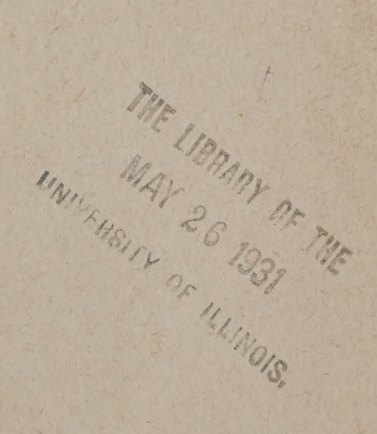
L'AGRICULTURE POLONAISE

OUVRAGE COLLECTIF PUBLIÉ PAR LE „MESSAGER POLONAIS"

VARSOVIE—1, RUE SZPITALNA
1929

L'AGRICULTURE POLONAISE

OUVRAGE COLLECTIF PUBLIÉ
PAR LE „MESSAGER POLONAIS"



VARSOVIE—1, RUE SZPITALNA
1929

Odbito w drukarni „Robotnik", Warecka 7.

M. CHARLES NIEZABYTOWSKI,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, ET
M. le Dr. WITOLD STANIEWICZ,
MINISTRE DE LA REFORME AGRAIRE
ONT BIEN VOULU ASSUMER LE PATRONAGE DE LA PRESENTE PUBLICATION.

COMITE DE REDACTION

Dr. François Doleżal, sous - secrétaire d'Etat au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Etienne Królikowski, directeur de département au Ministère de l'Agriculture.

M. Charles Kasiński, ing., directeur de département au Ministère de la Réforme Agraire.

Dr. Romain Górecki, président de la Banque de l'Economie Nationale.

M. Séverin Ludkiewicz, président de la Banque Agraire de l'Etat.

M. Jean Żukotyński, chef de cabinet du ministre de l'Agriculture.

M. Sigismond Chrzanowski, président de la „Kooprolna".

M. Sigismond Chmielewski, ing., président de l'Union de Révision des Coopératives Agricoles.

M. Jean Donimirski, président de la Société d'Agriculture de Poméranie.

Dr. Thadée Drzażdżyński, directeur général de l'Union de l'Industrie et de l'Agriculture de la Pologne Occidentale.

Dr. Casimir S. Esden-Tempski, président de la Chambre d'Agriculture de Poméranie.

M. Casimir Fudakowski, président de la Société Centrale d'Agriculture.

M. Ladislas Glinka, président de l'Union des Institutions de Crédit à long terme.

M. Georges Gościcki, ancien ministre, président de l'Union des organisations agricoles polonaises.

M. Léon Pluciński, président de l'Association des Cercles agricoles de Poznanie.

M. Victor Przedpełski, président de l'Union Polonaise des Organisations Agricoles.

M. Joseph Raczyński, ancien ministre, directeur de la Caisse centrale des Coopératives Agricoles.

M. Jean Rudowski, membre du Comité de présidence de la Société Centrale d'Agriculture.

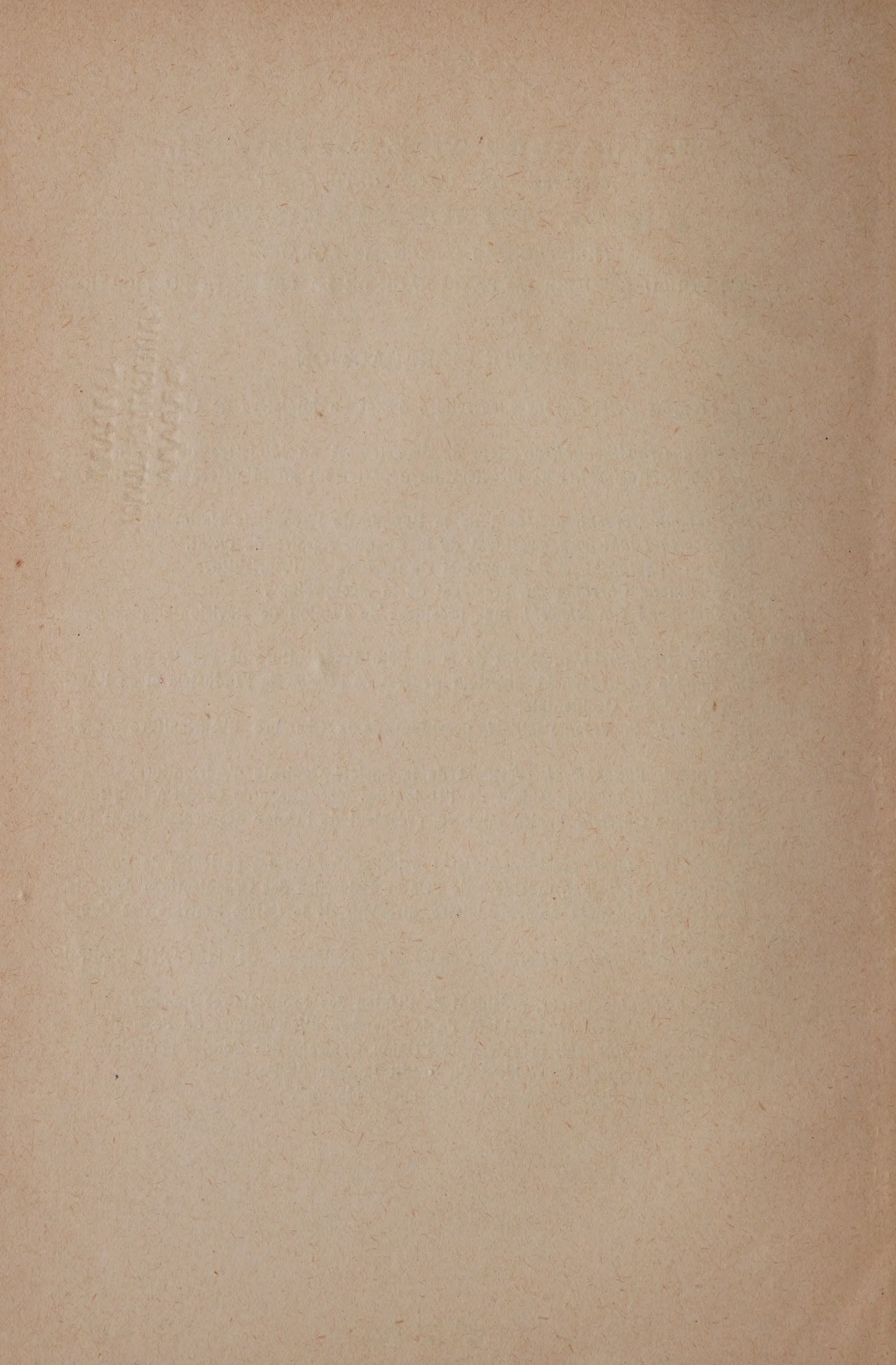
M. Jean Stecki, sénateur, président de l'Union des Propriétaires fonciers.

M. Victor Szulczewski, président de la Chambre d'Agriculture de Poznanie.

M. Thomas Wilkoński, président de l'Union Centrale des Cercles agricoles.

M. Joseph Żychliński, président du Crédit Foncier de Poznan.

M. Christophe Eydziatowicz, du „Messager Polonais".



AVANT-PROPOS

La Pologne d'aujourd'hui reste un pays beaucoup plus agricole qu'industriel. Sur 30 millions d'habitants 65°/o environ y tirent leur subsistance de la culture du sol, de la sylviculture et des professions connexes. La valeur de la production agricole annuelle oscille autour de 6 milliards de francs-or et dépasse sensiblement celle de la production industrielle, si considérable qu'ait été le développement de celle-ci dans le courant du demi-siècle écoulé.

Ce fait indique l'intérêt qu'il y a à étudier cette branche si importante de notre production nationale, branche qui domine l'économie de notre pays et se rattache, par des liens multiples, à l'ensemble de ses conditions sociales et politiques.

La guerre, qui s'est déroulée sur la presque totalité des territoires de la Pologne nouvelle, a troublé profondément l'équilibre de la vie rurale. L'étendue des destructions matérielles dont elle fut la cause dans les campagnes est formidable. L'oeuvre de reconstruction réalisée pendant les dix dernières années a réparé, pour une large part, les dommages occasionnés par les hostilités. Par ailleurs la réforme agraire, s'inspirant autant des considérations d'équité sociale que des sains principes de l'évolution progressive, a apporté une amélioration importante à la division et au régime d'exploitation du sol. L'étude de ce double redressement est infiniment instructive, parce qu'elle peut servir à mesurer les forces vives du pays et ses facultés de développement comprimées par 150 ans d'oppression.

Enfin, en se plaçant à un point de vue plus général, il importe de faire ressortir les traits distinctifs de l'agriculture polonaise qui lui assurent une place à part dans l'économie mondiale. En effet la Pologne ne connaît pas la pénurie de main d'oeuvre agricole dont souffrent la plupart des pays d'Occident, d'autre part elle est loin d'avoir épuisé les ressources de la terre et les possibilités de l'amélioration du rendement des cultures et, par suite, de l'investissement des capitaux.

Pour les raisons énumérées plus haut nous avons cru utile de réunir en un seul volume, à l'intention des lecteurs étrangers, tous ces éléments d'information épars dans les monographies et annuaires statistiques. Nous nous sommes efforcés de rendre cette étude sur l'agriculture polonaise aussi complète que possible, en tenant compte des données les plus récentes. Chaque matière est traitée par un spécialiste et donne un ensemble d'informations essentielles sur le sujet abordé.

Nous laissons aux lecteurs le soin de se prononcer sur l'utilité de notre entreprise. Première publication de ce genre elle n'est sans doute pas exempte d'imperfections ni de lacunes. Mais nous la croyons susceptible de rendre des services, parce qu'elle répond à un besoin incontestable d'information et de documentation.

En terminant cet avant-propos, nous avons l'agréable devoir de remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous ont offert leur concours dans la rédaction du présent ouvrage.

LE COMITE DE REDACTION.

TABLE DES MATIÈRES

I-ÈRE PARTIE
STRUCTURE ET ORGANISATION AGRICOLES

Dr. Adam Rose. — Les principes directeurs de la politique agraire polonaise 1
Etienne Starzynski. — La politique financière du gouvernement vis-à-vis de l'agriculture 5
Georges Gościcki. — Le rôle de l'agriculture dans la balance commerciale de la Pologne 8
Stanislas Miklaszewski. — Les administrations autonomes et l'agriculture 16
Dr. Thadée Mincer. — Le crédit agricole à long terme 19
Dr. Wacław Borowski. — Le crédit agricole à court terme 32
W. Kuczewski. — La coopération en Pologne 51
Prof. Dr. Etienne Surzycki. — Les organisations d'instruction et de culture agricoles 57
— L'Union des propriétaires fonciers à Varsovie 68
Prof. Dr. J. Mikułowski. — L'enseignement agricole 70
— Les domaines fonciers de l'Etat en Pologne 77
K. Kasiński, ing. — Les éléments essentiels et la réalisation de la réforme agraire 81
D. Woliński. — La loi polonaise sur le parcellement 101
W. Michalski. — Le financement de la réforme agraire 110
Gérard Lehman. — La Banque Agraire d'Etat 125

II-ME PARTIE
PRODUCTION VÉGÉTALE

Prof. Dr. Marjan Górski. — Le sol polonais, ses ressources et ses besoins d'engrais 132
Prof. Dr. V. Staniszkis. — Les caractères généraux de la production végétale 139
S. Turczynowicz, ing. — Les travaux d'amélioration des terrains en Pologne 150
Joseph Lec-Zapartowicz, ing. — L'expérimentation agricole et la diffusion des méthodes de culture agricole 153
Dr. E. Kostecki. — L'industrie grainière polonaise 157
St. Waszyński. — La production et le commerce des pommes de terre en Pologne 175
M. Chłapowski. — Les betteraves à sucre 171
St. Mierczyński. — La liniculture en Pologne 180
Auguste Iwański. — La culture du houblon en Pologne 183
— Les plantations et l'industrie de la chicorée en Pologne 185
Prof. Dr. W. Gorjaczkowski. — L'horticultur e 187

III-ÈME PARTIE

PRODUCTION ANIMALE

Prof. Dr. J. Rostafiński. — L'élevage des animaux domestiques 194
Zdzisław Koziełł-Poklewski. — L'élevage du cheval en Pologne 206
Prof. Dr. J. Rostafiński. — L'élevage du bétail. 210
Prof. Dr. Prawocheński. — L'élevage du porc 216
Prof. Dr. J. Rostafiński. — L'élevage des moutons 222
Prof. Dr. M. Trybulski. — L'aviculture 225
Jean Arnold, ing. — La pêche en Pologne 230
Dr. Fischoeder. — L'administration vétérinaire 236

IV-ÈME PARTIE

INDUSTRIES AGRICOLES

Dr. Th. Drzażdżyński. — L'industrie sucrière polonaise 241
M. Porowski. — L'industrie de la pomme de terre 245
Dr. Br. Wałukiewicz. — L'industrie de la distillerie 248
— L'industrie de la meunerie 250
Th. Basiński. — La production de bacon 251
Th. Gawlikowski. — L'industrie de la soie de porc 257
J. Trojan. — La production et les exportations du beurre et des oeufs 260
V. Adam. — L'industrie de la brasserie et de la malterie 264
A. Iwański. — L'industrie de la transformation de fruits et de légumes 268
Dr. V. Mikulecki. — L'industrie polonaise de la levure 272
A. Podoski, ing. — L'industrie des engrais artificiels 274
K. Pichelski, ing. — L'industrie des machines et des outils agricoles avant la guerre et aujourd'hui 282

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE AGRAIRE POLONAISE

La politique agraire c'est à dire l'action conséquemment poursuivie par l'Etat en vue du développement de la production agricole, manque dans certains états de traditions nécessaires. Les conditions politiques d'avant guerre où se trouvaient les terres polonaises ont fait que le manque de ces traditions s'est fait particulièrement sentir dans la Pologne restaurée. En effet, avant la guerre, seule l'ancienne province prussienne bénéficiait d'une politique agraire rationnelle du point de vue économique du gouvernement allemand tandis que dans les anciennes provinces russes et autrichiennes non seulement il n'y avait pas de politique tenant compte du développement de l'agriculture, mais au contraire ce développement était consciemment entravé ou négligé. Les autorités russes s'efforçaient de favoriser la production agricole dans les provinces russes proprement dites au détriment des terres polonaises incorporées à l'Empire. Ce but était réalisé par la politique économique russe et, en premier lieu, par la politique des douanes et des tarifs ferroviaires. Ces tendances ont trouvé leur expression dans la structure du tarif ferroviaire russe stipulant que les taxes perçues pour le transport du même article agricole du centre de la Russie en Pologne étaient plusieurs fois plus élevées que celles appliquées au transport dans le sens inverse. Par suite de cette politique le blé russe transporté de régions éloignées de milliers de kilomètres, coûtait à la ville de Varsovie moins cher que le blé polonais provenant des environs mêmes de cette ville. L'attitude hostile des gouvernements des Etats copartageants envers l'agriculture polonaise se traduisait d'ailleurs non seulement par leur politique économique défectueuse ou même malveillante, mais surtout par l'absence de mesures propres à créer, sur les terres polonaises, une structure agraire rationnelle. Les défauts de celle-ci, telle la proportion anormale des différentes catégories particulières d'exploitations agricoles (grands domaines, fermes, exploitations paysannes de petite, moyenne et grande culture) les échiquiers et les servitudes, vestiges les plus nocifs du régime du servage, n'apparaissaient nulle part avec autant de force qu'en Pologne.

Pour se rendre compte exactement de ce phénomène il ne faut pas oublier que la structure agraire actuelle de l'Europe Centrale constitue, dans une très grande mesure, le résultat de méthodes pratiquées par les gouvernements au cours du XIX siècle lors de la liquidation du servage. En Prusse, où ce régime existait au début du XIX siècle, la liquidation des échiquiers et des servitudes a été réalisée simultanément avec le transfert du droit de propriété des terres par eux cultivées au serf affranchi. Grâce à une législation rationnelle dont ont bénéficié également les terres de l'ancienne province prussienne, des assises solides ont été établies pour le développement des exploitations fermières et de fortes exploitations paysannes.

Toute différente a été la situation des deux autres provinces où la liquidation du servage, vers le milieu du XIX siècle, a confirmé l'existence des

échiquiers et des servitudes c'est-à-dire des privilèges grèvant certains immeubles fermiers au profit des paysans, ce qui a arrêté le développement tant de la grande que de la petite propriété foncière, en vouant à une dévastation systématique les terres restant en usage commun.

La situation a été rendue ensuite encore plus difficile par le fait que, dans toutes les trois provinces, rien n'a été fait dans le sens de l'industrialisation indispensable bien que l'accroissement de la population sur ces territoires était particulièrement rapide. Un des traits caractéristiques des conditions économiques et sociales du XIX siècle a été la diminution du rôle de l'agriculture en tant que moyen de subsistance de la population, au fur et à mesure de l'accroissement du nombre d'habitants par kilomètre carré. Notamment si nous jetons un coup d'oeil sur l'évolution des conditions économiques et sociales de l'Etat Prussien, nous verrons que le nombre d'habitants s'adonnant à l'agriculture, y est resté le même au début et à la fin du XIX siècle (40 par klm. carré) tandis que le surplus de la population entière dont l'accroissement naturel a atteint pour cette période, environ 80 âmes par klm.^{2}, a été employé dans les autres branches de l'activité économique et en premier lieu dans l'industrie. Dans les autres pays européens la situation a été analogue et même dans les pays où la culture agricole a atteint un grand degré d'intensité, comme au Danemark, p. ex. le nombre d'habitants s'adonnant à l'agriculture ne dépasse pas 35 par km. carré.

Les conditions d'avant guerre ont fait que dans ce domaine également la situation, dans les provinces polonaises, a pris une tournure nettement anormale. L'industrie polonaise ne pouvait pas se développer dans la province prussienne en dehors de la Haute Silésie, car la très forte concurrence de l'industrie allemande vouait d'avance à l'insuccès, toute tentative dans ce sens, ce qui a fait que le trop - plein de la population devait émigrer en Amérique ou bien dans les provinces industrialisées de l'Allemagne, principalement en Westphalie. La situation dans les deux autres provinces a été encore plus défavorable. Dans l'ancienne province autrichienne le gouvernement de Vienne encourageait manifestement l'industrie autrichienne et tchèque au détriment de celle de Galicie. D'autre part, comme les possibilités d'émigration étaient moins bonnes que dans la province prussienne, le surplus de la population devait rester sur place dans les villages, ce qui a provoqué le phénomène de surpeuplement rural, unique dans son genre. Par suite de ce surpeuplement les petites exploitations agricoles étaient divisées continuellement en lots encore plus petits, ce qui déterminait l'atomisation des terres paysannes et le développement des échiquiers. Pour donner une idée de la situation de la Galicie au moment de la restauration de la Pologne il suffit de dire que, d'après le dernier recensement, on y comptait plus d'un million d'exploitations d'une superficie inférieure à 5 ha et comprenant 19 millions de lots indépendants inscrits au cadastre. Il y avait donc en Galicie environ un million d'exploitations d'une superficie moyenne de 2 ha, donc ne pouvant pas exister, et composées chacune de 19 lots en moyenne, éloignés parfois de plusieurs kilomètres l'un de l'autre.

Ces inconvénients s'aggravaient encore du fait qu'une partie des partages n'était pas inscrite dans les livres fonciers. Dans l'ancienne province russe la situation n'était pas beaucoup meilleure, bien que l'existence

de l'arrière — pays russe permettait le développement de certaines industries d'exportation, comme p. ex. celles du centre industriel important de Lodz. Si le nombre de propriétés naines était moindre dans cette province, le nombre du prolétariat sans terre y était, par contre, plus élevé.

La situation anormale des terres polonaises au point de vue de la structure économique et sociale, est illustrée par le tableau suivant.

Nombre de la population agricole par klm.[2]

Pologne, moyenne	56,0
Poméranie et Poznanie	45,0
Voïévodies du Centre	56,5
dont voïevodie de Kielce	75,0
Voïévodies du Sud	75,7
dont voiévodie de Cracovie	88,0
Allemagne	36
France	35
Danemark	34

Comme on le voit par ce qui précède, la politique agraire polonaise a du envisager, au moment de la restauration de l'Etat polonais, deux problèmes différents, bien qu'intéressant tous les deux le relèvement de la production agricole. D'un côté il fallait, par une politique rationnelle des crédits douaniers, des tarifs ferroviaires, d'enseignement, vétérinaire ainsi que par une organisation appropriée de la population rurale, s'efforcer de créer, pour la production agricole, des conditions aussi favorables que possible. D'autre part il fallait changer la structure même des exploitations agricoles, par la liquidation des servitudes, le remembrement, le morcellement et, dans une certaine mesure, par le développement des fermes naines.

La première tâche présente un caractère permanent et constitue l'objet des travaux des autorités agricoles dans tous les pays. La seconde, par contre, présente un caractère passager et est déterminée par la nécessité de liquider les conditions agraires anormales observées dans les provinces polonaises avant la guerre. Etant donné l'étendue de cette tâche qui consiste, en chiffres ronds, à remembrer 10 mille ha environ de terres, à morceler 3 millions de ha et à liquider les servitudes dans quelques centaines de milliers d'exploitations paysannes, il a été décidé de créer un Ministère de la Réforme Agraire tandis que toutes les autres tâches se rapportant à la production agricole sont restées dans la sphère de compétence du Ministère de l'Agriculture. Ce fait explique que nous avons en Pologne deux autorités centrales travaillant au développement de la productoin agricole.

Comme je l'ai mentionné déjà ci-dessus avant la guerre les 9/10 du territoire actuel de la Pologne étaient privés d'une politique agraire rationnelle et par suite d'organes qui pourraient servir cette politique. Dans ces conditions l'activité des deux ministères au cours des 10 premières années de leur existence a été consacrée à la création d'une législation appropriée. Les résultats obtenus dans ce domaine sont, incontestablement, très grands et présentent une importance considérable non seulement pour la Pologne, elles ont en effet une portée d'ordre général en tant que nouvelles solutions du problème du développement de la production agricole. Sans entrer ici dans le détail des dispositions législatives particulières, nouc pouvons constater que le Ministère de l'Agriculture a été doté de lois parfois parfaites et entièrement modernes touchant à l'administration vétérinaire, à l'administration des forêts domaniales, à la protection des forêts privées et du gibier, à l'encouragement aux améliorations, à la lutte contre les maladies des plantes, a l'organisation de l'élevage du bétail et

des chevaux, à l'organisation de l'enseignement agricole, à l'organisation de la population agricole etc.

Le Ministère de la Réforme Agraire, en dehors de la grande loi régissant le morcellement de l'excédent des terres de la grande propriété foncière et qui, sous le nom de „loi sur la réforme agraire" constitue un pendant intéressant aux autres lois analogues promulguées après la guerre dans tous les pays de l'Europe Centrale, a été doté de la loi sur le remembrement, qui constitue aujourd'hui incontestablement une des premières lois de ce genre dans le monde entier, ainsi que des dispositions législatives relatives à la liquidation des servitudes grâce auxquelles cette plaie de la structure agraire de la Pologne disparaîtra complètement dans un proche avenir.

La législation agricole et agraire reflète les grandes lignes du programme agricole polonais. L'exécution de ce programme dépend en premier lieu des hommes qui s'en chargent, la formation d'un personnel administratif nécessaire fut donc la deuxième tâche principale des deux ministères chargés de veiller à la sauvegarde des intérêts de l'agriculture au cours des 10 premières années de leur activité. On peut dire aujourd'hui que le personnel dûment qualifié existe et travaille au relèvement de l'agriculture non seulement dans les cadres de l'administration de l'Etat mais aussi dans les chambres agricoles, les nombreuses associations et coopératives agricoles et dans différentes autres institutions qui travaillent au développement de la production agricole polonaise. Le ministère de l'Agriculture doit donc assumer la tâche de la coordination et du contrôle de ces efforts qui sans la collaboration du gouvernement ne peuvent donner des résultats appréciables.

L'agriculture fournit des moyens d'existence aux ⅔ de la population de la Pologne. Il semblerait donc à première vue que la sauvegarde des intérêts de l'agriculture dans le domaine de la politique des prix, de la politique du crédit, douanière est chose naturelle. Les conditions économiques et sociales très compliquées font cependant que cette sauvegarde est parfois très difficile et que les postulats de l'agriculture doivent être parfois relégués au second plan pour être subordonnés aux intérêts, souvent passagers, des autres classes sociales. Le programme de la politique agraire de l'Etat ne peut donc être détaché de la politique économique générale du pays, politique devant assurer un développement régulier et harmonieux de toutes les classes sociales.

Les deux ministères qui s'occupent directement des affaires de l'agriculture comprennent ainsi la tâche qui leur incombe. Dans ces conditions il ne peut être question d'une opposition des intérêts entre ces deux facteurs qui déterminent le courant de la politique économique du pays.

Réfaire, au XX siècle, ce que les gouvernements copartageants ont négligé de faire au XIX siècle dans le domaine rural, assurer en outre la continuité de l'essor agricole, afin que la Pologne ne soit pas de nouveau distancée par les autres pays — voilà les problèmes fondementaux de la politique agraire de la Pologne. Les résultats obtenus durant ces dix dernières années nous autorisent à nourrir l'espoir que les dirigeants de cette politique réussiront à s'acquitter comme il convient de leur tâche historique.

Dr. Adam Rose.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DE L'AGRICULTURE

Au cours des premières années de la Pologne indépendante, années d'inflation et de hyperinflation, lorsque le Trésor a du faire face à des obstables presque insurmontables, le gouvernement ne pouvait pas tenir compte dans une mesure suffisante des besoins financiers de l'agriculture et n'accordait pas à cette branche de la production, ruinée par la guerre, les secours indispensables pour son développement. Ni dans les budgets, ni dans les crédits de l'Etat les dépenses pour les besoins de l'agriculture n'occupaient pas la place qui lui revient. En outre, pendant plusieurs années, se manifestait le phénomène dit des „ciseaux" c. à d. de l'écart entre les prix des produits industriels et des produits agricoles les premiers étant sensiblement supérieurs aux seconds. Tous ces facteurs ont contribué à la lenteur relative du redressement de l'agriculture.

Ce n'est que depuis 1926 qu'un revirement radical se produit dans ce domaine. Aussi bien le gouvernement que l'opinion publique acquièrent la conviction ferme que les intérêts des villages et des villes ne s'opposent nullement les uns aux autres et que, tout au contraire, la prospérité de l'agriculture contribue dans une grande mesure au développement du marché intérieur et, par suite, à la prospérité du commerce et de l'industrie. Dans ces conditions le gouvernement du Maréchal Piłsudski et celui de M. Bartel se sont efforcés de tenir compte, dans leur politique économique, dans une égale mesure des intérêts de l'agriculture et de l'industrie.

Ces principes de notre politique économique ont trouvé en premier lieu leur expression dans le souci témoigné par le gouvernement au développement du crédit agricole. La Banque Agraire de l'Etat, fondée en 1919 et qui a pour mission d'encourager le développement de l'agriculture, de l'industrie agricole commence à développer, à partir de 1926, une vive activité, comme en témoignent avec évidence les chiffres de son capital et le total de son bilan. Le capital social de cette institution qui s'élevait, fin 1925, à 9,5 millions de zloty a atteint actuellement 130 millions de zloty. Le total de son bilan est passé en même temps de 88,7 à 738,5 millions au 1 janvier 1929. Les opérations de la banque ont donc augmenté pendant les trois exercices derniers de plus de 8 fois. L'activité de la Banque dans le domaine du crédit accuse également un développement imposant: le montant des crédits accordés est passé de 27,2 millions de zloty fin 1925 à 190,6 millions de zloty fin 1928.

Un changement particulièrement favorable a pu être constaté dernièrement dans le domaine du crédit à long terme. Ce crédit, qui a entièrement disparu pendant l'inflation, commence à se relever à partir de 1926. Les années 1927 et 1928 marquent un progrès important des émissions de la Banque. Au 1 janvier 1928 celles-ci se chiffraient par 41,4 millions de zloty et au 31 décembre de la même année par 154,5 millions de zloty.

Il convient d'insister tout particulièrement, en parlant de l'activité de la Banque dans le domaine du crédit, sur les nouveaux crédits pour les améliorations et l'action de crédit pour

l'achat d'engrais artificiels par les petits agriculteurs. Ces deux domaines de l'activité de la Banque présentent une très grande importance pour le développement de notre agriculture. La Banque Agraire de l'Etat accorde une sollicitude particulière au développement de la coopération agricole. Les coopératives agricoles participaient, au 31 décembre 1928, pour 55,1% au total des crédits à court terme accordés par la Banque s'élevant à cette date à 190,6 millions de zloty; en particulier la part des sociétés coopératives de crédit était de 33,3% celle des coopératives agricoles-commerciales de 16,5% des coopératives laitières et pour le commerce des oeufs — de 1,9%, des coopératives de consommation de 1,2%, des coopératives agricoles de production de 1,8% et des autres coopératives de 0,4 pour cent.

La Banque de l'Economie Nationale a augmenté également dans une forte mesure le montant des crédits accordés à l'agriculture. Lors de la fixation des compétences des banques de l'Etat, la Banque de l'Economie Nationale a été chargée d'alimenter en crédit les grandes propriétés foncières. Le montant de prêts en lettres de gage (garantis par hypothèque foncière) est passé de 137 mille zloty fin 1925 à 50.562.400 zloty fin 1928 tandis que celui des crédits à court terme accordés aux agriculteurs et au commerce agricole est passé en même temps de 16.291.000 zloty à 56.302,173.73 zloty.

L'ordonnance du Président de la République sur le nantissement enregistré des produits agricoles est la preuve des efforts faits par le gouvernement afin d'assurer à l'agriculture le crédit nécessaire. La Banque de Pologne a ouvert à cet effet, par l'intermédiaire des banques privées, un crédit de 15,6 millions de zloty, la Banque Agraire de l'Etat a contracté à cet effet un crédit à l'étranger d'un montant de 10,5 millions de zloty et la Banque de Commerce à Varsovie de 2 millions de livres sterling. Le gouvernement facilite également aux sociétés de crédit foncier leur activité d'émission en achetant les lettres de gage de ces institutions. Ainsi, pour le compte du fonds „F" prelevé sur le produit de l'emprunt de stabilisation il a été acheté pour 27.262 mille zloty de lettres de gage et pour le compte de la réserve de Trésorerie à la Banque de Pologne — 4.960 mille zloty. Le gouvernement encourageait également les efforts des sociétés de crédit foncier en vue du placement de leurs lettres de gage à l'étranger, ce qui a donné déjà certains résultats. En été 1928 a séjourné en Pologne une mission d'experts étrangers qui a élaboré le projet de la création, en Pologne, d'une Banque Foncière Centrale ayant pour but l'établissement d'un contact direct et de la collaboration avec les capitaux étrangers. Les travaux dans ce sens sont continués actuellement et le gouvernement attache une grande importance.

Il faut relever également l'accroissement de la participation des crédits agricoles aux crédits accordés par la Banque de Pologne. Fin 1928 ces crédits participaient à l'escompte pour 31% contre 25,4% il y a un an. Les traites des agriculteurs jouissent, au point de vue des échéances, de privilèges spéciaux; notamment les traites pour les achats de semences, d'engrais artificiels, du cheptel et des outils agricoles peuvent être escomptées avec échéance jusqu'à 6 mois. Le montant de traites de ce genre dans le portefeuille de la Banque de Pologne au 31 décembre dernier s'élevait à 45,1 millions de zloty.

Les chiffres des dépenses budgétaires pour les besoins de l'agriculture attestent d'une façon non moins convaincante l'intérêt témoigné par le

gouvernement à cette branche de l'économie nationale. Les chiffres suivants (en zloty) en font foi:

exercice budgetaire	Pour l'encourag. de la production	Pour l'enseignement agricole
1926	9.665.000	5.082.719
1927/28	13.670.000	3.867.960
1928/29	18.112.880	5.701.100
1929/30	20.814.400	8.148.893

Par rapport à l'exercice 1926 les chiffres destinés à l'encouragement de la production et à l'enseignement agricole ont donc doublé. Sur les sommes prévues au projet de budget pour 1929/30 pour l'encouragement de la production 3 millions sont destinés aux subventions pour l'encouragement des améliorations agricoles, 3 millions pour l'encouragement de la production végétale et 6 millions pour le relèvement de l'élevage et de la pisciculture. Une certaine aide est accordée également par le gouvernement aux Chambres Agricoles en voie d'organisation, qui constituent les organes de l'administration autonome de l'agriculture et qui contribueront sans nul doute dans une mesure considérable au relèvement de la culture agricole.

Se rendant parfaitement compte du fait que la culture agricole ne pourra se développer d'une façon satisfaisante que lorsque les agriculteurs pourront obtenir des prix suffisants pour leurs produits, le gouvernement attache au problème des prix des produits agricoles une importance particulière. Ces dernières années les prix des produits agricoles subissaient une baisse considérable immédiatement après la récolte pour se relever ensuite, d'habitude au moment de la soudure. Il en résultait des pertes aussi bien pour les agriculteurs que pour les consommateurs, tandis que tous les gains allaient aux intermédiaires. Cet état de choses avait également des répercussions défavorables sur la balance commerciale, car les céréales étaient exportées en automne à des prix inférieurs à ceux payés pour les céréales importées au printemps.

A l'heure actuelle le gouvernement effectue, après la récolte des achats pour l'armée et pour la réserve de céréales en empêchant par cette mesure la baisse des prix des céréales après la récolte, baisse si préjudiciable aux intérêts des agriculteurs. La politique céréalière du gouvernement tend à stabiliser les prix des céréales pendant toute l'année ce qui offre des avantages certains à la population tout entière.

L'attention du gouvernement a été portée également sur le problème des exportations des produits agricoles. Les efforts du gouvernement étaient orientés dans le sens de l'extension des débouchés et de l'amélioration des prix. L'Institut National d'Exportation, fondé en 1927 a développé, dans cet ordre d'idées, une vaste activité. Il faut mentionner en particulier ses travaux en vue de la création du Syndicat des Exportateurs des porcins qui doit organiser d'une façon appropriée les exportations désordonnées de porcins pratiquées jusqu'à présent. Les grandes lignes de l'activité de cette nouvelle organisation ont été coordonnées avec les postulats des milieux agricoles. Sur l'initiative du professeur Bartel, Président du Conseil, on a entrepris d'exporter nos produits en France action qui a donné déjà des résultats appréciables. Les magasins frigorifiques aménagés par le gouvernement à Gdynia, rendront incontestablement de très grands services à nos exportations qui subissaient jusqu'à présent des pertes considérables du fait de l'absence d'installations frigorifiques. Le gouvernement a pris également des mesures en vue de la standardisation des oeufs et entreprend actuellement des travaux préliminaires à la standardisation des

autres produits agricoles exportés à l'étranger.

Les exportations agricoles font aussi l'objet d'une attention particulière du gouvernement à l'occasion des pourparlers pour la conclusion de traités commerciaux. Le développement du port de Gdynia et l'accroissement de notre marine marchande contribuent aussi à faciliter à nos produits agricoles la pénétration sur de nouveaux marchés.

Le gouvernement actuel se rend compte que la Pologne ne peut encourager d'une façon unilatérale soit l'industrie soit l'agriculture. Il considére que l'avenir économique de notre pays dépend du développement simultané et harmonieux de ces deux branches importantes de la production nationale.

Etienne Starzynski.
Directeur de département
au ministère des Finances.

LE RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS LA BALANCE COMMERCIALE DE LA POLOGNE

Malgré les progrès faits dans le domaine de la production industrielle, l'agriculture reste jusqu'à ce jour la base de la vie économique de la Pologne. Il en résulte naturellement que le commerce des produits agricoles, dans l'acception la plus large de ce terme, constitue un des principaux éléments de notre balance commerciale.

L'évaluation exacte de la part qui revient aux produits agricoles dans l'ensemble des échanges commerciaux de la Pologne avec l'étranger n'est pas possible étant donné les difficultés que présente la classification des articles particuliers dans les groupes des produits agricoles ou industriels. Néanmoins des essais de définir d'une façon précise le rôle de l'agriculture dans notre commerce étranger ont été faits depuis plusieurs années par l'organisation agricole principale en Pologne: l'Union des Organisations Agricoles Polonaises, et les résultats de ces recherches, faites toujours suivant les mêmes procédés, sont publiés périodiquement dans la revue „Rolnik Ekonomista" (Economiste Agriculteur), et fournissent les données statistiques suffisantes pour donner une idée du rôle des produits agricoles dans les importations et les exportations de la Pologne. Ces données ont été groupées dans le tableau No 1 qui reproduit, pour les quatre années économiques écoulées (une année économique comprend la période du mois d'août jusqu'à la fin du mois de juillet de l'année suivante) en millions de zloty les chiffres concernant les importations des produits et exportations, les groupes particuliers de la production agricole, notamment les produits d'origine végétale, d'origine animale, les produits de l'industrie agricole et le bois.

Ce tableau indique, en premier lieu, que la valeur des exportations des produits agricoles augmente continuellement d'année en année en atteignant successivement au cours des années particulières, 1.055, 1.254,

1.310 et 1.483 millions de zloty. Les exportations totales de Pologne augmentent il est vrai en même temps, mais leur accroissement est moins fort que celui des produits agricoles, ce qui fait que la participation des ces derniers au total des exportations s'élève progressivement en passant de 49,3% en 1924/25 à 58,9 et 52,8% au cours des deux années suivantes et en atteignant 59,4% en 1927/28. La très forte participation des produits agricoles dans le total des exportations en 1925/26 s'explique par une récolte exceptionnelle des céréales qui, au cours de cette année ont été exportées à l'étranger. Toutefois la part revenant à l'agriculture dans l'ensemble des exportations n'a pas été supérieure, au cours de cette année exceptionnellement favorable, à celle de 1927/8 dont la récolte n'a été que moyenne.

Contrairement aux exportations des produits agricoles, les exportations des produits non - agricoles accusent une tendance à la baisse. La valeur des exportations de produits non - agricoles s'élevait en 1924/25 à 1.085 millions de zloty. Au cours des années suivantes la valeur de ces exportations a été inférieure, à l'exception seulement de l'année 1926/27 lorsque les exportations de nos produits miniers ont été particulièrement favorisées par la grève minière en Angleterre. Ainsi, dans l'ensemble des exportations polonaises, la proportion des exportations agricoles à celles des produits non agricoles évolue continuellement à l'avantage des premières qui constituent un élément de plus en plus important dans la somme globale de nos exportations. Ce fait constitue la preuve la plus manifeste du développement de notre production agricole qui donne des excédents d'exportation de plus en plus forts, accusant en même temps une faculté incontestable d'expansion sur les marchés étrangers où elle résiste victorieusement à la concurrence étrangère.

Tandis que les exportations des produits agricoles constituent un des postes les plus importants de nos exportations, les importations des produits agricoles en Pologne sont relativement insignifiantes. Les données du tableau No II démontrent que ces importations ont atteint, au cours des quatre dernières années 813, 186, 621 et 694 millions de zloty respectivement, ce qui représente, par rapport au total des importations 24,9, 13.8, 25.0 et 21.0%. Les fluctuations qu'on peut observer dans la valeur des importations agricoles résultent des récoltes et, partant, de la nécessité d'importer une quantité plus ou moins grande de ces produits. En chiffres absolus les importations les plus fortes de produits agricoles ont eu lieu en 1924/25, par suite de la mauvaise récolte de 1924. Par contre en 1925, qui a été une année de bonne récolte, la Pologne n'a pas importé du tout de céréales ce qui a déterminé une forte baisse des importations. Au cours des deux années économiques où les récoltes de céréales ont été moyennes, les importations des céréales, et surtout du froment, ont été nécessaires, ce qui a contribué à l'accroissement de la valeur globale des importations. En tout cas, même au cours des années où elles atteignent leur maximum, comme ce fut le cas en 1926/27, les importations de produits agricoles ne dépassent pas 25% de la valeur globale des importations. Ainsi, tandis que les exportations de produits agricoles arrivent à 60% du total des exportations, la place prédominante dans les importations revient aux produits non - agricoles.

En comparant les chiffres absolus des exportations et des importations des produits agricoles au cours des

années particulières nous constatons la prédominance absolue des exportations sur les importations. Même au cours de l'année 1924/25, où la récolte a été nettement mauvaise, les exportations des produits agricoles ont été supérieures de 242 millions à leurs importations. Au cours des trois années suivantes cet excédent des exportations est sensiblement plus fort en s'élevant en 1925/26 à 1.068 et en 1927/28 à 789 millions de zloty. En ce qui concerne les produits non - agricoles, leur importation reste toujours inférieure à l'importation. Le commerce des produits agricoles constitue donc constamment un poste actif de notre balance commerciale tandis que celui des produits non - agricoles — un poste passif.

Nous rangeons parmi les produits agricoles, comme il a été dit ci-dessus, les produits d'origine végétale, et animale, les produits de l'industrie agricole le bois brut et mi - ouvré. Il faudrait répondre maintenant à la question quel est le rôle de ces groupes particuliers dans l'ensemble des exportations et des importations. Le tableau No 1 montre que les exportations des produits agricoles d'origine végétale ont atteint, au cours des années particulières, 162, 332, 194 et 192 millions de zloty soit respectivement 7,6%, 15,6%, 7,8% et 7,7% du total des exportations. Au cours de ces mêmes années les importations des produits d'origine végétale ont atteint 255, 57, 321 et 339 millions de zloty, soit 7,8, 4,3, 12,9 et 10,3%. Il convient de remarquer toutefois que les données de 1924/25 ne peuvent pas être comparées sans restriction à celles des années suivantes, car, au cours de cette année, nous avons importé de l'étranger des quantités importantes de farine qui a été classée parmi les produits de l'industrie agricole, tandis que pendant les années suivantes, par suite du relèvement des droits d'entrée sur la farine, les importations de cette dernière ont presque complètement cessé et les céréales sont importées exclusivement sous forme de graines. En comparant les importations et les exportations des produits agricoles d'origine végétale, nous voyons que les exportations sont supérieures aux importations seulement en 1925/26, année de récolte exceptionnelle, tandis qu'au cours des autres années ce sont les importations qui sont supérieures aux exportations.

La valeur des exportations des produits d'origine animale s'élève, au cours des années particulières, à 364, 392, 426 et 561 millions de zloty ce qui fait respectivement 17,0%, 18%, 17,% et 22,5% du total des exportations. En chiffres absolus les exportations des produits d'origine animale accusent un accroissement constant, tandis qu'en chiffres relatifs elles se maintiennent au cours des trois premières années presque au même niveau en marquant une hausse considérable au cours de la dernière année économique.

Les importations des produits d'origine animale ont atteint, au cours des années particulières, 262, 112, 273 et 325 millions de zloty soit, respectivement 8,0, 8,3, 11,0 et 9,8%. En chiffres absolus ces importations augmentent continuellement. Leur accroissement en chiffres relatifs est cependant plus lent. En tout cas, au cours de chacune des quatre années en question les exportations ont été supérieures aux importations.

Les exportations des produits de l'industrie agricole ont atteint, au cours des années particulières, 226, 203, 227 et 166 millions de zloty soit 10,5%, 9,5%, 9,1% et 6,6% de la valeur globale des importations. Au cours des trois premières années ces importations n'accusaient, ni en chif-

fres absolus, ni en chiffres relatifs, de changements plus importants et n'ont baissé sensiblement qu'au cours de la dernière année.

Les importations des produits de l'industrie agricole ont atteint en 1924/25 — 296 millions de zloty soit 9,1% du total des importations. Cet effectif si important, est du à l'importation, au cours de cette année de quantités importantes de farine, comme nous l'avons déjà noté ci-dessus. Au cours des années suivantes les importations de farine ont cessé et, en conséquence, la valeur des importations des produits de l'industrie agricole a sensiblement diminué en tombant, au cours des années particulières, à 17, 27 et 32 millions de zl. ce qui ne représente que 1,2%, 1,1% et 0,9% du total des importations.

Le bois brut et mi-ouvré constitue un article très important dans le commerce étranger de la Pologne. Les exportations du bois ont atteint, pendant les années particulières, 303, 326, 463 et 564 millions de zloty soit 14,2%, 15,4%, 18,7% et 22,6% du total des exportations. Par contre les importations de bois sont tellement insignifiantes qu'on peut les passer sous silence.

En passant maintenant à l'analyse des importations et des exportations des groupes particuliers des produits agricoles nous commencerons par celui des produits d'origine végétale dont le poste le plus important est constitué par les céréales. Si nous laissons de côté les deux premières années exceptionnelles, la première à cause d'une très bonne et la deuxième par suite d'une très mauvaise récoltes, et si nous examinons seulement les deux dernières, nous voyons que les importations des trois céréales: froment, seigle, et avoine ont été, au cours de ces deux années, supérieures à leurs exportations. L'excédent des importations sur les exportations a été pour le froment *) de 221 mille tonnes en 1926/27 et de 236 mille tonnes en 1927/28, celui du seigle de 39 et 97 mille tonnes et enfin celui de l'avoine de 36 et de 42 mille tonnes. Seule l'orge accuse un excédent des exportations sur les importations s'élevant à 90 mille tonnes en 1926/27 et à 64 mille tonnes en 1927/28.

La valeur des exportations de ces quatre céréales, compte tenu de celles de la farine, a atteint au cours des deux dernières années 76 et 40 millions de zloty tandisque la valeur des importations — 199 et 192 millions de zloty. Le commerce des céréales grève donc notre balance commerciale d'un solde passif de 123 millions de zloty pour 1926/27 et de 152 millions de zloty pour 1927/28.

Le poste le plus important, en dehors des céréales, dans le groupe des produits d'origine végétale est constitué par les sémences des plantes fourragères et des herbacées, les sémences des betteraves à sucre et les graines oléagineuses. La valeur des exportations de ces articles a atteint, au cours des deux dernières années, 49 et 72 millions de zloty. Nous importons simultanément de l'étranger une certaine quantité de graines et de sémences, en premier lieu de graines oléagineuses. La valeur de ces importations a atteint, au cours des deux années en question, 17 et 20 millions de zloty. Les exportations des sémences augmenteront sans nul doute dans l'avenir car la Pologne possède d'excellentes conditions naturelles pour la production de ces articles, tandis que leur culture a atteint déjà un niveau fort élevé ce qui permet aux sémences de

*) Les importations et les exportations de farine ont été converties en graines selon la proportion de 100 kg. de graines pour 75 kg. de farine.

betteraves à sucre d'origine polonaise de concurrencer avec succès, sur les marchés étrangers, les produits des autres pays et en premier lieu de l'Allemagne.

Parmi les autres produits d'origine végétale exportés à l'étranger il faut mentionner les graines des plantes légumineuses et particulièrement les pois et les haricots dont les exportations ont atteint, au cours des deux dernières années, 21 et 29 millions de zloty.

Nous exportons également le sarrazin: la valeur des exportations de cet article a atteint en 1926/27 — 6 millions de zloty et en 1928/28-2 millions de zloty. Les exportations des plantes textiles, notamment du lin et du chanvre se sont élevées au cours de ces deux dernières années à 14 et 20 millions de zloty. Ce poste doit augmenter dans une forte mesure dans l'avenir car les grandes étendues des voïevodies du nord-est de la Pologne présentent des conditions très propices au développement de la liniculture, tandis que l'amélioration des procédés de transformation de la paille et des fibres de lin permettra d'obtenir des prix plus favorables pour l'exportation de ces articles ce qui en rendra la culture plus rentable.

Nous exportons également les pommes de terre, le houblon et l'osier. Les exportations de pommes de terre ont atteint, au cours des deux dernières années, 14 et 9 millions de zl., celles du houblon — 13 et 16 millions de zl. et enfin celles de l'osier — 2,9 et 3,1 millions de zloty.

En ce qui concerne les importations des produits d'origine végétale, les principaux articles, en dehors des céréales, dont il a été question ci-dessus, sont le riz et le maïs. La valeur des importations du riz a atteint, au cours des deux dernières années, 41 et 63 millions de zloty et celles du maïs — 35 et 25 millions de zloty.

Parmi les autres articles il faut mentionner les citrons et les oranges, les noix, les amandes, les épices, les pruneaux et les oignons. La valeur des importations de ces articles a atteint, pendant les deux dernières années, 37 et 45 millions de zloty.

Dans le groupe des produits d'origine animale l'article d'exportation le plus important est constitué par les porcins. Les exportations des porcins augmentent dans une forte mesure d'année en année en atteignant, au cours des 4 dernières années, 475, 828, 576 et 1.134 mille pièces d'une valeur respective de 98, 105, 113 et 206 mille zloty. La baisse des exportations de porcins en 1926/27 a été due à la mauvaise récolte de pommes de terre en 1926. La production des porcins et leurs exportations pourraient augmenter dans l'avenir dans une très forte mesure ce qui dépend toutefois de l'ouverture de nouveaux débouchés. Les exportations des autres animaux domestiques ne jouent pas, dans notre commerce étranger, un rôle plus important. La valeur des exportations de chevaux a atteint, au cours des deux dernières années, 9 et 6 millions de zloty, celle du bétail — 3, 9 et 4,3 millions de zloty. Un poste quelque peu plus important est constitué par les exportations des oies dont la valeur s'est maintenue au niveau de 9 millions de zloty au cours des deux dernières années.

Les importations des animaux vivants et des volailles sont relativement insignifiantes et ont atteint, au cours des deux dernières années, 3 et 7 millions de zloty, dont la majorité revient aux volailles importées de Russie.

En dehors des animaux vivants nos exportations comportent diffé-

rents articles d'origine animale où la première place revient à la viande dont les exportations, au cours des deux dernières années, ont atteint 68 et 57 millions de zloty. Ce poste comprend en premier lieu la viande de porc fraîche exportée sur les marchés limitrophes (Autriche et Tchécoslovaquie) et les bacons exportés sur le marché anglais.

Le beurre est un élément important de nos exportations. Les exportations du beurre de Pologne après la guerre datent seulement de 1924/25 lorsqu'il en a été exporté, pour la première fois, 0,2 mille tonnes d'une valeur d'un million de zloty. Au cours des années suivantes les exportations de beurre ont atteint respectivement 2,9, 6,9 et 10,2 mille tonnes d'une valeur de 12, 32 et 60 millions de zloty. Les exportations de beurre offrent de grandes possibilités de développement. Les exportations des fromages augmentent également, mais dans une mesure beaucoup plus faible et ne jouent pas encore de rôle plus important dans l'ensemble de nos exportations. La valeur des exportations des fromages a atteint au cours des deux dernières années 4,4 et 3,6 millions de zloty.

Le poste le plus important dans le groupe des produits d'origine animale est celui des oeufs. Les exportations des oeufs se développent rapidement, en atteignant, au cours des quatre dernière années économiques, 20, 50, 65 et 56 mille tonnes d'une valeur de 56, 121, 149 et 155 millions de zloty.

Les exportations des peaux brutes (principalement de peaux légères, en premier lieu des peaux de veaux) ainsi que des fourrures ont atteint, au cours des deux dernières années, 15 et 28 millions de zloty. Mais en même temps nous avons importé de l'étranger des cuirs lourds, dont la production en Pologne est insuffisante. Les importations des cuirs sont beaucoup plus importantes que leurs exportations. Elle ont atteint au cours des deux dernières années 58 et 70 millions de zloty. La laine et ses déchets sont exportés de Pologne en faible quantité. La valeur des exportations de ce groupe n'a atteint que 5 et 12 millions de zloty contre 168 et 173 millions de zloty d'importations au cours de ces deux mêmes années. Nous exportons enfin régulièrement le crin, la soie de porc les plumes et les poils dont la valeur a atteint 14 et 18 millions de zloty. En ce qui concerne les importations des produits d'origine animale il faut mentionner encore les poissons frais (8 et 10 millions de zloty) ainsi que les graisses comestibles dont nous avons importé en 1926/27 pour 37 millions de zloty et en 1927/28 pour 65 millions de zloty. Les importations de quantités aussi importantes de graisses comestibles, en premier lieu du lard, sont dues principalement à l'insuffisance des droits de douane. Après le relèvement de ces droits, ce qui a été fait en 1928, l'élevage des porcs à l'engrais augmentera sans nul doute en Pologne ce qui aura pour résultat la cessation des importations de ces articles.

Dans le groupe des produits de l'industrie agricole le poste principal est constitué par le sucre, dont il a été exporté, au cours des trois premières années économiques 211, 254 et 232 mille tonnes. La valeur de ces exportations a oscillé entre 130 millions de zloty en 1925/26 et 193 millions de zloty en 1924/25. En 1927/28 les exportations du sucre, par suite de la récolte insuffisante des betteraves à sucre, sont tombées à 166 mille tonnes. Par suite de la baisse des prix du sucre sur les marchés mondiaux, la valeur de ces ex-

portations est tombée à 99 millions de zloty.

La deuxième place revient aux fourrages dont les exportations ont atteint, au cours des années particulières, 100, 284, 330 et 216 mille tonnes d'une valeur de 15, 45, 69 et 51 millions de zloty. On exporte dans ce groupe, en premier lieu le son qui est acheté principalement par l'Allemagne. Les exportations de cet article, du point de vue des intérêts de notre élevage, constituent un phénomène indésirable ce qui a déterminé les milieux agricoles à en demander la limitation. Les milieux compétents ont tenu compte de ces exigences en automne 1927, ce qui fait que les exportations du son ont diminué.

En dehors du sucre et des fourrages nous exportons également les produits de l'industrie de transformation des pommes de terre sous forme de fécule, d'amidon et de flocons. Les exportations de la fécule et de l'amidon ont atteint, 12, 28, 6 et 18 mille tonnes d'une valeur de 8, 13, 3 et 12 millions de zloty. Les exportations de flocons ont atteint 18, 22, 2 et 9 mille tonnes d'une valeur de 6,4, 4,8, 0,7 et 0,7 millions de zloty.

Les chiffres ci-dessus démontrent que les exportations de ces articles subissent de fortes fluctuations en fonction de la récolte des pommes de terre et de leurs prix. La mauvaise récolte de pommes de terre en 1926 a eu pour résultat une forte baisse de ces exportations.

En dehors des articles sus - mentionnés la Pologne exporte des quantités peu importantes d'alcool et de farine, de froment et de seigle, qui ne jouent pas cependant de rôle quelque peu important dans notre balance commerciale.

Dans le groupe des importations de produits de l'industrie agricole un poste important est constitué par les fourrages dont il a été importé 35, 6, 43 et 47 mille tonnes d'une valeur de 11, 2, 12 et 15 millions de zloty, et en premier lieu des tourteaux. En outre nous importons une certaine quantité d'huiles végétales comestibles. Les importations de ces articles s'élevaient, au cours des deux dernières années, à 2 mille tonnes par an d'une valeur de 8—9 millions de zloty. Des quantités importantes de farine ont été importées seulement en 1924/25. Au cours des années suivantes, par suite du relèvement des droits de sortie, ces importations ont presque complètement cessé. Au cours des deux dernières années les importations de farine de froment s'élevaient à 8 mille tonnes par an d'une valeur de 6 millions de zloty. Les importations de farine de seigle sont tout à fait insignifiantes.

Le bois joue un rôle important seulement dans nos exportations. Les importations du bois sont insignifiantes. Le bois est exporté de Pologne soit à l'état brut, sous forme de bois de pulpe, de rondins, de bois de mines, de poteaux télégraphiques, de tronches et de billots etc., soit sous forme de bois mi-ouvré c. à. d. de madriers, planches et traverses. Les exportations du bois mi-ouvré s'élevaient, en 1926/27, à 55% du total des exportations du bois et en 1927/28, à 60%.

L'analyse des chiffres, illustrant la part revenant aux produits agricoles dans l'ensemble de nos échanges commerciaux avec l'étranger autorise la conclusion que les produits agricoles, dans l'acception la plus large de ce terme, jouent un rôle prédominant dans les exportations polonaises, que les exportations de ces articles augmentent au cours des années dernières aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs et qu'elles sont sensiblement supérieu-

res aux importations de ces mêmes produits. Les quantités de produits agricoles exportées actuellement n'épuisent pas, cependant, la capacité de production de l'agricuture polonaise. De nombreuses données indiquent que la production agricole de la Pologne peut augmenter dans une forte mesure et beaucoup plus rapidement que la consommation intérieure, ce qui laissera des excédents pour l'exportation de plus en plus importants et contribuera ainsi au maintien de l'équilibre de la balance commerciale polonaise.

Georges Gościcki,
ancien ministre de l'Agriculture.

Tableau I.

Exportations totales et exportations de produits agricoles

(en millions de zloty)

	1924/25	1925/26	1926/27	1927/28
Exportations totales	2.139	2.130	2.483	2.490
0/0 0/0	100,0	100,0	100,0	100,0
Exportations de produits agricoles	1.055	1.254	1.310	1.483
0/0 0/0	49,3	58,9	52,8	59,4
Production végétale	162	332	194	192
0/0 0/0	7,6	15,6	7,8	7,7
Production animale	364	392	426	561
0/0 0/0	17,0	18,4	17,2	22.5
Industrie agricole	226	203	227	166
0/0 0/0	10,5	9,5	9,1	6,6
Bois	303	326	463	564
0/0 0/0	14,2	15,4	18,7	22,6
Exportation des produits non-agricoles	1 085	876	1.173	1.016
0/0 0/0	50,7	41,1	47,2	40,6

Tableau II.

Importations totales et importations de produits agricoles

/En millions de zloty/

	1924/25	1925/26	1926/27	1927/28
Importation totale	3.267	1.345	2.482	3.299
0/0 0/0	100,0	100.0	100,0	100,0
Importation de produits agricoles	813	186	621	694
0/0 0/0	24,9	13,8	25,0	21,0
Production végétale	255	57	321	339
0/0 0/0	7,8	4,3	12,9	10,3
Production animale	262	112	273	325
0/0 0/0	8,0	8,3	11,0	9,8
Industrie agricole	296	17	27	32
0/0 0/0	9,1	1.2	1,1	0,9
Bois	—	—	—	—

LES ADMINISTRATIONS AUTONOMES ET L'AGRICULTURE

Le corps d'administration autonome à base territoriale et plus particulièrement les administrations de district jouent un rôle de plus en plus important parmi les institutions qui travaillent au développement de l'agriculture polonaise. En jetant un coup d'oeil sur le travail accompli par ces organes dans la Pologne restaurée on peut constater que leur souci majeur fut la meilleure organisation et le relèvement de l'économie nationale en général et de l'agriculture en particulier. C'est dans ce domaine en effet qu'on observe les progrès les plus importants de l'activité des corps autonomes... En 1928 toutes les administrations de district (à l'exception des trois voïevodies occidentales où existent les chambres d'agriculture) ont inscrit dans leur budget une somme de 21 millions de zloty. C'est une somme qui apparaît importante si on la met en regard du budget du ministère de l'Agriculture qui destine 24 millions de zloty aux fins d'encouragement de la production agricole.

L'année prochaine le montant total des budgets agricoles des Diétines de district dépassera sans doute les postes correspondants du budget du ministère de l'Agriculture. La cadence de l'accroissement de cette catégorie de dépenses dans les budgets des administrations autonomes est illustrée par le fait qu'en 1924, ainsi qu'il ressort d'une enquête du ministère de l'Agriculture, les Diétines de district de toute la Pologne, sauf des trois voievodies susmentionnées, n'ont destiné pour les besoins de l'agriculture que 2.800.000 zloty. L'activité de ces administrations au cours de l'exercice 1928/29 est caractérisée par les chiffres suivants:

(voir tableau page 17).

Il convient de constater, pour ce qui est des résultats de cette activité, qu'ils sont inférieurs à ce qu'ils pourraient être par suite: 1) des divergences que l'on constate, de district à district, dans les méthodes appliquées, 2) du manque d'un plan d'ensemble et 3) du concours insuffisant des spécialistes. Les critiques formulées à ce sujet par les chefs des organisations agricoles ne sont donc pas sans fondement. La coordination et la mise en ordre des travaux des administrations autonomes dans l'agriculture seront, dans un proche avenir, une des principales tâches dévolues aux Chambres d'Agriculture constituées en vertu de l'ordonnance du Président de la République du 22 mars 1928.

Avant la mise en vigueur effective de l'ordonnance dans tout le pays le ministère de l'Agriculture s'efforce d'établir dans les voïevodies particulières, un plan d'encouragement à la production agricole, plan d'ensemble qui coordonnerait les travaux des administrations autonomes à base territoriale et des associations agricoles sous le contrôle des organes du ministère auprès des voïevodies. Le programme d'action des administrations autonomes dans ce domaine, élaboré dernièrement par le ministre de l'Agriculture d'accord avec les ministres de l'Intérieur et de la Réforme Agraire, charge les administrations de district et communales de missions bien définies dans le domaine du relèvement des cultures agricoles en leur

Dépenses destinées à l'encouragement de l'agriculture dans les projets de budget pour l'année 1928/29 des administrations autonomes de district en Pologne. *

On a prévu pour les besoins de l'agriculture:

	total	Instruction agricole	Encouragement à la produc. veget.	Encouragement à la produc. animale	Autres besoins de l'agriculture
En milliers de zloty **	20.253	6,895	8,206	4,649	503
En % de la somme totale des dépenses destinées à l'encouragement de l'agriculture	100,0	34,0	40,5	23,0	2,5
Par tête d'habitant de la population agricole en zloty ***	1,34	0,45	0,55	0,31	0,03
Par exploitation agricole, en zloty	6,78	2,28	2,78	1,55	0,17
Par ha de terre, en zloty	0,88	0,30	0,36	0,20	0,02
Par district en milliers de zloty	105,5	35,9	42,8	24.2	2,6

*) à l'exception des administrations autonomes de district des trois voievodies occidentales (Poznanie, Poméranie, Silésie) où existent des institutions autonomes agricoles, soit sur le territoire de 191 districts de la Pologne.

**) Ce chiffre constitue 12,4% de la somme prévue par les administrations autonomes de district pour tous les besoins (de 0,5 à 51,6% suivant les districts).

***) La population agricole active y compris tous les membres de la famille, propriétaires des exploitations ou travailleurs salariés compte 14,895.000 personnes. Le nombre des exploitations est de 2934 d'une superficie de 22,625 mille ha.

donnant la possibilité de développer, dans les cadres tracés, une activité autonome dans ce sens, basée sur la connaissance des besoins locaux et des forces productives de leurs régions respectives.

L'idée directrice qui a présidé à l'élaboration du programme de la politique communale dans le domaine agricole est la délimitation à établir, dans l'activité des administrations autonomes, entre les tâches quelles ont à accomplir directement, à l'aide de leur propre personnel technique, et les missions beaucoup plus nombreuses dont l'exécution devra être confiée aux organisations bénévoles de différentes catégories jouissant à cet effet de l'appui matériel et moral des corps autonomes.

La shpère d'activité si l'on peut dire fondamentale des administrations autonomes est le travail visant à créer des éléments premiers d'un développement favorable de la production agricole. Tel, l'établissement d'un réseau de route perfectionné, l'organisation et l'encouragement donné aux travaux d'amélioration sur les terrains du district et plus particulièrement la régularisation des cours d'eaux, l'assèchement des marais etc. l'organisation, par les autorités communales des services vétérinaires mis à la disposition de la population rurale, suppression des terres en friche surtout à l'aide du boisement.

A côté des tâches ci-dessus mentionnées, tâches dont l'accomplissement incombe aux administrations de district, le programme tracé par le ministère de l'Agriculture met au premier plan les devoirs dont les admini-

strations autonomes sont chargées en vertu des lois en vigueur, à savoir:

a) la construction d'écoles agricoles primaires; b) l'exécution de la loi relative au contrôle d'Etat sur les taureaux reproducteurs; c) la lutte contre les parasites et les mauvaises herbes. Il existe d'autre part toute une série d'autres travaux dont les administrations autonomes doivent s'acquitter en donnant à cet effet l'appui nécessaire aux organisations agricoles bénévoles. Il faut ranger parmi les missions particulières: l'instruction agricole extrascolaire, l'action d'élevage, l'organisation de la transformation et de l'écoulement des produits agricoles, organisation des concours, l'expérimentation, l'encouragement de la coopération agricole.

Le ministère considère comme nuisible la tendance à substituer à l'activité des associations agricoles privées celle des administrations autonomes, car les institutions groupant les agriculteurs à titre bénévole dans le but d'entr'aide mutuelle d'ordre culturel et matériel, assurent la primauté aux éléments les plus actifs et patriotiques et présentent par là même des avantages énormes et irremplaçables. Les organisations agricoles de tous les genres, autant celles dont le but est de donner à ses membres une instruction générale que les organisations spéciales, les coopératives etc. constituent la condition indispensable et un puissant stimulant pour les progrès de l'agriculture. D'autre part les éléments locaux des associations agricoles, et plus particulièrement des cercles agricoles, constituent souvent un instrument d'action indispensable, même dans l'accomplissement des fonctions dont l'exécution est assumée directement par les administrations autonomes à base territoriale.

Un personnel agricole spécialisé entretenu par les administrations de district n'est justifié que lorsqu'il s'agit de l'exécution des fonctions rentrant directement dans la sphère des missions dévolues aux administrations autonomes (communications, amélioration, aide vétérinaire), par contre dans d'autres domaines le régime à recommander est celui des subventions accordées par les administrations autonomes aux organisations agricoles pour leur permettre d'entretenir des instructeurs.

L'organe chargé de coordonner l'activité des administrations autonomes des districts et des communes ainsi que des organisations agricoles privées, pour ce qui est de l'encouragement de la production agricole dans le district donné, sera la Commission Agricole de district, organe de la Diétine, composé des représentants des administrations autonomes et des organisations privées. Les commissions agricoles des conseils de voïevodies auront à coordonner, dans les cadres des voïevodies particulières, l'activité des districts et à accorder entre eux les programmes d'action agricole, des administrations autonomes de district et des organisations agricoles.

Etant donné que la réalisation de grands travaux visant le développement de l'agriculture, telle la régularisation des cours d'eaux, l'aménagement d'élévateurs à blé, la construction d'écoles spéciales, de stations expérimentales etc. dépasse d'ordinaire les possibilités financières des districts pris isolément, le Ministère de l'Agriculture attache une grande importance aux unions intercommunales de districts, dont la constitution et le développement feront l'objet d'une sollicitude spéciale de la part des commissions agricoles.

A mesure que seront créées les Chambres d'Agriculture à qui seront confiées progressivement les fonctions exécutées actuellement par les administrations autonomes et les organisa-

tions agricoles, le programme exposé ci-dessus de la politique agricole communale subira des modifications en ce sens que la Chambre d'Agriculture dans chaque voiévodie constituera en quelque sorte la super-structure professionnelle venant compléter les travaux des institutions locales, administratives et privées et comprendra en premier lieu les tâches excédant les facultés financières et les connaissances professionnelles de celles-ci (écoles spéciales, stations expérimentales etc).

Il importe cependant de constater que la création des Chambres d'Agriculture sur tout le territoire de la République devra nécessairement s'échelonner sur un certain nombre d'années et exige une évolution permettant l'introduction de ces corps économiques autonomes. Dans ces conditions l'établissement, par les autorités gouvernementales du programme de politique communale agricole tenant compte de la collaboration offerte par les organisations privées revêt une importance particulière. Le programme servira, pas plus loin que cette année, de base à une action intense et coordonnée ayant pour but le développement de la production agricole en Pologne.

Stanislas Miklaszewski.

LE CRÉDIT AGRICOLE A LONG TERME

Le crédit à long terme a pour but, comme on le sait, de fournir à l'entrepreneur (agriculteur ou industriel) des fonds pour les placements de telle sorte qu'ils s'amortissent après une dizaine ou plus d'années. Dans les exploitations agricoles le capital immobilier, la terre, les bâtiments et tout ce qui est étroitement lié à la terre arrive, même dans les propriétés exploitées le plus intensivement à ¾ des capitaux engagés dans cette entreprise.

Par conséquent le crédit à long terme joue dans l'agriculture un rôle relativement plus important que dans les autres branches de la production. Donc dans un pays par excellence agricole comme la Pologne d'aujourd'hui le problème du crédit à long terme pour l'agriculture revêt une importance particulière. Cette forme de crédit, en effet, a été organisée en Pologne plus tôt que les autres branches de crédit.

Aussi bien que dans les autres domaines de la vie économique, le développement du crédit foncier n'a pas fait des progrès parallèles dans toutes les provinces de la République de Pologne actuelle. Les conditions politiques et économiques différentes dans lesquelles se sont trouvées, pendant plus d'un siècle, les terres polonaises réparties parmi trois organismes politiques distincts ont dû évidemment exercer leur influence sur l'évolution de la situation dans ce domaine. Le niveau de développement le plus élevé a été atteint, avant la guerre, par l'organisation du crédit agricole dans la partie occidentale de la Pologne faisant autrefois partie de la Prusse. Dans l'ancien Royaume du Congrès, qui a appartenu à la Russie, le développement du crédit a été également très favorable, de même que dans les voievodies du sud qui faisaient partie de l'ancienne monarchie austro-hongroise. La moins satisfaisante a été la situation des provinces de l'Est ayant appartenu à l'ancienne Russie. Il est

incontestable cependant que malgré les fortes différences que présentent les institutions particulières fonctionnant dans les provinces particulières de la Pologne, elles offrent beaucoup de traits communs. Et c'est peut-être dans ce domaine plutôt que dans tout autre que ces traits communs apparaissent le plus nettement.

A l'heure actuelle il existe sur le territoire de la Pologne six institutions accordant des crédits garantis par des biens fonciers. Ce sont les trois Sociétés de Crédit Foncier: à Varsovie, à Poznan et à Leopol, deux banques de l'Etat, notamment la Banque Agraire de l'Etat et la Banque de l'Economie Nationale et enfin la Banque Foncière de Wilno.

Les prêts accordés par ces institutions sont garantis par inscription sur hypothèque de la propriété foncière ou, dans les parties du pays qui ne possèdent pas encore de livres hypothécaires pour ces propriétés, par le gage du bien. En principe toutes les institutions exigent la priorité hypothécaire pour leur créance, toutefois il y a certaines dérogations insignifiantes à cette règle qui permettent, dans des cas déterminés, de céder la priorité aux charges perpétuelles grevant la terre. La seule exception sous ce rapport est constituée par la pratique de la Banque Agraire de l'Etat qui accorde également des crédits à long terme gagés par des hypothèques d'ordre plus éloigné, à condition toutefois que sa créance soit comprise dans les deux premiers tiers de la valeur estimative de la propriété. Les prêts sont accordés non en espèces, mais en lettres de gage émises par l'institution donnée. Pratiquement l'institution vend elle même les lettres de gage pour le compte du débiteur et lui verse l'argent. Les délais de payement des crédits à long terme accordés atteignaient avant la guerre, jusqu'à 50 ans et même au delà et étaient amortis progressivement au cours de cette période. Ce procédé présente de grands avantages pour le débiteur qui, en versant des annuités semestrielles peu supérieures à l'intérêt normal, est entièrement libéré de son engagement après expiration du terme du prêt. Un prêt accordé par l'institution sur cette base ne peut être, en principe, dénoncé. Dans des cas exceptionnels cependant, si le débiteur ne remplit pas les engagements contractés, par exemple s'il ne verse pas les annuités, pendant une période prolongée, l'institution a le droit de dénoncer le prêt. Pratiquement ce cas ne se présente presque jamais, car le plus souvent un moyen suffisamment efficace est fourni par le droit d'exécution des redevances arriérées ce qui rend inutile l'exécution du prêt dans son intégralité.

Parmi les institutions mentionnées la première place revient aux Sociétes de Crédit Foncier qui doivent retenir une attention particulière non seulement par ce que ce sont les institutions les plus anciennes et ayant, le plus de mérites dans le domaine du crédit à long terme, mais aussi en raison de leur structure tout à fait spécifique. Le trait caractéristique de ces établissements est leur caractère nettement coopératif. Contrairement aux banques qui sont des organisations de créanciers, les Sociétés de Crédit Foncier constituent des associations de débiteurs ne poursuivant pas de buts lucratifs. Elles accordent aux propriétaires des exploitations agricoles des prêts en lettres de gage par elles émises, ces lettres ne pouvant pas être émises avant que soit créée l'hypothèque qui leur sert de gage. Dans le passé il y avait un étroit rapport entre la lettre de gage et l'hypothèque correspondante. Aujourd'hui l'ensemble des lettres de gage émises par l'institution est gagé par l'ensemble des prêts hypothécaires, inscrits

pour le compte de cette institution. Dans aucun cas, par conséquent, le montant des lettres de gage en circulation ne peut être supérieur à celui des prêts qui les garantissent, ce qui veut dire que l'émission des lettres antérieure à l'inscription de la garantie hypothécaire est inadmissible.

Les obligations du débiteur, associé à une de ces institutions sont de plus grande portée que celles d'un débiteur bancaire. Les associés ayant contracté des emprunts dans les Sociétés de Crédit répondent non seulement pour le remboursement de l'emprunt contracté par eux mais aussi pour tous les engagements de l'institution, partant pour les dettes de tous les autres débiteurs associés. En dehors donc des obligations grevant chaque débiteur, il existe entre débiteurs des sociétés de crédit foncier une responsabilité mutuelle. Cette responsabilité mutuelle constitue, pour les porteurs des lettres de gage émises par la Société de Crédit Foncier, une garantie supplémentaire dont le rôle est assumé envers les porteurs des obligations bancaires, par le capital social de la banque.

Les institutions de ce genre n'ont pas du tout de capital de fondation et leur capacité d'émission n'est pas limitée, par le montant de ce capital. Elle dépend uniquement de la quantité d'hypothèques possédées par l'institution garantissant ses émissions. L'activité des Sociétés de Crédit Foncier peut donc se développer d'une façon presque illimitée et satisfaire à tous les besoins des exploitations agricoles dans le domaine du crédit à long terme. En dehors des hypothèques, garantissant les émissions de lettres de gage, toutes les sociétés de crédit possèdent des fonds de réserve constitués soit par des versements spéciaux des débiteurs effectués au moment de la conclusion de l'emprunt, soit par la suspension, pendant quelques semestres, de l'amortissement, les annuités d'amortissement étant versées au fonds de réserve, soit enfin par l'affectation à ce fonds d'une partie des taxes perçues pour les frais d'administration. Avant la guerre les fonds de réserve des Sociétés, accumulées pendant de nombreuses années, sont arrivés à des sommes importantes et constituaient une garantie supplémentaire pour les porteurs des lettres de gage. Le désordre monétaire par suite de l'inflation d'après guerre a réduit des fonds dans une très forte proportion. A l'heure actuelle cependant les sociétés s'efforcent de reconstituer leurs réserves dans la mesure du possible.

Avant la guerre les anciens états copartageants et après la guerre — l'Etat polonais ont soumis l'activité des Sociétés de Crédit Foncier à un contrôle assez serré. Mais tandis que dans le passé ce contrôle avait en vue principalement des buts politiques, aujourd'hui le Ministre des Finances veille, par l'intermédiaire des commissaires du gouvernement par lui désignés, à ce que l'émission des lettres de gage s'effectue conformément aux dispositions statutaires des institutions. Les commissaires du gouvernement jouent donc, dans une certaine mesure, le rôle de représentants des intérêts des porteurs des lettres de gage. En outre la Société du Crédit Foncier de Varsovie possède un organe spécial, le Comité des porteurs des lettres de gage de cette société qui, indépendamment du contrôle exercé par le commissaire du gouvernement, a le droit d'examiner la gestion des affaires de l'institution et de demander au Ministre des Finances, lorsqu'il le jugera utile, de prendre des dispositions spéciales en vue de sauvegarder les intérêts des porteurs.

Une garantie aussi complète a fait que les lettres de gage de nos sociétés

de crédit foncier sont depuis longtemps déjà, un placement très apprécié et recherché par les capitalistes, ce qui n'a pas été sans contribuer aux progrès de ces institutions en leur permettant de développer sur une large échelle leur activité si utile pour l'agriculture.

L'organisation du travail dans les Sociétés de Crédit est basée sur la collaboration avec l'institution des débiteurs qui y sont associés et avec le concours desquels sont effectuées différentes opérations se rattachant au règlement des prêts. Ainsi, au lieu d'être remplies par des taxateurs appointés qui évaluent la propriété avant que le crédit soit consenti, ces fonctions sont exercées par les délégués des Sociétés de Crédit, nommés pour chaque district et choisis parmi les débiteurs associés qui ne touchent, pour l'exercice de ces fonctions, que des indemnités de déplacement peu élevées. De même au siège central de l'institution tous les postes de direction sont occupés par des personnes élues le plus souvent parmi les associés et qui remplissent leurs fonctions presque à titre gracieux. Dans ces conditions les frais généraux des sociétés de crédit sont peu importants, ce qui fait qu'avant la guerre certaines d'entre elles ne prélevaient pas sur les débiteurs aucune taxe pour les frais de leur gestion en couvrant toutes les dépenses par les recettes à titre d'intérêts moratoires payés par les débiteurs n'ayant pas versé à l'échéance les annuités prévues.

Au début les sociétés de crédit étaient créées pour fournir des crédits à long terme aux grands propriétaires fonciers, elles avaient par conséquent un caractère de classe. Avec le temps toutefois leur activité a été changée dans ce sens qu'aujourd'hui elles accordent des prêts également aux propriétaires des petites exploitations agricoles.

La première institution de ce genre a été fondée dans la deuxième moitié du XVII siècle en Silésie. Par la suite des institutions similaires dites „crédits fonciers" (Landschaften) ont été créées en Prusse Occidentale et en Poznanie. Le crédit foncier de Poznan a été fondé en 1821. Toutefois, par suite de la prédominance dans cet établissement de l'élément polonais le gouvernement de la Prusse lui a refusé la prolongation du privilège pour l'émission des lettres de gage, de sorte qu'il s'est vu obligé d'entrer en liquidation dès 1847. A sa place a été créée en 1857, sur l'initiative allemande, la „Nouvelle Société de Crédit pour la Province de Poznan" où l'élément polonais était très restreint. Lorsque la Pologne a reconquis son indépendance le Crédit Foncier de Poznan est devenu la seule institution de ce genre sur le territoire de l'ancienne province prussienne et il étend actuellement son activité non seulement sur la voïevodie de Poznan, mais également sur celles de Silésie et de Poméranie, soit sur toutes les provinces qui, avant la guerre, ont appartenu à la Prusse. Toutefois, dans ces dernières provinces, le Crédit Foncier de Poznan n'a pas accordé de crédits plus importants. La région où le Crédit Foncier de Poznan développe son activité, est, sous le rapport de la culture agricole, un des premiers non seulement en Pologne mais même en Europe. Ce territoire, contrairement à ce qui s'est passé dans le reste de la Pologne, n'a subi du chef de la guerre aucun dommage et sa situation économique est aujourd'hui aussi bonne qu'avant la guerre.

A l'heure actuelle le Crédit Foncier de Poznan compte environ 8.000 propriétés associées d'une superficie globale de 842.000 ha et possède le droit d'accorder des prêts en lettres de gage jusqu'à concurrence de ⅔ de la valeur de la propriété, garantis par pre-

mière hypothèque. Les débiteurs sont responsables personnellement pour le remboursement de la dette par tous leurs biens meubles et immobiliers et encourent également une responsabilité solidaire et illimitée pour tous les engagements du Crédit. C'est au Crédit Foncier de Poznan que la responsabilité mutuelle des associés prend les plus vastes proportions.

Le Crédit Foncier de Poznan est en outre propriétaire de la Banque du Crédit Foncier de Poznan dont il sera question plus loin. Toutefois, pour tous les engagements de cette banque, répondent les associés et non le Crédit Foncier lui-même.

A l'exemple des institutions de crédit à long terme existant dans l'ancienne province allemande a été fondée en 1825 la Société du Crédit Foncier du Royaume de Pologne (actuellement société du Crédit Foncier à Varsovie), qui, malgré son caractère provisoire au début, a survécu jusqu'à nos jours. Avant la guerre et jusqu'à ces temps derniers son activité embrassait seulement le territoire des 5 voïévodies du centre, en 1922 cependant elle a été étendue formellement sur le reste de l'ancienne province russe. Jusqu'à présent toutefois la Société n'a presque pas accordé de prêts dans les voïevodies de l'Est qui n'étaient pas comprises avant la guerre dans le rayon d'action de la Société.

Au point de vue de la culture agricole le terrain d'activité de la société présente de très grandes différences: à coté des régions très bien aménagées où le niveau de la culture est à peine inférieur à celui des provinces occidentales, on trouve d'autres où il faudrait faire des efforts considérables pour élever les cultures ne fut-ce qu'au niveau moyen de la Pologne. Les différences de conditions locales sont donc beaucoup plus grandes sur le terrain d'activité de la Société de Crédit de Varsovie que dans les voïevodies de l'ouest.

A l'heure actuelle la société compte environ 7.000 propriétés associées d'une superficie globale de 1.800.000 ha. De même que le Crédit Foncier de Poznan elle accorde des prêts à long terme en lettres de gage garantis par première hypothèque. En principe les prêts sont accordés jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de la propriété, toutefois, en vertu de ses statuts, la Société a le droit de consentir des prêts jusqu'à concurrence des ⅔ de la valeur à condition que les lettres de gage garanties par la deuxième moitié de la valeur de la propriété soient séparées du reste des lettres de gage émises par la Société. Au cours de son existence plus que séculaire la Société n'a presque pas mis à profit le droit d'accorder des prêts de cette catégorie.

Les lettres de gage de la Société sont garanties en premier lieu par toutes les hypothèques. En outre les propriétés des associés répondent solidairement pour les engagements de la société proportionnellement à leurs dettes envers la Société. Mais, contrairement cependant aux obligations incombant aux associés du Crédit Foncier de Poznan, les débiteurs de la Société de Crédit Foncier de Varsovie n'encourent pas de responsabilité personnelle pour les dettes envers la société, mais répondent exclusivement par la propriété immobilière grevée de l'hypothèque. On le voit, la responsabilité des associés est, dans ce cas, moindre que de celle du Crédit Foncier de Poznan. L'expérience séculaire a démontré cependant que les garanties du remboursement des prêts sont complètement suffisantes, car depuis 1825 la Société n'a subi la moindre perte du fait de la garantie insuffisante du prêt.

Le plus tard en 1842 — a été fondée la Société du Crédit Foncier à

Léopol. Cette dernière, aussi bien que celles des autres provinces de la Pologne, se développait avant la guerre de la façon la plus favorable (en accordant des prêts en lettres de gage, garanties en principe par première hypothèque jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de la propriété). Les débiteurs associés dans cette institution encourent pour leur dette envers la Société une responsabilité personnelle et répondent aussi solidairement pour les engagements de la Société jusqu'à concurrence de 5% du montant du prêt grevant la propriété au moment donné. A l'heure actuelle les lettres de gage émises par la Société du Crédit Foncier de Léopol sont garanties par des propriétés foncières d'une superficie globale de plus de 800.000 ha.

Quelque peu différente a été l'évolution du crédit à long terme pour l'agriculture dans les autres parties de l'ancienne province russe qui ne faisaient pas partie de l'ancien Royaume du Congrès. L'absence de livres hypothécaires et la politique russe hostile à toute initiative publique ont empêché la création d'une institution semblable aux Sociétés de Crédit. Ne pouvant pas créer d'organisation de crédit basée sur les principes de la coopération, les Polonais ont fondé en 1872 la Banque Foncière de Wilno formant une société anonyme. Bien que dénommée banque foncière, elle est devenue, dans une mesure moins importante, il est vrai, une institution de crédit pour la propriété municipale. Elle accorde des prêts contre gage ou sur hypothèque des propriétés rurales ou municipales jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur, en émettant contre les prêts ainsi garantis des lettres de gage. Les débiteurs de la Banque répondent pour leurs dettes seulement par la propriété immobilière grevée par la créance de la Banque tandis que leurs autres biens sont libres de toute responsabilité. Ils n'encourent pas également de responsabilité mutuelle pour les engagements des autres débiteurs envers la Banque. Les actionnaires de la Banque répondent pour les engagements de la Banque seulement jusqu'à concurrence du capital social.

En dehors des quatre institutions sus-mentionnées, fonctionnaient, avant la guerre, sur les terres faisant actuellement partie de la Pologne, des institutions de l'Etat accordant des crédits à long terme à l'agriculture pour différents buts spéciaux. Lorsque la Pologne a reconquis son indépendance les banques de l'Etat des anciens Etats copartageants ont été remplacées par deux nouvelles banques d'Etat polonaises qui développaient dans ce domaine une activité énergique.

Contrairement aux institutions privées sus-mentionnées, dont chacune a un rayon d'action limité, les banques de l'Etat étendent leur activité sur le territoire entier de la Pologne.

La première place revient à cet égard à la Banque Agraire de l'Etat fondée en 1919. Cette institution, en dehors des opérations importantes dans le domaine du crédit à court et à moyen terme pour les besoins de l'agriculture, effectue également des opérations très importantes en vue de fournir du crédit à long terme aux petits agriculteurs, principalement pour l'achat des terres morcelées et aussi pour différents autres besoins. La Banque Agraire de l'Etat accorde des prêts en lettres de gage, garanties en principe par première hypothèque (dans certains cas également par hypothèque de deuxième ordre) sur les exploitations agricoles, le montant du prêt ne pouvant pas dépasser les $2/3$ de la valeur de la propriété. Les lettres de gage de la Banque Agraire de l'Etat bénéficient de la garantie du Trésor de l'Etat ce qui leur confère un avantage par rapport aux lettres

de gage des intstitutions sus - mentionnées dont les lettres ne sont garanties par l'Etat que dans des cas exceptionnels. En dehors des crédits en lettres de gage la banque Agraire a commencé en 1928 à accorder des crédits pour les améliorations agricoles en obligations speciales.

Les débiteurs de la Banque Agraire de l'Etat à titre de prêts à long terme encourent une responsabilité personnelle, et non seulement par la propriété grevée de l'hypothèque. Il est évident qu'il ne peut être question de responsabilité mutuelle des débiteurs.

Le capital social de la Banque s'élève actuellement à 100 millions de zloty, ce qui représente plus de 11 millions de dollars. La capacité d'émission des lettres de gage de la Banque est fixée à 25 fois le montant de son capital c. à. d. qu'elle atteint actuellement à 2.500 millions de zl. Il peut être émis des obligations d'amélioration jusqu'à concurrence de 75 millions de zloty.

La deuxième institution de crédit de l'Etat qui exécute, à l'heure actuelle, des opérations de crédit foncier, c'est la Banque de l'Economie Nationale. Cette institution a été créée en 1924 par suite d'une fusion de trois établissements de crédit de l'Etat de l'ancienne province autrichienne à savoir de la Banque Polonaise Provinciale, de l'Etablissement de Crédit des Villes de la Petite Pologne et de la Banque de l'Etat pour la Reconstruction. La Banque de l'Economie Nationale a pour but de fournir, tant à l'économie privée et communale qu'aux entreprises de l'Etat, des crédits à long terme amortissables sous forme de lettres de gage et d'obligations communales, ferroviaires et bancaires. Comme on le voit le champ d'activité de la Banque de l'Economie Nationale est beaucoup plus vaste que ceux des autres institutions. Dans son cas les opérations de crédit foncier ne constituent qu'une des nombreuses opérations de banque, et non l'opération unique ou presque unique comme c'est le cas des autres institutions dont il a été question ci - dessus. Dans ces conditions l'activité de la Banque de l'Economie Nationale dans ce domaine, bien que très importante pour l'agriculture, ne présente qu'un caractère complémentaire et passager. A l'heure actuelle la Banque se borne à accorder des crédits à long terme à l'agriculture dans les cas et dans les régions sur lesquelles ne s'étend pas de fait l'activité d'aucune autre institution et il faut s'attendre qu'au fur et à mesure du développement de l'activité de ces dernières la Banque de l'Economie Nationale abandonnera progressivement les opérations de crédit foncier à long terme.

La Banque accorde des prêts aux propriétés d'une superficie de plus de 100 ha en lettres de gage, garanties par première hypothèque, le montant du prêt ne pouvant dépasser la moitié de la valeur de la propriété.

Les lettres de gage et les obligations émises par la Banque de l'Economie Nationale de même que celles de la Banque Agraire de l'Etat bénéficient de la garantie du Trésor.

Avant la guerre le crédit foncier à long terme se développait de la façon la plus favorable. Les possibilités de placement des lettres de gage étaient très grandes car le pays possédait d'importants capitaux libres qu'il pouvait mettre à la disposition de l'agriculture. Dans ces conditions le taux de l'intérêt des lettres de gage émises par les institutions particulières oscillait dans les limites de 3 à 5%. La plus favorable était à cet égard la situation de la Pologne Occidentale où dominaient les lettres de gage portant 4 — 3½% par an.

Les cours des lettres de gage des crédits fonciers pratiques dans cette partie du pays se maintenaient également à un niveau plus favorable que celui des lettres de gage émises par les Sociétés de Crédit des autres provinces.

En Galicie, avant la guerre, le type dominant des lettres de gage était celui des lettres 4 et 4½%. La plus défavorable a été la situation de l'ancienne province russe où les lettres étaient émises à 5—4½% et où leurs cours se maintenaient de plus de dix points au dessous de la parité. Il convient de remarquer également que, dans les anciennes provinces prussiennes et autrichiennes les lettres de gage des institutions polonaises de crédit trouvaient des acheteurs non seulement parmi les Polonais: elles jouissaient également d'un large débouché aux bourses de Vienne et de Berlin.

Ainsi dans ces deux provinces l'agriculture bénéficiait non seulement du capital national, mais aussi du capital étranger. Dans l'ancienne province russe la situation était différente sous ce rapport car les lettres de gage étaient achetées exclusivement par les capitalistes polonais habitant cette province. En conséquence, une tendance se manifestait dans l'agriculture de cette province, de se suffire à elle même au point de vue du crédit, et on observait même une tendance à l'expansion du capital polonais en Russie où il trouvait des sources de revenu meilleures bien que présentant plus de risques. Dans ces conditions le crédit sur les territoires faisant partie de l'ancien empire russe subissait une forte influence, surtout en ce qui concernait le taux de l'intérêt, de la situation sur le marché du crédit russe. Le capital étranger, dans la mesure où il affluait avant la guerre dans l'ancienne province russe, cherchait plutôt de placements dans l'industrie.

A la lumière de ces observations on comprend pourquoi, dans l'ancienne province russe, les conditions de crédit étaient, avant la guerre, moins favorables que dans les territoires qui faisaient partie soit de l'Autriche, soit de la Prusse. En tout cas les conditions, étaient à cette époque suffisamment favorables pour que le crédit foncier pût se développer d'une façon satisfaisante et donner un secours réel à l'agriculture. Le développement magnifique de ce crédit avant la guerre sur les terres polonaises est illustré le mieux par le tableau ci-dessous présentant la situation des prêts au début de 1914 accordés par les institutions particulières (en millions de dollars):

	Ancienne province russe	Ancienne prov. prussienne	Anc. prov. autrich	Total
Sociétés de Crédit Fonc.	89,29	162,26	52,16	
Banque Foncière de Wilno	20,00	—	—	
Etablissements de l'Etat	58,67	7,85	20,18	
	168,96	170,11	72,34	410,4

Les chiffres ci - dessus ne présentent pas toutefois un tableau exact des crédits dont l'agriculture bénéficiait à cette époque. En dehors des établissements de crédit de l'Etat, des sociétés basées sur le principe de la mutualité et de la Banque Foncière de Wilno, des prêts à long terme assez importants étaient accordés également avant la guerre à l'agriculture par les institutions d'épargne moins importantes, ainsi que par les banques hypothécaires et les capitalistes privés. Nous ne disposons pas malheureusement de données qui nous permettraient d'évaluer le montant global des charges grevant avant la guerre les exploitations agricoles en

Pologne, on peut dire cependant d'une façon approximative que, pour arriver à un chiffre adequat, il faudrait majorer les chiffres ci-dessus de 40 à 50%.

La guerre mondiale a changé la situation d'une façon radicale. Les destructions qui ont suivi les opérations de guerre ont atteint environ ¾ du territoire actuel entier de la Pologne en déterminant l'appauvrissement général et ensuite, la dépréciation du change, qui n'a été enrayée que vers le milieu de 1926 — tous ces facteurs étaient peu favorables au développement du crédit à long terme, cependant les exploitations agricoles, qui se relevaient des ruines de la guerre, éprouvaient un grand besoin de capitaux et en premier lieu de capitaux prêtés à long terme pour être en mesure d'accroître rapidement leur production. D'une part on observait donc une demande excessivement forte de crédit à long terme et, de l'autre, un manque de capitaux disponibles par suite des dommages de guerre. Le fait enfin, que les destructions et l'appauvrissement en capitaux ont atteint non seulement la Pologne mais aussi les autres pays, jadis riches, de l'Europe, ne permettait pas d'attendre d'aide plus importante de la part du capital étranger. Au contraire les institutions polonaises de crédit ont été privées de l'afflux normal de capitaux dont elles bénéficiaient avant la guerre. Ces conditions ont déterminé, après la guerre, une grande cherté du capital, le taux de l'intérêt atteignant 6—8% par mois et parfois même plus. Il est évident que les institutions de crédit à long terme tant foncières que municipales ne pouvaient pas fonctionner dans ces conditions. La période depuis la déclaration de la guerre et surtout depuis 1919 jusqu'à la fin de 1919 n'était pour elles qu'une période de végétation. Il ne pouvait être question à cette époque de la vente à l'étranger des lettres de gage de ces établissements, tandis que sur le marché national le taux de l'intérêt était trop élevé pour qu'il fût possible de contracter des emprunts à long terme. La dépréciation continue du change constituait un obstacle à la renaissance du marché monétaire national.

Les premiers pas dans le sens de la reprise de l'activité ancienne sur une plus large échelle ont été faits en 1923 au moment de la plus grande dépréciation du mark polonais. Le Crédit Foncier de Poznan a commencé à cette époque à accorder des prêts, non pas en change qui se dépréciait continuellement, mais en contre-valeur du seigle ou bien en dollars. Les prêts en lettres de gage, dites „céréalières" étaient accordés exclusivement sur les terres mêmes, à l'exception des bois, et s'élevaient à 4—16 q de seigle par ha selon la valeur de la propriété établie suivant les procédés habituels. Le débiteur payait 6% du montant normal de la dette ainsi qu'une certaine surtaxe pour les frais d'administration. Le paiement des intérêts s'effectuait semestriellement selon le prix moyen du seigle à la bourse de Poznan au cours des deux mois précédant le règlement. Contrairement à l'ancienne pratique les lettres de gage ne sont pas amortissables progressivement mais doivent être remboursées en 1933 en un seul versement, également en lettres de gage. On ne peut pas dire que des prêts de ce genre aient été pratiques pour l'agriculture. Les prix du seigle en Pologne subissent d'année en année de fortes fluctuations suivant les récoltes ce qui fait que le débiteur ne sait jamais ce qu'il devra payer à titre d'intérêts et, d'autant plus, quel sera le capital qu'il devra rembourser en 1933. En outre, par suite des fluctuations du

prix du seigle et des changements importants survenus, au cours des quelques dernières années, sur le marché monétaire en Pologne, les cours de ces lettres ont varié sensiblement en se maintenant en général à un niveau assez bas. Il est évident que cette circonstance augmente dans une grande mesure le prix du prêt en le rendant onéreux pour le débiteur. Il suffit de dire que le cours le plus bas des lettres en contre - valeur du seigle coté en 1926 s'élevait à 4,89 zloty par q de seigle et le plus élevé — à 17,5 zloty par q. de seigle tandis que le prix moyen du seigle pour le paiement des intérêts atteignait, au cours du I semestre de cette année à 30,73 zloty par q. et au cours du II semèstre à 36,58 zloty par q.

Dans ces conditions une opération telle que l'émission des lettres libellées en contre - valeur du seigle peut s'expliquer seulement par les circonstances exceptionnelles dues à la désorganisation du change et ne pourrait se justifier dans des conditions normales.

Simultanément à l'émission des lettres de gage en contre - valeur du seigle le Crédit Foncier de Poznan a commencé en 1923 à accorder des crédits en lettres libellées en dollars. Les conditions pour l'obtention de ces crédits étaient en principe les mêmes que pour les crédits en contre - valeur du seigle avec cette différence toutefois que l'intérêt s'élevait à 8% par an par rapport à la valeur nominale du prêt et que ces prêts étaient accordés non seulement contre la terre mais aussi contre les bois. De même que pour les prêts en contre - valeur du seigle le remboursement s'effectue non par amortissement progressif mais en une seule fois en 1933. Le montant de ces prêts varie de 8 à 32 dollars par ha selon la valeur de la terre.

Bien que les prêts en lettres de gage en dollars sont beaucoup plus commodes pour le débiteur que celles en lettres en contre - valeur du seigle, on ne peut pas dire que cette forme du crédit réponde aux besoins de l'agriculture. Le crédit le mieux adapté aux besoins de celle-ci serait incontestablement un crédit à 20—25 ans progressivement amorti. Si donc le Crédit Foncier de Poznan a abandonné ces anciennes règles d'émission de lettres, il l'a fait dans l'espoir que le type de lettre de gage remboursable en un seul versement, après 10 ans, correspondra mieux aux exigences des marchés monétaires américains et qu'il sera possible d'en placer une quantité plus importante sur ces marchés, ce qui lui a réussi en effet.

Aussi bien les prêts en lettres de gage en contre-valeur du seigle que celles en dollars étaient accordés pour les besoins économiques généraux.

L'exemple du Crédit Foncier de Poznan a été suivi bientôt par les Sociétés de Crédit Foncier de Varsovie et de Léopol qui ont commencé à accorder des prêts en dollars et d'émettre des lettres de gage libellées en dollars.

La Société du Crédit Foncier à Varsovie a commencé en 1924 à accorder pour la première fois des crédits en lettres en dollars portant 8% par an, mais, contrairement à celles émises par le Crédit Foncier de Poznan, amortissables progressivement jusqu'au mois de décembre 1914.

Au début les prêts étaient accordés seulement pour le paiement de l'impôt sur la fortune et, de ce chef, les lettres étaient acceptées par le Trésor en paiement pour permettre aux débiteurs de se libérer de l'impôt qu'il leur serait difficile de payer autrement. Mais par la suite, lorsque se sont présentées certaines pos-

sibilités de placement de ces lettres à l'étranger et en Pologne la Société du Crédit à Varsovie a commencé à accorder des prêts pour les besoins économiques.

La Société du Crédit Foncier de Léopol ainsi que la Banque Foncière de Wilno ont commencé également à émettre en 1925 des prêts en lettres libellées en dollars. Ces prêts, comme ceux de la Société du Crédit Foncier de Varsovie, étaient accordés au début pour le paiement de l'impôt sur la fortune et ensuite pour les besoins économiques.

Les prêts accordés par la Société de Léopol sont amortissables en 33 semestres et portent intérêt à raison de 8% par an. La Banque Foncière de Wilno accordait au début des prêts en lettres de gage 10% en dollars et ensuite en lettres de gage 8%.

En juin 1927 la Société du Crédit Foncier à Varsovie a procédé à l'émission des lettres de gage 8% libellées en zloty et non-garanties contre les pertes au change et a commencé à accorder des prêts sous forme des dites lettres. La période d'amortissement s'élevait, à 60 semestres. Les prêts étaient accordés pour les besoins économiques.

Les banques de l'Etat, notamment la Banque Agraire de l'Etat et la Banque de l'Economie Nationale, commencent également, à partir de l'année 1925, à développer leur activité dans le domaine du crédit foncier en accordant des prêts en lettres de gage 8% libellées en zloty or.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'activité des institutions particulières de crédit foncier en Pologne à partir de 1925.

Montant des prêts accordés par les institutions particulières (en milliers de dollars):

INSTITUTION	Jusqu'à la fin de 1925	En 1926	En 1927	En 1928 jusqu'au 30/IV	Au total jusqu'à la la moitié 1923
Sté du Créd. Fonc. á Varsovie					
a) lettres 8% en dol.	2.944	375	2.513	1	10.044
b) „ „ „ zl.	—	—	2.455	1.756	—
Créd. Fonc. Poznan.					
a) lettres 6% en seigle	4.516	114	232	5	—
b) „ 8% en dol.	3.052	1.014	1.294	808	11.035
Sté Créd. Fonc. Léopol					
lettre 8% en dol.	1.239	202	1.927	1.628	4.996
Bque Fonc. Wilno					
lettre 8 et 10% en dol.	160	1	320	945	1.426
Bque Agr. de l'Etat					
lettres 8% en zl. or.	21	853	3.786	5.329	9.989
Bque Economie Nat.					
a) lettres 8% en zl. or.	15	641	2.808	119	—
b) „ 7% „ „	—	—	75	931	4.589

Il ressort de ces chiffres que la véritable renaissance du crédit agricole à long terme commence en Pologne seulement à partir de 1927, à la seule exception du crédit foncier de Poznan. Les autres institutions, depuis le milieu de 1923 jusqu'à la fin de 1926 ou bien n'accordaient pas du tout de crédits, ou bien, comme c'est le cas des Sociétés de Varsovie et de

Léopol, émettaient des lettres de gage en dollars pour le paiement de l'impôt sur la fortune, ce qui fait que les exploitations agricoles ne bénéficiaient pas en réalité de ces crédits. L'année 1927 marque sous ce rapport un grand progrès dû aux possibilités de placement de lettres de gage sur les marchés étrangers ainsi qu'au fait que certaines sommes provenant de l'emprunt de stabilisation contracté par le gouvernement Polonais en octobre 1927 ont été affectées à l'achat des lettres de gage.

Si nous voulions obtenir un tableau général des charges grevant l'agriculture polonaise à titre d'emprunts à long terme, il faudrait ajouter encore aux chiffres ci - dessus les anciennes dettes d'avant guerre converties et réévaluées en zloty en 1924. La majeure partie de ces engagements revient aux anciens prêts des sociétés de crédit foncier et des institutions de crédit des anciens Etats copartageants, le reste étant constitué soit par les prêts des banques hypothécaires, soit par ceux des capitalistes particuliers. En ce qui concerne le deuxième groupe, nous ne possédons malheureusement aucune donnée qui nous permette, ne fut-ce qu'approximativement, d'établir le montant des charges à ce titre. Par contre les prêts d'avant guerre et du temps de la guerre consentis par les sociétés du crédit foncier, et par les banques des Etats copartageants, s'élevaient, fin 1927, pour l'agriculture entière à environ 25 millions de dollars. Par rapport à l'endettement d'avant guerre cette somme est très faible. Une diminution aussi considérable est due en premier lieu aux remboursements importants effectués par les agriculteurs pendant et immédiatement après la guerre, à une époque où la monnaie se dépréciait avec rapidité. Dans les autres cas, où les dettes n'ont pas été remboursées par anticipation, leur montant a été réduit dans une très forte mesure par l'effet de la dépréciation du change.

A la fin de 1927 le montant total, des charges grevant l'agriculture à titre d'engagements à long terme contractés envers les six institutions de Crédit Foncier dont il a été question ci-dessus, s'élevait à 67 millions de dollars, tandis qu'à la fin de 1913 le montant correspondant se chiffrait par environ 411 millions de dollars. La guerre et l'inflation ont libéré donc les exploitations agricoles de charges considérables. Si cette période de guerre et d'inflation eût été, pour l'agriculture, aussi avantageuse sous d'autres rapports, on pourrait dire qu'elle a été l'âge d'or pour cette branche de l'économie. Malheureusement tel n'est pas le cas. Il est vrai que les exploitations agricoles se sont trouvées après la guerre et l'inflation libérées des engagements à long terme mais elles l'ont payé par les terribles destructions dont elles furent l'objet par suite de la guerre Ces destructions ont été si considérables que malgré la libération des dettes d'avant guerre il existe, dans certaines régions du pays, des exploitations agricoles qui, jusqu'à ce jour, ne se sont pas relevées de la ruine où les a plongées la guerre.

Les besoins de l'agriculture en crédit sont à l'heure actuelle comme on peut facilement s'en rendre compte, beaucoup plus forts qu'ils ne l'étaient normalement avant la guerre. En effet elle éprouve non seulement le besoin de capitaux importants pour son développement normal, mais aussi de fortes sommes pour combler les lacunes résultant de la guerre.

Il est extrêmement difficile d'évaluer les besoins de l'agriculture en crédit. Leur montant dépend en premier lieu des conditions du prêt. Avant la guerre le taux d'intérêt nor-

mal attaché aux prêts accordés par les institutions de crédit foncier particulières, variait, dans les différentes provinces de la Pologne, entre 3 et 5% par an. Même si l'on tient compte du cours inférieur de la réalisation des lettres, le taux de l'intérêt effectif ne dépassait pas, à cette époque 6½% par an.

Tous les prêts d'après guerre en lettres de gage portaient normalement 8% par an, à l'exception des prêts, d'ailleurs tout-à-fait spéciaux, accordés par les Crédits Fonciers de Poznan en lettres de gage 16% en contre-valeur du seigle. Ce n'est qu'en 1928 que les Banques de l'Etat et ensuite les sociétés de Crédit Foncier ont commencé à émettre des lettres de gage 7%. Toutefois la baisse des cours de tous ces titres relève de fait le taux de l'intérêt à 9% par an. Il est évident que, dans ces conditions, la demande de crédit de la part de l'agriculture ne peut pas être aussi forte que si le taux de l'intérêt ne dépassait pas 7% par an. Les besoins du capital et la tendance de la part des agriculteurs à améliorer les exploitations est cependant tellement forte que malgré les conditions onéreuses du crédit actuel ils peuvent en absorber des quantités importantes.

Etant donné les conditions plus onéreuses des prêts actuels par rapport à ceux d'avant guerre et en tenant compte de la situation actuelle des sociétés de Crédit Foncier, on peut estimer que, dans l'avenir le plus proche, ces trois institutions arriveront à elles seules à placer sur le marché environ 100 millions de dollars, comme on peut présumer d'après leur capacité d'émission basée sur le nombre et la valeur des propriétés actuellement associées. Le chiffre ci - dessus ne tient compte ni de la Banque Foncière de Wilno, fonctionnant sur le territoire des quatre voïevodies de l'est éprouvant de très forts besoins en crédit, ni de la Banque Agraire de l'Etat dont l'activité présente des perspectives de développement toujours plus grandes au fur et à mesure des progrès du morcellement. Ce chiffre ne tient pas non plus compte des besoins éventuels des agriculteurs de la voïevodie de Poznan qui, en 1933, devront rembourser les prêts actuellement contractés en lettres de gage, en dollars et en seigle.

On peut affirmer en tout cas que, même dans les conditions actuelles onéreuses du crédit l'agriculture polonaise en éprouve un fort besoin et qu'elle donne une garantie complète du remboursement du capital et du payement des intérêts.

Pour satisfaire à ces besoins on pourrait envisager deux solutions: recourir à l'épargne intérieure, ou attirer le capital étranger. Le processus de capitalisation intérieure fait des progrès relativement trop lents pour satisfaire aux besoins du développement économique du pays toujours plus rapide. Si donc la politique polonaise suivait la voie consistant à satisfaire les besoins de crédit par les capitaux indigènes, l'agriculture, ainsi que les autres branches de la production, seraient condamnées à une reconstruction extrêmement lente. On convient généralement dans ces conditions que tout doit être fait pour faciliter l'afflux en Pologne de crédits à longs termes, aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie. Le moyen le plus simple d'assurer des capitaux étrangers pour l'agriculture, serait d'organiser le placement des lettres de gage des institutions polonaises de Crédit Foncier sur les marchés étrangers Malheureusement, malgré les avantages incontestables de ces valeurs qui constituent, sous le rapport des garanties, des titres de tout premier ordre, leur placement à l'étranger

rencontre d'importants obstacles. Ces difficultés résultent du fait que les acheteurs étrangers ne sont pas assez familiarisés avec les titres de cette catégorie et leur grande variété. Enfin aucune des institutions susmentionnées à l'exception des banques de l'Etat, ne peut effectuer, sur le marché étranger, une émission simultanée suffisamment importante pour éveiller un intérêt public parmi les banquiers sérieux. La fusion de toutes les institutions de crédit foncier actuellement existantes pourrait remédier à cet état de choses, ce projet cependant aussi bien, pour des raisons de nature tant juridique qu'économique est impossible à réaliser.

Le ministère des Finances élabore actuellement le projet de la création d'une nouvelle institution qui, à l'aide de ses propres capitaux, achèterait les lettres de gage des institutions de Crédit Foncier existantes et émettrait sur leur base ses propres obligations destinées à être placées à l'étranger. Une banque centrale de ce genre pourrait effectuer des transactions très importantes, ce qui réduirait dans une grande mesure les frais de placement et rendrait d'autre part, l'afflux du crédit à long terme pour les besoins de l'agriculture beaucoup plus régulier qu'aujourd'hui grâce à la centralisation de la politique du crédit foncier.

Ce projet n'a pas été réalisé jusqu'à présent, il faut espérer cependant que, pour le plus grand profit de l'agriculture il le sera dans un proche avenir. L'introduction, sur les marchés étrangers, d'un seul titre foncier faciliterait dans une grande mesure à fixer l'orientation des capitalistes étrangers. Les obligations d'une pareille banque bénéficiant non seulement d'une garantie offerte aux lettres de gage des institutions particulières, mais aussi de la garantie supplémentaire sous forme du capital de la banque donneraient aux capitalistes étrangers une garantie complète qu'ils sont en droit d'exiger. Il y a lieu donc de s'attendre que ces titres seront très recherchés à l'étranger, ce qui fournirait à l'agriculture d'importants capitaux et permettrait d'accélérer le développement de cette branche de l'économie polonaise.

Tadeusz Mincer.

LE CRÉDIT AGRICOLE A COURT TERME

1. *Caractéristique générale du crédit agricole à court terme d'avant guerre.*

Les conditions de crédit dans les différentes provinces de la Pologne après les partages étaient en fonction de la situation monétaire générale des trois puissances copartageantes. Sans reculer loin dans le passé, on peut constater qu'au cours des dernières années d'avant guerre la liquidité du marché monétaire dans toutes les trois provinces était assez grande et partant le crédit relativement bon marché. La situation la plus favorable sous ce rapport était celle des terres occupées par la Prusse où, grace à l'accroissement considérable de l'épargne et de l'organisation excellente des coopératives de crédit, le crédit à court terme était facilement accessible à la population rurale en rendant l'usure



S-té „UDYCZ" — voies d'exportation

voir article page 167.

presque inconnue dans les villages. Moins bonne a été la situation de la Galicie et de l'ancienne Pologne russe où, par l'effet de la situation économique moins favorable, le crédit était relativement cher en atteignant dans la province russe à 9% p. a. même pour les crédits de banque ordinaires. L'usure y était un phénomène assez fréquent. Néanmoins, dans ces deux provinces, grâce à l'accroissement de la capitalisation et au développement remarquable de la coopération, le crédit agricole normal à court terme a fait, surtout dans les dernières années d'avant guerre, d'importants progrès en se substituant au crédit usurier.

On voit donc qu'avant la guerre la principale source de crédit pour les petits agriculteurs étaient les coopératives de prêts et d'épargne dont le développement a été chez nous remarquable. En outre, vu le caractère agricole du pays, des crédits à court terme pour les agriculteurs étaient accordés dans une mesure plus ou moins importante par tous les autres établissements de crédit et en premier lieu par les banques, aussi bien officielles qu'anonymes ainsi que par les caisses d'épargne et de prêts des administrations autonomes.

Etant donné que la description de toutes les institutions travaillant dans ce domaine équivaudrait à une étude historique du crédit en général nous nous bornerons à l'étude de celles dont l'action a été la plus importante pour l'agriculture.

2. *Banques.*

Parmi les banques il faut mentionner en premier lieu la Banque de Pologne (1828 — 1886) qui, fondée au temps du Royaume du Congrès (1815 —1831) comme banque d'émission et institution bancaire centrale du Royaume, a contribué dans une proportion énorme au développement économique de cette province. Bien qu' elle finançat principalement l'industrie et les mines, la Banque tenait compte également des besoins de l'agriculture; elle encourageait surtout le commerce agricole, accordant des avances pour l'exportation des céréales, vendant par commission les céréales polonaises sur les marchés étrangers laissant construire des greniers à Modlin. La Banque finançait aussi les importations de machines, du bétail etc. Elle encourageait en outre les organisations commerciales-agricoles qui apparaissent vers la moitié du siècle écoulé.

Après la liquidation de la Banque de Pologne par le gouvernement russe (1886) ses fonctions furent confiées aux succursales de la Banque d'Etat Russe dans l'ancien Royaume du Congrès. Leur activité s'est développée surtout dans le domaine des crédits spéciaux contre nantissement de céréales (ceux-ci restant chez le débiteur), crédits ayant pour but de prévenir la baisse des prix immédiatement après la récolte afin de permettre à l'agriculteur la vente de ses produits au moment propice. Ces crédits, accordés presque exclusivement aux grands propriétaires et aux commerçants des céréales, étaient très appréciés par les milieux intéressés.

Dans l'ancienne province autrichienne fonctionnait la „Banque Provinciale du Royaume de Galicie et de Lodomerie et du Grand Duché de Cracovie", fondée en 1883 avec les attributions de l'institution de crédit de la province autonome de Galicie. Le capital de cette banque s'élevait en 1914 à 24,2 millions de couronnes autrichiennes. Bien qu'elle eut pour objet principal de son activité les opérations de crédit hypothécaire, la banque distribuait également d'importants crédits à court terme (en 1913 — 61 millions de cour. a.) dont une forte proportion revenait à l'a-

griculture. Elle gérait les fonds provinciaux destinés au relèvement de la production agricole, participait aux entreprises de commerce agricole et aux banques agricoles (Banque de Morcellement et Banques des Améliorations et enfin, à partir de 1908 elle assumait le rôle d'établissement financier central des coopératives de crédit agricoles.

En ce qui concerne les banques par actions, les provinces russes et autrichiennes ne possédaient pas d'établissements privés d'un caractère spécialement agricole. Il existait par contre, à Poznan, depuis 1870, la Banque „Kwilecki, Potocki et C-ie", institution de crédit agricole s'occupant également du commerce agricole. En outre le Crédit Foncier de Poznan a fondé en 1890 avec ses propres fonds une Caisse de Prêts, transformée en 1896 en „Banque Foncière de Poznan", qui accordait aux agriculteurs des crédits à court terme, et contrôlait l'offre des lettres de gage du Crédit Foncier pour en régulariser les cours.

3. *Caisses d'Epargne Communales.*

L'existence des caisses d'épargne communales date, sur les terres polonaises, de la moitié du XIX siècle. Dans l'ancienne province prussienne (Poznanie et Prusse Occidentale) il y avait, en 1913, 158 caisses communales municipales et de district en Galicie — 52 et la caisse d'Epargne de Galicie. Ces institutions plaçaient leur épargne principalement sur hypothèques, mais elles accordaient également des crédits à court terme aux petits producteurs, et plus particulièrement aux agriculteurs. Etant donné que ces caisses, en tant qu'organes des administrations autonomes, n'avaient pas pour but de réaliser des bénéfices, elles étaient à même d'accorder des crédits à des conditions favorables.

Dans le Royaume du Congrès, où l'administration communale n'existait pas, il y avait, depuis 1860, des caisses communales d'épargne et de prêts qui accordaient des crédits aux agriculteurs à des termes allant jusqu'à 10 ans. Etant donné que l'activité des caisses était surveillée par des fonctionnaires russes, que les représentants des classes polonaises cultivées n'y avaient aucun accès et qu'elles étaient privées d'une institution financière centrale, ces établissements fonctionnaient d'une façon peu satisfaisante et ne couvraient que dans une faible mesure les besoins de crédit des petits agriculteurs. En 1910 il y avait 1.355 caisses de ce genre et le montant de crédits distribués par elles s'élevait à 36 millions de roubles.

4. *Sociétés coopératives de crédit.*

Les coopératives de crédit qui, comme nous l'avons noté précédemment constituaient avant la guerre la source principale de crédit pour les agriculteurs ,datent du XVIII siècle. C'est à cette époque que certains nobles polonais ont commencé à créer dans leurs biens des caisses de prêts pour leurs sujets. Toutefois le développement de la coopération de crédit dans l'acception moderne de ce mot se développe en Pologne depuis la sixième décade du XIX siècle, et atteint le plus grand développement dans la province prussienne, en Poznanie et en Poméranie. C'est à Poznan que fut créée en 1862 la première coopérative de crédit. L'exemple a été suivi par les autres villes de cette province, si bien qu'en 1872 fut fondée l'Union des sociétés coopératives et économiques étendant son activité sur la province prussienne toute entière. Les coopératives de crédit, nommées Banques Populaires, bien que basées sur les modèles de Schultze-Delitsch et de Reiffeisen, étaient

adaptées aux conditions locales et présentaient par suite des caractères spécifiquement polonais. Ces banques étaient des institutions assez importantes, ayant leur siège dans les villes et les villages et embrassant par leur activité un district ou une fraction de district. Leurs membres se recrutaient dans toutes les classes sociales toutefois, à raison du caractère agricole du pays, les agriculteurs y participaient pour les ⅔. La responsabilité des membres n'était pas limitée. Les coopératives de cette province avaient un personnel permanent et remunéré et possédaient généralement des propriétés immobiliaires. Leur développement est illustré par les chiffres suivants (en millions de marks):

ANNÉE	Nombre de sociétés	Nombre de membres	Parts	Réserves	Dépôts d'épargne	Dettes de la banque	Prêts accordés
1874	48	8.715	0,71	0,09	3,34	0,19	4,20
1890	71	26.553	2,68	1,18	12,52	0,30	15,32
1914	209	126.468	26,28	15,15	271,01	3,90	271,66

Ce développement imposant des Banques populaires dans l'ancienne province prussienne est dû non seulement à la haute culture sociale et matérielle de la population mais aussi à une excellente direction et aux efforts de leurs fondateurs. En ce qui concerne les crédits accordés aux agriculteurs ils constituaient environ 90% de tous les prêts, tandis que la majeure partie des depôts était fournie par la population urbaine. Les crédits étaient accordés le plus souvent sur traites, en réalité cependant ils étaient consentis à plus longue échéance avec garantie réelle.

En 1886 les coopératives polonaises de la province prussienne ont créé leur propre centrale financière, à savoir la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives S. A. (dont le capital a atteint avant la guerre 6 millions de mk.) qui est devenue avec le temps l'institution financière la plus importante de cette partie de la Pologne.

En Galicie, comme en Poznanie et en Poméranie, le mouvement coopératif commence à se développer dans la 6-e décade du siècle écoulé. Les coopératives dites „caisses d'avances" y sont créées qui prennent pour modèle les banques Schultze - Delitsch. Ayant leur siège tant dans les villes que dans les villages elles recrutaient leurs membres parmi toutes les classes de la population. Toutefois les ⅔ de ces membres étaient des agriculteurs. En 1874 a été créée, à Léopol „l'Union des Sociétés Coopératives et Economiques" qui n'embrassait pas cependant toutes les sociétés coopératives de crédit de cette province. Le développement des sociétés faisant partie de cette Union est illustré par les chiffres suivants (en millions de couronnes autrichiennes):

ANNÉE	Nombre de cooperatives	Nombre de membres	Parts	Réserves	Dépôts	Dettes	Prêts accordés
1874	43	13.496	1,41	0,08	2,32	—	3,68
1890	196	145.205	9,66	2,13	28,20	5,40	42,66
1912	238	350.161	48,46	11,42	125,53	76,81	245,55

Par suite de l'endettement assez considérable de ces établissements dans les banques, les crédits qu'ils accordaient principalement sur reconnaissance, étaient assez chers. En 1902 les „caisses d'avances" galiciennes ont créé la „Banque de l'Union, S. A." à Léopol faisant office de centrale financière.

Les coopératives du type Schultze-Delitsch n'ayant pu remplir en Galicie le rôle de pourvoir la population

agricole en crédit bon marché, on commence à créer dans cette province, dès 1892, sur l'initiative du Dr. François Stefczyk († 1924) des caisses coopératives paysannes dont l'activité s'étendait sur une ou plusieurs paroisses et qui accordaient aux agriculteurs des crédits à des conditions avantageuses contre reconnaissance ou en comptes courants. Les capitaux de roulement de ces coopératives étaient constitués par les parts d'association peu élevées et par les dépôts d'épargne et ne provenaient que dans une faible mesure des crédits bancaires. Les caisses Stefczyk ont tôt fait d'acquérir une large clientèle parmi la population rurale comme en témoignent les chiffres suivants (en millions de couronnes autrichiennes):

ANNÉE	Nombre de cooperat.	Nombre de membres	Parts	Réserves	Dépôts d'épargne	Dettes bancaires	Prêts accordés
1900	63	7.716	0,04	0,01	0,64	0,20	0,85
1912	1.334	285.563	2,71	3,26	65,43	7,23	86,37

En 1889, sous les auspices des autorités provinciales galiciennes, les caisses Stefczyk ont été dotées d'une institution de révision constituée par le Bureau de Patronat des Sociétés d'Epargne et de Prêts. En outre la Diète galicienne a voté un fonds spécial de 2 millions de couronnes destiné à encourager l'activité de ces institutions. Le fonds en question, géré au début par la Banque Provinciale, a été confié par la suite à la Caisse Centrale des Sociétés Agricoles en tant que centrale financière des caisses Stefczyk.

Dans les provinces occupées par la Russie le développement de la coopération de crédit n'est devenu possible qu'après la promulgation, en 1904, de la loi sur les sociétés de petit crédit. En vertu de cette loi ont été créées de nombreuses sociétés d'épargne et de prêts, notamment des coopératives à parts, d'un caractère plutôt municipal, basées sur le modèle des banques Schultze - Delitsch et des sociétés de crédit sans parts ces dernières exclusivement dans les villages et d'un type analogue aux sociétés Reiffeisen. Dans l'ancien Royaume du Congrès le développement des sociétés coopératives des deux types a pris, après 1907, de très fortes proportions comme en témoigne le tableau suivant:

	1909	1912
Coopératives à parts	319	618
Coopératives sans parts	40	86
Nombre des membres	—	437.406
Capital de fondation (millions de rb.)	6.93	13.65
Capital de réserve (millions de rb.)	0.53	0.96
Dépôts d'épargne (millions de rb.)	24.42	57.64
Dette (millions de rb.)	0.73	2.46
Prêts accordés (millions de rb.)	28.31	63.35

Par suite de l'opposition des autorités russes les copératives de crédit n'ont pas pu créer d'union de révision propre. Par contre en 1910 a été créée à Varsovie la Banque des Sociétés Coopératives S. A. comme centrale financière coopérative. Les coopératives de la province russe accordaient des crédits contre reconnaissance pour un terme allant jusqu'à 5 ans à des conditions particulièrement commodes. Dans les 4 gouvernements qui constituent actuellement, en entier ou en partie, le territoire des voiévodies de l'Est il existait, en 1913 431 sociétés de crédit et 276 socié-

tés d'épargne et de prêts sur lesquelles nous ne possédons pas de données statistiques.

II. Le crédit à court terme dans la Pologne restaurée.

5. Situation générale des agriculteurs en ce qui concerne le crédit en 1921 — 1928.

Les destructions de guerre en 1914 — 1920 ont arrêté le développement de la production agricole sur les terres polonaises. D'autre part l'inflation qui a duré jusqu'à la fin de 1923, a mis les institutions de crédit agricole dans l'impossibilité de financer l'agriculture. Celle-ci n'en a pas retiré d'autre avantage que la faculté de rembourser les engagements en monnaie dépréciée, par contre elle rendait impossible tout crédit à long terme pour les investissements et privait les propriétaires de crédit à court terme qui, lorsqu'il est destiné à l'agriculture, doit être plus long que pour les autres branches de la production. Ce fait est confirmé par les chiffres suivants illustrant l'activité de l'ancienne Caisse Polonaise de Prêts de l'Etat. Cette institution est devenue, pendant l'inflation, la source principale de crédit agricole à court terme:

	Agriculture et industrie agricole	0/0	Autres branches de la production et du commerce	0/0
1921	9,8	25,3	29,1	74,7
1922	73,7	17,8	338,3	82,1
1923	1.050,1	2,1	49.219,2	97,9

Par l'intermédiaire des banques:	31/12.25	31/12.26	31/12.27	31/12.28
Agriculture	5,2	3,1	0,5	14,7
Distilleries	7,5	5,4	4,6	4,2
Sucreries	25,5	25,5	32,7	32,7
Directement	—	—	—	—
Agriculture	5.4	7,3	10,2	10,2
Sucreries	0.7	0,5	0,1	0,1
Distilleries	2.8	4.7	5,2	5,2
Total: agriculture et industrie agricole	47,1	46,5	53,3	66,1
Escompte total	289,4	321,3	456,0	640,7
0/0 de crédits pour l'agriculture et l'industrie agricole par rapport au total des crédits d'escompte	16,30/0	14,40/0	11,70/0	10,30/0

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus, la participation de l'agriculture aux crédits de la caisse baissait avec une grande rapidité, au fur et à mesure des progrès de l'inflation.

Le rapport défavorable entre les prix des articles agricoles et ceux des produits industriels pendant l'inflation ne permettait pas aux agriculteurs de réaliser les investissements nécessaires, tandis que la baisse du pouvoir d'achat du mark leur interdisait les achats à l'étranger de l'outillage indispensable à la production.

La stabilisation du mark polonais vers la fin de 1923 et l'introduction du zloty au début de 1924 ont déterminé une crise économique générale dont l'agriculture a particulièrement souffert. En effet comme nous l'avons déjà fait observer, l'agriculture, à l'encontre de l'industrie, n'a pu réaliser, au cours de l'inflation, des

investissements plus importants susceptibles d'augmenter sa capacité de production; d'autre part, la dépréciation n'a pas permis aux agriculteurs de constituer des réserves monétaires. Enfin la très forte pression fiscale exercée à la fin de 1923 obligea les agriculteurs à vendre leurs produits à des prix défavorables et à un moment peu propice. L'année suivante, celle de 1924 — 25, vit la catastrophe d'une mauvaise récolte. Ces circonstances ainsi que la pénurie aigue de capitaux ont obligé les agriculteurs à contracter des emprunts à court terme à un taux très élevé qui les menaçaient d'une ruine complète. Comme il ressort de l'enquête ouverte à la fin de 1925, un ha. de propriété plus grande était grevé à cette époque de 55 zl. d'emprunts à court terme à un taux moyen de 3% par mois. Ce n'est que la baisse du zloty en automne 1925 et l'amélioration de la situation économique à partir du milieu de l'année 1926 qui ont permis à l'agriculture non seulement de rembourser les crédits à court terme onéreux et les redevances arriérées du Trésor, mais encore d'améliorer dans une forte mesure leur capacité d'achat ce qui leur a permis d'augmenter leurs dépenses aussi bien pour la consommation que pour les investissements.

L'ordonnance du Président de la République du 22 mars 1928 sur le nantissement enregistré des produits agricoles, correspondant à la loi française sur les warrants agricoles marque une étape importante dans le développement du crédit agricole à court terme. Cette ordonnance donne aux institutions de crédit dûment autorisées la faculté d'accorder aux agriculteurs des crédits contre remboursement d'objets mobiliers de l'économie rurale, ces derniers restant entre les mains du débiteur. A cet effet doit être conclu un contrat pour un délai allant jusqu'à deux ans.

A partir de son enregistrement par le tribunal le contrat entre en vigueur envers les tiers. Pour la destruction ou le transfert illégal du gage, la loi prévoit des sanctions pénales contre le débiteur. On peut prévoir que cette loi aura pour effet de faciliter le crédit pour l'agriculture, d'autant plus que l'étranger s'intéresse à cette forme de crédit et manifeste l'intention d'engager des capitaux importants dans ce genre d'opérations.

6. Caractères généraux des institutions de crédit à court terme agricole en Europe.

Au cours de l'inflation, comme nous l'avons déjà noté, le crédit agricole de la Caisse Polonaise de Prêts de l'Etat, de la Banque Provinciale Polonaise, de la Banque Agraire de l'Etat, des banques privées et de la Caisse Postale d'Epargne baisse continuellement en perdant toute importance. Il est vrai qu'au cours de cette période ont été créées plusieurs nouvelles banques agricoles, mais ces dernières, obéissant aux tendances générales propres à la période d'inflation, s'engageaient principalement dans le commerce agricole participant aux différentes entreprises. Les conditions redevenues normales, ces institutions ont été pour la plupart liquidées. Par contre, les Caisses d'Epargne communales et les sociétés coopératives de crédit autorisées à effectuer seulement des opérations normales d'épargne et de prêts sont tombées, au cours de l'inflation, dans une déchéance complète.

Après l'introduction du zloty, par suite de la complète décapitalisation consécutive à l'inflation, la Banque de Pologne, en tant qu'institution basant son activité sur l'émission de billets de Banque, ainsi que les ban-

ques de l'Etat opérant avec des fonds fournis en majeure partie par le Trésor deviennent les principaux dispensateurs de crédit. La prédominance des institutions bancaires centrales se fait sentir surtout dans le domaine du crédit agricole à court terme et ceci par suite du manque de fonds de roulement dans les institutions de crédit agricole privées, particulièrement atteintes par l'épuisement financier des agriculteurs. Ce n'est qu'à partir de 1926 que, parallèlement à l'amélioration générale de la situation agricole, commence un afflux plus important de capitaux aux institutions de crédit agricole privées. Cet afflux cependant, par suite de la forte demande de crédit à long terme, reste insuffisant ce qui fait que l'agriculture est toujours financée dans une forte mesure par les banques centrales. C'est donc par ces établissements que nous commencerons l'étude de l'activité des institutions de crédit agricole à court terme, plus particulièrement au cours de ces dernières années.

7. La Banque de Pologne.

La Banque de Pologne, en vertu de l'art. 58 de ses statuts, est autorisée en dehors de l'escompte normal des traites et des warrants à 3 mois, d'escompter des warrants à 6 mois gagés par des produits agricoles, ainsi que des traites à 6 mois délivrées par les agriculteurs pour les semences, engrais artificiels, outils agricoles et cheptel acquis. La somme totale de ces warrants et traites ne peut toutefois dépasser 20% du portefeuille-escompte total de la Banque.

D'après les comptes-rendus annuels de la Banque de Pologne, l'agriculture et l'industrie agricole qui, en Pologne, est liée directement aux exportations agricoles, bénéficiaient de ces crédits d'escompte dans la mesure que voici:

	31.XII.25	31.XII.26	31.XII.27	31.XII.28
Par l'intermédiaire des banques:				
Agriculture	5.2	3.1	0.5	14.7
distilleries	7.5	5.4	4.6	4.2
sucreries	25.5	25.5	32.7	33.8
directement:				
agriculture	5.4	7.3	10.2	7.7
sucreries	0.7	0.5	0.1	0.1
distilleries	2.8	4.7	5.2	5.6
Total: agriculture et industrie agricole	47.1	46.5	53.3	66.1
Escompte total	289.4	321.3	456.0	640.7
% de crédits pour l'agriculture et l'industrie agricole par rapport au total des crédits d'escompte	16.3%	14.4%	11.7%	10.3%

Il faut remarquer que la somme totale de traites agricoles avec terme de 3 à 6 mois s'élevait, fin 1926, à 4,2 millions de zloty fin 1927 à 20,8 millions de zloty et fin 1928 à 46,1 millions de zloty.

Le tableau ci-dessus a été établi selon les derniers endosseurs présentant les traites à l'escompte. Les statistiques établies par la Banque de Pologne et tenant compte des tireurs de traites indiquent que 25—26% du montant total des traites ont été tirées par les agriculteurs.

Il en résulte que la Banque de Pologne, appelée en principe à escompter des traites commerciales résultant des transactions commerciales effectives, est engagée dans une mesure relativement sérieuse dans le crédit agricole.

8. Institutions de crédit de l'Etat.

a) Banque Agraire de l'Etat.

La Banque Agraire de l'Etat, en dehors du crédit à long terme pour le morcellement et les investissements en lettres de gage, constitue également la source principale de crédits à court terme pour les petites et moyennes exploitations agricoles. Pour le moment, les crédits à court terme de la Banque sont même supérieurs aux prêts à long terme. Dans le domaine du crédit à court terme, le § 3 des Statuts de la Banque lui assigne les tâches suivantes: „d'encourager et d'approvisionner en crédit pour les besoins agricoles les sociétés coopératives, leurs unions, les entreprises et les organisations agricoles, commerciales, agricoles industrielles, de morcellement, de remembrement, d'amélioration et autres contribuant à la création, à la reconstruction et au développement des exploitations agricoles petites et moyennes ainsi que de participer aux capitaux de fondation des organisations de ce genre et de leur fournir des crédits de roulement; en outre, d'alimenter en crédits pour les besoins agricoles les caisses d'épargne de district et les caisses de prêts et d'épargne communales, de fournir aux exploitations agricoles les moyens de production, d'encourager l'industrie agricole et le développement économique des villages et d'organiser la transformation et l'écoulement des produits agricoles". En outre, la Banque Agraire de l'Etat est chargée de la gestion de différents fonds de l'Etat destinés pour différents besoins de l'agriculture.

Comme on le voit, les tâches de la Banque dans le domaine du crédit à court terme sont très vastes, ce qui fait que son activité a pris des formes très vastes. Le développement de cette activité a rendu nécessaire l'augmentation à plusieurs reprises de son capital dont l'accroissement est illustré par les chiffres suivants (en millions de zloty):

31 décembre	1924	3,1
31 „	1925	11,8
31 „	1926	14,5
1 Janvier	1928	79,1
1 octobre	1928	109,7

Au début de décembre 1928 le capital de fondation de la Banque Agraire de l'Etat a atteint 130 millions de zloty.

L'activité de la Banque dans le domaine du crédit à court terme se base en outre sur des placements au Trésor (50 millions de zloty au 1 octobre 1928) les dépôts (24 millions) les comptes courants (36 millions) et le réescompte (36 millions de zl.).

Le développement des opérations de crédit à court terme est illustré par les chiffres suivants (en millions de zloty):

1 janvier	1925	10,4
1 „	1926	27,6
1 „	1927	52,6
1 janvier	1928	129,9
1 octobre	1928	221,7

La répartition de ces crédits parmi les catégories particulières de débiteurs est illustrée par le tableau suivant (en millions de zloty):

(Voir tableau page 41).

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus, l'activité de la Banque embrasse presque tous les domaines de la vie agricole. Il en ressort que la Banque finance l'agriculture principalement par l'intermédiaire des in-

SITUATION AU

	1/I.27	%	1/I.28	%	1/X.28	%
I. Agriculteurs	9.4	17,9	15,4	11,9	26,2	11,8
II. Sociétés coopératives	26,3	50,1	66,9	51,6	121,0	54,6
1. de crédit	18,3	35,0	49,7	38,3	79,2	35,7
2. de l'industrie agricole	—	—	—	—	3,2	1,5
3. du commerce agricole	5,9	11,2	13,8	10,6	32,3	14,6
4. oeufs et laitages	1,5	3.0	2,0	1,6	3,4	1,5
5. de consommation	0,4	0.9	1,0	0,8	2,1	1,0
6. autres	—	—	0,3	0,3	0,6	0,3
III. Unions et Institutions communales:	5,3	10,0	21,1	16,2	44.2	19,9
1. Sections administratives des diétines de district	2,4	4,7	4.5	3,5	3,7	1,7
2. Caisses d'épargne de district	1,6	3,1	10,5	8,1	28,8	13,0
3. Caisses d'épargne et de prêts	1,1	2,2	6,0	4,6	11,3	5,1
4. Etablissements d'approvisionnement et autres	—	—	0,1	—	0,3	0,1
IV. Entreprises du commerce et de l'industrie agricole	9,5	18.1	23.0	17,7	25,7	11,6
V. Institutions de morcellement	0,9	1,8	1,6	11,3	3,7	1,7
VI. Institutions sociales de culture agricole	1,1	2,1	1,7	1,3	0.8	0,4
Total	52,5	100,0	129,9	100,0	221,7	100,0

stitutions locales de tout genre, en s'efforçant de liquider les prêts aux agriculteurs individuels. Les prêts de cette dernière catégorie, bien qu'augmentant en chiffres absolus par suite de l'ouverture de crédits à destination spéciale, par exemple en cas de sinistre, à titre d'avance sur les prêts en lettres de gage etc.... accusent cependant une baisse par rapport au montant total des crédits accordés par la Banque.

D'autre part, les crédits de la Banque pour les coopératives accusent un accroissement très rapide. En première place il faut mentionner ici les sociétés coopératives de crédit dont l'endettement à la Banque s'élève à un tiers environ du total des crédits consentis. Cette catégorie comprend les „Caisses Stefczyk" groupées dans l'„Union des Associations des Coopératives agricoles de la République de Pologne" ainsi que, dans une certaine mesure, les coopératives du type „Banque Populaire" affiliées à l'Union des Associations Coopératives. Plus de la moitié des crédits est distribuée aux coopératives par l'intermédiaire de leurs centrales financières. Le reste est réparti parmi ces établissements directement par les soins de la Banque. Les „caisses Stefczyk" reçoivent les crédits principalement par l'intermédiaire de la Caisse Centrale des Sociétés Agricoles et de la Banque Reiffeisen à Katowice, tandis que les Banques Populaires par la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives. Les crédits aux sociétés coopératives de crédit sont accordés principalement à 6—12 mois et ont pour but, en premier lieu, de fournir aux agriculteurs

des fonds de roulement. Sous le rapport de l'endettement à la Banque Agraire de l'Etat la place suivante parmi les sociétés coopératives revient aux coopératives de commerce agricole exigeant une assistance financière spéciale vu leur situation matérielle peu satisfaisante. La Banque leur accorde donc des crédits d'assainissement spéciaux sur les fonds mis à sa disposition à cet effet par le Trésor, ainsi que des crédits sous forme d'engrais artificiels et en espèces.

Il faut relever les crédits de la Banque pour les coopératives laitières et du commerce des oeufs qui se développent actuellement avec rapidité. Les crédits de la Banque accordés à ces sociétés sont destinés principalement pour les avances aux agriculteurs, pour les laitages fournis, pour les achats de fourrage et pour le maintien du rendement du lait des vaches à un niveau approprié.

Enfin, bénéficiaient également des crédits de la Banque les coopératives de consommation agricoles.

Un autre groupe d'institutions participant dans une mesure importante aux crédits de la Banque, c'est celui des unions et des institutions communales. Il faut mentionner ici en premier lieu les Caisses d'épargne de district à l'intermédiaire desquelles la Banque recourt pour la distribution des crédits là où elle ne peut se servir à cet effet des coopératives de crédit. La Banque constitue d'autre part une Centrale financière des caisses d'épargne et de prêts communales (dont il sera question plus loin). Le développement de ces caisses est encouragé par la Banque, seulement dans les localités où les coopératives de crédit font défaut. Les sections administratives des diétines de district bénéficient des crédits de la Banque pour les besoins agricoles prévus dans leurs budgets.

Il faut mentionner spécialement les crédits figurant dans la rubrique „entreprises du commerce et de l'industrie agricoles". Ce poste comprend les prêts à toutes les entreprises du commerce et de l'industrie agricoles non-coopératives dont l'activité présente un intérêt particulier pour l'agriculture, notamment la culture et le commerce des semences, l'horticulture, le commerce des céréales, l'industrie des machines et des outils agricoles, le commerce des engrais artificiels, les améliorations agricoles, la pisciculture, l'élevage, l'industrie de transformation des fruits, la liniculture, l'industrie du houblon, etc...

Il faut mentionner enfin les prêts de la Banque pour le remboursement des engagements grevant les biens morcelés convertis ensuite en crédits à long terme, en lettres de gage ainsi qu'en crédits pour les organisations culturelles et autres.

Un domaine spécial de l'activité de la Banque est celui de la gestion des fonds de l'Etat ayant le caractère de dotations budgétaires et mis à la disposition des départements ministériels particuliers. Les crédits provenant de cette source sont accordés à des conditions particulièrement commodes aussi bien sous le rapport du taux de l'intérêt que de l'échéance. La plupart d'entre eux présentent le caractère de prêts à moyen et long termes. A l'heure actuelle la Banque gère les fonds suivants: du ministère de la Réforme Agraire: 1) fonds de subventions et de crédits de faveur; 2) fonds pour les crédits de remembrement; 3) fonds pour la construction de colonies. Du ministère de l'Agriculture: 1) fonds d'horticulture et 2) fonds d'élevage. Du ministère des Travaux Publics: fonds de reconstruction et du ministère des Finances: fonds de prêts d'investissements pour les invalides.

Le développement des crédits provenant des fonds fixés par la Banque est illustré par les chiffres suivants (en millions de zloty):

31 décembre	1924	6,4
31 "	1925	29,9
31 "	1926	53,4
31 "	1927	93,8
31 "	1928	175,3

En résumant les résultats de l'activité de la Banque Agraire de l'Etat dans le domaine du crédit à court terme, il convient de constater que la Banque joue dans ce domaine le rôle très important d'établissement central et unique pour le moment, pour le financement des petits et moyens agriculteurs. En effet, la majeure partie des organisations coopératives et autres groupant les agriculteurs de cette catégorie, dépend plus ou moins au point de vue financier, de la Banque Agraire. Etant donné que les exploitations petites et moyennes sont obligées, dans une mesure beaucoup plus forte que la grande propriété, à recourir au crédit usurier, le rôle de la Banque en tant que dispensateur des crédits à des termes commodes, acquiert une importance particulière pour le développement de l'économie rurale polonaise.

b) Banque de l'Economie Nationale.

La Banque de l'Economie Nationale est après la Banque de Pologne, l'institution de crédit la plus importante du pays. Elle dispose d'un capital de fondation de 120 millions de zloty et de placements considérables du Trésor qui s'élevaient dernièrement à 700 millions de zloty environ. Cette institution est, elle aussi engagée dans une très forte mesure dans l'action de crédit à court terme pour les agriculteurs. Mais, contrairement à la Banque Agraire de l'Etat finançant des petites et moyennes exploitations, elle satisfait exclusivement les besoins du crédit de la grande propriété de plus de 180 ha. En outre, la Banque de l'Economie Nationale finance les grandes organisations de commerce agricole ainsi que l'industrie agricole.

Le développement des crédits agricoles de la Banque est illustré par les chiffres suivants (en millions de zloty):

	Agriculture	Industrie agricole	Commerce agricole	Total	Total des crédits à court terme	Crédits agricoles en % du total des crédits
31 décembre 1926	14,7	7,3	46,4	68,4	341,9	20,0%
" " 1927	33,5	14,9	23,0	71,4	255,6[1])	27,9%
" " 1928	49,2	20,0	30,8	100,0	318,9	31,3%

En ce qui concerne les crédits pour les agriculteurs, la Banque ne s'occupe pas, en principe, de l'escompte régulier des traites tirées par les agriculteurs, mais accorde des crédits saisonniers contingentés, par exemple pour l'achat des graines des semailles, pour le financement des récoltes, en cas de sinistre, etc... Les crédits de ce genre ont été accordés dernièrement directement aux agriculteurs d'après les listes présentées à la Banque par les organisations agricoles. La Banque accorde en principe des crédits contre traites à 6 mois, à intérêt relativement faible, et dont

[1]) La diminution du montant des crédits à court terme en 1927 n'est qu'apparente car un grand nombre de crédits figurant en 1926 sous la rubrique „à court terme" ont été classés en 1927, par suite de leur prolongation, parmi les crédits à long terme.

elle accepte, dans un esprit libéral, la prolongation.

La Banque de l'Economie Nationale finance en outre le commerce agricole en encourageant en premier lieu la société „Kooprolna S. A." ainsi que les organisations de commerce agricole affiliées à cette dernière. La Banque leur accorde principalement des crédits pour les achats de céréales et escompte les traites provenant des agriculteurs pour les achats d'engrais artificiels.

Dans le domaine de l'industrie agricole la Banque finance pricipalement l'industrie sucrière, de la distillerie et de la minoterie, industries qui, en Pologne, sont le plus étroitement liées à l'agriculture.

Il convient de mentionner enfin l'assistance financière offerte par la Banque à l'industrie des engrais artificiels, surtout à base d'azote et de potasse, ce qui permet à l'agriculture d'employer dans une mesure de plus en plus grande ces produits si importants, vendus, grâce à l'assistance de la Banque, à crédit et à des conditions favorables.

C. *Caisse Postale d'Epargne.*

La Caisse Postale d'Epargne, existant depuis 1919, a pour tâche principale de recueillir les dépôts de la petite épargne et développer l'usage des comptes-chèques postaux. Elle était engagée, il y a quelque temps, dans une mesure importante, dans le financement de l'agriculture. Toutefois, depuis 1926, elle a cessé d'accorder des crédits individuels à l'exception des caisses d'épargne communales et des sociétés coopératives de crédit du type municipal. Etant donné cependant que le financement de ces institutions a été confié, à partir de 1927, à la Banque de l'Economie Nationale la Caisse Nationale d'Epargne a procédé à la liquidation de tous les crédits d'escompte en utilisant les dépôts principalement pour l'achat de titres communaux et hypothécaires à long terme. L'évolution des crédits d'escompte de la Caisse Postale d'Epargne est illustrée par les chiffres suivants (en millions de zloty):

	Crédits agricoles	Total des crédits	0/0 de crédits agricol.
31 décembre 1925	7,2	23,2	31.2
„ „ 1926	5,2	22,6	23,2
„ „ 1927	2,5	36,1	7,1

9. *Banques Agricoles privées.*

Nous avons déjà nôté plus haut que pendant l'inflation du mark, de nombreuses banques agricoles privées ont été créées dont la plupart ont dû être liquidées par la suite. A l'heure actuelle les banques de crédit agricoles suivantes existent en Pologne, appartenant soit aux organisations agricoles, soit aux agriculteurs:

1) Banque Kwilecki, Potocki et Cie, à Poznan (fondée en 1870);

2) Banque du Crédit Foncier de Poznan (propriété du Crédit foncier de Poznan) à Poznan, (fondée en 1896);

3) Bank Ziemianski (Banque Foncière) à Varsovie — fondée en 1916 et appartenant à la Sté du Crédit Foncier à Varsovie;

4) Banque des Propriétaires Fonciers S. A. à Poznan, fondée en 1916;

5) Banque de l'Industrie Sucrière S. A. à Poznan — fondée en 1920;

6) Banque Agricole Poméranienne S. A. à Torn, fondée en 1924.

Comme on le voit ce sont principalement les banques existant avant la restauration de la Pologne qui ont pu survivre à l'inflation. Parmi les banques créées pendant l'inflation seule a survécu la Banque de l'industrie sucrière basée sur l'industrie sucrière importante *de la Pologne*. La

Banque Agricole Poméranienne à Torun a été fondée après la stabilisation du change polonais au début de 1927.

Sur ces 6 banques, 5 sont situées en Pologne Occidentale où le niveau de la culture agricole est le plus élevé et dont la population agricole est la plus riche, et une seulement (Bank Ziemianski) à Varsovie étendant son activité sur le territoire de l'ancien Royaume du Congrès. Les voiévodies de l'Est et du Sud ne possèdent pas de banques privées d'un caractère spécifiquement agricole.

Les banques sus-mentionnées, par suite de la crise économique aigue de 1924/25 qui a particulièrement atteint l'agriculture, ont eu à surmonter de grands obstacles dûs à la mauvaise solvabilité de leurs débiteurs. Toutefois, à partir de 1926, par suite du redressement économique général, leur situation accuse une amélioration considérable.

Les résultats de leur activité sont illustrés par les chiffres suivants de leurs bilans au 31 décembre 1927 (en millions de zl.):

	Capital	Réserves	Dépôts et comptes-courants	Rées-compte	Prêts accordés	Bénéfices
Banque Kwilecki Potocki et C-ie	2,4	0,5	10,9	8,3	08,6	0,3
Banque des Propriétaires Fonciers de Poznan	1,2	0,4	5,0	4,2	8,3	0,217
Bank Ziemianski	5,0	0,5	43,6	14,4	42,0	1,1
Banque du Crédit Foncier de Poznan	0,6	0,1	8,7	7,8	12,8	0,3
Banque de l'Industrie Sucrière	6,0	1,2	36,5	36,3	91,1	3,5
Banque Agricole Poméranienne	1,0	0,1	1,5	1,9	1.9	0,04

Comme on le voit, les banques agricoles sont obligées de recourir encore dans une forte mesure au réescompte, principalement à la Banque de Pologne, ce qui est dû à la très forte demande de crédit de la part des agriculteurs.

D'autre part, les réserves relativement importantes (si l'on tient compte que l'activité normale de ces institutions date seulement de la réforme monétaire de 1924) ainsi que les bénéfices considérables indiquent que leur activité repose, d'une façon générale sur des bases saines.

Un trait caractéristique des banques agricoles privées en Pologne est constitué par le fait qu'en dehors des opérations bancaires normales, elles se livrent également à des opérations commerciales. Ainsi la Banque „Kwilecki, Potocki et Cie" et la „Banque des Propriétaires Fonciers de Poznan" pratiquent sur une vaste échelle l'achat et la vente des céréales et de différents instruments de production agricole. La Banque de l'Industrie Sucrière s'occupe du commerce du sucre et fournit aux sucreries des engrais, des semences etc... Les opérations commerciales de ces trois banques sont effectues sur une échelle assez importante et contribuent dans une large mesure à l'assainissement du commerce agricole des voïévodies de l'Ouest.

La „Bank Ziemianski" s'occupe, en dehors des opérations de banque ordinaires, de l'action de morcellement et possède à cet effet un service spécial.

II. Les institutions de crédit des administrations autonomes.

Les caisses d'épargne communales existant dans les anciennes provinces prussiennes et autrichiennes, dont nous avons parlé au § 3, commencent à renaître après l'introduction du zloty et surtout après la promulgation de l'ordonnance du Président de la République du 13 mai 1927 les concernant. En vertu de cette ordonnance des caisses du même genre sont créées actuellement dans l'ancien Royaume du Congrès et dans les voiévodies de l'Est où elles n'existaient pas précédemment. Le patronat financier de ces institutions est confié actuellement à la Banque de l'Economie Nationale qui leur fournit des crédits assez importants. Au 1 octobre 1928 il y avait en Pologne 323 caisses d'épargne communales dont 194 caisses de district. Ces établissements jouent un certain rôle, rôle qu'il est impossible d'illustrer par des chiffres, dans le domaine de l'approvisionnement de l'agriculture en crédit à court terme.

L'ordonnance du Président de la République du 31 décembre 1924 a fait renaître dans l'ancienne Pologne russe, les caisses d'épargne et de prêts communales en leur assurant de nouvelles bases, plus appropriées aux conditions actuelles. Les capitaux de fondation de ces caisses, situées exclusivement dans les villages, sont fournis par les communes qui se portent garantes de leurs engagements jusqu'à concurrence d'un montant fixé par les statuts. Leurs fonds de roulement sont constitués par les dépôts d'épargne et par les prêts de la Banque Agraire de l'Etat qui, comme nous l'avons dit, joue pour ces derniers le rôle de Centrale financière. Ces caisses ont pour but de fournir aux petits agriculteurs des crédits bon marché à des conditions avantageuses. Malheureusement, par suite de l'appauvrissement des villages polonais, ces institutions n'ont pas réalisé jusqu'à présent, de progrès financiers appréciables en se servant principalement des capitaux prêtés par la Banque Agraire de l'Etat comme en témoignent les chiffres suivants (en millions de zloty):

	Nombre de caisses	Capital de fonds versés		Prêts de la B.A. de l'Etat		Dépôts des membres		Crédits	
		nombre de caisses	montant	nombre de caisses	montant	nombre de caisses	montant	nombre de caisses	montant
31 décembre 1926	237	231	0,76	179	1,36	140	0.22	235	2,92
„ „ 1927	439	426	1,41	351	5,98	297	0,78	430	8.97

II. Sociétés coopératives de crédit.

La coopération polonaise de crédit, qui se développait d'une façon extrêmement prospère avant la guerre, commence à renaître, après une déchéance complète pendant la guerre et l'inflation, à partir de la réforme monétaire de 1924. Nous avons noté, dans le § 4, qu'il y avait en Pologne deux catégories de coopératives de crédit: la première comprend de grandes coopératives ayant leur siège dans les villes, recrutant leurs membres parmi toutes les classes sociales, disposant de capitaux plus im-

portants et pouvant employer, par conséquent, un personnel rémunéré. On peut ranger dans cette catégorie les Banques Populaires de l'ancienne province prussienne groupées dans l',,Union des Sociétés coopératives et économiques'', les caisses d'avances de Galicie dont la plupart faisaient partie de l'Union des Sociétés coopératives et économiques ainsi que les sociétés d'épargne et de prêts de l'ancienne province russe. La deuxième catégorie comprend les petites coopératives rurales disposant de capitaux moins importants et n'employant pas, en général, de personnel rémunéré. Ce groupe comprend les Caisses Stefczyk en Galicie et en Silésie de Teschen, les sociétés d'épargne et de prêts, les sociétés de crédit de l'ancienne province russe et enfin les caisses Reiffeisen en Silésie, qui sont cependant plutôt des institutions allemandes.

Ces deux types de coopératives de crédit se sont maintenues en Pologne jusqu'à ce jour, bien qu'elles tombent toutes sous le coup de la loi uniforme sur les sociétés coopératives du 29 octobre 1920. Le type des Banques Populaires s'est maintenu dans la Pologne Occidentale et Méridionale et se propage actuellement sur une large échelle dans les voïévodies du centre et de l'est en remplaçant les anciennes sociétés d'épargne et de prêts et les sociétés de crédit mutuel en embrassant ainsi le territoire entier de la République. D'autre part, les petites caisses rurales qui, après la mort de leur initiateur ont pris le nom de Caisses Stefczyk, se sont répandues en dehors de la Silésie et des voiévodies du Sud. Elles existaient avant la guerre également dans les voïévodies du centre et de l'est où leur prototype était constitué avant la guerre par les sociétés de crédit sans parts. Au cours des quelques dernières années, les Caisses Stefczyk commencent à apparaître également dans la voïévodie de Poméranie où, cependant, leur développement est encore faible. Par contre, on n'en trouve presque pas dans la voïévodie de Poznan. On peut dire que les caisses sus-mentionnées s'étendent actuellement sur le territoire entier de la Pologne à l'exception des voiévodies de Poznan et de Poméranie.

Au total, il y avait en Pologne au 31 décembre 1927, 5.803 coopératives de crédit ce qui représente 37% du nombre total des sociétés coopératives (15.729 à la même date). Nous étudierons seulement les sociétés coopératives de crédit agricoles groupées dans les associations de révision.

Etant donné que le travail dans de nouvelles conditions exigeait la concentration du mouvement coopératif, étant donné d'autre part que les coopératives des deux types sus-mentionnés fonctionnaient sur des bases différentes, deux organisations centrales ont été créées en 1924, notamment l'Union des Associations des Coopératives agricoles de la République de Pologne groupant les associations de révision des caisses Stefczyk ainsi que l'Union des Associations coopératives embrassant les associations des Banques Populaires.

La première union embrasse les Associations suivantes groupant des sociétés de crédit et d'épargne:

1) Le Patronat Provincial des Coopératives Agricoles à Léopol (terrain d'activité: voiévodies du Sud).

2) L'Association de Révision des Coopératives Agricoles Polonaises à Varsovie (terrain d'activité: voiévodies du centre et de l'est).

3) Association des Sociétés Agricoles de la principauté de Teschen à Teschen (et deux districts du Sud de la voiévodie de Silésie).

4) Association Polonaise Reiffei-

sen à Katowice (6 districts du nord et de la voiévodie de Silésie).

5) L'Association de Révision des Coopératives Agricoles à Torun (voïévodie de Torun).

En dehors des associations sus-mentionnées groupant d'ailleurs des coopératives autres que les coopératives de crédit, l'Union comprend 3 associations groupant des sociétés coopératives agricoles de différentes catégories. Le rôle de centrale financière de l'Union est rempli par la Caisse centrale des Sociétés agricoles.

La deuxième union comprend les Associations suivantes des Banques Populaires:

1) Association des Sociétés Coopératives et Economiques à Poznan (terrain d'activité: voiévodies de Poznan, de Poméranie, de Silésie et Ville libre de Dantzig).

2) Association des Sociétés coopératives et économiques à Léopol (voiévodies du sud).

3) Association des Coopératives Polonaises à Varsovie (ancienne province russe entière).

Les associations ci-dessus comprennent également des coopératives d'autres catégories. En outre fait partie de la deuxième Union l'Association des coopératives de consommation à Cracovie. Pour cette Union, le rôle de centrale financière est rempli par la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives à Poznan.

a) Caisses Stefczyk:

Le développement de l'activité des Caisses Stefczyk appartenant à l'Union et des autres coopératives d'épargne et de prêts associées est illustré par les chiffres suivants (en millions de zloty):

Date	Nombre de coopératives	Nombre de membres	Prêts aux membres	Parts	Fonds de réserve	Dépôts d'épargne	Prêts arriérés	Pertes	Bénéfices
31/12.24	1.188	227.030	4,37	0,58	0,20	1,32	2,86	0,01	0,10
31/12.25	1.489	189.113	14.02	2,84	0,70	3,15	9,73	0,11	0,41
31/12 26	1.626	234.084	22,17	4,24	1.27	6,29	13,33	0,19	0,64
31/12.27	1.905	357.973	46,25	7,37	2,18	11,80	28,23	0,22	0,67

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus les coopératives de crédit groupées dans cette Union accusent des progrès assez importants aussi bien sous le rapport du nombre de membres que des opérations financières. Toutefois, malgré l'accroissement des parts et des dépôts d'épargne, le gros des fonds de roulement est constitué par les emprunts contractés à la Caisse centrale des Sociétés agricoles et à la Banque agraire de l'Etat. Cet état de choses est dû à la situation financière précaire des petits agriculteurs qui ne peuvent pas fournir aux caisses de crédit les fonds de roulement nécessaires sous forme de dépôts d'épargne et de parts. En général, les caisses Stefczyk rapportent des bénéfices bien qu'une partie de ces établissements ont clôturé leurs bilans par des pertes.

En ce qui concerne l'activité des coopératives faisant partie des Associations, elle est illustrée par les chiffres suivants (situation au 31 décembre 1927, chiffres en millions de zloty):

	Nombre de coopératives de credit	Membres	Prêts	Parts	Fonds de réserve	Dépôts d'épargne	Emprunts
Patronat provincial des Cooper. agric. à Leopol	1.013	173375	20,74	2,61	0,96	4,37	14,13
Assoc. de révision des Coop. Agric. à Varsovie	641	157601	19,77	4,23	1,18	3,82	13,08
Associations des cooperatives agric. à Varsovie	55	6144	3,08	0,12	0,07	1,71	—
Assoc. Polon. Reiffeisen à Katowice	150	17415	1.08	0,16	0,04	1,01	0,28
Association de révision des Cooper. Agric. à Toruń	46	3438	0,57	0,24	0,02	0,88	0,73

Parmi les associations ci-dessus spécifiées seules les deux premières accusent un chiffre plus important de coopératives affiliées c'est le Patronat à Léopol qui groupe le plus grand nombre de ces institutions. Mais les résultats financiers de leur activité sont à peu près les mêmes que ceux des coopératives de l'Association de Varsovie, beaucoup moins nombreuses, ce qui prouve que les Caisses Stefczyk sont, dans les voïévodies du sud en moyenne, beaucoup plus faibles que celles des voïévodies du centre et de l'est. Au point de vue des résultats financiers les coopératives Reiffeisen en Haute-Silésie ont été le moins favorables les meilleurs ayant été ceux des caisses Stefczyk nouvellement fondées en Poméranie.

La Caisse centrale des Sociétés agricoles (fondée en 1909) qui est la centrale financière pour les coopératives de cette Union, accuse le développement suivant des opérations (en millions de zloty):

Date	Escompte	Avances à terme	Crédits à découvert	Capitaux propres	Dépôts	Réescompte	Placements et crédits spéciaux
31/12 25	11,0	—	5,0	0,9	1,0	6,7	9,2
31/12.26	12,4	0,66	4,9	1,3	0,7	7,8	9,9
31/12.27	23,0	0,3	10,5	2,2	2,2	13,2	19,3
31/12.28	40,7	1,0	13,0	3,0	1,8	31,4	21,1

Les capitaux propres de la Caisse Centrale des Sociétés Agricoles sont constitués par la dotation à l'Etat s'élevant à 362.000 zl., par les parts des coopératives affiliées et par les fonds de réserve.

L'activité de la caisse dans le domaine du crédit est basée presque exclusivement sur le réescompte des traites à la Banque Agraire de l'Etat et à la Banque de Pologne ainsi que sur les placements, en premier lieu de la Banque Agraire de l'Etat. De cette façon, la Caisse Centrale des Sociétés Agricoles remplit jusqu'à présent plutôt le rôle d'intermédiaire entre

les institutions financières centrales et ses membres pour procurer à ces derniers les fonds de roulement nécessaires.

b) Banques Populaires.

Le développement des Banques Populaires groupées dans les trois associations de l'Union des Associations des coopératives est illustré par les chiffres suivants (en millions de zloty):

Date	Nombre de cooper	Membres	Capital	Fonds de réserve	Dépôts	Emprunts	Pertes	Profits
31/12.24	421	318242	2,71	17,06	8,97	21,31	0,04	0,78
31/12,25	488	345238	6,26	22,51	14,35	41,84	0,50	0,78
31/12.26	537	358113	5,83	35.96	9,26	63,38	0,52	1,27
31/12,27	602	455758	8,45	70,13	53,09	138,67	0,50	2.07

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus, les Banques Populaires offrent plus de surface sous le rapport financier que les Caisses Stefczyk. Etant donné que les agriculteurs constituent, dans les Banques Populaires, environ ⅔ de leurs membres et que telle est environ la proportion des crédits payés par ces coopératives à l'agriculture, on peut constater qu'elles sont engagées d'une façon assez importante dans le financement de cette dernière. En outre, pour les coopératives, le rapport entre les capitaux prêtés et les parts et dépôts est plus favorable que pour les Caisses Stefczyk, ce qui indique que l'activité des Banques Populaires est fondée sur des bases plus saines. Cette circonstance cependant ne diminue en rien l'importance des Caisses Stefczyk dont les résultats financiers, moins satisfaisants, sont dûs à la situation matérielle précaire des petits agriculteurs.

L'activité des associations particulières faisant partie de la dernière Union est caractérisée par le tableau suivant (situation au 31 juin 1927, chiffres en millions de zloty):

	Nombre de coopératives	Membres	Capitaux sociaux	Réserves	Dépôts	Emprunts	Préts
Association des coopératives et Syndicats, Poznan	225	138544	4,79	2,30	27,29	16,20	52,41
Association des coopératives Polonaises, Varsovie	229	135032	9,06	3,04	31,83	20,00	56,52
Association des Stés coopératives et économiques. Léopol	148	172182	4,62	3,11	11,01	16,91	29,74

Comme on le voit par ces chiffres, les meilleurs résultats financiers ont été obtenus par l'Association de Varsovie, bien que la plus jeune des trois, puisque fondée seulement en 1919.La deuxième place sous ce rapport revient à l'Association de Poznan et la troisième à celle de Léopol.

Les Banques Populaires bénéficient des crédits de la Banque de Pologne, de la Banque Agraire de l'Etat, de la Banque de l'Economie Nationale et enfin de la Banque de l'Union des sociétés coopératives de Poznan qui est, comme nous l'avons déjà dit, leur centrale financière. Cette Banque, une des institutions de crédit les plus

importantes à l'heure actuelle en Pologne (capital: 20 millions de zloty) s'engageant également dans les autres branches de notre économie nationale, a accordé aux coopératives de l'Union les crédits suivants (en millions de zloty) prêts contre traites et crédits en compte-courant):

31	décembre	1924	11.09
31	„	1925	14.21
31	„	1926	18.90
31	„	1927	39.08

Dr. Wacław Borowski.

LA COOPERATION EN POLOGNE

La coopération bien comprise est une association d'individus qui, par un effort commun, tentent d'atteindre un but économique inaccessible à un seul, agissant séparément.

Les premières associations de ce genre furent celles des pêcheurs, créées, dès le commencement de l'histoire de Pologne, sur les côtes de la mer Baltique, actuellement reconquises.

Ces associations ont duré jusqu'à nos jours et, tout dernièrement, les autorités ont pris l'initiative d'accorder leur appui à celles qui existent et d'en créer de nouvelles, conformément aux dernières lois qui régissent les sociétés coopératives.

Les corps de métiers avaient un caractère coopératif et, déjà au XIV-me siècle, ils importaient, à frais communs, des outils et matières premières pour les associations ouvrières.

En Poméranie il existait, aux XVI-e et XVII-e siècles, des confréries qui étaient tenues de s'entr'aider mutuellement en cas d'incendie.

Au temps du dernier roi de Pologne, Stanislas Auguste, dans la seconde moitié du XVIII-e siècle, des magnats polonais prenaient l'initiative de créer, dans différents centres, des institutions et coopératives à même de leur fournir des crédits pour des buts économiques strictement déterminés.

Enfin, un louable essai, qui ne doit rien à aucun modèle étranger fut tenté. Il s'agissait de créer une coopérative à seule fin d'aider les éléments plus faibles économiquement.

L'initiative en est dûe à l'abbé Staszic qui, au début du XIX-e siècle, à l'époque du Royaume du Congrès, fonda la Société Agricole de Hrubieszow comptant environ 4.000 membres. Cette société avait pour but non seulement le relèvement de l'agriculture, mais aussi l'entr'aide mutuelle en cas de malheur...

Une banque coopérative effectuait les transactions de cette société.

Les exemples que nous citons témoignent qu'il existait depuis longtemps en Pologne, des conditions économiques et autres qui incitèrent la population à créer des sociétés coopératives et à leur donner le plus d'extension possible.

Tous ces projets furent anéantis par suite du démembrement de la Pologne.

La force des choses obligea les Polonais à tendre tous leurs efforts et toute leur énergie à recouvrer leur indépendance. Ils décidèrent d'y recourir par les armes.

Après une suite de douloureuses épreuves et de sanglantes défaites,

les Polonais se trouvèrent en face d'un nouveau danger; la perte de leur existence économique.

C'est surtout sous la domination prussienne que les Polonais étaient continuellement menacés d'expulsion des terres qu'ils cultivaient. Les villes et les villages polonais étaient inondés d'éléments étrangers, et le cultivateur travaillant sur ses terres était sans cesse menacé d'expulsion par un office créé spécialement à cet effet, sous le nom de „Commission Colonisatrice" chargée d'installer des colons allemands en terre polonaise.

C'est justement dans cette contrée, qui fut dix siècles auparavant le berceau de la Pologne, que le mouvement de renaissance fut le plus actif. Dans ses efforts, ce mouvement tendait à poloniser le commerce et l'industrie, opposant la résistance la plus opiniâtre aux agissements de la Commission Colonisatrice, forte de l'autorité du puissant empire allemand. Ce mouvement qui a eu pour résultat de poloniser complètement les villes et paralyser l'expropriation et l'expulsion a été mené justement par les sociétés coopératives.

L'organisation économique des éléments polonais commença par la création de coopératives de crédit appelées „banques populaires" à responsabilité illimitée et à parts relativement considérables. Ces coopératives situées principalement dans des centres administratifs importants, villes et villages, devaient accorder des crédits à toute l'administration, entreprise ou exploitation économique.

Desservant de centres urbains aussi bien que ruraux, ces coopératives, par leur structure, tenaient à la fois des caisses rurales type Reiffeisen et de la banque coopérative urbaine Schultz, type tout à fait local et conforme aux besoins sociaux du pays.

Ces coopératives, déjà après une dizaine d'années d'existence, possédaient une centrale patronale sous forme d'Union, ainsi qu'une centrale financière sous forme de Banque des Sociétés Coopératives, institution bancaire privée, aujourd'hui la plus importante en Pologne.

Depuis 1900, dans les contrées sous la domination prussienne, d'importantes coopératives commerciales et agricoles furent créées. Elles fournissaient du fourrage, des engrais artificiels, semences etc. aux agriculteurs et achetaient leurs produits.

L'extension de ces coopératives donna de très brillants résultats, nationalisant tout le commerce agricole et centralisant une importante partie de ce commerce dans 80 coopératives „Rolnik".

La création, l'extension et l'excellente organisation des coopératives dans les contrées occidentales de la Pologne sont dûes principalement à trois pionniers, aux abbés Marzewski et Wawrzyniak, tous deux défunts, et à l'abbé Adamski, sénateur et président actuel de l'Union des Sociétés Coopératives en Pologne.

Dans les contrées qui, après les partages, échurent à la Russie, l'extension des coopératives suivit une autre voie. Tandis que sous la domination prussienne, les initiateurs des coopératives et ceux qui les dirigeaient pouvaient discuter leurs droits par les moyens juridiques et, dans l'âpre lutte avec la puissance économique des oppresseurs, acquéraient une grande expérience, les organisateurs du mouvement coopératif sous la domination russe étaient en quelque sorte obligés d'agir en conspirateurs, car ils éprouvaient les plus grandes difficultés à obtenir la concession de fonder la moindre organisation. Lorsque les autorités ne pouvaient raisonnablement opposer un refus formel, elles trouvaient en-

suite toutes sortes de moyens pour chicaner et persécuter les initiateurs des coopératives.

Sur ce terrain il n'existait aucun facteur instructif comme par exemple la lutte économique pratiquée par les Allemands qui employaient les méthodes techniques les plus récentes et les systèmes d'organisation les plus nouveaux.

Aussi le mouvement coopératif en Pologne centrale et orientale est-il resté bien en arrière, comparativement à celui de la Pologne occidentale.

Cependant, comme il ne manquait pas en Pologne d'hommes d'initiative et de dévouement aux oeuvres sociales, immédiatement après 1905, dès qu'une certaine détente se fut produite dans le système gouvernemental en Russie, un mouvement d'organisation dans le domaine coopératif se déclencha, tout d'abord un peu chaotique et fèbrile, mais qui se développa très rapidement.

En 1910, une banque centrale coopérative fut créée à Varsovie sous le nom de Banque des Sociétés Coopératives.

Au moment de la guerre il y avait déjà dans l'ancien Royaume du Congrès un réseau assez étendu de sociétés coopératives, principalement de crédit et d'alimentation.

La Petite Pologne qui échut à l'Autriche se trouva dans des conditions différentes des autres parties de la Pologne.

Il existait en Autriche, depuis la seconde moitié du XIX-e siècle, une loi spéciale sur la coopération et le gouvernement favorisait l'extension des institutions coopératives.

D'autre part cette partie de la Pologne était entièrement privée des conditions de développement économique de celles justement qui furent pour les autres parties le principal levier d'extension de la coopération.

Cependant, là aussi, lorsque la guerre éclata, il y avait déjà de nombreuses institutions coopératives de crédit de deux types, urbaines et rurales, possédant chacune leur administration centrale et financière.

En 1914 il y avait, dans toute la Pologne, environ 4.000 sociétés coopératives de crédit, comptant près de 1.750.000 membres et disposant d'un capital de 370 millions et 1 milliard environ de dépôts d'épargne.

Il y avait en outre 1.500 coopératives d'alimentation et plusieurs centaines de coopératives agricoles et commerciales.

Dans la période, décembre 1914—1924, toute cette organisation coopérative fut presque entièrement ruinée.

La guerre mondiale, d'abord, qui, pendant cinq ans, ravagea le pays, puis les trois années de guerres consécutives avec l'Allemagne, la Tchécoslovaquie et la Russie menées par le pays, pour recouvrer son indépendance et la sécurité de ses frontières et, enfin, la période d'inflation 1921—1924, furent les causes principales de la ruine presque totale des capitaux confiés à cette organisation.

En premier lieu c'est la dépréciation continue de la monnaie pendant l'inflation, la destruction complète de locaux, d'installations de bureaux avec toute leur comptabilité, de sorte qu'il était à craindre que tout le mouvement coopératif ne fût anéanti et qu'on ne parviendrait jamais à le reconstituer.

La renaissance de la coopération polonaise, après la réforme monétaire de 1924, est extrêmement curieuse et instructive.

En 1920 des statuts furent établis pour les Sociétés coopératives. La loi polonaise qui régit les coopératives a cela de particulier qu'elle est universelle, c'est à dire qu'elle con-

tient des ordonnances concernant tous les types.

Trois de ces ordonnances sont caractéristiques. Elles stipulent que: en cas de liquidation, la fortune des sociétés coopératives ne peut être partagée entre ses membres, que le dividende à distribuer ne doit pas dépasser 2%, taux d'escompte de la Banque de Pologne, et, enfin, que: quelle que soit la somme de chaque membre représentant sa quote-part au capital de la Société, celui-ci n'a droit qu'à une voix dans les délibérations.

L'expérience a démontré que ces stipulations sont plutôt un obstacle aux dépôts de fonds plus importants dans les institutions coopératives.

Certaines de ces coopératives ont besoin de capitaux beaucoup plus importants que d'autres, aussi entend-on de plus en plus s'élever des réclamations, exigeant la modification de ces ordonnances afin de permettre à chaque société de prendre des décisions en vertu de ses propres statuts.

Il semble cependant que cette réforme n'a pas grande chance d'aboutir.

La loi exige des sociétés coopératives de se soumettre, tous les deux ans au moins, à une révision officielle effectuée par un fonctionnaire compétent en cette matière.

Ce fonctionnaire est désigné par le Conseil coopératif-corps composé de délégués d'organisations coopératives et des ministères intéressés sous la présidence d'un fonctionnaire de l'Etat.

Un Conseil coopératif peut autoriser des Unions Coopératives plus importantes à exécuter ces révisions.

Ces Unions appelées „de révision" ont pour but non seulement de procéder à des révisions, mais encore de défendre les intérêts légaux, de la Coopération en général, les représenter au besoin et améliorer les méthodes de travail.

Comme le démontre la pratique, toutes les coopératives existantes appartiennent actuellement à des Unions de révision, lesquelles, à leur tour, ont formé des Unions générales, qui, conformément à l'idéologie et à la loi sur le travail, leur ont confié les fonctions qui comprennent la représentation dans la capitale et à l'étranger, les questions de propagande, des publications, et, en général, tout ce qui intéresse le groupe donné.

A la fin de 1926 le nombre des Stés Coopératives enregistrées dans toute la Pologne se montait à 14,000 environ qui se décompose ainsi:

Coopératives	de crédit	38%
"	d'alimentation	25%
"	de commerce et d'industrie	20%
"	de bâtiment et de logements	4%
"	diverses	13%

7,500 de ces coopératives, c'est à dire 55% appartiennent à 25 Unions de révision. Parmi les autres, le plus grand nombre peut être considéré comme existant uniquement en tant que figurant dans la statistique et n'étant pas encore rayées des registres des tribunaux.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'union groupait des coopératives poursuivant des différences de nature idéologique, dans les autres cas d'activité, par exemple quelques unions indépendantes crêèrent des coopératives au caractère national notamment allemandes, juives, ruthènes.

Les Unions de révision existant légalement peuvent être réparties en quatre groupes.

Le groupe le plus important en Pologne comprend 1250 sociétés des plus actives et des mieux approvi-

sionnées comptant environ 700,000 participants, c'est l'Union Générale des Stés Coopératives.

L'union étend son activité sur tout le territoire et groupe les coopératives les plus importantes de tous types.

Le second groupe est l'Union des Coopératives Alimentaires de la République de Pologne, qui, comme son nom indique, ne comprend que des Coopératives d'Alimentation au nombre de 800 dans la partie de la Pologne qui était jadis sous la domination russe.

Le troisième groupe est l'Union des Coopératives Agricoles de la République de Pologne, comptant environ 3,000 petites coopératives essentiellement des agriculteurs au nombre de 45,000 participants environ. Ce groupe étend son action dans les contrées du centre, de l'est et du nord de la Pologne.

Le quatrième groupe se compose de 12 unions n'appartenant à aucun des groupes déjà mentionnés. Ces unions groupent environ 3,200 coopératives de types différents. Dans ce nombre on compte environ 880 coopératives allemandes formant 3 unions, 650 juives environ formant 2 unions et environ 1,500 ruthénes formant 2 unions.

La concentration des unions coopératives en trois groupes spéciaux a non seulement resserré davantage les relations intérieures de chaque groupe, mais elle a accentué les divergences de programme entre ces groupes et, par cela même, elle a éloigné le moment d'une concentration générale du mouvement coopératif en Pologne.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'Union comprend des coopératives de tous les types, y compris, les plus anciennes et les mieux organisées de l'occident de la Pologne. Ces quatre unions de révision à Varsovie, Poznan, Lwow et Cracovie ont une compétence délimitée au point de vue territorial mais, dans leurs fonctions intérieures, elles conservent une entière autonomie.

Leur institution centrale financière est la banque privée la plus importante en Pologne „Banque de l'Union des Sociétés Coopératives", organisée en Sté par actions s'occupant d'opérations financières de tout genre. Par l'intermédiaire de l'Union et des associations les coopératives détiennent la plus grande partie des actions de cette banque, assurée par les statuts.

L'union possède, en plus un certain nombre de „Centrales" commercialement organisées pour chaque spécialité; par ex: une Centrale pour les coopératives d'alimentation, une pour le commerce des céréales, fourrages et engrais, une pour le commerce des machines, une pour les publications, une pour l'exportation du beurre, etc.

Une partie de ces „Centrales" sont constituées sous forme de sociétés par actions, ce qui leur permet de réunir un capital suffisant pour fonctionner coopérativement, la loi sur les coopératives n'étant pas favorable à une agglomération des capitaux.

Les coopératives de crédit ayant un caractère de banques provinciales sont les plus nombreuses dans l'Union.

Ces coopératives, au nombre de 600, en dehors des institutions de Crédit Communal, sont actuellement presque la seule source de crédit pour ceux, qui pour une cause ou pour une autre ne peuvent profiter des services de banques par actions situées dans de grands centres urbains.

Les coopératives de crédit, dirigées avec compétence et ayant un personnel sérieux et suffisamment rétribué, ont pour principe de venir en

aide à la population, au moyen de ses propres capitaux, relativement considérables. L'union se compose non seulement de cultivateurs mais aussi d'industriels, de commerçants, d'ouvriers, etc. L'union n'a jamais accentué des buts sociaux d'une intégrale coopération, elle s'est toujours bornée à procurer plus de bien être à la grande masse de la population par l'extension générale de la production nationale et par le groupement d'éléments plus faibles économiquement.

Grâce à de sérieuses ressources matérielles l'Union est actuellement au premier rang du mouvement et de la vie économique polonaise et fait partie d'un cercle peu nombreux des plus grandes institutions économiques de la Pologne.

Les autorités de l'Union sont: le congrès, le conseil et la direction.

La direction se compose de dix personnes déléguées par des associations et des Centrales.

Les sessions de la direction ayant lieu assez rarement, la majeure partie des pouvoirs incombent à la présidence, particulièrement au président, actuellement l'abbé Stanislas Adamski. L'organe exécutif de l'Union est le secrétariat général siègeant à Varsovie.

L'Union „Społem" ne comprend exclusivement que des coopératives d'alimentation.

L'habile organisation de sa centrale et son énergique direction ont fait que la coopérative „Społem" prend de plus en plus d'extension. Actuellement c'est M. Marjan Rapacki qui en assume la direction.

Auparavant, cette direction était assumée par l'ancien président de la République Polonaise, M. Stanislas Wojciechowski.

L'idéologie de „Społem" est très rapprochée de celle des mêmes sociétés en Angleterre, dont le but principal est de remanier l'organisation sociale par le groupement.

L'Union réunit plusieurs associations et plusieurs centrales économiques destinées à approvisionner les petits cultivateurs pour leurs exploitations.

En ce qui concerne les crédits, si les coopératives ne peuvent remplir un rôle plus important, c'est à cause de capitaux insuffisants dont ils disposent, par contre, dans le domaine de la production elles atteignent un résultat des plus satisfaisants par ex. pour le laitage et la production du beurre.

Les coopératives de l'Union s'installent principalement dans les campagnes.

Ce sont de petites institutions, organisées selon les principes de Reiffeisen qui ont pour but de résoudre différentes questions économiques, d'intéresser et instruire la populations aux travaux d'utilité sociale, et ceci uniquement par amour du prochain. C'est le Dr. Joseph Raczynski, ancien ministre, qui est à la tête de cette union.

Tandis que l'Union Générale représente le type d'organisation occidentale, „Społem" représente le type d'une organisation qui existait du temps de la domination russe et le type de l'Union des Coopératives Agricoles est conforme à celui des contrées de la Petite Pologne.

La coopération polonaise, organisée ainsi, joue un rôle de plus en plus important au fur et à mesure que la situation reprend un état normal.

Ce rôle ne doit pas être traité à la légère, ne serait-ce qu'en considération des trois principaux groupes coopératifs mentionnés plus haut et qui comprennent un million et demi de participants desservant une clientèle de 6 à 8 millions, si l'on compte que chaque famille se com-

pose de 4 à 5 personnes, c'est à dire 25% environ de la population entière du pays.

Dans les conditions d'existence d'après guerre en Pologne reconstituée, ce rôle apparait d'autant plus important que c'est seulement par l'union des facultés individuelles, des producteurs industrieux travailleurs, mais auxquels il manque l'indépendance économique de production, qu'on parviendra à accomplir l'oeuvre de relèvement économique de la Pologne, en tous points conforme à son programme politique.

W. Kuczewski.

LES ORGANISATIONS D'INSTRUCTION ET DE CULTURE AGRICOLES

Les organisations d'instruction et de culture agricoles ont été créées en Pologne à l'époque des partages et, par suite, elles différaient par leur rôle et leur caractère des institutions analogues dans les pays indépendants. En effet, elles avaient, entre autres missions, celle de veiller à la sauvegarde de la culture nationale qui, loin d'être protegée, était au contraire combattue par les Etats dominateurs qui entendaient imposer à la Pologne leur organisation sociale et économique, souvent contraire à la nôtre. Dans ces conditions il était naturel que l'activité de nos organisations agricoles s'étendît à des domaines ne rentrant pas dans le cadre de leurs buts proprement dits et qui auraient incombés normalement à l'Etat ou aux administrations autonomes. Les circonstances conféraient donc à ces organisations un caractère national qui donnait une empreinte particulière à leurs tâches spéciales et professionnelles.

Tel fut le rôle qu'a joué la Société des Amis des Sciences fondée à Varsovie en 1800, c'est - à - dire 4 ans à peine après le dernier partage de la Pologne. Ce n'est pas sans peine qu'on obtint des autorités prussiennes la légalisation de cette Société qui développait, avec le concours des plus éminents représentants de la science agronomique de cette époque, une activité tendant à encourager la production agricole nationale.

La première Société d'Agriculture polonaise, dite *Société Royale d'Economie Agricole,* a été créée en 1810 dans le Duché de Varsovie où se concentrèrent les efforts en vue de reconstituer la vie polonaise indépendante. Cette institution s'adonnait plutôt qu'à des travaux pratiques, à des études théoriques dans le domaine de l'agriculture. Cette tendance n'était évidemment pas de nature à favoriser la collaboration avec la Société de la masse des agriculteurs, d'autant plus que les propriétaires fonciers ne se rendaient pas compte à cette époque des profits découlant de l'organisation sur le plan professionnel. D'autre part les nécessités de la défense nationale ainsi que les fonctions officielles dans le nouvel Etat absorbaient les meilleurs éléments de la noblesse foncière, à tel point qu'en 1812, lors de la campagne de Moscou, l'activité de la Société a dû être entièrement suspendue et l'institution périclita au point de vue de ne devenir, après 1812, que l'ombre d'elle même.

Après l'insurrection de 1830 le gouvernement russe abolit le régime autonome du Royaume du Congrès et gouvernait à l'aide de l'état de siège. Il ne fallait donc pas songer à créer une société agricole. La nécessité s'imposait néanmoins de fonder une institution capable de poursuivre la tâche de la Société d'Economie Agricole, c'est-à-dire d'assurer la diffusion des méthodes rationnelles de culture et d'associer les hommes de bonne volonté en vue de préparer l'avenir, dans l'espoir d'un changement des conditions politiques. C'est dans cet esprit qu'un groupe de propriétaires fonciers, dont Thomas Potocki, Adam Goltz, Stanislas Alexandrowicz, Laszczynski, Zdzitowiecki, et ensuite André Zamoyski, sous la présidence de Gaetan Garbinski, ancien professeur à l'Université de Varsovie, fondèrent en 1842 une Société pour l'édition des „Annales de l'Economie Nationale", revue consacrée à l'agriculture. Ce groupe d'animateurs secondé par une équipe de collaborateurs à Varsovie et en province s'est fixé pour tâche de donner une nouvelle impulsion à la culture agricole de la Pologne. Les Annales ont rempli le rôle de la Société d'Agriculture jusqu'en 1858, lorsque le gouvernement russe, après les défaites qu'il se vit infligées pendant la guerre de Crimée, a fini par autoriser la fondation d'une Société d'Agriculture du Royaume de Pologne. La nouvelle organisation a pris pour tâche d'associer, dans un travail commun pour le relèvement de l'agriculture, les propriétaires fonciers des campagnes et les classes intellectuelles citadines. Toutes les énergies et toutes les initiatives si longtemps contenues se portèrent avec enthousiasme vers ce nouveau champ d'activité. Bien que la Société s'est vu refuser l'autorisation de créer des succursales, elle n'en a pas moins su entretenir, par ses „membres correspondants" un contact suivi avec la province. La Société organisait de nombreuses réunions et congrès où les questions touchant les problèmes de la culture agricole étaient soigneusement étudiés ainsi que des concours en vue d'encourager les progrès des procédés de culture et d'élevage. La Société envoyait à ses frais des jeunes gens à l'étranger pour leur assurer l'instruction appropriée, fondait des écoles maternelles dans les campagnes, publiait des revues populaires, en un mot elle faisait de son mieux pour élever le niveau de l'agriculture nationale, améliorer les conditions sociales, répandre l'instruction spéciale et générale aussi bien parmi les paysans que parmi les grands propriétaires fonciers.

La Société, quatre ans à peine après sa fondation, en 1861, a été fermée par le gouvernement russe sous prétexte que son activité revêtait un caractère politique. De 1861 à 1885 ou plutôt jusqu'en 1890 il n'y avait, dans le Royaume du Congrès, aucune association agricole, vu les refus constamment opposés par le gouvernement russe à tout projet formé dans ce sens. Ce n'est qu'en 1885 que fut créée à Varsovie la succursale locale autonome de la Société russe d'encouragement à l'industrie et au commerce. Cette organisation a réussi, sous une étiquette étrangère, à grouper les hommes de bonne volonté en vue d'un travail pour le développement de l'activité industrielle et commerciale où il était tenu compte également, dans une certaine mesure, de la production agricole. Dans le cadre de cette institution autonome a été créée une *Délégation industrielle agricole* sous la présidence de Louis Gorski, ayant pour adjoints Adam Goltz et Antoine Kłobukowski, tous trois membres actifs de la Société d'Agriculture fon-

dée trente ans auparavant. En 1890 on réussit à détacher de la délégation une *„Section agricole"* qui, en dépit de sa dénomination modeste, devint le centre autour duquel se groupèrent les travaux d'intérêt social pour les progrès de l'agriculture. La Section prit toute une série d'initiatives pour la création de différentes organisations agricoles (les associations culturelles demeurant interdites) telles les sociétés d'assurance contre la grêle, associations laitières, syndicats commerciaux, associations d'élevage etc. Au début la section s'attachait principalement à modifier les dispositions légales dans le sens d'une meilleure sauvegarde des intérêts économiques du pays. Mais ces efforts se heurtant presque toujours à un refus catégorique de la part des autorités russes la Section surtout dès le moment où Stanislas Chełchowski en devint Président, entra dans la voie d'une action sociale et politique, sans d'ailleurs renoncer aux démarches auprès du gouvernement de Saint Pétersbourg, lorsque celles-ci avaient quelque chance d'aboutir. La Section, sans avoir formellement les attributions d'une Société d'Agriculture, en assuma les fonctions de fait. Aussi, lorsque furent créées par la suite les Sociétés d'Agriculture de gouvernement (de département) et régionales, en vertu de la loi russe du 30 juin 1897, la section agricole n'a cessé d'être pour elles un centre d'où partaient les directives de leur activité. Ce n'est qu'en mars 1907 que le gouvernement russe, sous l'impression des défaites qu'il venait d'essuyer dans la guerre avec le Japon, approuva les statuts de la *Société Centrale d'Agriculture*. Dès lors la Section Agricole a été dissoute et ses succursales incorporées dans la nouvelle organisation.

Selon les nouveaux statuts de la Société Centrale d'Agriculture, celle-ci devait se consacrer à la propagation, par tous les moyens, de l'instruction agricole en créant à cet effet des centres de travail appropriés, et en premier lieu les Cercles agricoles et des associations locales de villages. L'organisation de la Société était modelée sur celle des institutions analogues des pays occidentaux: c'était une association bénévole, de caractère non pas économique, mais culturel. L'enseignement et la défense des intérêts professionnels figuraient au premier plan de son programme.

Il convient de distinguer, dans l'activité de la Société Centrale d'Agriculture, trois périodes: celle d'avant guerre (1907 — 1914) de la guerre (1914 — 18) et d'après guerre, c'est-à-dire consécutive à la restauration de la Pologne.

La première période, qui va de 1907 à 1914, est celle de l'organisation. On crée d'une part différentes sections dont chacune a une sphère d'action particulière, d'autre part on entreprend de grouper les agriculteurs dans les Cercles de province. En 1914 il y avait déjà 38 sociétés agricoles régionales. Les Cercles agricoles, organisations locales comprenant chacune plusieurs villages, s'associent aux Sociétés Agricoles tout en conservant l'autonomie. Les Sociétés régionales sont organisées d'une façon analogue à la Société Centrale, et leurs différentes sections et services envoient des délégués aux organes similaires de la Société Centrale.

Déjà en 1908 on comptait 700 Cercles agricoles. En 1913 il y en avait déjà 1051, dont 686, groupant 34.924 membres, rédigeaient des comptes-rendus réguliers sur leur activité. Le nombre des publications périodiques auxquelles ces cercles étaient abonnés se montait à 9.207, 1738 personnes ont suivi les cours organisés par les cercles, on a organisé 1961 con-

férences avec 92.852 auditeurs. On voit par là quel important travail a pu être accompli dans l'espace de ces 6—7 années et aussi l'étendue de la tâche qui restait à accomplir. Bien que la Section agricole, pendant les 17 années de son existence, ait formé un certain nombre de propriétaires fonciers capables de diriger les travaux d'organisation pour le bien de la collectivité, ce nombre était encore insuffisant. Pour combler à cette importante lacune certaines Sociétés Agricoles dans l'ancienne Pologne russe entretenaient des instructeurs rétribués. Dans l'ancienne Pologne prussienne les fonctions d'instructeurs étaient remplies à titre honorifique par les „patrons" des cercles agricoles, propriétaires, ecclésiastiques et administrateurs qui se sont distingués par un grand dévouement dans leur travail désintéressé pour le bien de la communauté.

Les instructeurs de la Société Centrale d'Agriculture augmentaient constamment en nombre: en 1908 ils étaient 5, en 1909 — 12, en 1910—21, en 1911—27, en 1912—32, en 1913—50. Sur 686 Cercles actifs, 295 étaient présidés par des propriétaires fonciers et des instituteurs, 143 par des ecclésiastiques, 117 par des paysans et 130 par les représentants d'autres professions. Ceci prouve que la plus grande part du travail dans les cercles agricoles était assumée par les propriétaires fonciers. Cependant on manquait toujours de travailleurs, la tâche à accomplir dépassant les forces de ces quelques dizaines d'hommes de bonne volonté, d'autant plus que les services centraux de la Société absorbaient un grand nombre de travailleurs. Les sections autonomes de la Société, au nombre de 8, étaient les suivantes: 1) agricole, 2) de l'élevage, 3) économique et sociale, 4) scientifique et d'expérimentation, 5) forestière, 6) laitière, 7) piscicole, 8) section des cercles agricoles. Il y avait enfin une section autonome de la statistique agricole ainsi que deux commissions de la comptabilité agricole et des éditions.

Pour subvenir aux importantes dépenses que nécessitait l'activité de la Société celle-ci recourait aux concours financiers privés. A mesure cependant que les dépenses augmentaient on fut obligé de solliciter des subventions de l'Etat. Celles-ci furent accordées toutefois dans une très faible mesure, surtout si l'on tient compte du montant des subsides alloués par le gouvernement pour soutenir les intérêts de l'agriculture dans les provinces russes proprement dites. Nous donnerons quelques chiffres à titre d'exemple. En 1913 le revenu total de la Société de 162.178 roubles se décomposait comme suit: cotisations des membres — 34.106, dons privés — 19.222, subventions des syndicats et sociétés — 21.921 roubles, subventions de l'Etat — 42.878; les autres revenus provenaient des entreprises de la Société.

Ces ressources permettaient à la Société de développer une large activité. Elle a créé 24 écoles d'agriculture, 30 stations expérimentales. Peu avant la guerre elle a fait construire un grand immeuble à Varsovie qui abrita 30 institutions agricoles et dont la valeur a été estimée à 2.042.592 zloty. Les conditions matérielles difficiles ne faisaient que stimuler les initiatives et les bonnes volontés. La nation s'accoutumait à compter sur ses propres forces et la Société devenait ainsi un centre important d'éducation civique.

En comparant l'action de la Société à cette époque avec celle des organisations similaires en France, en Allemagne, en Angleterre et au Danemark, il y a lieu de constater qu'

elle présentait le plus d'analogies avec la Société Royale d'Agriculture anglaise et le Deutscher Landwirtschaftsverein. Néanmoins, certains éléments de son activité procèdent des conditions propres à notre pays: ce sont notamment l'entretien des écoles publiques d'agriculture et l'instruction agricole extra-scolaire.

La Société était en pleine activité et entrait dans les voies normales lorsque éclata la guerre européenne qui transforma du tout au tout les conditions de cette activité: celle-ci dut être naturellement suspendue dans les provinces qui étaient le théâtre des hostilités. Dans d'autres régions il a fallu adapter les travaux de la Société au régime d'occupation et protéger les exploitations et l'outillage agricoles contre les dévastations. La Société a entrepris également l'enregistrement des dommages de guerre en créant à cet effet un service spécial. Par contre les sections ayant pour objet de répandre l'instructoin agricole ont dû réduire dans une proportion très sensible leur champ d'action.

D'une façon générale la Société Centrale d'Agriculture, bien que plus pauvre en hommes et en argent, mais plus riche en expérience est sortie victorieuse de l'épreuve de la grande guerre. Elle est entrée dans la troisième période de son activité, celle de l'après guerre. Certaines tâches notamment l'enseignement et l'expérimentation agricole, dévolues précédemment à la Société ont été assumées par les autorités et administrations autonomnes polonaises. En 1920 la Société traversa une crise assez sérieuse: un certain nombre de cercles agricoles, se sentant à l'étroit dans le cadre de l'autonomie qui leur était reconnue, se détachèrent de la Société pour former une organisation indépendante: l'Union Centrale des Cercles Agricoles. Toutefois la plupart des Cercles ont décidé de maintenir et même de resserrer leur contact avec la Société. Conformément à ces voeux la Société Centrale d'Agriculture, dans ses nouveaux statuts de 1920, a supprimé l'autonomie des Cercles Agricoles auprès des Sociétés régionales en les rattachant directement aux dites Sociétés de telle sorte que les membres des Cercles sont devenus de plein droit membres de la Société Centrale et des Sociétés régionales d'Agriculture.

En 1921 fut créé un Bureau des Organisations provinciales et un Centre d'instruction des cercles Agricoles. Ainsi chaque cercle entre directement dans la Société. Les Sociétés Régionales se composent tant de cercles que de membres individuels et forment les Conseils de voïevodie de la Société Centrale servant de chaînon intermédiaire, administratif et juridique entre la Société Régionale et la Société Centrale.

Les congrès des représentants des Cercles agricoles se réunissant deux fois par an à Varsovie ont été maintenus, cependant, au cours de ces réunions, il n'est point procédé aux élections, les Cercles étant représentés au sein du Conseil Principal de la Société, organe qui en assume la direction.

La Société publiait une revue bimensuelle qui s'est transformée en 1927 en revue hebdomadaire: „Le Guide de Cercles et Associations agricoles" (Przewodnik Kółek i Stowarzyszeń rolniczych) et qui prit en 1924 le nom de „Gazette des Agriculteurs" (Gazeta Gospodarska). Elle était tirée à 12.000 et certains de ces numéros à 20.000 exemplaires. Elle avait trois suppléments permanents: „La voix des femmes des campagnes" (bi-mensuel) le „Jeune Agriculteur" (Młody Rolnik bi-mensuel) et l'„Agriculteur et la Commune" (Rolnik i

Gmina) mensuel. En outre la „Gazette des Agriculteurs" publie chaque trimestre, depuis 1926, des brochures populaires distribuées gratuitement à ses abonnés.

Les cours agricoles, dont l'essor était autrefois entravé par la police russe et qui manquaient d'instructeurs, prennent aujourd'hui un grand développement. Au début de 1926 il y avait 93 instructeurs dont 9 instructeurs d'élevage, 84 travaillant auprès des Sociétés régionales, 9 auprès des Diétines. La plupart des régions ont chacune un instructeur, certaines en ont 2, 3, ou 4, huit enfin n'en possèdent aucun. La scisssion de 1920 a causé une diminution passagère du nombre des cercles agricoles qui est tombé de 1788 en 1919 à 1339. Mais, depuis, ce nombre suit une marche ascendante. En 1925 il en a été créé 260 avec 7.800 membres, le nombre total a été donc porté à 1.800 avec 75 mille membres. Dans le courant de la même année 645 cours ont été organisés et suivis par 32.717 personnes; il y eut en outre 3621 conférences avec 157.536 auditeurs, et 93 excursions auxquelles prirent part 4.769 personnes. On a fait 648 démonstrations de l'emploi des engrais, on a créé 97 Sociétés d'aménagement des eaux, portant sur une superficie de 3.000 ha.

Pendant la seule année de 1919, grâce à l'initiative des cercles agricoles, on a créé 21 associations laitières, 25 associations pour le commerce des oeufs, 74 sociétés du bâtiment, 29 sociétés mixtes agricoles - commerciales, 13 sociétés de boulangerie, 9 sociétés céréalières, 7 sociétés alimentaires, 5 associations de producteurs d'animaux d'abattage, 7 sociétés d'apiculture, 6 sociétés de production fruitière et maraîchère.

Evidemment cette énumération n'épuise pas l'ensemble des travaux de la Société exécutés pour le bénéfice des exploitations de petite culture, étant donné que les différentes sections travaillent dans le même sens, chacune dans la sphère d'activité qui lui est propre. Il convient de mentionner tout particulièrement l'activité de la Section de l'Organisation des Exploitations Rurales qui a créé une sous-section spéciale de petites exploitations, ainsi que la Section des Cercles Agricoles des Marches de l'Est qui réunit 15 sociétés régionales avec 8.625 membres où 7215 propriétaires de petite culture. En 1925 les organisations agricoles des provinces de l'Est ont organisé quatre grands congrès agricoles, 310 réunions des sociétés agricoles, 18 expositions et démonstrations, 20 excursions. On a créé en outre 373 champs d'expérimentation, 28 stations météorologiques, 4 laiteries, 11 caisses coopératives. Depuis plusieurs années une station expérimentale fonctionne à Bieniakonie près Wilno, d'autres stations sont en voie d'organisation. Ainsi la Section des Organisations Agricoles des Marches de l'Est contribue efficacement à élever le niveau de la culture agricole de ces régions.

La Section expérimentale et scientifique, déploie une grande activité sous la direction du Dr. Ignace Kosinski. Elle dispose de 12 stations expérimentales. Dans plusieurs de ces établissements sont créés des Centres de Culture Agricole ayant pour mission de satisfaire les besoins de l'agriculture non seulement dans le domaine de l'instruction et de l'expérimentation, mais aussi dans celui de l'aide matérielle.

A mesure que s'étend le rayon d'action de la Société augmentent les moyens financiers dont elle dispose. Alors qu'en 1908 le bilan se chiffrait par 28.272 roubles aux dépenses en 1926 il se montait déjà à 2.372.360 zloty où les subventions du ministère de l'Agriculture figuraient pour 714

mille zloty, soit 36% du total des dépenses, 64% étant couvert par des recettes propres de la Société (dons et cotisations des membres ,revenus provenant des entreprises de la Société etc.). La Société fait paraître un hebdomadaire fort bien rédigé par M. Jean Lutosławski la „Gazette Agricole" (Gazeta Rolnicza).

Nous nous sommes arrêtés plus longuement sur la Société Centrale d'Agriculture parce que, bien que plus jeune que plusieurs autres institutions agricoles, elle embrasse la plus large sphère d'activité.

L'Union Centrale des Cercles Agricoles a été créée à la suite d'une scission qui s'est produite en 1920, au sein de la Société Centrale d'Agriculture et s'est fixée pour tâche de travailler exclusivement pour les exploitations de petite culture. Ses buts statutaires sont les suivants: 1) défense des intérêts de la petite propriété agricole et de la représenter devant les autorités de l'Etat et les administrations autonomes, 2) organisation des petits agriculteurs en coopératives et en associations professionnelles et d'instruction, 3) travaux professionnels et d'organisation dans les campagnes, 4) réunion de données statistiques, contrôle exercé sur les instructeurs, organisation de cercles agricoles, de cours, de bibliothèques, d'expositions, de coopératives, de fermes et de centres de culture agricole.

Comme on le voit l'Union Centrale des Cercles Agricoles a plutôt un caractère agraire. Son activité s'étend sur les cinq voïevodies de l'ancienne Pologne russe. L'Union comprend 63 Unions régionales dans 78 districts et groupe (selon le rapport de 1927) 1900 cercles agricoles.

En 1927/28 les revenus de l'Union se sont chiffrés par 1.206.682 zloty où les subsides du Ministère de l'Agriculture figuraient pour une somme de 861.786 zloty ce qui constitue 71% du total.

L'Union assure, grâce aux subventions du Ministère, la publication de son organe le „Conseiller des exploitations agricoles" (Poradnik gospodarstw wiejskich) et le „Semeur" (Siewca), organe de la jeunesse villageoise.

Il existe, en outre, sur le territoire de l'ancienne Pologne russe, deux organisations agricoles: 1) *L'Union Centrale des Colons* groupant les propriétaires établis, dans les quatre voïevodies de l'Est, en vertu de la loi sur la colonisation militaire. Cette organisation agit en contact avec 2) *l'Union des Cercles et organisations agricoles* qui est une institution de caractère à la fois agricole et social et groupe aussi bien les associations de culture et d'instruction agricole que les coopératives. On observe, au sein de ces organisations, une tendance de plus en plus forte à fusionner pour assurer un meilleur rendement à leur travail. Il est possible que cette unification s'étendra aussi aux organisations agricoles des provinces ayant appartenu autrefois à l'Autriche-Hongrie et à la Prusse.

Dans l'ancienne Pologne Autrichienne il y avait, avant la guerre, trois organisations agricoles, à savoir: 1) la Société galicienne d'Economie à Léopol, 2) la Société d'Agriculture à Cracovie, 3) l'Association des Cercles Agricoles à Léopol.

La première et la plus ancienne de ces institutions est la société galicienne d'Economie, créée en 1829 alors que la Société d'Agriculture à Cracovie date de 1851. Ces deux Sociétés groupaient les propriétaires d'exploitations agricoles et tous ceux qui s'intéressaient à l'agriculture à un titre quelconque et avaient pour but de représenter les intérêts de celle-ci devant les autorités et les corps législatifs. Jusqu'en 1867, c'est à dire à l'épo-

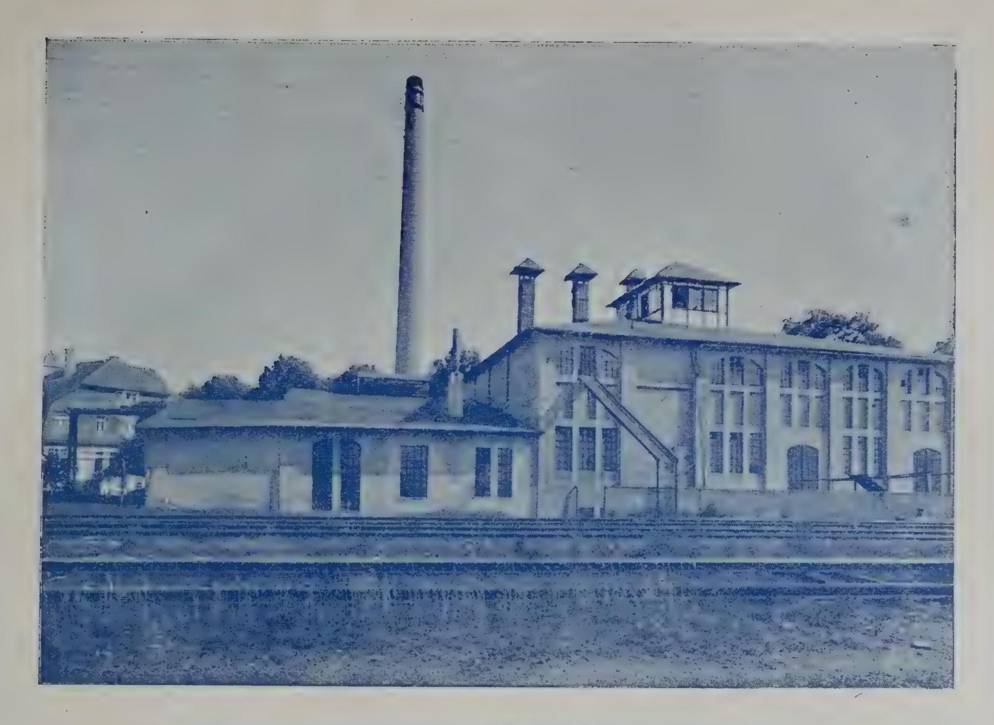
que où le régime absolutiste régnait en Autriche-Hongrie, la liberté de mouvement de ces organisations était fort limitée, cependant elles faisaient en quelque sorte figure de représentation nationale, à défaut de représentation politique proprement dite. Après 1867 elles virent diminuer leur rôle national, par contre leur importance s'accrut en tant qu'organe représentant les intérêts professionnels.

La Société d'Economie qui groupait principalement les propriétaires de petite culture, se préoccupait d'améliorer l'élevage et de répandre l'instruction parmi les agriculteurs. Par ses soins fut fondée en 1856 l'Ecole Supérieure d'Agriculture à Dublany (l'unique en Pologne). Elle organisait des bourses, des cours etc. La Société avait des sections en province, une ou deux par district.

Désireuse d'adapter son activité à l'évolution sociale d'après guerre elle a modifié ses statuts en créant des *Cercles de Fermiers* comprenant, à côté des intellectuels, les paysans tant Polonais que Ruthènes. Les sections de province furent remplacées par les Sociétés Régionales. A la fin de 1927 on comptait 419 cercles d'agriculteurs et 31 cercles d'agriculteurs féminins, l'association d'éleveurs de bétail, 43 associations de bétail paysans, 64 sociétés d'apiculture, 24 associations d'éleveurs de volaille, 23 associations d'éleveurs de chevaux, 36 unions régionales de planteurs de tabac, 15 associations paysannes d'éleveurs de porcins, 9 cercles d'expérimentation. Au total la Société comptait 647 affiliés avec 36.082 membres disposant de 32 instructeurs. Tout le cheptel appartenant en propre à la Société a été détruit par la guerre, de telle sorte qu'il a fallu le reconstituer entièrement; l'invasion bolcheviste de 1920 a causé de nouveaux ravages. Cependant la Société possède aujourd'hui 3571 pièces de cheptel contre 1700 en 1914. Les sections d'expérimentation et d'instruction sont les plus actives; la première développe une active propagande et organise des „cercles d'expérimentation"; la seconde organise des cours et des conférences. La Société entretient une école agricole primaire à Zagrobela près Tarnopol avec 50 élèves et assure la publication de plusieurs organes périodiques: „L'Agriculteur" (Rolnik), hebdomadaire pour les agriculteurs ayant une certaine culture intellectuelle, l'hebdomadaire „La ferme modèle" (Zagroda Wzorowa) et deux revues mensuelles de caractère spécial: „La revue horticole" (Przegląd Ogrodniczy) et „L'Apiculteur moderne" (Bartnik postępowy).

En 1928 la Société Economique a fusionné avec la Société d'Agriculture de Petite Pologne (Małopolskie Towarzystwo Rolnicze) cette dernière organisation étant issue elle-même de l'union, en 1919, de l'ancienne Société d'Agriculture de Cracovie et de la Société des Cercles Agricoles à Léopol. Ainsi on compte aujourd'hui en Petite Pologne une seule organisation agricole au lieu de trois avant la guerre et il est permis d'espérer que, persévérant dans la voie de l'unification, elles ne tarderont pas à entrer dans un contact plus étroit avec les institutions centrales des autres provinces de la Pologne au point de constituer une Société d'Agriculture unique pour toute la Pologne.

La Société d'Agriculture de Cracovie connut des destinées semblables à celles de la Société Agricole de Léopol. Elle appliqua principalement ses efforts au développement de l'élevage en s'efforçant notamment d'améliorer les races de bétail polonaises. Ses travaux donnèrent d'appréciables résultats, si bien que les specimens de bétail rouge polonais ont été primés à l'Exposition Internatio-



Séchoirs de la S-té An. „AKWAWIT" à Miasteczko.
voir article page 286.

Exportation de graines de betteraves à sucre par Gdynia S-té „UDYCZ".
voir article page 167.

nale de Vienne en 1913. La Société a travaillé également avec le plus grand profit dans le domaine expérimental. C'est sur son initiative que furent fondées les premières coopératives agricoles, le Syndicat et les Sociétés commerciales agricoles. La Société comprenait 20 sociétés régionales, dont le ressort correspondait aux districts de la Galicie Occidentale. Cependant les Cercles Agricoles n'avaient que des rapports peu suivis avec la Société de Cracovie, ce qui fit que le rayonnement de cette dernière sur les campagnes était beaucoup moins marqué que ce fut le cas pour la Société Centrale d'Agriculture dans l'ancien Royaume du Congrès.

En 1919 la Société de Cracovie fusionna avec la Société des Cercles Agricoles à Léopol.

La Société des Cercles Agricoles à Léopol, dont la fondation remonte à une quarantaine d'années, était une organisation tout à fait indépendante. Cette scission eut bien entendu un effet défavorable sur l'efficacité d'action de ces deux organisations en occasionnant une déperdition de forces morales et matérielles. A la lumière de ce fait la fusion de 1919 et celle de 1928 apparaissent comme des événements salutaires. La Société des Cercles agricoles a commis la faute de disperser ses efforts en s'appliquant à des tâches qui n'étaient pas liées directement à l'objet de son activité. Notamment elle s'est livrée au commerce de telle sorte que les Cercles revêtirent le caractère d'organisations commerciales, au détriment de l'activité culturelle et d'instruction.

En 1912 1705 cercles groupaient 79.161 membres. La Société assurait la publication d'un „Guide des Cercles Agricoles" (Przewodnik Kółek Rolniczych). Avant la guerre l'activité de la Société dans le domaine de l'instruction devint plus intense, cependant sur 1704 cercles 922 entretenaient encore des magasins ou des boutiques. Après la fusion de 1919 le caractère culturel de la Société s'accentua. Quant au commerce agricole une autre organisation s'en chargea, créée encore avant la guerre: "Union Economique des Cercles Agricoles.

L'organisation de la Société d'Agriculture de Petite Pologne se présentait comme suit fin 1927: en Galicie Occidentale on comptait 28 sociétés régionales, 4 succursales („délégatura") et 1845 cercles agricoles; en Galicie Orientale: 28 sociétés régionales, 16 succursales et 1510 cercles agricoles ensemble 3355 avec 100.000 membres. Son activité avait pour objet: 1) les travaux d'expérimentation, 2) la création de fermes modèles, 3) les concours et primes pour les exploitations de petite culture modèles, 4) les concours d'études et de travaux écrits, 5) la création de Sociétés pour achat de machines agricoles, 6) l'expérimentation et le selectionnement de semences, 7) la création et l'exploitation de jardins fruitiers modèles, 8) la propagande en faveur des travaux d'amélioration. La Société entretient un „Centre de Culture Agricole" à Hebdow et a créé une station expérimentale pour les cultures des pays montagneux à Klecza Gorna. Dans le domaine de l'élevage la Société favorisait la création d'association d'éleveurs, assurait le contrôle du rendement en lait, distribuant des primes d'élevage de bétail, tenait le registre du Stood Book, luttait contre les epizooties etc... Dans le domaine de l'instruction la Société organisait des cours, publiait des brochures. C'est par ses soins que fut fondée l'Association de la Jeunesse villageoise comptant 1300 cercles locaux avec 40.000 membres.

En juin 1928, comme nous l'avons noté, la Société d'Agriculture de Petite Pologne a fusionné avec la Socié-

té Economique de Petite Pologne Orientale.

Dans l'ancienne Pologne autrichienne existait en outre une Société d'Agriculture à Teschen comprenant deux Unions de Cercles agricoles à Bielsko et à Teschen comptant respectivement 850 et 1659 membres.

Au point de vue financier la Société d'Agriculture de Petite Pologne se développe de plus en plus favorablement. En 1924 ses revenus étaient de 530.000 zloty, en 1925 — de 972.000, en 1926 de 1.140.000. La Société voudrait faire face à tous ses besoins par les ressources propres, cependant elle n'a pu jusqu'ici atteindre que partiellement ce résultat. En effet, tandis qu'en 1925 les subventions de l'Etat dépassent 56% du total des recettes de la Société (1.140.349 zloty sur 971.822) elles en constituent moins de 50% en 1926 (563.561 zloty sur 1.140.399).

Dans l'ancienne Pologne prussienne c'est-à-dire en Poznanie et en Poméranie la première organisation agricole est la section industrielle et agricole du Casino (Club) Civique à Gostyń et la Cociété d'Agriculture à Gniezno. Le gouvernement prussien a autorisé la création des sociétés agricoles de district à condition toutefois qu'elles soient composées de Polonais et d'Allemands, croyant que cette clause favorisera ses desseins de germanisation. En 1844 eut lieu le premier congrès des représentants des Sociétés agricoles dans le but de constituer une Société Centrale à Poznan. Celle-ci aurait compté parmi ses membres ¾ de Polonais, elle aurait par conséquence un caractère nettement national et, loin de se laisser germaniser eût pu exercer une attraction sur ses membres allemands, contrairement aux intentions du gouvernement prussien. Guidé par ces motifs celui-ci refusa l'autorisation ce qui eut pour effet la disparition, une à une, des sociétés de district. Ce n'est qu'en 1861 c'est-à-dire avec l'avènement de l'ère constitutionnelle que le gouvernement donna son consentement à la création d'une Union des Sociétés agricoles de district, dénommée Société Centrale Economique du Grand Duché de Poznan. Ces dernières étaient avant la guerre au nombre de 14 et 17, en 1922. Bien entendu ni l'organisation centrale ni les Sociétés de district ne recevaient aucun subside de l'Etat. En 1894 fut créée la Chambre d'Agriculture de Poznanie qui desservait les seules organisations agricoles allemandes. Ce manque d'assistance de la part des autorités avait cependant un effet bienfaisant en ce sens qu'il a contribué à rendre les organisations agricoles polonaises complètement indépendantes, à les habituer à ne compter que sur leurs propres forces et à renfocer la résistance opposée à la poussée germanisatrice.

La Société Economique Centrale de Poznan avait, comme les autres organisations analogues, un caractère plutôt culturel et professionnel qu'économique proprement dit. Elle ne se livrait pas au commerce comme ce fut le cas en Galicie. La Société suppléait, par son activité dans le domaine de l'instruction (cours, conférences), au manque d'écoles agricoles dont le gouvernement prussien ne tolérait pas l'existence. Cependant le plus grand mérite de cette organisation c'est l'initiative qu'elle a prise— pour la première fois en Pologne — de créer un réseau de cercles agricoles qui ont obtenu, dans leur sphère d'action, de grands résultats et ceci grâce à une remarquable méthode de travail dont la Pologne peut être fière. Ces résultats sont dûs pour une large part à l'un des pionniers des cercles agricoles Maximilien Jackowski, homme d'une grande énergie, doué d'un talent d'organisation peu

commun et surnommé, en raison de sa popularité, „roi des paysans de Posnanie". Grâce à son infatigable labeur à son esprit d'initiative, à son amour de la partie et du peuple, il a su accomplir une oeuvre grandiose. Après trente ans d'activité pendant lesquels il a exercé les fonctions de „patron" des cercles agricoles, lorsqu'il céda ce poste à son successeur M. Chłapowski en 1901, on comptait 216 cercles, alors que leur nombre était de 13 en 1871. Les cercles agricoles adonnés au travail d'organisation intérieure, n'avaient pas de statut légal jusqu'en 1906, date à laquelle la résolution fut prise de définir légalement les liens existant en fait entre ces organisations et la Société Economique Centrale de Poznan. Le programme du travail des Cercles comprenait surtout l'instruction mutuelle en vue du perfectionnement des cultures. Les agriculteurs s'informaient mutuellement de leurs expériences et se communiquaient leurs observations. On organisait d'autre part des visites collectives pour permettre aux membres des cercles d'étudier sur place les procédés d'exploitation et culture agricoles. Cette méthode était aussi simple qu'efficace. L'élément didactique y jouait un rôle très important. Ce travail n'a pas tardé à produire ses effets. Le rapport du „patron" des cercles agricoles pour l'année 1906 signale que tous les membres, sans exception aucune, de ces organisations se servaient d'engrais artificiels, que l'emploi des machines agricoles et les procédés de culture se sont très sensiblement améliorés. Le drainage fait de constants progrès; en 1905 on évaluait à 250.000 „morg" la surface des terres auxquelles ce procédé a été appliqué, alors que déjà en 1900 l'étendue des terrains drainés s'élevait à 300.000 en augmentation de 20.000 „morg".

Ces travaux ont été exécutés à peu de frais. Les cercles se cotisaient chacun à raison de 5 marks, ce qui donnait environ 1500 marks par an. La subvention de la Société Centrale Economique n'était ;ue de 750 marks et celle de la Société „Bazar" à Poznan — de 1500 marks. Les Cercles ont pu mettre à son actif de si grandes réalisations, parce que les propriétaires, le clergé, les intellectuels de village etc. leur apportaient une collaboration désintéressée. A la veille de la guerre les Cercles étaient déjà au nombre de 400. Après la guerre, lorsque la Chambre d'Agriculture devint une institution polonaise, il y eut, vers 1920, un certain relâchement des liens de la Société Centrale et de l'Union des Cercles agricoles, cette dernière organisation entrant en contact avec la Chambre d'Agriculture et lui transmettant une partie de ses fonctions (élevage, expérimentation, amélioration etc.) et conservant l'activité dans le domaine de l'instruction. C'est à cette époque que fut créée, dans le but de défendre les intérêts de l'agriculture, l'Association des Producteurs Agricoles groupant les grands propriétaires comme les paysans. Cette nouvelle organisation a conclu avec l'Union des Cercles agricoles un accord en vertu duquel les deux institutions se promettent mutuellement aide et appui. C'est le premier pas vers l'unification des organisations agricoles en Poznanie. Puis, en 1926, la Société Centrale de Poznan décide de fusionner avec l'Association des Producteurs pour fonder la Société Agricole de Poznanie qui se réunit à son tour à la fin de la même année avec l'Union des Cercles Agricoles. Les trois organisations forment ensemble la Société Poznanienne des Cercles agricoles, groupant 606 cercles avec 27.500 membres soit 55% des propriétés de petite et 90% de grande culture. El-

le s'est donnée pour tâche de travailler à répandre l'instruction agricole et d'assumer la défense des intérêts de cette branche de l'économie.

En outre il existe depuis 1924 en Poméranie une Société d'Agriculture de Poméranie, créée elle aussi à la suite d'une fusion de la section poméranienne de l'Union des Producteurs Agricoles avec le patronat des cercles Agricoles de Poméranie. Cette organisation comprend 313 cercles et 12 mille membres et déploie une activité analogue à celle de la Société poznanienne.

Il convient enfin de mentionner l'Association des Agriculteurs de Silésie, fondée en 1921 et comptant 136 cercles actifs avec 3000 membres.

Voici, esquissé dans ses grandes lignes le tableau des organisations agricoles en Pologne. On voit que les institutions ont des méthodes de travail semblables et qu'elles tendent à se rapprocher les unes des autres pour former dans l'avenir une organisation unique.

professeur Dr. *Etienne Surzycki.*

*) Depuis le moment où cet article a été écrit les travaux visant l'unification des organisations agricoles ont avancé sensiblement. Notamment, la commission spéciale qui étudiait la possibilité d'une fusion de ces organisations a élaboré un projet de leur unification progressive, projet qui devra être approuvé par les congrès de quatre institutions intéressées.

L'UNION DES PROPRIETAIRES FONCIERS A VARSOVIE

(SON HISTOIRE, SON ETAT ACTUEL, SES BUTS ET SON ACTIVITÉ)

Notre organisation tire son origine dans la **„Société du Secours Mutuel des Propriétaires Fonciers"** fondée à Varsovie en 1915 pour venir en aide, dans leurs besoins les plus urgents, aux grandes et moyennes propriétés foncières ruinées pendant la première année de la guerre. La société se proposait de procurer à ses membres un crédit peu onéreux, d'organiser une assistance mutuelle, prompte et efficace entre voisins, enfin de prendre soin des terres abandonnées par leurs propriétaires pendant la guerre. Le crédit public, ayant complètement disparu à cette époque la société opérait avec une somme, atteignant à peine 1.700.000 marks polonais, mise à sa disposition par des propriétaires fonciers de Poznanie, de l'ancien Royaume de Pologne et, partiellement, par ceux de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraine.

Mais l'évolution de la vie, les conditions toujours changeantes de l'agriculture et le développement de la conscience collective parmi les propriétaires ont bientôt crée un champ d'activité plus vaste et ont conduit à la réorganisation de la Société, dont la succession échut à „L'Union des Propriétaires Fonciers", constituée en 1916, et dont l'organisation était adaptée à la double occupation du pays: Allemande (Varsovie) et Autrichienne (Lublin).

La guerre finie et l'indépendance de la Pologne reconquise, l'Union des Propriétaires a renfermé dans

une organisation uniforme tout le **territoire de l'ancien Royaume,** c'est-à-dire les cinq voiévodies actuelles celles de Varsovie, Lublin, Kielce, Lodz et Białystok.

En raison des nécessités juridiques, ainsi que pour pourvoir plus amplement aux besoins multiples auxquels l'Union devait faire face, il a fallu éliminer de l'organisation maternelle, dont d'activité s'est bornée à la représentation des tendences collectives des propriétaires et à la défense de leurs intérêts spéciaux, les opérations ayant un but lucratif (c'est-à-dire l'entremise pour l'achat, la vente et l'affermage des terres, le morcellement des biens et toutes sortes de commissions commerciales) qui ont été cédées à la **Coopérative de l'Union,** Société étroitement liée à l'Union, les membres de celle-ci étant nécessairement membres de celle-là et **vice versa.**

Cette Coopérative, en rendant aux agriculteurs des services indiqués cidessus, se charge en même temps de la liquidation et du morcellement des biens chaque fois, que les conditions économiques ou les lois agraires obligent le propriétaire à vendre la totalité ou une partie de sa terre.

En laissant au Conseil et au „présidium" la représentation des propriétaires devant le gouvernement et l'opinion publique, et en même temps la défense de leurs intérêts spéciaux, lUnion s'est spécialisée surtout dans les tâches suivantes:

a) le règlement des *conditions du travail et contrats collectifs* avec les ouvriers,

b) l'assistance dans les affaires concertant les *impôts fonciers.*

Il faut observer que la situation des agriculteurs en Pologne a subi, dans ce domaine de la vie publique, un changement profond depuis la restauration de l'Etat polonais. A côté des impôts sur le revenu brut qui existaient uniquement dans les provinces appartenant à l'Empire de Russie (par exemple l'impôt foncier) nous avons maintenant des impôts directs sur le revenu net et sur la fortune,

c) l'assistance dans les affaires concernant l'exécution des lois agraires dans tous les cas du rachat forcé des propriétés foncières. L'Union donne des conseils à ses membres et assume leur défense devant les offices et les tribunaux.

L'existence de l'Union est basée sur des cotisations annuelles qui atteignent en 1928 — 18—22 gr. par „morga" (0,56 ha.), ainsi que sur des participations s'élevant à 79 zl. 50 gr. pour chaque membre. Les fermiers payent la motiié de la cotisation et de la participation. *Les unités territoriales de l'Union forment des Sections,* qui comprennent les membres d'un ou de plusieurs districts administratifs (le district a une étendue de 1200 — 2000 kilomètres, carrés) avec une moyenne de 60 membres. Les délégués des Sections forment un organe central de l'Union dont l'émanation est le Conseil et le „présidium".

Le développement de l'Union est illustré par les chiffres suivants:

	1916-17	1.I 1929
nombre de sections	36	60
„ „ membres	1264	3146
„ „ participations	1642	3000
étendue des propriétés	—	2.154.000 ha
responsabilité des membres	2.746.720 m.	2.379.020 zl.

A l'Union appartiennent presque 80% des grands et moyens propriétaires fonciers de l'ancien Royaume du Congrès propriétaires de petite culture restent en dehors de l'Union. **L'étendue moyenne des propriétés**

des membres de l'Union est d'environ 340 ha.

Dans les autres provinces de la République existent actuellement des organisations tout-à-fait analogues (Cracovie, Léopol, Volhynie, Posnanie, Poméranie, les voiévodies du Nord-Est), représentées dans un Conseil Suprême des Unions des Propriétaires Fonciers fonctionnant comme leur organe commun.

Quoique les grands propriétaires fonciers, par la tradition, par l'instinct, par la conscience et en vertu des instructions réitérées de leur organisation, travaillent côte à côte avec les paysans dans de nombreuses institutions publiques, économiques et culturelles, dans des institutions communales et dans les partis politiques, néanmoins, l'idée de la lutte des classes a jusqu'à présent créé de graves difficultés pour la défense commune des intérêts agricoles. Mais les antagonismes sociaux vont en diminuant et la vie pousse tous les agriculteurs à asseoir leurs efforts sur une base commune. En reconnaissant la nécessité de ce processus d'unification et en comprenant ses devoirs envers la nation et l'Etat, l'Union de Propriétaires Fonciers part de l'idée que l'*intérêt collectif de la nation doit inspirer* toute son activité. Consciente des valeurs culturelles et économiques, que renferme la propriété grande et moyenne, elle désire conserver le caractère évolutif du processus de la réduction et du morcellement de la grande propriété foncière, et prétend en éliminer tout élément révolutionnaire. Pour illustrer cette tendance il suffit de citer deux exemples: pendant l'invasion des bolchéviques en 1920 les grands propriétaires fonciers polonais à l'appel du „présidium", auquel ils ont conféré temporairement des pouvoirs absolus, ont offert pour la défense de la Patrie, des millions de marks en monnaie et en nature, ainsi que des milliers de volontaires, dont un grand nombre furent décorés par la suite de la croix de guerre; en 1919 et plus tard en 1923, désirant satisfaire les besoins agraires les propriétaires fonciers ont mis à la disposition du gouvernement près d'un million de hectares de terre pour être distribuée parmi les paysans.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Au début de la grande guerre qui a abouti à la restauration de l'Etat Polonais, la situation de l'enseignement agricole sur les terres faisant actuellement partie de la République a été la suivante:

Dans l'ancienne province russe existait l'Institut de l'Economie Rurale et de la sylviculture de Puławy (Nowo-Alexandrowsk), une des écoles agricoles supérieures peu nombreuses que possédait la Russie et où étudiait la jeunesse russe venant de l'Est. La jeunesse polonaise n'y était admise que dans une mesure restreinte et son programme n'était pas adapté aux conditions locales; les cours étaient faits en langue russe et les chaires étaient occupées par des professeurs de nationalité exclusivement russe. En dehors de l'institut de Puławy il n'y avait, dans le Royaume de Pologne, qu'une seule école forestière inférieure à Suchedniow et, en dehors du Royaume, dans les voiévodies actuelles de l'Est, une école forestière du même type, une école agricole inférieure pour

garçons à Białokrynica et une école pour femmes dans le gouvernement de Grodno.

C'est tout ce que le gouvernement russe a fait pour l'enseignement agricole, dans les provinces polonaises dont il assurait l'administration. Aussi la population polonaise elle-même s'est elle efforcée de créer des écoles agricoles. En 1896 a été fondée par le comte Kicki à Sobieszyn une école agricole inférieure; mais le russe y était, par nécessité, langue d'enseignement. La première école agricole polonaise a été fondée à Pszczelin près Varsovie en 1900 et ensuite, après 1905, lorsque les obstacles opposés par le gouvernement russe ont été réduits, cinq écoles pour garçons et deux écoles pour femmes du même genre ont été créées. Ces établissements avaient pour but d'enseigner aux petits agriculteurs et aux ménagères et n'ont pas tardé à devenir très populaires.

Sur l'initiative des personnes privées ont été créées pendant cette période: l'Ecole de l'Economie Ménagère à Chyliczki et la Section Agricole de l'Ecole Secondaire de Rontaler à Varsovie.

Grâce à l'effort solidaire de la nation polonaise a été créée à Varsovie en 1911 une école agricole du type supérieur appelée, pour des raisons d'ordre politique, „Cours Industriels et Agricoles" dont le gouvernement polonais forma ensuite l'Ecole Centrale de l'Economie Rurale à Varsovie.

On subvenait aux besoins matériels de ces écoles à l'aide de cotisations des personnes privées et de subventions accordées par les associations agricoles et, en premier lieu, par les grands propriétaires fonciers.

La situation de l'enseignement agricole était plus favorable dans l'ancienne province autrichienne. Il y avait une section agricole, entretenue par l'Etat, près la faculté de philosophie de l'Université des Jagellons à Cracovie, une Académie Agricole à Dublany, une Ecole Agricole Secondaire à Czernihow, une Ecole Forestière Secondaire à Léopol, six écoles agricoles inférieures, comportant trois années d'études, deux écoles d'horticulture et une école laitière, entretenue par la section provinciale de la Diète de Galicie. Il y avait en outre une Ecole inférieure privée d'Economie Domestique. Dans tous ces établissements l'enseignement était donné en polonais. Les écoles agricoles supérieures et secondaires de Galicie étaient fréquentées par la jeunesse de la province russe.

La province allemande possédait un nombre relativement considérable d'écoles agricoles d'hiver (20), 4 écoles agricoles secondaires et des écoles laitières. Le gouvernement allemand n'autorisait pas la création d'écoles polonaises et les Polonais ne fréquentaient que dans une très faible mesure des écoles allemandes. Les grands propriétaires fonciers s'instruisaient soit dans les universités allemandes, soit dans les écoles polonaises en Galicie.

Quant aux petits agriculteurs ils s'instruisaient dans les „cercles agricoles" organisation d'enseignement agricole d'origine polonaise, qui ont été créés pour la première fois sur les terres de l'ancienne province prussienne et se sont répandus ensuite dans toutes les trois parties de la Pologne. Etant donné la très grande importance de l'Agriculture pour le développement économique de la Pologne, une des premières mesures prises par le gouvernement polonais a été d'étendre la protection de l'Etat sur l'enseignement agricole.

Déjà pendant la guerre et ensuite,

définitivement après le retrait des occupants, les écoles russes et allemandes, ont cessé d'exister. Une partie des écoles polonaises en Galicie, entretenues par l'administration autonome et privée dans l'ancien royaume du Congrès, ont du suspendre pendant la guerre leur activité faute de fonds.

A leur place ont été créées encore avant 1918 plusieures écoles nouvelles. Au cours de la période 1918—1928 l'enseignement agricole en Pologne s'est développé sur une très vaste échelle bien que naturellement, il ne put arriver à satisfaire tous les besoins du pays. Le nombre des écoles agricoles et similaires en Pologne a été le suivant:

	Fin 1918	prevu pour 1929
Facultés des Ecoles Supérieures	3	7
Ecoles secondaires et spéciales		
agricoles pour hommes	2	8
forestières	1	2
laitières	1	3
d'horticulture	—	4
Ecoles préparatoires pour institutrices et instructrices de l'économie domestique	1	6
Ecole d'économie ménagère	1	1
Ecole d'économies domestique et laitière	1	1
Ecole d'élévage de volaille	—	1
Cours spéciaux	1	4
Ecoles inférieures		
agricoles pour hommes	23	80
d'horticulture pour hommes	2	5
laitière pour hommes	—	3
de houblonnerie pour hommes	—	1
forestière pour hommes	—	3
agricole pour femmes	1	31
	42	160

Ces résultats si importants acquis dans le domaine de l'enseignement agricole sont dus à l'activité du ministère de l'Agriculture, des chambres d'agriculture, des administrations autonomes de district et des sociétés agricoles. La majeure partie des fonds est fournie par le budget de l'Etat et, en second lieu, par les administrations autonomes de district. Les chambres agricoles et les sociétés agricoles font preuve d'une grande initiative en créant des écoles de types nouveaux.

Toutes les écoles supérieures, 16 écoles secondaires et 13 écoles inférieures sont des écoles d'Etat. Les écoles agricoles inférieures appartiennent en majorité aux administrations autonomes et aux chambres d'agriculture qui reçoivent à cet effet des subventions importantes de l'Etat.

Le reste des écoles secondaires et une dizaine d'écoles inférieures sont entretenues sur des fonds privés; elles bénéficient également de subventions de l'Etat mais dans une plus

faible mesure. Le personnel enseignant de toutes les écoles est remunéré par le Trésor.

La majorité des écoles nouvelles créées au cours des 10 dernières années sont des écoles inférieures, destinées aux petits agriculteurs, ce qui correspond à la structure agraire de la Pologne où l'on compte environ 3.200.000 exploitations petites et moyennes.

En dehors des écoles existantes 25 autres sont actuellement en voie d'organisation. Elles sont créées en vertu d'une loi votée par la Diète en 1920.

Conformément à cette loi chaque district est tenu de fonder et d'entretenir une école agricole populaire pour hommes et une école pour femmes. De cette façon nous devons arriver à posséder en Pologne 500 écoles agricoles inférieures. A cet effet l'Etat vient en aide aux administrations autonomes de district: il leur accorde à titre gracieux des terrains pour la construction des écoles et pour les fermes scolaires, couvre ¼ des frais de construction et de l'équipement de l'école sous forme de subvention et ½ sous forme de prêts 3% remboursables par annuités, entretient le personnel enseignant qui, à partir de 1926, a été assimilé aux fonctionnaires de l'Etat et bénéficie des élèves nécessiteux des bourses.

Les écoles agricoles inférieures en Pologne sont de trois types:

1) la majorité de ces établissements est du type dit de Pszczelin (ce nom provient de la première école fondée en 1900 à Pszczelin près Varsovie) où les études durent en moyenne 11 mois et, dans certaines écoles, même un an et demi. Tous ces établissements, sans exception sont des internats et possèdent des fermes: les élèves, en dehors des études théoriques, emploient une partie de la journée aux travaux agricoles, les filles s'occupent des travaux ménagers et, dans une faible mesure seulement, des travaux des champs. Les écoles de 11 mois fonctionnent sans vacances et les élèves ne sont autorisés à se rendre à leur domicile que pour quelques jours à l'occasion des fêtes.

L'enseignement est gratuit; les élèves versent seulement 30—40 zloty par mois pour les frais d'entretien. Les études terminées 80% des élèves retournent à leurs exploitations propres.

2) *Les écoles de l'ancienne Section Provinciale de Galicie* (au nombre de 4) sont également des internats et possèdent des exploitations agricoles complètes. La durée des études y est de 3 ans. Au moment des travaux agricoles principaux les études théoriques sont réduites au minimum pour céder la place aux travaux pratiques.

Les élèves jouissent de vacances assez longues. Les écoles de ce type répondent peu aux besoins des petits agriculteurs. Les études y durent longtemps en retenant, pendant une période trop prolongée la jeunesse loin de ses foyers. Après avoir terminé les études les élèves ne reviennent pas à leurs exploitations, mais cherchent des emplois dans les grandes propriétés. Ces écoles seront sans doute transformées ultérieurement en écoles secondaires.

3) *Les écoles dites bi-hivernales* dont les cours ont lieu de novembre à mars ne comportent pas la cohabitation obligatoire dans un internat, ne possèdent pas de ferme, leur enseignement est donc exclusivement théorique, à l'exception des métiers de vannerie et de bourellerie, enseignés dans certaines écoles. On projette d'étendre le contrôle des instituteurs sur les travaux pratiques des élèves pendant l'été. De cette façon

les écoles d'hiver peuvent suppléer aux lacunes du système d'enseignement actuel exclusivement verbal. Dans les régions plus peuplées pourvues de bonnes communications les élèves peuvent habiter leurs maisons et venir chaque jour à l'école seulement pour suivre les leçons ce qui constitue l'avantage de ce genre d'écoles. Cependant elles ne présentent pas au point de vue professionnel et pédagogique les mêmes possibilités que les écoles - internats. Les écoles d'hiver présentent souvent, en outre, l'avantage de coûter moins cher. Elle sont répandues le plus dans les voiévodies de l'Ouest où le niveau de la culture agricole est très élevé. Elles sont créées actuellement à titre d'essai également dans les voiévodies du centre.

Dans le programme des écoles inférieures l'enseignement d'ordre général occupe environ 50% du temps, les sciences naturelles, offrant une importance essentielle pour l'enseignement agricole — 10% environ et l'enseignement professionnel—40%. Les travaux pratiques absorbent environ autant de temps que l'enseignement en classe, pour lequel les écoles, où la durée est de 11 mois, prévoient environ 1200 heures. Dans les écoles d'hiver la répartition du temps pour les éléments d'enseignement particuliers est à peu près la suivante: 30, 23 et 47%. Les travaux pratiques comprennent actuellement l'apprentissage de certains métiers dans les limites adoptées aux besoins de l'exploitation.

L'enseignement d'ordre général doit occuper une place assez grande par suite de la préparation insuffisante des élèves.

Ce n'est qu'aujourd'hui que commencent à affluer aux écoles agricoles inférieures les élèves qui ont suivi les cours de l'école primaire de 7 classes; jusqu'à présent, cependant, les écoles doivent accepter des candidats qui ne sont passés que par trois ou quatre classes. Dans l'avenir le temps consacré aux études d'ordre général pourra être réduit.

Le nombre d'élèves normal dans les écoles agricoles inférieures, aussi bien pour hommes que pour femmes, est fixé à 40. Dans certaines écoles on doit créer des classes parallèles. Sont reçus dans ces écoles les jeunes gens à partir de 16 ans. L'âge moyen des élèves est cependant de 18—19 ans. Les écoles attirent les jeunes gens les plus doués; la question de la situation matérielle ne joue aucun rôle sous ce rapport. Les résultats obtenus sont très satisfaisants aussi bien du point de vue de l'instruction professionnelle que de la culture générale. L'influence des écoles agricoles inférieures peut être comparée à celle exercée par les universités rurales danoises.

Le nombre d'élèves terminant annuellement les études dans ces établissements est d'environ 4.000 jeunes gens des deux sexes environ. Ce chiffre est encore très faible par rapport aux 200.000 jeunes gens qui créent annuellement de nouveaux foyers et s'établissent dans leurs exploitations sans aucune préparation spéciale.

Les écoles pour hommes possèdent 3—4 instituteurs, les écoles pour femmes 4—5 instituteurs chacune. Les instituteurs sont tenus d'avoir leur brevet d'études agricoles supérieures ou d'une école professionnelle appropriée (p. ex. dans une école d'économie domestique), de faire un stage professionnel de 2 ou de 3 ans et de suivre un cours pédagogique au terme duquel il doivent subir un examen d'instituteur. Les candidates aux postes d'institutrices doivent suivre les cours pédagogiques du Séminaire de l'Etat pour institutrices des écoles agricoles à Sokołówek.

On organise actuellement un séminaire pour hommes à Pszczelin près Varsovie.

Etant donné que la majorité des instituteurs actuellement en fonction n'a pas obtenu de brevet d'études pédagogiques, ils sont tenus de faire des études supplémentaires soit dans des cours où ils sont délégués, soit par des cours suivis par correspondance.

Les écoles forestières inférieures préparent les fonctionnaires subalternes pour l'administration des forêts domaniales. La durée des études y est de 3 ans.

Les écoles agricoles secondaires pour hommes sont de deux genres.

L'école supérieure de l'Economie Rurale à Teschen a une durée d'études de 3 ans avec un cours annuel supplémentaire pour les instructeurs agricoles. Pour y être admis il faut avoir suivi les cours de 6 classes de l'école secondaire générale. Les étudiants ayant fait leurs études dans cette école peuvent se présenter à l'examen prévu pour les instituteurs des écoles agricoles populaires.

Le reste des écoles agricoles secondaires admet des candidats ayant obtenu le certificat de l'école primaire de 7 classes ou de 4 classes de l'école secondaire générale. La durée des études y est de 3 ans.

Les écoles secondaires connaissent actuellement un afflux considérable d'élèves. Elles préparent des entrepreneurs agricoles, des fonctionnaires pour les grandes propriétés, des instructeurs etc. Toutes ces écoles sont pourvues de fermes scolaires. L'enseignement y est plutôt verbal; en outre les élèves suivent des travaux pratiques d'un caractère plutôt démonstratif. Les écoles secondaires de l'Etat comptaient en 1927/28 699 élèves.

Deux écoles secondaires agricoles possèdent des sections forestières.

L'école Centrale de l'Economie Domestique (privée) à Snopkowo près Léopol est la meilleure école de ce genre en Pologne. Elle prépare entre autres des institutrices et des instructrices. Son programme embrasse l'ensemble de l'agriculture. En dehors de cet établissement il y a 3 écoles de l'économie domestique d'un niveau supérieur et deux Séminaires de l'Etat appartenant au ministère des Cultes et de l'Instruction Publique, forment des institutrices et des instructrices de l'économie domestique pour les organisations sociales et les écoles publiques.

L'Ecole laitière de l'Etat à Rzeszow et une école analogue de la Chambre agricole de Poznan à Września sont installées auprès de deux grandes laiteries aménagées de la façon la plus moderne. Les études dans ces établissements durent une année. Chacune peut recevoir 60 élèves. On y organise également des cours d'une durée de 4 mois.

Un niveau inférieur d'enseignement est représenté par l'Ecole Laitière de Liskowo, où les études durent un semestre ainsi que par l'Ecole Secondaire de l'Economie Domestique et de Laiterie fondée dernièrement à Szafarnia.

A Julin, près Varsovie, existe une école d'élevage de volailles.

Les écoles secondaires d'horticulture de l'Etat sont au nombre de deux. Il existe encore deux écoles privées et cinq écoles inférieures. Dans les écoles secondaires la durée des études est de trois ans. Les facultés agricoles de Cracovie et de Poznan possèdent des cours d'horticulture destinés à la jeunesse ayant fait déjà des études supérieures générales.

Les écoles agricoles supérieures sont au nombre de cinq, notamment l'Ecole Centrale de l'Economie Rurale à Varsovie avec des facultés d'agriculture, de sylviculture et d'horticulture; les Facultés d'Agriculture des Universités de Cracovie et de Wilno et les Facultés d'Agriculture et de Sylviculture de l'Université de Poznan et de l'Ecole Polytechnique de Léopol. Cette dernière a été créée par l'incorporation à l'Ecole Polytechnique de l'ancienne Académie Agricole de Dublany. La faculté d'agriculture de l'Université de Wilno est encore en voie d'organisation.

Pour être admis aux écoles agricoles supérieures il faut avoir obtenu le certificat d'études secondaires. Les élèves des écoles agricoles secondaires n'y sont pas admis.

Les études dans ces écoles durent 4 ans. La 4-e année d'études est consacrée à des études spéciales, différant selon les facultés. En terminant les études les élèves reçoivent le diplôme „d'ingénieur agricole". Après présentation d'une thèse ils peuvent obtenir le grade de docteur ès-sciences agricoles.

Le nombre des étudiants dans les écoles agricoles supérieures s'élève à 1900 environ où un pourcentage assez important de femmes (18,8% en 1927/28) qui prédominent surtout à la faculté d'horticulture de l'Ecole Centrale de l'Economie Rurale à Varsovie (77%). Parmi les étudiants un grand nombre revient aux futurs propriétaires de grandes propriétés foncières et aux candidats aux postes d'instituteurs, instructeurs, employés des stations d'expérimentation agricole etc.

A l'heure actuelle la demande d'agriculteurs ayant fait des études supérieures est très grande en Pologne. La demande de forestiers diplomés est beaucoup plus faible.

Les Cours Supérieurs pour Agriculteurs (privés) de Léopol présentent un caractère analogue à celui des écoles agricoles supérieures. Y sont admis des candidats ayant fait des études secondaires. La durée des études est de deux ans, ce qui fait que le programme en est plus étroit. Ces cours présentent ceci de particulier que leur programme comprend un stage agricole obligatoire qui doit être fait entre la première et la deuxième années d'études sous le contrôle des autorités de l'école. Ces cours, dits cours de Turnau, ont pour but de donner une préparation professionnelle aux grands propriétaires, avec la plus grande économie du temps possible.

Les écoles agricoles inférieures et secondaires relèvent jusqu'à présent, à l'exception des écoles d'horticulture, du ministère de l'Agriculture. Ces dernières ainsi que les écoles supérieures relèvent du Ministère des Cultes et de l'Instruction Publique.

Comme on le voit par ce qui précède, l'enseignement agricole a fait, au cours des dix premières années de l'indépendance de la Pologne, des progrès considérables et a été développé dans une très forte mesure. Des efforts continus sont faits pour le perfectionner, et l'on se base dans ce travail sur notre expérience propre et sur les meilleurs modèles étrangers.

Parallèlement à l'enseignement scolaire le ministère de l'Agriculture développe l'enseignement extrascolaire par l'intermédiaire des instructeurs, dont la Pologne compte actuellement plus de 400, par des cours, des conférences, des bibliothèques agricoles. Au cours de l'année écoulée le ministère s'est appli-

qué à organiser des concours agricoles de la jeunesse rurale, basés sur le modèle des clubs populaires des Etats Unis de l'Amérique du Nord („Boys and Girls agricultural Clubs"). En 1928 ont pris part à ces concours environ 9.000 garçons et filles. En 1929 ce nombre, prévoit-on, sera de 30.000.

Professeur
Joseph Mikułowski-Pomorski,
Recteur de l'Ecole Centrale de l'Economie Rurale à Varsovie.

LES DOMAINES FONCIERS DE L'ETAT EN POLOGNE

Nous parlerons ci-dessous des domaines de l'Etat n'appartenant pas à la catégorie des exploitations forestières, c'est-à-dire qu'il sera question des exploitations agricoles de grande ou de moindre importance, ainsi que des étangs artificiels et lacs naturels; il sera également fait mention des minoteries. Depuis 1919 ces domaines ont été administrés de façon autonome et cette gestion ainsi que le contrôle ont été centralisés dans une section particulière du Ministère de l'Agriculture et des domaines.

A la fin de 1919 l'administration des domaines de l'Etat s'étendait sur près de 260.000 ha, dont 10.000 de terres affermées.

Le travail fut provisoirement concentré dans la III-me Section des Domaines de l'Etat du Ministère de l'Agriculture; en janvier s'est constitué, en tant qu'organe exécutif, l'Administration des Domaines de l'Etat, avec, primitivement, un seul organe à Varsovie, et qui, en février de la même année, s'est divisé en trois organes à Varsovie, Radom et Siedlce; un quatrième enfin a été constitué pour l'ancienne Galicie.

En février 1919 la III-me Section des Domaines de l'Etat s'étendait sur les domaines agricoles de l'ancien Royaume du Congrès. Durant les premiers mois de son existence, le principal travail de cette section fut de concentrer et d'établir systématiquement l'enregistrement des domaines agricoles, de collaborer à l'enregistrement des bâtiments et édifices d'Etat, de donner, le cas échéant, son opinion dans les questions touchant leur administration par les organes qui lui étaient subordonnés, ainsi que d'établir de façon plus systématique les principes et les formes d'exploitation des domaines de l'Etat, d'établir des modèles de conventions et accords etc. A partir d'avril 1919 elle commence à entrer en contact plus étroit avec les administrations régionales et à régler les compétences des organes exécutifs.

Quant au mode d'utilisation des domaines de l'Etat, le Ministère de l'Agriculture et des Domaines a adopté la forme de l'afffermage des dits domaines à des entreprises privées.

La majorité des domaines avait été ruinée, tant en ce qui concerne les bâtiments que leur état économique. Le bail d'affermage atteignait de 6 à 120 marks par arpent de Polcgne (morga — 0.56 ha), selon le degré de dévastation du domaine et la quantité de ce qu'on appelait les friches de guerre; les impôts et assurances étaient à la charge des affermataires. Dans les districts riverains du Bug, par suite du manque d'affermataires, les friches de guerre couvrirent en-

core 15.000 ha durant l'année 1919. La forme de gestion des domaines sur le territoire de l'ancien Royaume du Congrès était la suivante en 1919:

administration propre	19	domaines	7.000	ha	3%
petits affermataires	375	„	69.000	„	28%
métairies	540	„	159.000	„	63%
inexploités	68	„	15.000	„	6%

Tous ces chiffres sont approximatifs. Il n'y avait pas de plans, il ne pouvait être question de travaux d'arpentage.

En plus des métairies étaient placés sous l'administration du ministère de l'agriculture de petits établissements de rapport les entreprises tels les minoteries et les terres provenant de la liquidation des débits de boissons alcooliques.

Après qu'eût été adoptée par la Diète, en date du 10 juillet 1919 la loi sur la réforme agraire, on prit pour règle que la destination définitive des domaines de l'Etat est de répondre aux besoins de l'Etat et des particuliers pour des buts touchant l'amélioration de l'agriculture et le parcellement des dits domaines.

Les dispositions prises par la suite quant à l'utilisation des domaines, eurent pour but de garantir, sur l'ensemble de ces domaines, une production agricole aussi grande que possible avec, pour l'Etat, les plus grands revenus possibles, tout en tenant compte des conditions dans lesquelles se trouvait le pays.

On estima qu'il convenait:

1) d'affermer les domaines de l'Etat pour six ans, avec certaines réserves selon l'époque à laquelle le domaine serait soumis au parcellement ou désigné pour être employé à des buts sociaux et culturels;

2) de fixer le loyer d'affermage en équivalent de seigle.

A la fin de 1920, quand les opérations de guerre furent terminées, l'Administration des domaines agricoles fut retirée aux administrations régionales des domaines de l'Etat et confiée aux services des voïévodies près desquelles on créa des sections agricoles et vétérinaires.

En 1921, après la création des voïévodies de l'est, de Nowogrodek, de Polesie et de Volhynie, aux terres administrées par le ministère vinrent s'ajouter de nouveaux domaines représentant 89.000 ha, auxquels furent adjoints encore 46.000 ha lors de la constitution de l'Administration de la Province de Wilno.

En 1925, fut rattachée au Ministère de l'Agriculture l'Administration des domaines de l'Etat situés dans les anciennes provinces prussiennes et représentant 151.000 ha.

Les domaines situés sur le territoire autrefois détenu par la Russie constituaient pour la plupart des exploitations agricoles extrêmement mal utilisées, dépourvues de tous travaux d'amélioration, souvent même sans bâtiments; une grande partie de leur superficie, plus de 20.000 ha, était couverte de prairies absolument en friches et qui ne pouvaient servir à rien tant qu'il n'y aurait pas été procédé à des travaux d'amélioration. Au point de vue légal, les drotis de l'Etat sur beaucoup de domaines n'étaient aucunement fixés; il n'existait ni plans, ni actes, et dans certains cas il était difficile de déterminer quels étaient les biens immobiliers de l'état.

Tout autrement se présentaient les domaines situés dans l'ancienne Pologne prussienne. A quelques exceptions près (ceux de la Commission de Colonisation), ces domaines étaient pourvus de bonnes constructions et

exploités de façon satisfaisante pour le temps de guerre; dans tous les cas ils n'avaient pas souffert directement des opérations. En même temps que les domaines on reçut les actes détaillés, les plans et toutes les preuves légales les concernant.

En 1920 déjà, dans l'oeuvre de la Section des Domaines de l'Etat se dessinèrent deux actions différentes d'une part l'affermage, c'est à dire l'exploitation des domaines, d'autre part la liquidation des dits domaines principalement par leur transmission à l'Office Principal Foncier, et, actuellement au Ministère de la Réforme Agraire.

Un relevé qu'on trouvera plus loin permettra de se faire une idée de la répartition territoriale des domaines de l'Etat. La superficie générale des terres arables passées sous l'administration du Ministère de l'Agriculture atteint 570.000 ha dont 322.000 ha ont été jusqu'à présent transmis au Ministère de la Réforme Agraire aux fins de parcellement conformément à la loi sur l'exécution de la réforme agraire. En application de cette loi, le Ministère de la Réforme Agraire, d'accord avec le Ministère de l'Agriculture, laisse subsister des centres de 75 à 180 ha qui, après parcellement, sont vendus par voie d'enchères, à des particuliers. On peut compter que le parcellement des domaines de l'Etat sera terminé vers 1935.

Très importante est l'affectation des domaines de l'Etat à des buts répondant aux besoins de l'instruction agricole, c'est-à-dire assurant les terrains nécessaires aux écoles et institutions agricoles, aux instituts scientifiques et d'études expérimentales, ceux enfin, nécessaires à la popularisation de la science agricole et à la production de bonnes semences et de bons animaux d'élevage. Des lois spéciales ont été votées pour donner satisfaction aux besoins des écoles d'agriculture. Les instituts scientifiques et les haras de l'Etat remplissent leur mission directement, en tant qu'établissements de l'Etat, les autres établissements, de caractère agricole et spécial, bénéficient, dans l'accomplissement de leur tâche soit d'une aide du gouvernement — c'est le cas notamment des écoles élementaires, — soit du concours des administrations autonomes ou des organisations agricoles et sociales ainsi que des chambres d'agriculture. La mise sur pied de pareilles entreprises exige des moyens financiers que ne possèdent pas toujours ceux qui sont appelés à les établir; il faut donc tenir provisoirement en réserve, pour répondre à leurs besoins, des terrains appropriés afin de ne pas se trouver finalement dans une situation difficile et de ne pas paralyser cette oeuvre dans l'avenir.

D'une façon générale, le Département de l'Agriculture, c'est-à-dire le véritable organe d'administration des domaines ruraux, assure actuellement la gestion de près de 140.000 ha. Sur ce nombre, la réserve destinée au parcellement représentera environ 90.000 ha. Pour les besoins culturels de l'agriculture, c'est-à-dire pour les terrains d'études expérimentales et les fermes de reproduction, on réserve environ 35.000 ha (dont le quart est déjà exploité dans ce sens) et 10.000 ha pour les écoles (dont un tiers déjà en exploitation). Le reste, soit environ 100.000 ha. a été transmis à d'autres Ministères, à savoir 12.000 ha, environ 30.000 ha. boisés et 50.000 ha de lacs et d'étangs de pisciculture au Département des Forêts, environ 6.000 ha. au Département de l'Elevage du Cheval, et environ 2.000 ha. ont été vendus avec les moulins.

Les revenus provenant de l'affermage des domaines de l'Etat atteignent actuellement près de 55 zl. ce

qui correspond à 130 kg. de seigle par ha. En outre l'affermataire paie tous les impôts et frais d'assurance et, de plus, est souvent astreint à exécuter à ses frais des travaux d'investissement. Le prix relativement peu élevé du fermage s'explique par l'existence des terres en friches et par l'état de ruine consécutif à la guerre dans lequel se trouvaient les domaines au moment où ils furent affermés.

LES ELÉMENTS ESSENTIELS ET LA RÉALISATION DE LA RÉFORME AGRAIRE

La réforme agraire en Pologne consiste non dans une transformation radicale du régime agraire actuellement existant, mais dans le perfectionnement de ses éléments constitutifs.

La structure agraire actuelle de la Pologne constitue le résultat d'une évolution politico - économique de plusieurs siècles qui avait pour but des propriétés paysannes indépendantes, passa par la phase de la colonisation allemande partielle avec assolement triennal introduit par elle qui donna origine aux échiquiers et aux servitudes sur les pacages, par la phase du rattachement des paysans au sol qui a abouti au régime des exploitations fermières par les serfs, et ensuite par celle du métayage qui a conduit à l'impropriation des paysans. L'impropriation a été effectuée sur les terres cultivées et détenues par les paysans qui étaient déjà disposées en échiquires et ne suffisaient pas souvent pour assurer des moyens de subsistance aux familles paysannes nombreuses. Par conséquent, dans la plupart des cas, elle a du être complétée par le régime, économiquement imparfait, des servitudes grevant les terres des propriétaires fonciers.

Telles ont été les origines des défauts de la structure agraire actuelle qui n'ont fait que s'accroître avec le temps et dont voici les principaux:

a) le grand nombre d'exploitations paysannes naines, trop petites pour assurer du travail et des moyens de subsistance à tous les membres de la famille du propriétaire.

b) le développement excessif des échiquiers observés presque exclusivement dans les petites propriétés de moins de 50 ha.

c) les servitudes, principalement sur les pacages et les forêts des grandes propriétés au profit des petites exploitations paysannes, empêchant l'exploitation rationnelle aussi bien des propriétés bénéficiaires que des propriétés grevées.

Ces défauts de la structure agraire, accrus dans une grande mesure par l'impropriation défectueuse des paysans réalisée par les gouvernements copartageants, sont aggravés encore par des conditions naturelles défavorables, notamment par l'abondance des terres impropres à la culture, surtout dans les voiévodies de l'est, dans une certaine mesure, dans celles du sud ainsi que dans la partie sud-est de l'ancien Royaume du Congrès.

Ces anomalies de la structure agraire polonaise exprimées en chiffres se présentaient comme suit au moment de la restauration de la Pologne:

D'après les données de l'Office Central de Statistique, basées sur les résultats du recensement de 1921, le nombre des fermes naines (au dessous de 5 ha) s'élevait à 2.109.587 et la superficie des terrains, indispensables pour les compléter jusqu'à 5 ha atteignait, d'après les évaluations du ministère de la Réforme Agraire, 6 040.932 ha. Si l'on déduit des chiffres ci-dessus les lots de moins d'un ha qui constituent en majorité la propriété d'artisans, d'ouvriers etc. et, partant, non agricoles, il resterait, en chiffres ronds, environ 1.5 millions

de petites exploitations agricoles. Pour les compléter il faudrait 3.3 millions de ha.

Le nombre d'exploitations dont les terres sont disposées en échiquiers (dispersées) et qui doivent être remembrées, s'élevait, d'après les mêmes données de l'Office Central de Statistique, à 1.5 millions et leur superficie à plus de 10 millions de ha. Le nombre d'exploitations bénéficiaires des servitudes peut être évalué (après correction des données de l'Office Central de Statistique) à 150.000 et la superficie des terres qui devrait servir d'équivalent pour les droits liquidés à 750.000—1.000.000 de ha.

La superficie des terres en friches, devant être améliorées, s'élève, d'après l'Annuaire de Statistique de la République de Pologne (1927) à 2.216.740 ha dont 1.200.238 ha reviennent à la petite propriété.

Le redressement de toutes les anomalies de la structure agraire de la Pologne principalement en vue d'une meilleure sauvegarde des intérêts de la petite propriété, a nécessairement présidé à la réforme agraire, dans l'acceptation la plus large de ce mot, effectuée par le ministère de la Réforme Agraire et par ses organes d'exécution. Et ceci non seulement à cause de la prédominance des petites exploitations (au dessous de 50 ha) dont le nombre, d'après l'annuaire statistique de 1927, s'élève à 3.231.830 contre 30.079 propriétés plus grandes (au dessus de 50 ha), mais aussi en raison de la superficie qu'elles occupent et du rôle qu'elles jouent dans la production agricole du pays.

En ce qui concerne la superficie, d'après les données du recensement de 1921, sur 30.340.669 ha de la superficie totale 19.996.612 ha reviennent à la petite propriété et 14.344.057 à la grande. Cette proportion est encore corrigée à l'avantage de la petite propriété, si l'on tient compte des cultures particulières, comme en témoigne le tableau suivant:

Culture	Superficie en ha	
	petite propriété	grande propriéte
Terres arables	10.118.886	4.320 931
Prairies	1.935.261	1.112.405
Pacages	1.099.656	557.363
Vergers et jardins	325.749	75.749

C'est uniquement pour les forêts que la grande propriété prédomine, celle-ci disposant de 6.836.304 ha contre 682.811 à la petite propriété.

La prédominance de la production végétale de la petite propriété ressort des chiffres suivants (empruntés à la Revue Trimestrielle de Statistique de 1924, tome 1) se rapportant à la récolte des principales céréales en 1923 — 24.

	Récolte en q	
	petite propriété	grande propriété
Froment	7.050.958	6.484.744
Seigle	40.228.542	19.395.334
Orge	10.213.241	6.341.852
Avoine	23.488.951	11.735.018
Pommes de terre	183.761.747	81.180.744

Ce n'est que pour les betteraves dont la récolte globale a atteint 25.746.236 q. (la statistique ne faisant pas de distinction entre la petite et la grande propriété) que la grande propriété l'emporte probablement dans une proportion notable sur la petite.

Si nous prenons pour comparer la valeur de la production végétale de la petite et de la grande propriété, les prix moyens des articles figurant au tableau ci-dessus pour 1926 — 27 (les prix moyens de 1923 n'étant pas comparables étant donné la dépréciation de la monnaie), nous verrons que cette valeur a atteint, pour la petite propriété, 4.560.345.000 zloty et pour la grande—1.699.002.000 zloty seulement. Même si l'on y ajoutait la valeur entière de la récolte de

betteraves, évaluée à 154.477.416 zloty, à la valeur de la production de la grande propriété, la prédominance de la production de la petite propriété s'exprimera toujours par la relation 25:1.

Nous ne disposons pas malheureusement de données suffisamment précises qui nous permettraient de comparer la valeur de la production animale de la petite et de la grande propriété. Cependant la statistique du cheptel peut donner une idée approximative à ce sujet. Nous pouvons prendre comme pour les chevaux, le bétail et les porcins, les données du recensement de 1927 effectué par l'Office Central de Statistique, sans répartition toutefois entre la grande et la petite propriété. Pour établir cette proportion nous nous servirons des chiffres établis par le professeur Bujak pour la Galicie; ces chiffres, avec certaines réserves, peuvent être appliqués au pays tout entier. Le nombre de poules et d'oies peut être calculé selon les données citées par le Dr. L. Biegeleisen pour l'année 1907 dans son livre „La théorie de la grande et de la petite propriété". Nous arriverons ainsi aux chiffres suivants (en milliers de têtes):

	Chevaux	Bétail	Porcins	Poules	Oies
Petite propriété	3.302	7.177	5.655	35.858	9.346
Grande propriété	579	1.120	342	2.504	235

Même si nous tenons compte du fait que, sous le rapport de la qualité, la grande propriété prime la petite, nous devons constater, vu la forte prédominance quantitative du cheptel dans les petites exploitations, que la valeur de leur production animale doit être sensiblement supérieure à celle de la grande propriété, et ceci dans une mesure encore plus forte que pour la production végétale.

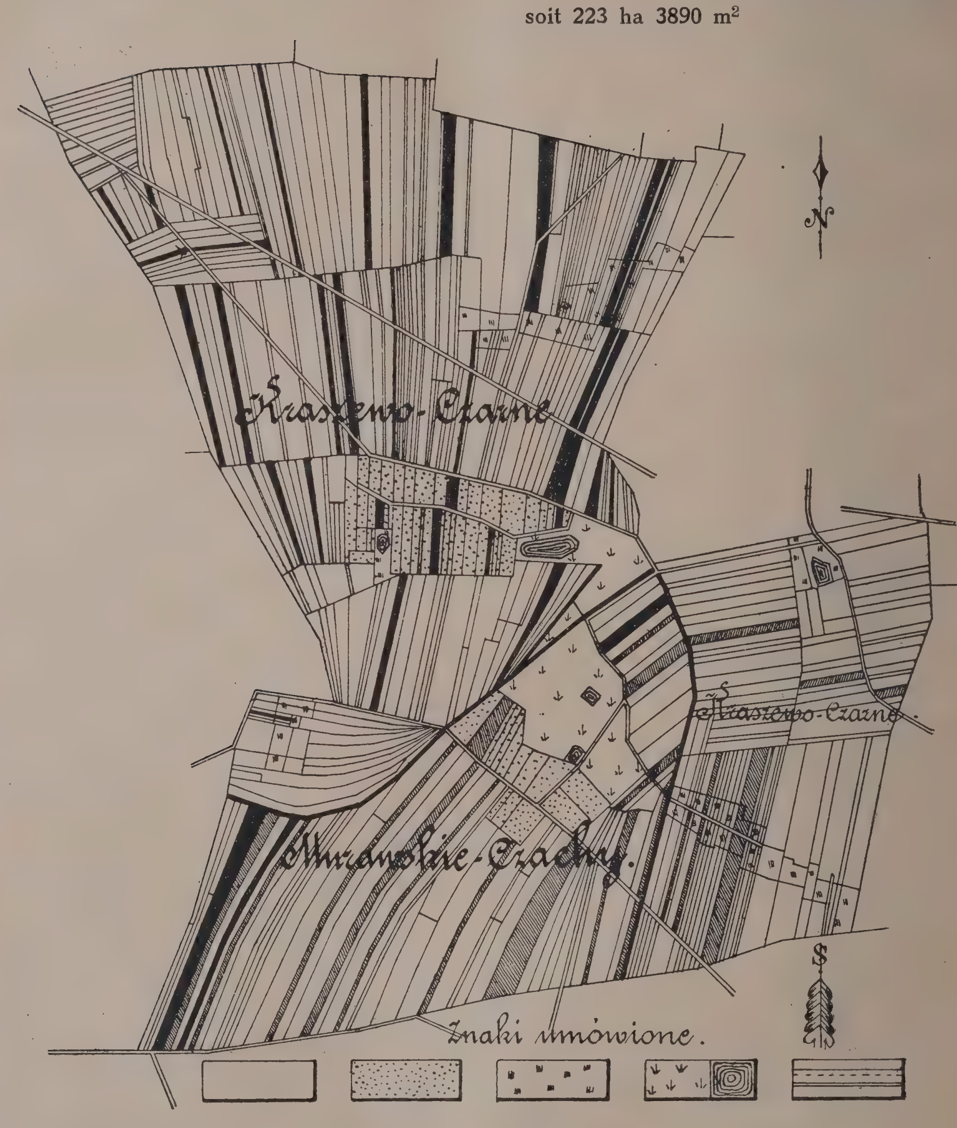
En considérant ce qui a été dit cidessus sur les petites exploitations nous comprendrons pourquoi la législation agraire polonaise des dernières années ainsi que le programme d'exécution des travaux agraires visent, en tant que but principal et, à proprement parler, unique l'assainissement de la petite propriété. Il importe peu par conséquent, pour la réalisation de ce programme, si, par suite du parcellement indispensable, la production de la grande propriété diminue dans une certaine mesure ne fut-ce qu'au cours de la période de transition, du moment que cette mesure est appelée à contribuer à augmenter la production de la petite propriété, de plusieurs fois supérieure à celle de la grande.

Un des moyens les plus efficaces pour assainir les petites propriétés agricoles et, par suite, pour améliorer l'ensemble de la structure agraire, est incontestablement l'augmentation des exploitations naines jusqu'aux normes suffisantes pour les mettre en mesure d'assurer le travail et les moyens de subsistance à tous les membres de la famille de leur propriétaire. Aussi la loi du 28 décembre 1925 relative à l'exécution de la réforme agraire dispose-t-elle, à son article 51, que „les terres parcellées doivent être employées en premier lieu pour compléter les exploitations naines". Etant donné cependant que cette mesure, sans l'amélioration simultanée de la structure de ces exploitations par le remembrement ne peut assurer leur assainissement complet, cette même loi dispose, à son art. 15, qu'en liaison avec le remembrement le ministère de la Réforme Agraire peut ordonner le parcellement en faveur des bénéficiaires du remembrement possédant des lots

VILLAGES AVANT LE REMEMBREMENT
Kraszewo-Czarne et Murawskie Czachy
Commune de Boguty, District D'Ostrow

Superficie totale:			
Village	Kraszewo-Czarne	292	morga
„	Murawskie-Czachy	107	„
	au total	399	morga

soit 223 ha 3890 m²



Terres arables — Terrains d'habitation — Prairies — Paturages Eaux — Routes et fossés

N o t e. *Village Kraszewo-Czarne.* Les lots marqués en noir appartiennent à la même exploitation (Nr. 7). *Village Murawskie-Czachy.* Les lots marqués en hachures appartiennent à la même exploitation (Nr. 18).

VILLAGES APRÈS LE REMEMBREMENT
Kraszewo-Czarne et Murawskie-Czachy
Commune de Boguty, District d'Ostrów

Superficie totale:

Village	Kraszewo-Czarne	292 morga
„	Murawskie-Czachy	107 „
	au total	399 morga

soit 223 ha 3890 m2



Note. *Village Kraszewo-Czarne* Les lots marqués en noir appartiennent à la même exploitation (Nr. 7). *Village Murawskie-Czachy.* Les lots marqués en hachures appartiennent à la même exploitation (Nr. 18).

insuffisants, des terres indispensables pour l'agrandissement de leur propriété. L'art. 24 stipule d'autre part que si cette obligation ne sera pas remplie en temps opportun, ces terrains seront obligatoirement rachetés par l'Etat dans ce même but. Un but analogue est visé par les dispositions de la loi du 31 juillet 1923 sur le remembrement des terres (amendée à deux reprise en 1925 et 1927) en vertu de laquelle, en même temps que le remembrement, doit être effectif, dans la mesure du possible l'agrandissement des propriétés naines par voie de parcellement des terrains indispensables; si ce parcellement a commencé avant le remembrement, ce dernier peut être effectué d'office.

Il faut remarquer que la liquidation des servitudes est également suivie souvent de l'agrandissement de fermes — naines qui, à titre d'équivalent pour les servitudes supprimées sont parfois gratifiées de terres d'une étendue considérable. En vertu de la loi sur le remembrement sus-mentionnée, la liquidation des servitudes est liée au remembrement dans des conditions analogues à celles prévues pour le parcellement.

Ces dispositions législatives ont contribué à orienter, surtout au cours des dernières années l'action visant à transformer la structure agraire dans la voie susceptible de conduire au but poursuivi.

Pour étudier les résultats obtenus dans cet ordre nous devons examiner les travaux agraires particuliers.

En ce qui concerne le parcellement des grandes propriétés foncières, appartenant tant aux particuliers qu'à l'Etat, il a été régi à l'origine par le décret-loi du Conseil des Ministres en date du 1 septembre 1919 sur le transfert de la propriété des immeubles fonciers (cette loi s'applique uniquement aux propriétés privées) ainsi que par la loi du 15 juillet 1920 sur l'exécution de la réforme agraire. Actuellement le parcellement est effectué conformément à la nouvelle loi sur la réforme agraire du 28 décembre 1925 qui s'étend sur les propriétés foncières de tout genre destinées au parcellement.

En ce qui concerne les propriétés privées la loi accorde la priorité au parcellement bénévole conformément au plan établi et publié par le Conseil des Ministres sur la proposition du ministre de la Réforme Agraire; le rachat obligatoire est considéré comme une sanction pour le cas où ce plan ne serait pas exécuté. Chaque propriétaire a le droit de soustraire du parcellement, en dehors des forêts et des eaux occupant une superficie plus importante, 60 ha de terre arable dans les districts industriels et suburbains, 300 ha dans certains domaines des provinces de l'Est et 180 ha dans les autres provinces de la Pologne; en outre la loi prévoit des exemptions supplémentaires, au profit des propriétés de haute culture où industrialisées, un contingent global de 550.000 ha. De cette façon, sur la superficie totale des terres appartenant à la grande propriété (voir tableau p. a.) l'obligation du parcellement s'étendait en 1921, selon des calculs approximatifs, à 2.500.000 ha, ce qui fait que les grands propriétaires fonciers garderaient encore 3.876.448 ha de terres arables sans tenir compte de la superficie totale de forêts leur appartenant (6.836.304), des eaux et des terres en friche. C'est là une preuve de plus que la réforme agraire en Pologne ne vise pas un changement radical de la structure agraire existante.

Ces chiffres indiquent également qu'une diminution, même passagère, de la production de la grande propriété, par suite de son parcellement partiel, ne peut se produire que dans des cas exceptionnels, car les pro-

Le village de Horodyszcze avant le remembrement.



Rue du village de Milusze dont les terres ont été remembrées (après le remembrement).

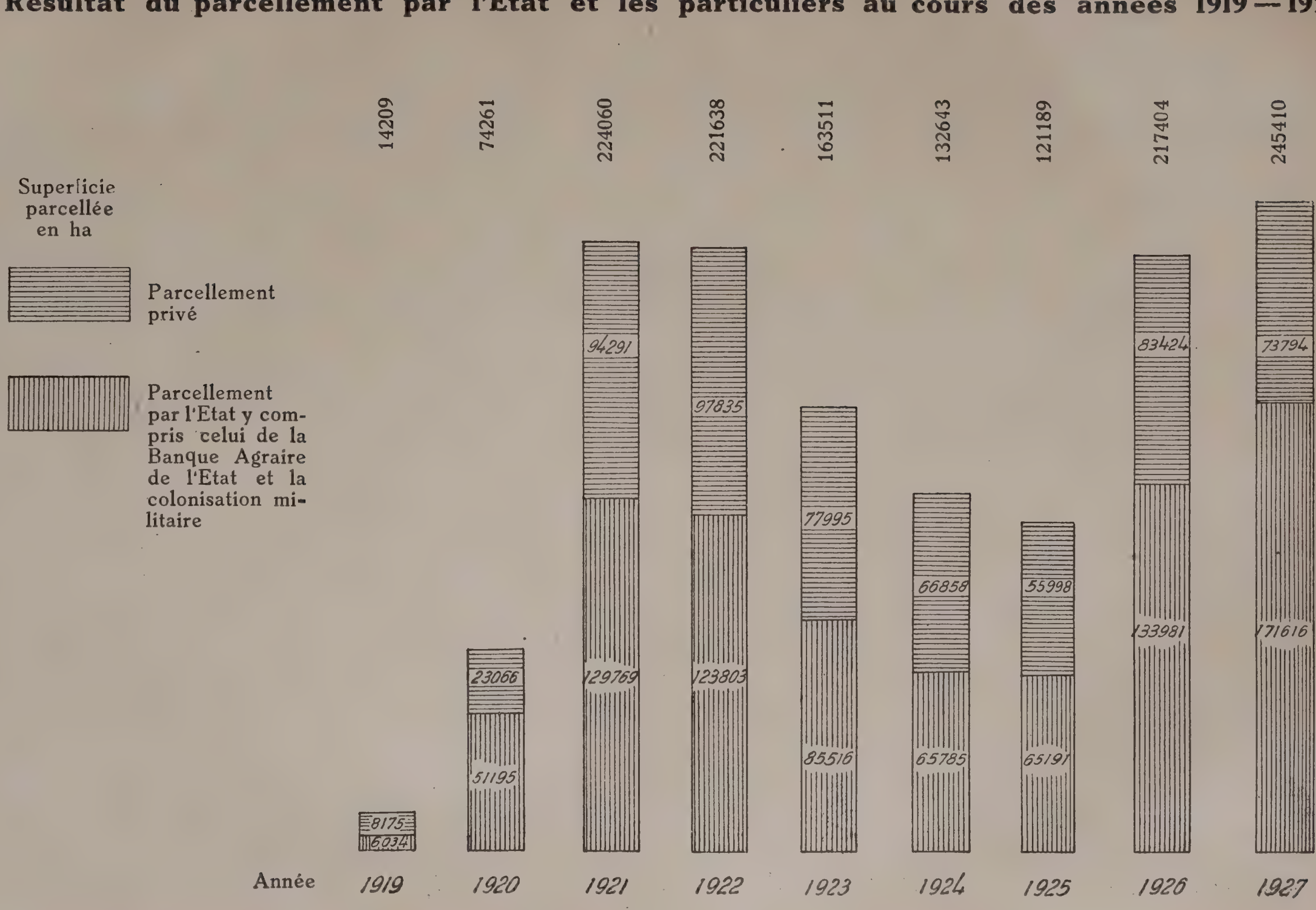
priétés ayant atteint un niveau de culture agricole ou industrielle plus élevé sont soustraites, par la loi au parcellement obligatoire. D'autre part le parcellement des grandes propriétés exploitées d'une façon extensive non seulement n'entraînera pas de baisse de la production sur les terrains parcellés, mais, au contraire permettra de l'augmenter dans une forte mesure.

Le cours et les résultats actuels du parcellement sont illustrés par les graphiques ci-contre. Il ressort du graphique No 1 que le parcellement s'est développé rapidement jusqu'en 1921, après l'entrée en vigueur de la loi sur l'exécution de la réforme agraire du 15 juillet 1920 et après la fin de la guerre à l'est ainsi que par suite de l'accroissement de la demande de la terre et du morcellement d'une quantité considérable de terres appartenant à l'Etat. Puis les résultats de cette action commencent à décroître jusqu'en 1925 par suite de l'appauvrissement des petits agriculteurs, de la baisse consécutive de la demande de la terre. D'autre part l'offre a diminué ce qui était du entre autres, à la conviction, qu'en raison de la défectuosité de la loi du 15 juillet 1920, le rachat obligatoire prévu par elle ne menaçait pas sérieusement la grande propriété. A partir de 1926, après l'entrée en vigueur de la loi sur l'exécution de la réforme agraire du 28 décembre 1925 et de la mobilisation du crédit de l'Etat pour les achats de terre, le parcellement reprend sa progression. Ses résultats totaux pour les dix années écoulées (jusqu'au 1 octobre 1928) se chiffrent par 1.584.331 ha de terres parcellées y compris les 138.910 ha parcellés jusqu'au 1 janvier 1928



Bâtiments d'une grande ferme créée après le morcellement des terres dans la colonie de Piekarki, district de Piotrkow.

Résultat du parcellement par l'Etat et les particuliers au cours des années 1919—1927



distribués aux anciens combattants dans les voiévodies de l'est.

Le graphique No 2 démontre qu' aussi bien le nombre de lots supplémentaires destinés à l'agrandissement des petites exploitations que leur superficie par rapport au nombre et à la superficie des exploitations indépendantes créées à la suite du parcellement, augmente, bien que selon un rythme irrégulier d'année en année.

Pendant la période écoulée, jusqu'au 1 janvier 1928, il a été destiné à cet effet en moyenne 66.5% du nombre total de lots et 35.1% de la superficie totale des terres parcellées (sans tenir compte de la colonisation militaire) ce qui a permis d'agrandir 198.419 petites exploitations agricoles d'une étendue totale de 441.205 ha. En y ajoutant encore le parcellement poursuivi depuis quelques années seulement, par la Banque Agraire de l'Etat nous arrivons au chiffre total de 20.321 exploitations agricoles agrandies d'une superficie de 445.833 ha.

La proportion du nombre de lots supplémentaire et de la superficie des terres destinées à l'agrandissement des petites exploitations agricoles par rapport au nombre total de lots et à la superficie totale de terres parcellées dans les provinces particulières du pays est illustrée par le tableau suivant:

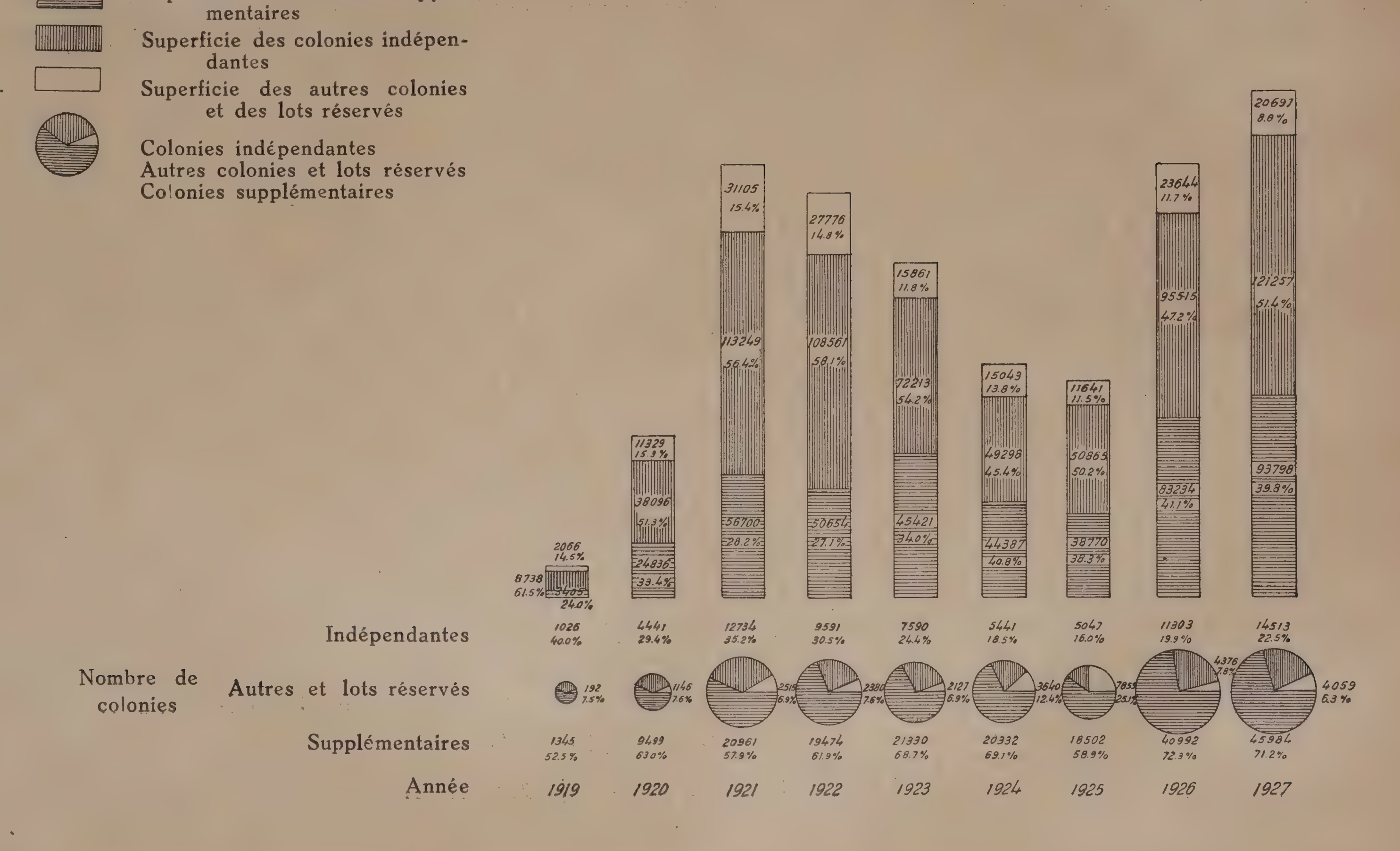
Office Foncier de district	% de la superficie pour l'agrandissement des exploitations			% du nombre des acheteurs de lots additionnels par rapport au nombre total des acheteurs		
	1919—1926	1926	1927	1919—1926	1926	1927
Varsovie	30.1	24.8	19.3	50.4	50.3	42.9
Piotrkow	26.7	38.2	33.2	54.5	65.1	57.1
Kielce	36.5	39.6	42.9	62.7	63.0	64.2
Lublin	25.5	43.8	35.9	51.9	69.0	60.9
Białystok	34.8	36.9	44.6	66.0	72.3	68.9
Wilno	20.0	29.3	35.9	57.3	62.3	70.4
Grodno	40.8	43.0	43.0	77.9	82.1	80.3
Brześc	40.3	66.4	49.5	77.6	80.2	59.3
Łuck	40.4	55.9	55.5	71.7	82.7	80.3
Léopol	37.3	62.8	66.9	68.5	82.0	84.3
Cracovie	59.4	75.4	65.9	84.3	86.0	87.9
Katowice	63.6	76.0	35.8	56.8	52,7	34.0
Poznan	30.9	29.4	31.3	63.4	55.9	59.2
Grudziądz	18.0	7.9	10.9	42.1	15.7	36.3

L'analyse, même superficielle de ce tableau, en tenant compte de la densité de la population agricole dans les ressorts des Offices Fonciers de district particuliers, donne lieu aux conclusions suivantes:

1) aussi bien le pourcentage des lots additionnels que celui de la superficie pour l'agrandissement des petites propriétés est, en général d'autant plus grand que la densité de la population est plus forte et, partant, le nombre d'exploitations naines plus considérable dans le ressort de l'Office Foncier donné;

2) cet accroissement du pourcentage des lots et de la superficie affecté lors du parcellement à l'agrandissement des petites exploitations locales proportionné à l'accroissement de la densité de la population ne dépend pas de la question de savoir si le terrain donné est habité par une population agricole polonai-

Résultats du parcellement par l'Etat et les particuliers au cours des années 1919—1927



se ou d'autre nationalité. En effet, pour les Offices Fonciers des districts, possédant une majorité ukrainienne, tels ceux de Léopol et de Łuck, ce pourcentage est même plus fort que pour les districts de Piotrkow et de Kielce, dont la population est aussi dense et qui sont habités exclusivement par des Polonais. Par conséquent le reproche formulé parfois que le parcellement donne lieu à une colonisation polonaise sur les terrains habités par les autres nationalités, est dénué de tout fondement;

3) au cours des dernières années le pourcentage de lots par rapport à la superficie destinée à l'agrandissement des petites exploitations augmente exclusivement dans les ressorts des Offices Fonciers des districts dont la population agricole est la plus dense, notamment de Kielce, Łuck, Léopol, Cracovie ou bien possédant de petites réserves de terre destinée et propres au parcellement, tels les Offices Fonciers de Białystok et de Wilno.

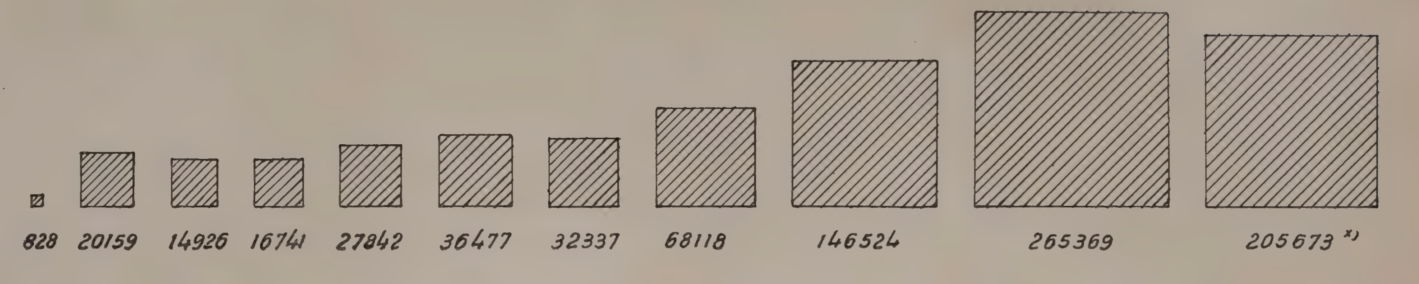
Il en résulte que l'action de parcellement tient compte, d'une façon de plus en plus conséquente, du principe mentionné ci-dessus et exprimé par l'art. 51 de la loi du 28 décembre 1925 que „les terrains parcellés doivent être utilisés en premier lieu pour l'agrandissement des exploitations naines". Il est évident qu'il n'a pas été possible d'employer à cet effet une superficie encore plus grande de terrains parcellés, étant donné que conformément à la loi sus-mentionnée, doivent être créées en même temps des exploitations indépendantes au profit des ouvriers de ferme permanents perdant leur emploi par suite du parcellement et des petits fermiers des terrains parcellés ainsi que de ceux des anciens propriétaires des exploitations naines qui après avoir vendu leur terre aux autres petits agriculteurs, s'établissent dans des districts moins peuplés. Les terrains parcellés au profit de cette dernière catégorie de bénéficiaires, devraient être, en réalité, classés également comme servant à l'agrandissement des exploitations naines. Malheureusement nous ne disposons pas encore de données statistiques indispensables à cet effet.

Il est naturel que la superficie des terres parcellées jusqu'à ce jour en vue de l'agrandissement des exploitations naines est insignifiante par rapport aux besoins réels existant dans ce domaine. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, la superficie totale des terres qui tombent sous le coup du parcellement obligatoire ne serait pas suffisante à cet effet et ce problème ne pourra être résolu sans le reflux d'une partie de la population rurale vers l'industrie ou par l'émigration qui est organisée actuellement par l'Etat d'une façon de plus en plus rationnelle.

Le remembrement des terres auquel il est procédé surtout depuis quelques années, en même temps qu'à l'agrandissement des exploitations naines et à l'amélioration des terres remembrées présente une importance cardinale cependant pour le perfectionnement de la structure agraire de la Pologne.

Jusqu'à la promulgation de la loi du 31 juillet 1923 sur le remembrement, ce dernier était entrepris dans des limites restreintes en vertu des anciennes lois, fort imparfaites, des anciens Etats copartageants, en vigueur encore à cette époque et principalement sur le territoire de l'ancien Royaume du Congrès. Après la promulgation de la loi en question qui a jeté les bases pour le remembrement non seulement dans les localités où la majorité des intéressés le demande mais aussi dans celles où l'intérêt économique de l'Etat l'e-

Résultats du remembrement au cours des années 1918 — 1928.





*) Données provisoires pour les 3 premiers trimestres.

xige, l'action de remembrement a commencé à faire, dès la fin de 1927 de rapides progrès.

Les règles principales, établies par cette lois sont les suivantes:

1) sont soumis au remembrement les terrains disposés en échiquier ou trop étroits;

2) le remembrement peut être engagé soit sur demande de la majorité des propriétaires intéressés, soit d'office en liaison avec les autres travaux agraires (parcellement, liquidation des servitudes, améliorations);

3) les terrains dont le remembrement présente des inconvénients au point de vue des intérêts économiques, peuvent en être exemptés sur la demande des intéressés (établissements et concessions minières, carrières, terrains bâtis etc.);

4) pour les terres soumises au remembrement chaque propriétaire participant à cette opération doit recevoir une superficie de terre d'une valeur égale. Dans des cas exceptionnels sont admissibles des indemnités en argent ne dépassant pas, toutefois, 3% de l'estimation des terres avant le remembrement;

5) les exploitations agricoles doivent conserver, après le remembrement, autant que possible, le même caractère qu'avant le remembrement c. à d. que la proportion des cultures particulières doit rester la même.

Le remembrement est effectué contre paiement des frais, ces derniers cependant peuvent être échelonnés sur plusieurs années et même certains bénéficiaires peuvent en être complètement exemptés s'ils ne sont pas en mesure de les acquitter ou si l'intérêt général l'exige.

Le développement actuel de l'action de remembrement et ses résultats sont illustrés par le graphique ci-contre dont il ressort qu'aussi bien le nombre que la superficie des exploitations remembrées ont doublé au cours de ces dernières années par rapport à chacune des années précédentes. Au total, jusqu'au 1 octobre 1928 il a été remembré 97.523 exploitations d'une superficie de 834.994 ha. Nous voyons donc que, dans ce domaine également les résultats acquis sont peu importants par rapport aux besoins se chiffrant, comme nous l'avons déjà mentionné, par 1,5 millions d'exploitations d'une superficie de 10 millions de ha environ exigeant le remembrement. Toutefois il ne faut pas oublier que le remembrement de cette étendue totale ne pourrait être réalisé, dans un bref délai tant en raison de l'insuffisance des moyens techniques et financiers que des intérêts économiques de l'Etat qui ne permettent pas d'étendre simultanément l'action de remembrement sur des territoires plus vastes à cause de la régression passagère de la production des exploitations qui en font l'objet. Dans ces conditions le remembrement de ces 10 millions de ha devrait être échelonné sur 20—25 ans ce qui est confirmé d'ailleurs par l'exemple des autres pays (Autriche, Allemagne, Russie) où le remembrement, a été réalisé, sur une échelle plus vaste, au cours de périodes non moins longues.

En partant de ce principe il faudrait adopter comme contingent annuel de remembrement 400—500.000 ha. Nous voyons donc que, depuis quelques années, nous approchons rapidement de cette norme.

En ce qui concerne les résultats qualitatifs du remembrement, son influence sur le relèvement de la culture agricole, sur l'accroissement de la superficie cultivée et sur le relèvement de la production agricole et

de la valeur de la terre des exploitations remembrées, nous ne disposons pas encore de données statistiques qui nous permettraient de formuler des conclusions. Toutefois d'après les observations générales ainsi que certaines évaluations approximatives on peut émettre à ce sujet quelques constatations d'ordre général.

Par suite de la réunion et de la diminution du nombre des lots, illustrées par le graphique ci-après, on arrive à la réduction des sillons ce qui donne un accroissement de la superficie cultivée de 3 à 9% du territoire remembré. Sous ce rapport nous arrivons à des résultats plus importants que ceux obtenus par exemple en Tchécoslovaquie, où, à en juger par les données de l'exposition de 1928 à Brno en Moravie, l'accroissement de la superficie cultivée consécutive à la réduction des sillons n'a été que de 2—2,5%.

Par suite du remembrement diminue également la distance entre les champs et le centre de l'exploitation remembrée ce qui contribue à la réduction du temps nécessaire pour l'engraissement, le labour et la récolte.

Les calculs faits pour plusieurs villages remembrés indiquent que le total des distances entre le siège de l'exploitation et ses champs particuliers est tombé de 59,2 et même dans certains cas de 910,9 km. à 6,4, 2,5 et même 0 km., dans le cas où les habitations ont été transportées sur les lots.

En ce qui concerne l'accroissement de la production et, par suite de la valeur des exploitations après le remembrement, nous ne pouvons en juger pour le moment que d'après des données approximatives, car des éléments statistiques détaillés à cet effet nécessiteraient de longues années d'observations et d'études. D'après ces calculs approximatifs, faits avec la plus grande circonspection, la valeur de la production ainsi que celle des exploitations mêmes augmente de 50% environ après le remembrement ce qui nous assurerait avec un remembrement annuel à raison de 40—500.000 ha, une plus value de la production d'environ 100 millions de zloty en un accroissement de la valeur des terres de 375 millions de zloty. Après le remembrement des 10 millions d'hectares la valeur des terres remembrées augmenterait de 7,5 milliards de zloty.

Pour que le remembrement puisse améliorer réellement la structure agraire d'une région donnée, il doit être lié, comme je l'ai déjà dit, en premier lieu à l'agrandissement des exploitations naines et à l'amélioration des terrains améliorés. L'activité dans ces deux domaines grâce au développement et au perfectionnement de la législation agraire ainsi qu'aux efforts de la Banque Agraire de l'Etat en vue de l'orienter dans le sens voulu, a donné, au cours des dernières années, des résultats considérables.

Ainsi, jusqu'au 1 octobre 1928, sur les 1848 villages remembrés, l'agrandissement des exploitations naines a été réalisé dans 1236. Cette action a été menée à bonne fin dans 543 villages qui ont reçu (acquis) à cet effet 31.810 ha. de terres de l'Etat et privées. Les 693 villages où cette action est en cours recevront à cet effet 54.355 ha.

Les améliorations, consistant principalement dans l'assèchement des terrains remembrés, embrassaient, au 1 octobre 1928, 1011 villages en voie de remembrement. Cette action est illustrée en détail par le tableau suivant:

Travaux d'amélioration	Nombre d'exploit.	Exécutés superficie en ha	km.	Nombre d'exploit.	En exécution superficie en ha	km.
Expertises d'amélioration	820	391.588		99	20.152	
Expertises hydrotechniques	85	45.000		7	4.205	
Traçage de tranchées d'après les résultats des études générales	180	89.267	2.034	24	16.631	234
Projets d'amélioration	142	56.788		114	40.192	
Travaux d'exécution	15	4.951		40	65.909	

Des travaux d'amélioration ont été entrepris en outre, en connexion avec différents autres travaux agraires (parcellement des terres de l'Etat, liquidation des servitudes) par la Banque Agraire de l'Etat (sans tenir compte évidemment des travaux d'amélioration entrepris par des propriétaires particuliers) dont le tableau suivant montre la situation au 1 octobre 1928:

Travaux	Exécutés nombre d'exploit	superficie en ha	km	En exécution nombre d'exploit	superficie en ha	km
Expert. d'amél.	112	32.311		21	5.351	
Expert. hydrot.	5	1.863				
Traçage de tranch.	15	7.737	169	1		4,5
Projets d'amélior.	19	6.206		14	4.976	
Travaux d'exécution	3	1.121		5.625		

Le chiffre relativement faible de travaux d'exécution, consistant principalement dans l'aménagement des tranchées d'assèchement et dans le drainage des terrains, s'explique d'un côté par le fait que l'action d'amélioration menée par les Offices Fonciers a été commencée seulement en 1927 et, d'autre part par le fait que l'exécution de ces travaux est confiée souvent soit aux intéressés eux mêmes soit aux associations pour l'aménagement des eaux.

Les photographies ci-contre donnent une certaine idée de l'aspect d'un village avant le remembrement et après ce dernier ainsi que des modalités d'exécution des travaux d'amélioration.

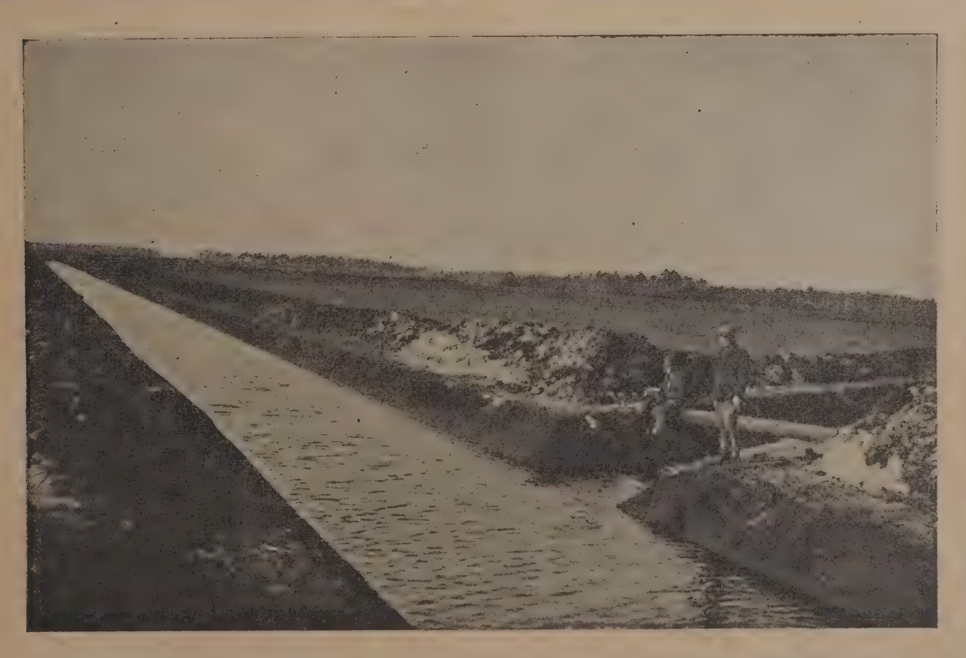
La tâche la plus importante après celle du remembrement et du parcellement est la liquidation des servitudes. Celles-ci existent jusqu'à présent sur les pasages et les forêts dans l'ancienne province russe et en partie dans l'ancienne province autrichienne, comme conséquence de la façon peu rationnelle de l'impropriation des paysans réalisée par les anciens gouvernements copartageants. Au moment de la restauration de la Pologne il existait encore près de 150.000 d'exploitations paysannes qui possédaient des servitudes sur les grands biens, fonciers, et ceci presqu'exclusivement dans l'ancienne province russe.

Jusqu'à la promulgation des lois polonaises sur la liquidation des servitudes le 7 mai 1920 pour l'ancien Royaume du Congrès et le 10 janvier 1922 pour les voiévodies de l'Est, cette liquidation ne pouvait avoir lieu que par accord bénévole des parties intéressées. Aussi jusqu'en 1920, les servitudes ont été liquidées dans 254 villages seulement. Après la promulgation de ces lois la liquidation des servitudes se poursuivit à une allure plus rapide, mais tou-

jours lente par suite de la défectuosité des dispositions aussi bien matérielles que procédurières. Dans ces conditions les servitudes ont été liquidées jusqu'en 1926 dans 14.904 exploitations seulement qui ont reçu, à titre d'équivalent pour les servitudes supprimées, 48.633 ha de terres. L'année 1926 donne déjà des résultats plus appréciables mais les progrès réellement importants de cette action datent seulement de 1927 lorsque a été promulgué le décret - loi du Président de la République en date du 1 février 1927 qui a corrigé les défauts des lois précédentes. De cette façon, jusqu'au 1 janvier 1928, les servitudes ont été supprimées dans 50.129 exploitations qui ont reçu à titre d'équivalent 181.188 ha et, jusqu'au 1 octobre 1928, dans 62.470 exploitations avec, comme équivalent, 225.104 ha. Les progrès de l'action de liquidation des servitudes sont présentés plus en détail par le graphique suivant.

Nous voyons donc que la liquidation des servitudes constitue également un facteur important de développement des petites exploitations agricoles, qu'elle agrandit chacune de 3,6 ha en moyenne. En même temps la suppression de l'interdépendance entre les petites exploitations et la grande propriété qui entravait le développement normal tant de celles-ci que de celles-là, contribue dans une grande mesure au relèvement du niveau de la culture agricole et de la production agricole du pays.

Les autres travaux agraires à savoir la division des communautés et l'échange des terrains, offrent une importance moins grande pour la transformation de l'ensemble de la structure agraire et seront effectués pour la plupart en même temps que le remembrement. Ce n'est que dans



Amélioration des terres des terrains remembrés du village de Horodyszcze (district de Kowel).

les voiévodies du sud (l'ancienne province autrichienne) où les terrains communs de la petite propriété s'élèvent à 200.000 ha. environ, que la question de leur division et de leur exploitation rationnelle présente une plus grande importance. Cette question exige cependant des études préliminaires approfondies, auxquelles il est procédé actuellement, ainsi que de règlements législatifs spéciaux, l'ancienne législation actuellement en vigueur n'offrant pas de bases suffisantes pour cette action.

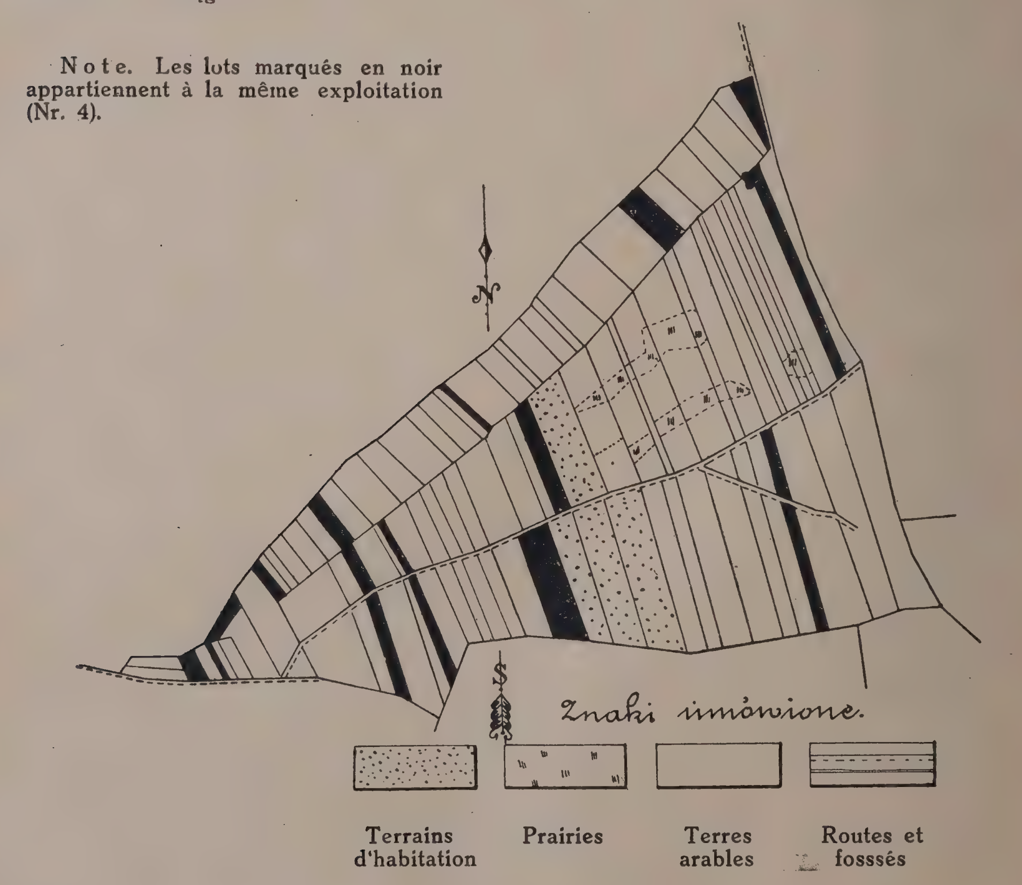
Au cours des dix années écoulées (jusqu'au 1 juillet 1928) la division des terrains possédés en commun a été effectuée sur 12.322 ha. et les échanges de terrains sur 7.122 ha.

L'exécution de tous ces travaux se rattache étroitement à l'octroi de crédit pour l'achat de terres et pour les investissements accordés par la Banque Agraire de l'Etat aussi bien sur ses propres fonds en lettres de gage (précédemment 8% et actuellement 7%) et en obligations d'améliorations 7% que des fonds du Mi-

Village
RĄBIEZ
Commune de Jaczew
District de Węgrów

Avant le remembrement

Superficie totale
84 ha 9830 m²



nistère de la Réforme Agraire gérés par cette Banque. L'étendue de ces crédits est illustrée par le tableau suivant:

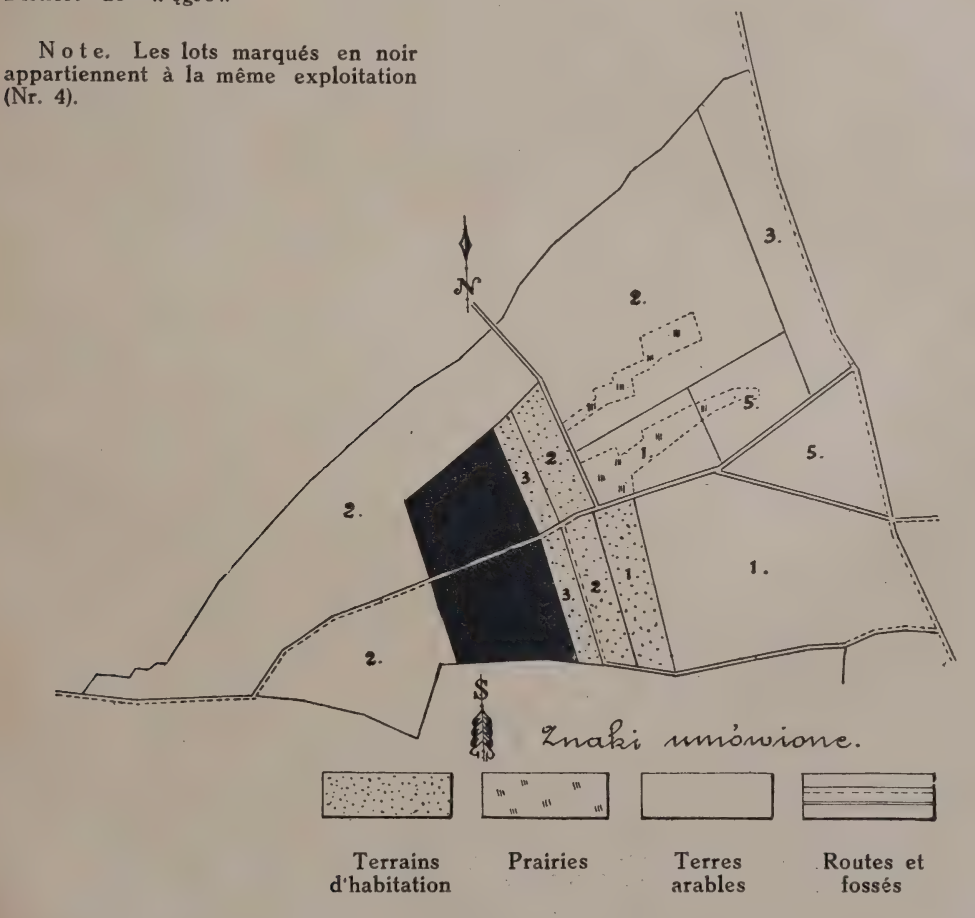
En lettres de gage	Au 1 janvier 1926				Au 1 octobre 1928			
	Reconnus		Payés		Reconnus		Payés	
	Nombre de prêts	Montant en milliers de zloty	Nombre de prêts	Montant en milliers de zloty	Nombre de prets	Montant en milliers de zloty	Nombre de prets	Montant en mill. de zloty
a) pour l'achat de terres	214	577,1	30	1079	26749	99463	17359	66647
b) p. investissements	—	—	—	—	9906	79935	5199	42777
Obl. d'amel.	—	—	—	—	—	28449,3	—	11542,5
Fonds gérés du Min. de a Ref. Agr.	34622	14976,5	24622	14976,5	86653	75671	86653	75671

Village
RĄBIEZ
Commune de Jaczew
District de Węgrów

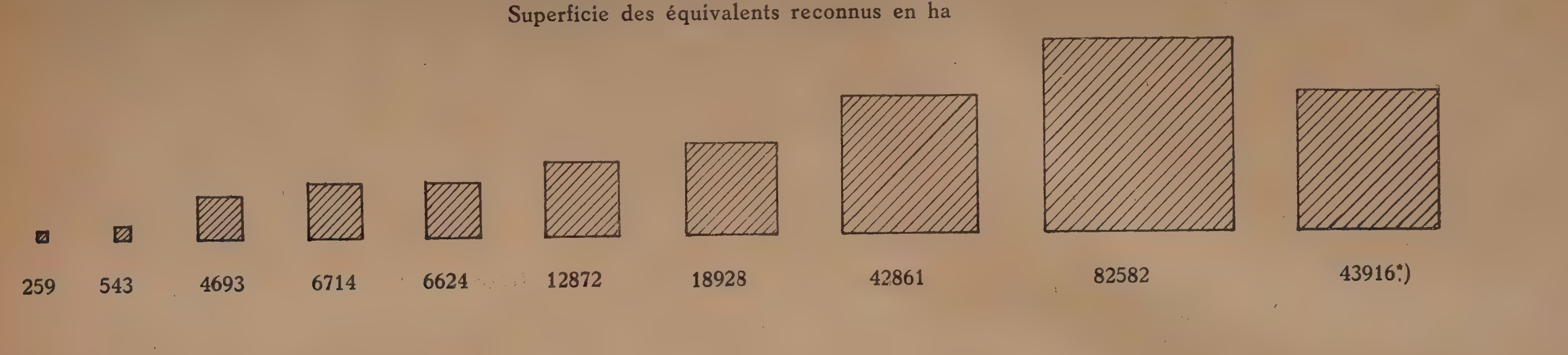
Après le remembrement

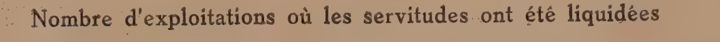
Superficie totale
84 ha 9830 m²

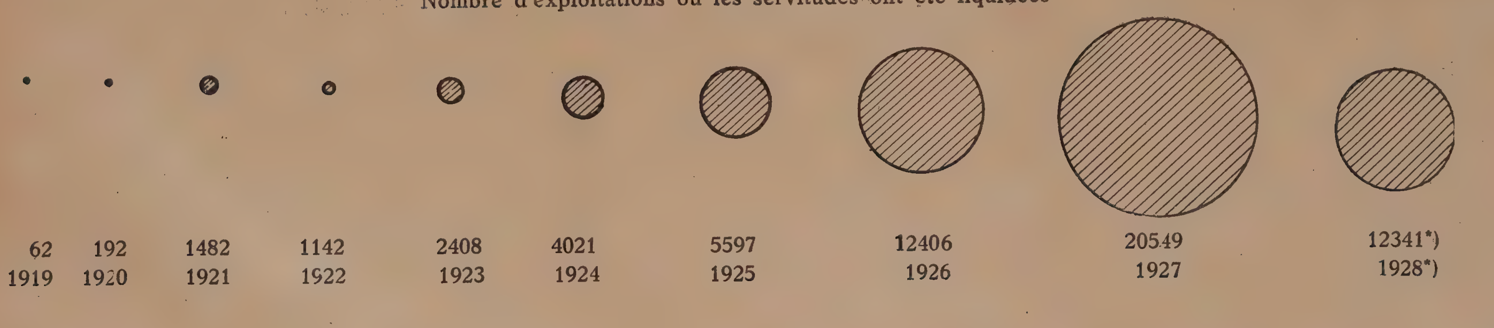
Note. Les lots marqués en noir appartiennent à la même exploitation (Nr. 4).



Résultats de la liquidation des servitudes au cours des années 1919—1928.







*) Données provisoires pour les 3 premiers trimestres.

La Banque Agraire de l'Etat a commencé à accorder des prêts en lettres de gage pour l'achat de terres fin 1926, pour les investissements en 1927 et des prêts en obligations d'amélioration—en 1928. En ce qui concerne les prêts sur les fonds du ministère des Réformes Agraires gérés par la Banque, il n'existe pas de différence entre les rubriques reconnus et payés, car la Banque les paie immédiatement après la réception de la disposition de l'Office Foncier de district.

Il ressort de ce tableau que le montant des crédits accordés en connexion avec les travaux visant à la transformation de la structure agraire a augmenté considérablement au cours des dernières années, en offrant les meilleures perspectives de développement pour l'avenir.

Comme on le voit par l'aperçu cidessus, bref mais aussi complet que possible, des résultats actuels de la réforme agraire dans l'acception de ce terme la plus large, cette réforme, indépendamment de ses buts sociaux dont l'étude ne fait pas l'objet du présent article, consiste non pas dans un changement radical de la structure agraire actuelle, mais dans son amélioration générale. Cette amélioration vise en premier lieu l'assainissement des petites exploitations agricoles qui prédominent en Pologne sur les grandes, aussi bien sous le rapport de la quantité et de la superficie des terres occupées par elle que du volume et de la valeur de leur production.

Les résultats de la réforme agraire acquis jusqu'à ce jour sont de nature à contribuer sérieusement au relèvement du niveau de la culture agricole de ces exploitations ce qui, eu égard au développement rapide des travaux agraires au cours des années dernières, permet d'espérer que la refonte de la structure agraire de la Pologne contribuera dans une mesure importante à l'accroissement de la puissance économique et politique de l'Etat.

K. Kasinski,
Ingénieur.

LA LOI POLONAISE SUR LE PARCELLEMENT

(Loi du 28 décembre 1925 sur l'exécution de la réforme agraire).

Le surpeuplement agricole, le grand nombre de fermes naines nonviables et l'étendue limitée des terres susceptibles de servir à améliorer la structure agraire de la Pologne autant de facteurs qui ont exercé une influence décisive sur l'orientation de la politique agraire de notre pays. Tout en reconnaissant la propriété individuelle et poursuivant l'amélioration du régime afin de l'asseoir sur des exploitations d'un rendement productif normal — la politique agraire polonaise a dû limiter la liberté d'achat et de vente des terres et même, dans des cas exceptionnels, prescrire le rachat forcé, contre indemnisation des terres pour les besoins de la réforme agraire.

Cette politique a trouvé son expression aussi bien dans la loi constitutionnelle polonaise que dans la loi relative à l'exécution de la réforme agraire.

L'art. 99 de la constitution du 17 mars 1921 est énoncé comme suit:

„La République de Pologne reconnaît dans toutes les formes de propriété, propriété individuelle, propriété collective des associations, des institutions, des corps autonomes, et de l'Etat lui-même, une des assises les plus importantes de l'organisation sociale et du droit, elle assure à tous les habitants, institutions et collectivités, la protection de leurs biens et n'admet l'abolition ou la limitation de la propriété individuelle ou collective que dans les cas spécifiés par la loi et ce, pour des raisons d'utilité supérieure et contre indemnisation. La loi seule détermine dans quelle mesure l'État pourra se réserver la propriété exclusive de certains biens, dans l'intérêt de la collectivité, et les restrictions qui pourront être établies, pour des raisons d'ordre public, au droit des individus et des associations licites de disposer librement de la terre, des eaux, des minéraux et autres richesses naturelles.

Etant donné l'importance de la terre pour la vie de la nation et celle de l'Etat, la loi pourra en soumettre le commerce à certaines restrictions. Les lois détermineront la mesure dans laquelle l'Etat a droit de procéder au rachat forcé de la terre et d'en régler le transfert, en s'inspirant du principe que la structure agraire de la République de Pologne doit être fondée sur des unités agricoles capables de fournir une production normale et constituant la propriété individuelle des citoyens".

D'autre part l'article - programme de la loi 28 décembre 1925 relative à l'exécution de la réforme agraire, dispose que:

„Le régime agraire de la République de Pologne sera fondé sur des exploitations agricoles fortes, saines, propres à fournir un bon rendement, de type et de grandeur variés, et constituant la propriété de leurs possesseurs".

Conformément au principe établi par la loi constitutionnelle selon laquelle la terre ne peut pas faire l'objet d'un commerce libre illimité, la loi sur la réforme agraire définit les règles du parcellement. En vertu de la loi les terrains parcellés seront employés en premier lieu à agrandir les exploitations naines. Cette prescription s'applique aussi bien lorsque le parcellement est effectué par les Offices Fonciers, la Banque Agraire de l'Etat, par les institutions et personnes privées dûment autorisées que par les propriétaires des biens fonds eux mêmes.

Sur les 309.385 lots créés dans les années 1919 — 1927 200.321 soit 64.7% d'une superficie de 445.833 ha soit 31,5% de l'étendue totale des terres morcelées ont servi à créer des parcelles complémentaires venant s'ajouter aux exploitations existantes, 80.606 seulement (26.1%) d'une superficie de 806.682 (57% du total) revenant aux colonies indépendantes nouvellement créées. Les autres lots au nombre de 28.458 (9.2%) couvrant 161.810 ha (11.5%) constituent des colonies de destination spéciale (fermes modèles (parcelles industrielles et ouvrières ainsi que les lots affectés à des destinations d'intérêt général).

Les chiffres ci-dessus constituent des moyennes pour le territoire entier de la République. Cependant, dans les voïevodies particulières, ils s'écartent de cette moyenne; notamment le pourcentage des lots supplémentaires est supérieur dans les voïevodies où la propriété est plus disséminée. Ce phénomène s'explique facilement par le fait que, dans ces régions, il convient de veiller avec un soin particulier à ce qu'il soit tenu

compte de la nécessité d'agrandir les exploitations insuffisantes dans les villages avoisinants.

La politique actuelle du gouvernement s'oriente nettement dans ce sens, en s'appliquant à ce que tous les terrains parcellés soient destinés à ce seul but.

Si les réserves de terre se montrent insuffisantes pour agrandir les fermes - naines les offices fonciers s'emploient à transférer dans d'autres régions, et même dans d'autres voiévodies, où les réserves de terres sont plus abondantes, les propriétés pouvant vendre leurs exploitaitons insuffisantes et agrandir ainsi les exploitations voisines. Cette action s'exerce dans les voiévodies où l'on constate le plus grand nombre de fermes-naines et souffrant d'un surpeuplement des campagnes (plus particulièrement dans les voiévodies de Cracovie, de Kielce et de Stanisławow).

Outre le principe que les terres parcellées sont employées principalement pour l'agrandissement des fermes-naines la loi du 28 décembre 1925 établit que l'étendue parcellée pourra servir à créer des exploitations agricoles réservées aux familles d'ouvriers de ferme sans terre privés de leur emploi du fait du parcellement. En effet, la suppression du régime des grandes propriétés foncières entrainait la nécessité de protéger les travailleurs exposés par la nature de choses, aux contrecoups de la réforme. Ils peuvent être gratifiés, soit d'un lot de terre provenant du parcellement, soit, pour le cas où ils y renonceraient, d'une indemnité en espèces.

Le nombre des exploitations créées à l'intention des ouvriers de ferme dans les années 1919 — 1927 s'établit comme il suit:

Année	Nombre des beneficiaires
1919	131
1920	571
1921	2.321
1922	1.605
1923	960
1924	1.007
1925	814
1926	2.075
1927	2.322

Aussi, pendant les neufs années envisagées, il a été réservé aux valets de ferme 11.796 exploitations ce qui constitue 14.6% du nombre total des colonies indépendantes (y compris la colonisation militaire). Ce pourcentage sera de 16.1 si l'on prend en considération les résultats du parcellement pendant les deux années 1926 et 1927 au cours desquelles a été appliquée la nouvelle loi (du 28 décembre 1925) relative à l'exécution de la réforme agraire.

La loi donne la préférance, si les réserves de terre se montrent suffisantes, aux autres catégories d'acquéreurs (en dehors des ouvriers de ferme et des propriétaires des fermes naines). Ce sont notamment:

1) les fermiers et les employés des biens morcelés;

2) les soldats qui ont de bons états de service et les invalides de l'armée polonaise et des formations polonaises de volontaires;

3) les familles (veuves ou orphelins) des soldats de l'armée polonaise et des formations polonaises de volontaires tombés au champ d'honneur;

4) les jeunes gens sortis des écoles d'agriculture;

5) les réemigrants forcés de quitter le territoire d'Etats étrangers pour raisons d'ordre politique.

D'ailleurs les personnes se rangeant dans une des catégories ci-dessus peuvent être gratifiées des lots

de terre aussi comme ayant droit à la priorité absolue.

En dehors des besoins d'ordre agraire le parcellement des bien-fonds tient compte également des besoins généraux (écoles, stations d'expérimentation, sanatorium, maisons populaires, besoins communaux, ecclésiastiques, scolaires etc.). D'autre part il est créé des lots pour les besoins industriels et des parcelles sont réservées aux ouvriers, artisans, fonctionnaires, aux villégiatures suburbaines, etc.).

Là où les conditions naturelles s'y prêtent (par ex. dans les régions suburbaines), il est créé des colonies de cultures potagère et maraîchère.

Les personnes physiques comme les personnes morales peuvent être acquéreurs des terrains assignés pour les besoins communaux scolaires, sanitaires ecclésiastiques et autres objets publics et sociaux, ainsi que pour des destinations industrielles et non agricoles en général.

Peuvent être acquéreurs d'un lot de terre provenant du parcellement seul, s'il s'agit de personnes physiques, les citoyens de l'Etat polonais ou les personnes d'autres nationalités si elles produisent l'autorisation du Conseil des ministres délivré d'accord avec le ministre des Finances pour chaque cas déterminé.

Peuvent être acquéreurs de parcelles (lots) pour la culture agricole ou maraîchère et potagère les ressortissants de l'Etat polonais qui auront fait la preuve qu'ils sont préparés, théoriquement ou pratiquement, à diriger convenablement une exploitation.

Seront privés du droit d'acquérir des terrains provenant du parcellement: les condamnés pour infraction contre l'Etat polonais, (si la peine privative de liberté qui leur a été infligée n'est pas inférieure à deux ans), ainsi que les individus punis judiciairement pour désertion de l'armée polonaise. En général à l'acquisition des lots tous les citoyens jouissent d'un traitement identique, indépendamment de la confession et de la nationalité, à égalité de titres professionnels et économiques. Seulement lors du parcellement des biens dits de „mainmorte" (du clergé, des évêques, des chapitres, des monastères, des curés, des églises) préférance est donnée à égalité de titres professionnels et économiques, aux adeptes de l'église à laquelle appartenaient antérieurement les biens de mainmorte expropriés pour le parcellement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des acquéreurs selon les confessions.

Voir tableau page 105.

Le tableau ci-contre ne comprend pas la colonisation militaire, ni le parcellement effectué par la Banque Agraire de l'Etat.

Le ministère ne recueille pas de données statistiques relatives à la répartition des acquéreurs selon la nationalité. Pour faciliter l'orientation à ce sujet il convient d'observer que les greco-catholiques sont pour la plupart des Ruthènes, les orthodoxes (dans les voïevodies de Wilno, de Nowògrodek, de Polesie)—blanc-ruthènes et ruthènes (en Volhynie).

En principe la loi du 28 décembre 1925 est basée sur le parcellement volontaire. Seulement, dans les cas où celui-ci s'oriente dans une direction indésirable ou lorsque le lotissement libre ne se poursuit pas dans la mesure ou selon la cadence convenable — le gouvernement peut soit procéder au parcellement pour le compte et aux frais du propriétaire, soit racheter les terres par contrainte pour les besoins de la réforme agraire. Cependant les rigueurs ci-dessus ne sont appliquées en principe qu'aux terres soumises, en vertu

Office Régional Foncier	Nombre d'acquéreurs		Catholiques-romains		Greco-Catholiques		Orthodoxes		Protestants		Israelites		Autres	
	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%	Chiffre absoiu	%	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%
Varsovie	15 890	100	15.885	100	—	—	—	—	2	0.—	3	0.—	—	—
Piotrków	10.919	100	10.645	97,5	—	—	2	0,0	246	2,3	20	0,2	6	0,—
Kielce	32.698	100	32.589	99,7	—	—	3	0,—	6	0,—	94	0 3	6	0,—
Lublin	28.919	100	28.004	96,9	121	0,4	759	2,6	14	0,—	21	0,1	—	—
Białystok	12.845	100	12.238	95,3	2	0,—	451	3,5	84	0,7	69	0,5	1	0,—
Wilno	14 611	100	8.658	59,3	8	0,—	5 681	38,9	5	0,—	115	0.8	144	1,—
Grodno	29.787	100	14.434	48 5	34	0,1	14.947	50.2	45	0,1	267	0,9	60	0,2
Brześć	9 415	100	1.815	19,3	30	0,3	7.086	75.3	85	0,9	95	1,—	304	3,2
Łuck	34.244	100	8.184	23,9	78	0,2	25.215	73,7	559	1,6	137	0,4	71	0,2
Tarnopol Stanisławów, une partie de l'Office Foncier de Leopol	54.580	100	28.545	52,3	25.361	46,5	180	0,3	49	0,1	422	0,8	23	0,—
Cracovie	32 851	100	28.816	87,7	3.770	11,5	—	—	7	0,—	249	0.8	9	0, —
Katowice	1.946	100	1.560	80,2	—	—	—	—	382	19,6	2	0,1	2	0,1
Poznań	9.615	100	9.500	98,8	—	—	—	—	115	1,2	—	—	—	—
Grudziądz	4.911	100	4.890	99,6	—	—	—	—	21	0,4	—	—	—	—
Total	293.231	100	205.763	70,2	29.404	10.—	54.324	18,5	1.620	0,6	1.494	0,5	626	0,2

de la loi du 28 décembre 1928, au parcellement obligatoire.

En désignant les terres soumises au parcellement obligatoire et celles qui sont soustraites à cette obligation, la loi a dû faire état de la nécessité d'améliorer le régime agraire, de ne pas détruire les biens fonds de haute culture ainsi que du principe que des exploitations de types et de dimensions différentes doivent coexister en Pologne et qu'à chaque possesseur de terre doit être laissée la propriété de son exploitation sinon dans son intégralité du moins réduite dans les limites fixées par la loi.

Ainsi les terres suivantes sont affectées pour les besoins de la réforme agraire (avec parcellement obligatoire) à l'exclusion des forêts et des eaux (les chiffres ci-dessus concernant les réserves de terre se rapportent à la situation au 1 janvier 1929:

1) Terrains constituant la propriété du Trésor public et notamment: les terres constituant antérieurement la propriété des anciens Etats copartageants, des familles régnantes de ces Etats et des membres de ces familles, et ce conformément aux stipulations des traités internationaux, des anciennes Banques de Paysans et de Noblesse, de la Commission de Colonisation prussienne, ainsi que les terres reprises par le trésor avant l'entrée en vigueur de la loi du 28 décembre 1925 relative à l'exécution de la réforme agraire. L'étendue totale de ces terres (à l'exclusion des terrains dont la propriété est contestée) s'élève à environ 150.000 ha. Cependant cette étendue ne pourra pas être parcellée en totalité des terrains impropres aux besoins de la réforme agraire en faisant partie (terres en friches, marécages), ainsi que les terrains qui resteront propriété de l'Etat seront assignés à des destinations d'intérêt général (cen-

tre de culture agricole, écoles d'agriculture, stations d'expérimentation et de diffusion des méthodes de culture, haras, terrains militaires, communaux etc.).

2) biens dits „de mainmorte" (du clergé, des évêques, des chapitres, des monastères, des curés, des églises), conformément aux dispositions du Concordat avec le Saint Siège Apostolique, ainsi que les biens-fonds des autres églises et communautés confessionnelles, après consultation de leurs représentations légales.

Les biens des églises catholique et du rite greco-catholique et de l'église orthodoxe présentent seuls une réelle importance au point de vue de la réforme agraire: les autres églises ou communes confessionnelles disposent d'une quantité de terre relativement insignifiante.

Voici les stipulations du Concordat auxquelles fait allusion la loi de 1925 (art. XXIV):

1. La République de Pologne reconnaît les droits de propriété des personnes juridiques ecclésiastiques et religieuses à tous les biens meubles et immeubles, capitaux, rentes et autres droits, que ces personnes juridiques possèdent actuellement dans les territoires de l'Etat polonais.

5. Pour améliorer la situation économique et sociale de la population agricole et pour promouvoir d'autant plus la paix chrétienne du pays, le Saint-Siège consent à ce que la République de Pologne rachète aux bénéfices épiscopaux, aux Séminaires, aux bénéfices paroissiaux, ainsi qu' aux simples bénéfices, possédant des biens fonciers, les quantités de terres arables, dépassant, pour chacune de ces entités, 15 à 30 hectares, selon la qualité du sol, par paroisse et bénéfice simple, 180 hectares par Chapitre, 180 hectares par Mense épiscopale et 180 hectares par Séminaire.

L'Office Central des Statistiques ne possède pas des statistiques détaillées des terres de mainmorte. Les données recueillies à cet égard à titre provisoire par les offices fonciers se présentent comme suit:

Confession	Nombre de biens-fonds	Etendue en ha
Catholique-romaine	3.792	214.652
Greco - catholique	2.410	138.613
Orthodoxe	1.102	70.760
Protestante	657	4.292
Arménienne	1	2
Mariavite	25	109
Baptiste	3	3
Caraïme	2	176
Mahométane	9	181
Israélite	165	321

En outre 36.635 ha de terre (533 propriétés) appartiennent à l'église orthodoxe et ont été repris par l'Etat en vertu des lois appliquées avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'exécution de la réforme agraire de 1925.

3. Biens - fonds des autres institutions publiques, à l'exception des institutions autonomes, et, en particulier, des fondations, à condition que soit garanti l'objet de la fondation. Le gouvernement procède actuellement à l'élaboration de la loi sur la garantie de l'objet de fondation et institutions scientifiques afin de pouvoir reprendre, pour les besoins de la réforme agraire, les biens qui leur appartiennent.

4. Excédents de tous les autres immeubles fonciers résultant de la limitation du maximum de possession fixé à 180 ha de terre de culture (y compris les forêts, les eaux, les parcs, les terrains bâtis et les routes). Dans les voiévodies (ou districts) de l'Est il est laissé un maximum de 300 ha de terre de culture à ceux des pro-

priétaires des biens où eux-mêmes ou leurs ascendants ont assuré l'exploitation avant l'année 1864. Dans les districts industriels et suburbains le maximum de possession est fixé à 60 ha de terre de culture.

La loi de 1925 ne pouvait pas assigner d'une façon globale à toutes les propriétés un maximum de 80 ha (respectivement 300 où 60 ha). Pour maintenir la culture et les améliorations agricoles à un niveau convenable dans les exploitations consacrées à la production des semences ou à l'élevage, dans les exploitations dont la production est exceptionnellement intensive ainsi que dans les exploitations d'un type hautement industrialisé — la loi sur l'exécution de la réforme agraire exempte du parcellement forcé des étendues plus grandes que celles indiquées dans les normes fondamentales limitant le maximum de possession. La loi ne prévoit pas le maximum de terre qui pourra être laissé à des propriétaires industriels, mais stipule seulement que la superficie totale des réserves échappant à ce titre au parcellement forcé ne pourra excéder 550.000 ha.

Il n'existe pas de statistiques exactes concernant l'étendue de terres assujeties au parcellement. Cependant en faisant des réserves sur le caractère provisoire et approximatif des chiffres produits nous sommes en mesure de présenter à ce sujet, à titre d'orientation, le tableau suivant:



Amélioration des terres (système de fossés d'écoulement des eaux avec écluses) des parcelles de terrain remembrées du village de Borowa, district de Nowo-Radomsk.

Office Foncier-Règional	Excédent de terres au dessus de 180/300 ou 60 ha—en ha	L'étendue des terres échappant au parcellement pour maintenir le niveau de culture agricole	Reserve de terres privées assujeties au parcellement obligatoire. Situation au 1.I-29
Varsovie	222.000	72 500	149.000
Piotrków	64.000	38.000	26.000
Kielce	61.000	40.000	21.000
Lublin	194.000	59.000	135.000
Białystok	17.000	10.000	7.000
Wilno	31.000	8.000	23.000
Grodno	44.000	8.000	36.000
Brzesc	243.000	10.000	233.000
Łuck	66.000	12.000	54.000
Tarnopol	91.000	31.000	60.000
Stanisławow	62.000	10.000	52.000
Lwow	110.000	44.000	66.000
Krakow	14.000	10.000	4.000
Katowice	1.000	500	500
Poznan	467.000	160 000	307.000
Grudziądz	105.000	37.000	68.000
Total	1.792.000	550.000	1.242.000

Dans la rubrique 3 du tableau ci-dessus on a indiqué pour chaque voiévodie (office foncier) l'étendue approximative et probable échappant au parcellement pour assurer le maintien du niveau des cultures agricoles. On a tenu compte, pour chaque voiévodie de l'état de la culture agricole, du dégré de développement de l'industrie agricole, de la production de semences et de l'élevage. On a pris aussi en considération les besoins d'ordre agraire respectivement les besoins généraux.

Il résulte de ce relevé provisoire qu'environ 25% soit ¼ de la totalité de la réserve de terres privées, se trouve dans la voiévodie de Poznan. La deuxième place revient à celle de Polésie. (Office Foncier Régional de Brzesc sur le Bug); en fait cependant la superficie effective est moindre si l'on ne prend en considération que les terrains propres à la colonisation et si l'on élimine les terrains en friche, les marécages, les enclaves forestières etc. Par contre une quantité relativement insignifiante de terre (en chiffres absolus) revient aux voiévodies de Cracovie et de Białystok. Aussi, sur ces territoires, convient-il de gérer parcimonieusement les terres disponibles etc. les destinant uniquement pour des buts réellement conformes à l'intérêt économique général.

Conformément à la loi du 23 décembre 1925 tous les ans de 1926 à 1938 il sera morcelé 200.000 ha sur tout le territoire de l'Etat. Le plan de parcellement est établi chaque année par le Conseil des ministres indiquant en détail l'étendue des terres appartenant à l'Etat et privées qui doivent être soumises au parcellement dans les ressorts des offices fonciers particuliers ou dans les différents districts ou groupes de district de telle façon que l'aréage total des terres morcelées s'élève à 200.000 ha. Dans la répartition du contingent ci-dessus entre les différentes régions du pays le Conseil des ministres tient compte aussi bien des besoins agraires locaux de la réserve de terre, destinée, en vertu de la loi, pour les besoins de la réforme agraire dans la circonscription donnée que de l'offre libre de la terre pour le parcellement. Si, dans le courant d'une année, la quantité des terrains privés prévue au plan de parcellement, n'est pas morcelée, le Conseil des ministres indique nominativement, à l'expiration de l'année, les biens ou leurs fractions assujeties au parcellement pour les besoins de la réforme agraire.

Indépendamment du plan de parcellement et de l'état nominatif établi par le Conseil des ministres, le ministre de la Réforme Agraire a le droit de prescrire le parcellement forcé des terrains assujetis à cette obligation et dont le morcellement est nécessaire à l'agrandissement des exploitations-naines pour en assurer le remembrement.

Si, dans l'espace d'un an, le propriétaire n'a pas morcelé l'étendue indiquéée dans la liste nominative ou s'il n'a pas procédé dans le délai fixé par le ministre de la Réforme Agraire à l'agrandissement des exploitations naines en connexion avec l'action de remembrement — les offices rachètent par contrainte ces terrains au profit de l'Etat.

Des prescriptions détaillées définissent les conditions et les règles applicables à l'estimation des immeubles fonciers rachetés en tenant compte des prix pratiqués sur le marché local. Les dettes hypothécaires seront payées aux créanciers sur la somme des indemnités, les créances hypothécaires se trouvent ainsi dûment garanties.

Les ressortissants des Etats étrangers, propriétaires de biens fonciers repris par l'Etat en vertu de la loi, recevront une indemnité pour les terres expropriées suivant les mêmes principes, si l'Etat dont ils sont les ressortissants ne pratique pas l'expropriation sans indemnité. Toutefois, l'indemnité à payer à un ressortissant étranger en Pologne ne saurait être plus avantageuse que celle qui serait attribuée à un ressortissant polonais, dans un cas analogue par l'Etat auquel appartient ce ressortissant.

Il résulte de cette esquisse générale des stipulations de la loi du 28 décembre 1925 que cette loi tend d'une part à redresser dans la mesure du possible des défectuosités du régime agraire en Pologne par l'agrandissement des exploitations non viables et ne jouant aucun rôle dans la production agricole prise dans son ensemble, d'autre part elle entoure d'une protection spéciale les exploitations où le niveau de la culture agricole est élevé et qui contient des éléments de valeur dans l'ensemble de la production en les exemptant de l'obligation du parcellement. Les conséquences du parcellement des grandes propriétés foncières qui peuvent se montrer défavorables pendant les premières années, seront compensées par le profit que pourront en retirer les petites exploitations agricoles agrandies. Les effets avantageux de cette action se font de plus en plus sentir là notamment où l'agrandissement des exploitations est réalisé en même temps que leur remembrement.

Si les exploitations bénéficiaires du parcellement seront entourées des soins nécessaires pour assurer le relèvement de leur culture agricole le recul passager de la production agricole des premières années ne tardera pas à être compensé en même temps que seront rendues viables les exploitations naines.

Les travaux dans ce sens du ministère de la Réforme Agraire sont entrés dans une phase active en 1928. Grâce à des subventions distribuées à certaines institutions (8 stations d'expérimentation, 3 écoles d'agriculture, une diétine, une société agricole), ces établissements ont créé des inspectorats ayant pour mission d'étudier l'organisation et les besoins des petites exploitations. Le ministère se propose de poursuivre cette action par l'intermédiaire des institutions sociales en leur accordant des subventions à cet effet.

F. Wolinski.

LE FINANCEMENT DE LA RÉFORME AGRAIRE

La transformation de la structure agraire de la République de Pologne s'étend actuellement sur 700 mille ha environ par an: plus de 400 mille ha de terrains remembrés, plus de 200 mille ha de terrains morcelés et 100 mille ha environ de terres revenant à la petite propriété foncière par suite de la liquidation des servitudes, au cours de la division des communautés et de l'impropriation des anciens fermiers.

La réalisation de ces travaux exige des capitaux qui sont fournis en partie par l'Etat et en partie par les interessés. En dehors des travaux d'arpentage dont les frais, en comptant une moyenne de 25 zloty par ha, s'élèvent à 10 millions environ de zloty, les propriétaires des exploitations remembrées doivent faire face en outre aux dépenses considérables pour le transport et l'aménagement des bâtiments sur les nouveaux lots et pour les achats de terre destinés à compléter leurs exploitations. Il est prévu qu'en 1929 — 30, à la suite du remembrement, les propriétaires des exploitations insuffisantes acheteront plus de 58 mille ha (sur 200 mille ha destinés au remembrement) ce qui entraînera, en n'estimant un ha qu'à 1000 zloty, une dépense de 58 millions de zloty. Si l'on y ajoute les frais de transport et d'amènagement de nouveaux bâtiments pour 25% des propriétés remembrées qui s'éleveront, pour 12.500 exploitations à raison de 2000 zloty pour chacune, à 25 millions de zloty — on verra que la réalisation des travaux des remembrements prévus pour 1929 — 30 nécessitera environ 93 millions de zloty.

Les travaux de parcellement exigent des dépenses encore plus considérables. Sur les 200 mille ha prévus par le projet il sera parcellé 61 mille ha de terres appartenant à l'Etat et 139 mille ha de terres privées. Déduction faite du montant destiné à l'achat des 58 mille ha par les bénéficiaires du remboursement, il reste 142 mille ha dont l'achat, en comptant également 1000 zloty par ha, exigera un débours de 142 millions de zloty. Encore ne tenons-nous pas compte des frais des travaux d'arpentage compris dans le prix de vente. Si nous admettons que 52 mille ha seront achetés en partie des propriétaires de fermes-naines et en partie avec les bâtiments existants il restera 100 mille ha qui seront acquis par des agriculteurs ne possèdant pas de bâtiments et exigeant au moins 5000 zloty par exploitation pour les frais dû bâtiment et d'aménagement ce qui, pour 10 mille exploitations fera environ 50 millions de zloty. Le coût total du parcellement atteindra donc 192 millions de zloty environ. Les autres frais de régularisation n'entraineront que des frais insignifiants se montant à 20 zloty par ha environ soit près de 2 millions de zloty par an.

En admettant que, pour les améliorations entreprises en conséquence de la réforme agraire, il sera dépensé par l'Etat 5 millions de zloty et par les particuliers — 3 millions de zloty, la demande totale de fonds s'élévera à 295 millions de zloty. Ce chiffre est évidemment approximatif et plutôt inférieur à la réalité.

Après ces remarques d'ordre général nous nous efforcerons de présenter la participation de l'Etat aux différents travaux se rapportant au remaniement de la structure agraire.

Conformément à la loi sur le re-

membrement actuellement en vigueur les travaux techniques sont effectués par les arpenteurs de l'Etat ou privés, ces derniers en vertu des contrats conclus avec les offices fonciers. Les intéressés acquittent des taxes forfaitaires de 20 zloty par ha avec arpentage de la propriété avant le remembrement et de 14 zloty par ha si ce dernier est superflu (cadastre). Ces taxes peuvent être, dans certains cas et suivant les provinces, majorées jusqu'à 100% et réduites à 50%. Ces taxes comprennent les frais de tous les travaux d'arpentage, d'évalution et de classification de terrains, de l'établissement de documents pour le cadastre et de l'inscription ou de règlement de l'hypothèque des terrains remembrés. Il faut remarquer que ces taxes ne couvrent qu'en partie les frais effectifs des travaux de remembrement.

Le projet de budget pour l'exercice 1929 — 30 prévoit que les travaux de remembrement de 419.300 ha coûteront environ 10 millions de zloty. On peut prévoir qu'au cours des années à venir, en remembrant annuellement 500 mille ha, l'Etat dépensera environ 13 millions de zloty dont 4 — 5 millions à fonds perdus (différence entre les frais effectifs et les taxes perçues exemption des taxes individuelles et générales). La loi prévoit une exemption générale des taxes dans les cas où il serait nécessaire d'accélérer ou de développer l'action de remembrement.

Les taxes pour les travaux techniques sont acquittées par les intéressés en trois versements annuels égaux (sans intérêt) dont le premier est effectué au cours de l'année suivant celle où le projet de remembrement a été approuvé. Les nécessiteux peuvent être exemptés de la totalité ou d'une partie de ces taxes.

Il est reconnu aux bénéficiaires du remembrement le droit aux crédits suivants: pour le transfert des bâtiments sur les lots remembrés — 1200 zloty et exceptionnellement, 2.500 zloty; pour les aménagements 600 zloty, exceptionnellement, 800 par exploitation et enfin pour l'acquisition des terres des autres bénéficiaires du remembrement s'installant sur de nouveaux lots jusqu'à concurrence de la valeur réelle des terres acquises. Ces crédits sont remboursés dans un délai de 15 ans et portent un intérêt de 4% par an plus 1% pour les frais d'administration au profit de la Banque Agraire de l'Etat. Au cours de 4 années 1924 — 1927 il a été consenti à cet effet pour 14.850 zloty de crédits. Pour l'exercice 1928 — 29 le montant de crédits de cette catégorie est prévu à 11.400 mille zloty. Les dépenses pour les travaux de remembrement ont atteint, au cours de la période 1924 — 28 17 millions de zloty environ, dont 11.5 millions de zloty en 1927 — 28.

Financement du parcellement. La loi du 28 décembre 1925 sur l'exécution de la réforme agraire dispose qu'il doit être procédé annuellement au parcellement de 200.000 ha. Le transfert de ces terres entre les mains de la petite propriété s'effectue contre paiement, ce qui exige de la part des acheteurs des fonds considérables. Etant donné que les acheteurs ne possèdent pas d'habitude de fonds suffisants pour régler la somme due au propriétaire du terrain (à l'Etat ou au propriétaire privé) en un seul versement, il a fallu envisager le financement de la réforme agraire. Cette question est traitée d'une façon générale dans plusieurs articles de la loi sur l'exécution de la réforme qui ont servi de base à des ordonnances présidentielles ainsi qu'à plusieurs arrêtés exécutifs.

Conditions de vente des terres appartenant à l'Etat. Les acheteurs de

terrains parcellés éprouvent généralement un besoin de payer le prix d'achat, et certains d'entre eux, en particulier les anciens ouvriers de ferme, ne possédant ni bâtiments ni cheptel vif et mort, ont besoin en outre de crédits pour l'installation. Le problème de crédits pour l'achat de terres appartenant à l'Etat est résolu par la loi de telle façon qu'il est fixé, pour les différentes catégories d'acheteurs, un pourcentage de 5 à 25% du prix de vente — que l'acheteur doit verser avant le transfert du titre de propriété ainsi que des delais où le reste du prix d'achat doit être acquitté (de 5 à 41 ans), ce reste ne pouvant pas porter un intérêt supérieur à 6% par an.

D'après les dispositions actuellement en vigueur les acheteurs, ne possédant pas de terres paient 5% du prix d'achat au moment de l'entrée en possession du lot, le paiement du reste du prix étant échelonné sur 41 ans. Les propriétaires des exploitations naines doivent verser 10% du prix d'achat et le reste dans un délai de 41 ans.

Ces deux premières catégories d'acheteurs sont le plus favorisées par la loi.

Les acquéreurs de colonies artisanales - rurales, ouvrières, de lots pour jardins potagers ainsi que les coopératives agricoles achetant des terrains, des bâtiments etc. pour des besoins industriels, agricoles et autres visant au meilleur aménagement des petites exploitations agricoles, payent 10% du prix et bénéficient, pour le reste, d'un crédit de 20 ans. Ce délai de paiement est appliqué également aux propriétaires des exploitations indépendantes avec cette différence toutefois qu'ils sont tenus de verser, au moment de l'achat, 25 et non 10% du prix. Les autres acquéreurs de terrains pour les besoins communaux, les écoles, les établissements sanitaires et pour d'autres institutions publiques ou sociales ainsi que les acquéreurs d'exploitations modèles sont tenus de verser à l'achat 25% du prix et le reste dans un délai de 5 ans. Le taux de l'intérêt actuellement pratiqué pour la partie créditée du prix d'achat s'élève à 5% par an pour toutes les catégories d'acheteurs, plus une surtaxe de 1% pour les frais d'administration de la Banque Agraire de l'Etat. Vu le caractère social de la loi sur l'exécution de la réforme agraire, cette dernière contient des dispositions, qui ne sont pas cependant mises en pratique de fait, sur les crédits avancés aux acheteurs disposant de faibles ressources financières, pour le paiement des acomptes lors de l'achat des terres de l'Etat. Ces crédits peuvent être consentis pour un délai ne dépassant pas 5 ans et doivent être garantis par deux personnes matériellement responsables.

Vu la période très courte pour le paiement du reste du prix d'achat pour les acquéreurs des exploitations modèles (5 ans) qui ne peuvent pas le faire en recourant à leurs revenus courants, ils doivent recourir souvent à des emprunts portant un intérêt supérieur mais remboursables à plus long terme, à l'aide desquels ils s'acquittent vis-à-vis du Trésor du reste du prix d'achat.

Conditions de vente des terrains privés. La loi sur l'exécution de la réforme agraire ne contient pas de dispositions qui donneraient aux Offices Fonciers de district le droit d'ingérence dans les règlements, entre le propriétaire privé et l'acquéreur, du prix d'achat approuvé par l'Office.

Pour faciliter les achats, la loi prévoit des prêts en lettres de gage accordés aux acquéreurs par la Banque Agraire de l'Etat, conformément

à ses Statuts et en outre, pour les acquéreurs, financièrement faibles, des crédits prélevés sur le fonds de subventions et de crédit de faveur.

Pour les acquéreurs spécialement favorisés (propriétaires des exploitations-naines, ouvriers de ferme, invalides et soldats-agriculteurs de mérite) les crédits de la Banque Agraire de l'Etat sont accordés jusqu'à concurrence de ⅔ de prix d'achat (maximum autorisé par les Statuts de la Banque) et le reste du prix d'achat est couvert par des crédits du Fonds de subventions et de crédits de faveur. Dans ce cas l'acquéreur doit payer au propriétaire seulement la différence entre le cours nominal des lettres de gage et leur cours effectif. De fait, cependant, les prêts du Fonds de subventions sont inférieurs et l'acquéreur doit payer des sommes plus fortes, souvent échelonnées, en vertu d'un accord avec les propriétaires, sur plusieurs annuités.

Dans le cas d'achat d'un immeuble grevé de dettes au profit d'une institution de crédit à long terme, une partie de cette dette est reportée d'habitude sur le nouvel acquéreur. La loi sur l'exécution de la réforme agraire impose, dans ces cas, aux institutions de crédit à long terme l'obligation d'effectuer la réparation de la dette entre le vendeur et le nouvel acquéreur, ce qui constitue un des moyens de financer le parcellement sans endettement à la Banque Agraire de l'Etat.

Comme il l'a été dit ci-dessus les propriétés des immeubles fonciers morcelés peuvent, selon la loi, fixer librement les conditions de paiement. Toutefois, en vertu d'un accord entre les représentants des organisations des propriétaries fonciers et le Syndicat des Ouvriers agricoles, il a été fixé que les acomptes payés par les ouvriers de ferme, achetant des terres morcelées doivent s'élever à 5—15% du prix d'achat selon la situation matérielle des acheteurs.

Les prêts du Fonds de subventions et de crédits de faveur pour l'achat de terre portent un intérêt de 4% par an et peuvent être accordés pour 5, 15, 25 et 35 ans. Le remboursement de ces prêts commence après l'expiration d'un délai de faveur s'élevant pour les acheteurs privilégiés à 5 ans et pour les autres catégories — à 1—3 ans. Les intérêts pour ce délai de faveur sont ajoutés au montant du prêt et payés ensuite conjointement avec les annuités d'amortissement. La période d'amortissement du prêt est établie en tenant compte de la situation économique de l'emprunteur et de la rentabilité probable de son exploitation.

Aide pour l'aménagement. Si le propriétaire d'une exploitation petite, mais indépendante, achète un lot de terre pour son agrandissement, en utilisant mieux son temps et son cheptel vif et mort, il peut se passer en général des crédits de l'Etat. Tel n'est pas le cas des propriétaires des exploitations naines et en particulier des ouvriers de ferme à qui les crédits de faveur sont indispensables pour que leurs exploitations deviennent fortes, saines et productives, comme le veut la loi sur l'exécution de la réforme agraire de décembre 1925.

Les prêts pour l'aménagement, la construction ou la réparation des bâtiments, l'achat de cheptel mort et vif et des sémences et pour les autres dépenses indispensables pour l'aménagement du lot acquis sont accordés sur le Fonds de subventions et de crédits de faveur en premier lieu aux acquéreurs d'exploitations indépendantes s'ils ne disposent pas de fonds suffisants pour leur mise en culture. Ces crédits é-

taient accordés au début jusqu'à concurrence de 2.500 zloty par exploitation. Après la dépréciation du zloty ce montant a été élevé à 4,.300 zloty, ce qui, dans les provinces de l'ouest, ne suffit qu'en partie pour la couverture des dépenses indispensables. Les prêts d'aménagement sont remboursables, au choix du bénéficiaire, dans un délai de 5, 10 ou 15 ans après expiration du délai de faveur qui est fixé à 4—5 ans. L'intérêt attaché à ces prêts est fixé à 4% par an. Si le prêt pour l'aménagement conjointement avec les autres charges grévant le terrain acquis est supérieur à son prix d'achat, il doit être garanti en outre par deux personnes matériellement responsables.

Fonds de subventions et de crédits de faveur. Le fonds de subventions et de crédits de faveur constitué à cet effet est composé:

1) d'une contribution prévue chaque année au budget du Ministère de la Réforme Agraire,

b) d'une partie des bénéfices de la Banque Agraire de l'Etat, prélévée à cette effet conformément aux Statuts de la Banque,

c) des bénéfices nets réalisés sur le parcellement par les Offices Fonciers,

d) des sommes provenant de la liquidation des fonds spéciaux, créés en vertu des dispositions antérieures à la promulgation de la loi sur l'exécution de la réforme agraire et destinés au financement du parcellement et de la colonisation et en particulier pour les crédits aux colons.

Les dotations du Trésor s'élevaient, pour l'exercice 1926/27 (15



Bâtiments d'une petite ferme créée après le morcellement des terres dans la colonie de Piekarki district de Piotrkow.

mois) à 14.864.000 zl., pour 1927/28 à 10.000.000 de zloty et pour 1928/29 (somme prévue en budget) — 12.000.000 zloty.

La part des bénéfices de la Banque Agraire de l'Etat affectée au Fonds a atteint en 1927, un million de zloty. Dans l'avenir, conformément aux changements apportés aux statuts de cette banque en 1928, il sera prelevé au profit de ce fonds 15% des bénéfices nets de la banque.

Les bénéfices nets provenant du parcellement ne peuvent être calculés actuellement. Jusqu'au moment où sera établi l'inventaire du Fonds de roulement de la Réforme Agraire, dont il sera question ci-dessous, des acomptes à ce titre peuvent être versés au Fonds de Subventions. Les projets du budget pour les exercices 1928/29 et 1929/30 prévoient des recettes à ce titre à raison de 100.000 zloty par an.

Le dernier poste, celui des revenus provenant de la liquidation des anciens fonds, constitue une des sources les plus importantes alimentant le Fonds de Subventions, inférieure seulement aux dotations du Trésor.

D'après la situation au 1 décembre 1928 il a été accordé, sur le Fonds de subventions et de Crédits de faveur, 13.365 prêts d'un montant global de 29.816 mille zloty. En outre il faut porter au compte du Fonds les redevances à titre de liquidation des prêts accordés entre 1919—1926 d'un montant global de 24.489 mille zloty, dûs par 30.080 débiteurs. En tenant compte des intérêts dûs par les débiteurs ainsi que des sommes mises à la disposition des bénéficiaires des prêts et non utilisées jusqu'à ce jour, le capital total du Fonds s'élevait au 1 décembre 1928, à 60 millions de zloty.

Le projet du budget du Fonds de Subventions et de Crédits de faveur pour l'exercice 1929/30 prévoit que ses recettes et ses dépenses se chiffreront par 23 millions de zloty.

Rachat forcé des terres par l'Etat. La loi de décembre 1925 prévoit le rachat forcé:

a) des biens-fonds, figurant sur les listes nominatives publiées chaque année, dans le cas où le propriétaire ne parcellera pas de son propre gré au cours de l'année la superficie indiquée ou ne la cèdera pas à la Banque Agraire de l'Etat pour les besoins du parcellement;

b) les biens-fonds qui ont été divisés sans l'autorisation requise par la loi ou contrairement à ses dispositions,

c) des biens-fonds acquis sous conditions et réserves exceptionnelles aux anciennes autorités russes (dits d'instruction) en vertu des prescriptions édictées par les autorités russes après l'insurrection de 1863,

d) des biens-fonds qui, comme appartenant aux absents ont été placés sous tutelle si l'absence du propriétaire date d'avant le 1 janvier 1922 et s'il n'y a pas sur place, au nombre des héritiers éventuels de droit, la femme ou le mari, les parents ascendants ou descendants, les frères ou les soeurs de l'absent ou, éventuellement, leurs enfants.

Le rachat forcé des trois dernières catégories de propriétés constitue seulement un droit et non une obligation pour le ministre de la Réforme Agraire.

e) pour les immeubles qui tombent sous le coup de l'obligation du parcellement si, à la suite de la demande du ministre de la Réforme Agraire les propriétaires de ces immeubles ne procèdent pas de leur propre gré au parcellement de la partie indiquée de l'immeuble ou ne la revendent pas à la Banque Agraire de l'Etat.

Il ressort de ce qui précède que le rachat obligatoire des immeubles constitue une disposition exceptionnelle et, jusqu'au mois de décembre, il n'a été pratiqué que dans des cas isolés sur une superficie ne dépassant pas 1.000 ha. Il faut remarquer que la plupart des immeubles figurant sur la liste nominative sont parcellés par les propriétaires au cours de l'année même de la publication de la liste ou revendus à la Banque Agraire de l'Etat qui en assure le parcellement.

Jusqu'en 1925, en vertu de la loi du 17 décembre 1920, l'Etat à repris pour son compte sur le territoire des 4 voiévodies de l'Est pour la distribution aux colons militaires et pour la revente aux nouveaux acquéreurs en vertu de la loi sur l'exécution de la réforme agraire, 239.539 ha. Le montant de l'indemnité pour ces immeubles devait être fixé par une loi spéciale et ce n'est qu'en 1927 que le gouvernement, mettant à profit les pleins pouvoirs qui lui ont été accordés, a rendu une ordonnance sur les indemnités à accorder pour ces immeubles. A l'heure actuelle, après estimation, en 1928, de la majeure partie de ces immeubles il est procédé au règlement des sommes dues pour les terres reprises par l'Etat.

Indemnité pour les immeubles rachetés par contrainte. Estimation. Le prix de rachat des immeubles fonciers rachetés par contrainte est constitué par la valeur globale des terres, des bâtiments, des bois et des eaux et de la partie non-amortie des mises de fonds pour les investissements, déduction faite des servitudes grevant ces immeubles.

Pour fixer les normes d'estimation pour les terrains rachetés, par contrainte, le territoire entier de l'Etat est divisé en cinq districts économiques. Les prix de terre de la même qualité dans les districts économi-



Colonies créées sur les terres remembrées du village de Milusze (après le remembrement).

ques particuliers, selon la densité de la population, le niveau de la culture, de la demande de terre et du développement de l'industrie oscille aux environs de la proportion 100: 84 : 71 : 55 : 35 pour les terres de classe moyenne. Les dispositions sur l'estimation établissant la valeur d'un ha de classes particulières de terres (terres arables, prairies, pâturages et eaux) dans divers districts économiques fixent les principes de réduction ou de majoration de ces prix.

Les réductions des prix unitaires sont pratiquées seulement dans les cas où le bien-fonds donné est situé sur le terrain des districts classés dans les districts économiques meilleurs (I, II) et éloignés de la station ferroviaire la plus proche de plus de 20 km. (5%) ou de plus de 35 km. (10%) ou sur le territoire du III district économique et éloignés de plus de 35 km. des stations ferroviaires (réduction de 5%).

Les prix de terrains situés dans un rayon de 7 km. des stations ferroviaires sont majorés de 5 à 15% selon l'éloignement (3 — 7 km., 1 — 3 km., au dessous de 1 km.).

Les prix des terrains situés à proximité des villes sont majorés dans une plus forte mesure, notamment de 5 à 40% pour ceux éloignés de 15 km. par route battue ou de 10 km. par route vicinale pour les villes de plus de 10,000 habitants, de 10 — 25% pour ceux éloignés de 21 km. par route battue et de 15 km. par route vicinale pour les villes de plus de 20,000 habitants et de 10% pour les terrains éloignés de 35 km. par route battue et de 25 km. par route vicinale des villes de plus de 500,000 habitants.

Les terrains situés à proximité des stations climatiques ou thermales sont estimés également de 5,10 ou 15% de plus que les normes spécifiées ci-dessus.

Indépendamment des réductions et des majorations susmentionnées des majorations peuvent être appliquées aux terrains selon l'intensité de leur culture. Comme mesure d'intensité est considérée la proportion des terrains affectés à la culture des plantes sarclées par rapport à la superficie totale de l'exploitation. Ces majorations peuvent aller de 5 à 25% du prix unitaire.

Les prix unitaires sont établis en zloty or. Etant donné qu'ils ont été fixés avant la dernière réforme monetaire, ils correspondent de fait aux francs or, ce qui fait que, pour réévaluation en zloty actuels, ils doivent être multipliés par 1,72. A titre d'illustration nous reproduisons ci-dessous les prix d'un ha (en francs or) des terrains de classes excellente, moyenne et mauvaise, dans différents districts économiques:

District	Terres arables					Prairies			Pacages			Etangs poissonneux		
I	1005	670	500	50	25	1255	585	65	1005	585	65			
II	860	575	420	45	11	1075	495	60	860	495	60	3000	1200	600
III	710	475	355	35	9	885	415	45	710	415	45			
IV	550	365	275	25	5	690	320	35	550	320	35			
V	350	235	175	15	3	440	205	25	350	205	25	2400	960	480

Si le prix établi conformément aux normes ci-dessus accuse un écart trop grand avec les prix du marché de la valeur donnée ou de la valeur moyenne de rapport du bien-fonds racheté, il peut être réduit ou majoré dans les limites de 50%. La valeur de rapport est calculée par la multiplication par 20 du revenu annuel net du bien-fonds racheté pour les deux dernières années précédant le rachat. En outre le prix de rachat

ne peut être inférieur à l'estimation faite pour l'impôt sur la fortune. Il existe également une disposition stipulant que le prix de rachat ne peut être inférieur au montant du prêt, encore non remboursé grevant le bien racheté et accordé par une institution de crédit à long terme. Cette mesure garantit complètement les intérêts des porteurs des lettres de gage des institutions de crédit foncier et c'est à cette fin qu'elle a été édictée. En pratique cependant elle n'a jamais été appliquée car les normes d'estimation dépassent considérablement les limites tolérées pour l'endettement par les statuts des institutions de crédit.

b) *Paiement de l'indemnité.* L'indemnité pour les biens rachetés est payée en partie en espèces, en partie en obligations de la rente foncière 6% de l'Etat selon leur valeur nominale, en partie enfin en obligations de cette même rente d'après un cours fixé chaque année par le ministre de la Réforme Agraire d'accord avec les ministres des Finances et de l'Agriculture, cours qui ne peut pas être inférieur toutefois à 70% de leur valeur nominale. La proportion des modes de règlement particuliers est présentée par le tableau ci-dessous:

Superficie	Règlement en espèces	Règlement en obligations valeur nominale	Règlement en obligations cours officiel
Jusqu'à 1.000 ha	50%	50%	—
1.000 — 1.500 „	45%	45%	10%
1.500 — 2.000 „	40%	40%	20%
2.000 — 2.500 „	35%	35%	30%
2.500 — 3.000 „	30%	30%	40%
3.000 — 3.500 „	25%	25%	50%
au dessus de 4.000 „	20%	20%	60%

L'indemnité est réglée en deux versements: le premier jusqu'à concurrence de 75% de la valeur estimative au moment de la proposition par l'Office Foncier Régional du montant de la somme à payer et le reste, conjointement avec les intérêts pour la période entre la prise en possession de la terre par l'Etat jusqu'au moment du paiement, dans le délai de 30 jours après l'entrée en vigueur de la décision fixant le montant de l'indemnité.

Les obligations de la rente foncière de l'Etat, émises à leur valeur nominale, sont déposées à la Banque Agraire de l'Etat pour une durée de 5 ans pendant lesquels le propriétaire de l'immeuble a le droit de toucher les intérêts et le capital des obligations sorties au tirage. Cette restriction n'est pas appliquée aux créanciers hypothécaires qui reçoivent ces obligations en main en vertu de la décision du tribunal relative à la répartition de l'indemnité. Si la propriété rachetée est grevée de dettes, l'indemnité est déposée au Tribunal qui en assure la répartition entre les créanciers et le propriétaire.

Obligations de la rente foncière. Les obligations de la rente foncière 5% de l'Etat, libellées en zloty or, sont amortissables au cours d'une période de 41 ans et garanties par tous les avoirs et recettes de l'Etat et entre autres par les sommes dues au Trésor par les acquéreurs des terres rachetées, en vertu de la loi sur l'exécution de la réforme agraire.

Le gouvernement est autorisé à émettre les obligations de la rente foncière dans les limites des besoins jusqu'à concurrence d'une somme totale de 300 millions de zloty or. La I série de la rente foncière 5% de l'Etat, en coupures de 500, 1000 et 5000 zloty or

(selon la nouvelle parité 1 zloty or = 900/5332 gr. d'or fin) a été émise en vertu de l'ordonnance du 30 décembre 1927 pour un montant nominal de 50 millions de zloty. Jusqu'au 1 décembre 1928 il a été mis en circulation seulement 120.100 zloty. Ces obligations ont été rachetées, au cours de cette même période, pour amortissement, d'après leur valeur nominale.

L'amortissement des obligations de la rente foncière sera effectué par leur retrait de circulation soit par tirage soit par rachat sur le marché. Les titres sortis au tirage sont remboursés selon leur valeur nominale.

Les coupons sont payables d'avance chaque 1 juin et 1 décembre. Le dernier coupon de la série I de la rente arrivera à échéance le 1 décembre 1968.

Il est affecté annuellement à l'amortissement et au service des intérêts de la I série de la rente 2.880.300 zloty, conformément au plan publié dans le „Journal des Lois de la R. de P." 1928. Nr. 8 texte 58. L'amortissement de la rente doit être accéléré si les sommes dues par les acquéreurs des terres sont réglées dans un plus bref délai. Etant donné qu'une certaine partie des terrains sera vendue par le Trésor sous condition de règlement dans un délai inférieur à 41 ans il y a lieu de croire que la période d'amortissement effectif de la rente foncière ne sera pas supérieure à 30 — 35 ans.

L'indemnité pour les biens-fonds repris par l'Etat entre 1920 et 1925 dans les 4 voïevodies de l'est est réglée en vertu de la loi sus-mentionnée avec cette différence toutefois que la partie du règlement en espèces et les



Bâtiments d'une ferme créée sur les terres remembrées du village de Perespa (district de Łuck).

intérêts pour la période depuis la prise en possession de la terre par l'Etat jusqu'au moment du paiement de l'indemnité est effectué en titres de créances nominatifs sur le Trésor avec droit de cession remboursables en 10 annuités à partir du 31 mars 1929 jusqu'au 31 mars 1938, portant intérêt 5% par an, les intérêts dus jusqu'au 31 mars 1928 portant également intérêt au même titre que le capital de la dette.

Le programme financier - économique du Fonds de Roulement de la Réforme Agraire, joint au projet du budget pour 1929/30, prévoit qu'il sera payé pour 239.539 ha:

en titres de créance sur le Trésor	57.389.000 zloty
en obligations de la rente foncière:	
selon la valeur nominale	33.550.000 ,,
selon le cours officiel	26.078.000 ,,
au total	117.017.000 zloty

dont en titres de créance sur le Trésor à titre d'intérêts pour la période jusqu'au 31 mars 1928 — 22.821.000 zloty.

Le Fonds de Roulement de la Réforme Agraire. Pour financer la création d'une réserve de terres pour le parcellement par l'Etat et du parcellement des terres lui ayant appartenu antérieurement, a été créé en 1922 le fonds de roulement pour l'exécution de la réforme agraire. Ce fonds a été doté de statuts en 1928, en vertu de l'ordonnance du président de la République ayant force de loi et a été appelé „Fonds de Roulement de la Réforme Agraire". Ce fonds est composé:

de biens-fonds appartenant à l'Etat à quelque titre que ce soit, et gérés par le ministre de la Réforme Agraire;

par les recettes et les sommes dues pour les exploitations agricoles, lots etc. vendus par les Offices Fonciers Règionaux sur les biens-fonds de l'Etat;

des recettes et des redevances à titre d'affermage des immeubles;

des dotations en espèces du Trésor à titre de paiement du Fonds des indemnités aux anciens propriétaires pour les terres reprises par l'Etat et distribuées ensuite, en partie gratuitement, aux colons militaires dans les voïevodies de l'est;

d'obligations de la rente foncière de l'Etat remises par le ministre des Finances au ministre de la Réforme Agraire;

de titres de créance sur le Trésor remis par le ministre des Finances au ministre de la Réforme Agraire à titre de paiement des indemnités pour les terres reprises par l'Etat dans les voïevodies de l'est;

de *bénéfices sur les opérations du Fonds.*

Le Fonds de Roulement de la Réforme Agraire est destiné:

aux paiements occasionnés par la création de la réserve de terre soit en vertu de cession amiable bénévole soit par rachat forcé;

au remboursement des charges hypothécaires grevant les immeubles gerés par le ministère de la Réforme Agraire;

au paiement des coupons et au rachat des obligations de la rente foncière;

au remboursement des titres de créance sur le Trésor délivrés pour le compte des indemnités pour les terres reprises par l'Etat dans les voïevodies de l'est;

aux dépenses pour la liquidation des rapports avec les fermiers et les ouvriers lors du morcellement ainsi qu'à celles résultant de la gestion passagère des propriétés;

aux améliorations des terres pro-

pres au parcellement et gerées par le ministre de la Réforme Agraire;

à la construction de routes, ponts et puits dans les propriétés morcelées par les Offices Fonciers;

à la construction de petites exploitations dans le cas de parcellement des biens de l'Etat;

à la création d'installations d'utilité générale dans les biens-fonds parcellés par les Offices Fonciers.

Les terres appartenant à l'Etat, remises au ministre de la Réforme Agraire par le ministre de l'Agriculture, qui est chargé de la gestion des domaines de l'Etat, sont estimées selon les dispositions en vigueur pour le rachat obligatoire des terres privées. Le montant de cette estimation porte intérêt au profit du Trésor fixé, pour 1929/30, à 2% par an.

Etant donné que les frais de parcellement sont couverts progressivement non par le Fonds de Roulement, mais par le budget de l'Etat, les statuts du Fonds prevoient le remboursement de ces dépenses au Trésor.

Le ministre de la Réforme Agraire a le droit de racheter avec l'argent du Fonds les obligations de la rente foncière 5% sur le marché pour le compte de son amortissement au cours des années suivantes, de placer les disponibilités du Fonds en titres de l'Etat et de les déposer dans les établissements de crédit de l'Etat avec un préavis ne dépassant pas 6 mois.

Banque Agraire de l'Etat. Pour encourager et réaliser les travaux de parcellement, de colonisation et de régularisation des eaux, pour encourager le développement de l'agriculture, pour organiser le crédit agricoles ainsi que pour la gestion des fonds mis à cet effet à la disposition des organes de l'Etat a été créée, en 1919 la Banque Polonaise Agraire de l'E-



Bâtiments de village de Poworsk détruit pendant la guerre dont les terres sont actuellement remembrées (avant le remembrement).

tat, dénommée, à partir de 1921, Banque Agraire de l'Etat.

Au cours des cinq premières années de son existence la Banque limitait son activité aux opérations de crédit à court terme et à la gestion des fonds de l'Etat et ne pouvait pas se développer, aussi bien à cause de l'insuffisance de son capital que des conditions monétaires défavorables de cette époque.

Ce n'est qu'en 1924, après la réforme monétaire et le changement de ses statuts, que la Banque commence à développer progressivement son activité. Tandis qu'au cours des années précédentes la Banque bornait principalement son activité à la gestion des fonds de l'Etat, à partir de 1924 elle commence à développer les opérations pour son propre compte; le développement de ces opérations devient en 1927 et 1928 très important. Le développement des opérations de la Banque au cours des 5 dernières années est illustré par les chiffres suivants (en millions de zloty):

Postes du bilan	Au 31 décembre				Au 1 novembre
	1924	1925	1926	1927	1928
Actif					
Encaisse et disponibilités	3,0	2,4	7,5	14,0	18,9
Crédits à court terme	10,4	28,5	52,6	129,9	216,5
Prêts des fonds gérés par la Banque	6,4	29,9	53,4	93,8	159,8
„ en lettres de gage	—	0,1	7,8	41,4	130,1
Autres actifs	7,2	27,6	36,2	145,7	169,1
Passif					
Capitaux propres	3,1	12,0	15,0	79,1	119,3
Placement et depôts	8,9	30,3	34,0	97,7	115,5
Emissions de lettres de gage et d'obligations d' amelioration	—	0,1	7,8	41,4	130,1
Fonds gérés	13,9	34,2	61,7	120,6	179,9
Bénéfices	0,5	1,0	3,4	8,6	—
Autres passifs	0,7	11,2	35,6	77,5	149,7
Total du bilan	27,1	88,7	157,6	424,9	694,4

En novembre 1928 la dotation du Trésor pour le capital de fondation de la Banque a atteint 20 millions de zloty et à l'heure actuelle les fonds propres de la Banque dépassent 140 millions de zloty.

La Banque Agraire de l'Etat accorde des crédits à long terme, contre garantie hypothécaire, en lettres de gage 7 et 8% pour l'achat de terres provenant principalement du parcellement des propriétés privées et pour le remboursement des engagements onéreux pour les investissements.

Jusqu'au 1 décembre 1928, au cours de trois années d'activité, la Banque a consenti 25.779 prêts pour 124.970 mille zloty garantis sur 442.005 ha, dont 75% du nombre des prêts et 58% du montant des prêts pour l'achat de terres et 25% du nombre des prêts et 42% du montant pour le remboursement des engagements et pour les investissements. Le montant moyen d'un prêt s'élève à 4.850 zloty soit 550 dollars environ par débiteur. Sur le montant total de prêts de 124.970 mille zloty 88.212.000 zloty ont été consentis en lettres de gage 8% et 36.758.000 zloty en lettres de gage 7%.

Le cours en bourse de lettres de

gage 8% s'élève à 94% et celui des lettres 7% à 83 — 84%. Leur période d'amortissement est de 30 ans.

Etant donné l'intérêt relativement élevé attaché aux prêts en lettres de gage accordés par la Banque Agraire de l'Etat pour l'achat de terrains morcelés et les difficultés qu'éprouvent les exploitations nouvellement organisées à payer les annuités, l'Etat destine, à partir de 1928, certaines sommes pour la réduction de l'intérêt de ces prêts pour les acheteurs privilégiés qui, en dehors des crédits en lettres de gage, bénéficient de prêts du Fonds de subventions et de crédits de faveur. La réduction de l'interêt a été appliquée aux annuités payables en 1928/29 ainsi qu'aux autres catégories de débiteurs de la Banque de la période 1925/26 lorsque le cours de ces lettres en bourse s'élevait à peine à 80 par 100 zloty. Les dépenses nécessitées par ces réductions sont couvertes par les sommes prévues à cet effet chaque année au budget (en 1928/29 — 2 millions de zloty et 1929/30 — 1.250.000 zloty).

Financement de la liquidation des servitudes. La liquidation des servitudes, comparativement au remembrement et au parcellement entraine le moins de dépenses et se limite au paiement par l'Etat des acomptes pour les frais des travaux techniques dans les cas de liquidation forcée et à l'octroi de crédits pour la couverture de ces frais dans les cas de liquidation bénévole.

Lors de la liquidation forcée des servitudes, les Offices Fonciers de District perçoivent à titre de remboursement de frais 5 zloty par exploitation dans l'ancien Royaume du Congrès et 2 zloty dans les voïevodies de l'est et en outre, pour l'exécution des projets techniques 20 zloty par ha de terrains attribués à la communauté.



Choux cultivés sur les tourbières marécageuses du village de Rożyn (terrains améliorés et asséchés).

Dans les cas où l'établissement du projet technique présente des difficultés particulières ces taxes peuvent être majorées de 50%. Les taxes doivent être payées par les intéressés dans un délai de 30 jours à compter du jour de leur notification. Pour les nécessiteux ces taxes peuvent être créditées pour une période ne dépassant pas 5 ans et portant intérêt 4% par an plus une surtaxe pour les frais d'administration de la Banque. Dans les mêmes conditions sont accordés les crédits pour l'exécution des travaux d'arpentage dans le cas de la liquidation bénévole des servitudes.

Les dépenses de l'Etat pour la liquidation des servitudes et pour différents autres travaux moins importants ont atteint en 1926/27 245 mille zloty, et en 1927/28 517 mille zloty. En 1928/29 elles atteindront principalement 600.000 zloty.

Pour terminer il importe de présenter l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat tant budgétaires que des fonds spéciaux, pour la période 1924-1928 liées à la transformation de la structure agraire (sans tenir compte de l'action de la Banque Agraire de l'Etat dont il a été question ci-dessus)

Recettes budgétaires	28.477.264	zloty
Dépenses budgétaires	148.424.241	„
Recettes du Fonds de Roulement	48.187.121	„
Dépenses „ „ „ „	24.552.788	„
Recettes total	72.664.985	„
Dépenses total	172.977.028	„

Pour garantir le caractère durable du régime agraire nouvellement créé en Pologne la nécessité s'impose de régler par voie législative la question de l'indivisibilité des petites exploitations agricoles, et ceci pour empêcher la création aussi bien de nouvelles exploitations naines que d'échiquiers dans les villages remembrés. Sur l'initiative du Dr. W. Staniewicz, ministre de la Réforme Agraire, qui attache à cette question une grande importance, on élabore actuellement le projet d'une loi sur l'indivisibilité des petites exploitations agricoles ainsi que les projets d'ordonnances exécutives ayant pour but le financement de l'action de remboursement des co-héritiers par l'héritier recevant l'exploitation. Un des moyens de ce financement doit être basé sur les assurances.

La grande tâche de la transformation de structure agraire, qui exige, comme il ressort de ce qui précède, d'importants capitaux, est réalisée dans une faible mesure seulement à l'aide des fonds de l'Etat. Les dépenses les plus importantes sont couvertes par les intéressés eux mêmes qui, par leur épargne et en premier lieu par leur travail, contribuent, dans des conditions souvent très difficiles, au perfectionnement, à l'aide de la législation existante, de la structure agraire des campagnes et augmentent chaque année le nombre d'exploitations capables de fournir un bon rendement productif, but que se sont assigné les lois agraires polonaises.

W. Michalski.

LA BANQUE AGRAIRE D'ETAT

Après avoir reconquis son indépendance en 1918, la Pologne fut contrainte d'envisager une série de problèmes ayant une importance de premier ordre pour l'économie nationale dans le domaine de la politique agraire.

La reconstruction des exploitations agricoles détruites au cours de la guerre; la réforme du régime social et économique dans les campagnes par la voie du morcellement des grandes propriétés foncières; la liquidation des servitudes et le remembrement des exploitations agricoles divisées en échiquier; le relèvement du niveau technique de la production; l'extension de la fabrication des produits en l'adaptant aux exigences modernes et la mise en ordre du commerce agricole, de celui, surtout ayant trait à l'exportation — tels furent les problèmes auxquels durent se conformer positivement les organes gouvernementaux désireux de créer des conditions favorables au développement de l'agriculture, celle-ci étant l'une des branches fondamentales de la production nationale. Il était nécessaire, par conséquent, de mobiliser des fonds importants afin qu'une action à cet effet pût être commencée. Les campagnes, cependant, et surtout les petits agriculteurs, étaient dénués de tous fonds. Les peu nombreuses institutions de crédit rural à long terme qui travaillaient avant la guerre sous les auspices des Etats copartageants durent être liquidées. En même temps les sociétés coopératives, où se trouvaient concentrés les crédits à court terme pour les exploitations agricoles petites et moyennes, traversaient une crise sévère qui empêcha, pour de longues années, leur développement. Dans ces conditions les autorités gouvernementales désirant s'assurer les fonds nécessaires pour subvenir financièrement au programme agraire, conçurent le projet de fonder un établissement de crédit basé sur les fonds de l'Etat. C'est ainsi que la Banque Agraire d'Etat fut appelée à l'existence en 1919 en tant qu'organe de la politique gouvernementale de crédit dans le domaine de l'agriculture ayant trait surtout à la petite propriété agricole. Au cours des premières années de son existence la Banque ne put étendre son activité, à cause d'une dépréciation monétaire toujours croissante, bien que son capital social eut été augmenté à plusieurs reprises. Le développement réel des opérations de la Banque ne date, par conséquent, que de 1924, c'est-à-dire du moment de la stabilisation monétaire. Le Statut de la Banque nouvellement publié à cette époque lui assigna les tâches suivantes: de favoriser le développement de l'agriculture, de l'industrie agricole et de la reconstruction économique des villages, d'organiser le crédit pour les exploitations agricoles petites et moyennes, de favoriser le morcellement, la colonisation intérieure, les améliorations agricoles et de gérer les fonds mis, pour les besoins cités plus haut, à la disposition des organes gouvernementaux. Ces tâches furent graduellement accomplies par la Banque qui étendait son activité à mesure de l'affluence des fonds nécessaires. Cette activité comprend actuellement: le crédit à court terme, le crédit à long terme en lettres de gage, le crédit pour les améliorations en obligations et enfin le morcellement. Dans le domaine des tâches qui lui ont été confiées, la Banque assure encore la gestion des fonds budgétaires de l'Etat et la liquidation des créances bancaires des anciens Etats copartageants.

L'activité de la Banque est pré-

pondérante dans le domaine des crédits qu'elle accorde. Le relevé suivant montre le développement de ces crédits:

A C T I F:

Total au 31 décembre	Crédit à court terme	Crédit à long terme, en lettres de gage	Crédit d'améliora-tion en obli-gations	Prêts et avances des fonds budgétaires de l'Etat gérés par la Banque
	(en millions de zloty)			
1924	10,4	—	—	6,4
1925	28,5	0,1	—	29,9
1926	52,6	7,8	—	53,4
1927	130,0	41,4	—	93,8
1928	190,6	134,3	20,3	172,7

Le tableau suivant montre l'accroissement des opérations passives sur lesquelles se base l'activité de crédit de la Banque:

P A S S I F:

Total au 31 Decembre	Fonds de la Banque	Placement à terme du Tresor	Soldes crediteurs des comptes de l'Etat	Placement à terme et à vue	Réescompte	Emission des lettres de gage	Emission des obligations d'amelioration	Fonds budgétaires de l'Etat gérés par la Banque
			(en millions de zloty)					
1924	3,1	7,8	7,6	1,2	—	—	—	13,9
1925	12,0	25,4	4,4	4,9	0,0	0,1	—	34,2
1926	15,0	23,1	17,2	10,9	0,7	7,8	—	61,7
1927	79,1	63,6	36,9	34,1	—	41,4	—	120,6
1928	140,2	50,0	45,7	50,0	4,7	134,3	20,3	201,1

Ce qui est frappant dans ce relevé c'est la très forte expansion du crédit de la Banque. A partir du 1.I. 1926 jusqu'au 1.I. 1929, le montant global des prêts accordés fut presque décuplé et atteignit le chiffre de 518 millions de zloty, ce qui prouve le mieux la vitalité de la Banque.

Crédit à court terme. Parmi les diverses opérations de la Banque, c'est le crédit à court terme qui se place au premier plan, au point de vue de son étendue. Ce crédit s'élevait au 31.XII. 1928, à la somme de 190 millions de zloty. La Banque puise la plupart des fonds pour le crédit à court terme dans son capital social. Ledit capital a été versé par l'Etat le 31 décembre 1928 et s'éleva à 130.000.000 de zloty. La Banque puise encore des fonds dans les dépôts du Trésor (50 millions de zloty) et dans les soldes de divers comptes de l'Etat plus ou moins liquides (45,7 millions de zl.), ensuite, dans une mesure très restreinte, dans les dépôts privés (26 millions de zloty environ), et enfin, d'une manière transitoire seulement, avant la moisson et en automne, c'est-à-dire au moment de la plus grande tension du crédit, dans le réescompte de la Banque de Pologne. La politique de la Banque dans le domaine des opérations à court terme s'exprime principalement par la régularisation des buts et du côté technique de la ré-

partition des crédits. La nécessité de règlementer les crédits conformément à leur destination se trouve dictée par le manque de fonds disponibles en Pologne, leur rationnelle distribution étant devenue la nécessité du moment. La Banque s'efforce de réduire graduellement les prêts accordés pour des besoins d'économie générale, en augmentant simultanément les crédits destinés pour des buts clairement définis, qui garantissent le meilleur résultat économique possible, à savoir: pour l'achat de l'outillage de production indispensable tel que machines et outils agricoles, engrais chimiques, semences sélectionnées et fourrage nutritif; pour favoriser les branches de production qui ont des chances constantes de développement et des conditions favorables de vente à l'étranger comme l'élevage de bovins et de porcs, la laiterie, le commerce des oeufs, et des bacons, l'horticulture, la culture du lin, du houblon, etc., pour subvenir aux besoins des sociétés coopératives de commerce agricole en leur procurant des fonds de roulement, en fournissant des fonds pour la moisson, etc.

Le principe de la nécessité de ces crédits se trouve réalisé en subordonnant l'octroi du prêt et les restrictions qui s'y rapportent aux conditions suivantes: la Banque exige par exemple que l'emprunteur présente une facture attestant l'achat de machines agricoles, de semences sélectionnées, du fourrage nutritif, d'arbres fruitiers, etc. avant de lui verser la somme allouée à cet effet, et les crédits pour engrais chimiques sont accordés par la Banque sous forme de marchandises.

La question de la répartition du crédit parmi les agriculteurs qui présente de grandes difficultés techniques à cause de la diversité de la clientèle et des sommes minimes des prêts a été résolue par la Banque de la façon suivante: la Banque s'est servie à cet effet d'un réseau de sociétés coopératives de crédit et des caisses d'épargnes communales et de district qui fonctionnent comme appareil distributeur. Grâce à ce système la Banque arrive à un double résultat; d'une part elle se décharge du contact direct avec de nombreux débiteurs sur les institutions locales de crédit qui connaissent exactement les besoins et la solvabilité des débiteurs et d'autre part elle contribue au relèvement et au renforcement financier de la coopération agricole, en la rappelant au rôle si utile de pionnier de l'épargne dans les campagnes. Le relevé suivant présente la répartition des crédits à long terme entre les diverses catégories d'emprunteurs (total au 31.XII. 1928).

	Milliers de zloty	à proportion de
Prêts distribués directement aux agriculteurs	24.488	14,4%
Sociétés coopératives de crédit et caisses d'épargne communales et de district	94.767	49,7%
Sociétés coopératives pour le commerce du lait et des oeufs, pour le commerce agricole et autres	41.538	21.8%
Entreprises de commerce agricole et d'industrie agricole	16.580	8,7%
Banques privées	3.051	1,6%
Associations communales	2.286	2,0%
Institutions sociales de culture agricole	1.205	0,6%
Total	190,613	100%

Les prêts à court terme sont basés sur des garanties diverses qui résultent de la variété des opérations et d'une clientèle peu uniforme. Au 31 décembre 1928 il revient, de la somme totale de 190,6 millions de zloty, comme il suit: pour le réescompte d'effets — 45,9 millions de zloty, pour les prêts garantis par effets et autres documents — 110,8 millions et enfin pour les prêts en marchandises (engrais chimiques) — 33,9 millions de zloty.

Le taux d'intérêt de ces crédits varie de 8½% à 11% par an.

Pour fixer le taux d'intérêt, la Banque tient compte des éléments suivants: a) des difficultés et du coût de répartition des crédits (différenciation en sociétés coopératives centrales, sociétés coopératives locales et agriculteurs), b) du caractère de l'entreprise (coopératif ou privé) et enfin c) du genre de garantie (escompte, crédit à découvert). Il est également tenu compte du but auquel les prêts sont destinés.

Les dates d'échéance des crédits accordés sont adoptées autant que possible au moment de la fructification des placements. Ces crédits sont acquittés pour la plupart en automne, saison qui, à cause des récoltes, représente pour les agriculteurs l'époque la plus propice pour régler leurs engagements.

Crédit à long terme en lettres de gage.

Le crédit à long terme en lettres de gage de la Banque présente une grande importance pour les agriculteurs petits et moyens. Ce crédit a été organisé à la fin de 1925 et atteignit dans sa progression accélérée, la somme de 134,3 millions de zloty au 31 décembre 1928, malgré que ce développement eut subi divers empêchements.

Le manque de capitaux que tout le monde éprouve et la capacité restreinte du marché qui en résulte sont cause que les conditions du placement des lettres de gage en Pologne ne sont pas favorables.

Le gouvernement a donc formé le projet de fonder une Banque Centrale de Crédit Foncier qui s'occuperait du placement à l'étranger des lettres de gage et des obligations des institutions polonaises de crédit. La réalisation de ce projet, élaboré de concert avec les représentants d'un groupe important de capitalistes américains, sera l'oeuvre d'un très proche avenir.

Le taux d'intérêt des lettres de gage de la Banque Agraire d'Etat est de 7% par an. Ces lettres qui jouissent des privilèges de titres pupillaires sont évaluées en zloty or et en leur équivalent en dollars des Etats-Unis, florins hollandais, livres sterling et francs suisses. La Banque garantit par tout son avoir le paiement des lettres de gage et des coupons, et en particulier par le fonds de réserve des lettres de gage et des obligations. Le Trésor de l'Etat se porte aussi garant de leur paiement. Chaque lettre de gage sera retirée de la circulation dans les 30 ans et demi à compter de la date de son émission.

La Banque accorde des prêts en lettres de gage pour deux destinations essentielles: l'achat de terres et les investissements. Les acquéreurs de terres provenant du morcellement des grandes propriétés bénéficient, pour la plupart, du crédit pour l'achat de terres. L'action financière ayant trait à la réforme du régime social et économique des campagnes se base principalement sur ce crédit. Le crédit pour investissements est la source principale dans laquelle les agriculteurs petits et moyens puisent les fonds nécessaires pour des débours et des améliorations stables dans leurs exploitations, contribuant

ainsi à relever le côté technique de la production.

Le terme d'amortissement des prêts à long terme en lettres de gage est de 10, 20 et 30 ans.

Lesdits prêts sont garantis par les hypothèques des biens fonciers et la Banque exige en principe qu'ils soient garantis en première hypothèque. Elle ne déroge à ce principe que dans des cas tout à fait exceptionnels. Cependant, dans les voiévodies orientales et centrales la plupart des exploitations rurales ne possèdent pas d'hypothèque définitivement enregistrée, ce qui représente, sur une si vaste étendue, un obstacle sérieux au développement du crédit à long terme. Afin d'écarter cette difficulté, la Banque fait des démarches pour que la procédure d'enregistrement des hypothèques des petites propriétés soit simplifiée. En même temps, la Banque a mobilisé des prêts spéciaux pour régulariser l'état juridique des petites exploitations. Dès que l'hypothèque est enregistrée ces prêts sont convertis en prêts à long terme en lettres de gage. Le montant d'un prêt en lettres de gage ne peut dépasser les ⅔ de l'évaluation faite sur les lieux et ⅓ de l'évaluation faite sur la base de documents — les normes d'évaluation étant maintenues dans des limites raisonnables.

Crédit d'amélioration en obligations. Ce crédit a été mobilisé au cours de 1928 et semble représenter l'étape finale et la plus importante des efforts persévérants de la Banque dirigés vers la reconstruction du crédit rural en Pologne. Cet effort est le plus considérable parce que l'action d'amélioration conçue sur une très vaste échelle permettra de mettre à profit toutes les possibilités de développement de l'agriculture en Pologne, soit par le relèvement du rendement peu élevé de la production, soit par la culture de nouveaux terrains sur une vaste étendue. C'est ainsi que le crédit d'amélioration de la Banque jouit d'un grand succès auprès des agriculteurs, ce qui est le mieux prouvé par le fait qu'au 1 janvier 1929, c'est-à-dire à l'échéance d'un semestre seulement, la somme totale des prêts accordés s'élevait à 41,1 millions de zloty et le montant des acomptes versés sur ces prêts fut de 20,3 millions de zloty. Le développement de ce crédit dépendra évidemment, dans la suite, de la possibilité de placer les obligations sur les marchés étrangers.

Le taux d'intérêt des obligations d'amélioration est le même que celui des lettres de gage, c'est à dire de 7% par an. Elles jouissent de tous les droits de titres pupillaires et de la garantie du Trésor de l'Etat. Elles sont évaluées en zloty or et en équivalent en monnaies étrangères stables. Mais leur terme de circulation est plus court que celui des lettres de gage, car elles doivent être retirées de la circulation dans les 15 ans, qui suivent la date de leur émission.

Les buts pour lesquels la Banque accorde des prêts d'amélioration sont très variés et comprennent, en principe, toutes les catégories spéciales d'amélioration. Les sociétés d'irrigation, les communes rurales et toutes les personnes physiques et morales peuvent bénéficier de ces crédits, indépendamment de l'étendue des terrains qu'elles détiennent, c'est-à-dire que même les grands propriétaires fonciers peuvent en profiter, ce qui n'est pas le cas des autres crédits de la Banque accordés seulement aux petits agriculteurs.

Afin que les aménagements d'amélioration soient exécutés conformément aux conditions requises, la Banque verse des acomptes sur les prêts qu'elle accorde, au fur et à mesure du progrès des travaux en vue desquels le crédit a été accordé.

Les prêts sont garantis — pour les sociétés d'irrigation — par les reconnaissances desdites sociétés (art. 160 du Régime des Eaux), pour les communes rurales par des prescriptions auxquelles l'emprunteur s'engage de se conformer en contractant l'emprunt et enfin, pour toutes les personnes physiques ou morales, ils sont garantis en première hypothèque.

Bien que le montant maximum du prêt ne peut pas dépasser le montant total du devis, il doit être cependant compris dans les ⅔ de l'évaluation faite sur les lieux et dans les ⅓ de celle faite sur la base de documents produits, majorée de 75% de la plus-value résultant de l'amélioration des terrains.

L'amortissement du crédit est réparti sur 15 ans à condition que le remboursement du capital (mais du capital seulement) ne commence qu'après une période de faveur de 2 ans et demi. Le ministère de la Réforme Agraire a transféré à la Banque certaines sommes prévues au budget de l'Etat pour la diminution du taux d'intérêt des prêts en obligations d'un ou deux points selon le genre d'améliorations.

Crédit des fonds administrés. „Les Fonds Administrés" ainsi appelés sont les fonds budgétaires du ministère de la Réforme Agraire, du ministère de l'Agriculture et de celui des Travaux Publics destinés à l'agriculture et dont la Banque assure la gestion. Les prêts accordés sur ces fonds servent pour ainsi dire de crédits complémentaires à ceux qui sont distribués par la Banque aux agriculteurs. Leur caractère est celui d'un secours offert par l'Etat aux cultivateurs, et ils sont accordés à des conditions de faveur et pour des buts spéciaux, au cas où les autres crédits de la Banque n'auraient que partiellement l'effet désiré. Les prêts accordés sur les fonds du ministère de la Réforme Agraire sont destinés à la colonisation intérieure civile et militaire, au remembrement, etc. Ceux accordés sur les fonds du ministère de l'Agriculture sont destinés à encourager l'élevage, à favoriser les améliorations, l'horticulture, etc. Ceux du ministère des Travaux Publics — à la reconstruction des fermes détruites par la guerre.

Les prêts accordés sur les „fonds administrés" représentent des sommes considérables, qui augmentent d'année en année. Ils s'élevaient au 31.XII. 1928 à une somme de 167 millions de zloty, dont il revient aux prêts des fonds du ministère de la Réforme Agraire 96,3 millions, du ministère de l'Agriculture 26,1 millions de zloty, du ministère des Travaux Publics 44,4 millions de zlotys, du ministère des Finances — 0,2 millions de zloty. La répartition des crédits des fonds administrés incombe aux autorités gouvernementales, la Banque n'en assurant que la gestion, conformément aux principes établis par les lois, les arrêtés et les réglements des ministères respectifs.

Morcellement. Outre les subventions accordées pour la réforme du régime foncier sous forme de crédit à long terme pour l'achat de terres, la Banque coopère, dans son activité agraire avec l'Etat pour la réalisation de cette réforme. Ladite activité comprend le morcellement des biens fonciers fait pour le compte de la Banque et pour celui de leurs propriétaires. Les résultats obtenus jusqu'à présent par cette action, commencée en 1924, sont représentés par le relevé suivant (total au 31.XII.1928 en hectares).

Biens acquis pour le morcellement	Biens acceptés pour le morcellement en commission	Total	Biens morcelés: Biens de la Banque	Biens morcelés en commission	Total
55.536	14.490	70.026	21.140	5.441	26.581

Passant à une appréciation générale, on peut affirmer que grâce aux efforts de la Banque Agraire d'Etat la reconstruction du crédit rural détruit en Pologne par la guerre et par l'inflation entra, au cours des dernières années dans une voie de progrès réel, qui se traduisit par l'affluence de fonds de roulement et de placement aux petites et moyennes propriétés rurales.

La Banque Agraire d'Etat représente aujourd'hui l'une des plus importantes et des plus fortes institutions financières polonaises. Le total de son bilan s'élève au 31.XII.28 à la somme de 738 millions de zloty.

Gérard Lehman.

LE SOL POLONAIS, SES RESSOURCES ET SES BESOINS D'ENGRAIS

Le sol de la Pologne présente une très grande variété. En ce qui concerne les types de la formation du sol, nous pouvons en constater plusieurs. La plus grande partie du territoire est constituée par des sols plus ou moins podsolés, selon le climat et la nature de la roche originaire. Parmi ces terrains on peut distinguer: 1) des sols bruns forestiers faiblement podsolés, 2) des sols forestiers moyennement podsolés occupant la majeure partie de la Pologne et enfin, 3) des sols forestiers podsolés où l'horizon podsolique ne se révèle que rarement. Ces trois catégories de sols podsolés occupent la majeure partie de la superficie de la Pologne. Nous pouvons donc affirmer que le processus de podsolage est le type de la formation du sol caractéristique pour la Pologne.

En dehors des terres podsolées il existe, en Pologne, notamment dans la partie sud-est du pays, des terres humifères noires des steppes, mais leur étendue est peu importante. Ces terres humifères sont entourées de terres qui ont été humifères dans le passé et qui ont subi ensuite un processus de dégradation. Elles sont appelées terres humifères dégradées.

Il existe en outre en Pologne des terres excessivement humides, notamment des marécages et des tourbières. Une grande étendue de ces terres existe en Polésie et, en ilots moins importants, sur tout le territoire de la Pologne. D'après les calculs approximatifs les tourbières occupent dans notre pays une superficie globale de 3 millions de ha environ. Parmi les terres marécageuses il convient de classer les terres dites noires marécageuses. Elles sont assez fertiles, moins cependant que les terres noires des steppes. Dans la partie sud de la Pologne on rencontre en outre des terres qui se sont formées sur des roches riches en composés de calcium et présentent par conséquent le caractère de terres crayeuses, bonnes en général. Enfin, dans la région des Carpathes, on rencontre des terres dites „squéletiques" qui ne présentent qu'une faible valeur pour l'agriculture.

Les processus de formation du sol analogues n'aboutissent pas à la formation de terres similaires. Les terres résultantes accusent entre elles de grandes différences selon la nature de la roche d'origine. Les variations de la nature de celles-ci déterminent en effet la grande variété des terres en Pologne. Il ne faut pas oublier, en effet, que la Pologne presque entière était couverte par les glaciers et que les formations des glaciers accusent une grande variété.

Il est donc impossible de décrire, dans les limites de la présente étude tous les sols; nous devons nous borner, par conséquent, à en présenter les caractères essentiels.

En ce qui concerne l'ensemble des terres polonaises, elles peuvent être

définies comme étant de fertilité moyenne. En ce qui concerne les terres arables leur tiers environ est constitué par des terres légères sablonneuses d'une faible fertilité qui prédominent dans la partie nord de la Pologne. Elles sont fortement *podsolées* ce qui, étant donné le caractère pauvre des roches d'origine, les rend encore moins fertiles. Ces terres sont entrecoupées de terres argileuses, déjà beaucoup plus fertiles. Les plus propres à la culture agricole sont les terres qui se sont formées sur les löss. De même les terres crayeuses (à base de marne) qui exigent une culture plus soignée, peuvent être classées parmi les meilleures. Elles apparaissent dans la partie sud de la Pologne. Nous pouvons donc constater que la partie sud du pays possède en général des terres meilleures que le nord. De même la partie nord-ouest de la Pologne possède des terres meilleures que la partie nord-est, bien que pour cette dernière, la différence est moins sensible qu'entre le nord et le sud. Le sud de la Pologne est le plus fertile, tandis qu'on trouve les terres les plus pauvres dans les provinces centrales.

En raison de la grande variété des terres polonaises il est difficile de caractériser d'une façon générale leurs besoins en engrais. On peut constater seulement qu'elles éprouvent aussi bien le besoin d'engrais naturels que d'engrais artificiels. En ce qui concerne les élements nutritifs particuliers, toutes les terres polonaises, à l'exception des tourbes et de certaines terres alluviales, exigent des engrais azotés. En ce qui concerne l'acide phosphorique et le potasse les terres polonaises présentent des besoins différents, elles exigent toutefois plus souvent l'engraissement en phosphore qu'en potasse.

Le rôle le plus important, en ce qui concerne l'engraissement des terres en Pologne revient au fumier et aux engrais verts et, en second lieu, aux engrais minéraux.

La production du fumier n'est pas exactement connue, elle peut être évaluée cependant d'une façon approximative d'après l'effectif du cheptel. Les calculs approximatifs faits sur cette base indiquent que la Pologne dispose annuellement de 110 millions de tonnes environ de fumier. En connaissant la quantité du fumier et la superficie des terres arables en Pologne il a été calculé qu'avec un assolement quinquinnal, il revient environ 30 tonnes de fumier par ha. En réalité le dosage du fumier est plus fort et s'élève en moyenne à 40 tonnes par ha.

Le pourcentage de terres engraissées au fumier varie dans des proportions assez fortes selon les voïevodies. En outre la grande propriété emploie le fumier moins souvent, que la petite. Ainsi en 1923 la grande propriété a fumé environ 20% de ses terres, tandis que pour la petite propriété la proportion s'exprime par 27%. Il en résulte que la grande propriété engraisse au fumier tous les cinq ans et la petite propriété tous les quatre ans. Ce fait est dû à la production plus forte de fumier dans les petites exploitations qui possèdent un cheptel relativement plus nombreux.

Comme on le voit par ce qui précède la production du fumier en Pologne est suffisante au point de vue de la quantité. Par contre la qualité du fumier laisse beaucoup à désirer à cause de sa conservation souvent négligée. La conservation du fumier, qui présente une telle importance pour sa valeur d'engrais, est défectueuse surtout dans les petites propriétés. Ces temps derniers les milieux officiels ont porté une attention particulière à la question de l'utilisation rationnelle du fumier et il y a tout lieu de

croire qu'à la suite des mesures prises à cet effet une amélioration considérable se produira dans ce domaine dans un avenir peu éloigné.

Tandis que pour le fumier nous avons pu donner des chiffres approximatifs, ceux concernant les engrais verts défient tout calcul, même d'orientation. Nous devons donc nous borner à des données générales.

En fait d'engrais verts on cultive en Pologne presque exlusivement des papillonacées. Comme plante principale, pour engrais vert, sont cultivés le plus souvent les lupins, jaune sur les terres legères et bleu sur les terres fortes. Comme sémis sous le couvert de la céréale on emploie généralement la seradelle, et comme sémis subséquents à la récolte-les lupins et les mélanges.

Dans le domaine de l'emploi des engrais verts, surtout de ceux ensemencés après la récolte de la céréale, il reste encore beaucoup à faire et les travaux dans ce sens peuvent contribuer dans une grande mesure au relèvement de la production agricole.

Avant de passer à l'étude de la consommation et de la production des engrais artificiels, examinons les chiffres illustrant l'accroissement de la récolte consécutivement à l'emploi des engrais. D'après les données recueillies par M. I. Kosinski, figurant au tableau No. 1, la plus value de la récolte réalisée par suite de l'emploi des engrais minéraux est très importante: pour les céréales elle oscille entre 37 et 50%. Il en ressort que la réaction des terres polonaises à l'emploi des engrais minéraux est tellement forte que leur application peut contribuer à un accroissement considérable de la production agricole.

Tableau No. 1

Influence de l'emploi des engrais minéraux sur les récoltes

Céréale	Nombre d'experiences	Sans engrais artificiels		Aprés engraissage complet		Plus -value de la récolte			
		graines	paille	graines	paille	graines	paille	graines	paille
		en q par ha						en %	
Seigle	77	16.64	33.42	24.64	47.27	8.00	13.85	48.1	41
Froment	34	16.14	38.16	24.21	53.38	8.07	15.22	50.0	39
Orge	60	21.10	32.40	28.90	45.40	7.80	12.90	36.9	39
Avoine	63	21.30	32.50	28.70	44.40	7.40	11.90	34.7	36

Avant la guerre la consommation des engrais artificiels sur le territoire actuel de la Pologne s'élevait à 1,5 millions de tonnes environ. La consommation de ces engrais accusait cependant de grandes différences selon les provinces. Ces différences de l'intensité de l'engraissage ainsi que la consommation des engrais particuliers sont illustrées par le tableau suivant:

Tableau No. 2

Consommation des engrais artificiels dans les provinces particulières de la Pologne avant la guerre en tonnes

	Engrais phosphatés	Engrais potassiques	Engrais azotés	Total
Voïevodies de l'Ouest (anc. prov. Prussienne)	475.440	410.380	149.630	1.035.450
Voïevodies du centre (anc. Royaume du Congrès)	235.180	51.850	40.660	327.690
Voïevodies de Galicie (anc. prov. autrichienne)	120.000	28.330	12.000	160.330
Voïevodies de l'Est (anc. prov. russe)	19.400	4.700	3.000	27.100
Total	850.020	495.260	205.290	1.550.570

Comme on le voit par le tableau ci-dessus la consommation des engrais artificiels était la plus forte, avant la guerre dans les voïevodies de l'ouest (ancienne province prussienne). Cette différence apparait d'une façon encore plus frappante si l'on calcule la consommation des engrais par ha de terre arable qui s'élevait, pour les voïevodies de l'ouest, à 361 kg. pour les voïevodies du Royaume du Congrès à 55 kg. pour la Galicie à 42 kg. et pour les voïevodies de l'Est à 5 kg. à peine par ha.

Les différences aussi fortes de la consommation des engrais artificiels sont dues à de nombreuses causes. Il faut remarquer en tout cas qu'elles n'ont pas été déterminées par les besoins du sol en engrais. Par contre le facteur le plus important sinon décisif est celui des prix des engrais artificiels considérés par rapport à celui des produits agricoles, ce qui décide de la rentabilité de l'engraissage. Cette différence ressort du tableau ci-dessous qui présente le rapport entre les prix des principales céréales et ceux des engrais artificiels dans l'ancienne province prussienne et dans le Royaume du Congrès. Ces chiffres se rapportent évidemment à la période d'avant guerre.

Tableau No. 3

Pour 100 kg. de la récolte on pouvait acheter:

	superphosphate 16%		engrais azotés 15%		sels potassiques 40%	
	Poznań kg.	Varsovie kg.	Poznań kg.	Varsovie kg.	Poznań kg.	Varsovie kg.
Seigle	310	150	80	46	420	80
Froment	380	200	100	66	500	110
Orge	310	160	80	53	420	90
Avoine	320	160	80	53	430	90
Pommes de terre	94	25	26	7	125	13
Betteraves	44	25	13	7	60	15

Nous observons une très grande différence des prix des engrais artificiels à l'avantage de l'ancienne province prussienne. Cette différence apparaît de la façon la plus manifeste pour les sels potassiques, ensuite pour

les engrais phosphatés et enfin pour les engrais azotés. En ajoutant encore à cette différence des prix les crédits plus avantageux et les moyens de transport beaucoup plus commodes nous comprendrons pourquoi, dans l'ancienne province prussienne, l'intensité de l'engraissage a été beaucoup plus grande que dans les autres parties de la Pologne privées de ces avantages.

Après la restauration de la Pologne ces différences, comme il est naturel, ont été nivellées. Le tableau 4 représente le pouvoir d'achat des produits agricoles au début de 1928 pour la Pologne entière.

Tableau No. 4.

Pour 100 kg. de récolte on pouvait acheter

	superphosphate 16% kg.	engrais azotés 15% kg.	sels potassiques 40% kg.
seigle	255	80—90	270
froment	330	100—110	340
orge	270	80—90	270
avoine	250	75—90	260
betteraves	37	11—12	38

En comparant les chiffres du tableau 3 à ceux du tableau 4 nous pouvons constater que la situation a amélioré dans une forte mesure pour l'ensemble de la Pologne, tandis qu'elle n'a empiré pour l'ancienne province prussienne que faiblement. Le bénéfice net calculé en % du capital employé pour l'engraissage, est très important puisqu'il s'élève en moyenne à 200%.

Il y a donc lieu de s'attendre que, dans ces conditions de rentabilité et si les autres facteurs (en premier lieu les crédits pour les engrais) évoluent d'une façon favorable, la Pologne arrivera bientôt à consommer sur son territoire entier autant d'engrais que ses provinces occidentales avant la guerre.

En partant de cette hypothèse d'ailleurs très probable, et en admettant que ces conditions favorables ne changeront pas, nous arriverons à la conclusion que la Pologne, dans un avenir relativement peu éloigné, consommera les quantités suivantes d'engrais artificiels:

engrais phosphatés environ	4.000.000 de tonnes
„ potassiques „	3.500.000 „
„ azotés „	1.300.000 „
total	8.800.000 „

soit près de 9 millions de tonnes d'engrais artificiels. Une pareille augmentation de la consommation aurait pour résultat un accroissement énorme de la valeur de la production agricole de la Pologne.

La guerre mondiale et ses conséquences ont eu pour résultat l'abandon presque complet de l'emploi des engrais artificiels, comme en témoignent les chiffres suivants illustrant la consommation totale des engrais artificiels au cours des années particulières:

	consommation des engrais en milliers de tonnes
1919	9
1920	36
1921	99
1922	150
1923	334
1924	370
1925	594
1926	550
1927	861
avant la guerre	1551

Nous voyons donc qu'après avoir disparu presque complètement, au cours des années d'après guerre, la consommation des engrais artificiels commence à augmenter progressivement sans atteindre cependant le niveau d'avant guerre et en n'atteignant encore que 10% de la consommation possible calculée par nous.

La consommation des engrais artificiels particuliers au cours des dernières années est illustrée par le tableau suivant (en tonnes):

Engrais	1923	1924	1925	1926	1927
Phosphatés	148.772	187.615	282.596	219.527	395.158
Potassiques	81.590	84.297	183.059	198.855	288.811
Azotés	103.951	97.710	128.632	131.918	180.730
Total	334.313	369.622	594.287	550.400	864.699

Examinons maintenant la consommation des engrais particuliers et leur production en Pologne en nous servant exclusivement des chiffres se rapportant à 1927. Comme engrais phosphatés étaient employés principalement les superphosphates et les scories Thomas et, dans une très faible mesure, les phosphates bruts et les phosphorites polonais moulus. Le superphosphate était produit presque en entier par les fabriques polonaises, car sur 204.204 tonnes de superphosphate consommé 2.642 tonnes seulement ont été importées de l'étranger. Par contre, pour les scories Thomas, sur une consommation de 188.454 tonnes, 170.349 ont été importées de l'étranger. Au cours des dernières années on procède à des essais, pour le moment sur les champs d'expérimentation, pour étudier l'emploi, à la place des scories Thomas, des phosphorites polonais dont de riches gisements se trouvent en Galicie près du Dniestr et de ses affluents ainsi que près de la Vistule dans la voïevodie de Lublin. Comme on le voit par le tableau 5 la consommation des engrais phosphatés en Pologne augmente d'année en année, il importe donc de se demander si les fabriques de superphosphate existant actuellement en Pologne pourront faire face à la demande croissante, car on ne saurait envisager une augmentation de la production des scories, qui ne constituent qu'un déchet. Comme il résulte des déclarations faites par l'Union des fabriques polonaises de superphosphate, la capacité de production de ces établissements s'élève à 500.000 tonnes environ par an. On peut donc conclure que, même en réduisant les importations de scories Thomas, la Pologne pourra couvrir, pendant un certain temps encore, ses besoins de superphosphate. Si nous devions, cependant, arriver à l'intensification probable comme nous l'avons vu, de l'emploi des engrais artificiels, le développement, dans une mesure très importante, de l'industrie de superphosphate devient indispensable.

Passons maintenant à l'examen de la question des engrais potassiques.

Sur 288.811 tonnes d'engrais potassiques consommés en 1927 en Pologne 82.211 tonnes seulement étaient d'origine étrangère et le reste, soit

206.596 tonnes provenaient des mines polonaises. La Pologne se trouve dans cette situation heureuse, que de même que l'Allemagne et la France elle possède de très riches gisements de sels potassiques en Galicie, à Kałusz et Stebnik. La production de ces mines, insignifiante avant la guerre, s'est developpée considérablement, ce qui assure déjà à la Pologne une certaine indépendance. Etant donné que notre pays possède encore dans d'autres localités d'importants gisements de sels potassiques, non exploités jusqu'à ce jour, il y a lieu de croire que, sous le rapport des engrais potassiques, la Pologne deviendra complètement indépendante et pourra satisfaire la demande croissante par sa propre production.

En ce qui concerne les engrais azotés, leur consommation augmente à une allure plus rapide que celle des engrais phosphatés et potassiques. La première place, parmi les engrais azotés employés en Pologne, revient au cyanamide de calcium; en outre on consomme des quantités considérables de salpètre d'ammonium, de salpètre du Chili et de sulfate d'ammonium. Pour satisfaire ses besoins en engrais la Pologne dispose: 1) de la Fabrique de l'Etat des Composés de l'Azote de Chorzow, dont la capacité de production s'élève à 120.000 tonnes environ de composés d'azote; 2) des cokeries de la Haute Sliésie qui peuvent fournir environ 20.000 tonnes de sulfate d'ammonium, et 3) des usines à gaz produisant également environ 5.000 tonnes de sulfate d'ammonium. Au total la Pologne produit 165.000 tonnes environ d'engrais azotés. Le déficit de ce produit est, par conséquent, peu important à l'heure actuelle. En ce qui concerne la demande accrue, elle sera satisfaite par la production de la Fabrique des Composés d'Azote de Tarnow, actuellement en construction, dont la production ne sera pas inférieure à celle de Chorzow. On projette également la construction dans les autres provinces de la Pologne de fabriques pour la production d'azote lié. Sous le rapport des engrais azotés, la Pologne peut donc se suffire à elle même.

En résumant ce qui précède nous pouvons constater ce qui suit: 1) les conditions pour l'emploi des engrais artificiels en Pologne sont favorables; et la consommation des engrais artificiels augmente avec rapidité, en se rapprochant du niveau d'avant guerre;

2) étant donné que la situation actuelle est beaucoup plus favorable pour l'emploi des engrais artificiels qu'avant la guerre, il faut s'attendre à ce que la Pologne arrive, dans un proche avenir, à une consommation des engrais artificiels égale à celle d'avant la guerre dans ses provinces occidentales. La consommation totale des engrais atteindrait, dans ce cas, environ 9 millions de tonnes;

3) la Pologne peut, en général, couvrir ses besoins d'engrais artificiels, par sa propre production. Les mines de sels potassiques propres, une grande industrie de l'azote et la faculté d'exploiter ses propres gisements de phosphorites assurent à la Pologne la possibilité de couvrir une demande, même croissante avec rapidité, d'engrais artificiels. Seuls les phosphorites riches, comme matière première pour les fabriques polonaises de superphosphates, devront être importées de l'étranger.

Dr. Marjan Górski

Professeur à l'Ecole Centrale de l'Economie Rurale de Varsovie.

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE

APERÇU HISTORIQUE

La production végétale en Pologne joue, depuis longtemps déjà, un rôle très important, comme en témoigne le fait que depuis le XIII siècle la Pologne exporte des céréales. Au XIV et XV siècles des quantités importantes de céréales étaient exportées des régions sud-est de la Pologne à Constantinople.

Après la prise de Constantinople par les Turcs les exportations des céréales commencent à s'orienter de plus en plus vers le nord. A cette époque le rôle principal dans ces exportations revient à Dantzig; des quantités importantes de ces denrées sont également expédiées par les ports prussiens.

Les céréales sont principalement flottées par la Vistule, les autres fleuves notamment Warta, Notec et Odra jouent à cet égard un rôle secondaire. Une partie des exportations était acheminée par voie de terre, le plus souvent en traîneaux.

L'intensité des exportations des céréales pendant les années particulières peut être mesurée par les chiffres concernant l'exportation par le port de Dantzig qui a le rôle important d'intermédiaire entre la Pologne et les autres pays.

A la fin du XV siècle les quantités suivantes ont été exportées par Dantzig:

1490	241.060 p
1491	142.580 q
1492	256.870 q

Ce blé provenait presque exclusivement de Pologne. Au XV siècle on exportait presque exclusivement du seigle, au XVI siècle on commence également à expédier du froment; toutefois aux XVII et XVIII siècle ce sont les exportations du seigle qui prédominent.

Au XVI siècle les exportations des céréales de Pologne se sont développées dans une très forte mesure ce qui a valu à la Pologne le surnom du „grenier de l'Europe". L'accroissement de l'importance de la Pologne en tant qu'exportateur du blé était dû à cette époque d'un côté au changement des terres arables en prairies et paturages en Angleterre et dans les autres pays de l'Europe occidentale et, de l'autre, à l'intensification de la culture agricole dans les biens de la noblesse polonaise.

On rapporte qu'en 1618, année de très bonne récolte, il a été exporté par Dantzig 3.471.630 q. de céréales.

Au XVII siècle les exportations commencent à diminuer. Au cours de la dernière décade de ce siècle on exportait par Dantzig en moyenne 903.450 q. par an. La plus précaire a été la situation de l'agriculture polonaise au début du XVIII siècle sous le règne de la dynastie Saxonne; entre 1701 et 1720 la moyenne annuelle des exportations par Dantzig n'atteignait à cette époque que 585.000 q.

Sous le règne de Stanislas Auguste la situation de l'agriculture est redevenue meilleure comme en témoigne l'augmentation des exportations par Dantzig jusqu'à 1.200.000 q.

Un coup a été porté aux exportations polonaises par Dantzig par

Frédéric le Grand qui a établi illégalement en 1764 un droit de 10% „ad valorem" sur toutes les marchandises flottées par la Vistule. Après le premier partage de la Pologne les droits de douane sur les marchandises polonaises passant en transit par la Prusse ont été portés à 12%.

Malgré ces obstacles la Pologne a continué pendant la période du partage à vendre des céréales dont le contingent d'exportation s'élevait, entre 1787 et 1792, à 3—6 millions de q. par an dont 800.000 q. environ par Dantzig et le reste par Elbing, Koenigsberg, Memel et par d'autres voies.

Les partages de la Pologne, les guerres continues, les guerres à la fin du XVIII et au début du XIX siècle n'ont pas été sans exercer une influence sur la baisse de la production agricole en Pologne ce qui s'est traduit par un fléchissement des exportations.

Dans la province la plus grande de la Pologne c. à. d. dans l'ancien Royaume du Congrès, qui s'est trouvée soumis à la domination russe, l'accroissement de la population a été tellement rapide que, malgré une forte augmentation de la production agricole celle-ci n'arrivait pas à couvrir les besoins de la population indigène et il fallait recourir aux importations des céréales de Russie. Le développement de la production de 1870 à 1898 est illustré par les chiffres suivants:

	froment	seigle	avoine	orge
récolte	52%	38%	19%	33%
superficie des emblavures	40%	21%	15%	21%

La Galicie ne produisait pas non plus une quantité de céréales suffisante pour assurer le ravitaillement de la population; seule la province rattachée à la Prusse produisait des céréales en quantité excédant les besoins et jouait le rôle de grenier pour les provinces industrielles de l'Allemagne.

En ce qui concerne les pommes de terre, qui contribuent dans une si large mesure à l'alimentation de la population, la situation a été beaucoup plus favorable. Toutes les provinces de la Pologne avaient un excédent de cet article qui était exporté soit dans l'état brut, soit sous forme de produits (alcool, fécule).

Il en est de même en ce qui concerne les betteraves à sucre qui fournissaient des quantités si importantes de sucre que, les besoins locaux étant couverts, on exportait plus de la moitié de la production.

La Pologne produisait également de telles quantités de plantes siliqueuses, fourragères, papillonacées et oléagineuses qu'on pouvait exporter des quantités importantes de leurs semences.

Comme on le voit par cette brève revue de la mesure dans laquelle les besoins du pays étaient couverts, par la production végétale nationale au cours de la période d'avant guerre, les provinces russes et autrichiennes n'arrivèrent pas à couvrir leurs besoins de céréales en entier tandis que pour toutes les autres branches de la production végétale la Pologne accusait une balance active.

Il faut remarquer ici que le niveau de la culture agricole n'était pas le même dans les différentes provinces de la Pologne comme en témoignent les chiffres suivants du rendement en q. par ha. pour la période de 1909 à 1913:



Ensemencement des champs d'essais comparatifs de la S-té „UDYCZ".
voir article page 167.



Labour à 50 cm. de profondeur à Kwasów S-té „UDYCZ".
voir article page 167.

Voievodies*)	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Pomme de terre	Betterave à succre
du Centre	12,3	10,5	11,6	9,5	95	196
de l'Est	9,5	8,1	8,2	7,8	68	155
de l'Ouest	19,9	16,9	19,2	17,8	142	300
du Sud	11,7	11,3	11,2	10,6	110	200

Comme on le voit l'Etat Polonais restauré a reçu ses terres des occupants dans un état très différent sous le rapport du niveau de la culture agricole, niveau qui était le plus élevé dans les voïevodies de l'ouest.

Par suite de la guerre le niveau de la culture agricole en Pologne a baissé comme en témoignent les millions d'hectares de terres arables qui n'ont été ni cultivées ni ensemencées.

Je passe maintenant à la production végétale de la Pologne contemporaine. J'étudierai avec le plus d'attention l'orientation de la production végétale et les données statistiques sur la superficie des emblavures de différentes plantes ainsi que sur leur rendement par unité de superficie.

La surface totale de terres arables en Pologne s'élève à 18.300.000 ha, ce qui représente 48,6% de la superficie entière du pays. Les différences sous le rapport du pourcentage des terres arables sont très grandes pour les parties particulières de la Pologne: tandis qu'en Polésie ce pourcentage descend à 27,2, dans les voïevodies du Centre et de l'Ouest il varie de 54,5 à 66%. La superficie totale des emblavures augmente d'année en année: tandis qu'en 1923 elle s'élevait à 15.296.000 ha en 1927 elle a atteint déjà 16,170.000 ha ce qui représente 88,3% des terres arables.

*) Voïevodies du centre: Varsovie, Lodz, Kielce, Lublin, Białystok; Voïevodies de l'Est: Wilno, Nowogrodek, Polésie et Volhynie; Voïevodies de l'Ouest: Poznan, Poméranie, Silésie; Voïevodies du Sud: Cracovie, Léopol, Tarnopol, Stanisławow.

Les cultures céréalières.

La majeure partie des terres arables est affectée à la culture des céréales qui occupaient en 1927 56,73% de la surface cultivée.

Les superficies suivantes étaient consacrées l'année dernière aux cultures des céréales (en milliers de ha):

		par rapport au total des terres arables
Seigle	4.889	26,71%
froment	1.138	6,22%
orge	1.239	6,77%
avoine	2.620	14,32%
maïs	79	0,43%
millet	120	0,65%
sarrasin	299	1,63%
total:	10,384	56,73%

La culture des céréales particulières n'est pas également répandue dans tous les départements. Si nous désignons par le chiffre 100 la superficie totale affectée en 1927 à la culture des 4 céréales principales (seigle, froment, orge, avoine) la superficie occupée par ces cultures dans les groupes particuliers de voïevodies s'exprimera par les chiffres suivants:

Voievodies	Seigle	Froment	Orge	Avoine
du Centre	52,0	10,5	11,3	26,2
de l'Est	58,2	6,5	10,2	25,1
de l'Ouest	62,6	7,5	11,5	18,4
du Sud	28,6	20,4	17,5	33,5

Comme on le voit par le tableau cidessus *le seigle* joue le rôle le plus important dans les voïevodies de l'Est et de l'Ouest et le moindre dans celles du sud; *le froment*, par contre, occupe, proportionnellement le plus de terres dans les voïevodies du Sud et le moins dans celles de l'Est et de l'Ouest.

De très grandes différences existent en ce qui concerne la culture de *l'avoine* dans les différentes provinces de la Pologne; les étendues relativement les plus considérables sont consacrées à cette culture dans les

voïevodies du Sud ce qui tient au climat des régions montagneuses favorable à la culture de l'avoine. La moindre étendue de terres est affectée à la culture de l'avoine dans les voïevodies de l'Ouest, celle de Poznan et de Poméranie. Dans les voïevodies du Sud la culture *de l'orge* est également très répandue.

En ce qui concerne les autres céréales jouant dans l'agriculture polonaise un rôle moins important, la culture du *maïs* est pratiquée sur une large échelle dans les trois voïevodies du Sud (Stanisławow, Tarnopol, Léopol); *le millet* est cultivé principalement dans les départements de l'est et dans celui de Lublin; ce dernier, ainsi que la voïevodie de Tarnopol, possède également le plus de terres consacrées à la culture du *sarrasin*.

En ce qui concerne les récoltes des céréales on peut constater que la récolte moyenne en Pologne a atteint le niveau d'avant guerre et, pour certaines plantes particulières, l'a même dépassé.

Les récoltes moyennes en q. par ha. pour lès 5 années 1922—26 sont illustrées par les chiffres suivants:

	Seigle	Froment	Orge	Avoine	Sarrasin	Millet	Maïs
Pologne	11,2	11,7	12,3	11,7	8,3	10,1	12,2
Voïevodies							
du Centre	11,4	13,0	13,1	12,6	9,0	10,9	11,6
de l'Est	8,5	10,3	8,9	8,1	6,8	8,6	9,7
de l'Ouest	14,8	17,8	18,4	17,7	10,5	13,4	—
du Sud	10,0	9,5	10,4	10,4	9,4	11,4	12,2

Les récoltes les plus fortes, comme avant la guerre, sont enregistrées dans les voïevodies de l'ouest. La place suivante revient sous ce rapport aux voïevodies du Centre.

Il faut remarquer qu'il existe une certaine différence entre les récoltes des petites exploitations paysannes et celles des propriétés plus grandes à l'avantage de cette dernière.

A titre d'illustration je reproduis ci - dessous le tableau marquant la différence entre la récolte moyenne en q. par ha. pour la grande et pour la petite propriété suivant les années:

	1924	1925	1926	1927
Seigle d'hiver	+1,7	+2,2	+1,7	+2,2
blé d'hiver	+3,0	+3,6	+2,7	+3,0
orge de printemps	+2,3	+2,7	+2,4	+3,0
avoine	+1,4	+2,2	+1,4	+2,6

Les différences de récoltes dans la petite et grande propriétés sont dues au fait que les grandes propriétés ont plus de terrains améliorés, qu'elles emploient plus d'engrais artificiels, qu'elles cultivent mieux le sol et qu'elle emploient des semences de meilleure qualité.

En ce qui concerne les variétés des céréales, la Pologne en possède un nombre considérable, produites par des cultivateurs polonais ce qui lui permet de limiter les importations de semences de l'étranger. Ce fait présente une importance particulière pour les céréales d'hiver qui subissent les influences du climat dans une mesure beaucoup plus forte que celles du printemps.

Les variétés polonaises de *seigle* d'hiver: de Wierzbno, de Puławy, de Dankow, de Zeeland (élevé en Pologne), luttent avec succès pour la priorité contre celui de Petkus qui, avant la guerre, était la variété dominante en Pologne.

Au cours de quelques dernières années des résultats particulièrement favorables ont été obtenus avec le seigle de Puławy qui est une variété

précoce, caractérisée par sa résistance considérable à la rouille.

Le seigle de printemps est cultivé sur une très petite échelle; ses cultures n'occupent que 30 mille ha à peine.

Ce qui a été dit à propos des variétés du seigle peut être répété en ce qui concerne *le froment*. La Pologne compte de nombreux cultivateurs qui s'adonnent au selectionnement du froment, principalement d'hiver, car le froment de printemps joue un rôle beaucoup moins important (ses cultures occupent 7,7% de la superficie totale consacrée à la culture du froment). Les variétés étrangères du froment sont peu répandues en Pologne vu qu'elles sont peu réfractaires au froid. Parmi les variétés polonaises du froment sont considérées comme bonnes: „Graniatka" de Dańkow, „Wysokolitewska" de Sobieszyn et Ołtarzewo, „Ostka" à épis épais de Załęski, „Złotka" de Miczyński. „Hanka" de Miczyński. Les graines des froments polonais sont caractérisées par une forte teneur d'albumine; d'après la moyenne des analyses effectuées à Puławy (1922-1926) les graines des froments d'hiver contiennent 11,82% d'albumine (Nx5,70) et celles des froments du printemps. 15,29%.

En ce qui concerne *l'orge*, la Pologne possède des variétés cultivées dans le pays, telles: de Kutno, „Nadwiślański", de Kazimierz, Hanna Gambrinus, Hanna de Hildebrand; mais la variété la plus répandue d'orge de brasserie est „Hanna de Moravie"; au cours de quelques dernières années de très bons résultats ont été obtenus également avec des variétés allemandes „Danubja" et „Frankonja".

Les orges polonaises sont très appréciées à l'étranger grâce à leur bonne composition chimique ce qui fait que des quantités importantes en sont annuellement exportées. La qualité de l'orge polonaise est caractérisée, par exemple, par l'analyse de 44 échantillons d'orge de 1926 dans la voïevodie de Kielce effectuée par l'Institut de la culture des plantes de l'Ecole Supérieure d'Agriculture à Varsovie. D'après ces analyses la teneur moyenne d'albumine (N x 6,25) s'élevait à 11,18%.

Parmi les variétés polonaises *d'avoine* il faut mentionner les suivantes: „Sobieszynski", „Teodozja" (variété tardive), „Najwcześniejszy" de Niemiercze. Parmi les variétés étrangères les suivantes sont répandues en Pologne: avoine jaune de Lochow, Ligowo, Goldregen, Sieges, Hvitling.

Les plantes sarclées.

Le deuxième groupe très important des plantes cultivées est constitué par *les plantes sarclées* qui occupaient, en 1927, les superficies suivantes (en milliers de ha):

Pommes de terre	2,406	en rapport à la superficie totale des terres arables	13,14%
Betteraves à sucre	202		1,10%
„ pour fourrage	137,7		0,75%
Carottes	54,7		0,30%
Choux	64,0		0,35%
chicorée	2,1		0,01%
	2,866,5		15,65%

Comme on le voit par les chiffres ci - dessus, les plantes sarclées occupent plus de 15% de la superficie totale des terres arables. Cette superfi-

cie augmente d'ailleurs d'année en année aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs ce qui témoigne de l'intensification de la culture agricole en Pologne. Les provinces particulières de la Pologne diffèrent sensiblement, par le pourcentage de la superficie affectée à la culture des plantes sarclées. Le tableau suivant présente la superficie des deux plantes sarclées principales, la pomme de terre et la betterave à sucre, en % de la superficie totale des terres arables:

	Voievodies: du Centre	de l'Est	de l'Ouest	du Sud
pommes de terre	14,9%	6,7%	15,88%	15,03%
betteraves à sucre	1,04%	0,25%	3,50%	0,36%
	15,94%	6,95%	19,38%	15,39%

Les pommes de terre et les betteraves à sucre sont cultivées principalement dans les voiévodies de l'Ouest qui, comme nous l'avons noté, sont caractérisées par le niveau le plus élevé de la culture agricole, comme en témoignent les récoltes des céréales et des autres plantes. La moins importante est la superficie de ces cultures dans les départements de l'Est ce qui est dû aux conditions climatiques et au niveau peu élevé de l'agriculture. La culture des betteraves à sucre est particulièrement répandue dans les voiévodies de l'Ouest (surtout dans celle de Poznan). Parmi les voiévodies du Centre, la première place revient à cet égard à la voiévodie de Varsovie. Les voiévodies du Sud cultivent relativement peu de betteraves à sucre. Dans les deux voiévodies de l'Est (Wilno et Nowogrodek) les betteraves à sucre ne sont pas cultivées du tout.

En ce qui concerne les *différences* qui existent dans le domaine de la culture des plantes sarclées *entre les grandes et les petites exploitations* il importe de remarquer que le pourcentage moyen des terres affectées à la culture des pommes de terre est à peu près le même dans les exploitations des deux catégories; par contre, en ce qui concerne la culture des betteraves à sucre, les différences entre les exploitations petites et les grandes sont très prononcées.

Sur 202 mille ha de plantations de betteraves à sucre, il revient

aux plantations	des sucreries	3.119 ha
" "	des grandes propriétés	135.614 "
" "	des petites exploitations	63.333 "

Par conséquent, les petites exploitations qui accusent, en Pologne, trois fois plus de terres arables que les grandes, cultivent moins de la moitié de la superficie affectée à la culture des betteraves dans les grandes propriétés.

L'année dernière cependant on a observé en Pologne un accroissement plus rapide des plantations de betteraves paysannes que de celles de la grande propriété.

La culture de la chicorée est concentrée principalement dans la voiévodie de Varsovie. La seconde place revient à celle de Łodz.

En ce qui concerne les récoltes des plantes sarclées, leur moyenne pour les cinq années 1922—26 est illustrée par les chiffres suivants (en q. par ha):

pommes de terre	122
betteraves à sucre	207
betteraves pour fourrage	241
carottes	198
choux	161
chicorée	167

Les récoltes les plus fortes ont été observées dans les voiévodies de l'Ouest (en moyenne 144 q de pommes de terre et 239 q de betteraves à sucre) et les plus faibles dans les voiévodies de l'Est (100 q. de pommes de terre et 139 q. de betteraves à sucre).

De même que pour les céréales, dans les récoltes des plantes sarclées il y a des différences entre les grandes et les petites exploitations.

	1923	1924	1925	1926	1927
la récolte par ha. des pommes de terre dans les grandes propriétés a été supérieure de	15 q.	16 q.	22 q.	16 q.	19 q.

Par exemple la récolte de la betterave à sucre s'établit, en 1926, de la façon suivante:

plantations des sucreries	190 q par ha
„ des grandes propriétés	213 q „ „
„ des petites exploitations	177 q „ „

En ce qui concerne les variétés des pommes de terre en Pologne il en existe plusieurs fort répandues et créées par le cultivateur polonais bien connu Henri Dołkowski, décédé il y a quelques années (Znicz, Switez, Gawronek, Topaz, Polanin et autres); parmi les autres variétés polonaises, il faut mentionner également la variété „Warszawa" (Varsovie) cultivée par M. Drewitz. Les variétés étrangères les plus répandues en Pologne étaient jusqu'à présent celles de Cimbal (Wohltman, Silésia, Alma), Richter (professeur Maercker, Imperator), Modrow (Industria), de Findlay (Up to date), de Lochow (Wohltmann No. 34). Depuis quelques années de bons résultats ont été obtenus avec les variétés de Kameke (Deodara, Hindenburg, Parnasia) et de Modrow (professeur Gisevius).

La teneur de fécule des pommes de terre industrielle oscille, en Pologne, dans les environs de 18% en atteignant dans les années de bonne récolte 20% et même davantage.

Sous le rapport des *semences de betteraves* la Pologne bénéficie de conditions favorables car les semences des cultivateurs polonais ne cèdent en rien aux semences étrangères et souvent, au cours des expériences comparatives, se montrent supérieures. Depuis quelques années des résultats favorables ont été obtenus au cours des expériences avec les semences de Janasz, de la S. A. „Wielkopolska Sandomierska Hodowla Nasion", „Buszczyński", „Udycz" S. A.

Dans ces conditions la Pologne n'importe pas de semences de betteraves à sucre et même, au contraire, elle en exporte à l'étranger. Au cours des deux derniers exercices les exportations des semences de betteraves à sucre atteignaient environ 4000 tonnes.

Parmi *les betteraves fourragères* les plus répandues sont celles d'Eckendorf et demi-sucre; la Pologne possède également ses propres cultures de betteraves et carottes fourragères.

Les papillonacées.

Les papillonacées sont cultivées en Pologne pour les graines, comme légumineuses fournissant des graines pour l'alimentation des hommes et le fourrage pour cheptel. Ces mêmes plantes sont ensemencées en mélanges pour fourrages verts foin et engrais vert.

En 1927 les superficies suivantes ont été ensemencées en légumineuses (pour graines):

Pois	160.395 ha, recolte par 1 ha	10,7 q
haricots, lentilles, fèves	28,682 „ „ „ 1 „	12,7 q
pois gris	24,754 „ „ „ 1 „	11,4 q
fèveroles	14,018 „ „ „ 1 „	12,4 q
vesces	80,275 „ „ „ 1 „	10,7 q
lupins	159.799 „ „ „ 1 „	12,8 q
mélanges des légumineuses	109,123 „ „ „ 1 „	13,6 q
	577,046 ha	

La superficie affectée à la culture des légumineuses pour graines constitue 3,15% de la superficie totale des terres arables.

Parmi les autres papillonacées les superficies plus importantes sont consacrées aux cultures des semences de la seradelle et du trèfle. En 1927 il était ensemencé:

seradelle pour semences	100,725 ha, récolte par ha	8,4 q
trèfle pour semences	280,575 „ „ „ 1 „	2,0 q
	381.300 ha	

ce qui fait 2,08% du total des terres arables. La production de semences de papillonacées non seulement couvre la demande intérieure mais permet à la Pologne d'en exporter des quantités importantes à l'étranger. Les importations de semences de papillonacées sont insignifiantes.

Au cours des 4 dernières années les exportations de légumineuses oscillaient entre 37 et 46 mille tonnes; l'excédent des exportations des papillonacées fourragères et des herbes variait de 35 à 46 mille tonnes.

Les principaux producteurs de semences de seradelle sont les voiévodies de Varsovie, de Poznań et de Lublin; les semences de trèfle sont produites en grande quantité dans les voiévodies de Varsovie, de Tarnopol, de Volhynie, de Poznań et de Lublin.

Les semences de trèfle sont importées en Pologne par le Danemark et la Suède et, en quantités moins importantes, par l'Angleterre, la Belgique et la Hollande.

Les plantes papillonacées cultivées pour fourrage occupent 1179 mille ha ce qui représente 6,44% du total des terres arables.

Une quantité importante de papillonacées est ensemencée pour engrais vert; d'après les données statistiques pour 1927 des papillonacées ont été ensemencées pour engrais vert sur 529 mille ha ce qui fait 2,9% de la superficie totale des terres arables. On sème principalement, pour engrais vert, le lupin et, en second lieu, la seradelle.

Il faut mentionner que des travaux très sérieux sont poursuivis en Pologne sur la culture du lupin: à l'Institut National Polonais d'Economie Rurale à Puławy le Dr. Sypniewski a obtenu une nouvelle variété de lupin à feuille étroite et à fleur rose (Lupinus angostifolius var roseus praecox Pulaviensis) dont la période de végétation est de 10 jours plus courte que celle des autres variétés des lupins à feuilles étroites; au cours des années défavorables pour le développement du lupin cette différence est encore plus grande à l'avantage du lubin rose précoce.

On commence à s'occuper également, en Pologne, de la culture du trèfle; c'est la société anonyme „Udycz" qui se consacre à cette tâche à Borsuki (voiévodie de Volhynie) et à Kwasów (voiévodie de Kielce).

Les plantes industrielles.

Parmi les *plantes dites industrielles* on cultive en Pologne les suivantes dont les cultures occupaient, en 1927, les superficies ci-dessous.

Colza d'hiver et d'été	46.144 ha,	récolte	10,7 q par ha
Lin	109,506 „	„	(7,1 q graine par ha (6,2 q filasse par ha
Chanvre	43,575 ha,	„	(7,3 q graine par ha (7,0 q filasse par ha
Pavots	3,438 „	„	6,5 q „ „
Houblon	2,579*) „	„	7,6 q „ „
Tabac	2,889 „	„	16,5 q „ „
Total	208,131 ha.		

Les plantes industrielles occupent par conséquent 1,1% du total des terres arables. On peut constater, en général, que la superficie des cultures industrielles a augmenté par rapport à la période d'avant guerre. Ainsi par exemple la superficie des plantations du colza a atteint, en 1927, 153,2% de celle d'avant guerre, celle des plantations du lin — 133,9%, celle du chanvre — 132,5% et celle du tabac 120,3%.

Sans occuper une grande superficie les plantes industrielles jouent un rôle important dans la balance commerciale de la Pologne.

La culture du *colza* est répandue principalement dans les voiévodies du centre (Lublin, Lodz, Varsovie et Kielce), ainsi qu'en Poznanie et en Poméranie.

Le lin et le chanvre sont cultivés en Pologne aussi bien pour la filasse que pour les graines. En ce qui concerne les plantes fournissant des graines oléagineuses, leur récolte varie d'année en année. Parfois le pays en possède un excédent et les exportations sont supérieures aux importations; il y a par ailleurs des années où les importations sont supérieures aux exportations. La balance des graines oléagineuses avec l'étranger pour les 4 dernières années accuse toutefois un solde général actif de la Pologne.

La culture des plantes textiles s'est développée en Pologne après la guerre. Sous le rapport de la superficie des plantations du lin la Pologne occupe en Europe la deuxième place (la première revient à la Russie) et au point de vue des plantations du chanvre — la troisième après la Russie et l'Italie.

La culture du lin est répandue principalement dans les voiévodies du Nord-Est (Wilno et Nowogrodek) ainsi que dans certaines voiévodies du Centre (Białystok et Lublin). On cultive le chanvre surtout dans les voiévodies du Sud-Est (Léopol, Stanisławow et Tarnopol) ainsi que dans ceux de Lublin et de Volhynie. La culture des plantes textiles est pratiquée principalement dans les petites exploitations; elle pourrait être développée dans une forte mesure car la Pologne possède des provinces dont le sol et le climat répondent aux conditions que requiert la culture de ces plantes. A l'état actuel de ces cultures la Pologne exporte déjà des quantités importantes de paille ou de filasse: en 1927 on a expédié 17,192 tonnes de lin et 3.022 tonnes de chanvre.

Au cours des dernières années on

*) D'après les données du Syndicat des planteurs de houblon la superficie des plantations de houblon s'élève à 3,500 ha.

a voué beaucoup d'attention au relèvement de la culture du lin et à l'amélioration de son traitement. On entreprend des expériences collectives avec les différentes variétés du lin et on a commencé des travaux pour la culture du lin.

En ce qui concerne la culture du *houblon* elle est concentrée dans plusieurs voiévodies, notamment dans celles de Volhynie, de Lublin et, en moindre quantité, dans les voiévodies de Kielce, de Léopol, de Tarnopol et de Poznan (dans les environs de Nowy Tomyśl).

En Volhynie on trouve des houblonnières aussi bien dans les grandes que les petites propriétés (chez les colonistes tchèques). Dans le département de Lublin elles existent uniquement dans les grandes propriétés et en Posnanie principalement dans les petites exploitations. Bien que la culture du houblon a diminué en Pologne après la guerre, la production du houblon couvre entièrement les besoins intérieurs et laisse un excédent pour l'exportation qui augmente d'année en année et a atteint, au cours du dernier exercice, 1.700 tonnes.

Les conditions climatiques des districts où l'on s'adonne à la culture du houblon permettent de récolter un produit qui, sous le rapport de la qualité, ne le cède en rien aux meilleurs houblons tchèques jouissant d'une renommée mondiale, comme en témoignent les analyses des houblons polonais.

L'organisation rationnelle du commerce du houblon et la création de certaines marques définies permettra à la Pologne d'occuper sur les marchés mondiaux la place qui lui revient. Aujourd'hui les houblons polonais sont vendus à l'étranger sous la marque des pays qui les importent de Pologne.

Le tabac n'occupe chez nous qu'une faible superficie, mais il joue un rôle important en fournissant les matières premières nécessaires aux fabriques du monopole des Tabacs de l'Etat. A l'époque du roi Jean Sobieski (XVII siècle) le tabac était cultivé en Pologne sur une assez vaste échelle ce qui permettait l'exportation de cet article. Après les partages la culture du tabac fut négligée et ne se maintint que sous la domination russe aux environs de Grodno, en Volhynie et, sur une échelle plus vaste, en Galicie où elle diminuait cependant continuellement (en 1901 les plantations du tabac occupaient 2.522 ha et en 1913 — 1.579 ha seulement).

Après la guerre la culture du tabac a diminué dans une très forte proportion. Depuis la guerre la superficie des plantations du tabac augmente, bien que cette progression soit entrecoupée par des baisses passagères, comme en témoignent les chiffres suivants:

	1923	1924	1925	1926	1927	1928
plantations	1039 ha	679 ha	861 ha	1569 ha	2882 ha	3864 ha
récolte de tabac	7752 q	6336 q	8506 q	23264 q	47700 q	63000 q

Comme on le voit par le tableau ci-dessus la superficie des plantations de tabac accuse, depuis 1924, un accroissement continu. Par rapport à la superficie des plantations de tabac de 1909 — 13 celles d'après guerre s'établissent comme suit:

1926	65,4%
1927	120,3%
1928	162,3%

Etant donné le climat de notre pays nous ne pouvons pas couvrir nos besoins entiers par la production nationale et nous devons nous approvision-

ner en tabacs dans des pays plus chauds produisant des tabacs plus aromatiques. Toutefois le Monopole des Tabacs peut utiliser actuellement jusqu'a 80.000 q de tabac indigène. Les plantations de tabac sont concentrées en Galicie Orientale (voievodies de Tarnopol et de Stanisławow) et en Volhynie. Sur une moindre échelle la culture du tabac est pratiquée aux environs de Grodno (voievodie de Białystok) en Poméranie et dans les voievodies de Lublin et de Silésie.

On cultive principalement le tabac à fleurs roses (Nicotiana tabacum) notamment en Galicie et en Silésie. Le tabac à fleurs jaunes (Nicotiana rustica) est cultivée aux environs de Grodno et dans les voievodies de Volhynie, de Lublin et de Poméranie En 1928 la récolte du „Nicotiana tabacum" a atteint environ 53.000 q et celle du „Nicotiana rustica" environ 10.000 q.

Le Monopole des Tabacs s'emploie activement au relèvement de la culture du tabac en Pologne. Il a créé une station d'études près de Kołomyja (voievodie de Stanisławow). Il est procédé à des essais de culture de tabac plus aromatique dans les voievodies de Galicie Orientale (Tarnopol et Stanisławow).

Caractéristique générale de la production végétale.

Si l'on veut caractériser en quelques mots la production végétale de la Pologne on peut dire que la culture des céréales y prédomine. A côté de celle-ci un rôle important revient aux plantes sarclées et, en premier lieu, aux pommes de terre.

L'importance de la production végétale de la Pologne dans l'économie mondiale est déterminée surtout par deux plantes: le seigle et les pommes de terre. En 1927 la Pologne occupait, par la culture de ces plantes, les places suivantes:

	SEIGLE			POMMES DE TERRE		
	Superficie en 1000 ha	Récolte totale en 1000 q	Récolte en % de la récolte mondiale	Superficie en 1000 ha	Récolte totale en 1000 q	Récolte en % de la récolte mondiale
Russsie	28.161	246.000	52,6	5.536	546.810	28,7
Allemagne	4.698	68.336	14,6	2.800	375.501	19,7
Pologne	4.889	56.884	12,2	2.406	317,581	16,7

Par conséquent, sous le rapport de la superficie de seigle ensemencée la Pologne occupe la deuxième place dans le monde et au point de vue de la récolte — la troisième. En ce qui concerne les pommes de terre la Pologne occupe, aussi bien sous le rapport de la superficie des plantations que sous celui des récoltes, la troisième place au monde. Sous le rapport de la production des céréales la Pologne est à la limite de l'autarchie; au cours des années de bonne récolte elle possède des excédents de toutes les céréales pour l'exportation.

Quant à la production végétale dans les autres domaines elle permet déjà de couvrir les besoins du marché intérieur et d'exporter des quantités plus ou moins importantes des produits agricoles polonais à l'étranger.

Professeur *Witold Staniszkis.*

LES TRAVAUX D'AMELIORATIONS DES TERRAINS EN POLOGNE

Les puissances copartageantes ne prêtaient que peu d'attention au relèvement du niveau de l'agriculture en Pologne, à l'exception des autorités prussiennes qui tendaient constamment à obtenir que, dans le domaine agricole, le pays pût se suffire à lui-même, parce qu'elles n'auraient jamais pensé que la Grande-Pologne, la Poméranie et une partie de la Silésie puissent un beau jour être perdues pour elles. Par suite d'une telle attitude des autorités russes, autrichiennes et prussiennes durant la période de notre esclavage, ce n'est qu'à un faible degré que les terres polonaises purent jouir des bienfaits des travaux d'amélioration agricole contribuant à augmenter le rendement des récoltes. En Pologne, cette amélioration, par suite du drainage, est pour les blés de 40 à 60% et pour les pommes de terre et les betteraves de 100% environ bien qu'il arrive souvent que l'augmentation atteigne de 80 à 100% pour le blé et pour les plantes sarclées de 200 à 300%. A titre d'exemple, on peut nommer les drainages du poste d'études expérimentales de Kościelec où le froment en terrains non drainés donnait en moyenne durant ces trois dernières années, 14 quintaux 28 par ha., alors qu'on obtenait, en terrains drainés, 25 quint. 95 pour les terres non fertilisées et 28 quint. 14 pour les terres fertilisées. A la station d'études expérimentales de Sarny sur les tourbières améliorées qui, avant les travaux, donnaient par hectare de 10 à 15 quintaux de mauvais foin, on récolte après amélioration 100 quintaux de bon foin, soit 400 quintaux de pommes de terre, soit 1000 quintaux de choux.

La Pologne restaurée s'est trouvée en possession d'un très faible pourcentage de terres améliorées. En effet, sur une superficie totale de plus de 38.000 ha il n'y avait guère plus d'un million de hectares asséchés. Actuellement nous avons encore beaucoup à faire dans ce sens. Il y a, en Pologne environ 18.000.000 ha de terrains qui demandent à être drainés et encore davantage, soit 26.000.000 ha. qui ont besoin d'être irrigués, car nombre de terres asséchées, après écoulement des eaux stagnantes devront être irriguées si l'on veut y assurer en permanence des récoltes abondantes.

Beaucoup de ces terrains ne pourront être asséchés sans que l'on ait procédé à la régularisation des ruisseaux et des torrents dont il existe près de 10.000 klm.

Nous voyons donc que les travaux d'amélioration qui attendent la Pologne sont énormes; les frais d'exécution ne le sont pas moins. Le seul assèchement coûtera à lui seul 12 milliards de zloty dont environ 1500 millions pour la régularisation des rivières, le reste allant aux travaux d'amélioration proprement dite. Cependant ni cette somme, ni les travaux qui nous attendent ne sont pour nous effrayer, étant donné que les avantages que l'on tire des améliorations sont tellement considérables qu'ils paient largement le capital engagé.

Pour la réalisation des travaux d'amélioration, les conditions suivantes sont indispensables: 1) la compré-

hension générale de leur nécessité, 2) bases légales, 3) fonds nécessaires, 4) personnel technique qualifié. Examinons successivement ces quatre éléments tels que nous les trouvons en Pologne.

La compréhension de la valeur des travaux d'amélioration et du besoin qui s'en fait sentir, n'est pas la même sur toute l'étendue du territoire polonais et va décroissant à mesure qu'on avance d'ouest à l'est. Dans tous les cas elle augmente de jour en jour, ainsi qu'on peut en juger d'après les chiffres suivants, dénotant l'accroissement du nombre des sociétés d'amélioration constituées: en 1925 il s'en fonde à peine dix et quelques-unes; en 1926, il en existe déjà 193 et en 1927 — 307 (dont 84% sur le territoire de l'ancienne Pologne russe). Les sociétés d'amélioration sont les associations formées presque exclusivement de petits propriétaires et constituées dans le but d'améliorer des terrains unis par la communauté des intérêts économiques. Ces sociétés sont constituées en vertu de la loi de 1922 sur les eaux et bénéficient de certains droits qui ne sont point reconnus aux autres catégories de sociétés. Elles peuvent entre autres prélever sur leurs membres des cotisations et sommes dues par contrainte administrative c'est-à-dire sans avoir à engager des poursuites devant les tribunaux. Cette base légale donne aux prêteurs toute garantie de paiement aussi bien des intérêts que du principal des sommes prêtées à la société pour les travaux d'amélioration, d'autant plus que les dites sociétés sont soumises à un contrôle permanent des autorités (starostes).

Se basant sur les dispositions ci-dessus de la loi sur les eaux, les institutions qui consentent des prêts pour les travaux d'amélioration (principalement la Banque Agraire de l'Etat) n'exigent pas de garanties spéciales de la part des sociétés, alors que les autres emprunteurs doivent fournir des garanties hypothécaires.

Le commencement de l'octroi de prêts pour les travaux d'amélioration conçus sur une large échelle, date de la publication de la loi sur les Fonds de crédit d'Etat pour les améliorations votée en 1925 par les soins du Ministère de l'Agriculture. Cette année-là marque une date importante dans le développement des améliorations agricoles: la population rurale, suffisamment convaincue du rendement d'améliorations, en entreprit l'exécution, si bien que les ressources budgétaires consacrées à ces fonds devinrent rapidement insuffisantes et qu'il fallut trouver d'autres moyens de répondre aux besoins financiers qui se faisaient sentir dans ce domaine. C'est alors qu'en 1928 fut rendu l'arrêté des ministres intéressés sur l'émission d'obligations d'amélioration 7% de la Banque Agricole d'Etat. Ces obligations libellées à la fois en zloty-or, en dollars en florins hollandais, en livres sterling et en francs suisses, ont une période d'amortissement de 15 ans et bénéficient d'une garantie d'Etat pour le paiement du capital et des intérêts jusqu'à concurrence de 100 millions de zloty-or. Les prêts accordés sur les sommes provenant de la vente de ces obligations ne sont consentis que pour les améliorations dont la rentabilité est établie dans les éclaircissements techniques accompagnant le projet des travaux. Comme on le voit de ce qui précède, ces obligations donnent toute garantie à leurs acquéreurs, augmentant en même temps le montant des crédits affectés aux travaux d'amélioration.

La rapidité de l'accroissement de ces crédits peut être mesurée par les chiffres suivants: en 1925, leur montant s'élevait à 5.200.000 de zloty, en

1926 à 13.900.000, en 1927 à 25.400.000 en 1928 à environ 47.000.000. En outre durant ces 5 dernières années les budgets des différents ministères ont contribué directement aux travaux d'amélioration par une somme de 49.5 millions de zloty.

Ainsi que l'attestent les sommes créditées pour les travaux d'améliorations et le nombre des sociétés constituées chaque année, le développement des travaux va croissant d'année en année; on le constate également en examinant les statistiques des travaux accomplis (en ha.).

Nature des travaux:	1925	1926	1927
Epreuves	30.000	86.000	120.000
Projets	24.000	61.200	100.000
Travaux d'exécution	6.000	14.300	30.000

A ce développement contribue naturellement pour une large part l'action de propagande entreprise par le ministère de l'Agriculture tendant à démontrer l'importance des travaux d'amélioration, et en faveur de la création des stations d'études expérimentales, de l'abaissement du taux d'intérêt pour les emprunteurs bénéficiaires des prêts en obligations etc. etc... L'abaissement du taux d'intérêt s'effectue de telle sorte que l'emprunteur couvre une partie de l'intérêt des obligations de la Banque d'Etat (de 3 à 5%) le reste est couvert par le budget du ministère de l'Agriculture.

Un si rapide développement des travaux d'amélioration crée la nécessité de trouver en nombre suffisant un personnel technique qualifié. Le long arrêt que subit en Pologne, par suite de la guerre et de la dévaluation monétaire, le développement des travaux d'amélioration, a eu pour effet que peu de jeunes gens désirent actuellement se consacrer à ces travaux. D'autre part, l'essor rapide pris, dans ces dernières années, par les améliorations aggrava encore le manque de personnel technique: dans cette branche travaillent environ 300 ingénieurs et techniciens alors que, pour l'amélioration des terres polonaises en 50 ou 60 ans, il en faudrait 1000 sans compter les surveillants des travaux. Mais dans ce domaine également, on constate une amélioration sensible puisque actuellement, dans nos deux écoles polytechniques (Varsovie et Léopol) plus de 500 élèves s'instruisent dans les sections d'hydro-améliorations et qu'on en trouve près de 300 dans les sections d'amélioration des écoles secondaires. On a organisé en outre des cours de perfectionnement pour ingénieurs et techniciens, cours d'où sortent, après des stages pratiques, des travailleurs instruits et entrainés en vue du métier qu'ils ont choisi.

Nous voyons de ce qui précède que la Pologne s'efforce de combler rapidement les lacunes découlant de notre longue captivité et qu'elle possède tous les éléments nécessaires à l'élévation rapide de son agriculture par l'amélioration des terrains. Dans cette oeuvre, elle poursuit un but élevé; donner à l'Etat la puissance en portant plus haut l'agriculture, en augmentant le bien-être et, par là même, en arrêtant l'émigration vers les pays d'outre-mer.

S. Turczynowski, ingénieur.

L'EXPÉRIMENTATION AGRICOLE ET LA DIFFUSION DES MÉTHODES DE CULTURE AGRICOLE

L'expérimentation agricole en Pologne date déjà depuis assez longtemps et possède même une tradition vénérable. L'institut d'expérimentation organisé en 1836 auprès de l'Institut de Marymont a été, en effet, le deuxième en Europe, le premier ayant été créé à Rothamstead en 1834, et la première station expérimentale en Allemagne, celle de Mockern ne datant que de 1851. Le nombre de stations expérimentales croît rapidement dans toute la Pologne, excepté la Pologne autrichienne, auprès des écoles d'agriculture, auprès des Sociétés agricoles ou bien dans des propriétés privées.

Cet élan de l'expérimentation agricole fut malheureusement interrompu par l'insurrection de 1863 et la situation politique qui s'ensuivit, et ce n'est que vers la fin du siècle dernier que nous assistons à un renouveau de cette activité, grâce à l'initiative d'agriculteurs - praticiens qui formèrent des associations et s'engagèrent à payer durant un certain temps des cotisations destinées à l'entretien des stations. Grâce à cette initiative, nous avons eu, sur le territoire de l'ancien Royaume du Congrès, 6 stations et 21 champs d'expérimentation disposés d'une manière rationnelle et représentant les conditions physiographiques et économiques de cette région. Cette activité était cependant limitée par l'exiguité des terrains laissés à la disposition des stations et par la modicité de leurs budgets, car le gouvernement russe, tout en favorisant le développement de l'agriculture en Russie proprement dite, ne faisait presque rien sous ce rapport dans le Royaume de Pologne.

Dans les autres parties de la Pologne, le développement de l'expérimentation agricole était encore plus faible: dans l'ancienne Pologne prussienne nous n'avions que deux établissements, dans l'ancienne Pologne autrichienne — 3, et dans la Pologne russe (en dehors du Royaume) — 4, nous avions donc, au total, avant la guerre 36 établissements dont 10 stations et 26 champs d'expérimentation.

En dehors des stations agricoles et des champs d'expérimentation c'est-à-dire d'établissements de type inférieur, l'agriculture polonaise avait besoin d'une institution centrale de type supérieur où l'on pût étudier les méthodes d'expérimentation et poursuivre des travaux scientifiques plus approfondis, nécessitant des laboratoires et ne pouvant être menés à bonne fin par des stations ordinaires. Un Institut d'agriculture expérimentale n'est donc point, comme certains le croient à tort, une sorte d'école supérieure, mais un Institut d'études scientifiques de niveau supérieur.

Le premier Institut de ce genre en Pologne a été fondé en 1906 à Bydgoszcz (voiévodie de Poznan) 11 ans plus tard un second a été créé à Puławy (voiévodie de Lublin), au moment donc de sa résurrection la

Pologne possédait déjà deux Instituts d'Expérimentation Agricole organisée selon les modèles adoptés en Europe Occidentale et entretenus par le gouvernement.

L'activité de ces deux Instituts, régis par des statuts différents, n'était pas coordonnée et ce n'est que le 17 juillet 1927 qu'ils furent réunis en un seul „Institut National Scientifique d'Agriculture" ayant son siège à Puławy. Outre sa centrale à Puławy, l'Institut possède une succursale à Bydgoszcz, une station botano-agricole à Léopol, une station expérimentale alpine sur la Czarna Hora, dans les Carpathes Orientales, une Ecole d'horticulture à Zaleszczyki (voiévodie de Tarnopol) et un laboratoire de pêche maritime à la presqu'île de Hel.

D'après ses statuts l'Institut relève du Ministre de l'Agriculture Il est gouverné par 1) un Conseil Scientifique composé des directeurs des facultés et des sections; et 2) par un Directeur élu pour un an par le Conseil Scientifique.

Afin d'assurer un contact étroit avec les milieux agricoles il a été créé, auprès de l'Institu,t un „Curatorium", qui exprime l'opinion des milieux en question, donne l'initiative à des travaux d'actualité pour l'agriculture pratique, discute les programmes et le budget de l'Institut et émet des projets concernant les besoins de celui-ci.

Actuellement l'Institut possède les sections suivantes: A Puławy: 1) Agriculture, 2) Culture des Plantes, 3) Horticulture, 4) Alimentation des Animaux, 5) Elevage des Animaux, 6) Protection des Plantes, 7) Pédologie, 8) Sérologie, 9) Culture de l'osier et des arbres fruitiers.

A Bydgoszcz: 1) Agriculture avec sous-sections de technologie agricole et de fermentation, 2) améliorations agricoles, 3) protection des plantes, 4) pêche et laboratoire maritime de Hel, 5) zoo-hygiène.

A Léopol: station botano-agricole avec sous-sections: 1) des semences et 2) d'entomologie. En outre la station botano - agricole de Léopol dirige l'établissement expérimental alpin sur la Czarna Hora. A Zaleszczyki il y a un établissement d'horticulture qui étudie spécialement la culture de la vigne et des abricotiers.

Toutes ces institutions emploient environ 70 savants et un personnel nécessaire de subalternes et de bureaux. L'Etat dépense annuellement pour l'entretien de l'Institut environ 1½ millions de zloty.

Attendu que l'Institut, outre ces travaux de science pure, a pour but l'application de celle-ci à des fins pratiques, l'Etat a remis à sa disposition tout un nombre de biens fonciers d'une superficie totale d'environ 2.500 ha.

Les travaux scientifiques de l'Institut sont consignés jusqu'à présent en 8 volumes des „Mémoires de l'Institut", contenant 116 travaux originaux et en un grand nombre de publications séparées et d'articles publiés dans les publications périodiques agricoles.

Outre son activité scientifique, l'Institut s'occupe d'activité pratique dans des différents domaines. C'est ainsi qu'en 1920 l'Institut contribua grandement à la lutte contre la peste bovine venue de Russie. La section de sérologie, outre ses études scientifiques, produit des sérums et des vaccins destinés à lutter contre les maladies contagieuses des animaux domestiques. La section de zoo-hygiène, par ses travaux de diagnostique, facilite le travail des vétérinaires. Dans ses études sur la sélection des plantes cultivées l'Institut est déjà

arrivé à quelques résultats fort importants; on a obtenu par exemple une variété de seigle réfractaire à la rouille, une variété de lupin précoce, etc.

Il faut enfin mentionner la production de l'osier cultivé, d'arbres et d'arbrisseaux fruitiers. Cette production pourra à l'avenir satisfaire aux besoins de toute la Pologne sous ce rapport. Quant aux stations agricoles et aux champs d'expérimentation, comme nous l'avons déjà mentionné, la guerre mondiale a provoqué la fermeture de la majorité de ces établissements et ce n'est qu'à partir de 1918, grâce à l'aide et aux subsides du Ministère de l'Agriculture, que l'on a commencé à relever les établissements existants et à en créer de nouveaux.

Afin d'établir le plan de ce développement et de coordonner les travaux des instituts d'expérimentations, on a convoqué deux grands congrès d'expérimentation (Puławy en 1918 et Bydgoszcz en 1922) et on a organisé toute une série de conférences.

Le Ministère de l'Agriculture et les milieux agricoles intéressés se sont mis d'accord quant à l'attitude à prendre envers l'expérimentation agricole. Cette activité ne doit pas être assumée par le gouvernement mais par les organisations agricoles et communales. Quelques exceptions faites à cette règle concernent l'Institut Expérimental, qui est à la charge du Ministère de l'Agriculture, 5 stations expérimentales établies auprès des Ecoles entretenues par le Ministère de l'Instruction Publique, vu leur caractère didactique, ainsi que la station expérimentale des Tabacs entretenue par la Direction du Monopole des Tabacs. Toutes les autres stations et champs d'expérimentation sont dirigés et entretenus par des organisations agricoles et communales avec l'aide financière du Ministère de l'Agriculture et avec son aide scientifique et technique.

Les domaines de l'Etat ont réservé à l'expérimentation 150 fermes environ allant de 50 à 200 ha. Ces fermes sont affermées à des conditions très avantageuses aux organisations agricoles ou aux administrations autonomes qui s'engagent à y fonder un établissement d'expérimentation.

Un plan général des établissements à expérimentation agricole a été établi pour toute la Pologne, en prenant en considération les conditions économiques et physiographiques des différentes régions. Ce plan prévoit la création de 67 nouvelles stations et champs d'expérimentation au cours des prochaines 20 années.

Nous avons donc actuellement en Pologne les établissements d'expérimentation suivants:

1) L'Institut Scientifique avec ses 4 succursales.

2) 5 établissements d'expérimentation auprès des hautes écoles agricoles.

3) 20 stations et champs d'expérimentation dont 2 dans les voiévodies de l'Ouest, 12 dans les voiévodies du centre, 4 dans les voiévodies de l'Est et 2 dans les voiévodies du Sud.

4) Nous avons en outre 5 établissements spéciaux, à savoir: a) un établissement de la culture des tourbières à Sarny, b) deux établissements d'horticulture à Mory et à Fredrow, c) une station alpestre à Czarna Hora, d) une station expérimentale de la culture des tabacs à Piadyki, ce qui fait au total 31 établissements. Si nous ne comptons pas l'Institut scientifique et les 5 établissements scolaires, nous avons le nombre total de 25 établissements ce qui ne constitue même pas le tiers des établissements prévus par le projet.

Les moyens d'entretien de ces établissements proviennent des subventions du Ministère de l'Agriculture, de celles des administrations autonomes de la vente des produits agricoles et des subsides accordées par les organisations dirigeant les établissements. Le coût moyen de l'entretien sans compter les frais d'investissements, s'élève à 100.000 zloty environ.

Le ministère de l'Agriculture a affecté en 1928 environ 1.000.000 de zloty à l'entretien des établissements privés, et un autre million a été versé par les organisations locales.

Le personnel scientifique des stations agricoles et des champs d'expérimentation est composé d'un directeur et de plusieurs (parfois 6) assistants, en outre, dans la saison des travaux agricoles, tous les établissements engagent un certain nombre d'étudiants agronomes en qualité d'élèves.

Attendu que, d'après les principes établis, chaque établissement d'expérimentation doit avoir le caractère d'une institution d'utilité publique, et afin de leur assurer un contact plus étroit avec les milieux agricoles, chaque établissement possède un „curatorium" spécial comme organe consultatif, composé de représentants des organisations agricoles locales.

Les résultats des travaux de nos établissements d'expérimentation sont publiés soit dans la presse agricole soit dans les mémoires des établissements particuliers. Notre littérature sur ce sujet est très riche: la bibliographie de ce domaine comporte quelques centaines de pages ne contenant que des titres.

Outre les stations et les champs d'expérimentation, les établissements eux-mêmes et certaines organisations organisent des expériences collectives ayant pour but la démonstration des résultats obtenus par les établissements d'expérimentation ou bien le contrôle de ces résultats dans des conditions locales. Nous organisons actuellement environ 8.000 expériences de ce genre par an.

Les frais de ces expériences sont remboursés en partie par le ministère de l'Agriculture et les organisations intéressées et en partie par les firmes d'engrais artificiels, mais cette entreprise n'est pas dominée en Pologne par l'industrie des engrais, comme cela a lieu dans les autres pays.

Afin de coordonner l'activité d'établissements d'expérimentation particulière on a organisé en 1924 une „Union d'Etablissements d'Expérimentation Agricole de la République de Pologne" qui s'occupe d'organiser et de coordonner l'expérimentation agricole et le contrôle de celle-ci en Pologne, de représenter cette activité devant le gouvernement et la nation et de travailler en commun à unifier les méthodes d'études et à approfondir l'expérimentation en Pologne. A l'Union sont affiliés les représentants de tous les établissements d'expérimentation, les représentants des sections respectives de l'Institut Scientifique et des professeurs des Ecoles Agricoles.

La façon dont est organisée l'action d'expérimentation et de démonstration agricole, est une garantie que son développement suivra un cours normal pour le plus grand bien de l'agriculture.

Joseph Lec-Zapartowicz.



Une plantation de betteraves de la maison „K. BUSZCZYNSKI ET FILS S. A.".
voir article page 166.

Betterave porte-graines de la maison „K. BUSZCZYNSKI ET FILS S. A.".
voir article page 166.

L'INDUSTRIE GRAINIÈRE POLONAISE,

SON DÉVELOPPEMENT ET SES MÉTHODES

A l'encontre de ce que nous voyons dans les pays de l'Europe Occidentale, l'industrie grainière polonaise ne s'est pas développée de l'industrie maraîchère et florale. Ce n'est pas pour dire que les maraîchers n'aient pas contribué à la formation de nouvelles races de plantes. Bien au contraire; certaines variétés de légumes, telles concombres de Przybyszew, choux de Varsovie, laitues de Cracovie (głąbiki) sont autant de variétés locales extrêmement appréciées par les marchés polonais et, avant la guerre, russes.

Mais ce ne sont qu'exceptions. La production des semences de ces plantes ne s'est jamais développée en une industrie autonome, mais n'a été éxercée de tout temps qu'accessoirement.

La véritable industrie grainière, traitée comme spécialité, a pris en Pologne tout d'abord quelques plantes de grande culture, telles betteraves à sucre et fourragères, avoine, seigle et pommes de terre. Quand nous parlons ici d'industrie grainière polonaise, nous comprenons par là non seulement les maisons qui travaillaient dans les provinces faisant actuellement partie de la République de Pologne, mais aussi celles, qui, étant propriété de Polonais, se trouvaient dans les provinces ci-devant polonaises de l'Ukraine. Or ces maisons étaient relativement très nombreuses. Comme nous l'avions demontré dans un ouvrage publié en 1919 dans l'„Est Européen", pour 24 importantes maisons grainières existant en Ukraine au commencement de la guerre mondiale, 19 appartenaient en propre à des Polonais et les autres, à l'exception de 2, à des compagnies polono-russes, mais gerées exclusivement par des Polonais. Certaines de ces maisons avaient des exploitations et laboratoires de sélection dans les provinces faisant actuellement partie de la République de Pologne, ce qui leur a permis de continuer leur ouvrage malgré l'expropriation de leurs installations par les ukrainiens.

C'est vers 1872 qu'a été fondée la première grande maison grainière polonaise qui existe encore et se développe brillamment sous la raison sociale „A. Dobrzanski et Cie" avec spécialité de betteraves et carottes fourragères.

Quelques années plus tard, en 1876, est fondée la maison „Władysław Mayzel" (betteraves à sucre) qui s'est fait connaître sur tous les marchés grainiers de l'Europe et d'Amérique, en particulier en France, en Hongrie et en Californie. Puis vient la maison „Alexandre Janasz" (betteraves à sucre ,blé, seigle) dont la betterave se trouve, dès 1890, à la tête de toutes les variétés du monde quant à la teneur en sucre.

L'année 1886 voit la naissance de la grande maison „K. Buszczynski et fils" ci-devant „K. Buszczynski et M. Łączynski" (betteraves à sucre, blé, seigle, avoine et, plus tard, betteraves et carottes fourragères et graminées fourragères). Ces maisons sont suivies de plusieurs dizaines

d'autres dont nous ne mentionnerons que la maison „Henryk Dałkowski", devenue célèbre par ses variétés nouvelles de pommes de terre qui ont fait le tour de l'Europe Centrale.

La guerre mondiale et surtout la révolution russe ont failli détruire cette industrie, qui a débuté avec tant d'éclat. Mais les ressources vitales de la plupart des maisons en question ainsi que l'énergie de leur gérants eurent pour effet que non seulement cette industrie n'a pas périclité, mais que, bien au contraire, elle a pris après la guerre un nouvel essor.

C'est ainsi que nous voyons les maisons grainières qui n'ont pas péri pendant la guerre augmenter considérablement leur production, construire de nouveaux laboratoires, magasins, installations de séchage de beaucoup plus importants que ceux d'avant la guerre. Certaines de leur nombre, se consolident en fusionnant avec d'autres. Nous voyons enfin surgir de nouvelles „raisons sociales" de production de sémences. Les marchés à la production étrangère, surtout allemande, en sont presque complètement émancipés à l'exception, des semences de fleurs et en partie de légumes, dont la production en Pologne est assez restreinte. Toutefois sous ce rapport aussi le progrès accompli est très important. Il existe déjà plusieurs maisons polonaises qui, sans ambitionner à égaler les grandes maisons françaises et anglaises quant à la quantité des variétés cultivées, ont fait choix de quelques spécialités, dans lesquelles elles obtiennent des résultats tout-à-fait satisfaisants.

Quant aux semences de plantes fourragères (betteraves, carottes, lollium et plusieurs autres graminées, trèfle rouge amélioré etc.) aux betteraves à sucre et aux céréales, la production polonaise suffit complètement aux exigences du marché, tant au point de vue de la quantité, que de la qualité. Certaines de ces denrées sont même objet d'une exportation très importante et grandissante d'une année à l'autre. Ce sont en premier lieu les semences de la betterave à sucre, de la betterave fourragère, des carottes, du lollium et des trèfles.

Quant aux céréales, surtout quant au blé et au seigle, les variétés polonaises l'emportent de beaucoup sur les meilleures variétés étrangères quant à leur adaptation aux conditions climatériques du pays, de sorte que non seulement les blés étrangers, mais même le célèbre seigle de Petkus perd d'une année à l'autre du terrain dans sa lutte avec les seigles polonais. L'avoine précoce polonaise de Niemiercze est très recherchée dans les pays du Nord de l'Europe.

Pour aboutir à ces résultats vraiment étonnants l'industrie grainière polonaise, privée *à ses débuts* (1872) comme nous l'avons déjà dit, de toute tradition, de toute organisation, a du créer d'emblée tout son mécanisme, organisation commerciale, installations techniques, enfin — c'est bien le cas de dire „last, but not least" ses méthodes scientifiques.

Pour créer ces méthodes les sélectionneurs polonais n'ont eu d'autres ressources que les sciences biologiques.

Aussi les voyons-nous s'intéresser depuis les premières années de l'existence de leur industrie aux questions biologiques les plus abstraites. C'est d'abord la lutte entre lamarckistes et néodarwinistes. Tout d'abord c'est le lamarckisme à outrance qui domine dans les esprits de la grande majorité des sélectionneurs. L'action directe du sol et du climat sur les qualités héréditaires des plantes est acceptée comme axiome par leur grande majorité. Des dizaines, sinon des centaines, d'agriculteurs de l'Ukraine et du sud de la Pologne, se disent comme le Vieux Vagabond de

Béranger, „le soleil est à nous", c'est donc à lui d'améliorer notre betterave.

La théorie contraire, le néodarwinisme n'est accepté que par un petit nombre de sélectionneurs. C'est d'ailleurs un néodarwinisme (weissmanisme) modéré. Sans refuser absolument aux conditions ambiantes la possibilité d'agir sur les qualités héréditaires, ce groupe de sélectionneurs n'y attache qu'une importance tout au plus secondaire, ou même d'un ordre encore plus éloigné, et fonde tous leurs calculs sur la sélection entre individus élevés dans des conditions quelconques pourvu qu'identifiques pour tous les individus, parmi lesquels doit être fait le choix des meilleurs. Or de toutes les maisons grainières, dont près de 200 ont surgi depuis 1870, jusqu'au commencement de ce siècle, les seules qui ont survécu sont justement celles qui ont épousé la doctrine néordarwinienne.

Puis il s'agissait de trouver des méthodes de sélection appropriées au but qu'on recherchait. N'ayant comme point d'appui aucune tradition élaborée par des générations de sélectionneurs, comme l'avaient nos confrères français, allemands, hollandais et autres, il nous a fallu commencer par l'étude théorique des plantes que nous voulions améliorer. Cela nous a conduit à l'application des méthodes biométriques „avant la lettre", c'est-à-dire avant qu'elles n'aient évolué sous la main magistrale de K. Pearsen en cette discipline étonnante, de „biométrie classique", que nous admirons. C'était une biométrie très modeste, poligones de fréquence, traités d'après la méthode de l'auteur de ce rapport, tables de corrélation, et voilà à peu près tout. Mais, toutes simples quelles étaient, ces méthodes appliquées par les sélectionneurs polonais à peu près depuis 1893 ont donné des résultats excellents et constituent jusqu'à présent un des éléments caractéristiques de ce qu'on peut appeler l'école polonaise de sélection.

La méthode des lignées „pures" ou censées telles, a été appliquée par les sélectionneurs polonais ou au moins par ce groupe d'entre eux, „qui a survécu", dès 1890, c'est-à-dire 5 ou 6 ans avant Svalöf.

D'ailleurs, appliquée aux plantes hétérogamiques cette méthode, dont nous sommes redevables à la maison Vilmorin - Andrieux par l'intermédiaire de Charles Darwin, a été „atténuée". Des croisements plus ou moins régulièrement entrepris de temps en temps entre des lignées distinctes de betteraves, de carottes, de seigle, les mettent à l'abri d'une dégénérescence probable en cas d'une reproduction incestueuse trop prolongée.

Mais la sélection la plus savante doit être contrôlée quant à ses résultats, au moyen d'essais comparatifs. La manière, dont on faisait ces essais il y a quelques dizaines d'années, était déplorable. Les sélectionneurs, du moins certains de leur nombre comme toujours, „ceux qui ont survécu" ont été les premiers à reconnaître le caractère inadéquat de ces méthodes, surtout quand il s'agissait de constater des différences subtiles entre la productivité ou la composition chimique de différentes lignées.

Les difficultés de ces essais croissant évidemment en proportion quasi-géométrique avec le nombre des lignées à comparer, ces lignées comptant souvent par centaines ou même milliers, ce n'est que l'introduction de la méthode dite „à étalon" (polonais: wzorzec), qui a permis de surmonter ces difficultés. Aussi la voyons-nous être d'un usage courant en Pologne dès 1895 pour le moins. Or, comme nous venons de l'apprendre de l'excellent rapport du professeur Th. Römer à la session récente de

l'Association Internationale des Sélectionneurs de Plantes de Grande Culture, tenue à Prague, ce n'est que vers 1910 qu'elle s'est répandue en Europe Occidentale.

L'exécution des essais comparatifs au moyen de petites parcelles avec beaucoup de répetitions („micro-essais"), est aussi, surtout s'il s'agit des céréales, connue en Pologne depuis la fin du XIX-me siècle.

Enfin, pour pouvoir se rendre compte des progrès accomplis par la sélection, certains sélectionneurs de notre pays ont inventé la méthode de „l'étalon collectif à enchaînement" dont ils font un usage courant surtout dans le domaine de l'amélioration de la betterave à sucre.

Pour en finir avec les méthodes dont le total constitue *la méthode polonaise* de l'amélioration des plantes, nous nous contenterons de mentionner les essais collectifs dont la théorie est une acquisition de la science appliquée polonaise, en laissant de côté de nombreux détails, probablement inconnus hors de notre pays, que les visiteurs étrangers pourront apprécier à l'exposition polonaise de 1929 à Poznan.

Mais notre mémoire serait très incomplet si nous ne disions quelques mots de l'organisation de notre industrie grainière.

Toutes les maisons productrices de semences améliorées ainsi que tous les gens du métier sont groupés en une société ayant pour objet la défense de leurs intérêts communs.

Le gouvernement confère à cette Société certaines fonctions, réservées dans d'autres pays au Ministère d'Agriculture, comme p. e. l'enregistrement de nouvelles variétés, la répartition des crédits etc.

D'autre part les mêmes maisons grainières font partie d'un autre organisme connu sous le nom de „Section Centrale Grainière de la Société Centrale d'Agriculture", avec quatre section régionales. Cet organisme a pour but la coordination des intérêts des producteurs de semences avec ceux des agriculteurs, l'organisation d'expériences collectives, la publication de leurs résultats etc.

Le fonctionnement de ces deux organismes est tellement coordonné et tellement correct, que l'industrie grainière polonaise ne ressent presque pas la nécessité de l'intervention du gouvernement ou des corps législatifs, pour la défense de la propriété des nouvelles variétés et pour d'autres questions qui sont actuellement l'objet de tant de discussions dans certains autres pays.

LISTE DES MAISONS PRODUISANT LES SEMENCES*)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE TORUN.

1. Gwizdziny, Pomorze, p. Nowe Miasto— Les pommes de terre.
H. Modrow.

2. Radzyn, p. Radzyn — Les betteraves fourragères.
K. Wiechmann.

CHAMBRE AGRICOLE DE POZNAN.

3. Chrząstowo, p. Nakło, pow. Wyrzyski.— Le pois.
F. Gerstenberg.

4. Rucewko, p. Złotniki Kujawskie, pow. Inowrocław — L'orge.
L'Etat.

5. Więcławice, p. i pow. Inowrocław. — L'avoine, le froment, les betteraves à sucre.
Société Anon.
K. Buszczynski et Fils.

*) Les mots en italique indiquent les noms des propriétaires.

6. Włoszanowo, p. Janowiec, pow. Znin — Le seigle, le froment d'été et d'hiver, les pommes de terre, le lupin, les graminées, les betteraves fourragères.

Société Siew.

7. Sędziny, p. Buk, pow. Szamotuły — Les betteraves à sucre, les pommes de terre.

8. Konarzewo, p. Dopiewo, pow. Poznanski.

R. Czartoryski.

9. Słupia Wielka, p. i pow. Sroda — Les betteraves fourragères.

Blecker - Kohlsaat.

10. Kleszczewo, p. Kostrzyń, pow. Sroda — Le seigle, le froment d'été et d'hiver, l'orge, le pois.

Hildebrand.

11. Kurzagóra, p. i pow. Kościan — Les pommes de terre, le seigle, le froment, l'avoine.

Chłapowski.

12. Rogalin, p. Swiątniki n/Wartą, pow. Srem — Le seigle, le lupin.

R. Raczynski.

13. Choryn, p. Racot, pow. Kościany — Le seigle, le froment, les betteraves à sucre.

L'Etat.

14. Gola, p. i pow. Gostyn — Le froment, les pommes de terre.

E. Potworowski.

15. Kąkolewo, p. Kąkolewo, pow. Leszno Poznansk. — L'avoine.

Succ. K. Mielzynski.

16. Antoniny, p. i pow. Leszno Poznanskie — Les betteraves à sucre, le froment, l'avoine.

Sandomiersko-Wielkopolska Hodowla Nasion.

17. Poniec, p. Poniec pow. Gostyn — Les pommes de terre.

W. Mycielski.

18. Łagiewniki, p. Kobylin, pow. Kozmin— Les pois, l'orge d'hiver.

F. Przyłuski.

19. Wronow, p. i pow. Kośmin — Le pois.

F. Claassen.

20. Jezewo, p. Borek. pow. Gostyn — Le seigle.

Ł. Raczynski.

21. Szelejowo, p. Szelejowo, pow. Kozmin — L'orge, le froment.

S. Karłowski.

22. Sobótka, p. Sobótka, pow. Pleszew — Le froment, l'avoine, l'orge, les pommes de terre.

A. Stiegler.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CIESZYN.

23. Skoczow, p. Skoczow, pow. Cieszyn — Les pommes de terre.

P. Wania.

SOCIETE CENTRALE DE VARSOVIE.

24. Susk Stary, p. i pow. Ostrołęka — Le froment d'été.

J. Glinka.

25. Dembice - Kruszynek, p. i pow. Włocławek — Le froment.

I. Haackowa.

26. Łęki, p. Kutno — L'avoine, le pois.

J. Czarnowski.

27. Kutno, pow. Kutno — Le froment, l'avoine, l'orge.

Société Centr. d'Agriculture.

28. Byszewo-Goraj, p. Grabow Łęczycki— Les betteraves à sucre.

E. K. Jezierski.

29. Garbow, p. Błaszki, pow. Turecki — Les betteraves à sucre.

Kaliska Hodow. Nasion.

30. Ołtarzew, p. Warszawa, hotel Polonia —Le seigle.

J. Ryx.

31. Strzykuły, p. Warszawa, ul. Poznanska 3 m. 3 — La carotte fourragère.

W. Detkens.

32. Willanow, p. Warszawa, plac Napoleona. — Le froment, l'avoine, le seigle, les graminées, les légumes.

Bail de S-té Granum.

33. Sielec, p. Mogielnica, pow. Grojecki — Les betteraves à sucre, le froment, le seigle, l'orge.

J. Ryx.

34. Dankow, p. Błędow, pow. Grojecki — Les betteraves à sucre, le froment, le seigle, les pommes de terre.

Société Anonyme A. Janasz et Fils Dankow.

35. Wośniki, p. Radom, sk. p. 136 — Le seigle, l'avoine.

W. Pruszak.

36. Budziszowice, p. Działoszyce—Les betteraves fourragères.

W. Dobrzanski.

37. Kwasow, p. Pacanow, pow. Stopnicki— Les betteraves à sucre, le froment, l'avoine.

Société Anonyme „Udycz".

38. Krukow, p. Sandomierz — Le froment, les betteraves à sucre, les légumes.

L'Etat.

39. Złota, p. i pow. Sandomierz — Le froment.

L'Etat.

40. Miłkow. — Les betteraves à sucre.

Société Anonyme A. Janasz et Fils Dankow.

41. Puławy, p. Puławy — Le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, le lupin, les graminées.

L'Etat.

42. Motycz, p. Lublin, sk. poczt. 136 — Les betteraves à sucre.

Société Anonyme Motycz.

43. Garbatówka, p. Cycow Chełmski.—Les betteraves à sucre et fourragères.

E. Ostoja-Ostaszewski.

44. Sobieszyn, p. Ryki, pow. Garwolinski— Le froment, l'orge, l'avoine, le seigle.

T. O. R.

45. Całowanie, p. Otwock, pow. Garwolinski — Les pommes de terre.

T. Drewitz.

46. Kawęczyn, p. Łysoboki, pow. Łukowski — Le seigle.

A. Olędzki.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CRACOVIE.

47. Szczeglin, p. Pacanów pow. Stopnicki — les betteraves à sucre, le froment, les graminées.

Bail S-té An. Granum.

48. Polanowice, p. Kocmyrzów, pow. Miechów — le froment, l'orge, l'avoine, les graminées fourragères.

Frères Kleszczyński.

49. Wierzbno, p. Wierzbno, pow. Miechów — les betteraves fourragères, la carotte.

E. Kleszczyński.

51. Plebanki pod Krakowem — le froment, les pommes de terre.

E. Załęski.

52. Mydlniki pod Krakowem — le froment, les betteraves fourragères.

L'Etat.

53. Grodkowice, p. Kłaj, pow. Bocheński — le froment, l'orge, le seigle, le maïs les graminées fourragères.

K. Zeleński.

54. Kazimierza Wielka, pow. Pińczów — le froment, l'orge, le seigle.

Selecta.

55. Bobin, p. Proszowice, pow. Pińczów — le froment.

A. Romiszowski.

56. Brzezie, pow. Bochnia — le froment.

K. Zeleński.

57. Nowa Wieś, p. Kęty, pow. Bielski — les pommes de terre.

H. Dołkowska.

58. Dębica, pow. Ropczycki — les pommes de terre, le froment.

W. Dołkowski i R. Raczyńscy.

SOCIETE D'AGRICLTURE DE LEOPOL.

59. Mikulice, p. Kańczuga, pow. Przeworsk — le froment, le seigle, l'avoine, l'orge d'hiver.

S. Turnau.

60. Przeworsk, p. Przeworsk — le froment d'été et d'hiver, les pommes de terre, les graminées.

A. Lubomirski.

61. Łopuszka Mała, pow. Przeworsk — le froment.

Pogonowski.

62. Łopuszka Wielka, pow. Przeworsk — le froment d'hiver et d'été.

C-te Scipio.

63. Chłopice, p. i pow. Jarosław — le froment d'hiver et d'été.

M. Lisowiecki

64. Mołoszkowice, p. Dobrowolany, pow. Jaworów — le seigle d'hiver et d'été.

F. Chmura.

65. Zaborze, p. Zielona, pow. Rawa Ruska — le froment, le trèfle.

Z. Łączyński.

66. Tartaków, pow. Sokal — le froment, les graminées.

J. Urbański.

67. Ponikwa, p. i pow. Brody — l'avoine, l'orge.

A. Bocheński.

68. Wysuczka, pow. Borszczów — Le maïs.

C. Czarkowski.

69. Podhorce, pow. Stryj — l'avoine.

J. Brunicki.

SOCIETE D'AGRICULTURE A ŁUCK.

70. Borsuki - Borszczówka, p. Borsuki — le trèfle, la luzerne.

L. Rzewuski.

71. Zamilcze, p. Włodzimierz — le froment.

A. Sumowski.

L'INDUSTRIE DE SEMENCES

Il existe en Pologne 72 stations d'amélioration des plantes suivantes:

Blé, Seigle, Orge, Avoine, Pomme de terre, Betterave à sucre, Betterave fourragère, Carotte, Colza, Lin, Pavot, Lupin, Maïs, Sarrasin, Trèfle, Luzerne, Graminées fourragères.

Ces stations sont distribuées dans les provinces suivantes:

Centre:	Varsovie	8
	Kielce nord	1
	Łodz	2
	Lublin	6
	Białystok	1
Midi:	Cracovie	5
	Kielce sud	11
	Léopol	8
	Stanisławow	1
	Tarnopol	2
Ouest:	Torun	2
	Poznan	20
	Katowice	2
Est:	Łuck	1
	Wilno	1

Nous les énumérons ci-après en indiquant les provinces et groupements agricoles correspondants:

Chambre Agricole de Torun:

Nowe Miasto, Radzyn (Province de Torun).

Chambre Agricole de Poznan:

Wyrzyski, Inowrocław, Znin, Szamotuły-Poznansk., Sroda, Kościan, Srem, Kościany, Gostyn, Leszno, Poznan, Leszno Poznanskie, Kozmin, Pleszew (province de Poznan).

Chambre Agricole de Cieszyn:

Cieszyn (province de Katowice).

Société d'Agriculture de Varsovie:

Varsovie, Grojec, Kutno, Włocławek (prov. de Varsovie), Ostrołęka (province de Białystok), Leczycki, Turecki (province de Lodz) Radom, Działoszyce, Stopnicki, Sandomierz, Milkow (prov. de Kielce), Lublin, Puławy, Chełmski, Garwolinski, Łukowski (prov. de Lublin).

Chambre Agricole de Cracovie:

Cracovie, Bochelinski, Ropczycki, Bochnia (prov. de Cracovie), Stopnicki, Miechow, Pinczow (province de Kielce), Bielski (province de Katowice).

Société Agricole de Léopol:

Stryj (province de Stanisławow), Przeworsk, Jarosław, Jaworow, Rawa Ruska, Sokal (prov. de Léopol), Brody, Borszczow (prov. de Tarnopol).

Société Agricole de Łuck:

Borsuk, Włodzimierz (province de Łuck).

Société Agricole de Wilno:

Bieniakonie.

La plupart de ces stations s'occupent de plusieurs plantes, de telle façon que les différentes plantes peuvent être réparties dans un tableau qui indique le nombre des stations intéressées à leur amélioration.

Blé	35
Seigle	18
Avoine	17
Orge	15
Pomme de terre	14
Betteraves à sucre	12
Graminées	8
Betterave fourragère	6
Pois	5
Lupin	3
Carotte	2
Maïs	2
Trèfle	2
Luzerne	1

Ces stations sont établies sur des domaines appartenant à

l'Etat	5
Sociétés d'Agricoles	1
Sociétés Anonymes	8
Particuliers	56

Les selectionneurs sont au nombre de 110.

Les graines d'élite et des semences originales sauf les betteraves sont reproduites dans 621 domaines. Quant aux graines de betteraves à sucre elles sont produites dans 811 domaines.

La plupart des 110 selectionneurs attachés aux diverses Stations sont groupés en Association Professionnelle des Sélectionneurs polonais. Le contrôle de la production des semences est exécuté par neuf sections régionales dont six sont rattachées à des sociétés agricoles et trois à des chambres.

Nous indiquons ci-dessous les noms des sections qui figurent sur la carte jointe:

Chambres agricoles: Cieszyn (province de Katowice), Poznan, Torun, Cracovie, Varsovie, Léopol.

Sociétés agricoles: Łuck, Baranowicze (province de Nowogrodek), Wilno.

Les trois premières sont rattachées aux chambres agricoles, les six suivantes aux sociétés d'agriculture du même nom.

Les Sections semencières régionales sont



groupées en une Section centrale semencière de l'Union des Associations Agricoles polonaises, qui a son siège à Varsovie.

Ce sont ces sections régionales qui ont le contrôle des cultures de la production des semences. Ce sont elles qui décident de leur amélioration (semences qualifiées). Ce sont elles également qui proposent l'inscription à un Régistre des Nouveautés végétales, tenu à la Section Centrale. Mais c'est l'Assemblée générale de la Section centrale qui décide. L'inscription est faite tout d'abord à titre provisoire; puis des essais comparatifs sont faits pendant trois mois dans les diverses parties du pays. Ces essais ont le caractère d'un Concours national des variétés nouvelles. Ce n'est que dans le cas des résultats favorables que l'inscription au régistre est définitivement faite.

En 1927 il a été qualifié la production de 21.262 hectares se répartissant comme suit:

Seigle d'hiver	6434
Blé d'hiver	5038
Avoine	3484
Pomme de terre	2058
Orge de printemps	1668
Pois	815
Blé de printemps	511
Betterave fourragère	415
Orge d'hiver	111
Carotte	69
Seigle de printemps	4
Divers (colza, pavot, lupin etc.)	662

En ce qui concerne le blé, les données suivantes indiquent l'évolution produite depuis quatre ans.

	Surface de la production totale Ha	Surfaces qualifiées	%
1924	1.073.000	2.600	0,24
1925	1.094.000	4.229	0.39
1926	1.100.000	4.028	0.37
1927	1.139.000	5.552	0.49

Pour 1927 la répartition par régions est la suivante:

Midi (1)	501.500	1.322	0.26
Centre (2)	399.500	1.336	0.33
Est (3)	129.000	283	0.22
Ouest (4)	109.000	2.611	2.40

Ces qualifications ont été faites par les sections semencières régionales suivantes:

	Blé d'hiver	Blé de printemps
Poznan (ouest)	1767.02	307.75
Varsovie (centre)	1261.55	73.50
Cracovie (midi)	628.—	—
Léopol (midi)	597.25	96.50
Torun (ouest)	359.75	31.50
Łuck (est)	253.37	2.—
Cieszyn (ouest)	144.28	—
Baranowicze (ouest)	27.—	—

En dehors du blé, il convient de signaler les qualifications suivantes en 1927:

Plantes	Total pour la Pologne	Sections qui ont qualifié le maxim.	Surfaces qualifiées
Seigle	6434 Ha	Poznan	2675 Ha
Avoine	3484	id.	1270
Pomme de terre	2058	Torun	1018
Orge de printemps	1668	Poznan	780
Pois	815	id.	524
		Cracovie	253
		id.	54

On peut classer comme suit ces diverses sections en ce qui concerne l'importance des surfaces dont les cultures contrôlées ont été qualifiées:

Poznan (ouest)	8302 Ha
Varsovie (centre)	4438
Torun (ouest)	3177
Léopol (midi)	2003
Cracovie (midi)	1991
Łuck (est)	653
Cieszyn (ouest)	356

1) Département de: Cracovie, Léopol, Stanisławow, moitié de Kielce.

2) Département de: Varsovie, Łodz, Lublin, Białystok et moitié de Kielce.

3) Département de: Łuck, Brześc n/B., Baranowicze et Wilno.

4) Département de: Torun, Poznan et Cieszyn.

Dr. Edouard Kostecki.

K. Buszczyński & Fils S. A.
ci-devant K. Buszczyński & M. Łążyński
CULTURE DE GRAINES
Siège Central: Mazowiecka 1, Varsovie

La maison fut fondée à Niemiercze, Podolie, en 1886 par Constantin Buszczynski, ingénieur-agronome, et Michel Łążynski, fabricant de sucre, sous la raison sociale: „K. Buszczynski et M. Łążynski". L'entreprise avait pour objet la sélection des graines de betteraves et des semences de céréales. Conçue d'abord comme un établissement accessoire de l'exploitation agricole, la maison se développa rapidement en dépassant les limites modestes qui lui furent primitivement assignées.

Le but qu'elle se proposa dès le début fut la lutte contre les graines allemandes qui, à cette époque, étaient les seules connues sur les marchés du Royaume de Pologne et de l'Ukraine.

La concurrence contre les puissantes maisons de sélection allemandes fut au début extrêmement difficile par suite du peu de confiance dont témoignaient les fabriques de sucre en Pologne et en Ukraine aux graines produites dans le pays. Cependant l'activité déployée par la maison eut raison de ces préjugés et les graines polonaises occupèrent progressivement une place de plus en plus importante dans les sucreries du Royaume de Pologne et de l'Ukraine.

En même temps les graines de betteraves de la maison K. Buszczynski et M. Łążynski apparaissent sur les marchés étrangers et, progressivement, conquièrent une place importante dans les sucreries du monde entier.

Pour produire les graines dans des conditions climatériques de l'Europe Centrale, la maison créa en 1906 une nouvelle station de sélection à Gorka Narodowa près Cracovie. Plus tard elle en fonda une troisième à Idaho Falls aux Etats Unis pour produire de la graine adaptée aux conditions américaines.

Pendant la grande guerre l'activité de la maison continue sans interruption. Les deux stations travaillent jusqu'en 1918. En 1918 la station de Niemiercze tombe sous les coups de la révolution bolchéviste. Mais, grâce à l'existence de la Station de Gorka Narodowa, le travail de sélection n'est pas interrompu.

En 1920 la maison est transformée

en Société Anonyme sous la raison sociale „K. Buszczynski et Fils, S. A.". La maison fonde une nouvelle station de sélection à Więcławice près d'Inowrocław en Poznanie. En outre, des installations modernes de nettoyage et de séchage de graines sont construites à Kalisz. Des magasins spacieux sont construits à Kalisz et à Ostrowiec s/K.

La production actuelle de graines de la maison dépasse celle d'avant guerre. La plus grande partie de la production est exportée, les marchés d'exportation sont les suivants: Hongrie, Tchecoslovaquie, Roumanie, Bulgarie, Autriche, Royaume S. H. S., Italie, Espagne, France, Belgique, Hollande, Angleterre, Suède, Danemark, Etats Unis, Canada, Japon.

S-té UDYCZ
(Ouditch)
fondée en 1911 en Ukraine et fonctionnant depuis 1920 en Pologne

Siège social: 66 rue Hoża, Varsovie

Adresse télégraphique: Udycz, Varsovie

Sélection et amélioration des graines de betteraves à sucre, de froment, de seigle, d'avoine, de trèfle et de graminées.

La S-té UDYCZ, fondée par des fabricants de sucre, a pour but principal la production de graines de betteraves à sucre d'un rendement maximum par hectare et d'une grande richesse en sucre.

Stations d'amélioration: Kwasow (district de Kielce) et Przeworsk (Galicie) en Pologne; autrefois à Udycz et à Werchniaczka en Ukraine.

La S-té UDYCZ, depuis les premières années de son fonctionnement en Pologne, exporte plus de la moitié de sa production qu'elle augmente rapidement d'année en année. Les commandes dépassent toujours cette production.

Conseil d'Administration: Président P. Potocki (ingénieur des Arts et Manufactures) K. Gabell, B. Kraczkiewicz, W. Mazaraki. St. Giernakowski.

Conseil de Surveillance: Président S. Zielinski, princesse R. Radziwiłł, prince C. Radziwiłł, prince A. Lubomirski, comte Z. Tarnowski, M. Szotarski, Dr. Habicht.

Directeur scientifique: E. Kostecki docteur ès-sciences, chef des organisations de culture de semence en Pologne.

CULTURE DES SEMENCES DE BETTERAVES A SUCRE ET DES CÉRÉALES D'HIVER

„Alexandre Janasz et Fils, Dańków"

La culture de sémences fondée par Alexandre Janasz dans le domaine Dankow, district de Grojec, en 1881, en se développant progressivement, est devenue actuellement une des cultures les plus importantes en Pologne.

La maison produit des semences de betteraves à sucre qui lui ont valu une grande renommée dans tous les pays cultivant les betteraves à sucre en accusant la teneur en sucre la plus élevée.

La production des sémences de betteraves à sucre couvre les besoins d'un tiers environ de la superficie totale des plantations de betteraves à sucre en Pologne. La maison exporte en outre des quantités importantes de sémences en Roumanie, en Bulgarie, en Yougoslavie, en Hongrie, en Italie, en Espagne, en France, en Tchécoslovaquie, en Belgique et en Amérique.

En outre la Maison produit les variétés suivantes de céréales d'hiver:

seigle „Dankow sélectionné",
froment „Dankow sélectionné",
„ „Dankow Graniatka",
„ „Dankow Idéal",
„ „Graniatka de l'Ouest",

très bien connues et fort appréciées en Pologne.

La sélection des semences est effectuée dans les biens Dankow, district de Grojec, Trembki, district de Gostyn, Miłkow, district de Sandomierz et Choryn, district de Kościan.

Des établissements modèles pour le nettoyage et le séchage des semences se trouvent à Dankow, Ostrowiec s/K., Choryn et Kutno.

„SANDOMIERSKO" WIELKOPOLSKA HODOWLA NASION

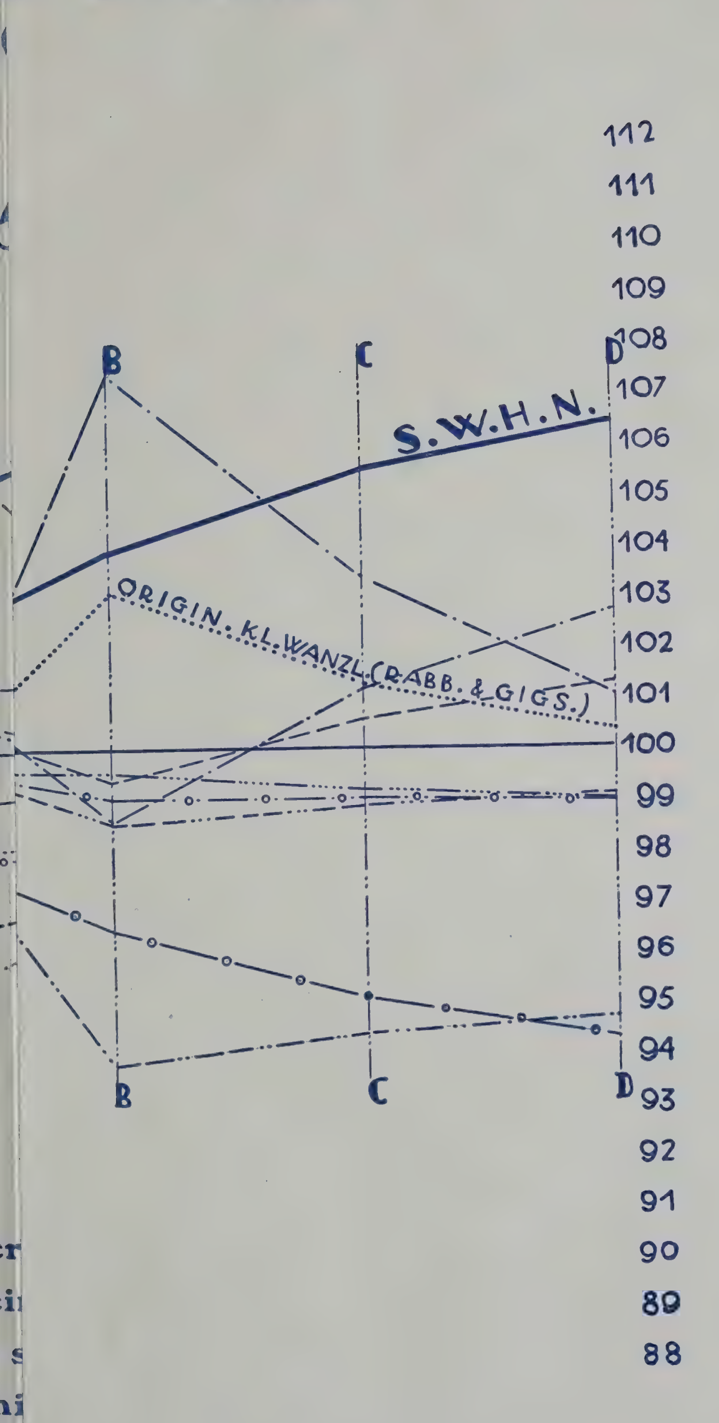
Société Anonyme

Direction Centrale à Antoniny, district de Leszno

La Culture des Semences „Sandomiersko" a été fondée en 1922 par la fusion de deux cultures: Culture de Semences Sandomiersko Hodowla Nasion existant depuis 1916, d'abord à Częstocice et ensuite à Kruków près Sandomierz dans la partie sud de la Culture de Semences Wielkopolska Hodowla Nasion fondée en 1921 à Kurzagora près Kościan dans le domaine Boników situé dans la partie occidentale de la Pologne et appartenant à l'ambassadeur Alfred Chłapowski.

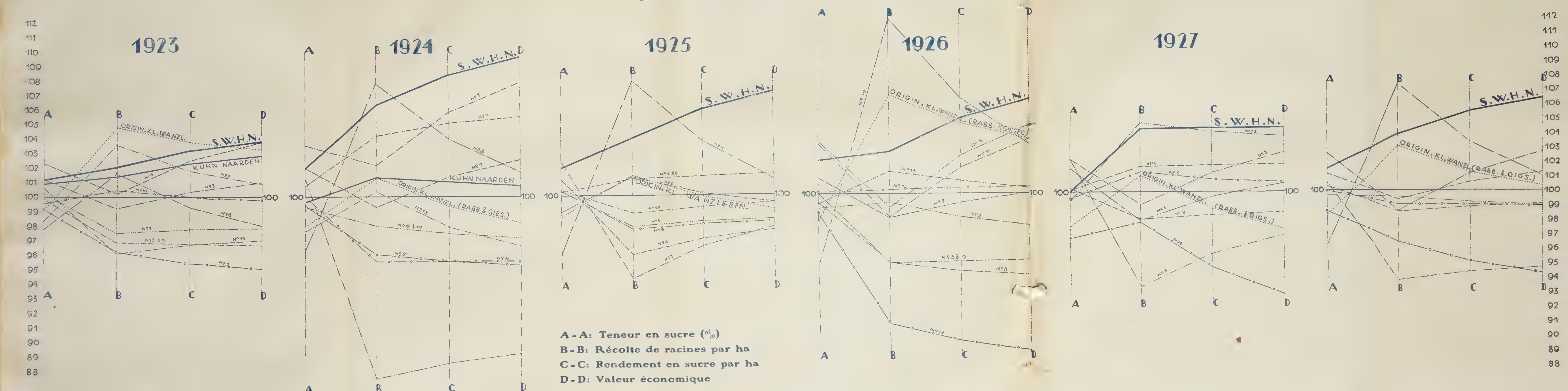
Les principaux actionnaires de la Société sont M.M. Alfred Chłapowski, Ambassadeur de Pologne en France, les héritiers du comte C. Mielżyn-

e Poznań


112
111
110
109
108
107
106
105
104
103
102
101
100
99
98
97
96
95
94
93
92
91
90
89
88
B
C
D
S.W.H.N.
ORIGIN. KL.WANZL.(RABB. & GIGS.)
B
C
D

Culture de semences de Sandomierz et de Grande Pologne — Société Anonyme — Antoniny près Leszno — voïevodie de Poznań

DIAGRAMME COMPARATIF



ski, S. Karłowski, S. Jacobson, A. Łempicki, H. Kryczkowski et E. Kryczkowski, Directeur Général et Directeur Scientifique de la société.

Le siège de la direction se trouve à Antoniny près Leszno, province de Poznan. A Antoniny se trouvent également les magasins, les établissements de nettoyage et de séchage de semences ainsi que les laboratoires, la station de qualification des semences et la station météorologique. Cette propriété a été trouvée et acquise par la Société comme étant une propriété de haute culture et présentant des conditions idéales sous le rapport du terrain et du sol ce qui constitue un facteur d'une importance primordiale pour l'exactitude des expériences comparatives qui servent de base pour l'élevage des plantes.

En dehors des conditions idéales de terrain, de sol et climatiques (climat intermédiaire entre un climat maritime et continental) la propriété d'Antoniny est située également d'une façon très favorable par rapport aux grandes lignes de communication. Elle se trouve en effet à proximité d'un noeud ferroviaire important dont partent des lignes ferroviaires dans 6 directions différentes. Cette propriété est munie en outre de toutes les installations indispensables, notamment courant électrique, gaz, conduites d'eau, égouts, etc.

A Antoniny on cultive des froments *„S-2"*, *„S-3"* et *„S-15"*.

Les autres propriétés affectées à la culture de semences appartenant à la Culture de Semences „Sandomiersko" se trouvent aussi dans conditions analogues. Elles possèdent des magasins de semences, des établissements de nettoyage et de séchage, des laboratoires, etc., notamment les biens Bonikow près Kościan, appartenant à l'ambassadeur Chłapowski où l'on cultive le seigle „Szczodrowskie", les domaines Pawłowickie, appartenant aux héritiers du comte C. Mielżyński où l'on cultive les avoines *„A-1"* et *„A-6"*, le domaine Szelejowo près Gostyn, appartenant à M. S. Karłowski où l'on cultive les orges de brasserie *„H-2"* et *„H-3"*.

En outre la société possède à Ostrowiec près Sandomierz des dépôts de semences pour les régions sud-est de la Pologne.

Tous les magasins sont munis de machines des modèles les plus modernes pour le nettoyage et le triage des graines ainsi que de machines les plus perfectionnées pour le séchage.

Les plantations de semences de betteraves à sucre de la Culture „Sandomiersko" sont disséminées dans différentes localités de la Pologne dans les districts les plus appropriés sous le rapport du sol à la production de semences de la plus haute qualité. Les semences commerciales de la „Culture de Semences „Sandomiersko" sont produites dans plus de 200 propriétés d'une superficie globale de 60.000 ha.

L'élevage des plantes est poursuivi par la Culture de Semences „Sandomiersko" généalogiquement et se trouve basé sur la sélection individuelle. Comme base de l'élevage est adopté le système précis de *champs comparatifs* des familles des plantes élevées avec emploi de la méthode des standards et des répétitions multiples. Chaque famille de betteraves à sucre est étudiée sous le rapport du rendement de la récolte, de la teneur en sucre, de la pureté du jus, du contenu des matières non-saccareuses, du degré de cellulosité, de la durée de la période de végétation, de la tendance à la précocité, de la résistance aux maladies etc.

Les travaux de culture se centralisent dans les laboratoires aménagés de la façon la plus moderne et munis d'appareils actionnés à l'électricité.

Dès le début de son existence la „Culture" des Semences „Sandomiersko" s'est proposé comme but la création d'une variété de betteraves à sucre qui, tout en présentant la plus grande teneur en sucre, donnerait la plus grande récolte de racines et de sucre par h aen garantissant ainsi le maximum de bénéfices à la production de sucre et aux planteurs. Ce but a été pleinement réalisé par la Société car, comme le démontrent les concours organisés par le Conseil Supérieur de l'Industrie Sucrière Polonaise institution professionnelle la plus importante en Pologne, les sémences de la Culture „Sandomiersko" occupent depuis 5 ans, sous le rapport de la valeur économique, la première place et sous celui de rendement en sucre par ha — 3 fois la première et 2 fois la deuxième parmi toutes les variétés présentées par les maisons polonaises et étrangères opérant sur le marché polonais.

Le diagramme joint au présent article indique la valeur comparative de toutes les variétés de betteraves à sucre, participant aux concours, sous le rapport:

A. de la teneur du sucre en pourcent,
B. de la récolte de racines par ha,
C. de la récolte de sucre par ha,
D. de la valeur économique.

Nous entendons par valeur économique le bénéfice brut par ha de plantation réalisé par la sucrerie et par le planteur conjointement.

Il ressort de ce diagramme que seule une variété accuse une teneur de sucre supérieure; cependant elle donne une récolte de sucre par ha inférieure à celle des betteraves de la „Culture de Sandomierz et de Grande Pologne" et qu'une seule variété donne une récolte supérieure de betteraves par ha tout en occupant la dernière place sous le rapport de la teneur de sucre. Les betteraves à sucre de la Culture de Sandomierz et de Grande Pologne présentent la plus grande valeur économique; elles sont supérieures aux variétés allemandes et occupent la première place parmi toutes les variétés polonaises.

Ces résultats excellents ont déterminé le développement très rapide de la maison. La demande de ces semences dépasse chaque année la production malgré l'accroissement très rapide de celle-ci comme en témoignent les chiffres suivants:

	Production de semences en kg.
1917	9.000
1918	30.000
1919	60.000
1920	90.000
1921	170.000
1922	420.000
1923	570.000
1924	830.000
1925	1.140.000
1926	1.500.000
1927	1.600.000
1928	2.000.000

LES BETTERAVES À SUCRE

La culture des betteraves à sucre joue un rôle très important dans le développement de la vie économique d'un pays et en particulier de son agriculture, rôle qui est apprécié actuellement à sa juste mesure dans tous les milieux. Les conditions dans lesquelles se trouvent les plantations de betteraves à sucre décident dans une mesure importante de l'évolution naturelle de la vie économique de chaque pays agricole et, partant, de la Pologne.

L'existence des plantations de betteraves date en Pologne depuis plus d'un siècle c. à. d. des premiers essais d'extraction du sucre des betteraves.

Au début les betteraves étaient cultivées dans les exploitations peu nombreuses des agriculteurs les plus instruits de cette époque. Au fur et à mesure que l'on se rendait compte des avantages découlant de la culture des betteraves aussi bien sous le rapport de rentabilité que de l'amélioration générale de la terre, la superficie de ces plantations augmentait progressivement.

La propagation définitive de la culture des betteraves à sucre a été déterminée par la substitution de la fabrication industrielle à la fabrication du sucre dans les ateliers privés liée aux exploitations agricoles particulières.

L'introduction de la culture des betteraves à sucre a contribué incontestablement dans une très grande mesure au relèvement du niveau de la culture agricole, au développement de l'élevage et au relèvement de la rentabilité générale de nos exploitations.

La production des betteraves en Pologne augmentait et augmente continuellement grâce aux conditions favorables du sol et du climat. Si cette production n'a pas augmenté dans une mesure aussi rapide que dans les autres pays de l'Europe occidentale c'est à cause de la politique économique des pays copartageants.

Le développement plus important des plantations des betteraves date de la fin du XIX siècle. Au cours de la période de 1891/96 à 1909/13 la superficie des plantations a augmenté dans le Royaume du Congrès de 75%, en Galicie de 84,8% et en Poznanie, où la culture de la betterave était déjà fort répandue, de 31,3%. Le rendement par ha a augmenté en même temps, bien que d'une façon moins regulière.

La longue période des hostilités qui se sont déroulées principalement sur le territoire de notre pays et toutes leurs conséquences économiques ont contribué non seulement à l'arrêt du développement des plantations des betteraves, mais à leur baisse considérable. Par suite la superficie des plantations est tombée en 1921/2 à 47% seulement de celle d'avant guerre.

Jusqu'à ce jour nous avons réussi non seulement à combler les lacunes occasionnées par la guerre, mais à dépasser de 32% le niveau de 1913.

Par contre le rendement des récoltes n'est point revenu partout à son niveau d'avant guerre; tandis que, dans les provinces du centre, de l'est et surtout du sud le niveau d'avant guerre a été déjà atteint par suite de l'intensification générale de la culture agricole, dans celles de l'ouest le rendement n'atteint que 85% de celui d'avant guerre bien qu'il soit, en chiffres absolus, supérieur à celui du reste du pays. Ce phénomène résulte de l'exploitation sans investissements et sans capitaux de roulement pendant la guerre et la période d'après guerre, dans les propriétés qui, déjà

avant la guerre, avaient atteint un niveau de culture très élevé.

La baisse de la production pendant la guerre et sa situation actuelle sont illustrées par les chiffres suivants: la superficie des plantations de betteraves qui s'élevait en 1913 à 173.000 ha est tombée en 1921 à 82.000 ha pour atteindre actuellement 230.000 ha. Malgré cet accroissement si important la superficie des plantations de betteraves ne s'élève qu'à 1,16% de l'étendue totale de terres arables sans atteindre les normes des autres pays de l'Europe où elle occupe sous ce rapport la sixième place, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants:

Hollande 7,3%, Belgique 6%, Tchécoslovaquie — 4,23%, Allemagne — 2,06%, Danemark — 1,5%, Pologne — 1,16%, France — 1,02%, Italie — 0,84%.

La répartition des plantations entre les provinces particulières du pays n'est pas uniforme. Elles sont le plus nombreuses dans la partie occidentale du pays en diminuant progressivement vers l'est, comme en témoigne la carte ci-contre.

En règle générale le développement des plantations dans les provinces particulières dépend en premier lieu de la nature du sol et du climat ainsi que de l'abondance de la main d'oeuvre et des communications.

Les trois premières conditions sont, dans la Pologne entière, à l'exception de la partie nord plus que satisfaisantes et seule la dernière — les communications — présentent dans plusieurs régions certains obstacles pour le développement des plantations. Cet obstacle cependant peut être et sera sans nul doute surmonté dans l'avenir par une politique appropriée de l'Etat en assurant ainsi le libre développement des plantations de betteraves à sucre.

Par contre les autres facteurs sont favorables à la culture des betteraves à sucre: chaleur, un volume de précipitations suffisant et réparti d'une façon opportune sur les différentes saisons de l'année, abondance de main d'oeuvre.

D'après les données météorologiques l'insolation, si importante pour le développement du sucre dans les betteraves, s'élève, à un nombre considérable de 1600 heures par an environ, la période de l'insolation la plus intense étant celle des mois d'août et de septembre c. à. d. des mois où s'effectue l'assimilation du sucre.

Quant aux précipitations elles atteignent en Pologne en moyenne 600 mm. par an et elles se répartissent au cours de l'année d'une façon favorable à la culture de la betterave, notamment 66 mm. en juillet, 78 mm. en août et 75 mm. en septembre.

Comme nous le voyons les conditions essentielles, à savoir la chaleur et les précipitations ne font pas défaut au cours de la période de développement le plus fort de la racine. Il faut y ajouter des printemps précoces et beaux ce qui permet de cultiver la terre et de l'ensemencer à temps ainsi que des automnes chauds et tardifs, prolongeant la période de végétation et facilitant la récolte.

La structure du sol de la Pologne est également propice à la propagation de la culture de la betterave à sucre, car sur les terres humifères, argileuses podsolées et marneuses les betteraves donnent des résultats tout-à-fait satisfaisants, même sans emploi sur une plus vaste échelle d'engrais artificiels et nous disposons justement de superficies importantes de ces terres non occupées encore par la culture des betteraves.

Le besoin de compléter le manque d'éléments nutritifs dans le sol apparaît seulement dans les exploitations aménagées d'une façon scientifique

c'est-à-dire intensivement exploitées, surtout dans les cas où la culture des betteraves revient plus souvent sur le même terrain.

Toutefois l'enrichissement de ces terres par des engrais minéraux est rendu possible par la production des engrais artificiels qui augmente d'année en année. Les difficultés que les pays occidentaux éprouvent à se procurer les ouvriers nécessaires n'existent pas en Pologne qui est obligée au contraire d'envoyer à l'étranger plus de 50.000 de ses ouvriers agricoles.

D'après les calculs de l'Union des Planteurs de Betteraves à Sucre de Poznan la culture d'un ha de betteraves exige 99,7 ouvriers-journées ce qui, dans nos conditions, sur 230.000 ha de plantations, permet d'occuper 160.000 ouvriers, nombre qui pourrait être et, pour des raisons d'ordre social et eu égard à la défense du pays sensiblement augmenté.

Comme pour toute autre plante la qualité des semences joue un rôle très important dans la culture des betteraves à sucre. Etant donné que la Pologne occupe en Europe une des premières places sous le rapport de la production des semences de betteraves à sucre, nos planteurs peuvent s'approvisionner en semences de qualité voulue et en quantité suffisante.

La teneur en sucre des betteraves élevées en Pologne augmente continuellement: tandis qu'en 1890 elle s'élevait à 14,8%, en 1913 elle a atteint déjà 17,4% et en 1928 a dépassé 19%.

En voulant nous rendre compte exactement des conditions dans lesquelles se trouve notre production de betteraves il est impossible de passer sous silence la question des rapports entre les planteurs et les sucreries.

Les rapports entre ces deux groupes dépendent, en premier lieu, de la structure des sucreries.

Il est évident que, dans les sucreries nettement capitalistes des divergeances d'intérêts se font jour entre le planteur et l'industriel. L'industriel-capitaliste s'efforcera de tirer le maximum d'avantages de la transformation des betteraves et, profitant de la situation défavorable sur le marché, s'efforcera d'abaisser le prix de la matière première, ce qui peut souvent diminuer la rentabilité de la culture et partant, sinon déterminer la réduction de l'étendue des plantations du moins en arrêtér le développement.

Dans les sucreries agricoles c. à. d. celles où le capital social se trouve entre les mains de l'agriculteur-planteur, même si elles adoptent la forme de sociétés anonymes, on ne voit pas se manifester cette collision d'intérêts des groupes particuliers.

Dans ces sucreries la transformation des betteraves s'effectue pour le compte et aux risques du planteur étant donné qu'il participe aux résultats définitifs de la fabrication en proportion de la quantité des betteraves fournies.

L'industrie sucrière polonaise, créée en majeure partie par des agriculteurs et subissant jusqu'à ce jour l'influence de l'agriculture, doit être classée dans cette deuxième catégorie, ce qui donne la garantie que les collisions pouvant s'élever au sujet du paiement pour les betteraves ne prendront jamais une forme aiguë et ne menaceront pas la production qui sert de base pour les plantations.

Nous pouvons classer parmi les sucreries agricoles un nombre considérable de fabriques transformant 60% environ de la production globale de betteraves, ce qui détermine une tendance à transformer le reste des sucreries en sucreries agricoles.

Le dernier, et peut être le plus important facteur dont dépend l'existence et le développement des plantations c'est la rentabilité de la culture de la betterave à sucre qui, sur-

tout à l'heure actuelle, est liée à la politique suivie par le gouvernement envers les différentes branches de la production et à la protection qu'il peut leur assurer.

Sous ce rapport nous pouvons constater une grande compréhension des intérêts des besoins des planteurs. D'autre part l'accroissement continu de la consommation intérieure n'est pas sans faciliter la tâche du gouvernement dans ce domaine.

En résumant ce qui précède il importe de constater que la Pologne possède toutes les conditions naturelles nécessaires au développement des plantations de betteraves à sucre et qu'en raison de la nécessité d'intensifier la culture agricole une attention particulière est accordée à cette branche de la production, d'autant plus que l'étendue actuelle des plantations de betteraves, aussi bien par rapport aux possibilités d'exportation que comparativement aux autres pays, est toujours insuffisante.

Mieczysław Chłapowski.

POLOGNE

% de terre arable sous les cultures de betteraves à sucre 1927



LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DES POMMES DE TERRE EN POLOGNE

Dans la production mondiale de pommes de terre la première place revient à l'Allemagne, les places suivantes sont occupées, selon l'ordre d'importance, par les pays suivants: Pologne, France, Etats Unis, Grande Bretagne, Espagne, Hollande et Canada. Si toutefois on tient compte que la production allemande ne suffit pas à satisfaire ses propres besoins, et que ce pays importe les pommes de terre de l'étranger, la Pologne en tant que producteur et exportateur se place au premier rang des pays producteurs.

Si nous voudrions juger de l'importance de la production polonaise de pommes de terre d'après les données d'avant guerre, nous arriverons à des conclusions tout à fait inexactes. En effet, en dehors du relèvement très important du niveau de la production agricole au cours des années d'avant guerre, les conditions de production et d'écoulement étaient adaptées naguère à la structure économique des anciens pays copartageants, c. à d. de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie.

La superficie moyenne des plantations de pommes de terre, sur les territoires de la Pologne actuelle s'élevait, au cours de la période 1909—1913, à 2.404.400 ha dont la récolte s'élevait à 247.889.000 q.*). Au cours de la période 1922—26 la superficie des plantations est tombée il est vrai à 2.311.200 ha mais la récolte moyenne a atteint 281.751.000 **). En 1927 la superficie des plantations a atteint le niveau d'avant guerre s'élevant à 2.406.214 ha ce qui fait environ 15% de la superficie totale de terres arables, tandis que la récolte a atteint 317.580.600 q. en dépassant largement le niveau d'avant guerre.

La comparaison des moyennes pour les deux périodes de 4 ans ci-dessus mentionnées indique que cette augmentation ne peut être attribuée aux récoltes exceptionnelles et passagères. En effet elle est due aux progrès constants de l'agriculture, comme en témoignent les chiffres suivants:

Récolte par ha dans les provinces particulières).*

	1909-1913	1922-26
Pologne	103 q.	122 q.
Voiévodies du Centre	96 „	121 „
„ de l'Est	68 „	100 „
„ de l'Ouest	142 „	144 „
„ de Sud	110 „	116 „

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus le progrès le plus important a été réalisé par les voiévodies où le rendement était le moins élevé avant la guerre. La différence toutefois entre le rendement des voié-

*) Annuaire Statistique, 1927 p.p. — 117—120.

**) Revue trimestrielle de Statistique. 1927 p. 139.

vodies de l'Est et de l'Ouest indique combien importants sont les progrès qui peuvent encore être accomplis dans ce domaine.

Il convient de constater qu'avant la guerre les provinces particulières de la Pologne satisfaisaient en premier lieu les besoins des anciens Etats copartageants et que ce n'est qu'aujourd'hui que la Pologne peut orienter sa production et ses exportations de pommes de terre suivant ses propres besoins. Une solution appropriée de ce problème intéresse incontestablement aussi bien l'agriculture que les industries de transformation de la Pologne entière et en particulier les voiévodies de l'Ouest étant donné l'intensité de leur culture, le rendement et la qualité du produit ainsi que leur situation géographique favorisant le développement des exportations. Au cours de la période d'avant guerre ces voiévodies constituaient la source principale de matière première pour l'industrie allemande des produits de pommes de terre établie le long de la frontière polono - allemande actuelle. Il n'y a rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'après la guerre cette tendance se soit maintenue et que les exportations en Allemagne apparaissaient comme la solution la plus pratique aussi bien pour la partie polonaise que pour la partie allemande. Les années suivantes sont caractérisées par une tendance bien prononcée à chercher de nouveaux débouchés, tendance déterminée par la lutte économique polono - allemande et par la nécessité de tenir compte des besoins de l'industrie nationale de transformation des pommes de terre. Ce revirement constitue sans contredit un phénomène normal et inévitable. Nos exportateurs devront limiter les ventes à l'étranger de pommes de terre industrielles tant que les établissements de transformation polonais éprouveront des difficultés et devront s'efforcer de compenser les exportations de ce produit par celles des pommes de terre comestibles et des sémis, c. à d. par des marchandises de plus haute qualité, supportant plus facilement les frais de transport très élevés.

Les données pour les quelques dernières années indiquent que ce changement commence à s'opérer lentement:

Exportations

	1924	1925	1926	1927
Total	2.716.053	785.198	1.106.339	1.305.905
France	155.383	226.143	535.587	260.717
Belgique	60.213	49.205	41.586	101.565
Angleterre	144.566	25.152	6.247	8.821
Allemagne	2.210.724	463.526	404.381	835.039
Suisse etc.	145.167	22.172	117.545	99.763

On peut constater ainsi à côté d'un accroissement constant des exportations en France, en Belgique et en Suisse une diminution considérable des exportations en Allemagne. Il est évident que les fluctuations observées au cours des années particulières dépendent de la récolte de l'Europe Centrale et en particulier de celle des pays importateurs. Toutefois à la lumière des chiffres ci-dessus, il apparaît d'une façon certaine que la pomme de terre polonaise s'est implantée sur les marchés susmentionnés.

En comparant entre eux les chif-

fres ci-dessus ont est frappé par le fait que malgré le volume considérable des exportations leur proportion par rapport à la production reste insignifiante en s'élevant à peine à 0.5%. Ce phénomène indique que la Pologne n'éprouve pas le besoin d'exporter des pommes de terre à tout prix et que, le cas échéant, son industrie de transformation et ses exploitations agricoles pourraient consommer cet excédent.

L'industrie de transformation de pommes de terre constitue en Pologne l'organisme supplémentaire nécessaire qui garantit à l'agriculture la possibilité de l'utilisation complète des récoltes. Cette industrie est concentrée en majeure partie dans les voiévodies de l'Ouest. Sur 25 grands établissements industriels, féculeries et floconneries (sans tenir compte des petits établissements agricoles employant moins de 20 ouvriers), 19 sont situées dans les voiévodies de Poznan et de Poméranie. En ce qui concerne la distillerie, sur le nombre total de 1.561 établissements 1.307 reviennent aux petites distilleries du type agricole et les voiévodies de Poznan et de Poméranie participent à la production globale de 62.345.000 litres pour 44,2% c. à d. environ pour la moitié.

L'industrie de transformation étant si développée, l'agriculture polonaise semble jouir de conditions parfaites d'écoulement de ses produits. S'il n'en est pas ainsi les causes en doivent être recherchées dans le fait que le problème de la réorganisation qualitative des exportations ainsi que la question d'écoulement en quantités suffisantes de produits de pommes de terre et de leurs dérivés attendent toujours leur solution. En effet l'industrie de transformation polonaise ne peut placer sur le marché intérieur que 25 à 30% de sa capacité de production. Le débouché le plus proche et le plus important, l'Allemagne, est inabordable à l'heure actuelle car les droits de douane allemands actuellement en vigueur (16 mk. pour la fécule, 10 mk. pour les flocons et 18 mk. pour le dextrine) sont excessifs et, pour la Pologne, vu l'application à ses produits des taxes doublées, prohibitifs. Néanmoins en ce qui concerne la production des produits de pommes de terre, notamment de la fécule, des flocons, de la dextrine, du sirop etc. la Pologne doit être placée parmi les producteurs les plus importants, vendant ses produits d'une façon régulière dans les pays autres que l'Allemagne, sur les marchés anglais, suisse, français, autrichien, danois etc.

Ce développement important de l'industrie de transformation de pommes de terre facilite sans nul doute à la Pologne l'extension des exportations de pommes de terre comestibles et des semis grâce à la possibilité d'utiliser les qualités inférieures pour les besoins industriels et pour le fourrage.

J'ai mentionné au début qu'avant la guerre la production de pommes de terre dans les provinces particulières de la Pologne était adaptée aux besoins des Etats copartageants. Dans le district de Poznan—Poméranie par suite de grandes facilités de crédit et de divers privilèges dont bénéficiait le commerce allemand, contrairement au commerce polonais contre lequel ces mesures étaient dirigées, le commerce des pommes de terre était concentré presque exclusivement entre les mains des Allemands.

Après la restauration de l'Etat Polonais le commerce polonais du avant tout s'organiser nécessairement, au cours des premières années de son existence, il dut faire face surtout aux besoins nationaux, n'ayant ni les moyens ni les forces nécessaires pour

développer les exportations sur une échelle plus vaste. Ceci explique le fait que les maisons allemandes ne tardèrent pas à réapparaître dans les voiévodies de l'Ouest, terrain qu'elles connaissaient à fond en achetant pour les besoins du marché allemand, et aussi en s'interposant pour le commerce avec la France, la Belgique, la Suisse etc. Aujourd'hui ces intermédiaires sont non seulement inutiles mais nuisibles. Le commerce polonais s'est suffisamment organisé et consolidé au cours des 10 dernières années pour assumer le rôle d'exportateur exclusif des produits polonais. Quatre bourses de commerce ont été créées sur le territoire de la Pologne, à Poznan, Varsovie, Léopol et Katowice, contrôlées par l'Etat et veillant sur la probité des méthodes commerciales et sur l'arbitrage dans les litiges de commerce. Un réglement dit „conditions poznaniennes pour le commerce des pommes de terre de 1927" a été élaboré, adopté aujourd'hui par tous les pays en dehors de l'Angleterre. Des élements ont été ainsi créés, propres à servir de base à des transactions pouvant être effectuées sans aucun risque. Nos représentations à l'étranger, nos consulats et nos Chambres de Commerce et d'Industrie indiqueront toujours aux intéressés des maisons sérieuses et dûment spécialisées capables de se charger de transactions importantes.

Si nous n'avons pas réussi à éliminer complètement la concurrence étrangère la cause en doit être recherchée dans le manque de crédit que les maisons étrangères obtiennent avec plus de facilité que les maisons polonaises. Les importateurs étrangers devraient se rendre compte qu'aucune maison étrangère ne peut exécuter pour eux des fournitures de pommes de terre polonaises d'une façon aussi sérieuse qu'une maison polonaise, possédant des rapports directs avec les agriculteurs et pouvant, grâce à ses relations personnelles, veiller à ce que le produit fourni corresponde exactement aux aux conditions du contrat. Chacun a pu se convaincre en pratique combien grandes peuvent être les pertes et les différences résultant d'un chargement non surveillé, de l'endommagement des pommes de terre pendant les transbordements, d'un mauvais triage, du retard des expéditions etc.

Pour illustrer le niveau qualitatif de la production polonaise de pommes de terre il suffit de mentionner qu'elle ne le cède en rien, sous le rapport de la qualité, à la production allemande ce qui s'explique par le fait qu'avant la guerre les districts occidentaux basaient leur production sur des sémis allemands. Aujourd'hui la situation a radicalement changé. Grâce à l'initiative des milieux gouvernementaux, des Chambres Agricoles et des organisations privées il existe aujourd'hui en Pologne une production très bien organisée de pommes de terre de sémis. Le sélectionnement des pommes de terre et les expériences avec les nouvelles variétés sont surveillés par les sections des semences des Chambres Agricoles. Il faut noter comme un fait très favorable, la grande quantité de variétés cultivées. La Chambre Agricole de Poznan constate, dans son compte rendu pour 1927, que dans le ressort de sa circonscription 73 variétés ont été proposées pour être qualifiées. Dans la pratique le nombre de variétés est encore plus grand. Parmi ces variétés dominent celles de tout premier ordre. Cette diversité présente en outre cet avantage que l'importateur peut trouver en Pologne la pomme de terre d'une nuance qui lui convient le mieux. La France du Nord et la ville de Paris importent principalement la pomme de terre à pulpe

jaune. La France Méridionale et le Bassin de la Sarre importent la pomme de terre à pulpe blanche, recherchée également par la Silésie, la Belgique et l'Angleterre. Il convient de mentionner que les pommes de terre conviennent aux importateurs français pour cette raison qu'elles peuvent être réexpédiées aux colonies et en Amérique du Sud. Les exportations de pommes de terre dépendent également de la mesure dans laquelle le pays exportateur protège les importateurs contre le danger de la propagation de différentes maladies et en premier lieu de la gale verruqueuse. Cette question mérite d'être étudiée à part. Le centre de l'infection de la gale verruqueuse se trouve en Allemagne d'où cette maladie s'est propagée en Pologne ainsi qu'en France, au Danemark et en Suisse. Des renseignements intéressants à ce sujet, peuvent être trouvés dans les statistiques ci-dessous:

Propagation de l'infection en Allemagne).*

	1922	1924	1925	1926
nombre de districts contaminés	105	170	229	539
nombre de communes contaminées	353	675	1162	1699

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus le nombre de districts et de communes contaminés a quintuplé au cours de 5 années, ce qui indique que l'action des 30 stations dites de protection des plantes n'a pas réussi à localiser l'infection.

En Pologne, d'après les renseignements publiés par le „Monitor Polski" du 9 janvier 1928 il existait 99 centres d'infection, dont 87 dans la voiévodie de H.-Silésie, complètement passive en ce qui concerne les exportations de pommes de terre, 1 dans le district de Będzin, qui lui aussi n'en exporte pas, et 11 dans les voiévodies de Poznan et de Poméranie. Ainsi tous les centres sont situés à proximité de la frontière allemande ce qui constitue un témoignage de plus de ce que l'infection a son centre en Allemagne.

Malgré le nombre relativement faible de centres d'infection le Président de la République a rendu les 19 novembre 1927 et 9 février 1928 de très importantes ordonnances en vue de localiser cette infection. Le commerce des pommes de terre a été interdit dans un rayon de 20 km. de l'endroit où des cas de gale verruqueuse ont été constatés. Le service phytopatologique a été confié à 10 institutions scientifiques de l'Etat. Des fonctions analogues sont exercées par les Chambres Agricoles par l'intermédiaire des instructeurs, instituteurs et fonctionnaires de l'Etat ainsi que par les stations d'étude publiques et privées. Tous les organes de l'administration publique et toutes les organisations et les milieux agricoles les plus larges ont été appelés ainsi à collaborer à cette action si importante. Tout a été fait pour éliminer l'infection. D'autre part les certificats phytopatologiques délivrés par les institutions compétentes donnent aux acheteurs la meilleure garantie de la salubrité des transports de pommes de terre.

Etant donné que, parmi les pays importateurs, la Belgique exige un éloignement de 5 km. des centres d'infection, l'Angleterre de 0,5 km., la Pologne a adopté la distance de 20 km., en se conformant ainsi, sous ce

*) L. Grabowski, „Gazette Agricole" No. 40 du 5 octobre 1928.

rapport, aux prescriptions les plus sévères.

Comme on le voit la Pologne, aussi bien au point de vue de la qualité qu'à celui de la salubrité peut répondre à toutes les exigences des importateurs. Le développement des exportations dépend donc seulement d'une politique appropriée de traités de commerce, de transports et de crédit.

St. Waszynski.

LA LINICULTURE EN POLOGNE

Sous le rapport de la production du lin la Pologne occupe en Europe la deuxième place après la Russie.

Au cours des années 1909—1913 la superficie affectée à la culture du lin dans les limites des territoires appartenant actuellement à la Pologne s'élevait à 81.818 ha. ce qui représentait 0,4% du total des terres arables. Pendant et après la guerre cette superficie a augmenté constamment en atteignant en 1927 109.506 ha. et en 1928 110.870 ha. Le lin est cultivé presque exclusivement, notamment dans 90%, par les petits agriculteurs qui l'emploient pour leurs propres besoins. Néanmoins les exportations du lin brut, teillé, battu, peigné et des étoupes sont assez importantes et accusent un accroissement continu. Ainsi en 1923 ces exportations ont atteint 53.540 q., en 1924 — 134.790 q., en 1925 — 155.930 q., en 1926 — 141.141 q., et en 1927 — 171.924 q. Le gros des exportations revient au lin brut et mi-ouvré.

Les principaux acheteurs du lin polonais sont la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Angletterre et la Lettonie. Ce dernier pays cependant n'est pas un consommateur du lin polonais, il le nettoie et le transforme seulement en l'exportant ensuite sur les marchés étrangers, comme lin d'origine lettone. Sur les marchés liniers de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne le lin polonais est déjà connu et certaines de ses qualités y jouissent d'une bonne renommée. Parmi ces dernières il faut mentionner le lin de Wołozyn, de Swieciany et de Głebokie. Bien que le lin polonais trouve toujours des débouchés de plus en plus vastes il ne possède pas encore de marques établies. Cet état de choses tient aux faits suivants: 1) le lin polonais n'a pas de tradition et sa marque n'est connue sur les marchés étrangers que depuis quelques années; bien que possédant un produit brut de qualité excellente nous exportons à l'étranger souvent du lin insuffisamment apprêté, mal teillé etc.

Comme nous l'avons déjà dit la majeure partie de la récolte du lin est transformée par les paysans à domicile ce qui fait que la transformation industrielle du lin n'est pas encore suffisamment développée. Il existe actuellement en Pologne 12 établissements de rouissage et de teillage, aménagés de façon moderne et sur une large échelle, 6 filatures et tissages. Il existe en outre environ 8.000 broches actives pour la filature du lin.

L'industrie de l'huilerie est représentée en Pologne par 5 grandes huileries aménagées de façon moderne et produisant l'huile soit mécaniquement au moyen de presses hydrauliques soit par des procédés chimiques.

Il existe en outre plusieurs centaines de petites huileries disséminées sur tout le territoire de la Pologne entière, mais principalement dans ses voiévodies du nord-est, pressant

l'huile par des procédés plus primitifs. Les grandes huileries sont groupées dans l'Union des Producteurs d'Huiles Végétales de la République de Pologne à Varsovie. La capacité de transformation des grandes huileries faisant partie de l'Union est évaluée à 30.000 tonnes environ. Parmi les matières premières de provenance locale traitées par les huileries polonaises 90% reviennent aux graines de lin. Par conséquent l'huile de lin constitue leur produit principal de même que les tourteaux de lin. Les importations des graines de lin en Pologne sont chaque année sensiblement supérieures à leurs exportations. Ainsi en 1926 nous avons importé 61.916 q. de graines de lin contre 14.136 q. exportées, en 1927 — 140.330 q. contre 15.418. Ces exportations sont rendues nécessaires par l'insuffisance de la matière première de provenance nationale.

La culture du lin est la plus répandue dans les voiévodies de Wilno, de Nowogrodek, de Białystok, de Polésie et de Lublin. En 1927 la superficie des cultures du lin dans ces voiévodies a atteint 65.374 ha. soit plus de la moitié de la superficie totale. Mais les centres les plus importants de la liniculture sont les voiévodies de Wilno et de Nowogrodek et les districts limitrophes de celles de Białystok et de Polésie. Cette région présente les conditions naturelles les plus propices à la culture du lin pour fibres ainsi que des graines pour sémailles de la plus haute qualité. Il faut remarquer que dans la Russie d'avant guerre les gouvernements (départements) qui étaient renommés pour la production des semences de meilleure qualité étaient les suivants: Pskow, Nowgorod, Wilno, Kowno et les provinces baltes. Sous la dénomination générale des semences de Pskow on exportait les semences provenant de toutes les régions sus-mentionnées. Le lin provenant des voiévodies nord-est de la Pologne rappelle le plus, sous le rapport de la qualité, l'ancien lin de Pskow dit „dolgounietz". De nombreux indices témoignent que, dans ces voiévodies, le lin ne dégénère pas et qu'on pourrait lui reconnaître la qualité de lin indigène. D'autre part les conditions climatiques de ces voiévodies sont peu propices à la culture des céréales et des pommes de terre dont la production se chiffre effectivement par des pertes au lieu de rapporter des bénéfices.

Du point de vue économique la densité relativement forte de la population et le faible développement de l'industrie permettent l'utilisation d'une main d'oeuvre nombreuse pour le rouissage de la paille et pour le broyage et le teillage du lin. Malgré ces conditions favorables au développement de la production du lin, son rendement sur ces territoires est très faible. En 1927 p. ex.: la récolte moyenne par ha. dans la voiévodie de Wilno a donné 5,6 q. de graines et 3,9 q. de filaments et dans celle de Nowogrodek — 5,1 q. de graines et 4,9 q. de filaments, la moyenne pour la Pologne entière étant de 7.1 q. de graines et 6.2 q. de filaments.

Ces récoltes si faibles doivent être attribuées à une culture défectueuse, à la façon primitive de l'extraction et du séchage des filaments et au nettoyage insuffisant des semences. En outre la mauvaise organisation du commerce du lin et des graines constitue un facteur entravant le développement de la liniculture.

Il est évident que, pour relever la liniculture en Pologne. il faudrait concentrer l'attention principalement sur les voiévodies du nord-est... C'est en partant de cette considération que le Ministère de l'Agriculture a décidé de commencer, en 1928, une action en vue du relèvement du niveau

de la culture du lin en la limitant au début à ce territoire.

Le Ministère a commencé cette action en facilitant aux agriculteurs l'approvisionnement, en vue des semailles du printemps prochain, en semences de qualité aussi bonne que possible; à cet effet il finance le contrôle des plantations du lin qui doivent fournir les semences pour les semailles prochaines. La propagation des stations de nettoyage des semences, assistée par les crédits de la Banque Agraire de l'Etat, permettra d'obtenir des semences plus pures. En même temps le Ministère de l'Agriculture procède à l'organisation d'une station d'expérimentation et de sélection qui, en dehors des expériences sur la culture du lin, entreprendrait des travaux de sélection pour fournir aux voiévodies sus-mentionnées les variétés les plus appropriées. En outre on projette la création d'un laboratoire linier pour les études sur les procédés de dégagement des fibres qui serait chargé de choisir les procédés pratiques les plus rationnels ainsi que de procéder aux analyses techniques des variétés locales du lin.

La propagation des méthodes de culture du lin parmi les propriétaires des plantations a été confiée aux instructeurs spécialistes pour la formation desquels le Ministère de l'Agriculture a accordé une subvention.

En même temps le Ministère a entrepris une action en vue d'organiser les ventes des graines et de la filasse, en accordant des crédits importants à la Centrale des Coopératives Agricoles-Commerciales de Wilno, pour la création de plusieurs dépôts de triage et de plusieurs teillages du lin. Les achats des semences et de la filasse inaugurés par cette centrale se développent d'une façon favorable.

L'organisation du commerce d'exportation du lin a été entreprise par la Centrale des Coopératives Agricoles-Commerciales de Wilno, de concert avec la maison „Len Pomorski" à Torun. Les résultats de cette action commerciale et d'exportateurs permettront de juger de l'opportunité des mesures de standardisation du lin exporté.

L'action de relèvement de la production du lin en Pologne est activement secondée depuis 1928 par la Société Linière créée l'année dernière à Wilno et ayant pour but de grouper, sur le plan des intérêts professionnels communs, toutes les personnes s'occupant de la culture du lin, de la transformation de la paille de lin et des semences ou se livrant au commerce de ces produits. Cette société sert également d'intermédiaire entre les producteurs et les transformateurs du lin. Enfin elle encourage la culture, l'élevage et la transformation du lin.

Cette action, conçue et organisée d'une façon rationnelle en vue du relèvement de la culture et de la régularisation du commerce du lin, et dont l'initiative revient au gouvernement et aux milieux intéressés organisés, permet de croire que, dans un avenir peu éloigné, la Pologne tirera de la culture de cette plante les bénéfices et les avantages qu'elle est susceptible de lui assurer.

St. Mierczynski,
ingénieur.

LA CULTURE DU HOUBLON EN POLOGNE

La Pologne, en beaucoup de ses régions, possède des conditions excellentes pour la culture du houblon, notamment, un sol approprié, un climat favorable, une main d'oeuvre abondante et la matière première bon marché.

Le houblon polonais, à l'égal des houblons de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie, d'Alsace et d'Allemagne, appartient aux houblons de qualité supérieure (Qualitätshopfen) par opposition aux houblons de qualité inférieure, bons exclusivement à la „fermentatoin haute", c'est-à-dire aux houblons de Bourgogne, de Belgique, d'Angleterre, d'Amérique et d'Australie.

La culture du houblon en Pologne date des temps fort anciens. La superficie couverte par les houblonnières avant la guerre était évaluée à 7100 ha. dont 2500 ha. en Volhynie, 2500 en Galicie, 1500 dans le Royaume du Congrès et 600 en Pologne prussienne.

La guerre a fait de grands ravages dans la culture du houblon en Pologne, dans les voiévodies du sud, elle a presque cessé d'exister. Elle a aussi beaucoup diminué dans les autres régions, particulièrement en Volhynie.

Le tableau suivant présente la superficie des houblonnières, l'état de la production et des récoltes en 1927.

Voiévodies	Superficie des houblonnières en ha	production en q.	récoltes en q par ha
Varsovie	14	151	10,8
Lodz	72	569	7,9
Kielce	174	1775	10,2
Lublin	410	3485	8,5
Polésie	17	77	4,5
Volhynie	1520	10032	6,6
Poznan	130	845	6,5
Cracovie	20	222	11,1
Léopol	123	1292	10,5
Stanisławow	19	211	11,1
Tarnopol	80	928	11,6
Total	2579	19587	7,6

Les statistiques pour l'année 1928 n'ont pas encore été recueillies par l'Office Central de Statistique. Elles seront mises au point pour la première fois avec une précision particulière, grâce au concours des organisations de cultivateurs de houblon en 1928 à 20.000 quintaux ce qui équivaudrait à environ 8% de la production du houblon supérieur en Europe (249.250 à 254.900 q.) et à environ 3,45% de la production mondiale (580.000 q. à 585.000 p.). Comme on le sait, le houblon, à part des quantités insignifiantes employées à la préparation des produits pharmaceutiques, est exclusivement utilisé à la fabrication de la bière. C'est donc la fabrication et la consommation de cette boisson qui influent d'une manière décisive sur la capacité des marchés du houblon et sur ses prix.

Actuellement, en Pologne, la production de la bière égale, ou à peu près, sa consommation et ne surpasse que très insensiblement la quantité de 2 millions d'hectolitres par an, tandis qu'avant la guerre elle arrivait presque à 9 millions d'hectolitres. Pour la fabrication de ces deux millions d'hectolitres de bière la Pologne emploie annuellement environ 6000 quintaux de houblon. Et puisque la production annuelle de houblon se monte à 20.000 et même

davantage de quintaux, le houblon est donc un article d'exportation fort important.

Le tableau suivant présente notre commerce extérieur de houblon au cours des quatre dernières années et de 8 mois de l'année 1928 en quintaux:

1924		1925		1926		1927		1928 (I-VIII)	
imp.	exp.	imp.	exp.	imp.	exp.	imp.	exp.	imp.	ezp.
3363	2831	1398	7535	1499	8393	2690	17437	697	5445

Les quantités importantes de houblon, importé au cours de certaines années s'expliquent par la renommée mondiale des houblons tchèques, par des facilités de crédit et par l'habitude invétérée de certaines brasseries en ancienne Pologne autrichienne d'employer le houblon étranger.

Le commerce du houblon n'est organisé qu'en partie sur le territoire de l'ancien Royaume du Congrès où existe un Syndicat des Cultivateurs du houblon. Cette organisation dont l'initiative remonte à feu Jean Kleminski auquel la culture du houblon en Pologne doit beaucoup, dispose de deux soufreries, à Varsovie et à Lublin. Le syndicat a su se créer un nom dans le monde du commerce et se trouve en contact immédiat avec les brasseries non seulement polonaises, mais encore celles de l'étranger et donne un exemple aux producteurs de la manière dont on peut organiser un domaine de commerce fort difficile. En dehors de l'activité du syndicat, le commerce du houblon en Pologne n'est pas organisé et se fait à l'aide de nombreux intermédiaires et de représentants des importateurs étrangers.

La culture du houblon en Pologne et au monde entier est entrée, à partir de 1927, dans une période de crise qui provoqua une baisse énorme des prix. Cela s'explique par la victoire remportée en Allemagne sur la grave maladie du houblon, le „Pseudoperenspora Humuli" et sur l'augmentation de plantations de houblon dans beaucoup de pays, notamment en Yougoslavie, augmentation dépassant de beaucoup la demande de la part des brasseries.

En présence de cette situation ne permettant pas d'augurer un prompt changement au mieux, la Pologne a dû diriger ses efforts vers une meilleure organisation du commerce du houblon et vers la production d'une qualité supérieure de cet article. Nous voyons en 1928 se créer l'Association des Cultivateurs du Houblon de Lublin analogue aux associations déjà existantes de Volhynie et de Poznanie, et bientôt une „Union des Associations de cultivateurs de houblon" représentera les intérêts des cultivateurs de toute la Pologne.

A un congrès libre des cultivateurs du houblon, convoqué par le ministère de l'Agriculture, le 13 mars 1928, on formula tout un nombre de postulats destinés à assainir la production et le commerce du houblon. On décida de tendre non à augmenter la superficie des cultures, mais à élever le niveau de ces cultures par les moyens suivants: 1) les crédits accordés aux cultivateurs ne doivent pas être destinés à créer de nouvelles plantations mais à construire de nouvelles sècheries et à aménager les anciennes de manière appropriée; 2) les crédits et les subventions du gouvernement doivent être accordés aux cultivateurs sur l'opinion des organisations syndicales des cultivateurs afin d'affirmer l'autorité de celles-ci et de les inciter à une activité plus énergique. On a exprimé aussi le voeu d'élever les droits d'en-

trée pour les houblons étrangers afin d'en diminuer l'importation. Des résolutions très importantes ont été prises quant aux travaux d'expérimentation, à l'activité des instructeurs et à la lutte contre les maladies du houblon. On a exprimé aussi l'opinion que le gouvernement devrait subsider des foires annuelles du houblon à Dubno, Lublin et Nowytomyśl à l'instar de la foire annuelle du houblon qui avait lieu à Varsovie avant la guerre.

La conférence de mars a évidemment une portée importante: on y a largement discuté sur des problèmes liés à la culture du houblon, on y a accordé les opinions des cultivateurs avec celles du ministère de l'Agriculture, et ce qui est le plus important, on y a établi un plan d'action pour l'avenir. La réalisation de ce plan exigera beaucoup de temps et de travail collectif conscient de ses buts. Ce travail, espérons-le contribuera à élever la qualité du houblon polonais. C'est la seule voie qui permettra au houblon polonais de s'emparer de la totalité du marché intérieur et de s'assurer la demande de l'étranger. Il est à remarquer que les organisations étrangères des cultivateurs du houblon s'inspirent des mêmes idées afin de contrecarrer l'influence de l'augmentation des plantations et de la baisse violente des prix.

Auguste Iwanski.

LES PLANTATIONS ET L'INDUSTRIE DE LA CHICORÉE EN POLOGNE

La chicorée joue dans l'agriculture un rôle important en tant que plante sarclée facile à cultiver même sur des terres plus légères. Le transport de la chicorée à longue distance à l'état brut n'est pas rémunérateur. Ce n'est que lavée, découpée et séchée dans des séchoirs spéciaux que la chicorée devient propre à la conservation et acquiert de la valeur et supporte les frais de transport et c'est sous cette forme qu'elle fait l'objet du commerce intérieur et d'exportation. Pour cette raison le séchage de la racine de chicorée constitue une des branches caractéristiques de l'industrie agricole, étroitement liée aux centres de production de la matière première.

La chicorée séchée est transformée ensuite en chicorée comestible employée généralement soit comme addition au café, soit comme succédané de ce dernier.

La première fabrique de chicorée destinée à la consommation a été créée en Pologne en 1816. Elle transformait, pendant une période assez longue, des matières premières d'origine étrangère car l'existence des plantations et des sècheries de chicorée date en Pologne seulement de la moitié du XIX-me siècle, époque à laquelle elles commencent à apparaître, au début en Couiavie et ensuite en Mazovie, dans les régions de Płock et de Lublin et enfin en Galicie.

A l'heure actuelle il existe en Pologne environ 70 sècheries de chicorée, appartenant principalement à la grande propriété foncière et seulement dans une faible mesure aux fa-

briques de chicorée de consommation.

La superficie des plantations, la récolte de chicorée et la récolte moyenne par ha se présentaient comme suit en 1927 d'après les statistiques officielles:

	Superficie des plantations en ha	Récolte totale en q.	Récolte moyenne en q.
Pologne	2,113	346,906	154
Voiévodie de Varsovie	1,459	230,522	158
„ „ Lodz	400	72,800	182
„ „ Poznan	140	24.220	173
„ „ Cracovie	61	10.248	168
„ „ Poméranie	53	9,116	172

Le commerce étranger de chicorée sechée non-torréfiée et non-transformée s'établissait, au cours des 4 dernières années et des 8 premiers mois de 1928 de la façon suivante:

1928 janvier aout		1927		1926		1925		1924	
Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
quintaux									
1	297	12,399	2,77	850	2,732	11,228	—	7,979	1,770
milliers de zloty									
—	12	614	10	35	82	195	—	136	38

Les fortes importations de chicorée au cours des années particulières constituent un phénomène anormal et indésirable eu égard à notre balance commerciale, d'autant plus que si l'industrie de la chicorée pouvait disposer de crédits suffisants, la production des racines de chicorée devrait non seulement couvrir les besoins du marché intérieur mais donner un excédent important pour l'importation, comme ce fut le cas avant la guerre.

La consommation de la chicorée en Pologne s'élève à 91.000 q. La consommation par tête d'habitant est de 0,25 kg. dans l'ancien Royaume du Congrès et dans les provinces de l'Est, de 0,40 kg. en Galicie et en Haute-Silésie et 0,50 kg. en Poznanie et en Poméranie. La quantité de la matière brute employée pour la fabrication des succédanés est de 364,000 q. Cette consommation, très faible à l'heure actuelle, augmentera incontestablement rapidement au fur et à mesure que l'usage des boissons chaudes sucrées se répandra parmi la population et à mesure qu'augmentera la consommation du sucre.

Les fabriques de chicorée comestible sont actuellement au nombre de 10 dont plusieurs se trouvent à Włocławek, centre le plus important de la production des racines. Une de ces entreprises la Société des propriétaires fonciers producteurs de chicorée Rutkowski, Lisowski et C-ie „Gleba" est une fabrique exclusivement agricole. Cette entreprise, constituée au début de 1918 a acquis, vers le milieu de cette même année, la fabrique de chicorée „R. Bohme et C-ie" à Włocławek. Après avoir acheté les terrains limitrophes et développé la production, la fabrique transforme actuellement la chicorée séchée qui provient des 14 propriétés foncières voisines appartenant aux copropriétaires de la Société „Gleba".

L'Union des planteurs de chicorée, récemment légalisée voit s'ouvrir devant elle un vaste champ d'activité. Déjà au cours de la période d'organisation elle a réussi à obtenir que les sécheries agricoles fussent exemptées de l'impôt industriel et à défencultivant la chicorée en vue de l'achicorée devant la Commission Agricole préparant les matériaux pour le nouveau tarif douanier polonais. L'Union se propose, comme but ultérieur, d'obtenir des crédits pour les plantations de chicorée et de sauvegarder les intérêts des exploitations cultivant la chicorée en vue de l'amendement éventuel de la loi sur la réforme agraire. Le programme de ces travaux permanents doit comprendre la réunion des données statistiques exactes sur les plantations de chicorée et la coordination des efforts de tous les planteurs en vue du rélèvement de la culture et du rendement par l'organisation d'essais, la sélection des semences et la diffusion des connaissances techniques concernant la culture de la chicorée.

Auguste Iwanski.

L'HORTICULTURE

Les conditions naturelles et économiques de la Pologne l'incitent à développer sa production horticole. Il n'est donc pas étonnant que tous les agriculteurs, instinctivement peut-être dans leur grande masse et consciemment dans les milieux cultivés, tendent énergiquement à créer cette branche importante de l'agriculture.

Il suffit pour s'en assurer, de visiter les nouvelles fermes des petits propriétaires, d'étudier les tendances se faisant jour dans les milieux des grands propriétaires fonciers qui veulent intensifier leur production, de noter les décisions prises par les conseils des districts et d'observer l'activité des écoles agricoles. Presque chaque agriculteur s'établissant dans une nouvelle ferme, tout en y édifiant les bâtiments nécessaires, y crée aussi la culture horticole en y voyant un moyen d'augmenter ses revenus. Les grands propriétaires fonciers qui, auparavant avaient cultivé leurs jardins uniquement pour leurs propres besoins, créent actuellement des jardins de rapport, des pépinières et des plantations de semences. Chaque administraiton tend à élever le niveau de l'horticulture dans son district et le nombre des élèves dans les écoles agricoles dépend beaucoup du niveau de l'enseignement de l'horticulture qu'on y donne. Il faut aussi souligner que toutes les écoles et tous les cours spéciaux d'horticulture à tous les niveaux regorgent d'élèves.

L'état de notre horticulture n'est pas absolument tel qu'il devrait être et cela pour beaucoup de raisons, mais son essor au cours des dernières années est si grand qu'il permet d'augurer les meilleurs espoirs. Tout permet de croire que le vingtième anniversaire de notre indépendance verra un développement énorme de notre production horticole.

L'arboriculture. De toutes les branches de l'horticulture, c'est l'arboriculture qui est le mieux développée en Pologne. Jadis dans notre pays comme, du reste, dans l'Europe entière, il y avait dans les vergers un grand nombre d'espèces d'arbres fruitiers; on ne s'efforçait pas de produire beaucoup de marchandise uniforme, selon les exigences du commerce. Cependant, déjà avant la guerre, les organisations horticoles

et agricoles avaient sérieusement pensé à créer une arboriculture commerciale. On crée des pépinières produisant des variétés commerciales d'arbres fruitiers et on pratique, de plus en plus fréquemment, surtout en Galicie, le regreffage pour remplacer les variétés de peu de valeur par des variétés de valeur commerciale.

Après la restauration de la Pologne, le nombre de vergers commerciaux s'accroît rapidement. Les organisations agricoles les créent dans les petites propriétés foncières de sorte qu'un village ou une colonie donnée produisent une grande quantité de marchandise uniforme. Outre l'activité des organisations agricoles, il faut mentionner l'aide de la Banque Agricole qui accorde des crédits destinés à la création de vergers composés d'un petit nombre de variétés commerciales d'arbres fruitiers. Aujourd'hui, d'après les statistiques et les enquêtes de l'Office Statistique de la République Polonaise, on peut supposer que la Pologne possède 37.000.000 d'arbres fruitiers.

L'arbre fruitier le plus répandu chez nous est le pommier, le prunier vient en second lieu, viennent ensuite le poirier, le cerisier, le merisier, le noyer, l'abricotier, le pêcher et la vigne.

Les deux premières espèces auront toujours une importance dominante en Pologne. Tout le territoire du pays est propice à la culture du pommier tandis que les vallées des rivières et les régions sous-alpestres se prêtent à la culture du prunier-quetschier. Les autres arbres fruitiers, bien que souvent très répandus dans certaines régions de la Pologne (comme l'abricotier et la vigne au Sud-Est) n'ont qu'une importance locale.

En observant la distribution des vergers sur le territoire de la Pologne, nous constatons qu'ils sont les plus nombreux au Sud, dans les districts de Limanowa, Nowy Sącz, Jasło, Krosno et Kosow, c'est-à-dire dans les districts alpestres et sous-alpestres, puis les districts de Cracovie, Wieliczka, Rzeszow, Jarosław et Léopol.

Dans tous ces districts, le pommier et le prunier se développent admirablement. Chaque district produit environ 500 wagons de fruits par an, si la récolte est bonne. Les districts du Sud cultivent des variétés de pommiers communes à toute la Pologne et en outre des variétés locales très estimées telles que les „Bukowki", „Wanatki", „Rojaki" etc... Le long de la Vistule se trouvent des vergers de pommiers et de pruniers surtout dans les environs de Kazimeirz et de Płock. Le pommier est très cultivé dans les districts de Grojec, Puławy, Lublin et Sandomierz.

Dans la voiévodie de Volhynie, les districts de Włodzimierz, Horochow, Dubno, Krzemieniec, et Zdołbunow se distinguent par leurs vergers et dans ce dernier district, le village de Derman est célèbre par ses prunes. La voiévodie de Polésie, à cause de son sol marécageux, ne se prête pas beaucoup à la culture des arbres fruitiers mais, même ici, à l'Ouest de Pinsk, nous trouvons des vergers en assez grand nombre. Au nord de la Polésie, dans la voiévodie de Nowogrodek, l'arboriculture est plus développée et les organisations agricoles s'efforcent d'y créer des vergers composés de variétés commerciales. Actuellement parmi les districts de cette voiévodie, celui de Nieśwież occupe la première place, on y compte plus de 64.000 pommiers.

Dans la voiévodie de Wilno, se distinguent sous ce rapport les districts de Dzisna, Brasław, Swieciany et Wilno. Les vergers y occupent une superficie de 2.300 ha. Les vergers du Sud de la Pologne, de la Volhynie, et de la voiévodie de No-

wogrodek, appartiennent pour la plupart à de petits propriétaires, ceux de la voiévodie de Wilno, pour la plupart, à la grande propriété. Les vergers des voiévodies de Wilno et de Nowogrodek, c'est-à-dire du Nord de la Pologne, se distinguent par une grande uniformité des variétés pratiquées. Parmi les pommiers, c'est l'„Antonowka" qui y est presque exclusivement cultivée.

Dans les provinces occidentales, dans la voiévodie de Poznan, l'arboriculture est très développée mais se distingue par une grande diversité de variétés cultivées ce qui est désavantageux au point de vue commercial. Mentionnons les environs de Kostrzyna, Pobiedziska, Mogilno, Strzelno, Kruszwica, Grabow, Chodziez, Wyrzysk, Szamotuły, Wąsowo, Wolsztyn et Kościan renommés pour leurs vergers. On trouve actuellement en Poznanie plus de 5 millions d'arbres fruitiers dont 1 million environ de pommiers, 2 millions de pruniers, plus de 700.000 poiriers et plus de 1 million de cerisiers et de merisiers. Ces derniers sont surtout cultivés le long des routes.

La voiévodie de Poméranie ressemble à celle de Poznanie sous le rapport des vergers et, comme celle-ci, elle ne possède pas beaucoup de vergers commerciaux. Les régions les plus renommées sont celles de Brodnica, Chełmno, Grudziądz, Swiecie, Torun et Tuchola.

Les deux voiévodies occidentales dont nous venons de parler, grâce à l'activité énergique de leurs Chambres Agricoles qui cultivent dans leurs pépinières uniquement des variétés commerciales, se modifient rapidement quant au caractère des vergers et pourront bientôt produire de grandes variétés de marchandise uniforme.

Des causes naturelles entravent le développement de l'arboriculture dans la partie nord-est de la voiévodie de Silésie; par contre, la partie méridionale, la région de Cieszyn se prête très bien à la culture d'arbres fruitiers.

Nous devons mentionner tout particulièrement la partie sud-est de la Pologne, la vallée du Dniestr et les vallées de ses confluents orientés vers le midi. Cette partie de la Pologne occupe une situation privilégiée dans les plans économiques et horticoles de l'Etat et des organisations agricoles. C'est en quelque sorte la Riviera polonaise prédestinée à la production d'abricots, de pêches, de raisin, de poires de luxe, de pommes, de merises et de quetsches. Déjà, actuellement, les fruits de Zaleszczyki et de ses environs suscitent l'admiration aux expositions et la culture de l'abricot s'y développe d'année en année.

Nous avons déjà dit plus haut que ce sont les petits propriétaires qui sont les producteurs principaux de fruits en Pologne. Il y a cependant plusieurs vergers très étendus tels que:

Jozefow sur la Vistule, propriété du comte R. Rostworowski — 20.000 arbres.

Wielki Otwock, près Karczew, du comte Jezierski — 15.000 arbres.

Pudliszki près Gostyn, du comte Branicki environ 15.000 arbres.

Sinołeka près Kaluszyn du Dr. L. Filewicz — 12.000 arbres.

Les organisations agricoles et horticoles tendent à uniformiser la production des fruits en Pologne et ont, au cours des dernières années, établi le choix des variétés ayant le plus de succès en Pologne. Nous ne citerons que les variétés de pommiers car cet arbre constitue l'espèce la plus importante de nos vergers:

Belle de Boskoop, Antonowka-Nalivia, Papierowka, Reinette de Landsberg, Reinette de Baumann, Boiken, Gross Bohn, Zelezniak, Kosztela, Glogierowka.

Le commerce des fruits n'est pas encore très bien organisé en Pologne. Nous manquons de magasins appropriés et d'installations frigorifiques et par suite nous ne pouvons pas bien conserver ces fruits ce qui est indispensable pour régulariser leur commerce. Toutefois un certain progrès s'est déjà manifesté dans ce domaine. La Société horticole de Cracovie possède un magasin de conservation modèle. La Société Agricole de la Pologne Méridionale a organisé un Syndicat de Fruitiers qui achète des fruits chez les petits propriétaires. Les villes de Pologne, en construisant leurs nouvelles halles, prennent en considération les besoins du commerce des fruits.

L'Union Polonaise des Propriétaires de Vergers travaille depuis plusieurs années à élever le niveau de la culture et du commerce de fruits. Cette union a pour but d'aider aux propriétaires de vergers à produire des fruits de bonne qualité et à faciliter leur vente.

L'arboriculture polonaise se fournit entièrement aux pépinières de Pologne. Ces pépinières, fort nombreuses, sont soit des entreprises privées, soit appartiennent à des organisations agricoles et horticoles, aux administrations des districts ou aux écoles d'agriculture et d'horticulture. Parmi les plus anciennes pépinières, mentionnons les suivantes:

Pépinières de „Zbikow", Varsovie, Al. Jerozolimskie 45, propriété de M. Pierre Hoser.

Pépinières „C. Ulrich", créées en 1805, Varsovie, Ceglana 11.

Pépinières Podzamcze, du comte André Zamoyski, près Sobolew.

Pépinières de l'Institut Pomologique de A. Girdwoyn à Ołtarzew.

Pépinières „Lemszczyzna - Szczekarkow" de M. Witold Kleniewski à Lublin.

Pépinières „Fredrow" de la Société Agricole à Rudki.

Pépinières „Glinka et Gorlice" de la Société Horticole de Cracovie.

Pépinières de l'Institut Scientifique d'Agriculture à Puławy.

Pépinières de la Chambre d'Agriculture de Poznan.

Pépinières de la Chambre d'Agriculture de Torun.

Les propriétaires et les directeurs des pépinières appartenant à l'Union Polonaise des producteurs d'Arbres et d'Arbustes. Cette Union contrôle les pépinières et fixe le prix des arbres et des arbustes.

Culture maraîchère.

Il est encore plus difficile d'établir des chiffres concernant le jardinage en Pologne que ceux concernant l'arboriculture fruitière. On trouve partout des potagers familiaux mais aussi, dans beaucoup de localités, on cultive les légumes professionnellement. La superficie des jardins maraîchers varie d'année en année selon les conjonctures commerciales. Il n'y a que les jardins maraîchers cultivés de père en fils depuis plusieurs générations qui ont une production stable. La production maraîchère est le plus répandue aux environs de Varsovie, de Cracovie, de Léopol, de Poznan, de Torun et de Lodz, puis dans presque tout le district de Grojec avec Przybyszew, célèbre pour ses concombres depuis plusieurs siècles. Mentionnons encore le district de Pinczow avec le village de Topola, celui de Sandomierz avec la région de Dwikozy, Terespol et ses environs sur le Bug, Grodno et ses environs et enfin au nord, Troki, près de Wilno, célèbre pour ses concombres.

Les légumes les plus cultivés sont: les choux, les choux-fleurs, les concombres, les oignons, les haricots, les

carottes, les betteraves au cours des dernières années, la culture des tomates s'est beaucoup développée.

Le jardinage s'est le mieux développé aux environs de Varsovie. On y compte environ 100.000 chassis de couches. Avant la guerre, on exportait beaucoup de légumes de la banlieue de Varsovie à Pétersbourg, aujourd'hui, on en exporte en Haute-Silésie sur le marché de Katowice.

Parmi tous les horticulteurs, les propriétaires de jardins maraîchers ont manifesté le plus d'énergie et d'activité commerciale. Ils ont fondé une Union très active de producteurs de légumes. Ceux de la banlieue de Varsovie ont obtenu de la ville un grand terrain destiné au marché de légumes où se fait la vente en gros des légumes. Ils ont pris en mains l'exportation des légumes vers les centres industriels de la Pologne et à l'étranger. L'union tend actuellement à exploiter, au point de vue de la culture maraîchère, les vallées à climat tiède du Dniester, au Sud-Est de la Pologne, et à créer des magasins de conservation modernes pour les légumes, ce qui leur permettrait de ne pas vendre leurs produits au commencement de l'automne et à les envoyer sur le marché au fur et à mesure des besoins.

La floriculture.

La troisième section de l'horticulture: la floriculture a beaucoup souffert du fait de la guerre. Plusieurs établissements ont été totalement détruits. Ce n'est qu'au cours des dernières années que la floriculture commence à renaître. Chaque nouvelle exposition en témoigne. La floriculture se développe le plus, comme de raison, dans le voisinage des grandes villes telles que Varsovie, Poznan, Torun, Bydgoszcz, Grudziądz, Cracovie, Biała-Bielsko et Wilno. Même dans les villes de moindre importance telles que Rowno et Dubno dans la voiévodie de Volhynie, on a créé récemment des établissements de floriculture.

La production de fleurs dans les établissements de floriculture comprend principalement des chrysanthèmes, cyclamens, primevères, les cinéraires, les roses et les pois de senteur. Ces derniers temps, on cultive aussi beaucoup les oeillets. Parmi les établissements de floriculture les plus importants, citons: C. Ulrich, à Varsovie, „Hoser frères", à Varsovie; Emile Freage, à Cracovie; Stanislas Schauer à Biała-Bielsko, Gottlieb Hentschel, à Torun; Sigismond Hellwing, à Bydgoszcz et Louis Kielbass à Jedrzejow.

Les producteurs de fleurs forment une association: „L'Union Polonaise de Cultivateurs de Plantes ornementales et de Fleurs". Cette association s'occupe de coordonner les tendances du développement de la floriculture polonaise et organise des expositions de floriculture.

La culture des semences potagères et florales.

Cette branche de l'horticulture a été avant la guerre peu développée en Pologne. Si même l'on produisait des semences, elles étaient d'abord exportées à l'étranger pour revenir ensuite sous une marque étrangère. Ce n'est que la guerre mondiale qui créa des conditions favorables pour cette culture en coupant les voies d'accès de l'importation et créant des marchés pour la vente des légumes ce qui favorisa surtout la culture des semences potagères.

Nos horticulteurs ont su mettre à profit ces circonstances favorables et ont commencé déjà sous l'occupation allemande, à s'organiser pour asseoir cette culture sur des bases solides. Nous avons maintenant en Pologne une „Union Polonaise de Pro-

ducteurs de Semences potagères et florales" (siège à Varsovie, 3, rue Bagatela). Composée actuellement de 100 membres environ cette organisation groupe les producteurs de semences et les personnes travaillant à cette culture mais ne possède pas de jardins en propre. L'Union a pour but de contrôler les cultures de semences, de qualifier les semences, d'étudier les données statistiques afin de pouvoir donner des conseils à ses membres au point de vue de la direction et de l'ampleur de leur production, de régler le commerce des semences en fixant les prix de gros. Elle s'entremet entre les producteurs et les commerçants et les acheteurs au cours des foires annuelles de semences; aide à contrôler la qualité des semences au moyen de champs de contrôle, et, enfin, elle s'occupe du côté financier de la culture des semences en procurant des crédits et en élaborant les tarifs de transport, de poste et de douane, de manière à sauvegarder les intérêts de cette culture.

Actuellement, on peut dire qu'il n'y a point d'établissement de culture de semences de quelque importance qui ne fasse partie de l'Union. Cela nous donne une certaine garantie que les producteurs de semences, tout en améliorant leur organisation et leur production et tendant à leur profit, développeront la production de ces espèces de semences qui peuvent être cultivées en Pologne et pourront fournir des semences à l'étranger et importer de l'étranger les semences non cultivées en Pologne.

Ce sont les régions de l'Est de la République qui sont les plus importantes au point de vue de cette production. Les spécialistes affirment que la Pologne n'importe que 20% de semences de légumes dont elle a besoin. Il en est tout autrement sous le rapport des semences de fleurs. On produit en Pologne les semences de betteraves, de carottes, de choux, d'oignons, de tomates, de concombres et de haricots. Des jardins maraîchers, des établissements spéciaux pour la culture des semences, des grandes et des petites propriétés sont producteurs de semences. Parmi les établissements spéciaux mentionnons celui des frères Hoser à Rakowiec, près Varsovie, qui se distingue par la précision de sa culture celui de A. Kozierski à Zygmuntow près Lublin, celui des frères Chomicz à Varsovie, celui de C. Ulrich, à Varsovie, et celui de Ladislas Garnuszewski à Varsovie. Ces établissements possèdent de nombreux sous-planteurs. Dans les grandes propriétés, les cultures de semences occupent jusqu'à 60 ha. Les petits planteurs commencent à s'organiser et à former des associations locales.

„L'Union Polonaise de producteurs de semences horticoles" organise annuellement une grande foire. La prochaine foire aura lieu les 29 et 30 novembre 1929.

En parlant de l'état et du développement de l'horticulture en Pologne il ne faudrait pas oublier la lutte qu'on y mène contre les parasites et les maladies des plantes. Le décret du Président de la République autorise le ministère de l'Agriculture à rendre des ordonnances concernant la lutte contre les parasites et des maladies des plantes. Trois ordonnances de ce genre ont été déjà publiées et concernent la lutte contre le puceron lanigère (schizoneura lanigera), contre la gale verruqueuse et la destruction de l'épine-vinette. On a organisé aussi, au cours des dernières années un service de protection des plantes. Actuellement, il y a, en Pologne, trois facultés de la protection des plantes de l'Institut Scientifique de l'Agriculture (à Puławy, Bydgoszcz et Léopol) trois stations de la protection des plantes créées par les Chambres d'Agricultu-

re de Cieszyn, Torun et Poznan et cinq stations établies par les associations agricoles et horticoles de Wilno, Sarny, Łuck, Varsovie et Cracovie. Il y a en outre une station de la protection des plantes à Zgierz fondée par le „Przemysł Chemiczny w Polsce" (L'industrie chimique en Pologne). Les stations d'expérimentation agricole au nombre de 21 s'occupent aussi de la production des plantes.

Les écoles agricoles et horticoles et le réseau d'organisations agricoles et horticoles contribuent dans une large mesure à élever le niveau de l'agriculture en Pologne. Les études agricoles qui accordent, dans leurs programmes, beaucoup d'importance à l'horticulture sont au nombre de 111 et les écoles spéciales d'horticulture au nombre de 13. Il y a en outre une faculté d'horticulture dans l'Ecole Centrale d'Economie Rurale.

Les organisations agricoles apprécient à sa juste valeur, l'importance de l'horticulture dans l'ensemble de la vie économique de la Pologne et ne reculent pas devant les efforts nécessaires à élever son niveau. Les résultats de cette activité sont déjà visibles et le seront de plus en plus. Nous pouvons donc affirmer avec assurance que les dix années à venir verront un développement important de l'horticulture en Pologne.

Prof. W. Gorjaczkowski.

L'ELEVAGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

La Pologne, dans ses voiévodies centrales, orientales et méridionales (les voiévodies occidentales exceptées), a beaucoup souffert de la guerre. Non seulement le nombre et la qualité (grosseur et poids vif) des animaux domestiques, mais aussi leur production s'en est ressentie. La guerre s'est déroulée, sur les territoires polonais, de 1914 jusqu'à la moitié de 1915. Après la cessation des hostilités vint la période de l'occupation brutale et le pays ruiné fut encore pillé, car les envahisseurs prirent aux agriculteurs jusqu'à leurs ustensiles de ménage et leurs animaux domestiques.

Il est clair que, dans ces conditions, la restauration de l'état productif des fermes ruinées se heurtait à de sérieuses difficultés vu le manque de fonds, le découragement de la population et l'incertitude du lendemain. Plus tard, en 1920, la guerre avec la Russie soviétique mit à feu et flammes presque la moitié de la Pologne et ruina à nouveau l'agriculture et l'industrie de ces régions.

C'est en considérant ce fond historique qu'il faut envisager l'état de l'élevage des animaux domestiques en Pologne et les travaux visant au relèvement de celui-ci.

Cette action est menée en premier lieu par des sociétés d'éleveurs, par exemple par celle de Varsovie, ainsi que par des organisations agricoles, des Chambres d'Agriculture, subventionnées par l'Etat par l'intermédiaire de la Banque Agraire de l'Etat.

Voici la liste des organisations agricoles possédant des sections d'élevage:

I. CHEVAUX:

1) Société de Varsovie des Eleveurs du Cheval demi-sang et du Cheval oriental, rue Kopernika 30.

2) Lublin — Société analogue à la société ci-dessus mentionnée, en voie d'organisation.

3) Société de Poznan des Eleveurs du cheval demi-sang. Chambre d'Agriculture de Grande-Pologne, rue Mickiewicza 33.

4) Société du Livre Généalogique des Chevaux demi-sang à Poznan Chambre d'Agriculture de Grande-Pologne, rue Mickiewicza 33.

5) Union Poméranienne des Eleveurs du Cheval demi-sang à Torun, rue Sienkiewicza 40.

6) Section d'Elevage des chevaux près la Société Agricole de Petite Pologne à Cracovie, Place Szczepanski 8.

7) Section d'Elevage des chevaux près la Société agricole de Petite Pologne à Léopol, rue Kopernika 20.

II. BOVINS:

Varsovie — 1) Unions d'Eleveurs (Herd-book), organisations autonomes pour l'élevage:

a) des bovins de robe pie-noir, variété des plaines-basses;

b) des bovins de robe pie-rouge, variété des plaines-basses;

c) des bovins de robe-rouge, variété indigène polonaise;

d) des bovins alpestres (Simmenthal et Schwytz), rue Kopernika 30.

2) Société Centrale d'Agriculture avec 79 succursales dans les voiévo-

dies du centre et de l'est. La Société possède une Section d'Elevage s'occupant de: a) l'élevage du bétail dans les petites propriétés (ksiega wstepna), b) l'organisation de Sociétés pour le contrôle des étables (quantité de lait et pourcentage de graisse), c) l'instruction des paysans, rue Kopernika 30.

3) Union Centrale des Associations Agricoles travaillant dans des sections spéciales, à l'élevage des chevaux, des boeufs, des porcs et de la volaille et à l'instruction des paysans, rue Tamka 1.

4) *Poznan:* Société Poznanienne des Eleveurs du bétail pie-noir près la Chambre d'Agriculture de Grande Pologne, rue Mickiewicza 33.

Section de la Chambre d'Agriculture de Grande-Pologne pour l'élevage du bétail dans les exportations paysannes.

Torun: Société poméranienne pour l'élevage du bétail pie-noir près la Chambre d'Agriculture de Poméranie, rue Sienkiewicza 40.

Section de la Chambre d'Agriculture de Poméranie pour l'élevage des boeufs par les paysans.

6) *Lublin:* Union des Eleveurs du Bétail près la Section d'Elevage de la Société d'Agriculture de Lublin.

7) *Białystok:* Union des Eleveurs du bétail de race indigène polonaise, robe rouge-brun près l'administration de la voiévodie.

8) *Société Agricole de Petite Pologne:*

a) *Section de Cracovie:* on y trouve une Union des Eleveurs du bétail polonais rouges-bruns et des inspectorats d'éleveurs du bétail pie - noir de porcs et de moutons.

b) *Section de Léopol:* on y trouve une organisation des éleveurs du bétail polonais rouges-brun, de porcs, de moutons et de chevaux.

9) *Katowice:* Union silésienne des Eleveurs du bétail; pie - noir, pie-rouge, et rouges silésiens près la Chambre d'Agriculture de Silésie.

10) *Cieszyn:* Société d'Agriculture: Section d'Elevage.

III. PORCS:

1) *Varsovie:* Union des Eleveurs de porcs, rue Kopernika 30.

2) *Poznan:* Union des Eleveurs de porcs près la Chambre d'Agriculture de Grande-Pologne, rue Mickiewicza 33.

3) *Torun:* Union des Eleveurs de porcs près la Chambre d'Agriculture de Poméranie, rue Sienkiewicza 40.

4) *Cracovie:* Inspectorat des Eleveurs de porcs, Place Szczepanski 8.

5) *Léopol:* Union des Eleveurs de porcs près la Société Agricole de Petite-Pologne, rue Kopernika 20.

IV. MOUTONS:

1) *Varsovie:* Union des Eleveurs de Moutons, rue Kopernika 30.

2) *Poznan:* Union des Eleveurs de Moutons de Grande-Pologne, près la Chambre d'Agriculture de Grande-Pologne, rue Mickiewicza 33.

3) *Torun:* Union Poméranienne des Eleveurs de moutons, rue Sienkiewicza 40.

4) *Cracovie:* Inspectorat de l'Elevage des moutons près la Société Agricole de Petite-Pologne, pl. Szczepanski 9.

5) *Léopol:* Inspectorat de l'Elevage de moutons près la Société Agricole de Petite-Pologne orientale, rue Kopernika 20.

V. 1) Institut Scientifique de l'Agriculture de l'Etat à Puławy. Expériences sur l'agriculture et sur l'élevage.

2) Facultés agricoles des Universités de Cracovie, de Poznan et de Wilno. Polytechnique de Léopol et l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Varsovie.

Le travail de ces organisations autonomes est régi, dans une certaine

mesure, par les arrêtés de la Section de la Production des Animaux du Ministère de l'Agriculture. C'est surtout l'élevage chez les paysans qui dépend des subventions de l'Etat sans lesquelles le travail de sélection et de contrôle serait impossible. Cette aide ne se limite pas à assurer la moitié des traitements des instructeurs de l'élevage mais consiste aussi en prix en argent accordés pendant les concours et expositions de chevaux, de boeufs, de moutons, de porcs et de volaille. Le gouvernement subventionne aussi l'achat de reproducteurs et l'installation de stations de copulation en accordant à ces fins des crédits à long terme et à un taux très bas. L'autre moitié des traitements des employés, la moitié des prix en espèces accordés aux exposants etc. sont payés par les organisations agricoles qui sont les véritables créateurs et exécuteurs de ce travail.

En outre, la grande propriété procède à l'élevage organisé, légalisé et effectué sur une grande échelle, d'animaux domestiques (chevaux, boeufs, moutons, porcs) sans recourir aux subventions de l'Etat. Le personnel des spécialistes est d'habitude recruté parmi les personnes ayant une instruction agricole et zootechnique supérieure. Des réunions, des cours et des spécialistes attachés aux sections et aux sociétés agricoles ainsi que des professeurs de facultés apportent leur expérience à ce travail.

Ces organisations seront mentionnées dans chaque rubrique séparément. Il faut ajouter que les organisations agricoles, seules ou en accord avec le gouvernement, mènent une politique d'unification de l'élevage ne favorisant que certaines races dans un territoire donné. C'est à ce but que tendent les concours hippiques, les records de production laitière, la sélection de vaches, produisant du lait à grand pourcentage de graisse, de moutons se distinguant par la finesse de leur laine et la robustesse de leur toison et de leur corps ainsi que de porcs remarquables par leur poids et leur graisse.

Tout cela fait partie du programme de la politique d'élevage dont il vient d'être question plus haut.

Tableau comparatif

Espèces d'animaux	Période d'avant guerre	1921 [1])	1927 [2])	Accroissement au cours des 6 dernières années au total	Diminution %
Chevaux	3.496.000	3.294.000	4.127.000	+ 833.000	+ 25,5
Boeufs	8.664.000	8.063.000	8.602.000	+ 539.000	+ 5,5
Porcs	5.487.000	5.287.000	6.333.000	1.046.000	+ 20,0
Moutons	4.473.000	2.193.000	1.318.000	? ([3])	?
Chèvres		384.000	401.000	+ 16.000	+ 1,4

[1]) et [2]) D'après le recensement du 30 septembre 1921.

[3]) Après cette diminution, nous constatons en 1928 un accroissement important qui fait que le nombre actuel de moutons est au moins égal à celui de 1921. La diminution de 1927 provient surtout d'une épizootie (distomum hepaticum) qui est actuellement vaincue.

I. CHEVAUX.

On peut dire d'une façon générale qu'il existe en Pologne quelques types de chevaux du pays parfaitement adaptés aux besoins et aux conditions locales. Ces types proviennent du croisement du cheval indigène, petit de taille et très endurant, avec le

cheval anglais, anglo-arabe ou oriental et quelquefois, rarement, avec le cheval lourd occidental.

Quant à l'élevage du cheval dit arabe, où, de tous temps, les Polonais ont excellé, le centre de cet élevage s'est déplacé, au cours de la guerre. La Volhynie, la Podolie, l'Ukraine et la Galicie orientale ont surtout élevé cette race de chevaux, mais les trois premières régions ayant été dévastées, le cheval oriental n'y est plus élevé. C'est donc vers l'ouest que s'est déplacé le centre de cet élevage. Les haras de l'Etat à Janow possèdent 18 juments arabes. Un Stood-Book de chevaux arabes a été établi et nous y trouvons inscrits 107 juments orientales de 1-ère classe et plus de 300 de II-me classe.

La Pologne exporte beaucoup de chevaux à l'étranger, entre autres les petits chevaux robustes connus sous le nom de „mierzynki" sont très recherchés par les mines de Grande-Bretagne et de Belgique. En 1925, on a exporté plus de 40.000 têtes et à la date du 1 août 1926, cette exportation a atteint 45.000 têtes. On exporte aussi des chevaux de remonte, ainsi en 1926 un Etat voisin de la Pologne acheta en Pologne tous les chevaux de remonte dont il avait besoin. En 1927—28 on a exporté de Pologne près de 50.000 têtes. Les chevaux de trait sont expédiés en Allemagne, au Danemark, en Hollande et dans les Etats balkaniques. Les chevaux de remonte — en Tchécoslovaquie, en Grèce, en Italie et en Turquie.

Types de chevaux dans diverses régions.

La Poznanie est organisée en vue de l'élevage du cheval demi-sang, c'est-à-dire du cheval anglais croisé avec le cheval de Prusse Orientale. En Cuyavie (partie nord-est de la voiévodie) nous rencontrons un cheval plus lourd (type d'Oldenburg et du Hanovre) et ce type se rencontre aussi dans les parties nord-ouest des voiévodies centrales .

Dans la voiévodie de Poméranie, l'élevage du cheval n'atteint pas un niveau aussi élevé qu'en Poznanie, bien que les conditions de pâturage sont ici plus favorables. Le type du cheval dominant en Poméranie est le résultat d'un croisement du cheval de Prusse Orientale avec le cheval belge. Dans quelques districts, où les terres sont très lourdes, on a adopté un type de cheval plus lourd.

Les voiévodies centrales, le long de la Vistule, régions de Garwolin, Varsovie, Łowicz, Kutno, Włocławek, ont la tendance à élever des chevaux de type assez lourd; ce type n'est pas bien fixé et il est souvent croisé avec des chevaux de type occidental. A l'est (région de Siedlce) nous trouvons un type local plus léger. Au sud des voiévodies centrales (régions de Kielce, Sandomierz, Lublin) domine le cheval demi-sang anglais assez lourd. On y trouve aussi, ainsi qu'en Volhynie, des chevaux résultant du croisement du cheval demi-sang anglais avec le cheval oriental, ou du cheval du type local avec le cheval oriental, mais c'est le sang local qui prédomine. La voiévodie de Lublin a en outre des chevaux de race anglaise pur-sang, bien que leur nombre ait beaucoup diminué après la guerre de 1920.

Les voiévodies du Sud: (Cracovie, Léopol, Stanisławow et Tarnopol):

1) La partie occidentale jusqu'au San a deux types de chevaux établis:

a) demi-sang anglais,

b) type oriental provenant des étalons de Radowice (Shagya et Darhoman).

2) Dans la partie orientale, au-delà du San, ainsi que dans toute la Volhynie et une partie de la Podolie domine le type du petit cheval „konik" qui, au sud des Carpathes, est remplacé par le type aussi petit mais très robuste: le „houtzoul". La guerre a beaucoup ruiné l'élevage. A l'est du San, le sang oriental prédomine.

La voiévodie de Silésie possède des chevaux d'un type pareil à celui de la Poznanie. Dans certaines régions de cette voiévodie, il est alourdi par le croisement avec le type belge.

Les voiévodies de l'Est:

1) La partie septentrionale, dans les environs de Wilno, constitue une oasis, datant de l'époque de la domination russe, où nous trouvons un cheval très alourdi par le croisement du cheval occidental (Ardennois belge) avec le type local (samogotien). On trouve aussi parfois des bâtards de „Bitiougs" (type russe).

2) La partie centrale, c'est-à-dire la Polésie a des petits chevaux de type local très primitif.

3) La partie sud (Volhynie) a des chevaux croisés avec le type demi-sang anglais.

Taille des chevaux: chevaux de remonte — 150—160 cm; le gros des chevaux en Pologne ne dépasse pas 156 cm., les chevaux de labour arrivent jusqu'à 150 cm. et les chevaux lourds ont une taille variant entre 158—165 cm. à la croupe.

Les étalons sont pour la plupart choisis suivant le type dominant dans la région donnée. Là où l'élevage est plus développé, les stations de copulation sont plus fréquentes. Au total, le nombre des étalons se monte à 1200 têtes environ.

L'organisation de l'Etat de l'élevage du cheval:

Le Ministère de l'Agriculture—Département de l'élevage de cheval, divisé en deux sections: a) administration des haras de l'Etat, b) stations d'étalons de l'Etat.

**
*

Bétail.

1) L'élevage des bovins en Pologne tend, en général, à élever le poids vif du bétail et à augmenter la production du lait tout en accroissant son pourcentage de graisse. Outre les types provenant de différents croisements, la Pologne a deux races établies: la race pie-noir du type de la Frise Occidentale de Hollande, ou bien du type de la Frise orientale allemande, et la race indigène nommée race polonaise rouge-brun. En outre, dans les voïévodies du sud-est dans les Carpathes, nous trouvons une petite enclave de la race de Simmenthal.

La propagande de l'élevage, interrompue pour quelque temps par l'invasion bolchéviste de 1920, est poursuivie sur une large échelle et se fait au moyen de conférences et de cours ainsi qu'à l'aide de concours avec distributions de prix attribués en partie par les organisations agricoles locales et centrales et en partie par le gouvernement. Le résultat de cette activité se fait voir dans la lutte contre les épizooties et dans l'amélioration de l'élevage. La production du lait augmente d'année en année et les éleveurs s'organisent dans le but d'augmenter la quantité et la qualité du lait au moyen de l'élevage rationnel des veaux et par le choix des taureaux présentant les qualités requises.

Voici un tableau qui démontre les résultats obtenus par le Contrôle Laitier:

Voiévodies	1925 - 1926 associations	vaches	1927 - 1928 associations	vaches	+ ou —
Centrales (Varsovie)	10	3.624	129	35.349	+31.725
„ „ petite propriété	—	—	26	3.773	—
Cracovie	11	1.872	26	6,324	+ 4.452
Haute Silésie	—	2.492	—	2.820	+ 328
Léopol	—	—	15	5.622	—
Poméranie	17	6.700	26	11.176	+ 4.476
Poznanie	8	4.400	47	24.460	+20.060
Wilno	2	304	17	2.886	+ 2.582
„ petite propriété	—	—	14	1.262	—
Nowogrodek	—	—	10	3.377	—

Le nombre de ces organisations et des laiteries coopératives ne cesse d'augmenter. Vu que ces laiteries paient le lait suivant son contenu en graisse, il est clair que chaque propriétaire de vaches, soit qu'il possède une grande étable, soit qu'il ne possède qu'une vache ou deux, tâche de les faire saillir par un taureau de l'Etat qui est sélectionné par rapport à son hérédité au point de vue de la quantité et de la qualité du lait.

On observe la tendance à propager les types de bovins laitiers. Ce n'est qu'en Poznanie et en partie en Poméranie que nous trouvons des boeufs de boucherie et, dans l'enclave mentionnée plus haut, des Simmenthals au Sud.

Bétail polonais indigène à robe rouge-brun.

On peut établir trois stades de cet élevage:

a) bovins de race pure uniquement laitiers;

b) bovins améliorés, bons producteurs de lait gras;

c) bovins en voie d'amélioration, type laitier et de boucherie;

d) bovins de paysans, de race primitive pure, petite taille.

Production moyenne du lait.

Voievodie	1924 — 25 lait kg.	graisse 0/0	1927 — 1928 lait kg.	graisse 0/0	+ ou —	
Centrales (Varsovie)	2.058	3,54	2.986	3,78	+ 928	+0,24
„ „ chez les paysans	—	—	1.600	3,70	—	—
Cracovie:						
grande propriété	2.370	3,80	2.271	3,80	— 99	—
paysans	—	—	2.041	3,60	—	—

Record polonais d'un troupeau.

En 1924—1925 à Niwki (voiévodie de Lodz, 3384 kg. de lait, 3,84%, 129,9 kg. de graisse.

En 1927—1928 à Niwki (voiévodie de Lodz 3858 kg. de lait, 4,00%, 154,3 kg. de graisse.

En 1927—1928 à Czernichow (voiévodie de Cracovie) 3567 kg. de lait, 3,95%, 140,9 kg. de graisse.

Record polonais d'une vache.

En 1924—1925 „Estrada" No. 2 à Boguszyce (voiévodie de Białystok) 4626 kg. de lait, 4,10%, 179,7 kg. de graisse.

En 1924—1925 „Bułanka" No. 168 à Niwki (voiév. de Lodz) 4168 kg. de lait, 4,32%, 180,1 kg. de graisse.

En 1927—1928 „Warta 2" No. 145

à Niwki (voiév. de Lodz) 5375 kg. de lait, 3,79%, 204,3 kg. de graisse.

En 1927—1928 „Sowa" No. 513 5297 kg. de lait, 3,62%, 191,7 kg. de graisse.

En 1927—1928 „Nana" No. 39 5016 kg. de lait, 4,04%, 202,6 kg. de graisse.

En 1927—1928 „Alta" No. 251 à Czernihow (v. de Cracovie) 4221 kg. de lait, 4,00%, 168,8 kg. de graisse.

Poids vif des bovins polonais indigènes robe rouge-brun.

Vache de grande propriété 400 — 600 kg.
Vache paysanne 300 — 350 kg.
Taureau 450 — 850 kg.
Veau à sa naissance environ 33 kg.

Les éleveurs de cette race et les spécialistes du ministère de l'Agriculture sont d'avis qu'il faut entretenir la pureté de cette race et s'abstenir de tout croisement étranger. On poursuit donc la sélection intérieure de la race et l'on emprunte aux étables modernes des taureaux afin de les sélectionner chez les paysans. On sélectionne aussi, parmi les vaches, celles qui donnent les plus grandes quantités de lait riche en graisse. On a commencé en 1928 à exporter des taureaux de cette race en Bessarabie.

Bovins pie-noir du type des plaines basses.

Avant la guerre, la voïévodie de Poznanie et celle de Poméranie appartenaient à l'Allemagne, les voïévodies centrales à la Russie, et celles du sud, qu'on nommait alors Galicie, à l'Autriche. Cet état de choses a influencé l'élevage des bovins pie - noir selon les intérêts de chaque Etat usurpateur. Aujourd'hui encore ses influences se font sentir soit parce qu'elles sont avantageuses pour la Pologne, soit qu'on n'ait pu s'en affranchir au cours de quelques années.

La voïévodie de Poznanie qui, avant 1914, envoyait ses boeufs de boucherie à Berlin, employait des taureaux importés surtout de l'Oldenburg et son bâtard se distinguait par ses formes épanouïes et par un rendement de lait relativement minime. La voïévodie de Poméranie, qui basait son élevage sur la race de Frise orientale et possédait de riches pâturages, pouvait concilier dans son bétail les qualités requises par la boucherie avec un rendement notable de lait. Les voïévodies du centre (ancienne Pologne russe) éleveraient surtout du bétail du type large de formes, mais pas trop fort en chair; on importait des taureaux surtout de la Frise occidentale hollandaise.

Ces tendances continuent d'être suivies, avec cette différence qu'en Poznanie on tend actuellement à augmenter le rendement du lait et ce rendement s'élève d'année en année.

Les voïévodies du sud élèvent surtout des bovins polonais, robe rouge-brun. Nous avons déjà mentionné l'existence d'une enclave de Simmenthaler dans la région sud-est. Ce n'est que la partie nord-ouest de la voïévodie de Cracovie qui possède des bovins pie - noir d'un type pareil à celui qu'on élève dans les voiévodies centrales, c'est-à-dire frison occidental.

C'est à l'Institut National Scientifique de l'Agriculture à Puławy, à la ferme Borowina que se trouve la station principale d'expérimentation zootechnique. En outre, toutes les écoles supérieures agricoles jouent „ex-officio" le rôle de stations pareilles ainsi que les „Centres de Culture Agricole" (Kościelec, Poświetne, Stary Brześć) et les stations zootechniques de Swisłocz, Sarny, Boguchwała, et Muzyłow.

L'amélioration du rendement en lait et du pourcentage de graisse s'effectue non seulement par le sélectionne-

ment des parents et l'élevage soigné des veaux, mais surtout par l'alimentation rationnelle des vaches laitières. C'est à ce but que travaillent les Associations du Contrôle des étables et leurs efforts sont couronnés de succès.

Nos bovins suffisent non seulement aux besoins de notre marché intérieur, mais sont exportés en grand nombre, surtout comme bétail de boucherie, en Autriche (Vienne), Tchécoslovaquie (Prague), en France et en Allemagne. En 1925, on a exporté 20 taureaux, 1932 boeufs, 10,963 vaches, 745 bovins de race et 6010 veaux âgés de moins de 6 mois. En 1927, on a exporté: 533 de bovins vivants et 131212 quintaux de viande de boucherie (boeuf et veau).

Afin de se rendre compte de la valeur de notre bétail de boucherie, on a organisé jusqu'à présent deux concours à Poznan en 1924 et en 1926 où l'on a distribué des prix accordés par les Chambres d'Agriculture et par le ministère de l'Agriculture. Ces concours, au cours desquels on a procédé à l'abattage de pièces de boucherie et à la classification de la viande quant à sa qualité et au rendement de certaines parties du corps, ont prouvé que le bétail pie-noir de la voiévodie de Poznan présente un matériel de boucherie de haute valeur.

Voïévodies de Poznanie — type rapproché du type Oldenburg qui se modifie en type frison oriental producteur de viande et de lait.

Voïévodie de Poméranie — type nettement frison - oriental riche en viande et en lait.

Voiévodies centrales et partie septentrionale de la voïévodie de Cracovie — type frison occidental hollandais à grand rendement de lait riche en graisse. Quantité de viande moyenne. C'est ici que l'on rencontre les records du rendement en lait et pourcentage de graisse.

Quantités moyennes de lait en 1924—1928.

voïévodies	1924—1925		1927—1928		+ ou —	
	lait kg.	graisse %	lait kg.	graisse %	lait kg.	graisse %
Centrales (Varsovie)	3.149	3.19	3.709	3,25	+560	+0,06
Cracovie	3.185	3,40	2.607	3,34	—578	—0,06
Haute Silésie	2.900	3,00	3.408	3,08	+508	+0,08
Léopol — reconstruction après la guerre	—	—	2.619	3,77	—	—
Lublin	2.300	3,10	2.980	3,25	+680	+0,15
Poméranie	2.259	3,17	3.460	3,24	+1201	+0,07
Poznanie	—	—	3.259	3,24	—	—
Wilno	2.700	3,80	2.627	3,65	+927	—0,15

Record polonais d'un troupeau.

En 1924—25 à Radzikow (v. Varsovie) 5583 kg. de lait, 3,50% de graisse, 195,4 kg. de graisse.

En 1927—28 à Tomice (v. Cracovie) 4756 kg. de lait, 3,16 % de graisse, 150,2 kg. de graisse.

En 1927—28 à Strychow (v. Poz-

man) 5919 kg. de lait, 3,40% de graisse, 201,2 kg. de graisse.

En 1927—28 à Strychow (v. Poméranie) 5621 kg. de lait, 3,38 % de graisse, 189,9 kg. de graisse.

En 1927—28 à Nakielnica (v. Lodz) 4778 kg. de lait, 3,20 % de graisse, 152,9 kg. de graisse.

En 1927—28 à Głaznowo (v. Varsovie) 4909 kg. de lait, 2,96% de graisse, 145,3 kg. de graisse.

En 1927—28 à Radzikow (v. Varsovie) 5021 kg. de lait, 3,52% de graisse, 176,7 kg. de graisse.

Record polonais d'une vache.

En 1924—25 à Radzików (v. de Varsovie) (vache No. 21872 136) 9827 kg. de lait, 3,54% de graisse, 347,9 kg. de graisse;

vache No 764/I) 6062 kg. de lait, 3,95%, de graisse, 239,4 kg. de graisse.

En 1927—28 voiév. de Poméranie 8278 kg. de lait, 3,25% de graisse, 268,9 kg. de graisse.

En 1927—28 voiév. de Poznan (vache No. 13749) 9648 kg. de lait, 3,48 kg. de graisse, 335,9 kg. de graisse;

voiév. de Cracovie (vache No. 481/I „Naïade") 66.30 kg. de lait, 3,10% de graisse, 205,5 kg. de graisse.

En 1927—28 à Radzikow (voiév. de Varsovie) (vache „Wilma" No. 3536/II) 6827 kg. de lait, 3,24% de graisse, 221,1 kg. de graisse.

En 1927—28 à Pilaszków (voiév. de Varsovie) (vache „Venus" No. 2716/I) 6571 kg. de lait, 3,36% de graisse, 210,7 kg. de graisse.

En 1927—28 à Ruchna (voiév. de Varsovie) (vache „Lercha" No. 1750) 6626 kg. de lait, 2,73% de graisse, 180,9 ks. de graisse.

En 1927—28 à Łęki (voiév. de Léopol) (vache No. 1745/I) 7196 kg. de lait, 3,23% de graisse, 232,4 kg. de graisse.

En 1927—28 à Nieznanowice (v. de Kielce) (vache du fermier Rączka) 6992 kg. de lait, 3,60% de graisse, 251,7 kg. de graisse.

Poids vif du bétail pie-noir.

Vache d'une grande propriété 450 — 700 kg.

Vache de paysans 350—500 kg.

Taureau 800—1.000 kg. et plus.

Veau à sa naissance 35—45 kg.

Grâce au travail de sélectionnement on a pu obtenir un type de bovins de grande taille, de grand rendement en lait, riche en graisse, de bon poids, de proportions normales et, pour la plupart, libre de tuberculose.

La voiévodie de Poznanie travaille à accroître le rendement en lait, la voiévodie de Poméranie a des étables entières qui peuvent servir de modèle.

Quant aux voiévodies du sud, celle de Cracovie est arrivée à produire une quantité de lait égale à celle d'avant guerre et celle de Léopol se ressent encore des suites de la guerre. Le nombre de têtes est encore assez petit et les conditions de l'alimentation ne sont pas encore absolument normales.

Porcs.

On élève en général en Pologne des porcs pour leur viande ou bien pour leur viande et leur lard. Ce n'est que dans les parties nord-est de la Pologne, dans les régions éloignées du réseau des chemins de fer que l'on élève des porcs spécialement pour leur lard. Dans les voiévodies du sud et dans celles de l'est, le type de porc est moins homogène, ce

dont il faut voir la raison dans la guerre de 1914—1920.

Les voiévodies centrales tendent à croiser leurs cochons avec ceux de la variété „Grande blanche Anglaise" et les voiévodies de l'ouest élèvent surtout des cochons de la „variété améliorée allemande à oreilles pendantes". La création de 11 fabriques de „bacon" dont deux nouvellement construites, très grandes et l'exportation augmentant d'année en année de cochons vivants en Tchécoslovaquie, en Autriche, en Allemagne à partir de 1928, de porcs abattus par la France, ont beaucoup contribué à développer l'élevage des porcs en Pologne.

Les porcheries de race ne peuvent suffire aux demandes de verrats et de truies et de petits verrats pour la création de „nids" chez les paysans. Tout ce qui a déjà été fait sous ce rapport est encore bien insuffisant. D'autre part, le gouvernement, tout en favorisant l'initiative privée et en accordant des crédits à taux très peu élevés aux paysans veut que l'élevage des porcs en Pologne se base sur le matériel du pays. C'est pourquoi le gouvernement est contraire à l'importation de porcs de l'étranger, exception faite de spécimens de race destinés à des porcheries spécialisées dans cet élevage. L'aide pécuniaire de l'Etat se limite donc à des crédits accordés aux petits fermiers.

Il y a 30—40 années, pour améliorer la race de porcs en Pologne, on employait, pour la plupart, le porc de la variété Moyenne blanche anglaise. On employait par ailleurs, sporadiquement, dans l'ancienne Pologne prussienne, des verrats allemands de Westphalie ou des verrats anglais de Cornouailles. Actuellement, depuis plus de 20 ans, on élève surtout la variété grande blanche anglaise, cette race étant plus grande, plus robuste, plus féconde et plus adaptée aux pâturages polonais que le porc moyen anglais.

Nous avons en Pologne plusieurs fermes et stations d'expérimentation pour l'élevage des porcs. L'institut Scientifique Agricole d'Etat à Pulawy et la Station Zootechnique de Swisłocz et de Sarny étudient l'élevage du porc polonais à groin long.

L'institut d'élevage et d'alimentation des animaux domestiques de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Varsovie et les stations zootechniques de la Société Polonaise Zootechnique, étudient les conditions d'alimentation des porcs destinés à la production du „bacon".

L'exportation toujours croissante des porcs vivants et l'amélioration constante de la classification de ceux-ci témoigne des progrès de l'élévage des porcs par les moyens de croisement susmentionnés.

En dehors de l'Association des Eleveurs de Porcs à Varsovie et à Léopol, il n'y a pas, en Pologne, d'autres organisations destinées à ce but. Il n'y a que des sections spéciales auprès des Sections d'Elevage des Chambres d'Agriculture à Poznan, Torun, Katowice et Cieszyn et auprès des Sociétés Agricoles de Cracovie et de Wilno.

Ces organisations contribuent aussi à propager l'élevage des porcs de race chez les grands propriétaires et chez les paysans. L'accroissement du nombre des stations de verrats, la hausse des prix des porcs provoquée par l'augmentation de l'exportation et de la consommation intérieure, tout cela contribuera à encourager les paysans à l'élevage des porcs de race améliorée.

La qualité du cheptel porcin s'est beaucoup améliorée en comparaison avec celui d'avant guerre, malgré tous les torts faits à notre élevage par les réquisitionnements des Au-

trichiens et des Allemands et ensuite par l'invasion ukrainienne de 1918 et russe de 1920. La quantité des porcs est rapidement revenue à la norme, car ces animaux se multiplient rapidemeit et constituent un placement avantageux de capitaux. Le petit fermier, même le moins cultivé, comprend donc fort bien les avantages qu'il a à élever et à bien alimenter ses porcs.

Poids vif des porcs.

Truie élevée par des paysans en moyenne 120—150 kg.

Truie élevée par un grand propriétaire 150 kg. et plus.

Truie élevée de race (pur sang anglais) 200 — 300 kg.

Verrat de paysan plus de 200 kg.

Verrat de paysan de grande propriété jusqu'à 400 kg.

Porcs à engrais:

a) type à viande en moyenne jusqu'à 80 kg.;

b) type à viande grasse en moyenne jusqu'à 80—160 kg.

c) type à lard plus de 150 kg.;

pourceaux à leur naissance 1—1,5 kg.

pourceaux sevrés (6 à 8 semaines) 6—20 kg.

Exportation de porcs à l'étranger.

En 1926: viande de porcs 26—150 tonnes, charcuterie et jambons 182 tonnes.

En 1927/28: porcins vivants 1.960.076 pièces, viande de porcs et bacons — 360.641 q.

Moutons.

Nous avons dans les voiévodies de l'Est, du Centre et du Sud, le mouton européen primitif qui présente deux types: le premier, c'est la brebis dite „Swiniarka" à toison longue, de couleur blanche, bronzée ou noire. Ce type est aussi bon pour la production de lait, bien que cette industrie soit peu exploitée en Pologne. Cependant, dans les régions où l'on trait les brebis, on fabrique de leur lait des fromages caractéristiques par leur qualité, leur forme et leur goût. On trouve ces fromages dans les Carpathes, les Tatra, les régions de Siedlce, de Kielce. La laine de ces brebis est rude, de plus de 20 cm. de longueur et convient à la fabrication de tissus très forts, et bons à la confection de manteaux, de complets, de courtes-pointes et du feutre. On utilise la variété noire comme point de départ à la création de troupeaux de Caraculs et les croisant avec des brebis pur sang. Un autre type constitue la brebis nommée „Wrzosowka" dont la toison est à laine mixte: des brins longs et clairs sont mélangés avec la laine plus courte et plus sombre. La tête et les pieds sont sombres et de couleur bronzée. Ce type convient particulièrement à la fabrication des fourrures.

Les voiévodies de l'ouest (Poznanie, Poméranie), possèdent un type particulier de mouton de littoral nommé „Vagas" ce type est le plus fréquent dans le bassin de la Basse Vistule et au bord de la mer.

Outre ce cheptel qu'on trouve surtout chez les petits fermiers et en petit nombre chez les grands propriétaires, on trouve chez ces derniers l'élevage très développé du *mouton mérinos*. La Poméranie et les voiévodies centrales sont les plus avancées sous ce rapport. Le type ancien à laine très fine, Electoral-Negretti, a presque entièrement disparu. Le type bien plus répandu est le Rambouillet à laine de peigne mais celui qui commence à prédominer, c'est le type hâtif à laine et à viande mérinos Précoce.

Le rendement en laine se présente comme suit:

Le type Rambouillet donne en moyenne 3—4 kg. de laine brute.

Le type Mérinos-précoce 3—5 ks. de laine brute.

Le type Anglais et ses croisements 2,5—4,5 kg. de laine brute.

Le type „Swiniarka" blanc, bronzé et noir 1,5—2,5 kg. de laine brute.

Le rendement net de laine des moutons à toison fine est de 27% à 45%.

Poids vif.

	type à toison kg.	merinos-précoces kg.	moutons polonais kg.
bélier — en moyenne	35—60	40—75	20—55
brebis — „	25—30	25—50	15—45
mouton — „	—	70 et plus	—

Les quelques dernières années ont été défavorables à l'élevage des moutons à cause des pluies, de l'épidémie du tournis et de la crise sur le marché de la laine. Beaucoup d'éleveurs, ceux surtout qui n'avaient pas d'étables de race, ont supprimé entièrement leurs troupeaux. Ce n'est que la hausse qui s'est manifestée sur le marché de la laine vers le milieu de 1928 qui a de nouveau attiré l'attention des agriculteurs sur les avantages de l'élevage des moutons d'autant plus que l'intendance du ministère des Affaires Militaires a l'intention de créer des blanchisseries et des filatures et de baser en partie (15% d'addition) la fabrication du drap pour soldats sur la laine du pays.

Le Ministère de l'Agriculture subventionne les inspecteurs de l'élevage des moutons et l'organisation des stations de bêliers.

En dehors de l'importation sporadique de bêliers (surtout de Rambouillet et de Caraculs de Bessarabie) pour les étables de race, la Pologne n'importe pas de mouton de l'étranger.

La Société des Eleveurs de moutons de Varsovie et l'Institut de l'Etude de la laine auprès de la Chaire de l'Elevage des animaux domestiques à l'Université de Cracovie ont le projet de s'entendre avec la Société Polonaise de Zootechnique et l'Intendance du Ministère des Affaires Militaires pour étudier le résultat des croisements éventuels des brebis polonaises afin d'améliorer la qualité et d'augmenter l'épaisseur de leur laine. On est ainsi en train d'étudier la sélection de types purs.

Attendu que les agneaux issus de brebis paysannes, mais élevés dans des conditions favorables et bien nourris atteignent parfois en trois trimestres la taille et le poids de leur mère, on peut se demander à juste titre s'il ne fallait que se limiter à l'élevage de la brebis polonaise de race. Les expériences concernant les moutons sont jusqu'à présent effectuées à Puławy et dans la ferme d'expérimentation de la Chambre d'Agriculture de Poméranie, à Dzwierzno, près Torun.

Les organisations suivantes s'occupent de l'élevage des moutons: 1) La Société des Eleveurs de Moutons à Varsovie. Le terrain de son activité comprend les voiévodies centrales et orientales. Elle possède une succursale à Wilno.

2) La Section de l'Elevage des Moutons, auprès la Chambre d'Agriculture de Poznanie.

3) La Section de l'Elevage des Moutons auprès la Chambre d'Agriculture de Poméranie, à Torun.

4) La Société des Eleveurs de Moutons (institution privée) fonctionnant en Poméranie à côté de la Chambre d'Agriculture.

5) L'inspectorat de l'Elevage des Moutons, auprès la Société d'Agriculture de Petite Pologne, à Cracovie et à Léopol.

Conclusion.

C'est donc ainsi que se présente l'élevage des chevaux, du bétail des porcs et des moutons en Pologne. Chaque question sera étudiée séparément par un spécialiste en la matière dans des monographies qui suivent. On y trouve aussi présentées les méthodes de l'élevage, les résultats obtenus, jusqu'à ce jour, les progrès acquis par la Pologne au cours des 10 années de son indépendance et les plans que l'on forme pour les années à venir en ce qui concerne l'élevage des animaux domestiques.

Prof. dr. *Jean Rostafinski.*

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL EN POLOGNE

Le cheval, toujours très populaire en Pologne, jouit encore chez la population indigène d'une estime, qui semble remonter à une antiquité païenne.

Plus que dans tout autre pays, les conditions locales incitaient à la production chevaline et en favorisaient les progrès. Les vastes plaines, abondantes en excellents pâturages étaient une invitation naturelle à l'élevage et à l'agriculture qui employait des petits chevaux indigènes (e. c. celticus) prochement apparentés aux chevaux écossais et irlandais décrits par C. Evart.

L'élément hippotechnique, propre à anoblir la race arrivait en Pologne soit par voie d'acquisition, soit, davantage comme butin de longues et fréquentes guerres et changeait conformément à la nature de l'ennemi le plus redoutable au moment donné de l'histoire. Jusqu'au commencement du XV siècle le danger le plus menaçant était représenté par l'Allemagne. Aussi, durant cette époque, nous voyons, employés comme reproducteurs, de lourds étalons occidentaux, capables de porter les chevaliers tout bardés de fer. Pourtant ces Frisons, dont l'imposante stature et le volume formidable étaient les seuls raisons d'être, ne furent jamais bien populaires en Pologne, où les grandes espaces découvertes, la vivacité du caractère des habitants et le danger, toujours augmentant des voisins d'Orient, réclamaient bien plutôt un cheval énergique et exceptionnellement endurant. Les invasions tartares, les grandes campagnes entreprises par les Turcs, qui rassemblaient sous l'étendard du Prophète les diverses peuplades levantines, ont formé une voie par laquelle affluaient en Pologne des grandes quantités de chevaux orientaux, dont le sang précieux finit par empreindre d'une façon ineffaçable tout l'élevage du cheval en Pologne. Des reproducteurs arabes, barbes, turcs, persans, tartares, etc. étaient largement croisés avec les chevaux indigènes. Cette vaste propagation de précieuses variétés levantines créa,

au cours des années, un type spécifique de cheval du pays sans se fixer toutefois en caractères assez nets pour permettre de conclure à une race. En nous servant de la terminologie actuelle, nous devons définir les chevaux élevés à cette époque en Pologne comme des chevaux demi-sang oriental, anoblis d'une façon et à un degré très divers. La fréquence des rapports immédiats de la Pologne avec l'Orient eut pour effet que les éleveurs polonais se rendirent bientôt compte de l'importance des courses, précédées par un entrainement méthodique et qu'ils se mirent à apprécier les avantages du sang. Nous voyons un exemple d'un système d'élevage, recherchant la pureté du sang, sous le règne de Sigismond Auguste (1548—1572), qui, dans ses haras de Knyszyn, outre le haras dit „princier", produisant des chevaux demi-sang, possédait un établissement dit „royal", comptant plus de cent juments poulinières et élevant d'une façon méthodique les seuls chevaux arabes absolument pur sang de l'époque. Cependant l'extinction de la dynastie des Jagellons, et les vicissitudes de nombreuses campagnes venant dévaster le pays s'opposèrent à l'établissement de principes d'élevage uniformes.

Dans la seconde moitié du XVIII siècle nous voyons apparaître très peu nombreux encore — des représentants pur sang de la race anglaise. Mais les partages tragiques de la Pologne, les luttes pour l'indépendance, une longue période de contrainte politique, voici autant de calamités qui ruinèrent une grande partie de l'ancien élevage du cheval en Pologne. Pourtant le goût national pour le cheval d'Orient ainsi que les succès de plus en plus brillants obtenus par un certain nombre de sportsmen - éleveurs devinrent bientôt le gage d'un progrès, qui remit l'élevage du pays dans la voie de son évolution enrayée, en lui procurant en outre une large et avantageuse renommée. Les haras arabes de Iezupol, Sławuta, de Biała Cerkiew, Antoniny, Taurow etc. devinrent un trésor où puisa nous sommes en droit de le dire, toute l'Europe et le sultan turc lui-même. Les établissements de pur sang anglais d'un tel mérite que ceux de Serniki, de Krasne, de Kruszyna, de Skoki et autres se signalèrent par de fréquents et glorieux triomphes sur les champs de courses en Russie et concoururent avec succès sur les grandes arènes internationales de Vienne, Baden-Baden, Hoppega.ten, Hambourg etc. Le mérite des chevaux demi-sang élevés dans les haras polonais a éveillé l'attention des sphères militaires des trois Etats dominant de la Pologne partagée, de sorte que les autorités s'appliquèrent à suivre les progrès de l'élevage du pays dans le but d'y satisfaire leurs remontes. Bientôt ces chevaux furent réclamés par les services militaires respectifs. Beaucoup de chevaux polonais étaient inscrits dans les registres des écuries impériales, tandis que les chevaux tels que „Piccolo", „Alcade", „Minerve" et autres prirent part à des concours et raids hippiques internationaux et y triomphèrent maintes fois. Pour conclure: l'industrie chevaline en Pologne eut raison des conditions defavorables, se développa malgré tout et donna des résultats remarquables. Ces résultats, dus à l'initiative privée et obtenus avec tant de persévérance et de peine, furent presque complètement détruits par la Grande Guerre. Il n'y eut pas que les opérations militaires qui vidèrent les écuries du pays. Peu de temps avant la première offensive allemande la fleur des haras de pur sang et de demi sang fut évacuée en Russie. Après avoir occupé la Galicie, les russes sequéstrèrent un grand nombre de juments pur sang oriental. L'e-

xemple de Dzikow, l'une de nos plus importantes pépinières de demi-sang de selle, où les cosaques s'emparèrent de plus de 600 chevaux, nous prouve l'étendue du pillage. Les occupants allemands deployèrent toute leur intransigeance en se saisissant sans merci non seulement de ce qui était propre à subvenir aux besoins de l'armée, mais en général de tout ce qu'ils jugeaient capables de servir d'une façon ou d'une autre à l'élevage ou à l'agriculture. Cependant d'importantes valeurs hippologiques dispercées dans différents recoins du pays parvinrent à échapper à toutes les vicissitudes de la guerre: ceci est le cas des haras du sud qui ne périrent que lors de la jacquerie de Sławuta, de Biała Cerkiew et d'Antoniny, sans parler des haras secondaires, réduits en cendres et pillés par les bolchéviks.

L'Etat polonais restauré trouva l'effectif hippique amoindri d'au moins de 50%; quant à sa qualité ce n'étaient que de tristes débris des grands élevages, tandis que le gros représentait une espèce quelconque, sans caractères distinctifs zootechniques. L'élément dominant étaient des chevaux paysans, menus et peu engageants qui représentaient en sa rusticité resignée un butin plus médiocre. En fait de circonstances favorables à l'élevage du pays on peut citer la hâte, avec laquelle les occupants de l'Ouest, desarmés et chassés par la population, quittèrent les frontières du pays. Grâce à cet empressement les Allemands laissèrent dans les haras de la Poznanie et de la Poméranie plus de 500 étalons d'Etat, tandis que les Autrichiens en abandonnèrent 600 dans les écuries de la Galicie et dans les trois dépôts de la rive gauche de la Vistule, qu'ils y avaient spécialement établis. Ces étalons devinrent le noyau de l'effectif soumis à la compétence de l'Administration des Haras de l'Etat instituée en 1919 au Ministère de l'Agriculture de Pologne. Une autre précieuse acquisition vint bientôt enrichir ces débuts en 1919: 240 chevaux reproducteurs, pur sang et demi sang arabes y compris les quelques anglais achetés par l'Etat vinrent s'ajouter à l'effectif ci-dessus. La même année encore les valeurs hippotechniques de l'Etat s'accrûrent de 250 chevaux pur sang anglais sauvés du desarroi bolchéviste à Odessa et de 60 pur sang anglais de choix, achetés en Autriche par le Ministère de la Guerre. Ne se lassant point dans ses efforts, l'Administration des Haras de l'Etat, agissant de concert avec la Société des Courses en Pologne, envoie chaque année en Angleterre, en France, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie des commissions spéciales, qui ramenèrent déjà au pays une quantité considérable de chevaux de race. En ce qui concerne les courses, la capitale en inaugure régulièrement deux saisons par an où prennent part des concurrents de plus en plus nombreux et qui présentent un programme de plus en plus riche. Hors de Varsovie les courses ont lieu dans quinze villes de province (Léopol, Poznan, Piotrkow, Lodz, Lublin, Bydgoszcz, Łuck, Wilno etc. En l'an 1928 couraient sur les pistes ci mentionnées 696 chevaux de courses, partageant entre eux la somme de 2.942.283 zloty de prix. Des concours hippiques, des raids et des chasses à courre ont lieu dans différents endroits du pays. Le nombre des chevaux pur sang anglais inscrits au Stud-book polonais se monte à 2118 (1144 juments, 974 ét., 395 pouliches).

La passion innée et traditionnelle que les Polonais portent au cheval oriental eut pour effet le développement rapide, marqué d'un progrès frappant de cet élevage malgré les catastrophes politiques qui le déci-

mèrent. Constatons que déjà en 1923 deux étalons arabes, originaires du Levant, furent importés en Pologne. Voici à peu près l'état de l'effectif de pur sang et de demi sang, d'après le registre-matricule officiel. Pur sang arabe: 59 jum., 84 étal.; demi sang arabe: 221 jum., 206 étal. En 1926 fut fondée la Société de l'Elevage du Cheval Arabe en 1926 apparut le premier volume de Stud-book arabe polonais, en 1927 eurent lieu les premières courses officielles des chevaux arabes, en 1928, sur les deux pistes à Léopol et à Piotrkow, 43 chevaux de courses arabes se disputèrent 103.360 zloty de prix.

Le nombre total des chevaux en Pologne s'élève actuellement à plus de 4.127.000. Il s'ensuit qu'en Pologne un cheval correspond à une superficie de 5.97 hectares de terre en culture et à 8.68 km. carrés de la superficie totale du pays. Les étalons de l'Etat, au nombre de 1410, comptent 90% représentants de races nobles, pur sang anglais, arabes et demi-sang. Ils proviennent de la succession autrichienne et allemande, d'acquisitions faites soit à l'étranger soit en Pologne même; un certain nombre enfin fut élevé dans les haras appartenant à l'Etat. L'élevage officiel, confié à l'Administration des haras de l'Etat contient plus ou moins 30 pouliches pur sang anglais, 50 pouliches demi sang anglais, 20 pouliches pur sang arabe, 40 pouliches demi sang arabe, 10 pouliches anglo - arabes et 10 pouliches de race locale primitive. Vu que chaque étalon de l'Etat saillit en moyenne 50 juments privées par an, à raison de 60% de conceptions, chaque année le nombre des chevaux de race améliorée augmente environ de 42.300 individus. La licence des étalons, annoncée par le décret de la Diète, le recensement des juments, l'activité croissante des Sections d'Elevage des Chevaux des Sociétés et Associations Agricoles, une stabilisation enfin de la politique officielle d'élévage, voici autant de facteurs, propres à enrayer le désarroi d'après-guerre de la production du pays. Des signes précurseurs de progrès se font déjà remarquer aujourd'hui aux nombreuses expositions qui ont lieu dans toutes les contrées du pays. L'exposition générale de Poznan de l'année 1929 passera en revue l'état actuel de notre élevage. En attendant, toutefois, le gros de l'espèce chevaline en Pologne est en général hétéroclite. L'élément dont l'origine peut être établie d'une façon certaine, est relativement peu nombreux. Il se compose d'un très petit nombre de survivants de l'ancienne génération, d'une certaine quantité de chevaux importés, de la production intérieure des années qui suivirent la Grande Guerre. Le reste des chevaux du pays c'est la grande masse peu homogène, des chevaux paysans, énormément croisés mais s'obstinant tout de même à maintenir le caractère de leur origine autochtone et à transmettre à leur postérité leurs qualités distinctives et appréciables. Cette source intarissable et étonnante d'hérédité c'est le cheval primitif du pays, appelé „Mierzyn" — le plus ancien représentant de l'espèce chevaline en Pologne. Cette dénomination „Mierzyn", (prononcer „miégine") veut dire: cheval entre deux tailles, bidet. Il fut le point de départ de l'ancien élevage polonais et constitue la base de cette production chevaline, si renommée en Europe. Le seul défaut de ce cheval est une taille trop petite, mais une santé à toute épreuve, une constitution merveilleusement adaptée au milieu, capable de tirer le meilleur parti de la pâture, fût-elle grasse ou maigre, une force surprenante et disproportionnée au volume, une persévérance et une énergie sans pareille, des nerfs imperturbables, enfin, voilà

certes de quoi compenser le défaut d'acabit.

L'Etat polonais, plus encore qu'un autre, grâce à sa situation géographique et politique, exige de son hippologie un cheval militaire fort, persévérant, agile et sobre. Il lui demande aussi un cheval de ferme à toute épreuve. La population rurale désire avoir à sa disposition un travailleur infaillible et universel en même temps qu'un bon objet de commerce. Le cheval demi-sang anglais, arabe ou anglo-arabe, mais un cheval réussi, court sur jambe et puissant, ce prominent représentant de l'espèce, qui donne le maximum d'endurance et le cheval du pays dit „mierzyn", amélioré, de taille moyenne, point lymphatique mais épais par l'épaisseur de son ossature, tous les deux convenables de calibre et d'allure voici deux types de chevaux, précieux et engageants objets d'élevage, répondant de tout point à toutes les conditions requises. La production de ces types constitue donc un but zootechnique local qu'on s'efforce d'atteindre par les moyens que voici:

1) Une élimination méthodique et intransigeante de tout rebut de l'élevage de race, une élimination non moins stricte des colosses noriques (equus caballus robustus), génétiquement étranger à notre population chevaline.

2) L'acquisition, en fait de reproducteurs de race, des meilleures bêtes au calibre approprié, l'acquisition limitée de chevaux scandinaves se croisant parfaitement avec les chevaux du pays.

3) La tendance à produire et fixer un type de cheval demi-sang, correct extérieurement, noble et puissant, selectionné par les épreuves d'endurance et soumis à un élevage en soi, se servant de pur sang, exclusivement comme d'un agent d'anoblissement et de trempe.

4) La protection et la sélection du cheval autochtone du pays, dit „mierzyn".

5) La popularisation des principes d'un élevage rationnel.

6) La remonte de l'armée par des acquisitions faites sans intermédiaires chez les éleveurs mêmes du pays.

7) Des mesures facilitant dans l'avenir l'exportation de l'excédent de la production chevaline.

Zdzislaw Poklewski Koziełł.

L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL

L'élevage du bétail en Pologne ne se limite pas à trois races officiellement admises et favorisées par le ministère de l'Agriculture, c'est-à-dire, à la race des plaines basses robe pie-noir, à la race polonaise indigène robe-rouge-brun et à la race de Simmenthal, mais il y a encore un certain nombre de métis chez les petits fermiers, des étables peu nombreuses de la race Schwytz, chez les grands propriétaires, et à l'Est, dans les marais de Pinsk, des bovins primitifs, pra-européens, de pelage uniforme, de couleur gris-souris. Mais ce n'est pas encore tout. Parmi les métis de type non fixé, nous distinguons deux formes caractéristiques qui, non seulement existent, mais qui dominent chez la progéniture. C'est le bétail à „dos blancs" répondant à celui des Vosges et les „Żuławki" du littoral, répondant, par exemple, aux Breitenbourg allemands et au bétail lourd hollandais. On rencontre fréquemment ces deux formes dans les

bassins des fleuves et surtout dans les bassins de la Vistule, du San, du Bug, et de la Narew.

Je considère superflu de décrire en détail chaque race, je soulignerai par contre les méthodes de l'élevage car cela nous indiquera les voies que l'on suit pour arriver aux buts que l'on s'était fixé dans les organisations spéciales.

La Pologne a été plus de cent ans sous la domination de trois puissances étrangères et cette période a influencé de manière différente l'élevage dans les trois parties. Les Allemands ont élevé exclusivement le bétail pie-noir des plaines basses du type oldenbourg dans la Poznanie et du type frison-oriental en Poméranie. Le gouvernement russe, pour des raisons stratégiques, n'a pas développé dans la partie de la Pologne, qui lui échut, ni le réseau des chemins de fer, ni celui des routes. Par suite l'élevage des bovins s'y développait très lentement, et l'on y élevait des races alpestres (les Simmenthal, les Schwytz) dont les taureaux trouvaient facilement des acheteurs en Russie, on y élevait aussi le bétail indigène polonais qui, bien que peu laitier, donnait un rendement élevé en beurre; en outre, le long des lignes de chemins de fer on élevait aussi des bovins pie-noir du type frison - occidental hollandais, très laitier, donnant, à cette époque, du lait peu riche en graisse. Enfin, en Pologne autrichienne, à l'ouest de l'ancienne Galicie, dans la voïévodie actuelle de Cracovie, il y avait une société pour l'encouragement à l'élevage des boeufs polonais rouges-brun et dans la région de Léopol, une société analogue pour l'élevage des Oldenbourgs.

Ces derniers ayant été décimés par la guerre, on les remplace actuellement partout par le bétail de race polonaise. Au sud, dans la voïévodie de Stanisławow nous trouvons la race de Simmenthal aux qualités multiples A l'est de la Pologne, le long de la frontière russe, le type du bétail n'est pas fixé car cette région a le plus souffert de la guerre et de ses suites. On introduit peu à peu, dans ces régions, le bétail de race polonaise qui s'y acclimate et s'y développe parfaitement.

En général, en étudiant l'élevage des animaux domestiques en Pologne, il faut toujours prendre en considération que la Pologne a été le terrain de luttes et d'hostilités qui ruinaient le pays. Il a donc fallu, après la guerre, reconstituer l'élevage dans ses bases mêmes. Et si aujourd'hui nous voyons des résultats appréciables, cela témoigne favorablement de l'activité des Unions d'Eleveurs (Herd-Book) et des propriétaires d'étables ainsi que de la bonne qualité du matériel d'élevage qui se trouve en Pologne.

Dans notre travail, nous poursuivons deux voies: l'organisation du contrôle du rendement en lait et la sélection des taureaux et des vaches basée sur les données du rendement en lait et de pourcentage de graisse. Cette question de rendement est la principale car nous tendons à obtenir le type de bétail le plus avantageux sans se soucier de son aspect extérieur. Il s'agit de produire des animaux de bon rendement et non des animaux se distinguant par la beauté et l'harmonie de leurs formes. L'appréciation des animaux basée uniquement sur leur aspect extérieur, comme cela se pratiquait il y a quelques 20 années, appartient actuellement à un passé à jamais révolu. Il ne s'agit pas de négliger complètement l'aspect extérieur, mais il faut le considérer comme le moyen et non comme le but de l'élevage.

Ces principes sont de plus en plus adoptés non seulement par les grands propriétaires, mais aussi par les pay-

sans qui se rendent de plus en plus compte des avantages que leur donne cette direction de l'élevage.

Je ne veux pas entrer ici dans les détails et je me bornerai à constater que nous tendons en général à estimer le rendement en lait et en graisse de la vache et cela en se basant non point sur des chiffres, obtenus au cours d'un année entière de contrôle, c'est-à-dire au cours de 12 mois, mais d'un vélage à un autre ce qui permet de mettre en lumière la valeur de chaque pièce. C'est ainsi que l'on qualifie les vaches particulières, on étudie l'influence des taureaux en comparant le rendement de deux générations successives (de la jeune à la génération-mère). Les Unions d'Eleveurs (Herd-Book) décident quelles sont les étables ayant droit à élever leurs taureaux, autrement dit quelles sont les étables pouvant garantir la pureté du sang caractérisé par un rendement élevé en lait riche en graisse. Pour arriver à ce résultat il faut que les ancêtres du taureau soient de race pure depuis plusieurs générations et qu'ils aient été contrôlés au point de vue de leur rendement en lait et en graisse.

J'ai déjà mentionné à plusieurs reprises que nous tendons à élever les rendements. De quoi s'agit-il en somme? Nous n'avons pas en vue des „records", d'autant que les records mondiaux sont „artificiels" car on les obtient après quelques mois ou même un an de stérilisation d'une vache artificiellement desséchée. Les records sont donc des phénomènes pathologiques et nous ne voulons qu'augmenter le niveau du rendement moyen calculé d'après les étables modèles appartenant à l'association donnée.

C'est ainsi que ce rendement chez la génération-mère des taureaux de race pie-noir doit être égal à 4.000—4.500 kgs. de lait et 3,30% de graisse et pareillement, à 2800—3600 kgs. et 3,75% dans la race rouge cas ce sont des quantités que les vaches de la race donnée peuvent fournir sans aucun détriment pour leur santé et sans affaiblir leur résistance à certaines maladies, la tuberculose en premier lieu.

Cette question est liée au travail de sélection car en ayant des vaches de I, II, ou III-ème catégorie (ces dernières sont les plus faibles) nous exigeons de chacune un certain minimum de rendement en lait et en pourcentage de graisse. On estime qu'on peut admettre dans la I-ère catégorie une vache (mais non un taureau) ne pouvant se prévaloir du nombre d'ancêtres enregistrés, prévus par le standard, si elle peut fournir, tout en possédant des formes régulières, une grande quantité de lait dépassant la moyenne exigée pour la classe donnée et un pourcentage plus élevé de graisse, par exemple, non pas 3600 kg. et 3,15% mais 4200 kg. et 4,0%. Ces avantages compensent, en quelque sorte, les défauts de la généalogie par ses qualités propres et l'on compte qu'elle transmettra ses qualités à sa progéniture.

Le standard ne prévoit pas de facilités analogues pour les taureaux. Nous voyons donc que, sous ce rapport, règne un libéralisme fort éloigné du rigorisme qui caractérise les partisans du respect strict de la régularité des formes et de la couleur du pelage.

C'est ici que se rattache la question du pelage, tout aussi importante pour le bétail pie-noir que pour le bétail polonais de robe uniformément rouge-brun. Chez le premier, on a abandonné la règle interdisant que les pieds soient noirs au-dessous du genou ou bien qu'il y ait des tâches sporadiques au-dessus des sabots ou bien, enfin, que le bétail roux ne puisse avoir de petites taches blanches sur le ventre près du pis. Toutes ces histoi-

res de pelage ont été définitivement abandonnées et on se limite, sous ce rapport, à des indications générales et très larges tandis que tout l'intérêt des éleveurs et des inspecteurs de l'élevage est concentré sur le rendement, la santé et la qualité de la progéniture des pièces licenciées.

Il faut mentionner aussi un fait important qui s'est produit surtout dans les voïévodies du centre, notamment la transformation des formes du bétail. Les animaux sont devenus plus forts, leur squelette et leur ossature plus robustes, leurs pieds se sont raccourcis ce qui a abaissé leur corps et ils ont augmenté en viande, non en graisse. Tout cela a été obtenu dans le but d'avoir des animaux forts qui puissent donner de grandes quantités de lait riche en graisse, sans détriment pour leur santé. Une transformation semblable s'est produite dans les quelques dernières dizaines d'anées en Hollande, en Suède, en Allemagne et en Pologne dans les voïévodies de la Poznanie et de Poméranie.

De cette manière on obtient des animaux robustes ce qui est non seulement favorable pour leur santé, mais ce qui est aussi important au point de vue économique, car toute vache semblable présente un capital considérable, même si elle perd son lait.

L'élevage polonais peut-il se suffire à lui-même ou faut-il recourir à l'importation? Comme je l'ai déjà mentionné, les voïévodies de Poznanie et de Poméranie ont des bovins du type frison oriental tandis que les voïévodies du centre et la partie septentrionale de la voïévodie de Cracovie élèvent des boeufs de type frison occidental hollandais. Or, il a été prouvé par de nombreuses observations qu'une importation de vaches des pâturages du littoral n'est pas indiquée, car les pâturages de la Pologne ne sont pas aussi riches et les vaches et les génisses y dégénèrent; elles s'adaptent difficilement et l'argent dépensé pour leur achat est mal placé. On ne peut donc qu'importer des mâles. Mais puisque le nombre de troupeaux de race s'accroît en Pologne constamment, ils suffisent absolument à satisfaire les demandes de taureaux et c'est pourquoi les Sociétés d'Eleveurs ont décidé d'en limiter au minimum l'importation. On n'importe donc des taureuax que pour les troupeaux modèles qui pourraient difficilement trouver en Pologne un reproducteur à 4,3% ou 4,4% de graisse et issu d'une mère donnant 5000 à 6500 ou même plus de kilogrammes de lait. C'est ainsi qu'on tend à ce que l'élevage polonais se suffise à lui-même au point de vue économique et, ce qui importe davantage, à fermer le „Herd-Book" aux influences étrangères, autrement dit à créer un type polonais de plaines - basses, un „hollandais polonais" et un „frison polonais" qui, possèdant toutes les qualités de leurs congénères, seraient mieux adaptés qu'eux au climat, au sol et à la nourriture du pays.

Des exigences analogues, mais à un degré inférieur sous le rapport du rendement, de la forme et de la couleur du pelage, sont posées au bétail des paysans. On veut surtout que la vache produise beaucoup de lait riche en graisse et qu'elle soit robuste. Des laiteries coopératives, dont le nombre s'accroît rapidement, paient le lait en rapport avec son pourcentage de graisse, ce qui influe non seulement sur l'élevage des bovins, mais aussi sur celui des porcs nourris de lait écrémé et des pourceaux qui trouvent facilement des acheteurs.

Il y a en Pologne des régions où l'élevage des paysans est d'un rendement égal à celui des grandes propriétés. Il en est ainsi dans les régions de Kielce, de Miechow et en Promé-

ranie où l'on élève des bovins noirs-blancs ainsi que dans la région de Cracovie, de Białystok où l'on élève des bovins polonais roux. Ces résultats prouvent que ces races sont à leur place dans la région donnée et que leur élevage est fait de manière rationnelle. L'élevage comme d'ailleurs toute branche de l'agriculture, doit donner des profits car autrement il devient une occupation de luxe. Il faut aimer son métier, mais ce métier doit donner des profits, autrement dit, il ne suffit pas de savoir combien coûte l'entretien d'un animal, mais si son élevage pourra assurer à l'éleveur des moyens de substistance.

Je ne m'étendrai pas sur l'alimentation des bovins, car il en a déjà été question dans mon aperçu général de l'élevage des animaux domestiques en Pologne. Je ne ferai qu'y ajouter que la question de l'eau présente pour nous une grande importance. Cette question, qui n'est pas encore réglée, est liée à celle des prairies et des pâturages où la Pologne n'est pas riche et sans lesquels il ne peut être question d'élevage normal. Il nous faut d'autant plus admirer les résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Nous devons ces résultats au travail assidu des Unions d'éleveurs qui, en plus de leur activité déjà mentionnée, propagent l'emploi du fourrage vert (mixte) ainsi que la conservation dans des sillons du fourrage vert, des plantes sarclées, de leurs feuilles et des résidus des industries agricoles comme par exemple des pulpes de sucrerie, etc. On emploie en outre en grande quantité des mélanges d'aliments concentrés dont la composition est basée sur les travaux des Scandinaves et des Américains ainsi que des spécialistes polonais.

La Section de la production Animale du Ministère de l'Agriculture et la Section de l'Elevage des Chevaux dudit Ministère viennent en aide aux éleveurs paysans en accordant des bourses pour l'instruction des futurs inspecteurs et instructeurs d'élevage, en subventionnant l'édition de „Livres généalogiques" et en accordant des subsides aux inspecteurs qui travaillent à l'élevage paysan. La direction générale de ces travaux et l'établissement des plans pour les stations zootechniques sont effectués par la Société Polonaise Zootechnique ayant son siège a Varsovie.

Tels sont les principes de l'élevage des bovins en Pologne. Quant aux rendements de la race pie-noir dans les différentes régions de la Pologne ainsi que ceux de la race polonaise rouge, j'en ai déjà parlé dans la partie générale de la présente étude. Je me bornerai à souligner les traits caractéristiques de ces races qui prédominent dans l'élevage en Pologne.

La race pie-noir des plaines basses domine dans les voïévodies de Poznanie et de Poméranie, elle est très répandue dans les voiévodies du centre et dans la partie nord de la voiévodie de Cracovie. On peut dire qu'elle est parfaitement adaptée et acclimatée et qu'au cours de ces dernières vingt années, on peut constater, dans cette race, un progrès marquant quant à sa taille et au pourcentage de graisse qui, avant la guerre, atteignait à peine 3% et se monte aujourd'hui en moyenne à 3,3% (chez les vaches de contrôle c'est-à-dire des vaches n'étant même pas de race absolument pure). C'est un progrès important. Un autre changement consiste dans la modification des formes: la vache hollandaise laitière à ossature apparente, maigre et haute sur jambes appartient déjà au passé et a été remplacée par une vache plus robuste et plus riche en viande, à bon rendement en lait.

La couleur du pelage est, pour la

plupart, typique et bien que nous ayons affaire à des bovins à taches symétriques, nous trouvons fréquemment chez eux des bandes blanches à travers les hanches et les épaules, une étoile blanche sur le front, les pieds blancs et blanche également la moitié inférieure de la queue. Les infractions à ce standard, bien que vues d'un oeil défavorable par les éleveurs de vieille école, sont admissibles et n'influent pas sur la classification au Herd-book, ni aux expositions.

Le bétail polonais indigène robe rouge-brun élevé au midi de la Pologne dans les régions sous-carpathiques, a le pelage plus foncé et l'ossature plus fine (à cause du manque de chaux, le sol étant de granit ou de grès); par contre, dans les plaines basses du centre de la Pologne, ses formes s'alourdissent et s'allongent. Vers le nord, dans la voiévodie de Wilno, la couleur du pelage devient plus claire, plus jaune et parfois nous constatons l'absence de cornes, si caractéristique pour le bétail similaire de la Finlande lointaine. Le bétail polonais rouge est caractérisé par sa tendance à engraisser (surtout dans la région sous-alpestre) on peut donc le définir comme étant de type laitier et d'engraissage (et non de viande). C'est pourquoi dans les troupeaux modèles et de race, quand nous voulons conserver le type laitier à grand rendement en lait, riche en graisse, nous devons nourrir notre bétail d'une manière spéciale. La nourriture doit, être composée d'aliments secs, de foin de bonne qualité, de paille, ainsi que de betteraves, mais non pas de pommes de terre qui se transforment en graisse dans cette race-là. En outre, on peut donner largement du fourrage vert et de conserve. Ici aussi nous procédons à une sélection fort stricte, toutefois en prenant moins en considération la quantité de kgs. de lait, dont le minimum n'est pas très élevé, que le choix d'individus à grand rendement de graisse non inférieur à 3,75% pour les vaches de I-re classe. Cette exigence est assez sérieuse et est souvent la cause que des vaches, souvent très belles, sont disqualifiées et transférées dans des classes inférieures. Mais c'est ainsi que l'on arrive à sélectionner des taureaux qui lèguent à leur descendance un grand pourcentage de graisse.

Je ne parlerai pas des Simmenthal et des Schwytz, car ces races sont trop connues dans le monde de l'élevage. C'est aussi le cas des troupeaux, peu nombreux en Pologne, de bétail tacheté de rouge et du type frison oriental. Quant aux autres métis et ceux déjà mentionnés des „dos-blancs", et de „Żulawki", on les croise, selon la région donnée, d'après le programme général de l'Etat avec des taureaux des plaines basses soit pie - noir, soit rouges et ces bovins, au cours des générations, se transforment en bovins du type choisi pour la région donnée.

Tel est l'état actuel de l'élevage en Pologne, ses méthodes, ses plans et les résultats obtenus jusqu'à présent.

Prof. dr. *Jean Rostafinski.*

L'ÉLEVAGE DU PORC

Avant-propos.

L'élevage du porc, dans toutes les provinces de la Pologne, a été de tous temps très populaire chez les agriculteurs propriétaires de domaines plus ou moins grands. Les conditions climatiques y ont pour beaucoup contribué en nécessitant une plus grande consommation de graisse sous forme de lard et de saindoux, matières qui constituent le principal aliment de la population et l'assaisonnement pour les gruaux et pour différents farineux. Une autre circontance reste à envisager: ce sont les sangliers, très nombreux sur le territoire de l'ancienne Pologne, qui fournissaient en grande partie de la viande et de la graisse pour nos ancêtres les Slaves, habitants d'immenses forêts primitives.

L'engraissage des porcs a été facilité grâce au développement de plus en plus intense de l'agriculture et de la culture de la pomme de terre introduite aux XVIII-e et XIX-e siècles.

Cette culture constitue la base d'existence des paysans polonais car elle donne de grandes récoltes sur la plupart des terres polonaises.

L'élevage du porc en Pologne atteint à présent — selon les données statistiques de 1927 — jusqu'à 650.000 individus vivants ou transformés en charcuterie ou en conserves („bacons"). Ces chiffres peuvent s'accroître encore et augmenter les ressources de l'agriculture si les conditions économiques restent favorables.

Le Ministère de l'Agriculture et différentes organisations agricoles y appliquent tous leurs efforts en encourageant entre autres l'établissement des boucheries pour l'exportation et des glacières (installations frigorifiques) et en améliorant l'élevage du porc tant au point de vue de la quantité que de la qualité.

La grande guerre a eu sur l'élevage du porc une influence destructive mais passagère comme l'indique la table ci-dessous. Il en résulte que toutes les provinces de la Pologne, sauf la Galicie, ont recouvré non seulement leur ancien contingent de porcs, mais qu'elles en comptent même davantage qu'avant la guerre. Ce prompt accroissement de l'élevage du porc est une preuve de l'énergie et des efforts déployés par l'agriculture pour s'assurer un capital stable sous forme de porcs bien engraissés, à l'époque de la dévaluation d'après guerre.

Table I.

Nombre des porcs avant et après la guerre dans les diverses parties de la Pologne (Les tables statistiques de Dr. J. Weinfeld, Varsovie, 1927):

	1910		1921	
	Total general	Sur 1000 habitants	Total general	Sur 1000 habitants
Royaume de Pologne	833.000	66	1.816.000	176
Poznanie	1.640.000	552	1.396.000	479
Petite Pologne	1.840.000	228	950.000	125
Provinces de l'Est	880.000	251	965.000	267

On doit s'attendre à l'accroissement de la quantité de porcs en Pologne vu le morcellement assez rapide de la propriété foncière par suite de la réforme agraire. L'élevage de porcs est pratiqué surtout par les petites propriétés, ce qui est clairement démontré par le tableau cidessus indiquant le nombre des ports par unité de surface dans les propriétés de différente grandeur.

Table II.

Nombre des porcs sur 100 ha. dans les propriétés en Poznanie (Données statistiques d'avant la guerre mondiale).

Areal de propriété	Nombre de porcs
Moins que 0,5 ha	253
de 2 — 5 ha	94
„ 5 — 20 „	61
„ 20 — 100 „	39
„ 100 — 200 „	24
„ 200 — 500 „	21
„ 500 —1.000 „	16

Origine des porcs en Pologne et diverses races porcines.

Comme il vient d'être mentionné ci-dessus, le gibier abondait autrefois en Pologne, le sanglier d'Europe (sus scrofa ferus) y occupait une place prépondérante.

L'influence directe de ce sanglier sur les porcs indigènes exempts de sang étranger est évidente, soit grâce à l'apprivoisement des gorets de cette espèce sauvage, soit par suite des croisements des porcs domestiques avec les sangliers sur les paturages des forêts, soit enfin grâce à ces deux causes à la fois. Il en résulte que les porcs primitifs polonais qui vivent encore dans les provinces de l'Est proviennent pour la plupart du sanglier d'Europe (sus scrofa ferus).

On peut y distinguer également des spécimens d'un tout autre type que le sus scrofa ferus. Ils sont plutôt rapprochés d'un autre sanglier primitif, le „Sus Vittalus" asiatique ou bien selon d'autres auteurs du „Sus Mediterraneus".

Le grand porc polonais à longues oreilles très répandu récemment encore dans toute la Pologne appartient au premier type. C'était un porc haut de 90 cm., au corps de la forme de celui d'une carpe, aux jambes assez hautes et bien musclées, au front bas et au groin solide et charnu. Son arrière-train très tombant le rendait semblable à celui du sanglier. Des jambes élancées, un tronc relativement court (comparé aux races améliorées) et des soies longues et épaisses surtout sur l'échine en sont donc les signes extérieurs les plus caractéristiques.

Ce porc a un développement tardif, les gorets sont très vifs et difficiles à engraisser malgré une grande quantité de fourrage. Ce n'est qu'à l'âge de 18—20 mois qu'ils commencent à se couvrir d'une épaisse couche de graisse. Ce porc a une viande très sèche qui convient fort bien à la fabrication d'une charcuterie spéciale, faite en Lithuanie et qui peut être très longtemps conservée. Il a donc des qualités incontestables; rusticité avantages qu'il tire du pâturage, grande capacité de reproduction (il y a dans un jet jusqu'à 12 gorets et même davantage). Son développement tardif cependant et une mauvaise exploitation du fourrage ont eu pour résultat que cette race primitive pure a été presque totalement eclipsée par suite des croisements avec de races améliorées anglaises et en partie allemande.

Le second type assez rapproché du sanglier asiatique (sus Vittatus ou sus Metiterraneus) se distingue par une taille plus petite, par un groin plus court et par des jambes plus courtes. Il a des oreilles assez petites et droites, d'où sa dénomination de porc à oreilles droites.

Il est de couleur sombre parfois tacheté de blanc et de rouge. Le dos a la forme d'une carpe; il est parfois tout droit: l'arrière-train est toutefois tombant.

Au point de vue de leur utilité, les porcs à oreilles droites sont plus appréciés que les grands porcs polonais. Ils s'engraissent mieux et présentent le type de porcs à développement précoce. Il est regrettable que ces qualités n'aient pas été reconnues et que le type ait disparu à cause des croisements avec les races anglaises et allemandes parce que certaines variétés de ce porc se laissaient engraisser très facilement.

Outre les variétés mentionnées ci-dessus et que nous pouvons considérer comme des races primitives chez les peuples slaves, il existe, dans la vallée de la Haute Vistule, un porc à oreilles pendantes importé par des colons hollandais il y a quelques siècles et répandu à l'Ouest de l'Europe. Cette race semble être le dernier vertige du type considéré par quelques savants comme appartenant à la race primitive de porc germano-celtique. Il atteint la taille du porc polonais à longues oreilles mais il est plus long et plus large; ses jambes ne sont pas si allongées et ses soies ne sont pas si épaisses et si dures que celles du porc à longues oreilles. Au point de vue utilitaire, il est très rapproché cependant du type de porc dénommé „sus scrofa", fournissant un lard épais et compact bien qu'il soit supérieur à ce dernier au point de vue de l'engraissage et de la précocité.

Sur les confins de la République de Pologne aux environs de Nieswiez (voiévodie de Nowogrodek) il existe une curieuse variété de porc à l'aspect assez primitif, à sabots joints et, pour cette raison, dénommé solipède ou „mulefoot", par les auteurs anglais. Les caractères du type „sus scrofa" prédominent chez ces porcs bien qu'il provient sans doute des croisements de la race à longues oreilles avec celle à oreilles droites.

Races porcines améliorées.

Les besoins économiques obligeaient les agriculteurs dans les provinces de l'Est et de l'Ouest à faire des croisements de leurs porcs avec des races importées provenant de différentes sélections de races précoces, très faciles à engraisser. Dans diverses parties de la Pologne, il y avait cependant quelques différences de croisements occasionnés par les exigences des marchés locaux et par les préférences de la population.

La production de la viande de porc et des porcs à engrais de race précoce s'est développée en Poméranie et en Poznanie. La proximité des marchés berlinois a amené les producteurs à organiser de concours systématiques et fréquents („Mastrichaustellungen"). Cette circonstance semble également avoir contribué au développement de l'élevage dans ces provinces. On y élevait principalement des races allemandes tout d'abord; la race locale améliorée en race à longues oreilles pendantes; puis, peu à peu, une espèce allemande améliorée (Edelschwein) ou plutôt le Yorkshire anglais croisé, par des éleveurs allemands, avec la variété plus petite.

Il n'en était pas de même dans le Royaume de Pologne; avant la guerre les marchés de cette province n'offraient aucune expérience pour le choix des moyens d'élevage de porcs. On les élevait dans des domaines plus grands ou même dans de petites propriétés de paysans pour lesquels le porc présentait une utilité particulière.

On avait reconnu depuis longtemps dans le royaume de Pologne la va-

leur des races améliorées et leur importance utilitaire, mais personne ne semblait s'intéresser aux différences de qualité de la viande et de la graisse ni aux moyens d'engraissage. On se préoccupait surtout des dimensions de l'animal. Dans l'élevage de reproducteurs, cela devenait même une sorte de sport, peut-être sous l'influence des expositions agricoles russes à Moscou, qui appréciaient surtout la grandeur du porc.

Dans le royaume de Pologne, à de rares exceptions près, la race anglaise „large white" à l'état pur et croisée avec des races locales.

Les grandes porcheries de reproducteurs avaient un débit facile en Russie et influaient sur l'élevage des paysans en améliorant les races locales. Il faut prendre en considération que dans le Royaume de Pologne, avant la guerre, l'élevage ne pouvait prendre un plus grand essor à cause de la politique des tarifs des des chemins de fer qui facilitait l'importation du fond de la Russie d'animaux vivants bon marché et de produits de l'élevage, au désavantage du producteur polonais.

La partie de la Pologne soumise au joug autrichien était en rapport étroits liée avec les marchés viennois et elle fournissait de la viande de porc et des porcs vivants également en grande quantité à Vienne, à Praque, et à Morawska Ostrawa. L'exportation d'un matériel de qualité uniforme ainsi que des progrès intenses de l'élevage eurent pour résultat un essor extraordinaire de celui-ci surtout dans les petites exploitations.

Les éleveurs se préoccupaient surtout de développer des races allemandes („Veredelte Landschwein") répandues à l'est et à l'ouest de ce pays si riche au point de vue agricole.

La guerre a interrompu dans toutes les provinces polonaises, les efforts qui tendaient à améliorer l'élevage; elle a même dans bien des cas détruit ce dernier. Mais grâce à la fécondité des races porcines, l'élevage retrouva sa prospérité antérieure tant au point de vue de la qualité que de la quantité. Dans le Royaume de Pologne, il a même dépassé l'état d'avant guerre, comme nous l'avons déjà fait observer.

Etat actuel et les tendances de l'élevage des porcs en Pologne.

Des différences des types de porcs se font encore remarquer dans la race améliorée dans les diverses provinces de la Pologne indépendante. Ce fait est dû, semble-t-il à la tradition et à certaines habitudes contractées par les éleveurs dans le choix des races. La Poznanie a concentré ses efforts sur l'élevage du porc à oreilles droites provenant d'une race allemande nommée „Edelschwein". Cette race fournit un matériel précoce de boucherie très apprécié sur tous les marchés. Dans les porcheries de Poznanie, on trouve cependant d'autres races encore. Outre les partisans de la race allemande améliorée, il y a également ceux du grand porc anglais blanc et noir „large white" et „large black", très appréciée en Angleterre comme race précoce et rustique.

Les Chambres Agricoles ont assumé en Poznanie et en Poméranie, la direction de l'élevage du porc. Les Chambres agricoles ont des instructeurs spéciaux pour organiser des associations d'éleveurs. Elles ont aussi organisé l'enregistrement et exercent une influence avantageuse sur la sélection en faisant des expériences sur l'accroissement des porcelets de diverses origines. Les Chambres Agricoles tiennent un registre de la race améliorée à oreilles droites. Dans le royaume de Pologne, la grande race anglaise s'est ré-

pandue de nouveau avec beaucoup de succès. Après la guerre on a repris l'élevage en gros des porcheries qui produisent des reproducteurs, on en importe directement d'Angleterre. Il convient de mentionner qu'on a importé dernièrement d'Angleterre plusieurs verrats et plusieurs truies primés aux Expositions Royales („Royal Shows") en Angleterre.

Dans le royaume de Pologne, l'amélioration de la qualité des porcs chez les paysans suit de près les progrès de l'élevage chez les grands propriétaires.

Certaines localités de la voiévodie de Lublin qui approvisionnent de grandes villes (Varsovie surtout) se font remarquer par la grande valeur des porcs engraissés exposés à la vente. Grâce à des croisements accidentels, des espèces locales de porcs se sont formées dans différentes localités qui se distinguent par leur grande valeur utilitaire. Par exemple, aux environs de Puławy, sur les bords de la rivière Wieprz (affluent de la Vistule), on a remarqué depuis peu une race appelée „race de Gołąb" qui provient d'un croisement accidentel des porcs indigènes avec des Berkshires importés dans une propriété privée. Ce porc du village de Gołąb s'est répandu rapidement chez les paysans. Cette race se distingue par sa facilité d'engraissage et donne un accroissement tout-à-fait remarquable. Au point de vue utilitaire elle semble se rapprocher des races cultivées anglaises précoces. Dans certains districts de la Galicie on trouve également des spécimens pas trop grands, très faciles à engraisser provenant des croisements avec les races allemandes anglaises ou même hongroises.

Les paysans et les grands propriétaires font engraisser des porcs gros et lourds c'est-à-dire des porcs âgés de 10—12 mois. Le kilogramme d'un semblable spécimen se vend plus cher au marché que celui d'un porc moins grand.

Les marchés à l'intérieur demandent surtout de la graisse et du lard, la viande étant moins recherchée. On a noté tout récemment une tendance à produire des bacons pour l'exportation en Angleterre tendance due à la propagande des personnes intéressées au développement de la production du porc et de son exportation. On a construit à cet effet plusieurs boucheries spéciales pour l'exportation et il y a lieu d'espérer que cette branche de la production de la viande prendra un développement de plus en plus intense.

L'Association d'éleveurs de porcs de l'ancien Royaume de Pologne se groupe autour de la Société Centrale d'Agriculture qui tient le registre des porcs reproducteurs et qui possède un inspectorat spécial d'éleveurs de porcs. Des porcheries qui produisent des reproducteurs relèvent de cette Association. La ville de Léopol est le second centre important de l'élevage de porcs. Une association d'éleveurs de porcs y fut aussi fondée et la tendance à produire des „bacons" continue à influer sur l'élevage. La grande race anglaise blanche commence à jouer un rôle de plus en plus important.

Comme les conjonctures économiques des marchés viennois, qui offraient naguère un débit important pour les porcs, restent incertaines les producteurs de Galicie fondent leur espoir dans l'exportation des baconssides en Angleterre. Ils possèdent à Debica et à Chodorow des boucheries spécialement aménagées pour l'exportation et subventionnées par le Ministère de l'Agriculture; il y a aussi une boucherie importante privée des „bacons" à Léopol appartenant à M. Rucker.

Il ne peut être encore question en Pologne, d'une tendance à produire un matériel à engrais précoce; des changements importants semblent être survenus, toutefois, sur les marchés d'écoulement. Les graisses sont consommées en très grande quantité en Pologne qui en importe d'ailleurs de l'étranger, d'Amérique et de Hongrie. Il semblerait donc que l'engraissage de porcs devrait s'effectuer presque totalement en Pologne. Il conviendrait du moins de baser toute la consommation de la graisse animale sur un matériel local; cela ne pourrait avoir lieu évidemment que si de grandes porcheries privées ou coopératives venaient à être créées. La question d'un engraissage plus lucratif, celle de l'élevage sur des pâturages, le choix des races susceptibles de s'y adapter le mieux, tout cela a nécessité une action expérimentale appropriée. L'engraissage pour les bacons est devenu le problème essentiel permettant d'étudier les combinaisons de divers fourrages pouvant le mieux y convenir et dont disposent les agriculteurs. Les expériences sur différentes races porcines et leurs croisements font partie du programme des stations zootechniques expérimentales organisées dernièrement dans ce but. A ce propos il faut citer en premier lieu la station zootechnique à Borowina, relevant de la section de l'élevage à l'Institut Scientifique d'Agriculture à Puławy (professeur Dr. D. Adametz, directeur de la section, M. Zabielski, ingénieur agronome, directeur de la station zootechnique). La station de Borowina se livre, depuis 1925, à l'élevage des spécimens reproducteurs de la grande race anglaise blanche ainsi que de la race de Gołąb mentionnée plus haut. On y fait en outre des études sur les croisements avec les races d'engraissage, d'alimentation et d'élevage.

Une autre station importante se trouve à Boguchwała, propriété foncière spécialement consacrée par les donateurs aux expériences zootechniques. Léguée aux Ecoles Supérieures Agronomiques de Petite Pologne elle est dirigée depuis 1927 par le Dr. T. Marchlewski, doyen de l'Université de Cracovie.

Dans les propriétés des écoles d'agriculture et dans plusieurs centres agricoles parsemés sur toute l'étendue de la Pologne, on fait aussi certaines expériences dans des buts utilitaires en vue de satisfaire les besoins locaux.

Dans les provinces de l'Est, la station zootechnique à Swisłocz sous la direction de M. Z. Plewinski, se livre à des expériences en vue d'éprouver l'utilité des races primitives locales et de conserver ce type dans toute sa pureté.

Jusqu'en 1928, l'action ayant en vue l'amélioration de l'élevage des porcs n'a pas été d'un grand intérêt; depuis 1928, cependant, à cause des changements survenus dans les marchés de l'étranger et dans les conjonctures économiques et commerciales, il devint nécessaire de coordonner les efforts de différentes provinces et organisations afin de résoudre le problème du choix des races ainsi que de leur alimentation. Il s'agit aussi de trouver les moyens d'unifier les méthodes d'élevage, d'établir l'uniformité des types etc...

Le Ministère de l'Agriculture, d'accord avec l'Association Polonaise Zootechnique et avec les Sociétés et les Chambres Agricoles tend à élever cette branche de production à un niveau moderne. Elle semble devoir se développer rapidement grâce à la nature du sol en Pologne, à son climat qui favorise la culture des plantes fourragères et à l'industrie laitière en voie de développement avec laquelle l'élevage du porc est intimement lié.

L'Exposition Générale de Poznan ne sera pas sans contribuer à faire connaître l'état de nos porcheries qui produisent des reproducteurs et mettre d'une façon générale le pays au courant des résultats des travaux visant à améliorer l'élevage du porc en Pologne.

Prof. *Prawocheński.*

L'ÉLEVAGE DES MOUTONS

L'évolution de l'agriculture, le développement des cultures de céréales et de plantes sarclées, la petite quantité de pâturages naturels et de prairies, l'élevage plus avantageux des vaches laitières et de porcs, tout cela a provoqué en Pologne une diminution notable de l'élevage des moutons. Bien que cet élevage prospère en France, en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres pays industriels de l'Europe, nous voyons en Pologne, à partir de 1914 et même auparavant, décroître chaque année le nombre de moutons. Quelle en est la cause? C'est d'abord le manque de pâturages et la diminution de leur superficie d'année en année, vu que chaque lopin de terre est utilisé pour la culture. C'est ensuite une mauvaise conjoncture pour la laine au cours des dernières années. C'est l'épizootie du tournis (distomum hepaticum) qui en dépit de la lutte que l'on mène contre elle, a décimé les troupeaux et c'est enfin le peu de profit que l'on a à élever des brebis vu que l'on consomme en Pologne relativement peu de viande de mouton.

D'après les statistiques, il y avait en Pologne:

au cours des années 1907—1911 4.473.000 têtes de moutons,

au 30 septembre 1911 2.193.000 têtes de moutons,

au 30 septembre 1927 1.918.000 têtes de moutons,

ce qui fait que le nombre de brebis a diminué de 15,8%. Le nombre de moutons s'établit actuellement à peu près comme suit:

Moutons mêlés de toutes sortes 600.000 têtes.

Moutons à toison dure 600.000 têtes.

Moutons mêlés de toutes sortes 600.00 têtes.

Il en ressort que les ⅔ environ du total des moutons ce sont les moutons aborigènes élevés par les paysans et ⅓ seulement est constitué par les mérinos élevés par les grands propriétaires. C'est dans ce fait qu'il faut voir la cause de la faible rentabilité de l'élevage des moutons en Pologne; en effet, tandis que la laine de Rambouillet et des Mérinos-précoces est une marchandise recherchée par les marchés mondiaux, celle des moutons indigènes polonais convient uniquement à la fabrication des couvertures et du feutre. Et vu que l'état de l'élevage chez le paysan polonais est peu élevé, que le poids de la toison bisannuelle est faible et, ce qui s'ensuit, de peu de rapport, on n'a guère de profit à entretenir un troupeau composé même de quelques dizaines de têtes et n'en obtenir que de la laine et du fumier. Car ce n'est que dans certaines régions du pays que l'on trait les brebis et que l'on en utilise le lait à la fabrication des fromages gras et très appréciés.

La ruine causée par la guerre a beaucoup contribué à diminuer le nombre de brebis et les circonstances déjà mentionnées n'ont pas permis

de rétablir cet élevage. Environ 1.200.000 moutons se trouvent dans les voiévodies de l'Est, celles qui ont le plus souffert de la guerre et 800.000 environ dans les voiévodies du centre et de l'ouest où l'industrie agricole et l'élevage des bovins sont plus développés.

Le tableau suivant pourra illustrer cet état de choses:

Nombre de moutons par 1 km. carré de pâturages et pourcentage d'accroissement ou de diminution au cours de la période 1921—1927:

Voiév. de	Poméranie	= 159	(—37,6%)
„	Poznań	= 117	(—43,3%)
„	Bialystok	= 46	(—12,2%)
„	Lodz	= 44	(—66,3%)
„	Nowogródek	= 43	(+24,9%)
„	Varsovie	= 39	(—35,3%)
„	Wilno	= 36	(—18 0%)
„	Kielce	= 30	(—62,9%)
„	Stanislawow	= 27	(+ 5,9%)
„	Lublin	= 23	(—41,4%)
„	Cracovie	= 19	(—36,0%)
„	Tarnopol	= 18	(+78,0%)
„	Polesie	= 17	(+100.2%)
„	Wolhynie	= 16	(+21,6%)
„	Léopol	= 9	(— 5,9%)

Nous voyons donc qu'un accroissement du nombre des moutons allant de 5,4 à 100,2% n'a eu lieu que dans cinq voïévodies, toutes les autres accusent une diminution allant de 5,9 à 66,3%. Toutefois, le nombre total des moutons est resté le même de 1921 à 1927. On le doit à la propagande des Sociétés des Eleveurs de Brebis (siège central à Varsovie et sections à Cracovie, Léopol, Torun, Poznan et Wilno) ainsi qu'à l'aide du ministère de l'Agriculture et dernièrement aussi, à celle du ministère des Affaires Militaires.

La Pologne emploie trop peu de laine par tête d'habitant et en même temps sa propre production ne suffit qu'à satisfaire les 10% de la demande ce qui fait qu'on importe 90% de laine de l'étranger et dépense de l'argent pour l'achat d'une marchandise qui eût pu être en grande partie produite en Pologne. Cet état de choses est défavorable non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue stratégique car nous importons aussi environ 3 millions de peaux de mouton pour des fourrures de soldats et cette raison suffit pour augmenter la production nationale afin de ne pas laisser l'armée privée de vêtements en laine et de fourrures en cas de guerre. Sans cela, nulle campagne d'hiver n'est possible et bien que la Pologne n'ait point de plans d'agression, bien qu'elle n'ait que des alliances défensives, on ne doit pas méconnaître la réalité qui peut être résumée dans le vieux proverbe: „si vis pacem para bellum".

Afin de remédier à cet état de choses, l'Intendance du Ministère des Affaires Militaires a prescrit aux fournisseurs de drap à l'armée d'ajouter 15% de laine polonaise à la fabrication des tissus. En outre, on accorde des subsides pour l'étude de l'élevage des brebis, la qualification de leur toison, la sélection et la création de troupeaux et de nids modèles qui puissent fournir des bêliers de reproduction et de la race polonaise pour l'élevage paysan. Des études scientifiques dans ce domaine sont aussi poursuivies et l'on est en train de créer à Varsovie un institut pour l'étude de la laine. Les facultés agricoles des Ecoles Supérieures forment de nombreux spécialistes inspecteurs de l'élevage des brebis qui auront pour mission de diriger les travaux dans ce domaine et propager l'élevage des brebis dans la population.

La vente de la laine sera activée par les efforts de la société „Runo Polskie" (la Toison polonaise) créée en 1928 et qui s'occupe d'organiser l'achat de la laine. Le gouvernement accorde aussi son aide financière au warrantage de la laine.

Il nous reste maintenant à caracté-

riser les différentes races de brebis en Pologne.

1) Les mérinos contiennent les restes des Electoral-Negretti et des Negretti dont la laine drapière AAA-AA est achetée par l'étranger. A part cela, le gros des brebis à toison fine est du type laines de peigne c'est-à-dire Rambouillet et Précoces. Ce type acquiert de plus en plus d'importance en donnant non seulement une viande moins recherchée en Pologne, mais exportée à l'étranger, mais aussi une excellente laine du type A-A B utilisée très largement dans la textilerie moderne. Les brebis de ces types sont de pur sang, de haute race, typiques, ne cédant en rien aux brebis de la France et de l'Allemagne: elles sont le plus répandues dans les voïévodies de Poznanie, de Poméranie, et dans celles du centre.

2) La brebis polonaise nommée „świniarka" (le bélier à cornes, la brebis sans cornes) peut être blanche, bronzée ou noire. Sa laine convient à la fabrication de drap ordinaire, de couvertures, etc. Cette brebis, trop petite de taille, pourrait donner bien plus de laine qu'elle n'en donne maintenant chez le paysan. On en a vu la preuve dans quelques grandes propriétés qui élèvent des troupeaux de quelques centaines de brebis et où cet élevage est de bon rapport. Ces brebis peuvent être traites, mais ce n'est pas l'usage général en Pologne, excepté dans quelques régions comme dans les Tatra, chez les Houtsouls, dans la voïévodie de Stanisławow, dans celle de Kielce et de Nowogrodek. On a essayé de croiser ces brebis avec des brebis anglaises de Kent, à toison longue et avec la race frisonne laitière. Chez les grands propriétaires et chez les petits on se borne à élever la brebis polonaise de race pure. La variété uniformément noire dite „krukówka", est croisée avec les brebis Caraculs, ce qui dans deux ou trois générations, donne des peaux d'agneaux correctes.

3) La brebis polonaise à fourrure, dite „wrzosowka" a une toison mélangée de poils longs et de laine. Par voie de sélection on pourra rendre cette toison encore plus compacte et augmenter le nombre des poils de duvet qui est actuellement de 60% environ. Une meilleure alimentation pourra également augmenter la taille des animaux et, ce qui s'ensuit, celle des peaux dont, jusqu'à présent, il faut prendre 8 à 12 pièces pour faire une fourrure. Le pelage de cette race est très caractéristique: le corps de la brebis est gris tandis que la tête et les pieds sont bronzés comme chez les Black-face écossais avec lesquels elle est peut-être en parenté.

4) Au nord de la Poméranie on élève un type particulier de moutons nommé Vagas. Les deux sexes sont privés de cornes. Ce type se rapproche du type du littoral (Marsch) et son pelage peut être blanc, bronzé ou noir. Cette brebis se laisse tondre et traire, sa laine est rude et mélangée de duvet. Cette race est en partie croisée avec la brebis frisonne laitière et avec la brebis anglaise à tête noire, mais ce dernier croisement fait avant 1914 par les Allemands s'est montré peu avantageux et ne se fait plus actuellement. La brebis „Vagas" est uniquement élevée par les paysans de la voïévodie de Poméranie.

5) Dans les chaînes de montagnes formant la frontière sud de la Pologne, les Tatra et les Carpathes on trouve la brebis à cornes en tire-bouchons dite „Cakiel" qui fournit de la laine à la fabrication du drap ordinaire, des peaux pour les fourrures et du lait pour la fabrication de fromages („oscypki" et „bryndza"). L'élevage de cette race est actuellement étudié par l'inspectorat de Cracovie et la qualité de sa toison va s'améliorant.

6) Enfin, il faut mentionner la nouvelle branche de l'industrie de l'élevage des brebis qui se limite actuellement à quelques troupeaux. C'est l'é-

levage des „Caraculs" que l'on élève soit comme race pur-sang soit croisés avec la brebis polonaise.

Je termine en constatant que la Pologne a des conditions appropriées à l'élevage des brebis, qu'elle a de bonnes races indigènes et que depuis plus d'un siècle, elle élève des brebis de race merinos, que la propagande de l'élevage donne des résultats favorables et, que les propriétaires, de petite ou de grande culture, s'intéressent de plus en plus à cet élevage de sorte que l'élevage des moutons de même que celui des chevaux, des boeufs et des porcs, deviendra une branche plus avantageuse qu'aujourd'hui de l'activité de l'agriculture polonaise.

Professeur Dr. *Jean Rostafinski.*

L'AVICULTURE

La volaille, depuis des temps immémoriaux, est élevée dans nos fermes par des méthodes extensives, ce qui influe défavorablement non seulement sur la capacité de production, mais aussi sur sa mortalité. C'est pourquoi il n'est guère facile d'évaluer au juste cette production. La moyenne de la quantité de volaille élevée sur les terrains d'une ferme agricole varie tellement selon la contrée et la saison qu'il est impossible d'avoir à ce sujet des données tout à fait précises. L'organisation des aviculteurs en Pologne (Comité Central pour l'élevage de la volaille) estime le nombre de volaille à 50.000.000, dont 35 — 40 millions de poules, le reste revenant aux oies, aux canards, aux pintades et aux dindes. Après les poules, le contingent le plus nombreux est celui des oies, atteignant le chiffre de 8 — 9 millions de pièces.

L'élevage de la volaille est le plus répandu dans la voïévodie de Cracovie, la partie sud de la voïévodie de Kielce, la partie ouest de celle de Léopol et une partie de celle de Lublin, c'est-à-dire dans les régions où prèdomine le type des petites fermes agricoles. Les voïévodies de l'ouest produisent aussi de grandes quantités de volaille principalement de races améliorées. La capacité de production est plutôt médiocre. La pondaison moyenne n'atteint pas le chiffre de 70 oeufs par pièce, ce qui est peu en comparaison de l'Amérique. La moyenne en Allemagne et en Tchécoslovaquie ne dépasse pas non plus le chiffre de 70 à 80 oeufs par pièce. D'après les statistiques de marchés de viande, le poids moyen d'une poule vivante est, chez nous, de 1,25 kilo et celui d'une poule abattue de 0.75 klg. La production de la viande de poule est donc de plus de 40.000.000 de klg. Si l'on compte à 2 zloty le kilo, le total de la production de la viande de poule atteint le chiffre de 80.000.000 de zloty. Si nous y ajoutons la somme obtenue pour la production des oeufs, revenant à 320.000.000 de zloty, nous obtenons le chiffre de 380.000.000 de zloty, qui représente la valeur de la production des poules, sans compter le duvet et le fumier. La production de la viande d'oies, de canard et de dindon est évaluée approximativement à 30.000.000. Comptant à 2.50 zloty le kilo, nous obtenons le chiffre de 75.000.000 de zloty, ce qui présente, avec les chiffres précédents, un total de 445 millions de zloty. En y ajoutant la valeur du duvet, des plumes et du fumier nous arrivons au chiffre d'un demi milliard. La valeur de la production de la volaille pourrait être sensiblement augmentée si l'on adoptait un système de protection et si l'on perfectionnait les méthodes de l'élevage.

La pratique montre que la production de la volaille dépend de l'intensité des méthodes de l'élevage, ce dernier dépendant à son tour des méthodes d'exportation.

La consommation intérieure des produits de l'aviculture est relativement insignifiante. Aussi l'exportation actuelle de ces produits, atteignant une moyenne de six mille wagons d'oeufs, 1.500.000 oies, quelques centaines de milliers d'autres pièces de volaille n'est-elle pas le résultat d'une production abondante, mais plutôt d'une consommation intérieure insuffisante. A mesure que croîtra le bien-être du consommateur, la consommation intérieure des produits de l'aviculture pourra être augmentée. C'est ainsi que la consommation des oeufs varie entre 40 et 127 oeufs par an par tête d'habitant, selon l'aisance de la population. La consommation va augmentant lorsqu'on avance de l'est vers l'ouest où elle atteint son maximum. La consommation des oies augmente à certaines époques de l'année, notamment en automne à la Saint-Martin et pour les fêtes de Noël. En outre il ne faut pas l'oublier que le plus important acheteur d'oies vivantes pendant toute la durée de la vente de ce produit, c'est la population juive (l'oie et la graisse remplaçant, chez elle, la viande et le lard de porc). Les demandes du marché intérieur une fois satisfaites, les 1.500.000 oies constituent, comme je l'ai déjà mentionné plus haut, un article d'importation. Le gros de cet article est expédié en Allemagne qui est le plus vaste et le plus proche de nos marchés étrangers. L'exportation des poules, des canards, des pintades et des dindons (vivants pour la plupart) atteint à peine le chiffre d'un demi million de pièces envoyées, elles aussi principalement en Allemagne.

Les prix des produits de l'aviculture varient considérablement selon que la volaille est vendue en gros, en détail où pour l'exportation. L'aviculteur dépend généralement de l'acheteur de hasard qui lui offre un prix fort bas à cause des difficultés de transport et d'achat. L'article arrive au marché à un état primitif généralement sans aucune préparation. La volaille à demi engraissée est envoyée principalement sur les marchés intérieurs dans les centres de consommation les plus importants où les prix en détail sont supérieurs aux prix d'achat de 30 à 50%. Les marchés à l'étranger ne reçoivent qu'une volaille dite „champètre" non-engraissée qui provoque souvent le mécontentement des importateurs et qui ne trouve acheteur que grâce à son prix peu élevé. Le manque d'organisation des producteurs de cette branche du commerce est la cause de grosses difficultés pour les exportateurs qui, à l'époque d'une consommation plus intense sur les marchés intérieurs, essayent d'importer une certaine quantité de volaille de la Russie où les prix de ces produits sont extraordinairement bas. L'importation de cet article est cependant fort nuisible au développement de l'élevage de la volaille en Pologne, car elle a une influence peu favorable sur les prix de notre production qui, même indépendamment de cette concurrence, sont généralement fort peu élevés.

La volaille (excepté les oeufs) ne constitue pas un article de première nécessité, une hausse de prix causée par le manque d'importation n'est donc pas à craindre au point de vue de l'approvisionnement. Par contre une augmentation de la demande influera indirectement sur le développement de la production dans le pays. C'est ainsi que l'on procède dans certains pays voisins. Mais l'exportation de la volaille doit bénéficier d'une protection spéciale, car le développement de l'élevage en dépend dans une très grande mesure. Dans les régions où l'achat de la volaille pour l'étranger tend à se stabiliser, on constate le

développement de certaines espèces de volaille, par exemple, des oies dans certaines voïévodies de l'est, en Volhynie etc. Vu que les prix de la volaille à l'étranger ne couvrent que les frais de l'exportateur et de transport, les droits d'entrée etc., l'établissement des droits d'exportation sur la volaille n'est pas à désirer.

La vente des oies.

En abordant la discussion sur la vente de certaines espèces de volaille, je commence par les oies qui constituent l'élément le plus important de cette branche de commerce. L'achat des oies, leur transport, leur importation, et leur exportation se font généralement entre le mois de juillet et la fin des mois d'hiver. C'est plutôt un article d'exportation, mais il fait également l'objet du commerce d'importation qui augmente lentement d'année en année. Voici comment s'établit l'importation des oies vivantes en 1927.

Exportation		
Allemagne	1.074 399	pièces
autres pays	32	„
Total	1.074.431	pièces

Importation		
de Russie	86.332	pièces
d'Allemagne	2.637	„
d'autres pays	2.875	„
Total	91.865	pièces
Valeur totale	684.000 zl.	

Nous exportons les oies vivantes principalement en Allemagne qui en est le consommateur des plus importants et comme pays voisin, il achète ces articles à l'état vivant. Une quantité insignifiante d'oies est envoyée en Tchécoslovaquie et en Autriche. Après l'Allemagne c'est le marché danois qui est l'un des plus importants mais aussi le plus exigeant. En 1923 on a exporté au Danemark 70.000 pièces qui furent vendues à 1.50 — 2 couronnes chacune. Par la suite il n'y eut plus de transactions sérieuses avec ce pays à cause des trop grandes exigences des acheteurs, ce n'est que cette année que les échanges commerciaux ont repris dans cette branche.

La vente des oies abattues est beaucoup moins considérable, à cause des difficultés de transport et du manque d'installations frigorifiques. Il faut constater qu'à mesure que se développera l'emploi de ces installations on prévoit l'essor de cette branche de commerce, car le producteur aussi bien que l'exportateur de volaille pourront obtenir de plus grands bénéfices. Au surplus un certain nombre de personnes y trouveront un travail supplémentaire. Aujourd'hui la volaille engraissée est vendue généralement sur le marché intérieur et le total des exportations ne dépasse pas 2.000 — 2.500 q. Voici la statistique pour l'année 1927:

Exportation	
Allemagne	2.184 q
autres pays	63 q
Total	2.247 q
Valeur totale	563.000 zl.

Importation	
Allemagne	6 q
autres pays	2 q
Total	8 q
Valeur totale	2.200 zl.

Comme on le voit l'importation des oies abattues est minime et n'a aucune chance d'être augmentée vu l'offre suffisante de volaille indigène.

La vente d'autre volaille.

Ce groupe comprend les poules, les pintades, les canards ainsi que les dindons. Les poules occupent la première place, constituant l'article le plus important de l'importation et de

l'exportation. La statistique officielle réunit cependant toutes ces espèces. En parcourant les éléments de l'exportation de cet article nous constatons qu'elle augmente continuellement depuis 1925. Ainsi on a exporté en 1925 121.541 pièces pour la somme de 525.000 zloty, en 1926 — 498.454 pièces, pour la somme de 1.699.000 zl., en 1927 530.250 pièces pour la somme de 1.831.000 zl. Ces chiffres sont encore insuffisants comparés à la production totale de la volaille dans le pays (environ 4.000.000 pièces). En outre la viande de l'article exporté n'est pas de haute qualité, étant donné que les poules, à qui revient la première place dans l'exportation, sont élevées spécialement pour la pondaison et n'ont aucune valeur nutritive. On en exporte cependant jusqu'à 330.000 pièces par semaine pendant la saison. Il existe cependant aussi une importation assez importante de poules venant de Russie et qui apparaissent de temps en temps sur nos marchés grâce à leur prix modique, avantageux pour l'importateur. Voici les données statistiques à ce sujet:

Volaille vivante

(les oies exceptées)

Exportation 1927

Allemagne	528.829 pièces
autres pays	1.421 „
Total	530.250 pièces

Valeur totale 1.831.000 zl.

Importation 1927

Allemagne	2.763 pièces
autres pays	452 „
Total	3.215 „

Valeur totale 50.000 zl.

Les postes secondaires des importations, notamment celles de volaille vivante, doivent être rangés dans la catégorie des importations du matériel d'élevage qui dépendent de l'approbation du ministère des finances. Je dois souligner ici que l'importation du matériel d'élevage ne peut contribuer au développement de la dite production dans le pays que si ce matériel est couramment employé. Par contre pour le matériel d'élevage des espèces de haut luxe il doit être acquitté un droit d'entrée.

En ce qui concerne la volaille abattue son exportation augmente d'année en année et augmentera encore avec le développement des installations frigorifiques, car la demande de cet article, sur les marchés étrangers est assez considérable, surtout des canards et des dindes. L'importation de cette marchandise est tout à fait insignifiante et il ne faut pas oublier que son augmentation n'est pas du tout désirable au point de vue de la protection de la production polonaise. Voilà les données statistiques sur l'importation, en 1927, de la volaille abattue (les oies exceptées):

Volaille abattue.

Exportation

Allemagne	3.630 q
autres pays	36 q
Total	3.666 q

Valeur totale 960.000 zl.

Importation

Allemagne	34 q
autres pays	—
Total	34 q

Valeur totale 7.000 zl.

La production et la vente des plumes et du duvet.

La production des plumes et du duvet dans notre pays est conduite selon des méthodes tout-à-fait spéciales; en effet tandis qu'à l'étranger les

plumes et le duvet sont considérés plutôt comme un article secondaire, dont la production dérive de l'abattage de la volaille, on a l'habitude chez nous, de plumer les oies vivantes trois fois par an, au mois de juin, d'août et fin septembre. Les fermières plument leurs oies afin de ne pas les laisser perdre leur duvet, à l'époque du changement des plumes ce qui leur donne une quantité considérable de ce produit (plus de cent grammes par pièce). Une partie en est soigneusement triée pendant les longues soirées d'hiver et sert à confectionner la literie du ménage tandis que le reste, non trié, est envoyé au marché. Notons que notre fermier apprécie spécialement le duvet, autant, du reste, que c'est le cas en Allemagne et en Tchécoslovaquie. C'est pourquoi il s'en défait à contrecoeur, pendant la soudure, pour payer les impôts etc., tout en vendant souvent le vieux duvet et en conservant pour ses propres besoins le duvet frais.

L'achat du duvet se fait principalement par les marchands ambulants. Ils se plaignent que le duvet est cher en automne, car le producteur ne le vend à cette époque qu'à condition d'obtenir un prix très élevé. Il est vrai que le duvet d'automne est excellent, mais les importateurs étrangers préfèrent un article de qualité inférieure, mais bon marché. Selon l'opinion des milieux compétents le commerce du duvet se présente comme suit: nos principaux clients sont les Allemands et les Tchécoslovaques, puis viennent les Français, les Américains et les Anglais. Les Allemands emploient notre duvet, après l'avoir soigneusement nettoyé, pour leurs propres besoins et même en exportent une certaine quantité dans les pays scandinaves.

L'importation et l'exportation du duvet et des plumes en 1927 s'établissait comme suit:

Exportation

Angleterre	211 q.
Autriche	700 „
Belgique	61 „
Tchécoslovaq.	641 „
Danemark	79 „
France	205 „
Hollande	393 „
Canada	29 „
Allemagne	15.226 „
Etats-Unis	597 „
Hongrie	29 „
autres pays	2.432 „
Total	22.432 q

Valeur totale: 7.465.000 zloty.

Importation

Angleterre	29 q
Tchécoslovaquie	30 „
France	83 „
Allemagne	469 „
Roumanie	103 „
Hongrie	25 „
Autres pays	10 „
Total	749 q

Valeur totale: 428.000 zloty.

Quant aux plumes employées pour décorations, le commerce en est faiblement développé chez nous, mais l'exportation de cet article à l'état naturel dépasse de beaucoup l'importation des plumes travaillées, comme le montre la statistique suivante:

Plumes à l'état naturel pour décoration (1927).

Exportation

Autriche	55 q
Allemagne	613 „
Tchécoslovaquie	47 „
France	50 „
Etats-Unis	5 „
Angleterre	2 „
Hollande	2 „
autres pays	24 „
total:	798 q

Valeur: 221.000 zł.

Importation

Tchécoslovaquie	2 q
France	13 ..
Total	15 q

pour la somme de 3.200 zl.

Nous voyons donc que l'exportation dépasse de beaucoup l'importation qui est tellement insignifiante qu'elle ne mérite pas une attention spéciale. Comme la fabrication de plumes pour décoration est encore fort peu développée, il conviendrait de l'entourer d'une protection spéciale.

M. Trybulski
professeur

LA PÊCHE EN POLOGNE

Une des branches de la production agricole qui remonte aux temps les plus reculés et qui peut servir à mesurer le degré de civilisation d'un peuple, est la pêche.

L'extension des propriétés agricoles appartenant aux grands ordres religieux riches a été suivie, aux XII XIII siècles, par l'aménagement des étangs poissonneux.

Les principaux centres où l'on trouve les exploitations piscicoles les plus anciennes sont répandus dans les régions de la Haute Vistule et de la Haute Oder dont le terrain est particulièrement propice à l'aménagement des étangs. C'est dans cette région que se trouvent les exploitations possédant les étangs poissonneux les plus anciens p. ex. Zator, Osiek (voiévodie de Cracovie), Przygodzice, Milicz (Silésie Moyenne) et Pless (Haute-Silésie). Ces anciennes exploitations diffèrent des autres par l'étendue énorme des étangs particuliers atteignant parfois plusieurs centaines de ha. Parallèlement à la pisciculture se développe la science de l'aménagement des étangs et de l'élevage des poissons. Olbrycht Strumiński publie au XVI-e siècle un livre „Sur la culture, l'aménagement, le mesurage et le peuplement des étangs" (Cracovie, 1573) et Stanislas Strojnowski est l'auteur d'une étude sur „l'Exploitation des Etangs" (1609). Plusieurs autres auteurs publient également soit des travaux originaux soit traduits des langues étrangères.

La période des partages a laissé son empreinte sur la pisciculture polonaise. Des conditions économiques différentes en ont résulté dans chacune des provinces de la Pologne démembrée.

Dans la province prussienne, où l'agriculture s'est trouvée dans des conditions favorables en raison de la possibilité d'écoulement de ses produits sur les marchés des grands centres urbains: tels que Berlin et Breslau, toutes les terres disponibles étaient mises en culture, les étangs étaient asséchés et la production des poissons diminuait en cédant la place à la production agricole et à la pêche maritime, encouragée par le gouvernement.

La partie sud ouest de la Pologne était un des terrains les plus anciens de pisciculture en Pologne. C'est là en effet que se trouvent les grandes exploitations mentionnées ci-dessus telles Osiek, Zator et les pêcheries de Teschen. Cette province, au sol riche et possédant de nombreuses villes a toujours été un centre de pisciculture important. C'est dans cette partie du pays qu'est née, grâce aux efforts prolongés des éleveurs la race de la carpe polonaise. C'est dans

cette même province, communiquant avec la Moravie par la „Porte des Peuples" qu'est né le système Dubisz. Les exploitations de cette province ont toujours été et sont toujours pionniers de la pisciculture.

Il existe, dans la partie sud-est de la Pologne, une région fort intéressante dite „Opole Stawne", dont le paysage est complètement différent de celui de la Galicie Occidentale où, entre les chaînes de collines, on voit des séries d'étangs sur un terrain assez accidenté. En Opole Stawne, par contre, nous voyons des vallées de deuxième ordre. Les rivières barrées par des digues se déversent en formant des étangs d'une étendue de quelques centaines de hectares. Cette région possède de grandes quantités d'étangs de ce genre, situés le long des rivières et dont la formation remonte à des temps préhistoriques. Le système d'élevage qui y est pratiqué présentant certaines analogies avec l'élevage dans les lacs est en général primitif. Ces étangs occupent toute la région des affluents du Dniester et du Boh et, par les plaines de la Podolie, ils pénétrent jusqu'en Ukraine.

Malgré les différences physiographiques, les étangs de la région sud-ouest appartenant au Bassin de la Vistule (bassin de la mer Baltique) et ceux de la région sud-est au bassin du Dniester (bassin de la mer Noire) ces deux régions, réunies sous la domination autrichienne, se sont trouvées dans des conditions économiques analogues. Leur production n'a pas baissé il est vrai, mais elle est restée stationnaire, sans marquer aucun progrès. Les anciens étangs sont restés, mais il n'en a pas été créé de nouveaux.

Les exploitations piscicoles d'origine relativement récente se trouvent dans la partie centrale de la Pologne. Les étangs de cette région sont disséminés en majeure partie dans les vallées de la première et de la deuxième pré-vistule.

La pisciculture en étang des régions centrales bien qu'elle n'eût augmenté que peu la superficie des étangs, s'est trouvée, surtout au cours des 40 dernières années, dans des conditions économiques défavorables ce qui est attribuable au fait que le marché polonais était inondé de poisson russe (sandre) importé en masse à la faveur des tarifs ferroviaires différentiels en vigueur en Russie. Seule la production de carpes accuse une augmentation, à cause de l'afflux en Pologne d'un nombre considérable de Juifs obligés de quitter la Russie et pour qui la carpe constitue, dans une certaine mesure, un aliment rituel.

L'élevage des poissons dans les lacs est pratiqué en Pologne dans la partie nord du pays, notamment dans les lacs de Poméranie, de Mazourie, de la région de Suwałki-Białystok ainsi que dans les voiévodies du nord-est. Ces lacs, dont la formation remonte à l'époque post-glaciale, contiennent des restes dilluviaux p. ex. de Coregonides (Coregonus albula).

La pêche dans les lacs et les rivières de l'ancienne province prussienne était régie par une loi spéciale en vigueur dans ce territoire. Dans l'ancienne province autrichienne la pêche dans les rivières et les torrents était régie également par une loi, une des premières se rapportant à ce sujet et rédigée d'une façon remarquable. Elle a été élaborée par les administrations autonomes c. à d. par les milieux polonais.

Par contre dans l'ancienne province russe il n'y avait pas de législation spéciale se rapportant à la pêche, ce qui avait pour résultat une exploitation dévastatrice des lacs et des rivières. La pêche pendant la période de la frai et la destruction des oeufs et des alevins servant à la nourriture des porcins faisaient que la

production des eaux libres était insignifiante.

Après la restauration de l'Etat polonais la pêche s'est trouvée dans des conditions tout-à-fait différentes. Le pays était ruiné par la guerre, la production agricole était insignifiante et un manque aigu de capitaux se faisait sentir. Mais la nation a su triompher de toutes ces difficultés.

La pisciculture polonaise s'est trouvée, après la guerre, dans des conditions particulièrement favorables. Le poisson est très recherché sur le marché comme susceptible de remplacer la viande dont le marché était insuffisamment pourvu. On commence en Pologne à créer de nouveaux étangs dont la superficie augmente chaque année de plusieurs milliers de ha. La pisciculture devient une exploitation de rapport qui peut être comparée à cet égard seulement à la plantation du houblon. Des sociétés de pêcheurs et des maisons de commerce sont créées, des chaires, des laboratoires et des stations sont fondées. Tous les travaux se rapportant à la pisciculture sont concentrés dans la Section de Pêche du Ministère de l'Agriculture.

La situation actuelle de la pêche en eau douce en Pologne est illustrée par les chiffres suivants: la superficie des lacs s'élève à plus de 250.000 ha. dont 68 appartiennent à l'Etat; celle des rivières — à 35.000 ha. environ et celle enfin des étangs — à 75.000 ha. La production de poissons sur cette étendue s'élève à 20 millions de kg. environ dont 7—8 millions de kg. reviennent à la production des étangs. Cette production cependant ne suffit pas à couvrir les besoins du marché comme en témoignent les chiffres suivants des importations (D'après l'Annuaire du Commerce Extérieur de la République de Pologne, 1926—1927 et 1928).

	Année	Importations		Exportations	
		q	milliers de zloty	q	milliers de zloty
Poissons frais	1926	31.048	5.986	5.766	1.714
	1927	45.038	7.567	5.931	2.575
	1928	46.835	7.737,3	5.427	3.278
Poissons salés, fumés et séchés	1926	578.030	30.583	4.202	425
	1927	782.173	47.208	923	123
	1928	811.952	50.650	2.158	1.922
Conserves de poisson, caviar, huitres, écrevisses, homards etc.	1926	1.200	630	5.052	641
	1927	5.607	3.127	6,297	826
	1928	8.132	4.543	5.585	717
Poissons de peuplement, alevins	1926	27	9	31	5
	1927	32	7	—	—
	1928	123	25	0,3	0,1

Les exportations des catégories particulières de poisson sont présentées par les chiffres suivants:

Voir tableau page No 233.

Les chiffres ci-dessus démontrent avec évidence que la production nationale ne suffit pas pour couvrir les besoins du marché et des quantités importantes de poisson doivent être importées par la Pologne malgré que

	1926		1927		1928	
	q	milliers de zloty	q	milliers de zloty	q	milliers de zloty
Carpes fraiches (vivantes)						
importations	4.553	1.206	6.170	1.176	6.796	1.780
dont de Russie	94	24	365	75	—	—
de Hongrie	4.286	1,135	5.656	1.057	—	—
exportations	73	20	187	55	682	225
Saumons frais						
importations	169	89	49	28	1	0,3
exportations	1.245	951	2.107	1.585	3.053	2.516
Sandres						
importations	10.603	2.494	16.853	3.059	13.829	2,360
exportations	220	67	42	11	32	9
Saumons salés, séchés et fumés						
importations	378	233	383	240	430	308
exportations	3	2	0,3	0,2	34	25
Harengs salés						
importations	573.652	29.837	683.847	41.893	685.455	44.219
exportations	78	4	289	17	2	0,2
Ecrevisses						
importations	1	0	17	2	manque de données	
exportations	4.735	539	6.113	724	„	„

la superficie des étangs artificiels a augmenté au cours des 10 dernières années de près de 20%.

Les exportations restent jusqu'à présent peu importantes, toutefois, pour les poissons de qualité comme p. ex. pour le saumon, elles accusent un accroissement considérable. Les exportations de saumon ont passé en effet de 1.245 q. d'une valeur de 951 mille zloty, en 1926 à 3.053 q. d'une valeur de 2.516 mille zloty c. à d. qu'au cours des 3 dernières années elles ont presque triplé. Cet accroissement de la production est en rapport avec l'action systématique de rempoissonnement de la Vistule en saumon. En effet, chaque année a lieu, sur le Dunajec (affluent droit de la Vistule possédant un grand nombre d'affluents de montagne) la „campagne du saumon" au cours de laquelle on pêche des saumons en frai et on procède à la fécondation artificielle des oeufs. Pendant l'année en cours les établissements d'élevage du Dunajec ont fourni 2 millions d'alevins qui ont été lachés dans les torrents.

Faute d'une loi générale sur la pêche, embrassant le territoire entier de l'Etat, il est difficile d'assurer la protection des poissons et de prévenir les méthodes nuisibles de pêche, surtout dans les lacs. A l'heure actuelle les services compétents élaborent le projet d'une pareille loi qui doit entrer en vigueur dans un proche avenir.

En attendant le gouvernement et les organisations sociales s'efforcent dans la limite des possibilités, d'augmenter l'effectif des poissons. L'action d'empoissonnement des eaux ouvertes s'oriente donc dans le sens de l'accroissement de la production des poissons donnant de la viande de qualité.

La Pologne importe donc annuellement des alevins de l'anguille (montée) de l'Angleterre pour le peuplement de ses lacs dont la quantité, bien que peu importante, augmente d'année en année. Ainsi en 1928 il en a été importé 1,5 millions et en

1929 ce chiffre sera probablement doublé.

Les exploitations lacustres en Pologne ont besoin de capitaux qui pourraient y trouver un emploi rémunérateur. Les 250.000 ha. de lacs, s'ils étaient exploités d'une façon rationnelle, pourraient donner au moins 45 kg. de poisson par ha (c. à d. autant que celle des mauvais étangs) soit au total 12 millions de kg. environ, tandis que la production actuelle n'atteint pas la moitié de ce chiffre.

Un des obstacles qui entravent le développement de la pisciculture en Pologne est constitué par les fluctuations saisonnières des prix atteignant jusqu'à 100%, ce qui est du au manque d'installations pour le magasinage, aux difficultés de transport et à la pénurie de crédit.

Les pêcheurs polonais se sont groupés dans des associations de pêche qui, d'après leur composition et leurs buts, peuvent être divisées en professionnelles, culturelles, sportives et commerciales.

Les associations professionnelles groupent des pêcheurs professionnels et ont pour mission la défense de leurs intérêts communs. Les associations culturelles se sont assigné pour but de protéger la production, de propager les connaissances scientifiques, de promouvoir l'étude et la lutte contre les maladies des poissons etc. Les associations sportives s'occupent de l'aménagement rationnel des terrains de pêche (torrents) et de la protection de ces terrains contre la devastation. Les organisations commerciales enfin ont pour but d'assurer aux éleveurs des prix convenables.

Parmi ces organisations il faut mentionner une des plus anciennes, l'Association des Pêcheurs de Cracovie à Cracovie, association professionnelle, existant en vertu d'un statut datant du XIV siècle. A Cracovie également existe la Société Provinciale de Pêche (culturelle). En outre, sur le territoire de la voiévodie de Cracovie, fonctionne la Section de Pisciculture de l'Union des Propriétaires Fonciers qui a pour but l'étude des prix et des conditions de production des poissons et l'organisation du commerce. A Wilno existe, depuis 1904, la Société de Pêcheurs de Wilno. Les provinces occidentales possèdent deux associations de Pêcheurs, — celles de Poméranie et de Grande Pologne avec siège à Bydgoszcz.

A Varsovie existent la Section de Pisciculture de la Société Centrale d'Agriculture, la Société de Pêcheurs de Varsovie et la Section de Pêche de la Société Zootechnique Polonaise. La Section de Pisciculture de la Société Centrale d'Agriculture a été fondée en 1910. Elle groupe les éleveurs de poissons en étang des voiévodies du centre et de l'ouest et se donne pour tâche le relèvement de la production des étangs. A cet effet elle procède à des expériences collectives, organise des cours, assure l'empoissonnement des lacs en anguilles et sandres, étudie les conditions de production et de vente, recueille des données statistiques. Aussi bien sous le rapport du nombre des membres et du personnel que de l'importance des travaux effectués la section de pisciculture occupe la première place parmi les organisations similaires. Au début de 1929 la section a organisé la Société pour la Construction et l'Exploitation des Etangs „BEST", société à responsabilité limitée. Sur l'initiative de cette Section a été organisé également, en 1916, un Syndicat sous la raison sociale „Union des Producteurs de Poisson à Varsovie" S. A. qui constitue une organisation commerciale des producteurs. Cette société, qui développe continuellement son activité, possède, en dehors de l'établissement de Varsovie, trois

succursales en province, des bassins pouvant contenir 40.000 kg. de poisson et des wagons pour le transport de poissons. Le chiffre d'affaires annuel de la Société porte sur 1 million de kg., ce qui lui permet d'exercer une influence sur le niveau des prix. La Société est en rapports avec la Banque de l'Economie Nationale et la Banque Agraire d'Etat qui accordent aux producteurs des crédits contre traites endossées par l'Union.

L'intensification de la production, pour faire progresser sûrement, doit être basée sur l'expérimentation scientifique. Dans le domaine de la pisciculture l'expérimentation bien que pratiquée depuis peu de temps, a donné déjà des résultats qui ont fait faire à l'élevage d'importants progrès.

Les travaux scientifiques et l'expérimentation sont menés par les établissements suivants:

L'établissement d'Ichtyobiologie et d'Elevage des poissons ainsi que la chaire consacrée à ce sujet à l'Ecole Centrale d'Economie Rurale, dirigée par le professeur Dr. François Staff possèdent une station expérimentale à Ruda Maleniecka. Cette station a été créée sur l'initiative de la Section de Pisciculture de la Société Centrale d'Agriculture sous la direction du professeur Staff qui était, à l'époque, directeur de cette Section. L'Etablissement d'Ichtyobiologie et la station (qui constituent un ensemble) ont effectué toute une série d'expériences sur l'alimentation, l'engraissage, le problème de l'hérédité et ont élaboré une méthode biométrique ainsi que le système du marquage. L'Etablissement a publié une série de travaux du professeur Staff et a formé un groupe de jeunes savants. Les travaux de l'Etablissement sont publiés dans l'Annuaire de l'Etablissement d'Ichtyobiologie et de Pisciculture de l'Ecole Centrale de l'Economie Rurale.

A Cracovie existe une chaire et un Etablissement d'Ichtyobiologie et de Pêche, dirigé par le professeur Théodore Spiczakow. Cet Etablissement s'occupe de l'étude des problèmes de pisciculture en basant ses travaux sur les exploitations des alentours.

L'université de Poznan posséde une chaire de pisciculture dont le titulaire est le professeur E. Szecht et un établissement qui a pour mission l'étude des maladies des poissons.

La station Hydrobiologique de Wigry a été fondée en 1920 sur l'initiative de l'Institut de Biologie Expérimentale du nom de Nencki. Cette station, organisée sous la direction du Dr. Litynski a réussi, malgré les difficultés d'ordre financier, à préparer toute une série de travaux du domaine de l'hydrobiologie et en particulier de la limnologie. Cette station assure, avec le concours du Ministère de l'Agriculture, la publication d'une revue scientifique, les „Archives d'Hydrobiologie".

Le laboratoire de pisciculture de l'Institut Scientifique Agricole de l'Etat à Bydgoszcz, fondé en 1922 et dirigé par M. W. Kulmatycki, s'est occupé du problème de l'acclimation du Coregonus lavaretus et du Salmo fontinalis. Il a préparé en outre une série de travaux sur l'influence de l'écoulement des égouts sur la flore et la faune des eaux.

Les sociétés et les institutions scientifiques sus-mentionnées travaillant séparément, le besoin s'est fait sentir de créer un organe commun pour la centralisation de l'activité de ces établissements. Ce projet a été réalisé par la création, en 1928, auprès de la Société Zootechnique Polonaise d'une section de pisciculture ayant pour but d'améliorer la race de la carpe polonaise, de poursuivre des études biologiques et de

recueillir la documentation se rapportant aux travaux de pisciculture. Cette nouvelle institution a absorbé l'association pour l'élevage par sélection de la carpe polonaise.

En vue de la coordination des travaux des différentes sociétés de pêche, de la réparation des travaux et de l'établissement d'un programme commun pour le relèvement de la pisciculture on va constituer prochainement une Union des Sociétés de Pêche. Cette institution centrale de la pêcherie présentera une grande importance économique en contribuant à améliorer la pisciculture et surtout ses procédés d'élevage.

Les résultats des travaux des institutions sus-mentionnées sont publiés dans les revues suivantes: „Revue de Pêche", „Archives d'Hydrobiologie", „Annuaire de l'Etablissement d'Ichtyobiologie et de Pisciculture de l'Ecole Centrale d'Agriculture", „Mémoires de l'Etablissement d'Ichtyobiologie et de Pisciculture de l'Université des Jagellons", „Les Nouvelles de Pisciculture" et „Le Poisson".

Cette rapide esquisse des institutions piscicoles démontre que la pisciculture en Pologne est entourée d'une sollicitude de plus en plus grande et qu'elle a cessé d'être considérée comme une branche secondaire de la production.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont déjà fort importants. Néanmoins il reste encore beaucoup à faire aussi bien dans le domaine scientifique que dans celui de l'élevage pratique. Les pêcheurs polonais s'efforçant d'améliorer les résultats de leurs travaux profitent volontiers de l'expérience des autres pays en leur communiquant, en échange les fruits de leur propre expérience.

Jean Arnold,
ingénieur,
Directeur de la Section de Pisciculture de la Société Centrale d'Agriculture.

L'ADMINISTRATION VÉTÉRINAIRE

L'élevage présente en Pologne de très grandes possibilités de développement insuffisamment mises à profit jusqu'à ce jour. Au moment où, après la guerre, la nouvelle administration polonaise s'installait dans le pays, de graves et dangereuses épizooties y sévissaient, notamment la pleuropneumonie, la morve, la dourine et enfin la peste bovine qui s'est propagée en Pologne après l'invasion bolchéviste. L'administration vétérinaire a du donc faire face, dès le début, à la tâche très difficile de la lutte contre ces maladies qui empêchaient le développement normal de l'élevage.

Avant de présenter les résultats de l'activité de cette administration il importe d'étudier la question de l'instruction des médecins vétérinaires ainsi que l'organisation de l'administration vétérinaire.

Les médecins vétérinaires en Pologne sont tenus de faire leurs études secondaires et, ensuite, de suivre un cours universitaire d'une durée de quatre ans. Ces études supérieures peuvent avoir lieu en Pologne à l'Academie de Médecine Vétérinaire de

Leopol et à la Faculté Vétérinaire de l'Université de Varsovie. Les médecins vétérinaires, qui se présentent aux postes du service vétérinaire de l'Etat, doivent satisfaire aux exigeances suivantes: avoir au moins 2 années de pratique vétérinaire ou passer par un service préparatoire comprenant le travail au Ministère de l'Agriculture ou dans une voïévodie, travaux pratiques dans un district, dans un abattoir public ou d'exportation et dans un des établissements d'enseignement vétérinaire supérieur au poste de diagnose vétérinaire, désigné par le Ministère de l'Agriculture. Après avoir terminé les travaux pratiques ou le service préparatoire, le candidat se présente à l'examen prévu pour les fonctions de première catégorie de l'administration vétérinaire de l'Etat. L'examen comprend des épreuves écrites ou orales. L'épreuve écrite comprend la préparation, dans un délai de 6 mois, d'une thèse. Si les résultats de la première épreuve sont satisfaisants, le candidat est admis à l'épreuve orale qui comprend une partie pratique et une partie théorique.

L'administration vétérinaire relève du Ministère de l'Agriculture et notamment de son département vétérinaire comprenant 3 sections. Les administrations des voïévodies possèdent des sections vétérinaires-agricoles. Pour assurer un fonctionnement plus efficace de l'administration vétérinaire, cette dernière sera confiée prochainement à des sections vétérinaires spéciales ayant à leur tête des inspecteurs vétérinaires. Cette réorganisation est déjà réalisée dans 6 voïévodies et elle le sera dans l'avenir le plus proche dans le reste du pays. Dans chaque district il y a au moins un médecin vétérinaire, et au moins deux dans les grands districts. Du département vétérinaire relèvent également les 5 laboratoires de diagnose vétérinaire, à savoir 1 à Léopol, auprès de l'Academie de Médecine Vétérinaire, 2 auprès des Universités de Varsovie et de Cracovie, 1 auprès de l'Institut Scientifique de l'Economie Rurale à Bydgoszcz et le dernier à Wilno.

Les serums et les diverses préparations vétérinaires sont fournis par 3 établissements de l'Etat et 3 établissements privés, contrôlés par l'Etat.

Le contrôle des vaccins et des serums vétérinaires est assuré par l'Institut d'Economie Rurale à Bydgoszcz.

Voyons maintenant quels sont les résultats auxquels est arrivée l'administration vétérinaire polonaise dont nous venons d'exposer l'organisation.

Par suite de la guerre polono-bolcheviste de 1920 la Pologne a été infectée de peste bovine. L'Europe s'inquiétait si la Pologne réussira à maîtriser cette infection des plus dangereuses et en préserver l'Occident. Grâce à une organisation rationnelle et efficace de l'action prophylactique, au prix de très grandes dépenses, la peste bovine a été maîtrisée et entièrement liquidée en 1922 sans que l'épizootie se fût répandue dans les autres pays de l'Europe. Pour protéger la Pologne contre la possibilité d'une nouvelle pénétration de la peste bovine de Russie on a créé, à la frontière est, un cordon vétérinaire spécial et on a promulgué une ordonnance interdisant l'importation en Pologne et le transport à travers son territoire, d'animaux et de produits d'origine animale susceptibles de communiquer des maladies infectueuses.

La pleuropneumonie était connue avant la guerre sur le territoire de l'ancienne Pologne russe. Pendant la guerre elle apparut également sur le territoire correspondant aux voïévodies actuelles de Poznan et de Poméranie. La lutte contre cette maladie n'était pas poursuivie pendant la guerre d'une façon convenable. En effet, pendant l'occupation, l'administration militaire pratiquait sur une large échelle, surtout dans l'ancien

Royaume du Congrès, les vaccinations, à cause de l'approvisionnement contre la pleuropneumonie pour empêcher la mort des animaux, car, comme on le sait, les vaccinations rendent la maladie plus légère en prévenant le plus souvent la mort. Il convient de remarquer ici que les autorités allemandes ne pratiquaient jamais dans leur propre pays de vaccinations contre la pleuropneumonie. Ces vaccinations effectuées par les autorités d'occupation allemandes ont contribué à la propagation de la pleuropneumonie en Pologne, de telle sorte qu'il y avait en Pologne 15 voïévodies contaminées où la pleuropneumonie était enregistrée dans 129 districts et 5449 fermes. A l'heure actuelle la pleuropneumonie peut être considérée comme entièrement conjurée, car depuis 6 mois on n'en a pas enregistré de nouveaux cas. Ces résultats remarquables ont été atteints par le gouvernement polonais au prix de très grands efforts et grâce au fait que les milieux agricoles ont compris la nécessité de se soumettre aux mesures très sévères prises par les autorités. Les seules indemnisations pour les animaux abattus, sans compter les frais d'administration et les pertes subies par l'agriculture, s'élèvent à environ 8 millions de zloty.

La dourine fit également, pendant la guerre son apparition en Pologne et s'est propagée dans 31 districts. Grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement, (abattage des étalons et de 800 juments malades ou suspectes), cette maladie a été maîtrisée et entièrement liquidée en mai 1927 pour ne plus reparaître depuis cette date.

La fièvre aphteuse a pénétré en Pologne venant non pas de l'Est, comme ce fut généralement le cas avant la guerre, mais de l'ouest. La maladie a atteint son point culminant en octobre 1926 lorsqu'elle a embrassé 144 districts soit à peu près la moitié du pays. La lutte contre ce mal a été tellement efficace qu'à l'heure actuelle la Pologne en est complètement libre.

Par la suite le gouvernement polonais a concentré tous ses efforts sur la lutte contre la morve. Pour découvrir les centres latents de cette maladie il a été procédé à la malléinisation ou aux analyses du sang générales dans toutes les localités suspectées de l'infection. En outre, en 1926, il a été procédé à la malléinisation de tous les chevaux dans une zone de 15 km le long de la frontière ainsi que de ceux d'un nombre considérable de districts des voïévodies de Tarnopol et de Stanisławow. La propagation de la morve était favorisée par le fait que, pendant la guerre, les autorités d'occupation n'abattaient pas les chevaux donnant un résultat positif à l'analyse du sang, mais en constituaient des colonnes ouvrières concentrées dans un grand nombre de propriétés dites „Rotzgut". Ce n'est que lorsque le gouvernement polonais put liquider toutes ces concentrations que la morve a sensiblement décru. Jusqu'à présent le chiffre moyen de chevaux abattus annuellement à cause de la morve s'élevait à 2.000 environ. Dernièrement on a entrepris une lutte systématique contre la morve au moyen d'analyses générales du sang dans les districts infectés. En liaison avec cette action le service de l'Hygiène Animale de l'Institut Scientifique de l'Economie Rurale de Bydgoszcz a été spécialement aménagé pour se livrer aux analyses du sang en masse. A l'heure actuelle il peut effectuer 2.000 analyses par jour, sans compter les autres études diagnostiques. Cette action, si elle est poursuivie dans l'avenir avec la même intensité, fera disparaître complètement la morve en Pologne dans deux ans.

La rage est combattue par le gouvernement avec la même énergie. Il faut remarquer ici qu'on tue annuel-

lement en Pologne, en dehors des chiens malades et suspects de rage, environ 70.000 chiens suspectés d'être mordus par des chiens enragés ou abandonnés.

La lutte contre les maladies infectueuses des porcins est menée avec énergie. La nouvelle loi sur les épizooties qui prévoit des indemnités pour les animaux morts ou abattus à cause des infections étant déjà entrée en vigueur, on peut espérer que cette lutte aboutira à des résultats favorables.

Pour lutter efficacement contre les maladies animales contagieuses, le Ministère de l'Agriculture s'efforce d'établir une législation vétérinaire qui formerait la base d'un développement favorable de l'élévage. Le 1 avril 1928 est entrée en vigueur l'ordonnance présidentielle du 22 août 1927 rélative à la lutte contre les épizooties (Journal des Lois No. 77 texte 675) ainsi que l'arrêté exécutif de cette ordonnance (J. d. L. No. 19 texte 167). A la même date sont entrées en vigueur l'ordonnance du ministre de l'Agriculture du 18 février 1928 étendant sur les territoires des voïévodies de Poznan et de Poméranie l'obligation de la déclaration de l'influenza des chevaux et de l'anémie contagieuse des chevaux (J. d. L. No. 42 textes 406 et 407). Les ordonnances susmentionnées permettent actuellement de mener la lutte contre les maladies animales contagieuses de la façon la plus rationnelle avec l'emploi des procédés de diagnostique les plus modernes. A la même date sont entrés en vigueur les arrêtés du ministre de l'Agriculture du 22 mars 1928 sur l'établissement, pour les animaux, des certificats du lieu d'origine et sur l'examen des animaux aux stations ferroviaires et débarcadères fluviaux; du 23 mars 1928 sur les taxes à percevoir pour l'examen des animaux sus - mentionnés; du 23 mars 1928 sur les taxes pour l'examen des animaux importés de l'étranger et transportés en transit; du 24 mars 1928 sur l'importation et le transit des animaux, des matières premières et des produits d'origine animale, des fourrages et de certains articles importés de l'U. R. S. S., de Lettonie et de Lithuanie (J. d. L. No. 42 textes 408, 409, 410, et 411).

En dehors des dispositions sus-mentionnées se rapportant à la lutte contre les épizooties, a été publiée l'ordonnance présidentielle du 22 mars 1928 relative à l'examen des animaux d'abattage et de la viande et ensuite l'ordonnance présidentielle du 22mars 1928 sur les qualités exigées des personnes exerçant le métier de maréchal - ferrant (J. d. L. No. 36 texte 334). En outre a été publiée l'ordonnance du Ministre de l'Agriculture sur la surveillance vétérinaire des marchés, des foires, des expositions et des ventes de bétail, des abattoirs, des laiteries, des établissements d'engraissage pour les besoins industriels, des étables, des pacages en commun, des écuries, des entreprises pour le commerce du bétail et des hôpitaux pour animaux (J. d. L. No. 65 texte 597). Pour préparer l'entrée en vigueur de l'ordonnance sus-mentionnée relative à l'examen des animaux dans les abattoirs et de la viande il a fallu édicter incessamment des dispositions exécutives établissant les principes de l'instruction et des examens pour les inspecteurs. Ces dispositions ont été formulées dans l'ordonnance du Ministre de l'Agriculture du 26 mai 1928 (J. d. L. No. 62 texte 575) qui contient des instructions détaillées relatives à la formation du personnel pour l'inspection de la viande et fixant les limites de leur compétence. En outre a été élaboré et promulgué l'arrêté du Ministre de l'Agriculture du 1 octobre 1928 relatif à l'exécution de l'ordonnance du Président de la République du 22 mars 1928 sur les qualifications des person-

nes exerçant le métier de maréchal ferrant. A l'heure actuelle on met au point les autres dispositions exécutives concernant l'examen des animaux abattus et de la viande ainsi que des instructions détaillées pour le personnel exerçant ces fonctions.

Les dispositions ci-dessus constituent les bases essentielles de la législation véterinaire. Reste à élaborer la loi sur l'enlèvement des charognes ainsi que la loi sur les abattoirs publics. Ces dispositions législatives ainsi que celles édictées précédemment, résoudront pour longtemps les problèmes de l'administration vétérinaire.

Dr. Fr. Fischoeder.

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE POLONAISE

L'industrie sucrière polonaise, qui a célébré en 1927, le centenaire de son existence, constitue un des éléments les plus importants de notre vie économique et, par sa reconstruction rapide, après les dommages de la guerre elle a donné un témoignage de sa grande vitalité.

La situation dans laquelle l'industrie sucrière de la Pologne s'est trouvée au lendemain de la guerre était presque désespérée. 24 sucreries des anciennes provinces russe et autrichienne ont été détruites presque complètement par les hostilités. Les autres sucreries, aussi bien dans ces provinces que dans l'ancienne Pologne prussienne, ont été, vers la fin de la guerre, fort négligées sous le rapport technique et leur capacité de production réduite par suites des réquisitions continuelles. L'administration-sequestre laissée par les occupants et maintenue par nécessité à cause de la guerre contre les bolcheviks par le gouvernement polonais, jusqu'à la fin de 1921, a contribué encore à son affaiblissement.

D'une façon générale l'agriculture a souffert beaucoup de la guerre et la production a baissé, surtout celle des betteraves à sucre, par suite de l'impossibilité d'une exploitation intensive et rationnelle. D'autre part, pendant la guerre la population a perdu l'habitude de consommer le sucre et était, en outre, complètement ruinée. La consommation du sucre s'en ressentit: elle a baissé de 80% par rapport à son niveau d'avant guerre. Au lendemain de la guerre cette consommation s'élevait, par tête d'habitant, à 2 kg. à peine.

Les sucreries polonaises se sont trouvées en outre en présence d'un changement des conditions et des directions d'écoulement de leurs produits: les sucreries de la Pologne occidentale produisant avant la guerre presque exclusivement du sucre brut pour les raffineries allemandes et pour l'exportation ont du transformer leur outillage pour la fabrication du sucre blanc afin d'être en mesure d'approvisionner le marché national en sucre de consommation.

Malgré cette situation difficile, l'industrie sucrière polonaise s'est reconstituée avec une rapidité surprenante. 15 sucreries détruites pendant la guerre ont été reconstruites aux frais de leurs propriétaires. D'importants capitaux et des efforts considérables ont été engagés en outre dans la reconstruction des sucreries partiellement ruinées. Ce qui mérite d'être noté c'est que ce travail a été effectué sans l'aide du gouvernement ni des réparations de guerre.

Mais l'industrie polonaise ne s'est pas bornée à rétablir le niveau d'avant guerre, elle a procédé, pour conjurer la crise durable et aiguë de l'industrie sucrière mondiale et de l'industrie du sucre de betterave en particulier, à la modernisation de son outillage en vue de la réduction des prix de revient de telle sorte qu'aujourd'hui un grand nombre de sucreries possèdent un équipement modèle. On a construit environ 1.200 km. de chemins de fer à voie étroite auprès des sucreries en vue de l'amélioration des communications, de la réduction du prix des transports des betteraves et de l'expédition du sucre. D'autre part nous assistons, dès le début, au processus de liquidation des sucreries qui, soit par suite du tracé des frontières de l'Etat ont perdu leurs terrains de plantations

auprès des sucreries plus importantes.

En considérant les progrès réalisés au cours de 10 dernières années on peut déclarer que cette tâche si importante a été réalisée par l'ingénieur polonais. Sans l'aide des spécialistes étrangers, les cadres de nos ingénieurs sucriers, employés avant la guerre principalement dans l'ancien Royaume du Congrès et en Ukraine, ont procédé avec énergie au redressement de l'industrie sucrière. Malgré la situation difficile du pays, en lutte contre l'ennemi, traversant des crises économiques et monétaires, malgré la situation critique de l'industrie sucrière mondiale ils ont réussi non seulement à ramener l'industrie sucrière au niveau d'avant guerre, mais à le dépasser sensiblement.

Par un effort commun les sucreries polonaises ont créé, pour les besoins scientifiques et comme organe consultatif technique „L'Institut de l'Industrie Sucrière" possédant des services: mécanique, chimique, électro-technique et agricole, et dirigé par les meilleurs spécialistes.

Le développement de l'industrie sucrière après la guerre est illustré par les chiffres suivants:

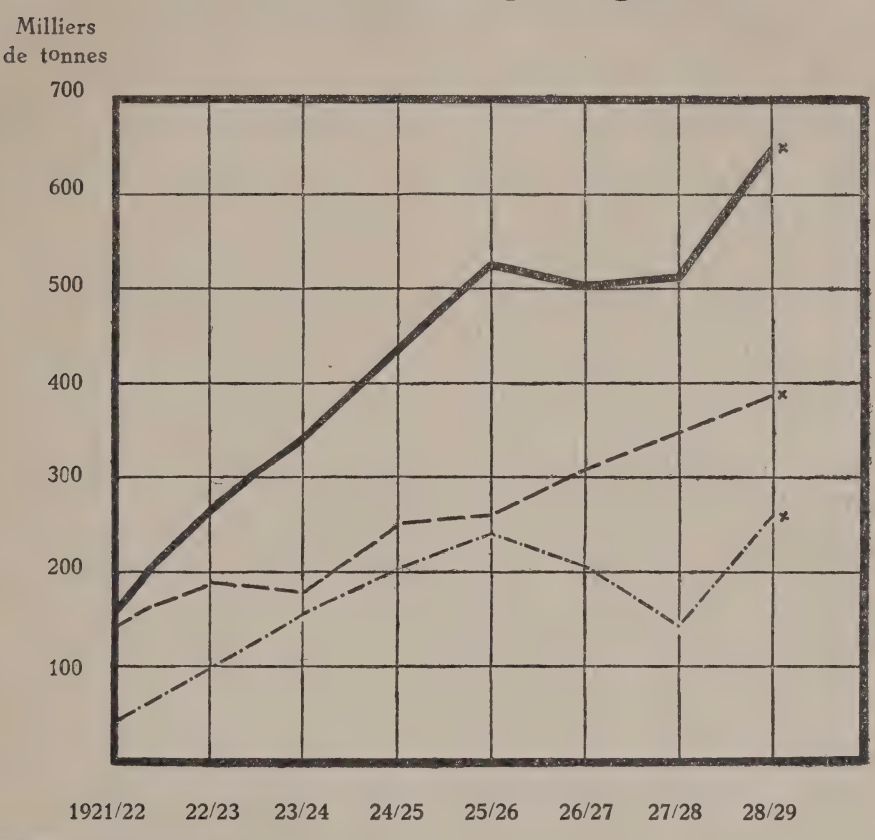
Période	Nombre de sucr. en act.	Superf. des plant. en ha	Récolte de bet. tonnes	Prod. de sucre tonnes	Cons. du sucre tonnes	Consommat. par tête d'habit. kg.
1911/12	—	—	—	—	—	—
1913/14	—	—	—	—	—	—
(approximat)	87	172 994	4.079.160	566.613	281.401	environ 10
1921/22	68	81.880	1.042.727	160.141	132.456	4.800
1922/23	70	107.637	1.926.198	273.566	190.327	6.776
1923/24	74	140 482	2.553.159	344.776	174.034	6.082
1924/25	75	168.347	3.126.560	440.953	252.190	8 703
1925/26	72	173.946	3.620.865	521.520	267.255	9.108
1926/27	70	180.454	3.391.710	501.427	308.744	10.174
1927/28	72	198.032	3.588.432	504.655	347.278	11.5
1928/29	71	220.000	4.608.000	665.586	360.000	12,4 jus.pres.

Pour carastériser l'industrie sucrière polonaise sous le rapport de la grandeur et la répartition territoriale des sucreries, il faut constater que, dans la partie occidentale de la Pologne, prévalent les grandes sucreries parmi lesquelles doivent être rangées les deux sucreries les plus importantes de la Pologne, celles de Chełmza et d'Opalenica. La sucrerie de Chełmza a transformé, au cours de la dernière campagne, 250.900 tonnes de betteraves (31.560 q. par jour) et a produit 36.986 tonnes de sucre. La sucrerie d'Opalenica a transformé 222.536 tonnes de betteraves (30.483 q. par jour) et a produit 34.585 tonnes de sucre. Le reste des sucreries de la Pologne occidentale accuse une production de plus de 10.000 tonnes. Plusieurs sucreries importantes se trouvent également dans les voïévodies du sud-est présentant des conditions idéales pour la culture de la betterave. Sur le reste du territoire de la Pologne c. à d. dans l'ancienne province russe prédominent les sucreries des types moyen et petit ce qui est dû à l'ancienne législation russe qui favorisait spécialement ce type de sucreries.

Comme il ressort du tableau ci-dessus la consommation du sucre en Pologne accuse un accroissement continu; toutefois la nécessité s'impose d'exporter chaque année des quanti-

tés importantes de sucre à l'étranger à des prix qui vont en diminuant. Le rapport entre la production, la consommation intérieure et les exportations est illustré par le diagramme ci-après:

Mouvement sucrier en Pologne dans la période d'après-guerre



*) Approximatif.

Les exportations du sucre de Pologne, comme c'est d'ailleurs le cas des autres pays de l'Europe cultivant la betterave à sucre, sont un mal nécessaire (voir l'article de M. Chłapowski „La culture de la betterave à sucre en Pologne"). L'industrie sucrière polonaise s'est efforcée d'en atténuer les conséquences par une organisation rationnelle des exportations.

Dès la prise en possession par la Pologne de ses provinces de l'ouest l'industrie sucrière de l'ancienne province prussienne a créé une organisation professionnelle: l'Union de l'Industrie Sucrière de la Pologne Occidentale avec siège à Poznan qui a

embrassé toutes les sucreries des voïevodies de Poznan et de Poméranie au nombre de 23, dont la production s'élevait à 60% environ de celle de la Pologne entière. Dès la suppression du séquestre, en septembre 1921, cette union a revêtu la forme d'un cartel.

Sur le terrain de l'ancien Royaume du Congrès existait encore avant la guerre une union des sucreries sous la raison sociale "Union Professionnelle des Sucreries de l'ancien Royaume de Pologne" à laquelle ont adheré les sucreries de Galicie et qui a embrassé presque toutes les sucreries de ces territoires. Au cours de la campagne 1923—4 cette union a créé, à l'instar de la Pologne Occidentale, un cartel: la Société Commerciale des Sucreries de l'Union avec siège à Varsovie.

Les unions et les cartels de Poznan et de Varsovie ont formé une organisation supérieure: „Conseil Supérieur de l'Industrie Sucrière Polonaise" qui a pour mission de représenter l'industrie sucrière et d'unifier sa politique commerciale et économique. Le Conseil Supérieur représente actuellement 95% de la production du sucre de la Pologne entière. Les sucreries restées en dehors de cette organisation ne présentent aucune importance du point de vue de la politique sucrière.

Pour s'occuper de toutes les opérations commerciales et financières du cartel, les Unions des sucreries ont créé, à l'aide de leurs propres capitaux, la Banque de l'Industrie Sucrière S. A. à Poznan. Le total du bilan de cette banque qui est aujourd'hui un des plus importants établissements de crédit en Pologne a dépassé, fin 1928, 730 millions de francs fr.

La coopération des institutions susmentionnées a lieu dans les conditions suivantes:

Les sucreries particulières cèdent à leurs cartels le droit exclusif de disposer du sucre produit par elles et le cartel remet cette quantité entière de sucre à la Banque de l'Industrie Sucrière pour la vente par commission. La Banque possède une succursale spéciale à Varsovie qui s'occupe de la vente à l'intérieur du pays. Dans les centres importants où il n'y a pas de sucrerie la Banque a installé des dépôts et des magasins de vente au nombre de 14. Evidemment la Banque s'occupe uniquement du commerce en gros sans la moindre atteinte aux intérêts du commerce. Les exportations du sucre sont centralisées au Siège central de la Banque à Poznan et s'effectuent principalement par les ports de Dantzig et de Gdynia et, subsidiairement, par celui de Stettin.

L'action de vente de la totalité de la production est assumée par la Banque en accord avec les unions sucrières. Il existe, à cet effet, auprès de la Banque, deux commissions permanentes, déléguées par les unions, qui fixent les conditions de vente, les contingents etc.

La concentration des ventes entre les mains du cartel a assuré à l'industrie sucrière polonaise plusieurs avantages considérables dont les plus importants sont les suivants:

1) elle permet l'établissement d'un plan économique rationnel, consistant dans la division des sucreries en établissements d'exportation et d'approvisionnement intérieur, ce qui permet aux sucreries de réaliser des économies considérables sur les frais de transport,

2) elle assure à la population les quantités nécessaires de sucre et les livraisons de ce produit dans des conditions répondant aux besoins et aux exigences du consommateur.

3) elle maintient les prix du sucre, contrôlés par le gouvernement au cours des périodes économiques particulières, à un niveau uniforme.

4) elle permet la concentration des exportations du sucre polonais,

5) elle assure la possibilité du financement de l'industrie sucrière

dans les banques polonaises et étrangères qui reçoivent du cartel une garantie solidaire pour les engagements contractés, basée sur les stocks centralisés de sucre.

Au point de vue législatif l'industrie sucrière tombe sous le coup des législations des anciens états copartageants. La guerre a apporté l'administration - sequestre générale qui a été supprimée par la Pologne en 1921 et remplacée par un impôt de consommation sur le sucre, uniforme pour le pays entier. En 1925 a été promulguée la loi sur le commerce du sucre qui autorise le gouvernement à fixer annuellement des contingents de sucre qui peuvent être vendus par chaque sucrerie sur le marché intérieur. En 1927 enfin a été réalisée l'unification des dispositions législatives se rapportant à l'impôt de consommation (accise): en particulier a été promulguée la loi sur l'imposition du sucre qui, tout en laissant sans changement le taux de cet impôt, contient des dispositions détaillées sur le mode de paiement de cet impôt, le contrôle fiscal des sucreries etc.

En ce qui concerne l'avenir de l'industrie sucrière en Pologne il importe de remarquer que la Pologne présente des conditions tellement favorables à la culture de la betterave à sucre que la production des betteraves et, partant, celle du sucre continuera à augmenter encore au cours de nombreuses années. D'autre part la Pologne consomme, jusqu'à présent par rapport aux autres pays, très peu de ce produit (12 kg. environ par tête d'habitant) ce qui fait que, sous ce rapport également, l'industrie sucrière offre de vastes possibilités de développement. Dans ces conditions il y a tout lieu d'espérer que la majeure partie de l'accroissement prévu de la production sera absorbée par la consommation nationale croissante.

Dr. Thadée Drzażdżyński.

L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE

La Pologne est grand producteur de pomme de terre et occupe, aussi bien sous le rapport de la superficie que de la production, la troisième place dans le monde, la première étant occupée, à raison de son énorme superficie par la Russie Soviétique et la deuxième par l'Allemagne. En ce qui concerne la production des pommes de terre par tête d'habitant la Pologne occupe la première place.

La récolte de pommes de terre en Pologne a été, en 1927, d'après les données officielles, de 317.581.000 q. Cette année a été, il est vrai, une année de très bonne récolte, toutefois la quantité de 300 millions de quintaux doit être considérée comme réalisable dans les conditions d'une récolte normale.

Il n'y a donc rien d'étonnant que l'industrie de la pomme de terre soit fort développée en Pologne et qu'elle y possède des données naturelles pour un développement ultérieur; cette industrie comprend trois groupes principaux, notamment ceux de la fabrication de la fécule de pomme de terre, des flocons et de la glucose. Le présent article a pour but de présenter en détail l'industrie de la fabrication de la fécule, comme la plus importante, en ne traitant que brièvement les deux autres groupes.

L'industrie de la fécule est représentée par 75 féculeries, dont la pro-

duction normale de pommes de terre, s'élève à 40.000 tonnes de fécule sèche, en dehors des quantités de pommes de terre transformées en glucose et en fécule verte. La moitié de ce contingent est consommée par l'industrie polonaise et transformée en partie en dextrine et en glucose, l'autre moitié doit être exportée à l'étranger faute de quoi elle entrainerait la dépression des prix sur le marché intérieur et menacerait la rentabilité de cette industrie.

Le producteur et l'exportateur le plus important de fécule est la Hollande; la place suivante, sous le rapport de la production revient à l'Allemagne qui d'ailleurs n'est pas exportatrice de ce produit; la troisième place, au point de vue de la production, revient à la Pologne qui occupe en même temps la deuxième place en tant que pays exportateur.

La qualité de la fécule polonaise est très bonne et répond entièrement aux exigences des marchés étrangers. Le produit exporté par la Pologne ne le cède en rien sous le rapport de la qualité aux meilleures marques hollandaises et leur est même souvent supérieur au point de vue de la glutinosité, ce qui d'ailleurs ne tient pas à l'industrie de la fécule elle - même mais à la qualité supérieure des pommes de terre polonaises.

Les exportations de fécule sont dirigées principalement en Angleterre, en Autriche, en Italie et dans les pays d'Europe du Nord. La France jusqu'à présent importait très peu de fécule de Pologne en faisant ses achats principalement en Hollande située, au point de vue du transport, de la façon la plus favorable. D'ailleurs les besoins de la France sont relativement peu considérables, car dans les années de bonne récolte de pommes de terre la France se suffit presque à elle même sauf le cas où l'industrie textile travaille à plein rendement.

L'industrie de la fécule en Pologne ne met pas à profit sa capacité technique et économique entière, en effet dans des conditions favorables, elle arriverait facilement à doubler sa production. Les causes de cet état de choses doivent être recherchées dans le manque de fonds de roulement, dans la cherté du crédit et enfin dans la concurrence de la production des autres pays. Dans cette lutte un rôle important revient à l'amidon de maïs.

Il ne faut pas inférer de ce qui vient d'être dit que le développement futur de l'industrie de la fécule en Pologne est douteux: les conditions de son développement existent et n'attendent qu'un moment approprié pour s'affirmer. Des preuves de la tendance à un développement de l'industrie de la fécule polonaise sont fournies par le fait de la construction de nouvelles féculeries, dont 14 ont été créées depuis la guerre sans tenir compte de celles qui, détruites pendant les hostilités ont été reconstruites par la suite.

Les données statistiques officielles concernant les exportations de fécule sont les suivantes (en tonnes):

1923	27.050
1924	15.728
1925	14.111
1926	23.621
1927	11.870

En 1926 la récolte de pommes de terre a été exceptionnelle ce qui s'est traduit par l'accroissement des exportations au cours de cette année.

Passons maintenant à la production de flocons de pommes de terre. Cette industrie est relativement récente; elle a atteint le maximum de son développement pendant la dernière guerre. La guerre exigeait en effet l'utilisation rationnelle et la consommation économe des produits alimentaires. La pomme de terre en état frais est un produit peu durable, elle perd avec le temps beaucoup de

sa valeur et se gâte facilement. Cependant ce même produit transformé en flocons conserve toutes ses parties nutritives et devient propre à une conservation prolongée. En temps normal les flocons de pommes de terre constituent un fourrage précieux, pendant les années de mauvaises récoltes les flocons moulus sont ajoutés à la farine de seigle employée pour la fabrication du pain. Cette addition, si elle ne dépasse pas certaines limites, ne diminue en rien la qualité du pain et le rend même plus facile à conserver. Ce n'est qu'employée en quantités excessives qu'elle devient indésirable aussi bien sous le rapport du goût que de la valeur nutritive. Les trois quarts des floconneries polonaises datent du temps de guerre ce qui fait que la moitié de ces établissements est actuellement immobilisée car souvent ils ont été construits sur l'ordre des autorités d'occupation allemande dans des localités qui ne possèdent pas de production suffisante de pommes de terre. Il existe actuellement en Pologne 132 floconneries dont plus de la moitié sont inactives et le reste travaille selon les conditions du marché, d'ailleurs très variables. Dès qu'un manque de fourrage se fait sentir les flocons sont recherchés et leur prix est suffisant, dans le cas contraire, surtout lorsque les pommes de terre atteignent un prix élevé, les conditions pour la production et la vente sont très défavorables. Le producteur le plus important de flocons est l'Allemagne; la Pologne occupe la deuxième place à cet égard.

Les flocons de pomme de terre constituent un article d'exportation, ils sont vendus principalement en Suisse et au Danemark. Ils ne sont pas exportés en France en raison des droits de douane prohibitifs

Les exportations des flocons se sont établies de la façon suivante:

1923	34.477	tonnes
1924	26.456	„
1925	17.256	„
1926	10.969	„
1927	8.295	„

Les floconneries en Pologne ne mettent à profit leur capacité de production que dans une très faible mesure; dans des conditions favorables leur production pourrait être non seulement triplée mais portée à 100.000 tonnes.

Aussi bien la fabrication de fécules que celle des flocons sont concentrées principalement dans la voiévodie de Poznan où se trouvent les plus grandes féculeries aménagées sur une échelle industrielle.

Dans l'ancien royaume du Congrès l'industrie de la fécule est représentée par des fabriques de type agricole organisées dans une union sous la raison sociale „Association des Producteurs de Fécule I. Wilski, K. Arkuszewski, et Co., Société en Commandite, Varsovie, Kopernika No 30". Les autres fabriques sont dispersées dans le pays.

En général, l'industrie de la fécule a fait en Pologne en comparaison de la période d'avant guerre, de grands progrès aussi bien sous le rapport de la valeur moyenne que de la qualité de la production. Cette amélioration est due en partie à la reconstruction des féculeries et en partie au fait qu'avant la guerre un certain nombre de féculeries produisaient principalement de la fécule verte et seulement après la guerre ont été aménagées pour la fabrication de fécules sèches.

Quelques mots maintenant sur la fabrication de la glucose.

Il existe, en Pologne, 7 glucoseries dont la production actuelle s'élève en moyenne à 16 mille tonnes. Leur production est écoulée presque exclusivement sur le marché intérieur. Les

exportations diminuent continuellement et tendent à disparaître complètement par suite de la concurrence très forte de la glucose de maïs et aussi à cause de la politique économique des pays consommateurs qui préfèrent importer la fécule et la transformer sur place en glucose ce qui fait que les droits de douane sur la glucose sont généralement beaucoup plus forts que ceux frappant la fécule.

Avant la guerre des quantités très importantes de glucose étaient exportées de Pologne ou pour mieux dire de l'ancien Royaume du Congrès en Russie, destinées à la fabrication de bonbons. Aujourd'hui le marché russe est fermé ce qui constitue une des raisons principales de la baisse de la production.

Quelques considérations générales pour conclure.

Le développement de l'agriculture en Pologne est strictement lié au développement et au relèvement de la culture des plantes sarclées. En Pologne, au fur et à mesure des progrès de la culture agricole, non seulement nous récolterons plus de pommes de terre par hectare, mais aussi nous devrons en planter des quantités plus importantes. L'industrie de transformation de pommes de terre a et aura pour tâche de participer à l'utilisation et à la transformation de la partie de la récolte qui, en dehors des quantités nécessaires pour les nouvelles plantations, ne peut être rationnellement consommée dans l'état brut.

C'est l'intérêt de l'agriculture et du pays qui l'exigent, et c'est de là que l'industrie de transformation de pomme de terre tire ses possibilités de développement.

M. Porowski.

L'INDUSTRIE DE LA DISTILLERIE

L'industrie de l'alcool joue, dans l'ensemble de la vie économique de la Pologne, un rôle beaucoup plus important que c'est le cas dans les autres pays de l'Europe.

Cet état de choses est dû d'un côté au caractère nettement agricole du pays occupant sous le rapport de la production des pommes de terre la troisième place en Europe et, d'autre part, au développement relativement faible des autres branches de l'industrie de transformation des pommes de terre (fabrication des flocons, de la fécule et de la dextrine).

La distillerie polonaise est presque entièrement du type agricole; en employant comme matière première des pommes de terre, les distilleries fournissent à l'agriculture les pulpes, excellent fourrage qui, en retournant sous forme de fumier dans la terre, contribue dans une grande mesure à améliorer le rendement du sol et, partant, la rentabilité des exploitations agricoles.

Les autres distilleries dites industrielles distillant l'alcool de la mélasse, les fabriques de levures et les distilleries de fruits ne jouent, dans l'industrie polonaise de l'alcool qu'un rôle secondaire. Avant la guerre, les distilleries se trouvaient dans des conditions entièrement favorables en couvrant, dans de fortes proportions, les besoins des pays copartageants; elles exportaient sur leurs marchés 65% de leur produc-

tion. Les ventes assurées, la facilité et le coût peu élevé de la production et les avantages qui en résultaient pour l'agriculture ont déterminé un très fort développement de la production de l'alcool, dont la production s'établissait comme suit avant la guerre:

dans l'ancienne province russe	1.125.891 hl.
dans l'ancienne province prussienne	739.307 „
dans l'ancienne province autrichienne	750.341 „
au total:	2.615.539 hl.

Sur cette quantité, 770.000 hl. étaient consommés à l'intérieur du pays et environ 1.820.000 hl. exportés sur les marchés des Etats copartageants et étrangers. Ces exportations effectives s'élevaient en moyenne à 250.000 hl. par an d'une valeur de 20.000.000 de zloty, constituant un élément important de la balance commerciale des provinces polonaises. Après la guerre la situation a changé radicalement. Les destructions de guerre dans l'industrie de la distillerie qui, en 1918/19 disposait seulement de 499 distilleries actives contre 2.433 au cours de la dernière année d'avant guerre, la baisse générale du revenu social de toutes les classes de consommateurs, la diminution consécutive de la consommation et, enfin — fait le plus important—la perte des anciens débouchés et la situation anormale du marché mondial — toutes ces raisons ont déterminé une crise aigüe de l'industrie de l'alcool, crise qu'elle n'a pas réussi à surmonter, jusqu'à ce jour.

La production d'après guerre est illustrée par les chiffres suivants (en hl.):

Année	Nombre de distilleries	Production en hl
1920/21	856	475.730
1921/22	1131	598.200
1922/23	1202	881.500
1923/24	1286	825.350
1924/25	1282	720.980
1925/26	1351	626.000
1926/27	1282	588.790
1927/28	1407	660.850

Comme on le voit par les chiffres ci dessus, l'industrie des distilleries polonaises répare progressivement les pertes occasionnées par la guerre, mais, ne pouvant pas trouver de plus vastes débouchés elle limite sa production à 20% de sa capacité et travaille par conséquent contrairement au principe du maximum de rendement. Le souci principal des distilleries polonaises, est d'augmenter leur production autant que possible. A cet effet, elles travaillent à la rationalisation et au développement des exportations, à l'augmentation de la consommation de l'alcool pour les besoins techniques et industriels, surtout par l'emploi de l'alcool comme carburant pour les moteurs ainsi qu'à l'extension de la consommation intérieure.

Les exportations de l'alcool polonais sont illustrées par le tableau suivant (en milliers de quintaux):

	mille q.
1920	22,7
1921	142.7
1922	130.7
1923	27.1
1924	35.1
1925	5.0
1926	15.3
1927	69.4
avant la guerre	1487.4

Ces exportations sont très faibles par rapport aux quantités exportées par les provinces polonaises avant la guerre. A l'heure actuelle les exploitations d'alcool ont été confiées à une organisation nouvellement créée et dont le rayon d'action s'étend sur l'Etat tout entier, sous la raison so-

ciale „Spirytus S. A.". Le gouvernement participe à cette organisation pour 25%. Par suite de la création de la Société „Spirytus" les importations d'alcool augmenteront, selon toute probabilité d'une façon considérable dans l'avenir le plus proche.

La consommation de l'alcool pour les besoins techniques et industriels s'élève à 15% environ de la production totale. L'industrie de la distillerie s'efforce, par tous les moyens possibles, d'augmenter cette consommation et fonde de grands espoirs dans l'emploi de l'alcool comme carburant, question qui doit être positivement résolue pendant l'année en cours.

Dr. Bronislas Walikiewicz.

L'INDUSTRIE DE LA MEUNERIE

L'industrie de la meunerie basée sur la production agricole en tant que source de matière première et déterminant elle même le développement de l'industrie de la boulangerie, présente une grande importance pour notre économie nationale.

L'existence de l'industrie de la meunerie dans l'acception propre de ce mot remonte, en Pologne, au début du XIX siècle, époque à laquelle a commencé l'industrialisation générale de la vie économique.

L'évolution de la meunerie en Pologne s'effectuait sous la domination étrangère et, par conséquent, sa situation dans les provinces particulières a subi l'influence de facteurs économiques différents.

Dans l'ancienne province russe le développement de l'industrie de la meunerie, après des débuts favorables, se voit entravée après 1870 d'un côté par l'absence de l'industrie de machines de minoterie sur le territoire russe et, de l'autre, par la politique du gouvernement russe tendant à encourager sa propre agriculture et sa meunerie, politique qui s'est traduite surtout par l'introduction, à partir de 1888, de tarifs différentiels pour le transport de farine de Russie en Pologne. L'introduction de ces tarifs a privilégié la production des moulins russes au détriment de ceux de l'ancien Royaume du Congrès. En 1908 on comptait, dans le Royaume du Congrès, 5.893 moulins dont 179 grands, 306 moyens et 5.893 petits dont la production était évaluée à 57 millions de pouds.

Dans l'ancienne province autrichienne, très arriérée au point de vue économique, l'industrie de la meunerie était faiblement développée. Ce n'est que depuis 1860 que date l'essor de cette industrie du à des mesures douanières permettant l'importation en franchise douanière des céréales contre l'exportation de farine. La suppression de ces dispositions vers 1899 a arrêté les progrès de l'industrie de la meunerie, qui a souffert beaucoup par la suite de la concurrence de la farine hongroise. Avant la guerre on comptait, dans l'ancienne province autrichienne, 3 612 moulins dont 339 plus importants, tandis que le reste revenait aux petites installations fort imparfaites.

Les provinces occidentales de la Pologne incorporées à la Prusse se sont trouvées de ce fait dans des conditions très favorables au développement de l'agriculture et, partant, de l'industrie de la meunerie. La politique conséquente du gouvernement allemand consistant à encourager l'industrie de la meunerie dans les grands centres de production agricole a contribué au développement de la

meunerie et à une concentration saine des établissements.

L'industrie de la meunerie a connu pendant la guerre des destinées différentes selon les provinces particulières. Le Royaume du Congrès et la Galicie, qui ont été le théâtre des hostilités, ont souffert le plus, tandis que la province prussienne n'a presque pas souffert de la guerre.

Les établissements détruits pendant la guerre ont du procéder après la guerre à la reconstruction. Cependant, par suite de l'absence en Pologne des fabriques de machines de minoterie et de l'insuffisance des crédits, elles n'ont pas réussi à mettre à profit la période d'inflation.

En 1923 on comptait en Pologne 15.600 environ de moulins qui peuvent être répartis, selon les catégories particulières de la façon suivante:

moulins	à vapeur	5%
„	à moteur	4,5%
„	à eau	50,0%
„	à vent	39,6%

La répartition territoriale des catégories particulières de moulins dans les différentes provinces est illustrée par le tableau suivant (en %):

	Moulins			
	à vapeur	à moteur	à eau	à vent
A. Royaume du Congrès	4,22	5,46	36,12	54,2
Confins de l'Est	12,0	0,5	45,8	41,7
Galicie	25,2	7,96	66,84	—
Poméranie et Poznanie	7,7	4,6	25,8	61,9

En 1927 le nombre de grands moulins a atteint 476 dont la capacité de production journalière était évaluée à 108.940 q.

La répartition territoriale des moulins en Pologne présente de grands inconvénients et ne répond pas aux besoins actuels du pays. Comme nous l'avons déjà dit 5% environ du nombre total de moulins reviennent à la catégorie de grands moulins d'une capacité de production de plus de 150 q par jour tandis que le reste est constitué par de petits moulins. La production globale de tous les moulins peut être évaluée à 59,3 millions de q. par an dont il revient 30 millions aux grands moulins et 29,3 millions de q. aux petits. Leur capacité de production peut être estimée à 63,2 millions de q. Ces chiffres démontrent que l'industrie de la meunerie en Pologne peut couvrir facilement les besoins du marché intérieur.

Les grands moulins achètent principalement du blé pour leur propre compte. Ce système présente pour eux un certain inconvénient car, par suite de l'insuffisance de capitaux et de crédit, ils ne peuvent mettre à profit leur capacité de production. Les petits moulins, par contre, travaillent à façon en se faisant payer principalement en nature.

LA PRODUCTION DE BACON

L'industrie du bacon en Pologne est de fraîche date car ce n'est qu'à la fin de 1925 que les deux baconeries existant à cette époque en Pologne, notamment à Czerniewice et à Bydgoszcz, cette dernière dans une région où l'élevage est très developpé, ont commencé à exporter du bacon sur le marché anglais.

Il est vrai qu'avant la guerre encore les terres de l'ancienne province russe où l'élevage des porcins a

atteint, sous le rapport de la sélection, un niveau assez élevé et ne pouvant pas placer leur production sur les marchés limitrophes, ont commencé, à l'exemple du Danemark, à produire le bacon et à exporter cet article sur le marché anglais. Au cours de la période 1909—11 ont été fondées deux fabriques de bacon, à Czerniewice et à Motycz qui ont exporté annuellement plus de 50 mille quintaux anglais de cet article ce qui constituait à cette époque un tiers environ des exportations de Russie. Pendant la guerre les deux fabriques ont du suspendre leur production et tandis que celle de Czerniewice a été remise en exploitation, comme nous l'avons déjà dit en 1925, celle de Motycz, complêtement ruinée, n'a pas été reconstruite.

Les trois années qui viennent de s'écouler peuvent être appelées une période de formation de l'industrie polonaise du bacon, car pendant ce temps il a fallu étudier le marché polonais du point de vue des possibilités de production de porcins, de la qualité requise pour cette industrie, de l'adaptation des éléveurs aux exigences des industriels et de ces derniers aux besoins du consommateur anglais. D'autre part les fluctuations des prix de porcins sur le marché polonais, la lutte contre la concurrence étrangère et enfin le manque de capitaux pour la construction de nouvelles fabriques dans les centres les plus importants de l'élevage ont entravé, au cours de cette période, dans une grande mesure les progrès de cette branche industrielle.

En tant que pays agricole la Pologne possède des conditions des plus favorables pour le développement de l'élevage et des exportations de ses produits sur les marchés étrangers. Les quelques années d'après guerre ont vu, il est vrai, une baisse considérable de la production agricole nécessitant l'importation de l'étranger des produits alimentaires et la règlementation des exportations. Cette période cependant a pris déjà fin et, depuis 1925, lorsque a été retablie la liberté des exportations des produits de l'élevage, celles-ci commencent à se développer rapidement en triplant par rapport à celles de 1924 et en augmentant ensuite, en 1926, de 20% et en 1927 de 40% par rapport à l'année précédente.

Les exportations des porcins à l'état vivant, principalement sur les marchés autrichien et tchécoslovaque au cours des 5 dernières années sont illustrées par les chiffres suivants:

	pièces	milliers de zloty or
1924	410.300	30.690
1925	870.690	67.360
1926	593.600	47.106
1927	852.160	97.532
1928	1.279.035	121.000

Les exportations de viande de porc atteignent actuellement 500 tonnes environ par semaine, ce qui correspond approximativement à 7 — 8.000 pièces.

Jusqu'à la moitié de 1925 c. à. d. jusqu'au moment où a commencé la guerre douanière polono - allemande, la majeure partie des exportations de viande de porc était dirigée sur le marché allemand. Privées par le conflit économique avec le Reich de leur débouché naturel, les provinces occidentales de la Pologne, notamment la Poznanie, la Poméranie et la Silésie, possédant, dans leurs nombreuses villes, des abattoirs municipaux bien équipés, ont du chercher un nouveau débouché non moins important. Un pareil débouché a été trouvé en Angleterre. On commence donc a adapter, à cette époque, les abattoirs pour la production des bacons et des fabriques de cet article sont fondées, de Dantzig jusqu'en



„LUBOŃ“ S-té An. à LUBONIE près Poznań, Fabrique de fécule de pommes de terre.

voir article page 245.

Les Etablissements Industriels et Brasseries „JAN GÖTZ“ à Okocim.

voir article page 264.

Haute Silésie, notamment à Dantzig, Chojnice, Nakło, Szubin, Kościerzyna, Tczew, Grudziądz, Gniezno, Poznan, Torun, Krolewska Huta et Katowice. En 1926 le Ministère de l'Agriculture a commencé la construction de deux grands abattoirs et fabriques de bacon à Dębica près Cracovie et à Chodorow près Léopol. Ces deux fabriques pourront traiter chacune jusqu'à 75.000 pièces par an, seron aménagées de la façon la plus moderne et devront contribuer au développement de l'industrie du bacon en Galicie, province qui offre des conditions très favorables à cet effet possédant un nombre considérable de porcins d'une espèce appropriée. Ces deux abattoirs avec les fabriques de bacon seront exploitées par les Unions des Sociétés Coopératives locales pour la vente de porcins et leur seront vendues probablement dans l'avenir à des termes avantageux. En 1926 également a été créée une fabrique de bacon auprès de la fabrique de conserves bien connue „Z. Rucker, S. A." à Léopol. L'abattoir et la fabrique de bacon de Dębica a déjà été mise en exploitation et exporte des porcins abattus en Autriche et Tchécoslovaquie et, dernièrement, aussi en France. Celle de Chodorow est déjà prête est doit être mise en exploitation dans un proche avenir. En dehors des fabriques sus mentionnées on procède actuellement à la construction d'une grande fabrique de bacon à Solec près Bydgoszcz appartenant à la Fabrique de Conserves de Viande de Bydgoszcz. Toutes les fabriques de bacon susmentionnées, déjà actives ou devant être mises en mouvement dans l'avenir le plus proche, pourront transformer en bacon 700 à 800.000 pièces par an.

La production actuelle pour les besoins de l'exportation est sensbilement inférieure au chiffre ci-dessus ce qui s'explique par le niveau des prix défavorable sur le marché anglais. Les fabriques actuellement en activité exportent en moyenne 3.000 quintaux anglais par semaine ce qui correspond à 3.000 porcins par semaine. Le bacon exporté par les fabriques de Grudziądz, Tczew, Bydgoszcz, Gniezno, Krolewska Huta (Katowice) 2 fabriques de Léopol est de la plus haute qualité et satisfait en tous points les exigences du marché anglais.

En ce qui concerne la matière première pour la production du bacon sous le rapport de la quantité ainsi que de la qualité, du point de vue du standard du produit fini, on peut dire que la Pologne en dispose en abondance, sous réserve toutefois que cette constatation se rapporte seulement à certaines régions du pays où la sélection des porcs à bacon a atteint un niveau suffisamment élevé. A titre d'illustration nous reproduisons ci-dessous les données statistiques se rapportant à l'effectif de porcins en Pologne, d'après le recensement de 1927, avec indication, pour les voïévodies particulières, du nombre des porcins à viande légers, bons pour la fabrication du bacon:

Voir tableau page No. 254.

Comme on le voit par les chiffres ci-dessous environ 15% de l'effectif total de porcins en Pologne reviennent à la variété sélectionnée pour la fabrication du bacon. Toutefois ces variétés présentent entre elles, sous le rapport du „standard", de grandes différences. Par rapport à l'étendue de territoire les plus riches en porcins à bacon sont les provinces occidentales où les porcs sont d'une race bien sélectionnée et uniforme provenant d'une bonne race allemande, précoces et d'un engraissage facile. Leur élevage est facile et l'engraissage est basé principalement sur le lait écrémé, les pommes de terre et les aliments concentrés à base de

Voïevodies	Nombre total de porcins	dont âgés de 6—10 mois	dont bons pour la fabrication du bacon	%
Varsovie	463.560	112.850	90.000	80
Lodz	333.646	65.912	60.000	92
Kielce	343.670	77.712	70.000	90
Lublin	618.635	150.899	135.000	90
Białystok	337.577	73.810	13.000	18
Wilno	228.394	39.786	7.000	18
Nowogrodek	198.538	39.886	6.000	15
Polésie	272.511	49.378	3.000	6
Volhynie	417.294	84.876	14.000	16
Poznan	1.051.913	229.799	215.000	93
Poméranie	487.853	103.054	95.000	92
Silésie	126.367	25.067	20.000	80
Cracovie	307.868	72.272	70.000	97
Léopol	454.436	96.907	75.000	78
Stanisławow	249.120	48.049	20.000	42
Tarnopol	432.073	91.882	35.000	38
Total	6.333.456	1.362.139	928.000	68

céréales. Les pièces atteignent le poids de 80 — 90 kg. dans un délai ne dépassant pas pour les bonnes exploitations 7 mois. En ce qui concerne l'ancien Royaume du congrès et la Galicie les porcs ne sont pas aussi uniformes qu'en Pologne occidentale et atteignent le poids voulu un peu plus tard. La production des porcs à bacon est basée principalement, dans ces provinces, sur les porcins de race anglaise, principalement „grand blanc et blanc moyen yorkshire". La comparaison des chiffres de l'élevage des porcs et de leur consommation par l'industrie démontre que cette dernière possède de grandes possibilités de développement. Il reste cependant beaucoup à faire encore dans le domaine de l'amélioration de la race pour qu'elle puisse satisfaire entièrement sous le rapport du standard aux exigences du marché anglais. Les Sociétés Agricoles développent dans ce domaine une grande activité par l'intérmédiaire de leurs inspecteurs, néanmoins par suite du manque de fonds leur activité n'est pas encore suffisante. Il faudrait encore fonder des porcheries modèles appartenant à l'Etat pour l'amélioration de la sélection des porcs à bacon.

Dans le domaine de l'organisation de l'approvisionnement des fabriques de bacon en matière première il y a lieu de relever les efforts louables faits aussi bien par les fabricants que par les éleveurs qui collaborent étroitement entre eux

Par suite de fortes fluctuations des prix sur le marché anglais, qui est l'importateur unique de bacon en Europe, les exportations de bacon polonais en Angleterre ont, depuis trois ans, éprouvé non seulement des difficultés continues mais aussi, au cours de la période du fléchissement des prix (depuis l'automne 1926 jusqu'au mois de juin 1928) des obstacles de nature à menacer l'existence même de cette industrie.

Les exportations de bacon de Pologne sont illustrées par les chiffres suivants:

	ctw.	livres stg.
1926	180.249	897.519
1927	116.648	470.608
1928 (10 mois)	90.000	360.000

Les prix obtenus par le bacon polonais sur le marché anglais ont évolué de la façon suivante (moyenne par an):

	shillings par ctw.
1926	97.—
1927	76.3
1928 (10 mois)	79.—

Ces prix ont été inférieurs à ceux du bacon anglais de 22 sh. en 1926, de 16 sh. en 1927 et de 15 sh. en 1928. La différence entre les prix du bacon polonais et danois a été donc très grande et nullement justifiée par la qualité du produit, le bacon polonais ne le cédant que peu, sous le rapport de la qualité, au bacon danois, tout étant supérieur à celui d'Estonie et égal au bacon hollandais. Les prix de ces derniers ont été inférieurs aux prix du bacon danois:

	bacon hollandais de:	bacon estonien de:
1926	16 sh.	21 sh.
1927	12 „	13 „
1928	8 „	10 „

Une des causes de cet écart considérable entre les prix du bacon polonais et ceux du bacon danois doit être recherchée dans l'irrégularité des livraisons sur le marché anglais due principalement aux défauts de l'organisation de notre industrie du bacon.

Les prix du bacon polonais ont évolué de la façon suivante:

	moyenne mens. maximum sh.	moyenne mens. moyenne sh.	moyenne mens. minimum sh.
1926	108,4 mai	90,6 oct.	81,8 déc.
	moyenne annuelle 97 sh.		
1927	81,6 oct.	74,5 mars	68,4 „
	moyenne annuelle 76,3 sh.		
1928	94,3 sept.	83,2 juil.	67,0 avr.
	moyenne annuelle (10 mois) 79 sh.		

Par suite de la baisse catastrophique des prix du bacon en 1928 et en même temps des prix très élevés payés pour les porcins (1,60—2,20 zloty par kg. de poids vif) les exportations de bacon, effectuées à perte, ont diminué en descendant à 65% à peine de celles de 1926. En 1928, jusqu'au mois de juin, pour cette même raison, les exportations ont été insignifiantes et ce n'est qu'au cours du II semestre 1928 qu'elles commencent à augmenter par suite de la hausse des prix du bacon sur le marché anglais et de la baisse simultanée des prix des porcins.

Etant donné que l'élevage des porcins constitue, pour l'agriculture polonaise, une nécessité économique et qu'il faut assurer aux éleveurs, en même temps qu'un maximum d'avantages, la certitude d'une certaine stabilité, ce qui ne peut être réalisé que par la conquête d'un vaste marché et l'approvisionnement de ce dernier d'une façon continue en quantités nécessaires de marchandises d'un standard approprié — le développement de l'industrie et des exportations du bacon est une condition essentielle d'une économie nationale rationnellement organisée.

Ce développement sera assuré si la politique de l'industrie et des exportations du bacon sera basée sur certains principes économiques pouvant être formulés de la façon suivante:

1) l'industrie du bacon doit collaborer de la façon la plus étroite avec les éleveurs de porcins. Chaque fabrique doit s'efforcer d'organiser dans sa région un marché d'approvisionnement en porcins en passant des contrats réguliers avec les éleveurs de cette région. Les producteurs de porcins doivent s'efforcer d'autre part de s'adapter aux exigences de la fabrique sous le rapport de la sélection et de la qualité des animaux fournis ainsi que des prix, qui ne peuvent être disproportionnés par rapport aux prix de vente du bacon;

2) la production du bacon doit s'effectuer d'une façon irréprochable au point de vue technique pour que le produit fini réponde à toutes les exigences du marché anglais;

3) les transports de bacon doivent être livrés sur le marché étranger le plus rapidement possible et dans les conditions les plus favorables en ce qui concerne les tarifs ferroviaires et les frêts maritimes;

4) le bacon polonais expédié sur le marché anglais doit être de la plus haute qualité et répondre en tous points au standard anglais. Seuls les produits de cette qualité peuvent porter la marque nationale. Les exportations de bacon non-standardisé doivent être interdites, et les fabriques produisant du bacon de cette qualité et ne possédant pas d'installations techniques appropriées doivent être fermées;

5) les ventes de bacon polonais sur le marché anglais doivent être confiées aux maisons de brockers sérieuses, offrant la garantie d'une bonne exécution des opérations commerciales, et contrôlées, pour ce qui est des ventes, par l'Union de l'Industrie Polonaise du Bacon;

6) étant donné la nécessité de maintenir le marché anglais et, partant, d'y assurer au bacon polonais une marque appropriée, l'industrie polonaise doit exporter continuellement, même aux moments les plus défavorables, dans ce dernier cas, un contingent minimum de chaque fabrique de bacon.

7) un fond de garantie doit être constitué avec le concours du gouvernement pour faciliter les exportations aux moments défavorables;

8) la loi sur la standardisation de la viande et de ses produits exportés à l'étranger ainsi que l'arrêté exécutif se rapportant aux exportations de bacon, qui seront promulgués dans l'avenir le plus proche, doivent être exécutés par les fabriques de bacon, et surtout par celles groupées dans l'Union de la façon la plus stricte, pour manifester leur supériorité technique et leur utilité du point de vue des intérêts économiques généraux;

9) l'Etat devrait créer de nombreuses porcheries modèles (dont il a été question ci-dessus). Les unions des éleveurs de porcins et des fabricants de bacon doivent être encouragées et assistées financièrement. Les fabriques de bacon doivent bénéficier de crédits d'exportation avantageux. Il faut encourager également la création de nouvelles fabriques de bacon rationnellement équipées ainsi que le rachat des fabriques existantes par les unions des éleveurs de porcins. Nos exportations sur le marché anglais doivent être développées aussi vite que possible pour atteindre un pourcentage suffisamment élevé du total des importations anglaises pour pouvoir exercer une certaine influence sur le niveau des prix.

Les principes exposés ci-dessus constituent les conditions et les postulats principaux de la politique rationnelle de la production du bacon, postulat déjà réalisés en partie et dont la réalisation complète assurera les possibilités d'un développement favorable à cette branche de notre industrie agricole. L'Union de l'Industrie du Bacon Polonaise, existant depuis quelques années sous la raison Sociale „Union Polonaise des Exportateurs des Produits de l'Industrie de Transformation de la Viande" (Varsovie, Kopernika 30) groupant toutes les fabriques de bacon quelque peu importantes et outillées d'une façon rationnelle, continue les travaux d'organisation afin de réaliser les principes énoncés plus haut. Elle s'efforce d'asseoir sur des bases aussi solides que possible l'industrie polonaise du bacon et d'assurer à ses exportations sur les marchés étrangers, surtout sur le marché

anglais, les résultats financiers qu'elle peut obtenir vu son excellente qualité du bacon polonais. Les exportations de bacon de Pologne doivent être développées dans une grande mesure et il y a tout lieu de croire que cet accroissement pourra être réalisé dans un proche avenir.

L'industrie polonaise du bacon, en dehors des marchés tchécoslovaque et autrichien où elle place une certaine quantité de viande de porc, s'intéresse aussi et depuis longtemps au marché français qu'elle étudie en vue d'y écouler ses produits. Les premiers essais dans ce sens ont été déjà faits et ont été couronnés de meilleurs résultats. Les produits livrés ont été accueillis sur le marché français de la façon la plus favorable, toutefois les prix offerts laissent encore à désirer. Il y a lieu d'espérer que les relations commerciales ainsi initiées se développeront de plus en plus et que les exportations de notre viande et des produits de viande sur le marché de ce pays lié au notre par des liens multiples, pourront se développer favorablement à la satisfaction des deux parties.

Thadée Basinski,
ingénieur
Directeur de l'Union Polonaise des Exportateurs des Produits de l'Industrie de Transformation de la Viande.

L'INDUSTRIE DE LA SOIE DE PORC

La soie de porc constitue un déchet de l'abattage des porcins et reste jusqu'à ce jour, le matériel presque unique pour la fabrication des pinceaux, des brosses de luxe et pour les besoins des cordonneries.

La soie de porc non lavée fournit la matière première. Transformée, elle donne deux produits principaux: la soie de porc cuite, qualité meilleur marché, foncée ou jaune et la soie de porc lavée et blanchie qualité plus chère, d'une couleur blanche. Ces deux qualités sont obtenues et différenciées par le triage selon la longueur, la couleur, l'élasticité et la dureté des crins, par le lavage, la cuisson et le traitement par divers produits chimiques pour donner à la soie du porc des couleurs éclatantes.

La longueur des soies de porc s'élève à 2—6 pouces. Il existe en outre une qualité dite „duvet" employée principalement comme addition aux autres qualités et employée principalement par l'industrie tapissière (le duvet provient principalement des porcins de race anglaise).

Les soies de porc de qualité supérieure sont fournies surtout par des porcins de race ordinaire, dite ménagère. La production des soies de porc de cette qualité a donc lieu principalement dans les pays où l'élevage des porcins s'effectue sans croisement avec la race anglaise. Comme pays de cette catégorie doivent être mentionnées la Russie et la Chine sources principales de soies de porc de 1-re classe. La place suivante revient à la Pologne qui fournit un produit de 2-me classe. Ces trois pays sont considérés comme les centres principaux de la production mondiale de soie de porc. Les autres pays comme la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la Hongrie ne fournissent qu'un produit de qualité inférieure. Il est évident que dans les pays où l'élevage de porcins est très développé, il exis-

te certaines races qui fournissent de la soie de porc de haute qualité, mais les chiffres de cette production sont insignifiants par rapport aux besoins de la brosserie de ces pays et surtout dans ceux où 100% de la population sont accoutumés à employer des brosses à dent.

Les marchés principaux de soie de porc sont en Europe: l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la France. Même le Danemark où la quantité de porcins par rapport au nombre d'habitants est la plus élevée, importe annuellement environ 140.000 kg. de soie de porc d'une valeur de 364.000 couronnes.

Parmi les fournisseurs de soie de porc sur les marchés européens, la première place revient, comme il a été déjà dit, à la Chine qui fournit la quantité la plus importante de marchandise de la plus haute qualité. Les places suivantes reviennent à la Russie et à la Pologne.

Avant la guerre, le territoire actuel de la Pologne était un centre très important de production et de transformation de la soie de porc. L'ancienne Pologne russe, en particulier, produisait, par rapport à la production totale de l'Empire russe, 25,6% de soie de porc transformée et 40% de duvet. Les exportations de soie de porc de l'ancienne Pologne russe sont illustrées par les chiffres suivants (pouds):

1909	28.500
1910	36.100
1911	37.700

Il est vrai que les importations de soie de porc étaient aussi assez importantes en atteignant 7.000—9.500 pouds. Ces quantités, cependant, étaient consommées par la brosserie et la cordonnerie.

La production de pinceaux atteignait, dans cette province, en 1912, la valeur de 21.000 roubles et celle des brosses — 237.800 roubles.

Dans l'ancienne province autrichienne, la transformation de la soie de porc était le plus développée dans la région de Brody, la matière première toutefois y était importée de Russie.

Le territorial actuel de la Pologne présente des conditions très différentes pour le développement de cette industrie, conditions qui ne justifient pas cependant la stagnation qu'on peut y observer.

L'évaluation de la production de soie de porc en Pologne rencontre de grands obstacles vu l'absence de formes définies de vente ou d'achat de la matière première. Cet article est considéré d'habitude comme déchet de peu de valeur ce qui fait qu'on n'y accorde que peu d'attention. Seuls, les petits commerçants connaissent sa valeur réelle et en tirent d'importants bénéfices.

Le chiffre de la production polonaise peut être établi d'une façon approximative d'après les données analogues des autres pays où l'on utilise et où l'on connaît mieux la valeur des déchets de tout genre. Les porcins abattus aux abattoirs fournissent, dans les voiévodies de l'ouest et du centre en moyenne 0,25 kg. de soie de porc par tête (données des abattoirs de Poznan et de Varsovie). Dans les voiévodies de l'Est où l'on élève principalement des porcins de race indigène, le rendement est de 0,4 kg. par pièce. Pour les porcins abattus à domicile, ce rendement est supérieur car on attache, dans ce cas, moins d'importance à la valeur de la soie de porc. En outre, dans certaines régions, existe l'usage de brûler, après l'abattage, la soie sur le porc, ce qui contribue soi-disant à améliorer le goût du lard. Par conséquent pour

les porcins abattus à domicile, le rendement de soie de porc est évalué à 0,2—0,3 kg. par pièce.

Le nombre total des porcins abattus en Pologne est illustré par le tableau suivant:

1) abattoirs des voievodies du centre et de l'ouest	380.000
2) „ „ de l'est	200.000
3) abattage à domicile dans les voievodies du centre et de l'est	4.000.000
4) „ „ „ de l'est	1.500.000
Total . .	6.080.000

L'abattage à domicile a été évalué d'après la consommation de viande et de lard qui s'élève à 15 kg. environ par tête d'habitant par an. Il a été tenu compte également des exportations de viande. En nous basant sur les données diverses, nous arrivons aux chiffres suivants de production de soie de porc en Pologne (en kg.):

1)	95.000
2)	80.000
3)	800.000
4)	450.000
Total:	1.425.000

La qualité de cette matière première est évidemment très différente. La soie de porc d'une qualité supérieure est fournie par les porcins indigènes tandis que les porcins de race améliorée et surtout ceux croisés avec la race anglaise fournissent de la soie plus courte.

Les quantités approximatives ci-dessus ne sont pas entièrement utilisées comme en témoignent les chiffres suivants des importations et des exportations de soie de porc:

	1926		1927	
	Importations	exportations	importations	exportations
soie de porc non lavée:				
kg	84.200	245.000	48.200	122.600
zloty	283.000	993.000	254.000	532.000
soie de porc lavée:				
kg.	20.400	208.100	54.800	226.000
zloty	256.000	2.476.000	643.000	2.887.000

Il faut remarquer à propos de ce tableau ce qui suit:

1) En 1926, nous avons consommé 348.500 kg. de soie de porc de production locale et en 1927 245.600 kg., c.-à-dire que la production (partant les achats et la transformation) en a baissé.

2) La soie de porc lavée, importée de l'étranger a été employée pour l'industrie de la brosserie car elle était meilleur marché que celle de provenance locale. Les soies de porc non-lavées ont été transformées pour l'exportation.

3) Les prix d'exportation étant de 3,36 zl. par kilogramme de soie de porc non-lavée et de 12 zl. par kg. de soie de porc lavée.

En prenant les chiffres ci - dessus comme base de calcul, nous arrivons à la conclusion que notre production entière à l'état brut présente une valeur de 4.788.600 zl. et lavée — de 14.250.000 zl. Etant donné qu'en 1927 la valeur nette de nos exportations a

atteint 2.258.000 de zl. on peut estimer que la valeur de la marchandise non-utilisée restant sur le marché intérieur atteint 11 millions de zloty.

Il en ressort:

1) que nous ne devons pas exporter de soies de porc à l'achat brut.

2) que nous devons mobiliser les fonds pour organiser les achats et la transformation du produit brut.

3) que nous possédons assez de matière première aussi bien pour augmenter les exportations du produit mi-fabriqué, c.-à-dire des soies de porc blanchies et triées, que pour le développement de notre industrie de la brosserie et de la chaussure.

Nous ne pouvons pas éviter complètement, il est vrai, les importations de soies de porc de qualité européenne (russes) indispensables pour l'amélioration de la qualité de nos produits. Mais il faudrait éviter des anomalies dont nous sommes témoins aujourd'hui, telle l'importation, de Vienne, des soies de porc russes et de qualité inférieure dont nous avons des quantités suffisantes sur place. Il existe en Pologne une localité, unique en son genre en Europe, la ville de Międzyrzecze, près Łukow dont la population entière s'occupait, avant la guerre, du triage et de la transformation des soies de porc. Aujourd'hui travaillent dans cette industrie environ 700 personnes mais seulement 6 mois par an.

En dehors de Miedzyrzecze il existe des centres de transformation à Białystok, Trzcianna, dans les environs de Léopol et à Brody. En outre un établissement de triage a fonctionné passagèrement à Poznan.

Miedzyrzecze reste toutefois le centre le plus important fournissant 90% environ de la production polonaise globale.

La situation peu satisfaisante de l'industrie des soies de porc a attiré dernièrement l'attention du gouvernement. L'initiative prise dans ce domaine par l'Institut National d'Exportation donne lieu de croire qu'il sera possible de créer une organisation d'achat de matières premières et de mobiliser tous les ouvriers et artisans de Miedzyrzecze comme centre principal de cette industrie en Pologne.

Thadée Gawlikowski,
ingénieur.

LA PRODUCTION ET LES EXPORTATIONS DU BEURRE ET DES OEUFS

La „Provision Exchange" de Londres a commencé à coter officiellement le beurre polonais à partir de 1927. La Pologne s'est laissée devancer dans ce domaine non seulement par le Danemark et la Nouvelle Zelande, mais aussi par les nouveaux pays baltes comme la Lettonie et l'Estonie qui ont adapté leur production aux exigences du marché international dès les premières années de leur existence indépendante.

L'apparition du beurre polonais — bien que tardive — sur les marchés internationaux indique que la laiterie polonaise éprouve le besoin, en même temps que l'ambition, de combler certaines lacunes du passé. La collaboration avec le marché de Londres peut être entreprise seulement par une industrie laitière bien organisée, ce qui ne veut pas dire que la

Pologne soit seulement à ses débuts en ce qui concerne l'industrialisation de sa laiterie.

Trois facteurs ont contribué à l'évolution de la production du beurre qui rentrait, dans le passé, dans le domaine exclusif de la production rurale: l'invention de la centrifuge perfectionnée — dont on va célébrer cette année le cinquantenaire, le développement de la bactériologie du lait et les besoins du consommateur anglais et allemand.

La laiterie des provinces occidentales de la Pologne a commencé à adopter dès le XIX siècle dans les grandes exploitations industrielles toutes les installations et procédés techniques modernes. Grâce à la protection douanière et à la grande capacité d'absorption du marché allemand elle a atteint encore, avant la guerre, un niveau très élevé.

Dans les provinces du centre, à partir du début du XIX siècle, les sociétés des grands propriétaires fonciers commencent à fonder de grandes laiteries à vapeur qui fournissaient un produit de tout premier ordre. A côté de ces grands établissements il y avait de nombreuses laiteries dans les domaines fonciers et, en outre, au cours des dernières années d'avant guerre le pays entier commence à se couvrir d'un réseau de laiteries coopératives.

Pendant la guerre les laiteries à vapeur des provinces du centre ont été détruites ou bien ont du suspendre leur activité par suite du manque de lait. Les laiteries coopératives aussi bien en Pologne russe qu'en Galicie ont été détruites en majorité pendant la guerre et ce n'est qu'après la guerre qu'elles ont commencé à se reconstruire lentement.

Dans les provinces occidentales pas une seule laiterie n'a été détruite, bien qu'un grand nombre d'entre elles aient du suspendre la production.

C'est pour cette raison que la situation de l'industrie de la laiterie n'a pas un caractère uniforme dans les provinces particulières de la Pologne. Dans la partie occidentale du pays les deux tiers de la production présentant une valeur commerciale proviennent des grandes laiteries coopératives d'une capacité moyenne de 1,5 millions de litres. Certaines laiteries arrivent même à traiter jusqu'à 5 millions de litres de lait par an, elles peuvent être donc classées dans la catégorie des grands établissements industriels.

Dans les autres parties de la Pologne prédominent aujourd'hui les laiteries coopératives moyennes ou petites. Toutefois, par suite de la fusion de petites laiteries, d'importants centres de laiterie y ont été également créés telles la laiterie „Rotr" à Rypin ou „Wartkowice" et „Topola Krolewska" dans la voiévodie de Łodz.

Au cours des trois dernières années on a pu observer, dans la population agricole des voiévodies du centre, de l'est et du sud, une très forte tendance à fonder des laiteries coopératives. En principe cette tendance est désirable. La coopération constitue, en effet, le moyen le plus rationnel pour assurer l'industrialisation de la production agricole et surtout de la laiterie. Les coopératives se chargent d'une oeuvre économique pour laquelle l'agriculteur ne possède pas de fonds suffisants.

L'accroissement rapide des exportations constitue, dans une grande mesure, la conséquence de ce mouvement spontané. Le beurre fabriqué par les petites laiteries couvre les besoins du marché intérieur, ce qui laisse aux grandes laiteries industrielles des excédents pour l'exportation toujours plus importants. Un accroissement ultérieur du nombre de ces petites laiteries pourrait entraîner ce-

pendant l'industrie dans une crise car les marchés étrangers, et surtout le marché anglais, exigent un produit d'une qualité garantie et d'une marque standardisée.

Les milieux dirigeants des organisations coopératives agricoles commencent à orienter ce mouvement spontané plutôt vers la concentration, en s'efforçant d'établir, sur tout le territoire national un réseau de laiteries à vapeur groupant auprès d'elles un nombre plus important de producteurs, munies d'un outillage perfectionné et disposant d'un personnel technique spécialisé.

Comme on le voit la laiterie polonaise traverse une évolution rapide: à l'occident s'est effectuée déjà la concentration des entreprises, dans la partie centrale du pays la nécessité de la concentration est de plus en plus ressentie, tandis que, dans la partie est du pays le mouvement coopératif commence à peine et se trouve encore à l'état désordonné.

Il faut remarquer ici que le gros de la production du beurre revient encore à la production domestique. Les ventes très importantes de centrifuges (séparateurs) dont il a été vendu au cours de la dernière année 80.000 environ témoignent que les exploitations privées, qui ne font pas encore partie des groupements plus importants d'un caractère coopératif, s'efforcent toutefois d'améliorer leur production.

Quelles sont les chances, pour la Pologne, d'occuper une place importante parmi les autres pays exportateurs du beurre?

Les exportations du beurre de Pologne au cours des 4 dernières années s'établissent comme suit (en tonnes):

1925	541
1926	5.548
1927	7.376
1928	11.000

La valeur du beurre exporté a atteint au cours de l'année écoulée 66.372.000 zloty. L'accroissement des exportations constitue le meilleur indice de l'accroissement de la production, car il est évident que seul l'excédent sur les besoins de la consommation intérieure est exporté à l'étranger. D'après les calculs approximatifs la production du lait en Pologne s'élève à 6 milliards de litres environ et celle du beurre à ca 120.000 tonnes. La consommation s'élève donc à 3 kg. par tête d'habitant environ ce qui est peu. La population polonaise consomme cependant plus volontiers le lard, comme en témoignent les importations de quantités de lard d'Amérique.

En tout cas l'accroissement des exportations indique qu'aussi bien la production du lait que l'utilisation rationnelle de ce dernier pour la fabrication du beurre font des progrès plus rapides que la consommation à l'intérieur du pays. Les exportations constituent donc une soupape de sûreté pour la production croissante.

Malheureusement ni les chiffres absolus des exportations, malgré leur augmentation rapide, ni la destination des exportations ne sont satisfaisants du point de vue des intérêts de notre économie nationale. Au cours de 1928 80% environ de nos exportations étaient encore dirigées en Allemagne et 20% seulement en Angleterre. Le commerce du beurre avec l'Allemagne présente jusqu'à présente plutôt le caractère d'un commerce intérieur, malgré les frontières politiques et douanières. En effet, grâce aux anciens rapports avec les clients, les producteurs du beurre expédient des quantités le plus souvent peu importantes, par le premier train, directement à Berlin ou à Dresde.

Cette circonstance explique le fait, étonnant de premier abord, que la Pologne est le seul pays exportant le

beurre qui n'a pas établi de contrôle obligatoire de la qualité du produit exporté. Ce n'est que maintenant que les exigences du marché international, du marché anglais notamment, obligent la Pologne à procéder à la standardisation du beurre exporté.

Jusqu'à présent les exportations en Allemagne et en Angleterre étaient concentrées souvent entre des mains impropres et la variété sous le rapport de qualité des transports particulières exerçait une influence défavorable sur le niveau des prix du beurre polonais.

Le relèvement de la qualité des exportations polonaises est conditionné par l'institution obligatoire de certaines normes internationales se rapportant à la qualité de la marchandise. Les milieux compétents se rendent pleinement compte de l'importance de cette question et le projet de loi approprié est déjà en préparation.

La mécanisation et la rationalisation de la production dans les laiteries existantes et devant être créées présente actuellement de grandes difficultés eu égard au manque de capitaux et surtout au fait que la réalisation de ce programme doit être rapide. La Banque Agraire d'Etat finance sur une large échelle la reconstruction de l'industrie laitière, néanmoins ses fonds ne peuvent suffire et ne peuvent que compléter les capitaux propres investis par les producteurs.

La coopération et surtout la coopération laitière ayant fait, comme nous l'avons vu, d'importants progrès nous pouvons exprimer l'espoir que les masses de population agricole, en se basant sur le sentiment de solidarité profondément enraciné chez elles, perfectionneront, par leurs propres moyens, la production et les ventes collectives.

Les laiteries polonaises produisaient avant la guerre des quantités considérables de caseïne industrielle de la plus haute qualité. La déchéance de la laiterie pendant la guerre et l'inflation ont entrainé également le déclin de la production de caseïne. D'ailleurs la situation actuelle du marché international de la caseïne est peu propice au développement de cette production par suite de l'offre de la caseïne bon marché des pays d'élevage extensif et en particulier de l'Argentine. Toutefois le développement de la production du beurre entraînera, sans nul doute, l'animation dans cette branche de l'économie nationale.

Des quantités plus importantes de lait écrémé ne peuvent en effet être utilisées que pour la fabrication de la caseïne ou pour l'alimentation des porcins. Ainsi les exportations des produits de viande, et en particulier du bacon, se trouvent liées d'une façon étroite à l'accroissement de la production de beurre.

Les associations commerciales des coopératives présentent une importance toujours plus grande pour l'amélioration de la production et des ventes de beurre. Elles effectuent la classification du beurre commercial et par ses rapports directs avec les producteurs exercent sur ces derniers une influence favorable. L'Union commerciale des sociétés coopératives laitières la plus ancienne en Pologne c'est l'Union des Sociétés Coopératives Laitières et pour le Commerce des Oeufs à Varsovie, rue Hoza 51, existant depuis 1904. Cette union est la plus développée sous le rapport territorial et possède ses propres dépôts, établissements frigorifiques et magasins.

L'Union Laitière de Petite Pologne à Cracovie existe depuis 1907 et embrasse les laiteries de l'ancienne Galicie.

L'Union Economique des Coopératives Laitières de Poznan concentre son activité principalement en Poznanie où il possède des dépôts à Bydgoszcz et Poznan. En dehors de cette Union fonctionne à Poznan une orga-

nisation commerciale des sociétés coopératives laitières allemandes sous la raison sociale „Molkereizentrale".

Les coopératives ruthènes sont groupées dans le „Maslosoyouz" avec siège à Stryj.

En ce qui concerne les oeufs la Pologne est aujourd'hui à côté de la Russie l'exportateur le plus important de cet article. Il n'y a pas en Europe Occidentale de pays, sans en excepter l'Espagne, qui n'achèterait pas des oeufs polonais. Les acheteurs principaux des oeufs polonais sont l'Allemagne, ensuite l'Angleterre, l'Autriche et la Tchécoslovaquie. La valeur de la production des oeufs en Pologne s'élève à un demi milliard de zloty au minimum.

Toutefois, au cours des deux dernières années, on peut observer une certaine stagnation des exportations des oeufs de Pologne.

En 1926 ces exportations ont atteint 59.000 tonnes, en 1927 66.000 tonnes et en 1928 55.000 tonnes. Quelles sont les raisons de ce revirement? La capacité de production de la Pologne sous ce rapport est loin d'être épuisée. Dans le domaine de l'amélioration des races de la volaille et de l'élevage, du perfectionnement du rassemblage des oeufs, des progrès importants ont été accomplis et des résultats encore plus considérables pourraient être atteints si la rentabilité de ces efforts était assurée. Les oeufs constituent cependant un de ces articles exceptionnels dont le prix nominal n'a pas dépassé le niveau d'avant guerre, ce qui fait que leur prix réel est aujourd'hui inférieur à celui d'avant guerre. Cet état de choses est du au dumping pratiqué par la Russie. C'est pour cette raison que la population des autres pays préfère consommer elle même les excédents de production des oeufs et ne pas développer l'élevage des poules.

La Pologne entière présente des conditions favorables à l'élevage des poules. La première place sous le rapport de production des oeufs revient aux régions de culture du froment, notamment la Podolie et la voïevodie de Lublin où depuis longtemps sont produits des oeufs d'un grand poids moyen. Grâce à l'intensification de l'élevage des oeufs d'un poids égal à ceux du Danemark sont produits par les provinces occidentales de la Pologne et surtout par la Poméranie.

Jusqu'à présent des quantités considérables d'oeufs de première qualité provenant de Pologne étaient vendues sur les marchés étrangers et en particulier sur le marché anglais sous la marque allemande ou italienne. La standardisation des oeufs d'exportation, entrée déjà un vigueur, contribuera à redresser de nombreux défauts de la technique des ventes.

J. Trojan.

L'INDUSTRIE DE LA BRASSERIE ET DE LA MALTERIE

Ces deux industries, tout à fait différentes, par elles - mêmes, sont tellement liées l'une à l'autre en Pologne qu'il n'y existe presque pas de brasserie qui ne produise de malt pour ses propres besoins. En dehors des malteries existant auprès des brasseries nous avons plusieurs malteries indépendantes qui avant la guerre, travaillaient pour l'exportation. Certaines d'entre elles travaillent aujourd'hui partie pour l'exportation partie pour les besoins des brasseries qui ne peuvent pas couvrir leurs besoins en entier par leur propre production de malt.

Les malteries indépendantes et les brasseriers produissant du malt en excédent situées dans les voiévodies de Poznan et de Poméranie, alimentaient avant la guerre le marché allemand entier, tandisque celles des voiévodies du centre étaient fournisseurs du marché russe. Dans les voiévodies du sud, par suite de la forte concurrence des malteries de Bohème, la culture de l'orge de brasserie n'a pas pu se développer dans la même mesure que dans les autres parties du pays.

L'orge, et surtout l'orge de brasserie, constitue un article d'exportation de tout premier ordre. Elle est exportée sur les marchées européens sous différentes marques. Les exportations de l'orge de la Pologne sont illustrées par les chiffres suivants:

1925	1.051.210 q.
1926	1.381.110 „

En ce qui concerne la culture de l'orge de brasserie de la plus haute qualité la première place revient aux voiévodies de Poznan, de Poméranie et, en partie, à celle de Varsovie.

La production du malt offre en Pologne de très grandes perspectives de développement. Pour le moment elle est entravée par le manque de capitaux ainsi que par l'organisation insuffisante des exportations.

La capacité de production de nos malteries est évaluée à 5.000 wagons par an, et ceci après couverture des besoins du marché intérieur.

Les conditions dans lesquelles se trouve actuellement la brasserie lui assurent de très bonnes conditions de développement. Les matières premières, notamment l'orge et le houblon, constituent un important article d'exportation ce qui fait que nos brasseries n'en ressentiront jamais le manque. C'est grâce à ces conditions que notre industrie de la brasserie a pu se relever avec rapidité après les destructions de la guerre. Pour se faire une idée de l'importance du travail de reconstruction accompli au cours des 10 dernières années il importe de rappeler la situation de cette industrie avant la guerre.

Dans l'ancienne Pologne russe l'industrie de la brasserie était relativement le moins développée et luttait presque sans espoir contre le monopole des alcools qui avait pour but la propagation de la consommation de l'eau de vie et ne tolérait pas le développement de la brasserie. La concurrence des bières importées de Riga rendait encore plus difficile la situation des brasseries de l'ancien Royaume du Congrès. En 1914, après la déclaration de guerre, par suite de l'interdiction sur le territoire, de l'ancien Empire russe, de la production et de la vente de la bière, les brasseries et les malteries se sont trouvées dans une situation sans issue. Les énormes stocks de bière préparée pour la saison d'été ont été détériorés et les propriétaires des brasseries ont subi de très grosses pertes.

Les luttes sur le front oriental ont eut pour résultat de réduire en ruine de nombreuses entreprises.

La situation des brasseries situées dans les anciennes provinces prussienne et autrichienne n'était pas sensiblement meilleure. Elles ont dû pour la plupart suspendre leur activité par suite de la limitation de la production imposée en vue d'économiser les matières premières.

Le dernier coup le plus rude porté aux brasseries, fut la réquisition des armatures en cuivre et en bronze ainsi que des transmissions. Il suffit de visiter une brasserie bien équipée pour se rendre compte des conséquences néfastes qui peuvent résulter d'une pareille mesure.

Non moins déplorables ont été les résultats du manque de fonds pour

l'entretien de l'outillage et surtout des récipients dont les brasseries possédaient des centaines de milliers.

Il n'y a rien d'étonnant dans ces conditions que, lorsqu'en 1918/19 les brasseries ont commencé leur reconstruction, elles se trouvaient dans une situation extrêmement difficile, car non seulement leur outillage était ruiné mais aussi leur organisation commerciale et le marché étaient complètement désorganisés.

Sur 500 brasseries existant avant la guerre sur le territoire faisant actuellement partie de l'Etat polonais 284 seulement ont pu se relever et reprendre le travail au prix d'énormes efforts et sacrifices.

Les obstacles qui s'opposaient à leur reconstruction paraissaient insurmontables. Le manque de matières premières, de fonds de roulement et du crédit rendaient la production difficile et l'orientait dans une mauvaise voie, celle de la concurrence dans le domaine des prix, ce qui entraînait la baisse de la qualité du produit. Le marché intérieur, par suite de l'appauvrissement général d'après guerre, n'avait qu'une capacité d'absorption insignifiante et les brasseries ne pouvaient utiliser que 15% de leur capacité de production. Cet état de choses avait les pires répercussions sur la rentabilité des entreprises ce qui les poussait davantage dans la voie d'une concurrence nuisible. Les contingents d'orge de brasserie fixés au cours des premières années étaient trop faibles et ne suffisaient même pas à satisfaire à la faible demande du marché, ce qui obligeait les brasseries à économiser et à produire une bière de qualité inférieure de moins en mois recherchée par le consommateur.

L'invasion bolchéviste a ruiné pour la deuxième fois les résultats de l'effort de reconstruction des brasseries situées sur la rive droite de la Vistule.

Les bières faibles, bien que d un prix modique, ne favorisaient pas le développement de la consommation. Ce n'est que lorsque les restrictions de l'emploi de l'orge ont été levées que les brasseurs les plus avisés ont commencé à prendre un plus grand soin de la qualité du produit. Ils ont commencé à produire des bières plus riches. En même temps les organisations professionnelles ont entrepris des démarches auprès du Gouvernement pour obtenir l'interdiction du brassage des bières faibles, présentant peu de valeur pour les consommateurs et nuisibles pour l'extension du marché. Ces démarches ont abouti le 1 janvier 1925 à un résultat favorable.

La brasserie constitue dans une certaine mesure une industrie saisonnière. En été elle place 70% de sa production sur le marché. Pendant les mois d'automne, d'hiver et du printemps la consommation de la bière baisse dans une telle mesure que ces 8 mois sont presque la morte saison. Si l'on tient compte en outre que pour procéder au maltage pendant l'hiver les brasseries doivent acheter dès l'automne la quantité entière d'orge nécessaire on peut mesurer l'étendue des pertes subies par les brasseries pendant l'inflation à cause de la dépréciation continue de la monnaie. Le prix de la bière n'a jamais suivi le cours du dollar ni la hausse des prix de l'orge. L'espoir de voir baisser les prix de l'orge après la récolte arrêtait la hausse des prix de bière et donnait lieu chaque année à une déception. Il y avait des moments où 100 litres de bière étaient vendus pour 2 zloty (au cours actuel). Il n'y a rien d'étonnant, dans ces conditions, que chaque année, un certain nombre de brasseries, ne pouvant pas acheter le stock d'orge indispensable durent suspendre leur

production. Cette situation anormale a mené nécessairement à la concentration forcée dans l'industrie de la brasserie.

D'autre part on a pu observer un processus de concentration bénévole par le groupement des entreprises particulières, ce qui permit de réduire les frais de production, de limiter la concurrence et d'organiser plus rationnellement l'écoulement de la marchandise sur le marché.

Le mérite de cette action de concentration, de réduction de la concurrence et du maintien du niveau des prix à un niveau raisonnable revient dans une grande mesure aux organisations professionnelles de brasseurs ayant pour but la protection des intérêts de cette branche industrielle.

Des 284 brasseries en activité en 1919 il ne reste aujourd'hui que 185. Comme on le voit par ce qui précède il a été impossible d'entreprendre dans ces conditions de nouveaux investissements sur une plus large échelle. Ce n'est qu'après la stabilisation du change et l'interdiction du brassage de bières faibles que l'industrie de la brasserie s'est trouvée dans des conditions favorables à leur développement futur. Malgré les conditions de crédit encore difficiles et la capacité d'absorption du marché toujours insuffisante, l'industrie de la brasserie commence à se développer et remplace son outillage dégradé par une immobilisation de près de dix ans.

En même temps, par suite de l'interdiction du brassage des bières faibles, la concurrence a pris des formes différentes. La concurrence visait non pas la réduction des prix mais l'amélioration de la qualité, si bien que les bières actuellement fabriquées ne le cèdent en rien aux produits étrangers les plus renommés.

La tendance à brasser des bières aussi riches que possible a eu pour résultat l'accroissement progressif de la consommation et l'augmentation considérable, ces temps derniers, de la capacité d'absorption du marché qui de 5 litres par tête d'habitant est passée à 7 en 1927 et atteindra probablement 8 litres en 1928.

La consommation de bière est illustrée par les chiffres suivants (en hl.):

1923	1.349.000
1924	1.575.000
1925	1.573.000
1926	1.597.000
1927	1.983.000
1928 *)	2.300.000

N'oublions pas cependant qu'avant la guerre la consommation de la bière dans l'ancienne Pologne russe, où elle était la plus faible, s'élevait à 10,5 litres par tête d'habitant. Ce chiffre est aussi sensiblement inférieur à ceux des autres pays étrangers.

Vu l'amélioration générale de la situation on peut observer actuellement une très forte tendance aux investissements. La substitution aux tonneaux en chêne de récipients énormes en acier ou en alluminium, l'emploi des installations frigorifiques, la modernisation de l'outillage, la création de malteries mécaniques, l'emploi de machines pour embouteillage des modèles les plus récents etc. sont autant de projets déjà réalisés ou qui le seront dans l'avenir le plus proche.

Etant donné que la consommation actuelle de la bière en Pologne est encore très faible relativement, n'atteignant pas même le tiers de celle d'avant guerre (moyenne pour la Pologne entière — 34 litres par tête d'habitant) on peut affirmer que dans l'avenir le plus proche la consomma-

*) Chiffre approximatif.

tion de la bière augmentera rapidement et que l'industrie de la brasserie se développera avec une intensité beaucoup plus grande que jusqu'à ce jour.

Il convient de remarquer enfin que l'industrie polonaise de la brasserie est basée sur la transformation de matières premières (orge et houblon) exclusivement d'origine polonaise, faite de nature à favoriser son développement futur.

Venceslas Adam,
Directeur de l'Union Centrale
des Propriétaires des brasseries.

L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DE FRUITS ET DE LÉGUMES

L'industrie de transformation de fruits et de légumes est basée en Pologne presque exclusivement sur la production nationale. Les fruits exotiques sont transformés par cette branche de notre industrie en quantités insignifiantes et n'y jouent pour ainsi dire aucun rôle.

La première question qui se pose, à l'étude de cette industrie en Pologne, est donc celle de la quantité de matières premières dont elle dispose ou, autrement dit, de l'importance de notre production potagère et fruitière.

Il est malheureusement difficile, de formuler à cette question, une réponse précise. Notre production potagère n'a pas été évaluée par aucune statistique, même approximative. Son importance est réglée, dans les régions particulières du pays, par la capacité d'absorption des marchés locaux et par les facilités de transport. Cette production, dans des conditions favorables, pourrait être facilement augmentée et adaptée aux exigences du consommateur. Cette possibilité s'atteste également par la rentabilité plus grande de la production potagère par rapport à la production agricole en général ainsi que par la densité de la population rurale qui garantit l'abondance de main d'oeuvre.

Il est impossible également d'illustrer par des chiffres la production des baies dont la majeure partie pousse dans les forêts à l'état sauvage.

Pour ce qui est de la production fruitière nous disposons de certaines données concrètes qui accusent cependant de grands écarts selon le pourcentage respectif de différents genres d'arbres fruitiers et d'arbres portant des fruits admis comme base de calcul par les auteurs particuliers.

Ainsi le professeur Chrząszcz [2]) et M. Szturm de Sztrem évaluent notre production fruitière annuelle à 5 kg. par tête d'habitant, tandis que le professeur Gorjaczkowski [3]) l'estime à 34 kg. en cas de bonne récolte et M. Girdwoyn [4]), directeur de l'U-

D'après les données communiquées à la Conférence qui a eu lieu au Ministère de l'Agriculture en avril 1927.

[2]) Revue Trimestrielle de Statistique, 1926 t. III.

[3]) L'agriculture de la République de Pologne.

[4]) La production fruitière à la lumière des chiffres „Rolnik Ekonomista" 1927.

nion des Associations d'horticulteurs, à 20 kg.

En tous cas on peut affirmer avec certitude que cette production est considérable et qu'elle dépasse largement les besoins de fruits frais sur le marché national. Cette production est répartie d'une façon inégale parmi les provinces et les districts de notre pays, et le transport de l'excédent de fruits rencontre des obstacles considérables soit par suite de l'insuffisance du réseau de voies ferrées et des routes, soit à cause du fait que nos moyens de communication ne se prêtent pas au transport rapide des produits qui se détériorent facilement, soit enfin par suite de l'organisation défectueuse du commerce des fruits. Il en résulte des écarts énormes, atteignant pendant les années de bonne récolte 90% et même davantage, entre les prix de certains fruits sur les lieux de production et dans les centres de consommation, ce qui témoigne de l'utilisation peu économique et du gaspillage de cette richesse.

Ce gaspillage peut être évité, par une meilleure organisation du commerce et des transports, par la conservation appropriée ou par la transformation des fruits et des légumes susceptible de les protéger contre la détérioration et la pourriture et étendre la saison de leur consommation, d'habitude courte.

L'importance, pour notre production potagère et fruitière, de l'industrie de transformation est donc évidente. Elle a aussi une grande portée pour l'ensemble de notre économie nationale assurant à la population des produits alimentaires sains, et donnant du travail aux ouvriers et protégeant le marché contre les importations excessives de produits étrangers. D'autre part cette industrie emploie en grandes quantités le sucre comme moyen de conservation et contribue ainsi au développement de la consommation de cet article.

Les moyens de conservation ou de transformation de fruits et de légumes sont très variés. Les procédés les plus répandus sont les suivants:

1) déshydration (fruits secs, fruits confits, confitures, gelées, prunelées, marmelade etc.),

2) stérilisation dans des récipients à fermeture hermétique, (compotes, jus, boissons sans alcool),

3) addition ou création d'antiseptiques (conserves, infusions à alcool, jus, antiseptiques). En outre, par la fermentation du sucre contenu ou ajouté aux jus de fruits, on fabrique des vins de fruits.

L'industrie de transformation de fruits et de légumes n'existait pour ainsi dire pas en Pologne avant la guerre. Son développement date seulement de la restauration de la Pologne. C'est donc une industrie toute jeune, se trouvant dans un état embryonnaire. Elle accuse cependant, dans ses branches particulières, de grandes facultés de développement qui méritent d'être encouragées.

La fabrication des vins de fruits s'est développée par suite de la séparation de la Pologne des régions productrices de vin des anciens pays copartageants. Cette production a été stimulée d'autre part par les difficultés d'approvisionnement en vins étrangers dues à la désorganisation du commerce international pendant et après la guerre.

Au cours des premières années de l'indépendance cette industrie a trouvé en Pologne des conditions de développement favorables. Depuis ces conditions sont devenues beaucoup moins propices à raison des difficultés économiques générales, de la crise de crédit consécutive à l'inflation ainsi que des importantes détaxes douanières, arrivant à 90% accordées aux vins français, cette facilité

ayant été étendue ensuite, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, sur d'autres importateurs.

Ces faits ont affaibli dans une grande mesure le développement de l'industrie de vins de fruits, encore insuffisamment consolidée et exigeant une protection efficace contre la concurrence des vins étrangers jouissant d'une renommée mondiale.

D'après les données de l'Union Professionnelle des Producteurs de Vin et d'Hydromel il y avait, en Pologne, en 1921 50 fabriques produisant environ 500.000 litres et en 1927 38 fabriques produisant 1.900.000 litres. Sur ces 38 fabriques

11	produisaient jusqu'à	5.000 l.
6	„	de 5.000 à 10.000 „
8	„	„ 10.000 „ 25.000 „
5	„	„ 25.000 „ 50.000 „
6	„	„ 50.000 „ 100.000 „
2	„	au dessus de 100.000 l.

D'après les évaluations approximatives la Pologne consomme par an 4 millions de litres de vins étrangers, environ 2 mille litres de vins de fruits de fabrication polonaise et 2 millions de litres de vins dits „artificiels". La lutte contre la concurrence des vins étrangers est très difficile à cause de leur qualité et de leur renommée ainsi que des traités de commerce conclus avec différents pays étrangers. D'autre part la lutte contre la concurrence des vins dits artificiels est possible et même nécessaire. Elle pourrait être facilitée par une rédaction appropriée des dispositions exécutives à l'ordonnance sur la surveillance des produits alimentaires promulguée en mars dernier. Ces dispositions, en limitant la quantité et la qualité des ingrédients pouvant être employés pour la fabrication de vins, contribueraient à éliminer du commerce les boissons contenant des ingrédients non - tolérés. En outre l'obligation d'un étiquetage spécial des succédanés non nuisibles, mais fabriqués avec des matières premières autres que le jus de fruits fermenté, succédanés portant actuellement sans aucun droit la dénomination de vins, faciliterait dans une large mesure, à l'industrie des vins de fruits, la concurrence contre ces boissons artificielles souvent nuisibles à la santé et lui permettra d'occuper la place qui lui revient sur le marché intérieur.

La production des vins de fruits présente en comparaison de celle des vins de raisin, un grand inconvénient car elle exige l'addition de quantités considérables de sucre, ce qui entraîne un accroissement considérable des frais de fabrication et le paiement d'un impôt double: sur le vin et sur le sucre employé pour la production. Cet état de choses a déterminé les producteurs de vins de fruits à entreprendre des démarches auprès des autorités compétentes en vue d'obtenir que le sucre consommé par eux soit exempté de l'accise, soit par voie de remboursement de l'accise déjà payée ou par le report des sommes encaissées à ce titre pour le compte d'autres contributions. L'industrie des vins de fruits voudrait obtenir également l'absorption temporaire pour une période de 5 ans, de l'impôt de consommation et la réduction au minimum du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires ainsi que l'autorisation pour la création de petites fabriques agricoles dont la production serait

inférieure à 10.000 l. sans formalités et limitations d'ordre industriel. Elle demande en outre la simplification des dispositions relatives à l'accise, les prescriptions actuellement en vigueur, régissant aussi les brasseries, étant par trop compliquées.

L'autre branche importante de l'industrie de transformation de fruits est le séchage. Elle est encore fort peu développée. Seules les provinces de l'Est de la Pologne possèdent plusieurs sécheries de pommes plus importantes (leur production en 1925 était évaluée à 120 — 140 tonnes). Il existe en outre un grand nombre de sècheries de prunes primitives, situées principalement dans la partie centrale du bassin de la Vistule. Cette industrie peut se développer seulement dans la branche du séchage de pommes et de prunes. Tandis que les variétés particulières de pommes dont la culture est la plus répandue en Pologne, constituent une matière première excellente pour le séchage, les prunes ne peuvent, sous le rapport des dimensions, soutenir la concurrence des prunes de Bosnie bien connues. Toutefois la propagation de la culture de pruniers de qualité supérieure, principalement des prunes dites italiennes, peut remédier à cet état de choses et contribuer à la diminution des importations de pruneaux étrangers.

Les spécialistes de l'industrie du séchage des fruits et des légumes considèrent que le développement favorable de cette branche pourrait être réalisé par la création de petites sécheries coopératives basées sur les mêmes principes que les laiteries. Ces sécheries devraient être créées dans les centres de production. Un des facteurs les plus importants qui contribuent au développement de cette catégorie de sociétés coopératives serait la formation d'un corps d'instructeurs indispensable.

Le séchage de légumes est complètement négligé en Pologne ce qui est dû à la demande très faible de légumes séchés sur le marché intérieur. Cette branche cependant pourrait trouver des débouchés à l'étranger.

L'aigrissage des concombres et des choux est effectué en Pologne principalement à domicile. Dans l'ancienne province prussienne il existe une ou deux fabriques d'aigrissage plus importantes et dans l'ancienne province russe un nombre assez élevé de petits établissements de ce genre Cette branche pourrait être développée, comme le séchage, par l'organisation coopérative avec l'assistance d'instructeurs.

L'industrie des conserves est aussi faiblement développée chez nous. Il existe plusieurs fabriques importantes dont la production de conserves de fruits et de légumes ne dépasse pas 2,5 millions de boites. Mis au regard de l'étranger, qui produit et consomme de grandes quantités de ces produits, ce chiffre est évidemment insignifiant.

D'après les données de l'Union de l'Industrie Polonaise de Produits de Fruits et de Légumes, créée au printemps dernier et embrassant 90% environ de la production de cette branche le chiffre d'affaires global des 9 fabriques faisant partie de l'Union a atteint en 1927 environ 4 millions de zloty non seulement pour les conserves mais aussi pour les marmelades, fabriquées également par ces entreprises. Ces fabriques s'appuient le plus souvent sur leur propre production de fruits et de légumes. Ainsi la société „Pudliszki" en Poznanie possède 115,90 ha de plantations de fraises, de framboises, d'asperges, de tomates et de petits pois, 10.000 arbres fruitiers plantés dans un enclos, plusieurs milliers d'arbres plantés le long des routes ainsi que 8.500 buissons de groseilles de haute qualité. La société „Zagłoba et Opole Lubel-

skie" dispose de 60 ha de vergers et de 50 ha de plantations de baies et de légumes.

Le peu d'importance de notre production de conserves vient à la très faible consommation de ces produits sur le marché intérieur. Parmi les conserves de légumes entrent en jeu seulement les petits pois et les haricots, la purée de tomates et les asperges. Notre production est rendue plus chère par le fait qu'on ne fabrique pas en Pologne de machines et appareils ainsi que de matériaux d'emballage indispensables pour cette industrie ce qui aboutit à la situation paradoxale que pour les conserves de pois p. ex. le coût de la boite en fer blanc est de deux fois supérieur à celui de la légume conservée elle même.

La production de conserves de fruits et de marmelade est grevée, de même que celle des vins de fruits, par l'accise sur le sucre consommé. Il est vrai que dans ce cas il n'y a pas de double prélèvement d'accise, néanmoins l'exemption du sucre employé pour la fabrication des conserves de l'accise faciliterait dans une grande mesure le développement de cette industrie. Ce développement pourrait être encouragé également par différentes mesures d'ordre fiscal, ferroviaire et douanier.

Les problèmes de l'industrie de transformation de fruits et de légumes ont fait l'objet d'une discussion détaillée au cours d'une conférence spéciale convoquée par le Ministère de l'Agriculture en avril 1927. Il a été décidé à cette conférence de créer une commission consultative spéciale auprès du Ministère de l'Agriculture, de rétablir la section de transformation de ces produits auprès d'une des organisations agricoles à Varsovie et de développer l'action des instructeurs auprès des producteurs de fruits et de légumes. Pour leur formation appropriée il serait utile de créer une société coopérative modèle ainsi qu'une fabrique didactique - expérimentale, de préference en Volhynie, qui pourrait étudier différentes qualités de matières premières et les procédés de fabrication en servant en même temps à la formation des instructeurs.

A cette même conférence il a été proposé également d'encourager, au moyen de crédits, l'industrie de transformation de fruits et de légumes et il a été reconnu nécessaire de créer des centres d'études pour cette branche 1) du type supérieur auprès d'une des écoles supérieures et 2) du type moyen auprès du jardin pomologique de Varsovie ou dans un des centres de production les plus importants.

Auguste Iwański.

L'INDUSTRIE POLONAISE DE LA LEVURE

La guerre mondiale a occasionné pour l'industrie de la levure, aussi bien que pour les autres branches industrielles, des pertes considérables. Par suite des opérations de guerre de nombreuses fabriques ont été entièrement ruinées tandis que toutes les autres en ont plus ou moins souffert, ce qui a rendu nécessaire leur reconstruction.

Toutefois, au cours des premières années d'après guerre, cette reconstruction n'a progressé qu'avec lenteur aussi bien par suite du manque

de fonds nécessaires que de la désorganisation complète du marché à cette époque.

Ce n'est qu'après la création, par toutes les fabriques de levure intéressées, vers le milieu de 1925, d'une institution sous la raison sociale „Association des producteurs des levures" que l'industrie de la levure s'est trouvée dans des conditions tout à fait différentes ce qui lui a permis de se relever et de compléter son outillage. A l'heure actuelle cette industrie travaille déjà dans des conditions tout-à-fait normales en couvrant en entier les besoins de levures du marché intérieur. Nous examinerons plus loin en détail l'activité de cette institution.

Les fabriques de levures polonaises peuvent produire jusqu'à 21.000.000 de kg. de levures par an. Elle ne produisent que 8.800.000 kg. environ, car telle est la demande actuelle.

Voici les fabriques de levures qui fonctionnaient dernièrement:

1) Fabrique de Levures de Luboń, S. A. à Luboń près Poznan,

2) Fabrique de Levures du baron Jean Goetz à Okocim,

3) Fabrique de Levures de Lesienice S. A. à Lesienice près Léopol.

4) Fabrique de Levures de Philippe Liebermann à Stanisławow,

5) Etablissements Industriels de fabrication de levures de Varsovie, S. A. à Varsovie.

6) Fabrique de levures et distillerie „Henryków" à Varsovie.

7) Etablissements Industriels „Wola Krzysztoporska" à Wola Krzysztoporska.

8) Fabrique de levures de Nowa Wilejka, société à responsabilité limitée à Nowa Wilejka.

9) Etablissements industriels „Niechcice" à Niechcice.

10) Fabrique de Levures de Lublin, St. Wrzodak, à Lublin.

11) Etablissements Industriels „L. Strugacz" à Oszmiana.

12) Etablissements industr. „Bergszloss" S. A. à Rowne en Volhynie.

13) Fabrique de levures „Pilica" K. Arkuszewski à Pilica.

14) Distillerie - fabrique de levures J. Modelski à Sieradz.

La production de la levure en Pologne au cours des dernières années est illustrée par les chiffres suivants:

1925	6.944.000 kg.
1926	6.655.000 „
1927	7.845.000 „
1928	8.797.000 „

Comme on le voit par les chiffres ci - dessus la production des levures en Pologne accuse, depuis quelques années, une augmentation continue, ce qui est dû à l'amélioration de la situation économique du pays et à l'augmentation de la consommation.

Calculée par tête d'habitant la consommation de la levure en Pologne est illustrée par les chiffres suivants:

1925	0,270 kg.
1926	0,260 „
1927	0,265 „
1928	0,298 „

Comme on le voit par les données ci-dessus l'industrie de la levure possède encore en Pologne de très grandes possibilités de développement, surtout si l'on tient compte du fait que, dans les autres pays de l'Europe Occidentale, la consommation de la levure s'élève à 0,6—1,0 kg. par tête d'habitant.

En parlant de l'industrie de la levure il convient de remarquer que les fabriques de levures produisent également une certaine quantité d'alcool utilisée pour des besoins techniques.

L'organisation professionnelle de l'industrie de la levure est constituée par l'„Union des Propriétaires des Fabriques de Levure en Pologne".

Cette union a été constituée en 1919 par presque toutes les fabriques dans le but de protéger les intérêts professionnels de l'Industrie des levures, d'encourager les progrès techniques de la fabrication ainsi que de représenter cette industrie dans ses rapports avec les autorités et différentes institutions.

L'union a du résoudre au cours des premières années d'après guerre des problèmes très importants, par suite de la révolution complète qui s'est produite à cette époque dans le domaine de la production de levures. Avant la guerre les levures étaient fabriquées avec des céréales; aujourd'hui les céréales ont été remplacées par la mélasse avec addition de certains produits chimiques. Les nouvelles méthodes de fabrication ont rendu nécessaire la reconstruction presque complète des fabriques de levures et l'adaptation de leur outillage à ces nouveaux procédés. L'Union a largement concouru à cette action.

L'organisation commerciale de l'industrie de la levure est constituée par „l'Association des Producteurs de Levures" déjà mentionnée. Cette Association, constituée en 1925, a été chargée dès sa fondation de la vente par commission exclusive de la production entière des levures, fonction qu'elle exerce jusqu'à ce jour. L'activité de l'Association a contribué à assainir la situation financière de l'industrie des levures en Pologne. Elle a assigné, en effet, des contingents à chaque fabrique, pour empêcher la surproduction des levures, article qui se gâte facilement. En outre, en concentrant les ventes, elle a établi des conditions de vente uniformes pour cet article contribuant ainsi à améliorer les conditions du commerce dans cette branche. Parmi les autres buts de l'Association il faut mentionner l'achat en commun des matières premières et la propagande en faveur de l'accroissement de la consommation des levures par la population.

Dans ces conditions les fabriques de levures faisant partie de l'Association ont la faculté de travailler continuellement au perfectionnement de leur production. Les fabriques de levures profitent dans une large mesure des possibilités qui s'offrent à elles dans ce domaine en modernisant avec rapidité leur outillage. De grand progrès ont été déjà réalisés dans ce sens.

On peut affirmer, sans crainte d'exagération, que l'industrie de la levure est organisée aujourd'hui d'une façon complètement rationnelle et qu'elle possède — si ces conditions se maintiennent — d'excellentes perspectives de développement dans l'avenir.

Dr. Victor Mikulecki.

L'INDUSTRIE DES ENGRAIS ARTIFICIELS

Le développement de notre vie économique indique que l'agriculture constitue un des élements principaux de son domaine productif et qu'elle exerce une influence prédominante sur notre économie nationale et possède aujourd'hui une influence décisive sur notre balance commerciale.

En tenant compte de l'ensemble de nos conditions naturelles et économico-sociales, la situation de la production agricole en Pologne (à l'exception de la partie occidentale du pays) reste malheureusement au dessous du

niveau qu'elle devrait et pourrait atteindre.

Les causes de cet état de choses sont très variées. Les destructions de guerre n'ont pas été sans jouer un rôle important à cet égard. Au lendemain des hostilités l'agriculture polonaise se trouvait dans un état voisin de la ruine et de la désorganisation complète. C'est compréhensible si l'on tient compte que 87% du territoire de la Pologne ont été le théâtre de la guerre, que l'occupation a laissé 5 millions de ha de terres en jachère et que l'agriculture polonaise a subi des pertes énormes en cheptel abattu et sur pied.

D'autre part la politique économique des Etats copartageants, longtemps avant la guerre encore, entravait d'une façon conséquente sur la majeure partie du territoire de la Pologne, le développement et les progrès de l'agriculture polonaise. Donc si nous tenons compte des dommages causés par la guerre et de la situation d'avant guerre de notre agriculture, nous comprendrons que le relèvement du niveau de la culture agricole a été, dès la restauration de l'Etat polonais, un des problèmes les plus importants pour notre vie économique.

Les efforts conscients et énergiques de notre agriculture ont eu pour premier résultat, dans un délai relativement court le relèvement du rendement des cultures jusqu'au niveau d'avant guerre, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants (en milliers de tonnes):

	froment	seigle	orge	avoine	total (céréales)
Récolte moyenne d'avant guerre	1.750	5.800	1.550	2.900	12.000
1926/27	1.281	5.011	1.555	3.050	10.897
1927/28	1.476	5.688	1.634	3.390	12.188

Malgré cet accroissement continu de notre production agricole et son relèvement jusqu'au niveau d'avant guerre elle ne peut assurer aujourd'hui un excédent pour l'exportation et ne suffit pas même à couvrir la consommation intérieure, celle-ci augmentant d'une façon encore plus rapide en grevant la balance des paiements du pays.

La surface totale de la Pologne est de plus de 38 millions de ha dont seulement 18 millions de ha de terres arables. Un accroissement plus important de la superficie des terres arables (sans excepter la sylviculture) en vue de l'accroissement de notre production végétale ne pourrait être réalisé, car, même après la mise en culture de nos terres en friche ce qui exige d'immenses mises de fonds et d'énormes efforts nous n'arriverons qu'à augmenter dans une faible mesure la superficie des terres propres à la culture agricole.

Mais en même temps au point de vue du taux de natalité la Pologne occupe une des premières places dans le monde. L'accroissement annuel de notre population oscille aux environs de 1,5% c. à d. qu'elle augmente annuellement de 450.000 habitants dont l'alimentation exige un excédent annuel de 135.000 tonnes de graines.

Dans ces conditions nous devons faire face à la nécessité de nourrir une population toujours plus grande en ne disposant à cet effet que d'une étendue invariable de terres arables. La solution de ce problème ne peut être recherchée que dans l'augmentation du rendement des cultures par unité de superficie.

Nos possibilités et perspectives dans

ce domaine sont, on pourrait le dire, énormes car jusqu'à présent le rendement par unité (par suite des raisons sus-mentionnées) est encore relativement insignifiant comme en témoignent les chiffres suivants:

Récolte moyenne en q par ha au cours des années 1920 — 1924 (pour la Pologne au cours des années 1922 — 1926)

Danemark	32,3	17,0	20,7	26,8
Hollande	30,8	22,0	22,0	31,7
Belgique	28,4	25,4	24,5	29,2
Allemagne	19,6	15,4	17,4	19,4
Tchécoslovaquie	16,5	15,3	15,0	16,0
France	15,5	12,4	14,0	15,0
Pologne	12,3	12,2	12,5	13,2

Il importe de faire remarquer ici que les provinces particulières de la Pologne accusent, sous le rapport des récoltes, de très grandes différences. Ainsi nos provinces occidentales accusent un rendement supérieur à celui de leurs voisins de l'Ouest, tandis que les provinces du sud et de l'est restent sensiblement en arrière.

Dans ces conditions les milieux agricoles se rendent compte de la nécessité d'un relèvement intense du niveau de la culture agricole et, en premier lieu de l'amélioration du rendement des récoltes par ha, car la prospérité et le „standard of life" de la majorité de la population de notre pays (population agricole) ainsi que le fonctionnement de notre organisme économique dans son ensemble sont étroitement liés et dépendent dans une certaine mesure de la situation et du développement de la production agricole.

En Pologne le relèvement des récoltes jusqu'au niveau des autres pays de l'Europe dépend de nombreux éléments de la haute culture agricole, néanmoins le facteur le plus important et presque indépendant des autres c'est l'augmentation de la consommation des engrais artificiels. En effet nos terres sont fortement épuisées et leurs ressources naturelles, à peu d'exceptions près, ne suffisent pas à assurer ne fut-ce qu'une récolte moyenne.

On peut s'en rendre compte par l'exemple de nos exploitations de la province de Poznan qui sont arrivées à des résultats plus importants seulement après avoir pratiqué l'engraissage intense. Les chiffres suivants en témoignent:

Récolte moyenne par ha.

	froment	seigle	avoine	orge
Au cours des années 1881—1890 (sans engrais artificiels)	9.4	7,5	7,7	8,2
Au cours des 5 dernières années d'avant guerre (après emploi des engrais artificiels)	20,6	17,1	18,9	20,2

A côté d'un rendement relativement faible par ha on constate chez nous une faible moyenne de consommation des engrais artificiels par ha des terres cultivées, se chiffrant approximativement, par 2 kg. d'azote pur, 2, 5 kg. d'acide phosphorique (P_2O_5) et 2 kg. d'oxyde de potassium par ha. Tout ce qui a été dit ci-dessus au sujet du rendement des cultures dans les pro-

vinces particulières s'applique également à la consommation des engrais artificiels qui atteint les chiffres maxima dans les provinces occidentales de notre pays.

Il convient de remarquer qu'au fur et à mesure de la reconstruction des exploitations agricoles ruinées on peut constater une augmentation prononcée de la consommation des engrais artificiels, ainsi que le font ressortir les chiffres suivants: (en tonnes)

	engrais azotés	engrais phosph.	engrais potassiques	total
1924	97.700	180.000	59.500	377.200
1925	148.600	315.600	226.600	690.800
1926	153.300	302.500	208.100	663.900
1927	184.000	459.800	310.200	954.000

Etant donné cet accroissement continu de la consommation des engrais artificiels une des branches de l'industrie polonaise qui peut compter sur des possibilités de plus en plus vastes d'écoulement de leurs produits sur le marché intérieur est celle des engrais artificiels qui, aujourd'hui encore, malgré l'accroissement très rapide de sa production, n'arrive pas à couvrir la demande toujours plus forte (à l'exception des superphosphates). Pour combler ce déficit nous avons dû importer de l'étranger, au cours des dernières années, des quantités considérables d'engrais artificiels, notamment de scories Thomas, de sels potassiques et, dans une moindre mesure, d'engrais azotés.

L'excédent des importations des engrais artificiels sur les exportations au cours des années 1924-1926 s'établit comme suit:

	tonnes	milliers de zl.
1924	100.196	13.862
1925	196.904	21.334
1926	69.716	13.916

L'industrie des engrais artificiels en Pologne, bien que ne pouvant pas couvrir, au cours des dernières années, la demande entière du marché intérieur, accusait et accuse toujours un accroissement très rapide de sa production, surtout en ce qui concerne les engrais azotés et les superphosphates.

Une influence décisive a été exercée sur le développement de la production des engrais azotés en Pologne, par la Fabrique de l'Etat des Composés de Chorzow qui, au cours des quelques dernières années, a étendu considérablement son activité et augmenté sa production comme l'attestent les chiffres suivants:

Production de cyanamide de calcium:

	tonnes	contenu d'azote pur (tonnes)
1923	39.371	7.420
1924	51.026	10.211
1925	85.754	16.630
1926	117.931	23.220
1927	143.152	31.182
1928	150.000	33.000

En dehors du cyanamide de calcium la Fabrique de Chorzow produit, à partir de 1925, pour les besoins de l'agriculture, des engrais d'un effet rapide et d'un emploi facile notamment du salpêtre d'ammonium et du salpètre de Chorzow „Nitrophos". Jusqu'à présent ces engrais étaient obtenus par une transformation ultérieure du cyanamide de calcium, ce qui fait que leur production est comprise dans les chiffres ci-dessus.

Les engrais azotés sont produits également par les cokeries et les usines à gaz, fournissant, comme produit secondaire, du sulfate d'ammonium. Ces établissements, au nombre de 10, sont

concentrés principalement en Haute-Silésie. Leur production d'engrais au cours des dernières années, est illustrée par les chiffres suivants:

	tonnes	azote pur ton.
1924	14.783	2.956
1925	15.762	3.150
1926	17.836	3.570
1927	22.844	4.570
1928 (I semestre)	18.466	3.700

L'accroissement rapide et considérable de la production polonaise ne pouvait pas couvrir toutefois, comme nous l'avons déjà constaté, les besoins du marché. Il était suppléé au déficit par les importations de l'étranger, principalement du salpètre de Chili. Ces importations s'établissent comme suit:

1923	38.000 tonnes
1924	46.000 „
1925	57.000 „
1926	21.000 „
1927	34.000 „
1928	82.000 „

Malgré l'accroissement énorme de la production du cyanamide de calcium à Chorzow, la Pologne a importé également une certaine quantité de cet engrais de l'étranger, notamment 5000 tonnes en 1926 et 25.000 tonnes en 1927.

En dehors du salpètre de Chili, l'agriculture polonaise n'a importé de l'étranger que des quantités insignifiantes d'autres engrais azotés. Ainsi il a été importé 6000 tonnes environ de Salpètre Leun et 12.000 tonnes de salpètre norvégien.

Il faut remarquer que l'industrie polonaise exporte en même temps des quantités peu importantes de ses produits à l'étranger, surtout de sulfate d'ammonium, comme en témoignent les chiffres suivants (en tonnes):

	1924	1925	1926	1927
sulfate d'ammonium	4.500	4.500	13.800	9.000
cyanamide de calcium	5.000	12.000	7.000	2.000

Comme on le voit par les tableaux ci-dessus l'agriculture polonaise, au fur et à mesure de l'intensification de la culture, accuse un besoin toujours croissant d'engrais azotés.

Nous devons remarquer que, dans le domaine de la production des engrais azotés, nous avons des possibilités illimitées de devéloppement. L'extension de nouveaux services basés sur la production de l'ammoniaque synthétique ainsi que le développement de la production de cyanamide de calcium à Chorzow, à côté de la mise en exploitation, en 1929, de la nouvelle fabrique des engrais azotés à Tarnow, nous permettront de couvrir, au cours de cette année, et le plus tard en 1930, la demande la plus intense de notre agriculture et ceci en tenant compte de la diversité de ses besoins.

La Fabrique des Composés d'Azote de Chorzow fournira à l'agriculture en 1929 encore 160.000 tonnes environ de cyanamide de calcium contenant environ 38.000 tonnes d'azote pur et 18.000 tonnes environ de salpètre d'ammonium, produit riche, contenant environ 6.300 tonnes d'azote pur.

Ce dernier produit sera partiellement transformé en engrais moins riches en azote tels le Salpètre de Chorzow „Nitrophos" (azotate d'ammonium et phosphorites polonaises) et Salpètre de Chaux (azotate d'ammonium et carbonate de calcium). D'autre part la production de sulfate d'ammonium, par suite du développement intense des cokeries en Haute - Silésie, pourra être portée facilement à plus de 40.000 tonnes contenant environ 8.000 tonnes d'azote pur.

Enfin la nouvelle Fabrique de Tar-

now fournira à notre agriculture, dans l'avenir le plus proche, une quantité considérable de divers azotes contenant au total 18.000 tonnes environ d'azote pur.

De cette façon, dans un an au plus tard, nous disposerons d'une quantité relativement importante d'engrais azotés, contenant au total plus de 70.000 tonnes d'azote pur consommé par notre agriculture au cours de cette même année, en y ajoutant les importations.

En tenant compte de l'habitude prise par notre agriculture à employer du salpètre de Chili la Fabrique d'Etat des Composés d'Azote de Chorzow procèdera dans un proche avenir à la fabrication du nitrate de sodium synthétique. A cet effet elle commencera la production de soude (carbonate de sodium) qui s'élevera à 50 tonnes de soude par jour. Après la réalisation de ce programme la Fabrique de Chorzow fournira à l'agriculture 25.000 tonnes environ de nitrate de sodium. En même temps, à côté du nitrate de sodium, dans le cycle commun de production, la fabrique de Chorzow produira l'engrais le moins cher, à savoir le salmiaque (chlorure d'ammonium) qui, en occident, jouit depuis longtemps d'une excellente renommée surtout en ce qui concerne l'engraissage de la terre pour certaines plantes. Ainsi développée l'industrie des engrais azotés de Pologne, au cours des quelques années à venir, pourra faire face à la demande croissante d'engrais sur le marché intérieur en fournissant à l'agriculture des quantités suffisantes d'engrais azotés d'une qualité appropriée.

En ce qui concerne l'industrie du phosphore il importe de faire remarquer que le gros de cette production revient aux superphosphates. Comme nous l'avons déjà mentionné la production nationale des superphosphates suffit non seulement à couvrir les besoins de notre agriculture, mais laisse un excédent assez important pour l'exportation. Cette production a pu se développer rapidement en disposant de quantités suffisantes d'acide sulfurique. Il est intéressant de relever le fait qu'avant la guerre l'acide sulfurique, fourni actuellement presque exclusivement par les Fonderies de Zinc de Haute Silésie, ne trouvait des débouchés qu'avec grande peine et devait être vendu à des prix très faibles tandis qu'actuellement, après le rattachement de la Haute Silésie à la Pologne nous commençons à ressentir même un certain manque de l'acide sulfurique et ceci par suite du développement de l'industrie des superphosphates. Ce fait témoigne de la communauté des intérêts des organismes économiques des provinces particulières de la Pologne qui se complètent mutuellement.

La production de notre industrie de superphosphate est illustrée par les chiffres suivants:

1922	70.000	tonnes
1923	100.000	"
1924	79.000	"
1925	192.000	"
1926	160.000	"
1927	282.000	"

Les conditions spécifiques du sol polonais ne permettent pas malheureusement l'emploi exclusif du superphosphate. Dans certaines régions les scories Thomas, en tant qu'engrais alcalique, conviennent mieux à la nature du sol. Si les superphosphates pouvaient remplacer complètement les scories Thomas nous arriverions à nous suffire à nous mêmes dans le domaine des engrais phosphatés, car la capacité de production de nos 13 fabriques de superphosphates (à Varsovie, Łowicz, Strzemieszyce, Kielce, Rędziny, Starołęka, Lubon, Raciborz près Katowice, Cra-

covie, Léopol, Wroblik Szalecki, Oświecim) permettent de porter à tout instant notre production à 650.000 tonnes d'engrais 16%.

Notre production actuelle de superphosphates, après couverture des besoins du marché intérieur, laisse des excédents pour l'exportation qui s'établissent comme suit (en tonnes)

1923	9.000
1924	13.000
1925	15.000
1926	13.000
1927	47.000

Malgré la demande relativement faible des scories Thomas de la part de notre agriculture la production polonaise ne réussit à couvrir cette demande que dans une faible mesure. Le reste doit être importé de l'étranger. Ces importations se présentent comme suit (en tonnes):

1924	37.400
1925	103.000
1926	67.100
1927	170.300

En dehors des scories Thomas un autre poste important de nos importations des engrais phosphatés est celui des phosphorites étrangères, principalement d'Algérie et de Tunisie, qui constituent la matière première pour notre industrie du superphosphate. Les importations de phosphorites sont illustrées par les chiffres que voici (en tonnes):

1924	86.800
1925	108.700
1926	76.200
1927	202.200

Il faut remarquer que la Pologne possède des gisements relativement importants de phosphorites, principalement près du Dniester (région de Niezwiska) ainsi que près de la Vistule (région de Rachow). Ces phosphorites sont pauvres (16—25% de P_2O_5) et, pour cette raison, conviennent peu à la production du superphosphate. Dernièrement on a fait des essais de l'emploi direct des phosphorites finement pulverisées en tant qu'engrais phosphatés devant remplacer les scories Thomas.

En outre les phosphorites polonaises moulues sont employées actuellement pour la production du Salpètre de Chorzow „Nitrophos", engrais fabriqué par la Fabrique de l'Etat de Chorzow. Enfin les phosphorites polonaises sont employées, en quantités peu importantes et mélangées aux phosphorites étrangères, pour la production du superphosphate.

L'extraction des phosphorites en Pologne se chiffrait, au cours de l'année écoulée, par une quinzaine de milliers de tonnes.

Pour notre agriculture la poudre d'os ne remplace les scories Thomas que dans une faible mesure, car sa production en Pologne est relativement faible comme le montrent les chiffres ci-dessus (en tonnes):

1925	7.604
1926	8.504
1927	5.880

En passant à l'étude de notre industrie de la potasse nous devons remarquer que la Pologne, à côté de la France et de l'Allemagne, possède les gisements les plus riches de sels potassiques du monde. Ces gisements apparaissent dans deux parties opposées de notre pays, notamment en Galicie Orientale et dans les voïévodies de Poznan, de Łodz et, partiellement, dans celle de Kielce. Ces derniers gisements constituent la prolongation des gisements allemands.

Malgré les grandes richesses de la Pologne dans ce domaine, notre industrie des sels potassiques est encore à ses débuts, car il n'existe dans le pays que deux mines de sels potassiques en Galicie Orientale notamment à Kałusz et Stebnik. Dans ces condi-

tions notre production n'arrive pas jusqu'à ce jour à couvrir les besoins de notre agriculture en engrais potassiques.

Notre production d'engrais potassiques est illustrée par les chiffres suivants présentant la production des deux mines sus-mentionnées en tonnes d'oxyde de potassium pur (K_2O), étant donné leur grande variété:

1921	4.511
1922	11.404
1923	11.297
1924	15.971
1925	31.746
1926	32.973
1927	37.104
1928 (7 mois)	32.144

Les chiffres ci-dessus attestent le développement rapide et relativement considérable de la production de notre industrie du potasse. Néanmoins, comme nous l'avons déjà dit, cette production ne suffit pas à couvrir notre demande intérieure qui se développe selon un rythme encore plus rapide. Les besoins de notre agriculture sont illustrés par les chiffres suivants des importations des sels potassiques de l'étranger (principalement sels riches contenant environ 40% de K_2O), en tonnes:

1921	4.300
1922	62.200
1923	112.800
1924	34.600
1925	75.200
1926	27.200
1927	87.300

La consommation des engrais artificiels en Pologne a atteint en 1927 70.100 tonnes environ d'oxyde de potassium pur dont 37.100 tonnes ont été fournies par la production nationale.

Les difficultés qui ont entravé jusqu'à présent le développement de notre production de sels potassiques ont été déjà surmontées ce qui donne lieu à croire que, dans l'avenir le plus proche, cette production pourra être développée dans une mesure importante en couvrant les besoins entiers de notre agriculture, besoins qui augmentent, ainsi que nous l'avons montré, avec grande rapidité.

Comme on le voit par ce qui précède nous possédons des possibilités presque illimitées de développement de notre production dans le domaine des engrais azotés et potassiques. Le développement de l'industrie de la potasse exigeant d'importants capitaux et de grands efforts pourra être réalisé, bien que plus lentement que celui de l'industrie des engrais azotés qui est déjà presque terminé. Par contre, dans le domaine des engrais phosphatés, si nous ne réussissons pas à remplacer les scories Thomas par des phosphorites polonaises nous devrons importer des scories Thomas de l'étranger jusqu'au moment où le rélèvement du niveau de la culture agricole rendra possible l'emploi rationnel et efficace du superphosphate dont la production en Pologne suffira facilement à couvrir la totalité de la demande.

A. Podoski
Directeur de la Fabrique d'Etat
des Composés d'Azote de Chorzow.

L'INDUSTRIE DES MACHINES ET DES OUTILS AGRICOLES AVANT LA GUERRE ET AUJOURD'HUI

La situation de l'industrie des machines agricoles d'avant guerre était différente dans chacune des trois provinces de la Pologne selon l'attitude des anciens gouvernements copartageants, dont chacun entravait à sa façon le développement plus ou moins naturel de cette industrie.

Dans l'ancien Royaume du Congrès la première fabrique de machines agricoles a été fondée en 1918 à Varsovie par des Anglais Thomas et André Evans (aujourd'hui S. A. „Lilpop, Rau et Loevenstein"); une autre, qui fabriquait également des outils agricoles, a été créée en 1927 par le département des mines nationales près la Commission Gouvernementale des Recettes et du Trésor. Cette fabrique se trouvait à Varsovie, rue Czerniakowska.

La fabrique la plus ancienne qui existe jusqu'à ce jour sans changer de programme de fabrication c'est la fabrique de Venceslas Moritz à Lublin, fondée en 1840, dont le *partenaire* principal est, à l'heure actuelle la Société Anonyme „Union des Fabriques Polonaises de Machines et d'Outils Agricoles". Avant la guerre, en 1913, il y avait, dans l'ancien Royaume du Congrès, 110 fabriques et ateliers, produisant des machines et des outils agricoles, dont 14 grandes fabriques, employant chacune au dessus de 100 ouvriers, et 57 établissements petits et moyens, le reste revenant aux petits ateliers. Par suite de l'union forcée de l'ancien Royaume de Pologne avec l'immense marché russe, le développement de l'industrie des machines agricoles a été unilatéral, car cette industrie était réduite à construire seulement les machines plus simples tandis que les machines plus compliquées et plus chères, indispensables pour les besoins de l'agriculture étaient importées de l'étranger. Cet état de choses était dû au tarif douanier russe qui accordait une protection suffisante aux articles les plus simples, tels les faux et les faucilles, et une protection encore plus forte aux pelles, bêches, fourches, rateaux, couteaux pour hache — pailles etc. Les autres machines et outils, notamment les charrues, les semoirs, les batteuses à manège et certaines petites batteuses à vapeur n'étaient frappées que d'un droit d'entrée peu élevé tandis que les grandes charrues à vapeur, les faucheuses, les rateaux à traction chevaline, les trieuses pour pommes de terre et autres machines agricoles étaient admises en franchise douanière.

Dans l'ancienne province prussienne la fabrique la plus ancienne parmi celles qui existent jusqu'à nos jours est la fabrique de E. Drewitz, fondée en 1845. L'année suivante c. à d. en 1846 le professeur Hypolite Cegielski a fondé à Poznan sa fabrique de machines agricoles.

La fabrique „Unis", S. A. à Grudziądz, généralement connue, n'a été fondée par M. Auguste Ventzky qu'en 1882.

Avant la guerre il y avait en Poznanie 47 fabriques et en Poméranie 27 fabriques et ateliers.

En Galicie la première fabrique, produisant des machines et des outils agricoles a été fondée en 1804 à Cracovie par M. Louis Zieleniewski. Cette fabrique, qui fut au début une simple forge, s'est développée progressivement en produisant des charrues, des herses, des semoirs, des manèges, des batteuses et des hache-pailles. Elle existe jusqu'à ce jour sous la raison sociale „Fabriques Polonaises de Machines et de Wagons L. Zieleniewski, S. A." toutefois depuis 1890 elle a abandonné la fabrication de machines agricoles.

Il existait en outre, en Galicie avant la guerre, 10 fabriques de machines agricoles dont la plus importante, celle de „Biskupski Frères" à Kołomyja, a été fondée en 1868.

Nous reproduisons ci-dessous la liste des fabriques de machines et d'outils agricoles, classées par ordre chronologique, qui existaient avant la guerre et font partie aujourd'hui du Groupe des Machines et des Outils Agricoles de l'Association des Industriels du Métal:

1838 „Blizyn" aujourd'hui Union des Fabriques Pol. de Mach. et d'Outils agric. S. A.

1840 Venceslas Moritz à Lublin, aujourd'hui Union des Fabr. Pol. de Mach. Agric. S. A.

1845 E. Drewitz à Torun.

1846 „H. Cegielski" S. A. à Poznan.

1858 „Rzucow".

1860 „H. Mühsam" S. A. Włocławek.

1865 „Wisła" Fabrique de Mach. et d'Outils Agric. Sophie Podlasek, Włocławek.

1865 F. Osinski et Fils à Radom.

1866 M. Ostrowski à Koło.

1870 M. S. Sarna à Płock.

1871 J. Sucheni à Gidle.

1873 Perlis Frères à Łochow.

1874 „M. Wolski et Cie" S. A. à Lublin.

1877 Bronikowski, Grodzki et Wasilewski, S. A.

1880 F. Gassner, K. Najdeker et W. Orłowski.

1882 Głogowski et Fils à Inowrocław.

1882 Société Anonyme „Unia" à Grudziądz.

1884 S. Samulski et Cie à Pleszewo.

1885 Jean Zawadzki et Cie à Varsovie, aujourd'hui Union de Fabr. Pol. de Mach. et d'Outils Agric. S. A.

1886 Ernest Erbe à Zawiercie.

1888 „Kamienna" Jean Witwicki à Kamienne.

1890 Alfred Vaedtke, actuellement „Kraj" S. A. à Kutno.

1890 Fabrique de Machines de Cuyavie, S. A.

1890 M. Żołtowski, actuellement L. Chrzanowski, Z. Zembrzuski et M. Żołtowski à Płonsk.

1892 Nitsche et Cie à Poznan.

1893 Fonderie de Suchedniow, S. A. à Suchedniow.

1894 M. Minc à Pułtusk.

1899 „Ostrowek" S. A. à Łochow.

1900 Szeinmeil à Łomża.

1901 M. Orłowski à Łomża.

1904 Alexandre Fiutkowski à Konskie.

1905 I. Fogelnest à Varsovie.

1905 „Ferrum" à Zawiercie.

1911 A. Wiśniewski à Kutno.

Comme on le voit par cette liste, 10 grandes fabriques de machines agricoles ont été créées dans l'ancien Royaume du Congrès entre 1860 et 1880, ce qui s'explique par l'accroissement de la demande de machines et d'outils agricoles par suite de nouvelles conditions de production après l'abolition du servage.

Les dates ci dessus indiquent que l'industrie des machines et des outils agricoles est née en Pologne presque à la même époque que dans les pays limitrophes. En effet,

en Russie la production de machines agricoles a été inaugurée par l'Anglais Wilson en 1802, tandis qu'en Allemagne la fabrique de machines agricoles, la plus ancienne parmi celles actuellement existantes, à savoir „Maschinenfabrik und Eisengiesserei vorm. C. Jaehne und Sohn" Lansberg sur la Warta (Prusse) a été fondée en 1830.

Au cours de la dernière année d'avant guerre, l'industrie des machines et des outils agricoles employait environ 22.000 ouvriers et des moteurs d'une puissance globale de 8.000 CV. La valeur de la production des fabriques de machines et d'outils agricoles s'élevait avant la guerre à 66 millions de zloty, somme se répartissant comme suit entre les provinces particulières de la Pologne:

	Zloty
au Royaume du Congrès	31.000.000
à la Pologne Occidentale	26.000.000
à la Galicie	7.000.000

La guerre mondiale a causé à l'industrie polonaise et entre autres aux fabriques de machines et d'outils agricoles des dommages considérables. Dans l'ancien Royaume du Congrès et en Galicie de nombreuses fabriques ont été immobilisées et certaines d'entre elles ont été réduites en ruines soit par les armées russes en retraite soit par les autorités d'occupation allemandes et autrichiennes. Seules les fabriques de la Pologne occidentale sont sorties de la guerre avec une capacité de production intacte.

Lorsque la Pologne recouvra son indépendance, l'industrie des machines agricoles a dû utiliser toutes les installations épargnées par la guerre, adapter sa production aux besoins du marché polonais unifié et construire de nouveaux établissements pour pouvoir concurrencer, sur le marché, la production étrangère.

La première liste d'après guerre des fabriques de machines et d'outils agricoles contient 115 maisons. Cette liste cependant n'était pas complète et le recensement effectué plus tard, par le Groupe des Fabriques de Machines et d'Outils Agricoles de l'Association des Industriels du Métal, a démontré qu'en 1920 il y avait, en Pologne, 196 fabriques et ateliers produisant des machines et des outils agricoles, dont 93 dans l'ancien Royaume du Congrès, 52 en Poznanie, 29 en Poméranie, 18 en Galicie et 4 sur le territoire de la Ville Libre de Dantzig. Les chiffres ci - dessus ne tenaient pas compte de la Haute - Silésie et de la Silésie de Teschen.

Les fabriques ci-dessus employaient en 1920 environ 10.000 ouvriers. D'après les données actuelles de l'Association Polonaise des Industriels du Métal, le nombre de fabriques de machines et d'outils agricoles enregistrées s'élève à 170. Ces fabriques employaient en 1927 12.000 ouvriers. La production de toutes ces fabriques, étant donné ce nombre d'ouvriers, devrait atteindre en 1927 100.000 tonnes environ de machines et d'outils agricoles. Ce calcul est basé sur les données que l'Association possède sur 31 fabriques employant 4.800 ouvriers et qui ont produit 40.000 tonnes.

En évaluant la valeur moyenne d'une tonne de machines agricoles à 1.000 zloty nous arrivons à la conclusion que la production globale de toutes les fabriques de machines et d'outils agricoles s'éléverait à 100 millions de zloty.

De 1918 à 1928 15 nouvelles fabriques de machines et d'outils agricoles ont été créées en Pologne (6 en Galicie, 6 dans l'ancien Royaume du Congrès et 3 en Poznanie) dont 6 cependant ont été liquidées n'ayant pu survivre à la crise industrielle de 1925.



Usine de produits chimiques de la S-té An. „AKWAWIT" à Główna près de Poznań.
voir article page 286.



Bâtiments de rectification de l'alcool de la S-té An. „AKWAWIT" à Krotoszyn.
voir article page 286.

Parmi les anciennes fabriques on a constaté également plusieurs liquidations. Après la guerre certains établissements dans le groupe des industries du métal, par suite de l'écoulement insuffisant de leurs produits ont entrepris la fabrication de machines agricoles. Cependant elles ont renoncé à cette fabrication dès que les conditions sur le marché se sont améliorées pour leurs produits principaux. Les fabriques de machines agricoles, après avoir été remises en activité ont dû affronter la crise de l'inflation qui a détruit leur fonds de roulement. Après la réforme monétaire de 1924 a commencé la crise industrielle qui a duré jusqu'en 1926. Pendant toutes ces années les fabriques de machines agricoles n'ont réalisé aucun bénéfice et même n'ont pu amortir leur outillage. Malgré tous ces obstacles cette industrie a surmonté la crise économique ce qui témoigne de sa grande vitalité et qui atteste que son existence est assise sur des bases saines.

Au cours des 10 premières années de la Pologne indépendante une concentration a été réalisée dans l'industrie des machines agricoles et certaines fabriques ont réussi à augmenter leur capacité de production et à introduire sur le marché des machines et des outils non fabriquées en Pologne avant la guerre.

On peut affirmer qu'actuellement la production nationale couvre presque en entier les besoins de l'agriculture en machines et outils agricoles à l'exception des tracteurs, des moissonneuses, des centrifuges pour lait et de certaines autres machines d'un usage moins courant.

La production des fabriques de machines et d'outils agricoles augmente d'année en année et, dans certains établissements, elle a atteint déjà le niveau d'avant guerre. La rentabilité des établissements cependant reste très basse, car dans certains cas les prix de vente des machines agricoles sont inférieurs aux prix de revient. En général les prix des machines agricoles ont augmenté dans une plus faible mesure que ceux, p. ex du seigle. Ne pouvant pas assurer des revenus suffisants, les fabriques n'attirent pas de nouveaux capitaux indispensables pour les investissements ainsi que la normalisation et la standardisation de leurs produits. L'industrie des machines agricoles achète en Pologne les matières premières, nécessaires pour sa production, notamment le fer, le bois et le charbon, elle est donc indépendante des fournisseurs étrangers. Elle dispose de réserves suffisantes de main d'oeuvre d'excellente qualité dont elle peut augmenter l'emploi en contribuant à la diminution de l'émigration. En un mot l'industrie des machines et des outils agricoles possède toutes les données d'un développement continu et peut couvrir en entier les besoins de l'agriculture nationale en assurant ainsi au marché polonais la possibilité de se suffire à lui même dans ce domaine.

L'industrie des machines agricoles présente une grande importance pour la défense nationale car, d'un côté, elle fournit des machines pour l'accroîssement de la production agricole et, partant, du contingent mobilisable en cas de guerre et, de l'autre, les établissements de cette industrie peuvent, en cas de besoin, servir à la fabrication du matériel de guerre et d'équipement pour l'armée.

L'industrie des machines agricoles pourrait jouer également un rôle important dans nos échanges commerciaux avec l'étranger. Avant la guerre non seulement les fabriques de l'ancien Royaume du Congrès écoulaient en Russie la majeure partie de leur production, mais aussi celles

des provinces occidentales exportaient leurs produits en Orient. Après la guerre les machines agricoles ont dû chercher de nouveaux débouchés. Les efforts faits dernièrement dans ce sens sont illustrés par le tableau suivant (en q.):

	1296	1927	1928 (janvier-novembre)
Russie	6.553	15.002	2.259
Turquie	1.465	1.391	99
Roumanie	1.154	572	703
Lettonie	1.109	645	475
Finlande	164	79	174
Estonie	51	352	330
Bulgarie	13	—	330
Lithuanie	4	105	247
Brésil	—	183	34
Perse	—	—	54
Mandchourie	—	—	126
	10.513	18.329	4.831

Comme on le voit par le bref aperçu qui précède le rôle que joue l'industrie des machines agricoles dans l'ensemble de la vie économique de la Pologne est très important et il ne cessera d'augmenter car la Pologne, qui possède de très grandes étendues de terre insuffisamment exploitées, offre de grandes possibilités de développement de sa culture agricole, développement qui serait impossible sans l'emploi de machines agricoles.

K. Pichelski, ingénieur.

„AKWAWIT"

Rectification d'eau-de-vie, fabrique de liqueurs, fabrique de flocons de pommes de terre, fabrique chimique, S. A. à Poznań.

Une des branches les plus importantes de l'industrie de la Pologne Occidentale, en dehors de l'industrie sucrière, est celle de la distillation de l'alcool. Avant la guerre les provinces de la Pologne Occidentale fournissaient 20% environ de la production d'alcool de l'Allemagne. L'industrie de l'alcool de cette province n'a subi aucune perte pendant la guerre, toutefois les établissements industriels ont beaucoup souffert du manque de nouveaux investissements techniques et même de l'entretien au cours des années de guerre.

A partir de l'unification de la Pologne on peut constater dans cette industrie une forte tendance à la concentration dont l'exemple des plus caractéristiques est fourni par la création de la Société Anonyme „Akwawit" Rectification d'Eaux de Vie et Fabrique Chimique à Poznan qui a concentré entre ses mains 70% des établissements de rectification de l'ancienne province prussienne ce qui a mis à sa disposition 30% environ de la production globale d'alcool de la Pologne.

La Société „Akwawit" s'est chargée en 1920 de l'exploitation et a acheté ensuite les entreprises allemandes suivantes: Breslauer Spiritfabrik S. A. à Berlin, Gebr. Hepner et Cie, société à responsabilité limitée à Poznan, C. A. F. Kahlbaum S. A. à Berlin, Spirituslagerhaus, société à responsabilité limitée à Berlin, Isidor Kantorowicz, société à responsabilité limitée à Poznan, Adolf Moral, société à responsabilité limitée

à Poznan, Kartoffelflokenfabrik Friedheim, société à responsabilité limitée à Berlin.

Au moment où la Société Akwawit prenait à sa charge l'exploitation de ces entreprises, leur rendement était peu important par suite du manque de personnel technique et des troubles causés, dans la vie économique, par le départ d'un grand nombre d'Allemands de Pologne. Ces difficultés ont été toutefois rapidement surmontées, ce qui a permis à la société „Akwawit" non seulement de continuer l'exploitation de ces établissements mais aussi de réaliser différents perfectionnements techniques dans l'industrie de la rectification. En outre la société a organisé une nouvelle fabrique chimique pour la transformation chimique de l'alcool et de tous ses derivés.

L'institution s'appuyant sur les milieux offrant les plus sérieuses garanties au point de vue financier, de la Poznanie, principalement ceux des propriétaires fonciers, a occupé dès le début une des premières places parmi les plus importants établissements industriels de la Pologne Occidentale et la première place dans l'industrie de l'alcool et chimique de la Pologne.

Le capital social de la Société Anonyme „Akwawit" s'élevait au début à 25.000.000 de mk. Après réevaluation en zloty il est actuellement de 6.250.000 zloty, reparti en 25.000 actions d'une valeur nominale de 250 zloty chacune. Les fonds de réserve s'élèvent à 663.342 zloty et les fonds d'amortissement à 1.130.737.57 zloty.

L'activité de la Société comprend, à l'heure actuelle, les branches suivantes:

1) épuration de l'alcool brut

2) fabrication d'eaux de vie et de liqueurs

3) fabrication de flocons de pommes de terre

4) industrie chimique.

La production d'alcool de la Société s'élève actuellement à 42.000.000 litres d'alcool absolu. Grâce au perfectionnement de son équipement technique l'alcool rectifié de la société „Akwawit" peut faire face aux exigences les plus sévères du marché.

Le deuxième service comprend la fabrication d'eaux de vie et de liqueurs. L'usine a été actuellement reconstruite et développée conformément aux exigences les plus modernes de l'organisation scientifique du travail. Elle fabrique des eaux de vie et des liqueurs de la qualité la plus haute qui, dans un bref délai, ont acquis une grande popularité sur le marché polonais tout entier et, sous le rapport de la qualité, répondent à toutes les exigences. Le développement de cette fabrique fait de rapides progrès.

Le service de la fabrication de flocons comprend deux floconneries et un moulin pour la mouture des flocons.

Les flocons de pommes de terre constituent un produit d'exportation et sont recherchés de plus en plus vu qu'ils peuvent remplacer avec succès l'avoine et les autres fourrages par leurs qualités nutritives et peuvent être, en raison de leur consistance, facilement conservés et transportés. La Société „Akwawit" exporte sous cette forme environ 2.500 wagons de pommes de terre transformées en contribuant de cette façon à augmenter la valeur de nos exportations à l'étranger.

En dehors des entreprises sus mentionnées qui sont continuellement développées, la Société „Akwawit" possède sa propre fabrique chimique, construite en 1921 qui fabrique 1) des ethers sulfuriques, 2) des alcools gras — amylique, izobutilique et propylique, 3) des acétates d'amyle, d'izobutile et de propyle, des ethers acétique et formique du collodion de différente concentration, des vernis et des dissolvants pour vernis.

Pour assurer le développement ultérieur de cette industrie sur une vaste échelle, la S. A. „Akwawit" a acheté un terrain de 300.000 m² environ près Poznan où elle a construit en 1924 une

nouvelle fabrique chimique de grandes dimensions, dont la production, en dehors des produits sus-mentionnés, comprendra celle du chlore et de ses dérivés tels le monochlorobenzène, le para- et orthobichlorobenzène, l'aldéhyde benzoïque et l'acide benzoïque, la solution concentrée de soude caustique 38-40° Bé, l'acide chlorhydrique 19-21° Bé ne contenant pas d'acide sulfurique et d'arsènic.

D'après une classification détaillée la Société Anonyme „Akwawit" possède actuellement les entreprises et établissements suivants:

Usines de rectification d'alcool, rue Cieszkowskiego 5, à Poznan, Tama Grabarska, à Leszno et à Krotoszyn;

des dépôts d'alcool à Zbąszyn, Nadnie, Pniewy et Lubliniec (en H. Silésie);

des sécheries de pommes de terre: à Leszno et Miasteczko;

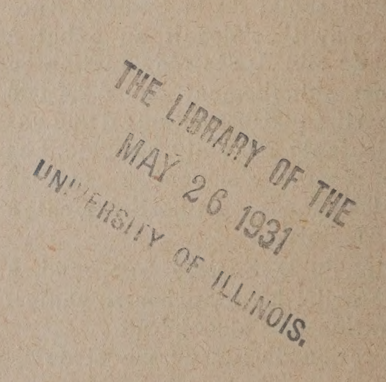
un moulin pour la mouture de flocons: à Leszno;

une fabrique chimique à Głowna près Poznan;

une fabrique d'eau de vie et de liqueurs à Poznan;

des terrains industriels à Głowna près Poznan.

Il convient de remarquer en outre que la Société possède l'appui des milieux financiers et fonciers les plus importants de sa province et qu'elle dispose d'une personnel technique des mieux formés, capable de diriger les établissements de façon à répondre aux exigences modernes au point de vue de la technique et de l'organisation.




3 0112 106074393